image
not
available

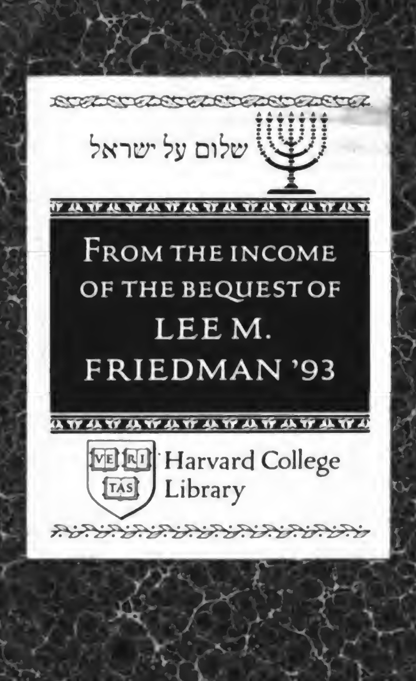
שלום על ישראל
FROM THE INCOME
OF THE BEQUEST OF
LEE M.
FRIEDMAN '93
VE RI TAS
Harvard College
Library

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 1er. — SEPTEMBRE 1860.

SITUATION.

Les événements de Syrie viennent de mettre une fois de plus en lumière les généreux sentiments qui animent Israël, son esprit de bienfaisance, de dévouement et de sacrifice, sa pieuse et ardente sympathie pour tous ceux qui souffrent, pour tous ceux qui gémissent sous l'oppression et la barbarie. Ces souscriptions considérables israélites en faveur de populations qui, il faut dire la vérité, n'ont pas toujours bien agi envers nos coreligionnaires d'Orient, seront l'éternel témoignage de notre vraie charité, de notre amour du prochain, noblement compris et saintement réalisé, dans une époque renommée par son indifférence et son égoïsme.

Mais, au milieu de cet enthousiasme du bien, nous entendons la voix divine qui nous dit : « Puissent-ils être animés toujours du même esprit pour me respecter et pour garder mes commandements ! » מי יתן והיה לבבם זה להם ליראה אתי (Deutéronome, V, 26). Puissent-ils faire pour mon temple, pour l'honneur de mon culte, pour le soulagement et la vie de leurs propres frères, ce qu'ils font

pour des étrangers!... Le Dieu d'Israël aussi a droit à nos souscriptions; וזה יכתב ידו לה', dit le prophète (Jérémie. XLIV, 5).

Nous ne voulons pas rappeler tous les utiles projets conçus, depuis quelques années, dans l'intérêt du judaïsme et qui n'ont pu être exécutés, tous les besoins religieux et moraux qui n'ont pu être satisfaits, faute d'argent. Nous mentionnerons seulement le long et humiliant retard que subit la construction si nécessaire d'un ou de plusieurs nouveaux temples, dans une communauté qui vient d'envoyer des sommes considérables aux Maronites, et qui en enverrait certainement aux ravisseurs de l'enfant Mortara, aux geôliers des israélites romains, s'ils étaient persécutés par des Druses quelconques!

Notre loi nous dit: « Aime ton prochain comme toi-même »; mais nous devons assurément nous aimer nous-mêmes autant que notre prochain, et ne pas refuser au Dieu d'Israël et à sa communauté ce que nous donnons si libéralement aux chrétiens du Liban. Il est louable et glorieux de secourir l'humanité souffrante, mais il faut avant tout venir en aide à sa propre famille; il ne faut pas être avare chez soi quand on est prodigue au loin.

Les souscriptions israélites pour les victimes de Syrie, indépendamment du bien sensible qu'elles feront à des populations malheureuses, ont certes produit la meilleure impression sur l'opinion publique, et augmenteront sans doute, dans l'esprit de nos concitoyens de tous les cultes, les sentiments de tolérance religieuse et de fraternité sociale qui animent notre généreuse patrie. Mais, d'un autre côté, en présence de ces souscriptions splendides, tout le monde dira : Israël est riche, énormément riche; il n'a donc pas besoin de notre concours pour soutenir ses pauvres, ses institutions charitables, pour bâtir des écoles, des hôpitaux, des synagogues, etc. Ces souscriptions éclatantes pourraient donc produire du mal dans notre propre sein, si ceux d'entre nous qui envoient tant d'or en Syrie continuaient à ne déposer aucun sacrifice sur l'autel du judaïsme. Le luxe du Liban cacherait une misère locale, personnelle, honteuse et coupable. Comment, ne manquerait-on pas de dire, ces gens qui jettent tant d'argent en Orient ont-ils des malheureux au milieu d'eux, des ministres de la religion qui ont peine à vivre, des temples dont le dernier de leurs banquiers ne voudrait pas pour demeure, des écoles qui rappellent le désert et le Ghetto!...

L'Europe catholique prodigue au pape le denier de saint Pierre ; ne refusons pas à la Synagogue le demi-sicle de Moïse ! Malheur à nous si l'appel de notre Dieu ne produit pas autant d'effet que l'appel de M. Crémieux !

*
* *

Nous avons fait connaître le décret portant que les élections consistoriales du Haut-Rhin, du 11 novembre 1858, ne sont pas confirmées.

Il ne nous appartient pas d'apprécier cet acte de l'autorité supérieure ; nous n'en avons ni le droit ni les moyens. Mais nous osons espérer que le Gouvernement usera le plus rarement possible de l'article 24 de notre règlement organique, pour refuser son agrément aux élections de notre culte ; autrement, ces opérations n'auraient rien de certain, rien de sérieux, et les électeurs israélites ne voudraient plus concourir à un acte problématique ou sans effet. Nous espérons surtout que nos coreligionnaires eux-mêmes ne provoqueront plus, par dépit ou par jalousie, une mesure qui en définitive pourrait tourner contre notre liberté religieuse, puisqu'elle annule un vote légal de notre communauté, une manifestation publique de notre conscience. Elle frappe aujourd'hui une partie seulement, elle pourrait s'étendre demain plus loin et s'élever plus haut. Les minorités dans nos assemblées électorales ne doivent pas oublier ce commandement divin israélite : אחרי רבים להטת, « soumettez-vous au jugement de la majorité. » Le suffrage universel est un précieux acte de liberté, une antique tradition de notre culte, une conquête de notre émancipation politique et religieuse ; n'y portons pas atteinte nous-mêmes !

*
* *

La considération publique du judaïsme, dont nous avons constaté récemment le progrès dans le monde, augmente de plus en plus. Nous sommes heureux d'ajouter que l'israélitisme français, par l'estime générale dont il jouit, par le salutaire usage qu'il fait de sa liberté, par son ardent patriotisme et les vertus publiques et privées dont il ne cesse de donner l'exemple, influe puissamment sur le sort de nos coreligionnaires de tous les pays, dont la situation s'améliore de plus en plus. Nous n'avons donc plus besoin de rou-

gir de notre religion, qui produit une telle race d'hommes, des citoyens aussi distingués, des membres aussi utiles à la société, des collaborateurs aussi puissants à l'œuvre de l'humanité et à son avenir. Capables de tous les sacrifices et de tous les dévouements, de toutes les vertus morales et sociales, pourquoi refuserions-nous le sacrifice à notre Dieu, le dévouement et la fidélité à son sanctuaire?

Nous sommes à la veille de nos grandes et augustes solennités de Tischri, des saintes et précieuses convocations que le Seigneur daigne faire à son peuple. S'y trouveront-ils tous, ceux dont le nom figurait avec tant d'éclat sur la liste des souscriptions pour la Syrie?

Cependant plus que jamais les signes du temps montrent avec évidence cette vérité éternelle, que le salut de l'humanité entière n'est possible que par les croyances et la loi israélites. Les progrès de la civilisation et de l'industrie, la diffusion des lumières, les idées de tolérance et de fraternité sociales, la douceur des mœurs et le rapprochement des peuples ont atteint un degré que l'histoire n'a peut-être jamais connu; et pourtant la guerre ne cesse d'ensanglanter l'Europe; la barbarie, de ravager l'Orient; les crimes les plus monstrueux, d'épouvanter la société; la force brutale, de régner sur le monde; les baïonnettes, d'être l'appui indispensable et la condition de la justice, l'espérance et la sécurité des hommes! Quel est le pays sur la terre où chacun, selon la parole prophétique, puisse reposer en paix sous son figuier et son olivier?

Ne devons-nous pas alors embrasser avec plus de force et d'amour cette infaillible religion de nos pères qui, après avoir donné à Israël la vie éternelle, est seule capable d'assurer au genre humain le repos et le salut éternel? Pourquoi les hommes éminents d'entre nous qui s'occupent de l'amélioration sociale, par la charité, par l'industrie, par les sciences et les arts, les hommes de bien qui ont la noble ambition de contribuer au bonheur de leur pays et de leurs concitoyens, négligent-ils le moyen le plus puissant, le plus certain de ce bonheur, la religion?

On a eu l'heureuse pensée d'une alliance israélite universelle. Mais cette alliance n'est réellement possible que sur le domaine religieux; pour réaliser ces belles paroles de notre prière de Rosch Haschanâ: ויעשו כלם אגדה אחת « et tous formeront un seul faisceau, » il faut remplir cette condition absolue: לעשות רצונך בלבב שלם « ac-

complir sincèrement le commandement divin. » Aucun intérêt, aucune communauté n'a assez de force durable pour unir non-seulement une même race d'hommes dispersés sur le globe entier, ou plusieurs familles habitant le même pays ou la même ville, mais seulement deux frères, s'ils ne se réunissent dans la vénération commune de leur père, dans l'amour commun de leur mère, dans le devoir commun de leur foyer, dans l'honneur commun de leur nom. C'est seulement quand le Seigneur peut tourner sa face vers nos personnes et notre temple avec amour et satisfaction, que la paix, la concorde, l'harmonie israélites, sont accomplies, ישא ה' פניו אליך וישם לך שלום. Alors, malgré notre dispersion, nous sommes de nouveau *une grande assemblée*, כנסת הגדולה. Voilà la vraie, la seule alliance israélite, celle de notre union dans le Dieu de nos pères, de notre retour, par la foi et l'action religieuse, à notre sanctuaire, à notre Jérusalem spirituelle, en attendant qu'elle se rétablisse sur la terre, pour nous et tous les hommes, par la volonté du Très-Haut et par la nécessité de la paix et du salut de l'humanité.

Cette paix et ce salut ne s'acquièrent pas dans les ténèbres, dans les superstitions, dans l'ignorance, dans le despotisme spirituel et l'anéantissement de ce qu'il y a en nous de ressemblance divine, de raison et de liberté morale, mais par ce moyen que nous devons demander au Ciel : « Seigneur, envoyez-moi votre lumière, votre vérité, afin qu'elles me guident et me conduisent à votre sainte montagne, au séjour de votre demeure. » (Psaumes, XLIII, 3.) Il faut allumer dans notre esprit et propager autour de nous la clarté de la connaissance religieuse, la lumière de la vérité israélite ; puis, nous exercer dans les saintes et vivifiantes pratiques du culte, ainsi que le divin psalmiste ajoute (verset 4) : « Je viendrai alors au sanctuaire du Très-Haut, je m'approcherai du Dieu qui est ma joie suprême, et je vous chanterai avec la harpe, ô mon Dieu ! » Voilà les deux grands astres que le Seigneur a placés dans le firmament d'Israël pour sa clarté et sa vie immortelle : la lumière de la vérité et le temple. Dieu a défendu à nos pères de paraître devant lui les mains vides de sacrifice — ולא יראה את פני ה' ריקם ; il veut encore moins que nous paraissions dans son sanctuaire l'esprit vide de connaissance religieuse, le cœur vide de vrai sentiment israélite.

⁂

Ne nous félicitons donc des plus brillantes manifestations israélites que lorsqu'elles sont réellement inspirées par cette connaissance et par ce sentiment. Notre religion doit être représentée dans le monde par autre chose que par des pièces d'or ou par des phrases splendides dans les journaux. Nous sommes affligés de le dire, mais les hommes qui par leur vie entière nient le judaïsme et ses commandements ne sauraient en être les représentants et les protecteurs par une souscription d'argent. La religion est humiliée, profanée, quand on lui donne des organes et des mandataires qui la foulent aux pieds. C'est dans un moment d'épouvantable démence que nos pères, à la vue du veau d'or, s'écrièrent : « Voilà ton dieu Israël, qui t'a fait sortir de Mizraïm ! » Sans doute, c'est un קידוש השם, une glorification du Seigneur, de venir au secours des pauvres et des malheureux appartenant à n'importe quel culte ; mais ce קידוש השם, cette glorification du Seigneur veut avant tout qu'on confesse publiquement la foi israélite et qu'on vive fidèlement selon sa loi, surtout quand on veut marcher à la tête de la communauté ; il faut porter le glorieux drapeau de Juda, il ne suffit pas d'être décoré de la Légion d'honneur.

S. Bloch.

LA SIDRA.

פ׳ כִּי־תָבוֹא

(Deutéronome, XXVI à XXIX, 8)

וראו גוים צדקך
וכל מלכים כבודך :

On peut dire avec une conviction entière que le sentiment du devoir est profondément gravé dans le cœur de tout homme en Israël, non-seulement du devoir moral et social, mais aussi du devoir religieux ; chacun sent dans sa conscience qu'il doit quelque chose à son origine, à l'histoire et aux traditions de ses ancêtres, à la religion dont sa mère a invoqué le secours en lui donnant le jour, au

Dieu que son père a confessé en lui donnant sa bénédiction avant de mourir. Mais quant à l'accomplissement du devoir religieux, voilà où commencent les divergences, les erreurs, les fautes.

Les uns s'imaginent qu'il suffit d'être israélite de loin, de très loin; d'envoyer de temps en temps un don au temple, comme une carte de visite déposée dans la maison du Seigneur; de contribuer aux frais du culte, au soutien des établissements charitables; de consentir à être chef de la communauté pour la représenter auprès du souverain et aux fêtes et solennités officielles; ils assistent même pour cela aux cérémonies célébrées dans les temples étrangers, sans jamais mettre le pied dans notre sanctuaire; ils sont israélites à l'église, non dans la synagogue.

Les autres se montrent périodiquement au milieu de leurs frères, se présentent devant le rouleau sacré, et déposent des offrandes, parfois considérables, sur l'autel de notre Dieu. Mais ils font cela avec une ostentation orgueilleuse; prennent l'air d'un prince qui, de temps en temps, daigne paraître au milieu de populations pauvres pour leur distribuer ses largesses et entendre leurs bruyants vivats; ils s'imaginent faire au Très-Haut des avances d'argent sur ce qu'il devra leur payer en richesses, en puissance, en honneurs; ils croient que leur apparition au temple doit réjouir les anges au ciel, comme l'arrivée d'un seigneur généreux parmi ses paysans et ses vassaux; ils oublient que, plus ils sont heureux, fortunés, comblés de bénédictions, plus ils en doivent de reconnaissance au Très-Haut, qui leur a donné tout cela.

Notre Sidra apprend aux uns et aux autres comment il faut remplir le devoir religieux; elle dit:

« Vous prendrez des prémices de tous les fruits de la terre que l'Éternel votre Dieu vous donnera; vous les mettrez dans une corbeille, et vous irez au lieu que l'Éternel votre Dieu aura choisi pour y faire résider son nom. »

Ainsi il ne suffit pas d'être israélite de loin, par une souscription, par l'envoi d'une offrande, par un trait de plume ou un rouleau d'or. Mais il faut payer de sa personne, aller soi-même au lieu que le Seigneur a choisi pour sa résidence, y porter son offrande, le sacrifice de son amour et de sa foi, de sa gratitude et de son adoration. Cependant, gardons-nous de porter au sanctuaire du bien

mal acquis, de chercher à légitimer, à sanctifier par une oblation, des biens conquis dans le péché, par la violence, la fraude, l'injustice. « Vous apporterez des fruits de la terre *que le Seigneur vous aura donnée* » par votre travail, votre loyauté, par sa bénédiction, et non ce que le mal et l'iniquité vous auront procuré aux dépens de votre prochain, aux dépens de votre conscience et en violation de la loi d'Israël.

Et loin de se croire créancier de Dieu par un sacrifice déposé devant sa sainte arche, loin de s'imaginer faire une aumône au Maître de l'univers, le fidèle doit reconnaître et confesser hautement tout ce qu'il doit lui-même au Seigneur, toutes les bontés dont il a été comblé; il doit avouer que toutes ses espérances sont réalisées et que Dieu a accompli toutes ses promesses. — הגדתי היום לה' אלהיך כי באתי אל הארץ ; il doit dire comme l'Hébreu en Canaan :

« Mon père était un Araméen errant; il descendit en Égypte, y séjourna comme étranger avec une petite famille, et il y devint une grande et puissante nation.

« Et les Égyptiens nous maltraitèrent, nous opprimèrent, et nous imposèrent les corvées les plus dures.

« Alors nous criâmes vers l'Éternel, le Dieu de nos pères, et l'Éternel entendit notre voix, vit notre misère, notre oppression et nos angoisses.

« Et l'Éternel nous fit sortir de Mizraïm par la puissance de sa main, par la force de son bras, par des actions formidables, par des signes et des prodiges;

« Et il nous a conduits en ce lieu, et nous a donné ce pays où coulent le lait et le miel.

« Et maintenant voici les prémices des fruits de la terre que vous m'avez donnée, ô Éternel! »

Voilà dans quels sentiments d'humilité, de profonde et sainte gratitude, nous devons nous approcher de l'autel du Seigneur, en rappelant nos misères, et en reconnaissant que tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons est son œuvre, le fruit de sa grâce et de son amour, non de notre mérite, de nos vertus ou de nos talents. « Vous vous prosternerez devant l'Éternel, » non devant le démon de l'orgueil et de la vanité; et puis, « vous vous réjouirez de tout le bien que Dieu vous aura accordé, à vous et à votre maison, vous et le lévite, *et l'étranger qui sera au milieu de vous.* » A côté de l'offrande au temple, il faut le sacrifice à la maison, la bonté, l'amour du prochain, la fraternité envers nos semblables; après Dieu, l'humanité.

Et si, dans le sentiment du devoir accompli, nous croyons pou-

voir demander au Ciel une récompense, une bénédiction ; si, dans la sincérité de notre âme, nous pouvons dire au Seigneur : « Je n'ai rien transgressé ni rien oublié de vos lois, j'ai obéi à la voix de l'Éternel mon Dieu et j'ai fait tout ce que vous m'avez ordonné » — שמעתי בקול ה' אלהי עשיתי ככל אשר צויתני, alors nous ne devons pas solliciter pour nous-mêmes, implorer la bonté divine en faveur de nos intérêts personnels, mais nous devons dire :

« Jetez un regard de votre demeure sainte, du ciel, et bénissez votre peuple Israël et cette terre que vous nous avez donnée. » השקיפה ממעון קדשך מן השמים וברך את עמך את ישראל ואת האדמה אשר נתתה לנו. Nous devons prier pour notre frère, pour notre communauté, pour notre pays. Voilà la prière que Dieu lui-même nous a enseignée. Elle nous dit notre devoir et nous inspire les plus nobles sentiments et les plus généreuses actions : en priant pour notre prochain, nous ne pouvons rester insensibles quand il nous prie lui-même ; en priant pour Israël, nous ne pouvons nous séparer de la communauté et de ses destinées ; en priant pour la patrie, nous ne pouvons refuser de consacrer à son bonheur toutes nos forces et tout notre dévouement, nos biens et notre vie.

Qu'on ne s'imagine pas que toutes ces saintes prescriptions n'avaient été ordonnées que pour la Palestine, pour Israël réuni en peuple religieux et politique, et qu'elles n'aient aucune application dans d'autres pays et d'autres circonstances. Non, « *c'est aujourd'hui* que l'Éternel vous ordonne d'observer ces lois — היום הזה ה' אלהיך מצוך לעשות את החקים האלה ; *c'est aujourd'hui* que vous avez promis à l'Éternel de le reconnaître pour votre Dieu et de marcher dans ses voies — את ה' האמרת היום להיות לך לאלהים ; *c'est aujourd'hui* que l'Éternel vous convie à être son peuple de prédilection, ainsi qu'il vous l'a dit, si vous pratiquez ses commandements — וה' האמירך היום להיות לו לעם סגלה. » Tous les jours de notre existence, dans tous les siècles et toutes les contrées, le Seigneur renouvelle son alliance avec Israël, l'éclaire de sa révélation, le fortifie de sa parole, et tous les jours la voix du Sinaï retentit au milieu de nous, et nous dit notre devoir, notre ser-

ment, notre mission et notre avenir — בכל יום ויום בת קול יוצאת מהר חורב (*Aboth*, VI, 2).

C'est pourquoi Israël, même dans sa dispersion, ne doit point cesser d'être une race élue, un peuple de pontifes, la communauté du Très-Haut. « Écoute et entends, Israël, *en ce jour*, tu es devenu le peuple de l'Éternel ton Dieu » היום הזה נהיית לעם לה' אלהיך; tous les jours, et à tout jamais, nous renouvelons avec notre Dieu et notre foi l'alliance jurée au pied du Sinaï, et signée par des torrents de sang israélite..... בכל יום יהיו בעיניך כאלו היום באת עמו בברית (Raschi). Aussi toute notre vie doit-elle porter l'empreinte de cette élection, de cette alliance, de ce serment; nous devons élever des monuments de pierre et y graver la loi du Seigneur — והקמת לך אבנים גדלות וכתבת עליהן את כל דברי התורה הזאת; nos temples, nos maisons, notre foyer domestique, notre table, nos mœurs, notre existence tout entière doivent manifester le Dieu d'Israël, être un hommage et un culte à sa parole et à sa vérité. Nous devons confesser publiquement notre divine croyance avec autant de bonheur et d'orgueil que Dieu a mis d'amour et de tendresse à nous proclamer son peuple devant le monde. « Vous écrirez *clairement* — באר היטב — sur ces pierres toutes les paroles de cette Thorâ. » Malheur à nous si nous dissimulons notre origine, si nous rougissons de nos pères, si nous nions notre Dieu! Bénédiction et gloire éternelle à nous tous si nous portons dignement et fièrement le titre d'Israélite devant les nations, et alors, malgré notre dispersion et notre petit nombre, « les peuples de la terre verront que le nom de l'Eternel est sur nous, et ils nous respecteront » וראו כל עמי הארץ כי שם ה' נקרא עליך ויראו ממך; nous pourrons rendre des services précieux à la société, avancer le progrès, la prospérité, la lumière et le salut des pays où nous vivons — והלוית גוים רבים ואתה לא תלוה; nous serons, malgré tous les préjugés et toutes les injustices, une partie d'élite de l'humanité — ונתנך ה' לראש ולא לזנב והיית רק למעלה ולא תהיה למטה.

Moïse ordonna au peuple de se réunir, après avoir traversé le Jourdain, savoir : six tribus sur la montagne de Garizim, et six

tribus sur celle d'Ebal, sur laquelle on aura élevé les monuments de pierre dont il est question plus haut (XXVII, 4). Les prêtres et les lévites avec l'arche sacrée devaient se tenir au fond, entre les deux montagnes (*Sota*, 36). Alors les lévites devaient élever la voix, et, en se tournant vers Garizim, bénir tous ceux qui resteraient fidèles à la loi de Dieu, et, en se tournant vers Ebal, prononcer l'anathème contre les violateurs de cette loi; à chaque malédiction, le peuple tout entier devait répondre *Amen*. Cette scène, qui allait avoir lieu sous Josué (Josué, VIII, 30), a dû être grandiose et terrible. C'est à la face du ciel, en présence de l'arche du Seigneur, qu'Israël tout entier, debout sur deux montagnes, dont l'une, sauvage et nue, représentait la malédiction, et l'autre, couverte d'une belle et riante végétation, représentait la bénédiction (1); c'est là, au milieu de la nature et sur la terre sacrée d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qu'Israël prononça lui-même son châtiment pour toutes ses futures transgressions de la religion sinaïque. Il acceptait à l'avance une sentence de mort contre tous ceux d'entre lui qui se rendraient coupables, en secret, d'un des douze crimes envers Dieu ou envers les hommes, sur lesquels les lévites prononcèrent le lugubre *Maudit soit!* Quel spectacle et quel souvenir! Le péché, qui nous paraît au commencement petit et insignifiant comme un grain de sable, devient, si nous ne le combattons pas à sa naissance, grand et terrible comme le mont Ebal! Il devient le malheur, la malédiction de notre vie, qu'il transforme en désert comme le rocher maudit.

Moïse répète, en les développant et les commentant en quelque sorte, les menaces, les prédictions effroyables faites par la voix d'en haut à nos pères s'ils abandonnent le chemin des croyances et des mœurs israélites (Lévitique, XXVI, 14 à 43). L'histoire a vu se confirmer tous les malheurs épouvantables annoncés à Israël.

(1) Les Samaritains, qui, sous Alexandre le Grand, bâtirent un temple sur le Garizim, substituèrent, dans le Deutéronome, le nom de cette montagne à celui d'Ébal, afin de désigner le lieu de leur sanctuaire comme celui où jadis s'était conclue l'alliance solennelle. Encore aujourd'hui les Samaritains de Naplous se tournent en priant vers la montagne de Garizim. Voy. Munk, *La Palestine*, p. 5.

D'abord le pays de Canaan, cette terre fortunée dont l'extrême abondance fut même constatée par les envoyés si mal disposés de Moïse, a été frappé de stérilité, de malédiction. Et cela ne pouvait manquer d'arriver Quand un peuple abandonne la loi de Dieu, les mœurs simples et pures, les traditions sacrées et vivifiantes de ses ancêtres, il dédaignera bientôt les travaux si moralisateurs et si honorables des champs, pour se livrer à des œuvres de luxe et de perdition, à une vie d'oisiveté et de mollesse. Alors l'homme dégénère et le champ dépérit. La malédiction dont fut frappée la terre par suite de la faute d'Adam revient grande et terrible par les péchés de l'homme. Les ronces et les épines couvrent les campagnes, les fleuves de lait et de miel tarissent quand le démon du mal et la séduction des plaisirs dangereux font abandonner au laboureur sa charrue, sa vie tranquille et paisible, pour l'entraîner aux foyers de la corruption.

Après la ruine du pays, de sa prospérité et de ses richesses naturelles ; en présence et à la suite de la soif des jouissances et de la fièvre de l'or nécessaire pour les obtenir, arrivent immanquablement les convoitises, les luttes, les haines, les injustices, les violences, tous les crimes dans la société. C'est ainsi que, par l'oubli et la violation de la loi de Dieu, Canaan fut ruiné, le temple de Jérusalem détruit, et Israël dispersé, livré à des malheurs inouïs, à un martyre de vingt siècles.

Parmi les malheurs prédits à nos pères se trouvent ceux-ci :

« Vous tâtonnerez en plein midi, comme l'aveugle tâtonne au milieu des ténèbres, et vous ne réussirez point dans vos entreprises. »

Notre intelligence, notre sagesse, notre lumière, c'est la foi israélite, le flambeau du sanctuaire, l'éclair du Sinaï — כי הוא חכמתכם ובינתכם לעיני העמים. Si nous éteignons en nous cette lumière du ciel, nous marchons dans les ténèbres et nous tombons dans tous les abîmes.

« Vous épouserez une femme et un autre la possédera. »

Les lois saintes d'Israël étaient un rempart inviolable contre les mauvaises mœurs, contre la profanation du sanctuaire domestique, contre l'infidélité et la trahison. Comment pouvons-nous nous étonner, nous plaindre, si, en bannissant de notre maison le

respect et la pratique des saints commandements de notre religion, nous voyons s'éloigner l'union sacrée de la famille, le culte du lien conjugal, et notre porte s'ouvrir, large et béante comme le cratère de l'enfer, à toutes les perfidies, à tous les attentats, à toutes les hontes!... Comment pouvons-nous nous étonner si l'ange s'envole effrayé de notre intérieur, lorsque nous y admettons le démon!... En vérité, chaque coup que nous portons aux tables de nos commandements est un clou enfoncé dans le cercueil de notre bonheur!

« Vos fils et vos filles seront livrés à un autre peuple; vos yeux en seront témoins et pleureront tous les jours, mais vous n'y pourrez rien. »

Si nous n'élevons pas nos enfants dans le respect et la crainte de Dieu, si nous ne gravons profondément dans leur cœur l'amour et la vénération de leurs parents par l'amour et la vénération du Seigneur et de sa loi, si nous ne leur donnons pas l'exemple d'un attachement inébranlable aux traditions religieuses et aux enseignements de nos pères, comment resteraient-ils attachés eux-mêmes aux devoirs du respect filial, comment resteraient-ils à nous? Ils deviennent ingrats, insensibles, cruels, étrangers à leurs pères et mères, souvent, hélas! apostats à leur Dieu, et nous n'avons plus de pouvoir pour les ramener! ואין לאל ידך.

« Vous serez un objet de stupéfaction, de sarcasmes et de railleries chez tous les peuples au milieu desquels l'Eternel vous conduira. »

Quand notre religion est méprisée par ses propres enfants, quand nous en critiquons et raillons les antiques et saints usages, les trouvant ridicules, au-dessous de notre esprit, de notre position élevée, de nos progrès et de notre civilisation, alors nous devenons nous-mêmes un objet de mépris, de sarcasme et de raillerie pour les peuples qui ne peuvent pas comprendre la désertion d'une société humaine de son Dieu et de son culte. Et nous, qui n'avons pas voulu servir le Très-Haut dans le sanctuaire d'Israël et selon les lois israélites, nous arrivons à nous prosterner devant des dieux de bois et de pierre — ועבדת שם אלהים אחרים עץ ואבן, — devant toutes les superstitions, tous les fétiches et toutes les idoles qui trônent sur les hauts lieux de Baal!.... Refusant d'être les serviteurs de l'Eternel, nous sommes ramenés en Egypte pour être

soumis à tous les despotismes, à toutes les exigences et tyrannies sociales — והשיבך ה׳ מצרים באניות.

« Ces malédictions vous atteindront, vous et vos descendants à jamais, parce que vous n'aurez pas servi l'Eternel votre Dieu *avec joie et de bon cœur*, lorsque vous étiez dans l'abondance. »

Voilà la cause secrète de beaucoup de nos malheurs : nous servons Dieu ostensiblement, nous bâtissons des temples, nous déposons des sacrifices sur l'autel; mais nous ne le faisons pas toujours sincèrement, avec joie et de bon cœur, mais plutôt par amour de notre nom et de notre orgueil que par amour de Dieu et pour sa gloire. Israël, dispersé et peu nombreux parmi les peuples, se disperse encore davantage et devient encore plus petit par suite du relâchement de son lien religieux et spirituel, de sa communauté de croyance et de vie israélite, de son union dans le Seigneur et son arche d'alliance. « Vous resterez un petit nombre, après avoir été nombreux comme les astres des cieux, parce que vous n'avez point écouté la voix de l'Eternel votre Dieu. »

« Votre vie vous sera à charge; le matin vous direz : Que n'est-il déjà soir! et le soir vous direz : que n'est-il matin! »

Quand le riche oublie la loi sainte d'Israël, il est bientôt blasé sur toutes les jouissances grossières de la vie; un ennui immense s'empare de son être et un voile de deuil s'étend sur son or et sur ses joies; il dit le matin : Que n'est-il déjà soir! pour se livrer à quelques nouvelles distractions, et toujours même désenchantement, même tristesse, même vide et mêmes ténèbres dans son cœur, même froid dans son âme. Et le pauvre qui, par la violation de la religion, perd son seul appui contre les misères de son existence, trouve une nouvelle torture dans chaque rayon du jour, une nouvelle malédiction dans chaque heure de la nuit...

Voilà les paroles de l'alliance de l'Éternel contractée à Horeb, répétée en Moab, se réalisant dans toute l'éternité.

« C'est pourquoi, ô lumière de notre sanctuaire, lève-toi de nouveau sur nous, car ton éclat s'est obscurci, mais la majesté du Seigneur brille toujours sur toi.

« La terre est couverte de ténèbres, les peuples sont enveloppés

de brouillards, mais l'Eternel rayonnera sur Israël et sa gloire paraîtra sur lui.

« Et les nations marcheront à sa clarté, et les princes à la splendeur de son étoile.

« Lève tes yeux autour de toi et vois comme tous arrivent en foule ; tes fils et tes filles accourent de loin.

« Ton soleil ne se couchera plus, ta lune ne se retirera plus : car le Très-Haut sera ton éternelle lumière, et tes jours de deuil passeront.

« Ce peuple, composé de justes, habitera à tout jamais la terre sacrée ; fruits de ma culture, œuvres de ma main, ils seront ma gloire ! » ועמך כלם צדיקים לעולם יירשו ארץ נצר מטעי מעשה ידי להתפאר (Isaïe, LX).

S. Bloch.

VOYAGE DE M. ALBERT COHN

AU MAROC.

Au moment où nos coreligionnaires français étaient occupés à venir au secours des chrétiens persécutés par le cimeterre musulman, un israélite de France était en route pour apporter de nobles encouragements et une utile protection à des populations juives souffrant également sous le règne du Croissant.

Nos lecteurs ont lu avec un vif intérêt les deux lettres par lesquelles M. Albert Cohn nons a fait connaître les résultats de son voyage. Mais, avant d'apprécier ces résultats, ne doit-on pas rendre hommage au pieux dévouement de cet israélite de bien qui, ne calculant ni les fatigues, ni les sacrifices, ni les dangers d'une entreprise difficile, va, animé d'un vif et saint amour pour des coreligionnaires lointains, sur une terre encore inculte, au milieu d'un peuple encore barbare, pour tendre une main amie à une pauvre et malheureuse tribu d'Israël !

Si nous examinons les résultats obtenus, nous devons encore en féliciter le généreux voyageur et en tirer les meilleures espérances pour la position et l'avenir du judaïsme marocain.

Nos lecteurs ont lu, dans ce recueil même, de tristes et douloureux rapports sur la condition des israélites de cet empire. Ils étaient livrés aux plus odieuses vexations d'une populace brutale et fanatique; ils étaient exposés tous les jours à subir les plus horribles traitements, à perdre leurs biens et leur vie sous le moindre prétexte, sous la moindre accusation calomnieuse de quelque musulman pillard ou sanguinaire. On coupait la main à tout juif qui osait se défendre contre une agression; on tranchait la tête à quiconque d'entre nos frères était accusé mensongèrement d'une parole irrévérencieuse contre un prêtre du prophète.

Par l'arrivée de M. Albert Cohn, par l'éclat dont il était entouré de la part des consuls de plusieurs des grandes nations européennes et par les généraux espagnols, le gouvernement marocain a pu se convaincre que les juifs placés sous son pouvoir ne sont pas abandonnés, et qu'ils trouveront en Europe des protections puissantes contre l'injustice et l'oppression. Aussi l'empereur s'est-il empressé de promettre qu'il donnera des ordres précis à tous les pachas de l'intérieur pour que les israélites soient traités avec toute l'humanité et toute la justice possible. (Voy. *Univers israélite*, numéro d'août, p. 700.)

Cette arrivée de M. Albert Cohn et cet éclat qui l'entourait ont dû produire une grande et salutaire impression sur le peuple marocain lui-même, qui croyait peut-être que tous les juifs du monde étaient opprimés et humiliés comme ceux qu'il foulait impunément aux pieds. Il a vu un coreligionnaire de ces victimes de sa persécution conduit et honoré par les représentants des gouvernements européens dont il a plus d'une fois éprouvé à ses dépens la force et la puisssance. Les Marocains ont dû voir en M. Albert Cohn un drapeau du judaïsme qu'il est dangereux désormais d'insulter.

Son arrivée a dû surtout singulièrement relever le courage des israélites, et leur rendre le sentiment de leur dignité et de leurs droits, la sécurité dans le présent et l'espoir dans l'avenir. Ils feront dès à présent tous leurs efforts pour mériter de plus en plus, par des progrès moraux et civilisateurs, cette noble et religieuse sympathie du judaïsme européen que M. Albert Cohn est venu leur apporter avec un dévouement si magnanime.

La grande communauté juive de Gibraltar, mieux placée que

nous pour connaître la situation en Maroc, a fait à M. Albert Cohn un accueil enthousiaste et brillant, car elle sait apprécier l'amélioration que son voyage en Afrique ne manquera pas de produire dans le sort de cent cinquante mille israélites soumis à un farouche despotisme. On a dignement célébré à Gibraltar la présence d'un homme qui, au milieu de l'indifférence du monde et du relâchement du lien religieux en Israël, répond à l'appel de nos frères malheureux : *Me voici !*

S. Bloch.

On nous écrit d'Oran, le 22 août :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez rendu compte, dans votre estimable journal, de la mission philanthropique accomplie par M. Albert Cohn en Espagne et au Maroc.

Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien accorder une petite place dans votre prochain numéro à cette note au sujet de son passage dans notre province.

Ce digne et noble défenseur des intérêts du judaïsme n'a pas voulu toucher la terre d'Afrique sans venir visiter quelques-unes de nos communautés algériennes, qui doivent à sa haute influence leur organisation consistoriale, et qui ont déjà eu deux fois l'honneur de sa bienfaisante visite.

Aussi puis-je vous assurer qu'il avait été attendu ici ainsi que sa digne épouse, avec plus la vive impatience, et que leur court séjour au milieu de nousa été une véritable fête pour notre communauté. Européens et indigènes se sont empressés de témoigner leur estime et leur respect pour cet intrépide et charitable missionnaire.

Attendu le 16 juillet, il n'a pu débarquer que le 18 par suite du retard du courrier de Tanger.

A peine avait-il pris quelques instants de repos qu'il s'est empressé d'aller visiter nos deux écoles de garçons, celle de filles et notre salle d'asile. Il y a passé une minutieuse inspection et un examen sérieux; et puis il a adressé aux maîtres et aux élèves des paroles

encourageantes, et promis aux plus distingués d'entre eux des récompenses qu'il leur enverra de Paris.

Mme Albert Cohn, accompagnée de Mme Cahen, épouse de M. le grand rabbin, a bien voulu aussi ménager sa bonne visite à notre école de filles et à la salle d'asile, et exprimer aux maîtresses et aux élèves sa vive satisfaction.

Mme Timsit, directrice de l'école des filles, a reçu depuis (le 17 courant) une médaille de bronze de Son Excellence le ministre de l'Algérie.

Le même jour, M. Cohn a reçu tous les notables et tous les rabbins de notre communauté, qui ont tenu à lui présenter leurs hommages. Il s'est longuement entretenu avec eux, et il a appris leurs besoins, leurs vœux et leurs désirs.

Le lendemain, vendredi, était encore consacré à des réceptions et aux visites aux autorités. Ces visites n'ont pas été de pures et stériles politesses; mais elles étaient utilisées au profit des intérêts de nos communautés.

Samedi, à deux heures de l'après-midi, il a improvisé, avec cette verve qui lui est propre, un discours en français et en hébreu. La grande synagogue ne pouvait contenir la foule qui s'y pressait. Ses paroles, écoutées avec la plus grande attention, firent une bien profonde impression.

Les pauvres n'ont pas été oubliés. Il leur a fait distribuer une somme de 400 fr., et donné 100 fr. pour le Talmud Thora.

Il a laissé entre les mains de M. le grand rabbin, au nom du comité de France, pour les réfugiés du Maroc, une somme de 4,000 fr. pour aider le consistoire à soutenir ces malheureux, qui sont encore en grand nombre ici, et qui n'ont pas pu retourner à Tanger, à cause du choléra qui y règne depuis environ six semaines.

M. Cohn s'est sérieusement occupé d'une institution agricole que le comité de bienfaisance de Paris a le projet d'établir dans nos environs. Dans quelques jours peut-être ce projet sera réalisé. M. Leven, avocat, poursuit également avec un beau zèle cette noble entreprise depuis son séjour à Oran; il a même prolongé son séjour au milieu de nous pour en hâter la réalisation.

Nos généreux et infatigables hôtes ont bien voulu visiter nos communautés de Mascara et de Mostaganem. Là, comme ici, nos écoles

ont éveillé leur plus vive attention, et ils y ont laissé des traces sensibles de leur bienfaisance et de leurs sages conseils de paix, de morale et de religion.

Puisse-t-on s'en souvenir bien longtemps, et puissions-nous avoir bien souvent le bonheur de posséder de pareils hôtes!

LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS

EN SYRIE.

Le *Moniteur* du 7 août a publié une longue liste de souscriptions israélites s'élevant à la somme 50,292 fr. (1). Depuis, nous trouvons tous les jours dans les listes de divers journaux un grand nombre de noms israélites avec des sommes plus ou moins considérables. Nous regrettons vivement que nos coreligionnaires n'aient pas, comme nous en avions exprimé le désir, réuni, centralisé toutes leurs souscriptions, au lieu de les éparpiller et de les enfouir en quelque sorte dans la masse où elles restent inaperçues. Ici la modestie, l'effacement, sont un tort. Déjà des manifestations de gratitude venant du Liban parlent avec attendrissement de *la charité chrétienne*, et on passe sous silence tous les nobles actes de dévouement et de saint amour du prochain accomplis en cette circonstance par les israélites de France, et cela dans une mesure qui dépasse toutes les proportions. Nous aurions voulu que la souscription israélite s'élevât comme un monument éternel et splendide à côté de cet autre monument de Damas, qui existe encore, sur lequel un fanatisme non musulman a gravé cette infâme inscription : « A la mémoire du Père Thomas, *assassiné par les juifs*. »

Le conseil de l'*Alliance chrétienne universelle* a présenté à M. Crémieux l'adresse suivante :

Paris, le 25 juillet 1860.

Monsieur,

Les membres de l'*Alliance chrétienne universelle* n'ont pu lire sans une vive et profonde émotion votre lettre du 11 courant, dans laquelle, adressant un élo-

(1) M. le baron James de Rothschild et ses fils ont donné 16,000 fr., non 12,000, comme nous l'avions annoncé par erreur.

quent appel à vos coreligionnaires, vous les adjurez de venir en aide par leurs souscriptions aux chrétiens d'Orient.

Toutefois, Monsieur, nous devons l'avouer, l'expression de ces nobles sentiments qui, élevant l'homme au-dessus des distinctions de culte et de nationalité, l'amènent à aimer dans tous ses semblables les fils d'un même père et les membres d'une même famille, nous a touchés sans nous surprendre ; vous nous y aviez depuis longtemps habitués.

C'est avec non moins d'émotion que sur les fondements jetés par cette puissante parole nous avons vu s'élever l'*Alliance israélite universelle*.

Comment serions-nous demeurés insensibles à sa naissance ? L'esprit qui l'anime est celui-là même qui anime notre œuvre, et qui, depuis cinq ans, a inspiré tous ses actes.

Depuis cinq ans, en effet, que l'*Alliance chrétienne* existe, Monsieur, si ses ressources ne lui ont pas permis d'ouvrir, comme vous en avez manifesté le désir, « une caisse générale destinée à toutes les victimes du fanatisme, sans distinction de culte, » depuis cinq ans du moins nous nous sommes efforcés, laboureurs obscurs, de féconder la pensée qui vous est si chère, « celle de protéger l'avenir contre le retour de ce fléau que notre siècle repousse avec horreur, la *persécution religieuse*. »

Lorsqu'en 1858, six malheureuses femmes expièrent par l'exil le crime d'avoir abandonné la religion à laquelle la loi de leur pays réserve une nationalité exclusive, nous avons élevé la voix, et notre voix a pu s'élever jusqu'au trône du souverain.

Lorsqu'en 1859, dans un autre pays, fécondé maintenant par le meilleur sang de la France, nous avons vu méconnaître, pour un intérêt de prosélytisme étroit, les droits sacrés de la puissance et de l'affection paternelle, nous avons encore élevé le voix, et, cette fois, des rangs de vos coreligionnaires (car c'est de leur cause qu'il s'agissait), nous sont venus des témoignages d'une franche sympathie, qui nous ont consolés de la stérilité de nos efforts.

Poursuivons donc, Monsieur, chacun notre route, vous dans le camp israélite, nous dans le camp chrétien. Qui sait ? Dieu qui, comme vous le dites, conduit ici-bas les hommes comme le choses, en nous conduisant ainsi par des voies différentes vers un but analogue, arrivera peut-être à diminuer et à faire disparaître enfin les obstacles qui nous séparent.

En attendant que ces espérances puissent devenir une réalité, oublions les dissonances de nos esprits pour ne nous souvenir que de la parfaite harmonie de nos cœurs.

Comment les premiers n'arriveraient-ils pas à s'entendre, lorsque les seconds se comprennent si bien ?

Veuillez donc, Monsieur, agréer la nouvelle expression de notre sympathie et recevoir l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le conseil de l'*Alliance*,

BOZÉRIAN,
Président du comité de publication.

HENRI BARBOZAT,
Secrétaire.

M. Crémieux a répondu :

« Messieurs,

« Je n'essaierai pas de vous exprimer ce que j'éprouve : vous le comprendrez mieux que je ne pourrais le dire. C'est l'*Alliance chrétienne universelle* qui vient aujourd'hui visiter l'Israélite et lui parler le langage de la plus haute phi-

losophie, expression si vraie des grandes pensées de notre siècle, de notre France.

« Oublions, dites-vous, les dissonances de nos esprits pour ne nous souvenir que de la parfaite harmonie de nos cœurs. Comment les premiers ne parviendraient-ils pas à s'entendre, lorsque les seconds se comprennent si bien ?

« Esprits et cœurs s'entendent et se comprennent à merveille. Si vous saviez Messieurs, comme mon cri de secours pour les chrétiens du Liban a retenti dans les âmes de mes coreligionnaires! J'en était sûr, quand je leur ai parlé, moi qui les connais si bien. L'élan est universel en France, et la pieuse obole du pauvre se donne avec une joie qui centuple le prix de la touchante offrande.

« C'est qu'il n'y a vraiment plus en France de juifs séparés des chrétiens, les malheurs des chrétiens sont les nôtres. Hors de l'enceinte des temples où rayonne la majesté des cultes, hors des réunions intimes de la famille où la religion et la piété viennent s'asseoir au foyer, il n'y a plus entre nous de séparation possible.

« Si j'ai imploré les juifs français pour les chrétiens du Liban, c'est que j'ai voulu, par cette initiative d'une manifestation qui va se généraliser dans tous les cultes, montrer que nous sommes les enfants dévoués de la France, protectrice depuis tant de siècles de ces populations chrétiennes si cruellement décimées ; c'est que j'ai voulu que, dans tous les pays où se maintiennent encore ces détestables préjugés que vous avez combattus en Suède comme à Rome, on apprît, puisqu'il faut, hélas ! le leur apprendre, que l'émancipation religieuse est un bienfait dont la récompense ne se fait pas attendre, et que les lois qui fondent la liberté des cultes ne sont pas seulement le plus bel hommage rendu à Dieu, qui les permet tous, mais sont aussi, pour les États qui les proclament, une des sources les plus fécondes de la paix publique, si tristement ébranlée ailleurs par les haines religieuses.

« Recevez, Messieurs, mes plus vifs remercîments et l'expression de ma reconnaissance. Laissez-moi vous dire seulement que, pour que nos mains se serrent dans une étreinte fraternelle, il ne faut pas que nous allions *vers un but analogue par des voies différentes* ; il faut que nous marchions ensemble, du même pas, vers le même but. Ne formons qu'un seul camp, n'ayons qu'un drapeau : *la fraternité humaine*.

« Vous approuvez la pensée d'une caisse commune, destinée à venir en aide à toutes les victimes du fanatisme. Voilà notre ralliement. Puissions-nous bientôt, au lieu de deux alliances universelles, l'une israélite, l'autre chrétienne, voir se former une sainte-alliance de tous les esprits élevés, de tous les cœurs généreux, sans distinction de culte. Que ce nouveau signal parte de la France ; cette initiative est digne d'elle.

« Pendant que ses glorieux soldats portent dans les plis de leur drapeau la liberté pour les peuples opprimés, leur assurant ainsi le droit de choisir leurs gouvernements, ses citoyens paisibles porteront aide et secours aux croyances opprimées et feront ainsi tomber les armes fratricides de la persécution religieuse. »

En effet, cet élan de charité dont parle M. Crémieux était noble et grand parmi les israélites de France. Jamais plus éloquentes paroles ne sont sorties de la bouche et de l'âme de nos rabbins ; jamais plus noble empressement n'a porté nos coreligionnaires, les riches et les pauvres, les grands et les petits, à envoyer leur secours et leur sympathie aux chrétiens de Syrie victimes de la persécution. Le *Siècle* du 24 juillet, dans un article intitulé : *Prélats*

et rabbins, après avoir cité un passage d'une lettre pastorale rabbinique, a dit avec raison :

« Il faut le dire, parce que cela est vrai, voilà le véritable langage évangélique, voilà la véritable charité. Comment, ainsi que nous le disions, les rôles ont-ils changé à ce point? car combien les israélites n'ont-ils pas été persécutés ! De quel fiel leur cœur ne semblerait il pas devoir être rempli ! Mais non, tout est oublié : au lieu de songer à la vengeance, on ne pense qu'au beau jour où la tolérance apaisera toutes les haines, rapprochera toutes les mains.

« Cela serait-il donc si difficile? Quand on voit les prêtres du judaïsme professer les plus pures doctrines de la tolérance et de la charité, les prêtres chrétiens ne pourraient-ils pas revenir au but de leur institution, et professer, eux aussi, la tolérance que leur commande le Christ ? Mais non , le jeune Mortara est encore entre les mains des persécuteurs de sa famille, et ceux qui devraient prêcher la concorde quêtent, comme nous l'avons dit, pour les frais de la guerre future.

« Et cependant, si on le voulait, quelle différence sépare au fond, au moins en morale, ces deux religions, dont l'une est persécutée encore et l'autre persécutrice? — Aucune, si l'on s'en rapporte au langage si charitable, si éloquemment juste et philosophique des rabbins !

« Léon Plée. »

Nous ne pouvons reproduire tous les ardents et magnanimes appels faits par des rabbins et des laïques distingués en faveur des chrétiens du Liban; un volume suffirait à peine à une telle publication. Nos lecteurs connaissent déjà la lettre pastorale du grand rabbin de Colmar adressée de Paris à ses administrés, et sa lettre au *Siècle*, qui a produit dans le public une sensation profonde; de retour dans sa circonscription, le digne pasteur a renouvelé son appel. Voici la circulaire du comité de Colmar :

Colmar, le 26 juillet 1860.

« Chers Coreligionnaires,

« Le Comité central qui s'est constitué à Colmar est heureux de vous annoncer que l'appel qu'il a fait à la charité israélite en faveur des chrétiens d'Orient est accueilli avec la plus vive sympathie.

« En moins de deux jours la quête faite à Colmar a produit environ 1,100 fr. — Cette manifestation si empressée et si cordiale des sentiments d'universelle charité nous inspire le plus ferme espoir que chaque israélite, que chaque communauté voudra s'y associer chaleureusement.

« Israélites du Haut-Rhin ! montrons à la France attentive les véritables sentiments qui ne cessent de nous animer, et que, dévoués à l'accomplissement de tous nos devoirs de membres de la grande famille, nous savons toujours et partout tendre une main secourable à nos frères des autres cultes, même dans les contrées lointaines où ils sont victimes du plus odieux des fanatismes.

« Hâtez-vous de former partout des comités qui réuniront les souscriptions et qui en adresseront le montant à M. Ab. Sée, banquier à Colmar, chargé de centraliser les fonds et de les faire parvenir à destination.

« *Les Membres du Comité.* »

Dans la même circonscription, l'honorable M. Léon Werth, président de la Société philanthropique israélite du Haut-Rhin, a adressé à ses coreligionnaires une lettre remarquable, où, après avoir parlé de l'appel fait par M. Crémieux, il dit :

« C'est surtout à nous, israélites alsaciens, qu'il appartient de répondre à l'appel si philanthropique de notre honorable coreligionnaire, car, plus longtemps et plus durement, nos ancêtres ont eu à souffrir de cette horrible persécution, détruite par les principes de 89, qui désole aujourd'hui cette contrée, appelée jadis Terre-Promise, où coulaient le lait et le miel.

« C'est à nous, affranchis d'hier, qu'il appartient de saisir cette occasion solennelle de prouver à nos compatriotes chrétiens que nos sentiments se sont élevés à la hauteur de la générosité française, et que, pour atteindre ce noble but, nous avons secoué le joug de nos anciens préjugés, quand la cause qui les avait produits, l'intolérance, avait disparu.

« C'est surtout à notre Société philanthropique qu'incombe le devoir de populariser la généreuse idée de M. Crémieux ; ce devoir est dans l'esprit de notre institution et il nous est imposé par la reconnaissance que nous inspirent les sympathies de tant de nobles cœurs qui nous ont si puissamment secondés dans la création de notre belle école professionnelle de Mulhouse et qui contribuent toujours si largement à en développer les heureux résultats.

« Hâtons-nous donc de réunir promptement des ressources pour soulager les chrétiens de la Syrie, si cruellement éprouvés; concertons-nous avec le Consistoire israélite du Haut-Rhin afin que ces ressources soient réalisées avec célérité par des comités locaux nommés par le Consistoire, et centralisées ensuite entre les mains du comité qui vient de s'organiser à Paris dans le même but.

« Sir Moses Montefiore, ce charitable israélite de Londres, qui croirait avoir perdu sa journée s'il ne l'avait marquée par des bienfaits, vient de prendre la même initiative en Angleterre, et, joignant l'action à la morale, il a adressé une généreuse souscription au rédacteur en chef du *Times*.

« Ces exemples vont sans doute être suivis partout où il y a des israélites qui apprendront ces malheureux événements, dont les fureurs du fanatisme ont accablé les chrétiens de l'Orient.

« Heureux si, en soulageant ces victimes de l'intolérance, nous pouvions réussir à étouffer les derniers sifflements de ce monstre qui s'agite encore dans quelques parties de l'Allemagne.

« Heureux surtout si l'écho de la généreuse initiative de l'honorable M. Crémieux, retentissant dans tous les cœurs israélites, pouvait contribuer à faire disparaître partout les barrières sociales ou politiques qui, quoique renversées par le droit et la loi, ont encore pu se maintenir dans les mœurs et les habitudes de certains pays arriérés ou contraires au progrès.

« A l'œuvre donc, chers coreligionnaires, et Dieu bénira nos efforts. »

Le Consistoire du Bas-Rhin a également adressé aux rabbins de sa circonscription une circulaire chaleureuse, en date du 16 juillet, où nous lisons :

« Un grand devoir nous est imposé. Espérons que les israélites de notre circonscription consistoriale sauront le comprendre et le pratiquer. Ce devoir, que notre sainte religion sanctionne, consiste à venir en aide à ces femmes, à ces enfants, à ces vieillards, à toutes ces populations, victimes innocentes, sur

la tête desquelles la barbarie musulmane a accumulé une telle série d'horreurs que l'imagination en recule épouvantée.

« Dans cette occasion solennelle, il importe de nous tendre mutuellement la main, de nous entr'aider, de nous défendre contre ces haines furieuses, suscitées par la *persécution religieuse*, ce terrible fléau qui tant de fois déjà a exercé ses ravages parmi ceux de nos frères disséminés dans ces lointaines contrées. »

Une allocution prononcée au temple israélite de Lunéville, par M. le rabbin Lévy, contient ce passage remarquable :

« Frères ! rien ne saurait tant nous émouvoir que le récit de ces persécutions. Il y a quelque chose de sauvage à faire souffrir un homme pour ses convictions religieuses. Nos pères, qui ont passé par ces terribles épreuves, nous ont légué à cet égard des sentiments de répulsion, de dégoût et d'horreur, que nous avons peine à contenir en nous. Laissons les éclater ici, en présence du Dieu de bonté, qui voudrait voir tous les hommes unis en lui dans un seul élan d'amour, et unis entre eux par le désir inaltérable de se faire réciproquement le plus de bien possible.

« Mais, en même temps que nous flétrissons de la pensée et de la parole ces actes d'atrocités qui ternissent la gloire de notre siècle, rappelons-nous que la charité est un baume qui adoucit toutes les plaies. N'oublions pas que, pendant que nous lisons avec un cruel serrement de cœur les sanglants détails du carnage qui se consomme en Orient, il y a là-bas des chrétiens, nos frères en l'humanité, qui se meurent de faim, et qui, en cherchant à sauver leur vie, ont abandonné au pillage des fanatiques leur dernier sou et leur dernier vêtement. Hâtons-nous donc de leur envoyer de quoi se vêtir, de quoi se nourrir. Qu'une souscription organisée en leur faveur soit largement couverte par nous.

« Je le sais, vous n'avez pas l'habitude de rester en arrière quand il s'agit de secours, d'aumônes, de charités à distribuer. Mais ici c'est plus que tout cela : c'est une barbarie qui se commet dans un coin du monde, et contre laquelle les juifs, par une solidarité de souffrances passées, doivent tous s'inscrire solennellement. C'est un crime inspiré, fomenté par l'intolérance, qui menace déjà d'ensanglanter la sainte ville de Jérusalem, et contre lequel il faut protester pour la gloire de Dieu offensé !

« Accourons à l'envi et apportons notre part de consolation à nos malheureux frères qui, dans des contrées lointaines, souffrent pour la plus sainte des causes, la liberté de conscience. Nous devons cela à la France, qui nous a conviés si généreusement au banquet de la vie sociale et politique ; nous le devons à cette France chrétienne qui, sans doute, ressent vivement les souffrances qu'endurent, dans un pays devenu inhospitalier, ceux qui professent sa foi religieuse. »

On lit dans le *Messager de Bayonne* du 17 août :

« A l'occasion de la solennité du 15 août, un *Te Deum* a été chanté hier au temple israélite de Saint-Esprit en présence d'une assistance considérable.

« M. Marx, grand-rabbin, est monté ensuite en chaire, et a prononcé un discours empreint de nobles sentiments et de chaleureuses sympathies en faveur des chrétiens de la Syrie.

« Tout le monde a applaudi aux belles idées qu'il a développées avec une

grande puissance de logique. Les persécutions religieuses sont d'une autre époque, et soulèveront toujours une vive indignation.

« C'est avec plaisir que nous reproduisons dans les colonnes du *Messager* la magnifique improvisation de M. Marx : ses nobles paroles retrouveront de l'écho partout. » H. L.

« Messieurs,

« En venant prier aujourd'hui pour Sa Majesté Impériale et son auguste famille, nous obéissons à un besoin de notre cœur, en mêlant à nos prières le nom de notre jeune et vaillante armée qui va soutenir, aux deux extrémités de l'Asie, la gloire du drapeau français.

« Jamais, Messieurs, notre sympathie n'a été plus acquise qu'à cette expédition, qui va comprimer, dans la Syrie, la farouche explosion du fanatisme, et venger les droits de l'humanité outragée.

« Si, depuis plusieurs années, la France s'est faite le champion de toutes les nobles causes, si elle a arrêté la marche envahissante du géant du nord, si elle a rendu son indépendance et son autonomie à l'Italie, si elle représente, enfin, dans le congrès des peuples, les éternels principes de la justice et de l'équité, elle n'a jamais cependant embrassé une cause plus sainte que celle qu'elle défend dans ce moment : celle de la liberté de conscience.

« Ah ! Messieurs, le découragement et le désespoir s'emparent de l'âme lorsqu'on songe qu'en plein XIX[e] siècle se renouvellent des scènes atroces dignes des plus mauvais jours du moyen âge ! Serait-il donc vrai que le progrès et les lumières, dont nous sommes si fiers, ne soient que de vains mots, et que l'homme soit condamné à tourner dans un éternel cercle de vice, d'ignorance et d'aberration ?

« Quand arrivera donc le jour où l'on comprendra une fois qu'on n'ensemence pas la vérité avec le sang humain, et que tout cheveu qui tombe pour la glorification d'une religion se redresse immédiatement contre elle, comme une terrible protestation ?

« Religion et meurtre, ne sont-ce pas là deux mots qui se contredisent et dont le monstrueux accouplement devient la condamnation l'un de l'autre ?

« Nous sommes d'autant plus libres dans la manifestation de nos convictions que, comme israélites, nous ne sommes pas engagés dans ce malheureux conflit. Mais c'est une raison de plus pour que nous manifestions avec plus d'ardeur nos douloureuses sympathies aux victimes de l'intolérance : car chaque fois que, sous prétexte ou plutôt par dérision de religion, on viole le premier commandement de Dieu, la cause est la nôtre.

« Espérons que la France, qui depuis un demi-siècle passé remplit véritablement dans le monde une mission civilisatrice, qui, après avoir établi dans son propre pays l'égalité des cultes et des croyances, après avoir supprimé dans son propre sein tous les préjugés et toutes les iniquités, a fait passer une partie de ses idées et de ses principes généreux dans les codes des autres peuples sur lesquels elle ne cesse d'exercer une légitime influence ; espérons, dis-je, que le drapeau français, qui est un symbole d'espérance pour toutes les nations opprimées, apportera aussi dans ses plis, en Asie, la nouvelle lumière dont il est la personnification, et qu'israélites, chrétiens et mahométans, en l'apercevant sur le sol de la Syrie, — cet antique berceau de toutes les religions et où toutes doivent un jour se tendre fraternellement la main, — le salueront comme un signe d'affranchissement, de liberté, d'union et de concorde.

« Messieurs, des malheurs tels que ceux que nous venons de déplorer ne se réparent pas. Prions seulement Dieu, en terminant, qu'il les fasse tourner en instruction et en enseignement pour les générations qui nous succèderont, et

qu'il inspire à tous les hommes, les uns pour les autres, des sentiments d'amour, de charité et de tolérance.

« Que tous s'aiment, que tous s'entr'aident, que tous se soutiennent ; enfin, que tous sachent qu'il n'existe qu'un seul Dieu, qui est notre père commun, et dans lequel nous devons nous confondre par notre amour et notre charité réciproque. Amen. »

*
* *

Voilà les manifestations israélites, les sentiments et le cœur de nos frères, l'inspiration et le commandement de notre religion. *Un* dans sa foi, Israël est unanime dans sa bienfaisance, dans son amour pour tous les hommes. Un arbre qui porte de tels fruits doit être en vérité un arbre divin, planté par la main de l'Éternel pour le bonheur et la vie de l'humanité. L'occident dira à l'orient que les fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ont conservé quelque chose des vertus de leurs immortels ancêtres. La souscription israélite pour les chrétiens persécutés est une fleur céleste déposée sur les tombeaux de Machpéla.

S. Bloch.

On lit dans la *Gazette de Lyon* du 24 août :

A monsieur le rédacteur en chef de la Gazette de Lyon.

Lyon, le 23 août 1860.

Monsieur,

Je lis seulement aujourd'hui votre numéro du 28 juillet, appréciant d'une façon *inqualifiable* la souscription des israélites en faveur des chrétiens du Liban. C'est, dit-on, pour *racheter l'assassinat du père Thomas* qu'a eu lieu ce mouvement spontané de charité et de fraternité. Comment interpréter cette pensée qui traduit un acte généreux et dont les résultats sont utiles en des paroles qui déversent la haine sur tout un culte, sur toute une croyance ? Est-ce donc là de la charité chrétienne ?

Quel besoin y avait-il de réimprimer ce vieux *canard* que le fanatisme avait inventé ? Il y a longtemps que la voix éloquente de M. Crémieux a fait le jour sur ce crime aussi imputable à la religion juive que l'affaire de Saint-Cyr l'est à toute autre religion.

Il me semble que dans la question du Liban tous les cultes qui reconnaissent un vrai Dieu doivent faire cause commune contre l'intolérance et le fanatisme. N'est-ce pas là votre pensée ? et dois-je croire, au contraire, comme quelques personnes semblent le dire, « que *la Gazette de Lyon* est bien plutôt que *le Monde* l'héritière et la propagatrice du journal *l'Univers* et de ses « doctrines ? »

J'espère que vous voudrez bien insérer ma lettre dans un de vos prochains numéros.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

Gustave Mayer.

Nous ne voulons ni provoquer ni accepter une polémique sur le fait de l'assassinat du P. Thomas, dont la mention dans les colonnes de la *Gazette* a provoqué des réclamations dont M. Meyer s'est fait l'interprète. Les israélites français ont réprouvé énergiquement ce crime et M. Crémieux a établi qu'il n'était pas imputable à ses coreligionnaires de Syrie. M. Mayer nous l'assure, et nous en éprouvons une vive et sincère satisfaction.

Dévoués à la doctrine de l'Eglise catholique, que nous acceptons et que nous défendons comme possédant exclusivement la plénitude de la vérité religieuse(1), nous professons cette tolérance qui n'est autre que la charité chrétienne pour les autres croyances religieuses, et nous sommes heureux d'applaudir, quand elle nous en offre l'occasion, à leurs généreuses et charitables initiatives. C'est ainsi que nous avons éprouvé un véritable plaisir à faire connaître à nos lecteurs l'appel adressé par M. Crémieux aux israélites de France en faveur des chrétiens de Syrie, et l'empressement avec lequel il a été répondu à cet appel. PAUL BEURTHERET.

ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE.

Cette utile et féconde institution, accueillie avec bonheur par nos coreligionnaires français, et par des hommes distingués appartenant à d'autres cultes, reçoit de nombreuses et éminentes adhésions d'israélites étrangers ; tous les organes de la presse juive en Europe ont exprimé une chaleureuse et unanime approbation.

Seulement la feuille rabbinico-réformiste de Szegedin n'avait pas besoin de parler à cette occasion des « idiots et des fanatiques qui condamnent les fils d'un siècle qu'ils ne comprennent point ». Il faut en vérité avoir perdu tout tact et tout sentiment des convenances, ou ne les avoir jamais eus, pour lancer ces grossières injures à une partie de nos coreligionnaires, lorsqu'il s'agit justement d'unir toute la famille israélite dans une œuvre commune de fraternité et d'amour. L'alliance israélite universelle a été fondée

(1) Si vous possédiez cette vérité, vous ne feriez pas d'odieuses insinuations contre les israélites, surtout au moment où ils viennent au secours de vos frères. S. B.

précisément pour ramener au milieu de nous l'union religieuse et sociale des temps antiques, et réparer le déchirement, la division, l'indifférence et l'égoïsme de ce siècle tant admiré que, selon la rhétorique de M. Léopold Loew, « les idiots et les fanatiques ne comprennent point ».

Un journal orthodoxe et conservateur tient un tout autre langage. Le *Ieschurun* de M. le rabbin Hirsch de Francfort dit :

« Nous saluons avec joie cette pensée d'une union générale pour le salut social et moral de nos frères.

« La société adresse son appel *à tous les israélites :* donc elle désire la participation la plus étendue. Si cette participation générale doit devenir une vérité, et si tous les israélites doivent pouvoir s'y associer, cette société, selon nous, doit se borner à un but et à des moyens qui forment le terrain neutre où tous les israélites, n'importe leurs tendances religieuses, puissent se réunir; elle doit avant tout exclure de son cercle d'activité tout acte auquel des hommes intègres, convaincus, de toutes les opinions, ne pourraient prendre part. En présence de la malheureuse division religieuse de nos jours, il n'existe point d'association pour un but quelconque qui n'ait un rapport direct ou indirect avec des questions religieuses. S'il n'y avait dans le programme que l'émancipation politique et l'appui matériel à assurer à tous les juifs persécutés, tout scrupule disparaîtrait. Mais nous craignons qu'une association générale pour *les progrès moraux des israélites* soit forcée de borner excessivement son action et ses moyens si on veut rendre possible une participation générale. Les progrès moraux ne font ils pas, par exemple, vivement désirer l'exercice d'une influence sur les écoles, la publication d'écrits populaires d'enseignement, etc.? Les hommes de toutes les couleurs, comme on dit aujourd'hui, peuvent-ils se réunir pour une telle œuvre ? »

Le journal sollicite une explication à ce sujet.

L'Alliance israélite universelle a reçu la lettre suivante :

A messieurs les membres de la Commission provisoire d'organisation de l'Alliance israélite universelle.

Maisons-sur-Seine, le 11 août 1860.

Messieurs,

Recevez avant tout mes cordiales félicitations. En fondant *l'Alliance israélite universelle*, vous avez eu le rare bonheur de réaliser, d'appeler à la vie une idée qui, depuis longtemps, préoccupait les esprits d'élite, et qui, dans les masses, se trouvait à l'état de sentiment confus. Vous avez frappé juste et vous êtes venus dans un moment opportun. Il se fait aujourd'hui un travail dans les esprits en faveur de notre sainte cause, une réaction des plus favorables contre tant de siècles de cruautés, d'injustices et d'intolérance : le Dieu unique, créateur et ordonnateur de l'univers, que le peuple d'Israël eut le privilége d'avoir été le premier, parmi tous les peuples, à reconnaître et à adorer, a amené ce souffle salutaire par des voies impénétrables et qui semblaient devoir produire un effet tout contraire.

Exilés de Sion, dispersés depuis tant de siècles, reconnaissons-nous, comp-

tons-nous, associons nos efforts individuels, réunissons nos ressources disséminées, concentrons nos moyens isolés, pour former un point de ralliement à notre sainte religion, mère de toutes les religions pratiquées aujourd'hui par les nations civilisées du monde.

Et que cette association n'offusque ni les gouvernements ni les autres communautés religieuses. Que voulons-nous? Mettre en pratique, pour nos coreligionnaires encore opprimés, ces principes de charité, de fraternité et de solidarité, qui ne sont le patrimoine exclusif ni d'une religion, ni d'un pays, mais les germes que le Créateur a mis au fond du cœur humain et qui ont été réalisés dans le monde moderne par la France de 1789; principes qui feront le tour du monde, et assurent à notre belle patrie un ascendant bien autrement solide, une influence bien autrement enviable, au point de vue de l'humanité, que la gloire de ses intrépides soldats.

Invincibles défenseurs du plus pur monothéisme, inébranlables dans notre foi pour laquelle tant de martyrs ont succombé pendant tant de siècles, nous sommes néanmoins animés de la plus grande tolérance pour tous ceux qui prient Dieu d'une autre façon que nous.

Quant aux tendances de *l'Alliance*, comment pourraient-elles susciter de l'ombrage, puisque son programme est « de n'avoir d'autre ennemi que l'op« pression, d'autre auxiliaire que la persuasion, d'autre drapeau que la justice, « d'autre but que la fraternité humaine » ?

Je m'unis donc de cœur et d'âme à vous, Messieurs; l'appel éloquent que vous avez adressé à tous les israélites, je le signe des deux mains; je promets de consacrer à notre entreprise, désormais commune, le peu de force et d'influence dont je dispose, pour apporter mon grain de sable à l'œuvre immense que nous allons entreprendre.

Car, ne nous faisons point illusion, l'œuvre est immense; mais, bien dirigée, bien comprise, les forces et les moyens ne lui feront point défaut. Que nos coreligionnaires, si généreux quand il s'agit des malheurs d'autres cultes, soient plus généreux encore quand il s'agit de relever nos propres frères, d'adoucir des misères dans notre propre sein. Que tout israélite réponde à votre appel; que le riche donne son offrande, le pauvre son obole, tous leur concours; que nos ministres prêchent en chaire le devoir à chacun de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à notre entreprise; que des associations relevant de la société mère se créent partout où il y a une communauté israélite, et la bénédiction divine ne manquera pas de descendre sur notre œuvre.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la somme de cinq cents francs comme don, me réservant de fixer plus tard ma souscription annuelle, selon les besoins et les circonstances.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération et de mes sentiments distingués.

Louis-J. Kœnigswarter,
M. C. de l'Institut.

Le *Moniteur* du 30 août publie les premières souscriptions des israélites de l'Algérie pour les chrétiens de Syrie; on y remarque aussi 432 fr. envoyés par la communauté juive de Rome, et 25 fr, de la société juive d'adolescents de la même ville.

L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE.

LES CONSISTOIRES.

La presse israélite a été unanime pour accueillir favorablement la création de l'*Alliance israélite.*

Depuis longtemps cette institution était vivement désirée dans la pensée de tous; il y avait cependant peu de personnes qui voulussent en prendre l'initiative, craignant sans doute de déplaire au Consistoire. Les faits déplorables dont a été victime le judaïsme, depuis quelques années, le laisser-faire, obligé ou volontaire, de nos administrations, devaient réveiller chez beaucoup de nos coreligionnaires cet élan généreux qui sort toujours du cœur israélite. Il ne faut pas douter qu'en reconnaissance du dévouement montré par le comité fondateur, avant peu l'*Alliance israélite* ne compte des milliers d'adhésions. Les statuts publiés seront modifiés et rendus plus précis; l'*Alliance* combattra les abus; elle saura défendre notre culte partout où on l'attaquera et où il ne serait pas respecté. Ce faisceau d'israélites fera ce que les Consistoires ont toujours négligé de faire: oser et agir. Il existe de par le monde une compagnie ayant des ramifications et des correspondants dans chaque ville, chaque village, chaque hameau, agissant sur toute l'étendue du globe par un mot d'ordre, marchant au moindre signal, ourdissant souvent en secret de coupables projets. L'histoire nous fait connaître les crimes par lesquels cette confrérie a ensanglanté les royaumes, d'où plus d'une fois les sectaires ont dû être chassés.

L'*Alliance israélite* fera en bien ce que cette compagnie a fait en mal. Ajoutons que dans l'*Alliance israélite* rien ne sera secret, tout sera public et publié, car le bien est l'ennemi des ténèbres. Comme le rédacteur en chef de ce recueil le dit dans le dernier numéro, je dirai à mon tour : Je mettrai au service de l'*Alliance israélite* tout ce que j'ai de force, de volonté et de dévouement.

En attendant, nous prions l'*Alliance universelle israélite* d'inscrire sur le frontispice de son œuvre:

Destruction des Ghettos, délivrance de l'enfant Mortara!

PROSPER LUNEL.

REVUE LITTÉRAIRE.

Breslau, en août 1860.

Monsieur le Rédacteur,

L'amour de la vérité qui caractérise votre estimable journal me fait espérer que vous ne refuserez pas d'accueillir la réplique suivante :

Agréez, etc. Dr J. Lévy, *rabbin* (1).

M. R. Kirchheim, dans *L Univers Israélite* du mois d'août, discute les deux articles que j'ai publiés dans le *Ozar Nechmad*, tome III. L'un, sur Mischna *Haguiga* II, 2, etc., est seulement communiqué sommairement; mais l'autre, sur le livre d'Esther, est jugé sans qu'on mentionne, c'est-à-dire qu'on réfute un des nombreux arguments par lesquels j'ai cherché à rendre mes conjectures vraisemblables.

Cependant, par cela même, j'aurais gardé le silence sur tout ce passage, si je ne m'étais vu obligé de rectifier un fait, à savoir « que je ne me suis pas fait connaître par des études phéniciennes et des travaux sur les hiéroglyphes », honneur qui m'a été attribué par erreur et par une confusion de noms. Je me permets à ce sujet d'appeler l'attention sur mon prénom. Mais, sans être « accoutumé au déchiffrement problématique des hiéroglyphes », par contre, bien naturalisé sur le domaine de la théologie juive où je ne me présente pas « pour la première fois », j'ose soutenir mon opinion sur Esther jusqu'à ce que M. Kirchheim, dont je ne mets certainement pas la science en doute, ou un autre savant dans cette matière, en ait produit une plus probable, ou au moins ait réfuté mon hypothèse par des arguments talmudiques ou scientifiques. Jusqu'alors il me suffit de constater que tous les faits principaux du livre d'Es-

(1) Nous croyons que *l'amour de la vérité* nous interdirait de publier cette réplique, qui maintient en plusieurs points des assertions contraires à nos convictions religieuses. Avec cette liberté déplorable que chacun prend de traiter l'Écriture sainte comme un anatomiste traite par le scalpel un cadavre, on détruit peu à peu le respect public pour les livres sacres, et on enlève à nos lois religieuses leur base, leur raison d'être, leur obligation. Nous insérons la lettre de M. Lévy pour ne pas refuser à un savant étranger l'hospitalité qu'il nous demande, alors même qu'il nous est pénible de la lui accorder. S. B.

ther s'accordent assez exactement avec le sort des juifs sous Ptolémée III, ainsi qu'il est raconté, sous une forme un peu différente, par Plybius et Machabées III.

Cependant, je ne m'explique pas comment M. Kirchheim a pu me faire ce reproche : « C'est un *hysteron proteron* de prendre la compilation de ce livre fabuleux pour la source authentique d'après laquelle l'auteur d'Esther aurait compilé son récit. » J'ai dit le contraire : וח"ו לא עלתה על דעתי לומר כי לכותב מגלת אסתר היה לו מקור משתה ושאב דבריו מדברי הסופרים האלה, אלא כותב המגלה ואלה הסופרים מקור אחד היה להם, ר"ל גוף המעשה ואינם מתנבאים בסגנון אחד. ואולם יש יתרון רב לספר אשר נתקבל בין כתבי הקדש לספרי החול וכו' (*Ozar nechmad*, p. 180).

Je ne suis pas moins surpris de la conclusion tirée par M. Kirchheim de la ressemblance des faits historiques qui sont au fond des deux livres, « que le livre d'Esther n'était pas inconnu à l'auteur des Machabées III, etc. » Je crois avoir démontré avec évidence (*ibid.*, p. 184) que l'auteur des Machabées III, bien que juif et vivant au moins plus de deux siècles après l'époque généralement présumée d'Esther (voyez Grimm, à Machabées III, introduction), ne pouvait cependant avoir eu aucune connaissance de son existence ; d'où je pouvais tirer une preuve de plus pour l'identité des faits contenus dans les deux livres. Même en admettant que le livre III des Machabées (voyez Graetz, Histoire des Juifs, III, p. 495), ne fut composé qu'au milieu du premier siècle de l'ère vulgaire, ce qui d'ailleurs n'est pas encore prouvé (voyez Jost, Histoire du judaïsme, etc. I, p. 360), l'auteur de ce livre ne put mentionner le livre d'Esther, puisqu'il ornait de fables l'histoire qui en est la base.... (1).

En terminant, je me permettrai encore d'ajouter, pour M. Kirchheim, une observation, *ira et studio*, qu'il voudra bien me pardonner. Quel jugement aurait-il prononcé contre un autre Lévi, Lévi bar Samuel, qui, en commun avec R. Huna bar Chiya, permet de dire du livre d'Esther (*Synhédrin*, 100 *a*) : « הא לא בעיא מטפחות ! bien que le caractère canonique de ce livre soit au-dessus du moindre doute, puisqu'il n'y a à cet égard aucune divergence d'opinion

(1) Ici M. le rabbin Lévy répond à une autre objection qu'on pourrait faire contre sa manière d'apprécier le livre d'Esther ; mais comme cette objection n'a pas été faite par M. Kirchheim, nous croyons inutile de la reproduire avec la réponse de l'auteur. S. B.

en *Iadaïm* 3, 5. M. Kirchheim se serait certainement écrié avec indignation : אנא נמי לא בעינא מטפחות, c'est-à-dire : Je ne mettrai pas de gants glacés pour lutter avec vous ; le jugement de votre maître R. Iehuda, כי האי גוונא נמי מיחזי כי אפקירותא, est beaucoup trop doux !

Je prends congé de M. Kirchheim avec l'assurance que, de même que j'estime toujours bien haut ses travaux scientifiques, de même j'accueillerai avec gratitude son jugement *fondé* — mais seulement un tel — sur l'objet qui nous occupe. Je ne m'arroge pas l'adage קבלו דעתי, mais je ne me le laisse pas non plus imposer par qui que ce soit.

D^r J. Lévy, *rabbin.*

M. le docteur B. Beer (de Dresde), dans sa revue littéraire insérée dans *L'Annuaire israélite* de 5621, par Joseph Wertheimer, après avoir parlé avec éloge de *La Foi d'Israël*, rend compte d'un autre livre d'instruction religieuse publié en Allemagne ; il dit :

« M. Emmanuel Hecht a publié, sous le titre de *Le Judaïsme*, un livre d'instruction religieuse pour les écoles supérieures et les familles éclairées. Ce petit ouvrage de l'éminent pédagogue a été élaboré pour répondre à un besoin bien senti, et il est dans son ensemble bien et utile, bien que l'auteur ne montre pas toujours la fermeté qui, selon moi, serait nécessaire dans les livres religieux composés pour la jeunesse et les laïques adultes. C'est ainsi que l'auteur ne dit pas si la majeure partie des lois cérémonielles mosaïques doit être considérée comme abolie ou non. M. Hecht aurait dû ou se placer au point de vue de la société réformiste de Berlin et en développer les principes clairement et franchement, ou enseigner l'obligation des lois cérémonielles, ainsi que le croit la majorité de nos coreligionnaires. Les opinions de quelques théologiens peuvent bien exciter l'homme d'étude à méditer sur le sujet, mais elles ne doivent point figurer comme autorité dans un livre d'enseignement destiné au peuple, alors même que les auteurs desdites opinions seraient des esprits très solides. Je ne méconnais point les difficultés qui s'offrent à l'instituteur lorsqu'il doit inculquer aux enfants des prescriptions qu'ils ne

voient pas observées dans leurs maisons; mais le point de vue du principe biblique positif ne doit pas pour cela être déplacé, ni des lois religieuses présentées comme ayant fait leur temps, lorsqu'elles sont toujours obligatoires. L'instituteur doit se garder d'enseigner une religion de l'avenir, mais il doit donner des règles précises pour le présent, afin que le peuple puisse s'y conformer.

« Lorsqu'on commença, vers la fin du dernier siècle, à méditer sur la religion et ses pratiques, il s'y joignit le voltairianisme, qui repoussait toute religion positive. On trouva commode de jeter à la mer toute la loi cérémonielle, d'autant plus que le changement survenu dans la position civile y donnait souvent occasion. Si l'on peut convenir que beaucoup d'exagérations ajoutées dans la suite des temps ne sont plus à conserver, les lois cérémonielles proprement dites, notamment les lois mosaïques sur la nourriture, ne sauraient être considérées comme abolies doctrinalement. On a appelé le judaïsme une religion d'action; il est encore plus : il est une religion de la vie. Pendant que le judaïsme laisse à ses adhérents la plus grande liberté doctrinale possible, il donne des règles positives pour toutes les circonstances de la vie, accompagne l'homme depuis son berceau jusqu'à sa tombe, reste avec lui depuis le matin jusqu'au soir, dans ses plaisirs à table et dans sa jouissance de la nature. Non seulement dans la maison de Dieu, mais partout, dans toutes ses affaires et toutes ses positions, l'israélite a des signes qui lui rappellent que sa vie doit être une vie sainte. Les paroles de Lévitique, XX, 25, me paraissent d'ailleurs exprimer clairement la valeur inviolable des lois alimentaires. Dans les temps modernes où l'on a démontré l'influence de la nourriture sur le développement intellectuel et moral de l'homme, on voit mieux que jamais la haute sagesse de ces lois antiques telles qu'elles furent motivées par nos principaux anciens docteurs. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

EDOUARD MORATO *ou l'enfant volé*, par A. BEN-BARUCH. — Extrait de l'*Annuaire israélite.* — Prix : 20 centimes. Se vend au profit des chrétiens du Liban. — Paris, chez l'auteur, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 9.

L'INTOLÉRANCE. *Discours prononcé le* 5 *août* 1860, *par* L. LEBLOIS, *pasteur au Temple-Neuf* (à Strasbourg). Se vend au bénéfice des chrétiens de la Syrie. — Prix : 25 centimes.

Si tous les pasteurs du christianisme réformé parlaient le langage de M. Leblois, on verrait bientôt disparaître de la Prusse, de la Suède, de la Suisse, et de tant d'autres pays protestants, les lois intolérantes qui oppriment la conscience religieuse, arrachent au citoyen les droits les plus sacrés, foulent aux pieds la justice et la fraternité des hommes, l'amour et la miséricorde de Dieu.

Nous ne ferons pas l'analyse de cet éloquent et remarquable discours, qui renferme tant de vérités et de principes salutaires; qu'on le lise, qu'on le médite, et surtout qu'on en profite. Nous félicitons nos concitoyens de Strasbourg de posséder un tel pasteur, qui remplit bien ce programme du prophète : « Les lèvres du pontife gardent la science, sa bouche distribue la vraie doctrine, car c'est un envoyé de l'Eternel Zebaoth. » (Malachie, II, 7.)

LA QUESTION JUIVE EN ALGÉRIE, *ou de la naturalisation des juifs algériens*, par un Algérien progressiste, membre de la Société historique algérienne. — Alger, chez Pézé, libraire, rue Bab-Azoun, 8; Paris, chez Challamel, rue des Boulangers, 30. — Prix : 1 fr. 25 c.

Le modeste et consciencieux auteur de cet écrit est un savant jurisconsulte, un magistrat éminent, qui représente dignement sur la terre africaine la justice, les idées et la civilisation françaises. Son œuvre nous console des tristes organes des plus détestables doctrines, qui, comme un écrivain dans une feuille de Constantine

(l'*Africain* du 1er juin 1860), excitent contre les israélites algériens le mépris des chrétiens, le fanatisme des musulmans, et trempent leur plume française dans la boue de la calomnie. (Voyez *Univers israélite*, n° de juillet 1860.)

L'auteur, qui est chrétien, mais à qui notre langue sacrée paraît ne pas être étrangère, puisque son livre a pour épigraphe ce verset de l'Ecriture en hébreu : ציון במשפט תפדה ושביה בצדקה (Isaïe, I, 27), l'auteur, disons-nous, plaide avec les accents d'un cœur noblement enflammé et l'autorité d'une science profonde l'émancipation complète, la naturalisation civile et politique des israélites algériens, qui ne sont encore que des Français *commencés*, qui ne sont pas encore des Français *achevés*.

Il répond dignement et victorieusement à ce langage de l'intolérance et du fanatisme moderne :

« C'en est donc fait ! vous avez résolu de demander la naturalisation des juifs de l'Algérie, en d'autres termes, leur entière assimilation avec les citoyens français.

« Pourquoi cela ?

« Que ne consacrez-vous à une cause plus digne d'elle votre ardeur de prosélytisme civique ?

« Qui s'intéresse aux juifs ? Et qu'importe à la France, qu'importe à l'Algérie le baptême politique de trente mille israélites africains ? Croyez-nous ! ici, comme en tant d'autres régions, laissez à cette poignée d'obstinés fanatiques, de Shiloks détestables, de hideux déicides, laissez-lui sa religion décrépite et son culte vermoulu ! N'est-ce donc pas assez que, judiciairement parlant, les enfants de Jacob soient régis, parmi nous, par les mêmes lois que les enfants de la France ! A quoi bon tenter de les rendre, à tous égards, nos égaux ? Qu'ils restent ce qu'ils sont ! Ils ne méritent rien de plus !

« Et d'ailleurs, que faire de ces hommes ? Ne portent-ils pas, indélébilement gravé sur leur front maudit, le stigmate de réprobation et d'anathème qui les a mis cent fois au ban du droit universel, politique et civil, des nations chrétiennes ?

« Interrogez autour de vous les chrétiens de toutes les communions et de tous les pays, les musulmans de tous les rites ! Musulmans et chrétiens vous répondront à l'envi qu'ils sont indignes de la faveur que, par un zèle intempestif, vous voulez bien solliciter pour eux !

« Savez-vous ce qu'ils sont ?

« On dit que, voulant revêtir d'une forme sensible l'idéal de la beauté physique, le plus illustre peintre de l'antique Athènes recueillit çà et là et reproduisit sur une toile célèbre les plus beaux traits des plus beaux visages humains.

« Eh bien ! voulez-vous, nouvel Apelles, réunir et personnifier, sous le symbole d'une réalité vivante, les éléments essentiels de l'idéal d'un peuple justement condamné à l'isolement, à l'abandon, à la répulsion, à la haine et au mépris de tous ? Retracez les phases diverses de ses annales, depuis son berceau et surtout depuis sa dispersion jusqu'à nos jours, et vous aurez dépeint le type de la laideur morale d'un peuple, considéré dans son ensemble comme dans chacun de ses membres ! »

Et l'auteur ajoute à ce monstrueux réquisitoire inspiré par la haine et le préjugé le plus aveugle :

« Voilà ce qu'au début de ce travail, nous ont fait *prudemment* observer plus d'un Européen algérien. Voilà les paroles étranges que nous avons rencontrées sur des lèvres chrétiennes, et, qui plus est, sacerdotales !

« Et c'est en Algérie, en plein XIX[e] siècle, sur une terre désormais française, placée sous l'empire d'une loi religieuse toute de charité et d'amour, l'Evangile, et d'une loi civile et politique, toute de civilisation et de progrès, le Code Napoléon et la Constitution de la France, c'est, dis-je, en Algérie, qu'il nous a fallu entendre ces choses !! »

Nous avons reproduit *ces choses* pour montrer combien était grande et généreuse la tâche que l'auteur s'est imposée ; il l'a remplie avec un rare bonheur, et avec cette éloquence énergique qui est le signe d'une conviction profonde, l'inspiration de la vérité pieusement sentie et courageusement exprimée.

Il donne (p. 15) la statistique de l'intolérance européenne à l'égard des juifs ; il y a là quelques erreurs. La Hesse-Electorale est aujourd'hui une des contrées les plus intolérantes ; nos coreligionnaires y souffrent pour leur croyance une oppression honteuse pour notre temps. Par contre, leur émancipation civile et politique est complète en Angleterre, en Piémont et dans les duchés italiens, depuis l'annexion. En Suisse, tous les cantons ne sont pas couverts de ténèbres comme Bâle-Campagne, et en Autriche la situation s'est beaucoup améliorée depuis quelque temps. Dans plusieurs contrées de l'Allemagne, ils jouissent des droits civils, non des droits politiques ; en Bavière, chose incroyable, c'est le contraire : il y a à la chambre des députés des israélites qui ne peuvent s'établir dans tel village sans l'autorisation, très-difficile à obtenir, du conseil municipal. Dans ce pays, le juif est législateur, mais il est lui-même placé hors la loi ! La Prusse, qui a gravé au frontispice de sa Constitution : « Tous les Prussiens sont égaux devant la loi, et la jouissance des droits de citoyen est indépendante de toute confession religieuse, » la Prusse, disons-nous, montre à l'égard des israélites une mauvaise foi indigne d'une nation qui se dit civilisée et chrétienne.

L'auteur cherche une cause à la longue persécution des israélites ; il la trouve dans la conduite des premiers chrétiens, dont la haine contre les meurtriers du Christ s'est transmise à toute la chrétienté. Nous croyons que depuis longtemps le souvenir de Gol-

gotha n'est plus pour rien dans l'intolérance dont nos frères de tant de pays sont victimes. On cache les plus détestables passions, les plus sordides intérêts, sous le masque de l'ardeur religieuse. Nous avons connu en Allemagne un écrivain célèbre qui, plus voltairien que Voltaire, ne croyait pas même à l'existence du Christ et prêchait dans tous ses écrits l'athéisme le plus audacieux ; et cependant, nommé membre d'une chambre de députés, il combattit avec une ardeur scandaleuse, *au nom du principe chrétien*, l'émancipation des juifs ! Savez-vous pourquoi ? Parce que, pour obtenir son élection, il avait accepté un mandat impératif de ses électeurs habitant une ville qui a le *privilége* de ne point tolérer de juifs dans son sein : donc il était forcé de voter, malgré sa conscience, contre leur admission.

La cause de l'intolérance est à peu près la même partout. Un savetier consent à ce que le juif exerce tous les métiers, remplisse toutes les fonctions, soit élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, pourvu qu'il lui soit interdit de raccommoder des souliers ! Et des gouvernements despotiques, ne voulant pas accorder à leurs peuples les droits légitimes et sacrés de l'homme et du citoyen, leur donnent, comme satisfaction et comme pâture, l'oppression encore plus grande des juifs !

L'auteur demande que les israélites algériens, qui ont encore aujourd'hui leurs lois particulières sur le mariage, le divorce, le régime matrimonial, soient de plein droit Français, uniquement régis par la loi française, tenus aux mêmes obligations et participant aux mêmes droits que les citoyens français.

Nous faisons le même vœu. Cependant il y a là une difficulté sérieuse. Il est des cas où la loi religieuse israélite ordonne le divorce, défend au mari de garder sa femme. Si un de ces cas arrive, que peut faire l'israélite, si la loi civile l'empêche de remplir ce commandement de sa religion ? Il peut, sous le toit conjugal même, vivre en état de séparation ; mais cette position est extrêmement douloureuse et contraire à la loi divine et humaine. Il est probable que si, en 1807, le divorce n'avait pas été toléré par la loi civile de France, le grand sanhédrin, ne pouvant alors faire dépendre la légalité de la répudiation entre époux israélites du jugement civil

qui prononcerait au préalable la dissolution du mariage, aurait maintenu pour le judaïsme français le droit du divorce.

L'auteur rend hommage aux israélites français et à la manière distinguée dont ils payent leur dette à la patrie; il est convaincu que les mêmes résultats se produiront chez nos coreligionnaires africains, appelés à rendre les plus précieux services à la France, au milieu d'un peuple musulman; il termine par ces paroles prophétiques qu'il met dans la bouche de la France:

« Réjouis-toi, Sion de l'Algérie! Que l'allégresse éclate comme « un éclair sur ton visage! *Illuminare!* Assez longtemps tu as bu « jusqu'à la lie le calice de l'oppression, de l'abjection et du mé- « pris! — Me voici! C'est moi, moi la France, moi le lieutenant « sur la terre du Dieu d'Abraham, de Jacob et de Moïse; moi dont « la mission est de mettre la liberté là où est l'esclavage; le droit « et la justice là où est l'arbitraire, l'unité là où est la diversité; « c'est moi qui viens prendre ce calice de tes mains pour y placer « la coupe de la liberté, du droit et de la justice! Française par le « cœur et l'intelligence, ô Sion algérienne! sois désormais pour « moi ce qu'est la Sion française, ta sœur! A toi, comme à elle, « mes juges, à toi mes lois, à toi ma justice! — Depuis près de « trente ans, tu me dis : Sois ma mère! — N'est-il pas temps que « je te dise enfin : Sois ma fille! »

Nous le répétons, l'auteur de *la Question juive en Algérie* représente noblement sur la terre africaine la France, sa justice, sa civilisation, et son drapeau, dont les glorieuses couleurs sont l'arc-en-ciel de la fraternité humaine et de l'alliance de Dieu avec l'humanité régénérée par la tolérance et par l'amour.

S. Bloch.

NÉCROLOGIE.

Une femme de bien, une de ces pieuses et fortes femmes en Israël dont l'Écriture célèbre les vertus, madame Philippe Mayer, de Metz, est morte subitement à Paris, où elle était venue avec son mari visiter sa famille. Sa mort a causé un deuil général dans la

communauté messine, dont elle était une douce et noble bienfaitrice. Ses restes mortels, amenés à Metz, ont été inhumés au milieu des regrets et des larmes de nos coreligionnaires. M. le rabbin Éliézer Lambert, s'étant rendu l'organe des sentiments de sa communauté, a prononcé sur la tombe de cette israélite regrettable les paroles suivantes :

« La voilà réunie à ceux qu'elle pleurait l'an passé, cette excellente mère de famille, cette israélite si pieuse et si sincère. Elle faisait bien paraître tout ce qu'elle était, quand elle supportait avec un inébranlable courage, ou, pour mieux dire, avec une pieuse résignation aux volontés de Dieu, les coups affreux qui l'avaient atteinte dans ses plus chères affections. C'est une nouvelle et sensible épreuve pour vous, époux et enfants, que la mort si prompte de celle que vous avez tant aimée. Elle était si digne de votre amour! Elle est si digne de nos regrets à tous!

« Madame Philippe Mayer avait appris les devoirs de sa religion et la pratique de la bienfaisance chez un père et une mère dont l'admirable charité est racontée encore, presque sous les formes de la légende, dans nos contrées. Nous, enfants de la nouvelle génération, nous accueillons presque avec incrédulité les récits que l'on nous fait de cette splendide hospitalité, où la profusion des aumônes le disputait à la prévenance et à la cordialité qui attendaient l'humble étranger.

« Madame Philippe Mayer faisait ressouvenir, dans sa vie d'épouse et de mère, de ces vertus qu'elle avait dû pratiquer, enfant, sous les yeux de ses parents. Nous l'avons vue constamment occupée de nos pauvres, de nos institutions de charité; nous l'avons vue s'intéresser vivement aux jeunes enfants de nos écoles, contribuer de tous ses efforts à la fondation de la salle d'asile, veiller avec une touchante sollicitude à l'instruction et à la mise en apprentissage de nos jeunes filles. N'était-elle pas là dans les vraies traditions de sa famille, et ne suivait-elle pas ainsi les constantes inspirations de son cœur ? La religion qu'elle aimait et qu'elle pratiquait sincèrement fortifiait encore ces belles dispositions de son âme. Elle témoignait souvent combien elle en savait apprécier les bienfaits, et comme elle se faisait scrupule d'en négliger les devoirs! Je l'ai vue maintes fois venir soulager sa conscience, auprès du pasteur de cette communauté, sur des questions où elle ne se croyait pas suffisamment éclairée. Toute aux soins de l'intérieur, toute à sa famille, comme la femme forte de l'Ecriture, elle savait qu'une mère et qu'une épouse ne peuvent puiser leurs saintes inspirations que dans les enseignements de la religion.

« Tout appliquée à ces grands devoirs, elle se gardait de ces distractions oiseuses et de ces entretiens frivoles dont la médisance fait tous les frais; la médisance, si fort répandue dans le monde et pour laquelle on est si indulgent, parce qu'on n'y met point toujours une intention malveillante. N'avait-elle pas une plus noble tâche au sein de sa famille? C'était sa laborieuse occupation que le soin, l'éducation et l'amour de ses enfants. Qui ne reconnaît là le cœur de toutes les mères? Mais cette excellente mère avait montré particulièrement que cet amour était chez elle aussi éclairé qu'ardent, et quand elle a vu, pour ainsi dire, se briser entre ses mains l'ouvrage de tant d'années, et quand deux fils chéris, qui lui donnaient déjà tant d'espérances, lui ont été ravis dans un si court espace de temps, elle a assez témoigné, par son attitude résignée, qu'elle était mère selon le vrai sens de l'Ecriture, et que ses affections ne tenaient pas uniquement à des liens de chair et de sang, mais

à une communion de pensée, de foi et d'espérance, qui subsiste même après la mort, même après le douloureux sacrifice des attachements terrestres. C'est là l'exemple qu'elle vous donnait, à vous qui la pleurez autour de cette tombe, et c'est là aussi la réflexion qui est propre à vous soutenir dans cette nouvelle épreuve qui vous était réservée. Songez que votre épouse, votre mère, goûte ailleurs le fruit d'une vie, hélas! trop courte, mais saintement et noblement remplie; et puisse ce souvenir même adoucir encore pour vous l'amertume d'une si juste et si profonde douleur! »

COUR IMPÉRIALE DE COLMAR

(Chambre correctionnelle)

Israélites. — Prières à domicile. — Réunions. — Poursuites. Acquittement.

Le 8 octobre 1852, un habitant israélite de Ribeauvillé, prétendant avoir à se plaindre du commissaire administrateur de la communauté israélite de cette ville, prit le parti de ne plus fréquenter la synagogue et de faire les prières usitées à domicile aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu pleine satisfaction; il écrivit en conséquence au maire de Ribeauvillé pour l'avertir de cette résolution, en déclarant que le nombre des fidèles qui viendraient dans son domicile entendre la lecture de la *Thora* ne dépasserait jamais le chiffre de vingt; il s'engageait en même temps à veiller à ce que tout dans ces pieuses assemblées se passât « avec ordre et dignité, but unique de la réunion ».

Les réunions annoncées eurent lieu; elles se composèrent toujours de moins de vingt personnes; mais signalées à l'autorité comme se faisant en l'absence de toute autorisation de la municipalité et du consistoire israélite, elles y attirèrent le commissaire de police, qui verbalisa contre l'organisateur de ces assemblées.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Colmar, sous la prévention d'avoir tenu, dans sa maison, des réunions de prières sans autorisation, il reconnut que les réunions n'étaient nullement autorisées; il ajouta qu'il avait été forcé d'agir comme il l'avait fait par les singuliers procédés de l'administration israélite, qui lui avait refusé les honneurs du temple, et même lui avait interdit l'entrée de la synagogue s'il ne consentait à payer une somme de 61 francs,

à laquelle on l'avait imposé, disait-il, de la manière la plus arbitraire.

Le 18 décembre 1852, le tribunal correctionnel rendit le jugement suivant :

« Attendu que le législateur, par les articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal, 1er, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834, n'interdit que les associations non autorisées de plus de vingt personnes ;

« Attendu qu'il a été constaté, par le procès-verbal du 25 octobre dernier, aussi bien que par les débats, que les réunions de prières qui se tenaient chez l'inculpé étaient composées de moins de vingt personnes, y comprises même celles domiciliées dans la maison ; que dès-lors cette association ne présentait pas les caractères de criminalité voulus par les lois précitées ;

« Attendu que, si cette association elle-même n'avait rien de contraire aux lois, l'inculpé, propriétaire du local dans lequel se sont tenues les réunions, ne saurait être reconnu complice d'un délit qui n'a lui-même jamais existé ; que dès-lors, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens présentés et développés par le défenseur, il y a lieu de relaxer l'inculpé ;

« Par ces motifs, le tribunal relaxe le prévenu. »

Le ministère public a interjeté appel de cette décision.

Devant la Cour, il demanda l'infirmation du jugement qui avait méconnu les principes consacrés par l'art. 294 du Code pénal et par les art. 20 et 63 de l'ordonnance du 25 mai 1844. Les dispositions de cette ordonnance chargent en effet les consistoires de veiller à ce qu'il ne se forme dans leur circonscription aucune réunion particulière de prières, et remettent au Gouvernement lui-même le droit d'autoriser l'ouverture d'oratoires privés ; ces dispositions doivent trouver leur sanction dans l'art. 294 du Code pénal. Or, dans l'espèce déférée à la Cour, le prévenu a agi sans le concours du consistoire israélite ; il n'a pas demandé l'autorisation d'ouvrir un oratoire privé ; il n'a pas sollicité l'autorisation municipale : il est en conséquence passible des peines portées par l'art. 294 du Code pénal.

Le ministère public, à l'appui de ce système, donna lecture d'un mémoire adressé au parquet par le consistoire israélite de la circonscription de Colmar. « En organisant des réunions rebelles, est-il dit dans ce document, certains israélites ont pour but non pas les pratiques religieuses, comme ils le prétendent, mais le coupable projet de se soustraire à la surveillance efficace du consistoire et aux cotisations annuelles et volontaires dans l'intérêt de l'entretien du culte.....

« Si la décision du tribunal devait être maintenue, le culte israélite en recevrait une grave atteinte : jusqu'à présent, l'entretien du culte israélite a été à la charge des fidèles, qui y pourvoient par répartition annuelle et volontaire faite par les personnes les plus notables de chaque communauté religieuse ; ces répartitions indi-

quent à chaque famille israélite la part qu'elle doit supporter pour pourvoir tant aux frais d'entretien du temple que pour assurer les traitements des ministres officiants et sacrificateurs, là où ils ne sont pas salariés par l'État. L'équité la plus entière préside à ces répartitions, et il est faux de dire que ces cotisations volontaires soient abandonnées à l'arbitraire des commissions ; il est encore faux de dire que le prévenu soit créancier de la communauté ; il est au contraire débiteur d'une somme de près de 30) francs.

« L'État ne salarie les ministres officiants que dans les communautés où il n'y a pas de rabbin ; partout ailleurs les communautés sont obligées de pourvoir aux traitements des ministres officiants et sacrificateurs ; la communauté de Ribeauvillé est de ce nombre. Il est donc juste que ceux qui refusent de contribuer à ces charges ou à l'entretien du temple ne puissent participer aux honneurs et avantages que la synagogue décerne à ceux qui les supportent. En tolérant ces réunions clandestines de prières, la dignité du culte sera gravement compromise, faute de moyens d'en rehausser l'éclat ; les synagogues resteront désertes, et les fonctionnaires qui sont à leur charge n'auront plus d'existence. »

La Cour, après avoir entendu Me Koch, défenseur du prévenu, rendit un arrêt ainsi conçu :

« La Cour, ouï M. le conseiller Chauffour en son rapport, et M. de Baillehache, avocat général, en ses réquisitions contraires ;

« Attendu que, si l'article 294 du Code pénal punit d'une amende de 16 à 200 francs tout individu qui aura accordé ou consenti l'usage, en tout ou en partie, de son domicile pour la réunion des membres d'une association même autorisée, ou pour l'exercice d'un culte, cette pénalité suppose : 1° une association dans le sens de l'article 291 du Code pénal, 2° l'exercice d'un culte ;

« Attendu qu'au cas particulier, les personnes qui se sont réunies au domicile du prévenu, étaient inférieures au nombre de vingt et un ; que dès lors il n'y avait pas nécessité de se pourvoir d'une autorisation du Gouvernement ;

« Attendu, en fait, que la réunion dont il s'agit n'avait pas pour but l'exercice d'un culte, mais simplement de se livrer à des prières particulières ; que dès-lors à ce double point de vue le fait reproché au prévenu échappe à toute répression ;

« Par ces motifs, confirme le jugement. » (1)

(1) La Cour de Colmar n'a pas persisté dans sa jurisprudence ; par arrêt du 30 juin 1853, elle a appliqué l'art. 294 du Code pénal à un israélite qui, sans autorisation préalable, avait réuni chez lui huit de ses coreligionnaires. (Voy. notre *Recueil des arrêts* de la Cour de Colmar, t. 19, p. 5 et suiv.)

(*Petite Gazette des Tribunaux.*)

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Un arrêté ministériel, en date du 14 août, approuve la nomination de MM. Mayer (Michel) et Lazard (Félix) en qualité de rabbins à Paris, pour remplir les places créées par décret du 24 mai 1860.

Un autre arrêté du 18 août approuve la nomination de M. Weyl (Jonas) en qualité de rabbin à Nîmes (Gard).

— A l'occasion de la fête du 15 août, plusieurs officiers et soldats israélites ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur. Ont été également nommés :

Officier : M. Kœnigswarter, ancien membre de la commission départementale de la Seine, capitaine d'état-major de la garde nationale de la Seine en 1848, député au Corps législatif ;

Chevaliers : MM. Fould, chef du 22e bataillon de la garde nationale de la Seine ;

Bedarride, avocat à Montpellier, plusieurs fois bâtonnier de l'ordre ;

Lippmann, agriculteur dans le Bas-Rhin ;

Achille Ratisbonne, président du Consistoire israélite de Strasbourg.

— L'Académie française vient d'accorder à un de nos coreligionnaires, M. Louis Ratisbonne, un prix littéraire de 3,000 fr. pour sa traduction en vers du *Paradis* de Dante.

— Nos jeunes coreligionnaires ont eu beaucoup de succès à la dernière distribution des prix des lycées de Paris et de Versailles. M. Adolphe Waltz, élève du lycée Charlemagne, a obtenu, au Concours général, le premier prix d'honneur de dissertation française, et un second accessit de dissertation latine. Parmi les autres israélités nommés, nous avons remarqué le jeune Ferdinand Dreyfus, du lycée Bonaparte, qui a obtenu six premiers prix et un accessit.

— A la distribution des prix du lycée impérial de Colmar, les élèves israélites ont eu 98 nominations, dont plusieurs premiers et seconds prix. Les jeunes Adolphe Waltz et Sylvain Risser, qui ont eu tant de succès au Concours général de Paris, appartiennent tous les deux au judaïsme du Haut-Rhin, et sortent du lycée de Colmar, où ils ont fait toutes leurs classes.

Les familles israélites trouvent au lycée de Colmar toutes les ga-

ranties désirables, tant pour l'instruction morale et religieuse que pour l'accomplissement des devoirs du culte.

M. le rabbin Bloch, aumônier du lycée, donne l'enseignement religieux avec talent et avec cette pieuse sollicitude qui lui a toujours valu l'approbation de tous ceux qui ont à cœur les intérêts moraux du judaïsme.

La distribution des prix, comme toujours, a été précédée d'un service en actions de grâces, en présence de tous les élèves internes et externes. M. le rabbin Bloch a prononcé une éloquente et chaleureuse allocution sur le devoir des pratiques religieuses.

— La distribution des prix de l'école communale israélite des garçons de Paris, dirigée par M. le professeur Trèves, a eu lieu le 27 août, à l'hôtel de ville ; et la distribution des prix aux écoles consistoriales a eu lieu le 28 août, en présence d'une nombreuse et brillante assistance.

— M. le docteur B. Beer (de Dresde) est en ce moment à Paris. Il profite de son séjour dans notre capitale pour faire des recherches à la Bibliothèque impériale, en vue d'un nouvel ouvrage qu'il publiera prochainement. Notre littérature peut donc espérer une belle production de plus du célèbre savant israélite.

— L'*Union* rapporte qu'une profanation a été commise au cimetière d'Epinal, dans la nuit de dimanche à lundi 12 août. Huit ou dix tombes ont été brisées ou déplacées par des mains sacriléges. Les vases et les urnes qui ornaient les sépultures de certaines familles israélites ont été enlevés ou détruits. La justice informe.

— M. Lazare Wogue, de Fontainebleau, vient d'être élu membre du conseil municipal de cette ville, par 807 voix sur 1379 votants. C'est un hommage rendu à notre culte et à un homme de bien.

— Nous lisons dans la *Vigie* de Royan :

« M. A. Castro, ministre israélite de la circonscription de la Gironde, qui se trouve en ce moment à Royan, a réuni chez lui, vers la fin de la semaine dernière, tous ses coreligionnaires qui habitent Royan et ceux que le soin de leur santé avait attirés à notre établissement de bains de mer. Après la prière, une collecte a été faite par cet estimable ministre en faveur des malheureux chrétiens de Syrie. »

D'autres renseignements nous informent que cette réunion de prières, qui a eu lieu vendredi soir et samedi matin, dans un salon parfaitement disposé, a été fort touchante et a produit une impression religieuse qui durera longtemps. C'était une heureuse pensée de M. Castro, qui, en digne ministre du Très-Haut, a voulu, sur un sol non israélite, rendre un hommage public au Dieu d'Israël dans

une assemblé de fidèles pieusement improvisée et saintement inspirée.

— On nous écrit d'Arcachon (Gironde) :

« En attendant qu'un oratoire de notre culte soit établi dans cette commune, les israélites qui s'y trouvent se réunissent les vendredis soirs et samedis pour prier. M. le rabbin Astruc et M. Mendez (de Libourne) officient simultanément.

« Le journal de la localité publie un discours prononcé dans la chapelle catholique par M. le curé d'Arcachon, et où l'on remarque ces lignes, faisant allusion à un israélite :

« Nous ne dirons pas ce que la paroisse et le nouveau sanctuaire doivent à « une famille dont la haute position et les importantes acquisitions récemment « faites à Arcachon vont ouvrir une ère nouvelle de prospérité pour notre « cité. Un de ses membres passera bientôt dans vos rangs, Messieurs, afin de « recueillir vos offrandes pour cette église. »

« Si les descendants d'Abraham contribuent ainsi, par leur appui et leurs libéralités, à l'édification des églises, on doit espérer que ce concours ne fera pas défaut quand il s'agira de construire des synagogues ; ce que l'avenir nous démontrera. »

— On nous nous écrit de Bagnères de Luchon (Haute-Garonne), le 21 août :

« M. Oury, rabbin de Toulouse, est venu ici rappeler à ses coreligionnaires se trouvant aux eaux de cette ville de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et il leur a facilité en même temps l'accomplissement de ce devoir. C'est ainsi qu'il a su obtenir la permission de M. le maire de Luchon de disposer de la salle de la mairie pour l'office religieux, et, à cet effet, d'y rassembler les israélites présentement ici, pour célébrer le jour du sabbath.

« Voilà déjà deux fois que nous nous sommes réunis, hommes, femmes et enfants, pour remercier l'Eternel de nous avoir rapprochés pour un instant des quatre coins de l'univers, car le *Minyan* était composé d'israélites français, italiens, anglais, danois, russes, allemands et polonais. M. Rothschild de Naples et M. Günzbourg de Saint-Pétersbourg étaient du nombre.

« Remarquez encore ceci, que c'est pour la première fois, depuis qu'existe cette jolie petite ville, que le sabbath a été célébré par dix israélites réunis avec un *sepher*, et publiquement.

« M. le rabbin a prononcé quelques paroles nous rappelant la grandeur et la sainteté de notre religion, qui nous a permis de traverser toutes les persécutions et toutes les tortures. Prononcé sur

les frontières d'Espagne, ce discours a évoqué de grands et glorieux souvenirs de notre histoire.

« La prière, ce souffle sacré de nos joies et de nos douleurs, ne cesse donc pas de rassembler nos frères dispersés autour de notre saint drapeau, *la loi de Moïse*, pour louer Dieu dans le bonheur et pour l'invoquer dans le malheur. Espérons que nous ne serons jamais éblouis ni par nos succès ni par nos richesses, et que nous ne dédaignerons jamais d'invoquer le nom de Celui qui n'a pas dédaigné de nous proclamer son peuple. »

— On nous écrit de Constantine (Algérie), le 20 août :

« Nous avons eu hier la cérémonie de l'habillement de cinquante élèves du Talmud-Thora. Cette cérémonie, qui a eu lieu dans la synagogue consistoriale, sous le patronage du comité de bienfaisance israélite, avait attiré un grand concours de personnes, et M. Isaac Tubiana, faisant l'intérim du rabbin, a prononcé un discours qui a été généralement goûté. Un des élèves du Talmud-Thora a célébré ce jour-là sa majorité religieuse et a prononcé un petit discours. »

— On lit dans le *Mitidja*, journal de Blidah (Algérie), du 5 août :

« Ce matin une cérémonie imposante réunissait un grand nombre d'israélites qui, en dehors de leur office religieux, venaient assister à l'installation officielle de M. Aaron ben-Ichou, nommé commissaire délégué par le Consistoire d'Alger près la communauté de Blidah, en remplacement de M. Eliaon ben-Saïd, démissionnaire.

« A huit heures précises, M. Lejenissel, secrétaire de la préfecture, est arrivé, revêtu de son costume officiel, et a donné lecture de l'arrêté qui approuve et sanctionne la nomination de M. Ben-Ichou à ses nouvelles fonctions. Puis, dans une allocution qui a été religieusement écoutée, il a rappelé toute la bienveillante intention de l'autorité pour la population israélite, et a engagé tous les assistants à mériter par leur union la continuation de ces dispositions favorables : il leur a demandé leur concours sans réserve et leur appui moral pour le titulaire.

« M. Aaron ben-Ichou a répondu en langue arabe à ce discours: Il a dit combien les israélites étaient redevables au Gouvernement de l'Empereur et à la France, qui les ont délivrés de la servitude sous laquelle ils vivaient avant la conquête; combien en particulier ils trouvaient de bon vouloir dans l'administration de ce pays, et a invité tous ses coreligionnaires à s'unir dans une commune gratitude. Pour lui, il ne négligera rien afin de contribuer au dévelop-

pement intellectuel, moral et religieux de ses frères; tous ses efforts tendront à ramener la concorde parmi eux. C'est pourquoi il les a priés de lui faciliter sa tâche par un concours empressé.

« M. Simon, secrétaire du Consistoire central d'Alger, qui se trouva itde passage dans notre ville, a pris à son tour la parole, et, dans une courte et brillante improvisation, a exposé les mérites du titulaire et invité la communauté israélite de Blidah à le seconder par une harmonie vraiment religieuse et un appui moral efficace. Son discours a été une éloquente paraphrase, dite en français, du texte de David qui chante le bonheur de l'union parmi des frères.

« Nous avons remarqué au nombre des assistants M. Lauzeral, commissaire de police de notre cité.

« Dans le discours de M. Aaron Ben-Ichou il y a une phrase dont la vérité nous a frappé. Il faut avouer que la synagogue actuelle n'est pas un temple, et pour peu que l'assistance soit nombreuse, comme ce matin, il faut rester dehors. Quand il fait beau, c'est un léger inconvénient; mais, s'il pleut, il n'est pas agréable d'être exposé aux injures de l'air pour remplir ses devoirs religieux. Puis, le sanctuaire actuel n'en est vraiment pas un. Aussi nous souhaitons de tout notre cœur que l'administration avise aux moyens de donner aux israélites un temple et plus vaste et plus convenable.

« Nous ne demandons, certes, pas les splendeurs du temple de Salomon; mais il nous semble qu'il serait facile de consacrer un monument digne de lui au culte le plus ancien et dont le nôtre n'est qu'un épanouissement divin. »

ESPAGNE.

Gibraltar, le 30 juillet 1860. — M. Abraham Hatchwell, homme juste et pieux, qui, par son caractère et ses vertus, faisait honorer son titre d'israélite, vient de mourir ici, à l'âge de 93 ans. Sa longue vie était dignement remplie au milieu de son excellente famille, dont il était la bénédiction, et de sa communauté, dont il était le patriarche bien-aimé. Hier, jour du jeûne d'*ab*, toute la communauté a rendu les honneurs suprêmes à ce fidèle et inébranlable croyant de notre foi.

Abraham Hatchwell, vrai protecteur du judaïsme, laisse le souvenir d'une vie qui peut servir d'exemple à nos coreligionnaires; il laisse aussi des fils dignes de porter son nom.

Que la mémoire du juste soit bénie ! זכר צדיק לברכה.

NAHON.

HOLLANDE.

Un prédicateur réformiste d'Allemagne, étant sans ouvrage dans son pays, est venu, il y a quelque temps, à Amsterdam pour y exercer son état, prêcher la réforme, c'est-à-dire le schisme et le déchirement du judaïsme allemand, au milieu d'une illustre communauté israélite où règnent la paix et l'union, le respect de la tradition et des antiques mœurs religieuses.

Or, quelques lazzaroni judaïques, choqués du métier du docteur, lui ont dernièrement lancé des pierres, voulant sans doute lui prouver ainsi qu'ils savaient *démolir* aussi bien que lui. Heureusement son chapeau seul fut atteint, non la tête ; ils n'étaient sans doute pas ensemble.

Il va sans dire que tous les honnêtes israélites d'Amsterdam ont blâmé cette agression, qui d'ailleurs ne restera pas impunie. Cependant la feuille de M. Philippson (du 14 août) accuse *les généraux*, c'est-à-dire les administrateurs de la communauté, d'avoir prêché en secret *le meurtre et l'assassinat*. Et le rédacteur en chef acquitte les auteurs obscurs des coups de pierre en question, pour accuser les hommes de civilisation et de progrès du judaïsme hollandais ! Il rappelle les crimes des juifs, notamment l'attentat commis l'année dernière par un jeune garçon israélite sur un missionnaire protestant, et il remonte jusqu'à Spinosa. Prochainement, M. Philippson accusera les israélites orthodoxes avec le rabbin de Würzbourg d'avoir fait mourir le fils de Marie ! On est rabbin pour être le délateur de ses coreligionnaires ; c'est tout simple.

Mais ce qui nous paraît plus curieux, c'est l'audace de ce docteur allemand qui, venant d'un pays où les juifs sont encore opprimés, veut civiliser, élever à la hauteur de l'esprit du siècle, nos coreligionnaires néerlandais, au milieu desquels le roi choisit ses fonctionnaires publics, ses officiers, ses magistrats, ses dignitaires d'Etat ! Vous verrez que bientôt un autre docteur d'outre-Rhin, à l'habit râpé, aux mains sales et à la chevelure rouge inculte, viendra pour enseigner la civilisation aux israélites de Paris. Comme dans un avenir prochain il ne restera plus rien à renverser dans le judaïsme allemand, les prédicateurs seront bien forcés d'aller réformer, civiliser, éclairer et... *schnorren* en pays étrangers. M. Philippson croit déjà sentir les pierres des lazzaroni d'Amsterdam.

ALLEMAGNE.

L'Israélite de Mayence annonce l'organisation d'une société biblique israélite orthodoxe, qui se propose de publier des éditions populaires de l'Écriture sainte, avec et sans traduction, d'après les principes du judaïsme traditionnel. Ce projet louable, par lequel nos fidèles coreligionnaires d'Allemagne montrent tout ce qu'il y a d'énergie et de vivacité religieuse au milieu d'eux, a déjà réuni une somme presque aussi importante que celle obtenue, par un tapage de deux ans sur la grosse caisse de la feuille de Magdebourg, pour la publication d'une Bible non approuvée par les rabbins orthodoxes. Nous espérons que les israélites français contribueront à la sainte œuvre qu'il s'agit de réaliser de l'autre côté du Rhin.

— Il y a quelque temps les journaux d'Autriche ont beaucoup parlé d'un M. Ilinski, curé à Rzeszow, qui, par fanatisme contre les juifs, a lu en chaire une lettre pastorale épiscopale défendant aux domestiques chrétiens de servir dans des maisons juives, et l'a commentée avec une vivacité et d'une manière si choquante, qu'il en résulta une espèce de scandale. Ce pieux homme vient de se pendre. On voulait cacher le fait scandaleux et on répandait le bruit qu'il avait été frappé soudain d'un coup d'apoplexie. Mais on arriva dans le peuple à penser que les juifs, si vivement offensés par l'ecclésiastique, devaient l'avoir empoisonné par vengeance. On crut à cette assertion, et déjà dans la foule, facile à exciter, il se montra des symptômes qui faisaient craindre un acte de la soi-disant justice populaire contre les israélites de Rzeszow. Pour prévenir une explosion sinistre, l'autorité s'est vue forcée de constater officiellement le suicide et de l'annoncer au public.

(*Journal de Francfort.*)

— On écrit de Pesth, le 22 août :

« Parmi les invités à la fête que le feldzeugmestre Benedek a donnée au château le 18 de ce mois, pour célébrer l'anniversaire de S. M. l'empereur, se trouvait aussi M. le docteur Meisel, grand rabbin de la communauté israélite de cette ville. Son Exc. le feldzeugmestre le présenta lui-même au prince-primat, qui accueillit la présentation de la manière la plus gracieuse. Le lendemain le docteur Meisel, sur l'invitation de plusieurs ecclésiastiques chrétiens, se rendit au palais de l'archevêché, où il reçut l'accueil le plus aimable de la part du prince de l'Église, qui lui demanda avec intérêt des nouvelles de la communauté israélite de Pesth, et lui serra cordialement la main à son départ. »

RUSSIE.

L'empereur Alexandre II, dans son récent voyage en Podolie, a presque toujours logé chez des israélites. A Mohilew, sur le Dniester, S. M. passa la nuit dans la maison d'un israélite nommé Aschkenasi, qu'il invita au thé. Le lendemain l'empereur exprima le désir qu'on lui présentât toute la famille de son hôte, et il fit offrir à la maîtresse de la maison une paire de boucles d'oreilles.

— Le *Nord* signale l'écho que l'appel chaleureux adressé par M. Crémieux à ses coreligionnaires en faveur des chrétiens de Syrie a trouvé en Russie. dans ce pays dont le caractère a été longtemps ignoré du reste de l'Europe.

Ce journal ajoute, d'après une correspondance de Moscou, que la lettre de M. Crémieux a été traduite par toutes les feuilles russes, et que les élèves de l'Université viennent d'adresser à la *Gazette* (russe) *de Saint-Pétersbourg* une somme qui sera transmise, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, aux victimes de la barbarie turque en Syrie.

— Le journal *Hamaguid* annonce que la souscription des négociants israélites de Pétersbourg s'est élevée à 1,995 roubles argent. Cette somme a été remise par M. Günzbourg au ministre des affaires étrangères pour être envoyée à sa destination. Cette souscription était la première faite en Russie pour les chrétiens du Liban.

TURQUIE.

Il a été procédé dernièrement à la formation d'un nouveau conseil municipal dans le grand village de Séhir-Keuy. La communauté israélite n'a pas été oubliée; elle a eu aussi, conformément aux principes consignés dans le Hatti-Humayoun, sa part au régime de représentation communale, S. A. l'ayant autorisée à élire un membre pour le conseil.

— Une dépêche de Vienne, du 22 août, dit : « Jusqu'au 9 août, on avait opéré, à Damas, 800 arrestations; mais l'agitation continuait en divers lieux. L'agent consulaire d'Autriche, Safed, a empêché qu'on pillât les juifs. »

— On écrit de Constantinople à la *Presse :* L'exemple de Damas ne sera-t-il pas suivi à Bagdad? On peut le redouter, d'autant plus que le successeur d'Omer-Pacha, Sirr-Kiatib-Moustafa-Pacha, ne

compte point parmi les hommes tolérants. Récemment il voulait interdire aux juifs d'effectuer leur pèlerinage à un tombeau qu'on croit être celui d'Ezéchiel ; pour revenir sur sa décision, il demanda un million de piastres. Les juifs ont fait parvenir leur plainte à la Sublime-Porte, et justice leur a été rendue.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

CHRONIQUE.

En confectionnant dernièrement la table des matières de notre quinzième année, nous n'y avons pas trouvé une seule *chronique*. Alors nous avons poussé ces exclamations passablement malhonnêtes à notre égard : Est-ce que tu baisses, mon ami ? Comment ! toi qui as enseigné aux autres l'art de chroniquer en judaïsme (sans que pourtant tes élèves te fassent bien honneur, ne te flatte pas !) tu aurais oublié la chose toi-même ? Comment ! arrivé à cinquante ans, à l'âge *du conseil* — בן חמשים לעצה — comme disent les rabbins, tu ne saurais plus rien dire d'agréable ou de spirituel ? Est-ce que la diminution du sommeil et de l'appétit, c'est-à-dire de l'estomac, te cause aussi une diminution d'esprit ? Qu'est devenue ton ancienne gaieté judaïco-gauloise ?

Et dans notre effroi, nous nous sommes tâté le pouls, et nous avons constaté avec bonheur qu'il donne encore soixante idées par minute. Alors nous nous sommes dit avec plus de politesse : Recommence, aie confiance en toi ! Sois fort et courageux pour faire passer à Israël la mer Rouge du mauvais temps et le désert des lectures sèches et arides, domicile des serpents... Tu n'es pas un aigle ; mais quand tu vois les.... autres, alors ton courage doit se ranimer ! וַיַּרְא אֶת הָעֲגָלוֹת (עגלה ערופה) וַתְּחִי רוּחַ יַעֲקֹב.

*
* *

Cependant pour reprendre nos causeries mensuelles nous choisissons un moment peu favorable. Le temps est triste, le ciel est sombre, le soleil est absent ; comment la clarté et la sérénité régne-

raient-elles dans notre âme? Le Consistoire a bien aboli le *guescheme* dans notre Rituel ; que ne peut-il aussi supprimer les averses dont nous sommes inondés depuis plusieurs mois, comme au temps du déluge ! Voilà une utile réforme à faire, et que nous recommandons vivement aux docteurs, aux chirurgiens et aux orthopédistes du judaïsme.

Dieu veut sans doute punir les hommes en masse, pour leurs péchés, en les forçant, par les cataractes du ciel, à rester prisonniers chez eux. Il n'y a que les propriétaires qui s'en réjouissent, puisqu'on peut moins que jamais se passer de leurs immeubles. La moindre arche de Noé, dont même les animaux impurs de ce propriétaire patriarcal n'auraient pas voulu pour logement, rapporte des sommes fabuleuses. En vérité Proudhon n'avait pas tout à fait tort quand il a dit : « La propriété, c'est, etc. »

*
* *

Naguère c'était le temps des *fusions* : fusions des religions, des rites, des compagnies de chemins de fer, d'omnibus, de gaz, etc. Aujourd'hui nous sommes dans l'ère des *annexions*. Chacun veut s'annexer quelque chose, l'argent de son prochain, les abonnés de son prochain, les collaborateurs de son prochain, le bœuf et l'âne de son prochain. Le judaïsme français va s'annexer la communauté de Nice, qui sera ainsi notre sentinelle avancée contre les pères Feletti du Liban et les Druses de Bologne. Nous espérons qu'on nommera à Nice un rabbin distingué, un rabbin *maritime*, une lumière et un *phare*, et dont les *flots* de science sacrée monteront jusqu'aux Alpes, envahiront les steppes sombres et sauvages de l'ignorance et de l'impiété ; un rabbin selon le cœur du Seigneur, qui saura repousser les *vagues* du mal, élever des *digues* contre l'inondation, et empêcher sa communauté de corrompre *sa voie*.

*
* *

A propos de pluie et d'eau, il nous tombe depuis quelque temps une averse de brochures conversionnistes ; nous en citerons seulement deux. L'une, intitulée : *Exaltation de saint Joseph dans le mystère de l'incarnation*, a pour sous-titre : *Traité sur les cultes*

israélite et protestant, par un laïque F. Labrusse. On y lit une prière commençant par : « *Invocation pour la conversion des israélites.* O Israël ! jusqu'à quand resteras-tu aveugle, etc. ? » L'autre brochure, plus volumineuse, intitulée : *la Régénération du monde, opuscule dédié aux douze tribus d'Israël*, par Joseph de Félicité, contient également à notre profit une prière imprimée avec luxe et précédée d'une belle page où il est dit :

« *Appel aux prières des fidèles pour la conversion des Juifs.*

« Des prières se font sans cesse pour la conversion des peuples idolâtres et pour des nations schismatiques; d'autres familles particulières sont journellement recommandées à nos bonnes œuvres ; il y a une nation, une famille *qui est digne de pitié* et que nous oublions peut-être trop dans nos prières. Ce sont les *israélites* non convertis, plus connus sous le nom vulgaire de *juifs*.

« Pourquoi les israélites ne deviendraient-ils pas aussi l'objet de notre pieuse sollicitude ? d'autant plus que la *sainte famille* tient son origine de cette nation, et que tout sacrifice ayant pour objet la conversion de ce peuple doit réjouir les cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

« Conjurons donc le Seigneur, par nos prières et par nos jeûnes, de délivrer les israélites de cet esprit *sourd et muet* qui les empêche de comprendre et de professer notre sainte religion, etc. »

Il va sans dire qu'on parle aussi dans ces choses des persécutions que nous avons souffertes et que nous souffrons encore en partie, et qui ne sont que le juste châtiment de nos erreurs, de notre aveuglement, etc. Les Druses raisonnent absolument de la même façon quand ils massacrent les chrétiens et vendent leurs femmes à 6 fr. 25 c. chacune.

L'*Exaltation de saint Joseph* dit qu'après notre conversion Rome deviendra notre capitale, comme si notre *capital* n'était depuis longtemps à Rome : demandez donc à nos banquiers !

Il est certain que les brillantes souscriptions israélites pour les Maronites, souscriptions qui constatent qu'il y a au milieu de nous un grand *fonds* et des vertus *solides*, sont pour beaucoup dans ces tentatives de recrutements conversionnistes ; on serait heureux de nous soulager de notre *aveuglement*, de notre *surdité* et de notre ... caisse, surtout depuis le *fiasco* d'un certain emprunt.

Sérieusement, au moment où des scènes monstrueuses se déroulent devant les cours d'assises, où les crimes les plus inouïs épouvantent la société, où un grand nombre de bêtes féroces sous face humaine, qui n'appartiennent pas à cette nation *digne de pitié*, portent leurs têtes sur les échafauds, il convient bien aux marchands d'apostasie de parler de l'aveuglement des juifs ! Conver-

tissez donc les vôtres d'abord à la morale, au respect du bien et de la vie des hommes; empêchez les gens qui *voient clair* et qui *entendent bien* de commettre des vols avec effraction, des crimes révoltants sur les enfants, l'inceste et l'assassinat, avant de songer aux aveugles et aux sourds du judaïsme qui ne font de mal à personne! Visitez vos maisons de force et vos bagnes avant d'entrer dans nos synagogues!... Avant de songer à peupler le ciel d'anges et de saints, occupons-nous à peupler la terre d'honnêtes gens; avant de penser aux félicités du Paradis, assurons ici-bas la sécurité de nos villes et de nos campagnes!

*
* *

Les jours de la vraie conversion israélite, nos saintes solennités de Tischri, approchent. Le Schofar de l'appel du Seigneur se fait déjà entendre dans nos temples; nous espérons que l'orgue réformiste se taira un peu. Il ne faut pas que nos ministres officiants se trompent et disent : O Dieu de nos pères, fais taper *sur le grand orgue de Notre-Dame pour notre délivrance!...* au lieu de : אֱ״וֵ״אֲ תְּקַע בְּשׁוֹפָר גָּדוֹל לְחֵרוּתֵנוּ.

Nous espérons aussi que, lorsqu'au jour auguste du jugement, Satan, comme au temps de Job, arrivera au milieu des enfants du Très-Haut pour déposer son réquisitoire annuel contre la pauvre humanité, il sera forcé de dire : J'ai voyagé en chemin de fer, en poste et en bateau à vapeur; j'ai été à Baden, à Hombourg, à Ems, dans les Pyrénées, à tous les célèbres rendez-vous du monde élégant : et j'ai partout vu les israélites remplir fidèlement leurs devoirs religieux, faire leurs prières matin et soir, visiter les synagogues, manger dans des restaurants *cascher*, jeûner le neuf *ab*, et ne jamais oublier, quand ils perdaient un bon coup à la table verte de la roulette, de s'écrier : *Schemang Israël!* s'ils étaient du rite portugais, et *Schemâ Yisroël!* s'ils appartenaient au rite allemand... Il n'y avait qu'un seul réformiste berlinois, qui, à la vue du fatal petit râteau harponnant ses thalers et ses groschen, a crié : *Kreuz-Blitz-Hagel-Donner-Wetter!* Mais il a fait pénitence; il reconnaît maintenant qu'il vaut bien mieux faire *kaporoth* avec un coq que de se laisser faire soi-même kaporoth par cet atroce *schohet* qui s'appelle croupier.

*
* *

Nous souhaitons à nos coreligionnaires, à nos lecteurs, à nos amis et à nos ennemis, à tous nos frères et sœurs en Israël, une bonne et heureuse année.

Puissent-ils continuer, dans la paix et dans la prospérité, à être sur la terre la vieille tribu d'élite, se distinguant par toutes les nobles et saintes vertus, et sur laquelle l'humanité pourra toujours compter chaque fois qu'elle aura besoin de sacrifices et de dévouement, d'amour et de charité, de mains bienfaisantes, de cœurs généreux, d'âmes brûlantes de fraternité et de tendresse !

Puissent-ils aussi revenir de plus en plus à l'immortelle et divine foi de nos pères, aux pratiques sacrées et vivifiantes de notre religion, qui seules ont rendu Israël invincible au milieu des ruines du monde, impérissable au milieu de la destruction des plus célèbres nations, intact au milieu de l'écroulement des plus puissants empires !...... Fils du passé, ils seront alors l'âme et la vie de l'avenir !

Puisse le Dieu Zébaoth protéger notre vaillante armée qui, aux deux extrémités de l'Asie, combat en ce moment pour la justice, pour la liberté, pour la civilisation ! Puissent, à la voix libératrice et magnanime de la France, tomber toutes les citadelles de la barbarie, comme jadis les murs de Jéricho aux sons des trompettes de Josué, et retentir, d'un bout de la terre à l'autre, un chant de paix et d'amour pour les hommes, un hymne d'adoration unanime pour notre Père commun au ciel !

לְשָׁנָה טוֹבָה תִּכָּתֵבוּ !

S. Bloch.

1019 — Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 2. — OCTOBRE 1860.

LA SIDRA

פ׳ וְזֹאת הַבְּרָכָה

(Deutéronome, XXXIII à XXXIV)

ולא קם נביא עוד בישראל כמשה :

L'heure était arrivée où Moïse devait quitter la terre. Il venait de répéter à son peuple toute la loi de Dieu, et de l'exhorter, avec les accents de la plus touchante tendresse paternelle et avec la voix grave de l'autorité divine, à rester fidèle à cette loi dont dépendaient son avenir et l'avenir du monde. Il n'avait rien oublié dans ce grand travail de répétition et d'enseignement; sa parole, qui brillait comme l'éclair du Sinaï, avait porté la conviction dans tous les cœurs, la foi dans toutes les âmes, la lumière dans tous les esprits, les larmes dans tous les yeux. Il ne devait pas franchir le Jourdain et conquérir Canaan, mais il avait donné à Israël les moyens infaillibles de con-

server sa conquête, non par la guerre, mais par les tables de l'alliance, de fixer, de perpétuer dans son sein tous les bonheurs et toutes les gloires par la conservation de la loi israélite. Il voulait encore donner à ses frères, à ses enfants, sa bénédiction, le baiser spirituel de son amour, avant de monter au ciel. Les conceptions du législateur avaient fait place aux sentiments du père. La vie de Moïse ne pouvait finir autrement que par une bénédiction.

Jacob, à sa dernière heure, était entouré de douze fils qu'il bénit, et cette bénédiction fut tellement féconde que Moïse trouva autour de lui un peuple formidable et puissant, marchant à la conquête d'une brillante destinée. Qu'aurait produit à son tour la bénédiction de Moïse si nous avions suivi la voie des douze fils de Jacob! Ils avaient traversé l'esclavage le plus dur, et reçu, dans le désert même, la loi de Dieu. Nous aussi avons depuis ce temps traversé beaucoup de servitudes, beaucoup de Mizraïm, beaucoup de déserts; mais avons-nous mérité que le Très-Haut se manifestât à nous comme à nos pères? Qu'avons-nous fait de sa révélation sur l'Horeb, de son royaume de pontifes, de sa nation sainte s'écriant comme un seul homme: « Tout ce que l'Éternel dira, nous l'accomplirons? » Sommes-nous restés fidèles à tous les commandements des tables sacrées écrites de sa main divine et confiées à Israël, comme le drapeau du ciel, à sa plus dévouée et plus inébranlable armée sur la terre!...

« L'Éternel est venu de Sinaï, s'est levé sur nous de Séir, a rayonné du haut des montagnes de Paran, sortant du milieu de saintes myriades, répandant de sa droite le feu de la loi sur nous. »

Voilà comment Moïse commence à bénir son peuple: par le souvenir du Sinaï; car là est en vérité notre bénédiction, notre prospérité, notre salut temporel et éternel. Pour surprendre la bénédiction d'Isaac, Jacob s'est couvert des vêtements d'Ésaü; pour mériter et conserver la bénédiction de Moïse, Israël doit rejeter ces vêtements, les mœurs, les fausses croyances, la vie impure et impie d'Ésaü, s'entourer des « flammes de la loi » qui percent les ténèbres et la mort!

« Il aime le peuple, sa main repose sur tous ses saints; étendus à ses pieds, ils reçoivent son enseignement: cette loi que Moïse nous a apportée, et qui est l'héritage de la communauté de Jacob. C'est ainsi qu'il est devenu roi en Yeschurun, quand les chefs du peuple se sont rassemblés avec les tribus d'Israël. »

Héritage sacré, patrimoine divin, drapeau auguste et glorieux,

que nous devons garder, vénérer, défendre au prix de notre vie, transmettre pur et sans tache à la postérité qui en a besoin pour vivre, pour connaître Dieu et la vérité, pour honorer et bénir notre mémoire, pour arracher de la terre quelques-unes des épines et des ronces semées par le péché, et planter quelques arbres et quelques fleurs de plus dans l'Éden du Créateur !

Le Très-Haut daigne se proclamer roi d'Israël, quand Israël est digne d'être son peuple. Par quel moyen ? Par « l'union des chefs avec toutes les tribus », par l'alliance religieuse israélite, par la paix, la concorde, l'amour et la fraternité. Quand nous formons réellement sur la terre une grande et indissoluble famille, nous tendant la main à travers les montagnes, les fleuves, les abîmes et les océans ; quand le symbole de notre foi, exprimé par de célestes paroles, se montre aussi par toutes les saintes actions, par toutes les grandes vertus, par tous les nobles sacrifices, alors l'Éternel est réellement Roi d'Israël. Il établira sa demeure au milieu de nous, marchera à notre tête et sera notre Dieu. ונתתי משכני בתוכם .... והתהלכתי בתוכם והייתי לכם לאלהים ואתם תהיו לי לעם (Lévitique, XXVI, 12-13).

Quand Israël est étendu aux pieds du Très-Haut pour recevoir son enseignement — והם תכו לרגלך ישא מדברתיך —, il n'a pas besoin alors de se prosterner devant le monde et de se soumettre à des lois de servitude et d'oppression. La religion sinaïque brise toutes les chaînes, transforme les cachots en paradis, et assure la liberté à ses enfants. אל תקרא חָרוּת אלא חֵרוּת. Voilà la bénédiction de Moïse pour nous tous qui portons le glorieux nom d'israélite.

L'homme de Dieu s'adresse ensuite aux diverses tribus pour les bénir nominativement. Après avoir souhaité à celle de Ruben une vie longue et une postérité nombreuse, il dit de Juda : « Exaucez, ô Seigneur, la voix de Juda et ramenez-le à son peuple ; que sa main lui suffise et que votre secours le soutienne contre ses ennemis ! »

Jacob avait prédit à Juda la puissance matérielle : « Sa main sera sur le cou de ses ennemis, il sera lui-même comme un lion que personne n'ose approcher, le bâton du commandement lui appartiendra toujours. » Moïse bénit Juda d'une force qui vient de Dieu, de la protection d'en haut. C'est la puissance d'Israël, dont la faible main résiste cependant à tous ses nombreux ennemis, aux persécutions de

tous les siècles. « Que l'Éternel écoute la voix de Juda ! » voilà notre force et voilà nos armes.

Il dit pour Lévi : « L'enseignement et la lumière (*ourim we-toumim*) appartiennent à l'homme pieux que Dieu a éprouvé à Massa et blâmé à Mériba.

« Ils enseigneront tes lois à Jacob et ta doctrine à Israël ; ils t'offriront l'encens et l'holocauste sur ton autel.

« Bénis, ô Éternel, sa puissance, agrée l'œuvre de ses mains ! »

Jacob a promis le sceptre temporel à Juda, Moïse a assuré le sceptre spirituel à Lévi. La domination de l'esprit en Israël est ici exprimée en des termes enthousiastes et sublimes. La plume scientifique de Lévi doit l'emporter désormais sur l'épée de Juda, et les vraies conquêtes d'Israël doivent consister dans la consolidation du divin sanctuaire sur la terre, et dans cette fraternité universelle où nul « ne distingue plus ses parents et sa famille » האומר לאביו ולאמו לא ראיתיו ואת אחיו לא הכיר, puisque chacun voit dans tous les hommes des amis et des frères en Dieu. « Puisse le Seigneur bénir cette puissance spirituelle de Lévi », repousser de plus en plus la force brutale par le pouvoir de l'intelligence, les ténèbres par les lumières, par les *ourim* de la vérité israélite, et l'oppression par la justice, par les *toumim* gravés dans le cœur du pontife, et alors l'humanité est sauvée (1) !

Moïse bénit les autres tribus et leur adresse des paroles profondes où se dévoilent les secrets de l'avenir ; puis il rend grâces à Dieu et fortifie Israël contre tous les malheurs des temps futurs en lui rappelant la protection divine qui l'entourera à tout jamais. Son esprit prophétique voyait toutes les souffrances qui nous attendaient, son cœur paternel pleurait à la vue des tortures séculaires de ses enfants, et pour nous donner la force et le courage de lutter, de combattre et de triompher, il s'écria dans un divin enthousiasme : « Que tu es heureux, Israël ! qui est comparable à toi, peuple soutenu par l'Éternel, le bouclier de ta défense, le glaive de ta gloire ! » אשריך ישראל מי כמוך עם נושע בה'. Telles furent les dernières paroles de Moïse sur la terre, des paroles d'encouragement, d'espérance et d'amour pour

(1) Jacob avait adressé une réprimande fort sévère à Siméon et à Lévi ; mais Lévi s'est glorieusement relevé et a mérité les magnifiques bénédictions de Moïse. Il n'en fut pas ainsi de Siméon ; c'est pourquoi son nom est passé sous silence ici.

Israël. Il monta sur la hauteur du Nebo, jeta un regard sur Canaan, et son âme s'envola vers Dieu...

La tradition raconte des merveilles sur la mort de Moïse. Aucun ange du Seigneur n'osa prendre l'âme de l'homme divin ; même l'ange de la mort recula épouvanté à son aspect entouré de la céleste auréole. Alors le Très-Haut lui-même, dans un baiser d'amour, enleva cette âme immortelle et ensevelit le corps dans une tombe restée inconnue aux hommes. Et une voix du ciel retentit dans le monde et proclama : « Et il ne s'éleva plus désormais un prophète en Israël comme Moïse, avec lequel l'Éternel s'entretint face à face! » ולא קם נביא עוד בישראל כמשה.

Non, il n'a jamais paru au milieu des hommes un prophète comme Moïse.

Le premier signe de sa vie était un acte de sublime dévouement à ses frères, un acte d'héroïsme qui valait mieux que les sermons prêchant la soumission à la violence et à la tyrannie. En tuant l'Égyptien qui avait frappé un Hébreu, Moïse, s'exposant à un terrible châtiment, nous a donné un exemple immortel de cet inébranlable courage que nous ne devons jamais perdre, même en face de la mort, quand il s'agit de défendre nos droits et notre honneur.

Élevé à la cour du roi d'Égypte, il aurait pu vivre en prince, passer ses jours dans les splendeurs et au milieu de toutes les jouissances, de tous les enivrements de la vie. Il a mieux aimé partager le triste sort de ses frères, les suivre dans le chemin du désert, s'imposer les plus cruelles privations, marcher quarante ans dans le sable brûlant, lorsque son âge avancé réclamait impérieusement le repos. Quel est le prophète d'une autre religion qui ait ainsi accepté *volontairement* la pauvreté et la misère pour sauver son peuple? Les Hébreux emportèrent d'Égypte des vases d'or et d'argent; Moïse n'emporta que les ossements de Joseph !

Il s'est imposé non-seulement toutes les misères, mais aussi tous les devoirs. Il avait femme et enfants, gagnait péniblement son pain en Madian, en faisant paître les troupeaux de Jéthro; il ne se mettait pas hors la loi commune du devoir social et des mœurs pures de la famille humaine ; il ne prétendait pas à une supériorité personnelle que nous voyons s'afficher orgueilleusement ailleurs, s'affranchir des plus saintes obligations de l'humanité, et réclamer une vénération idolâtre.

Il ne prononçait pas de ces paroles équivoques qui auraient pu

tromper les hommes sur sa nature et sa mission, lui attirer des hommages et un culte qui n'appartiennent qu'à Dieu. Toutes ses paroles sont d'une clarté admirable; il s'effaçait devant le Seigneur, dont il exécutait les ordres et dont il proclamait la loi. Il rendait réellement à Dieu ce qui est à Dieu.

D'autres prophètes et pontifes ont promulgué, au nom de leurs divinités, des commandements forgés par eux-mêmes, pour leur donner plus d'autorité et de considération parmi les peuples. Ils agissaient ainsi, parce que ces commandements avaient ordinairement un but d'intérêt personnel; ils voulaient consolider, par l'intervention d'une divinité, leur pouvoir, leur despotisme matériel ou spirituel, augmenter leurs richesses, leurs dignités, se livrer impunément à tous les excès, entourer d'une auréole de sainteté même les vices les plus monstrueux, rendre sacrées leurs personnes et infaillibles leurs paroles. Les lois que Moïse a apportées à Israël sont des lois de Dieu : le messager n'y avait aucun intérêt; elles ne lui donnaient aucun avantage matériel, ni royauté ni sacerdoce, ni trône ni tiare.

Aussi, tout ce que les autres religions ont de bon, de vrai, de salutaire, d'incontestable, est puisé dans le livre divin de Moïse et nous appartient; tout ce qu'elles ont en dehors des principes fondamentaux et de la vérité israélite est, sans exception aucune, contesté par les hommes, rejeté par les esprits intelligents et les consciences pures, sans valeur et sans utilité réelle pour la vie morale et le bonheur des nations, souvent une insulte pour le Seigneur et sa lumière, souvent un danger pour la société et son salut, souvent une tache dans la clarté divine que nous avons reçue d'en haut.

La foi israélite en un Dieu créateur et conservateur du monde, la morale israélite avec les mœurs pures et saintes qu'elle enseigne, la loi israélite qui ordonne la charité envers tous les pauvres et tous les affligés, la justice envers la veuve, l'orphelin et l'étranger, l'égalité des droits entre tous les hommes, l'amour du prochain et la bienveillance même envers un ennemi, voilà ce que les religions les plus fameuses ont pu emprunter en partie au livre de Moïse et ce qui est leur force et leur gloire, et voilà aussi ce qui fait la sécurité et le salut de la société; tandis que tout ce qu'elles ont de particulier ou en opposition avec notre code divin n'a jamais produit aucun bien et n'a répandu sur la terre que ténèbres, abrutissement, haine, persécution, servitude matérielle et spirituelle !...

Non, il n'a jamais paru un prophète comme Moïse, et nul peuple

n'a reçu une loi de Dieu comme celle qu'il a apportée à Israël. אשר עשה משה לעיני כל ישראל. La réalisation de cette loi est le vœu et l'espérance du monde, sa paix et sa délivrance. Avec les pierres du Décalogue, il construira son avenir, fermera les abîmes, escaladera le ciel!

La tombe de Moïse est inconnue, nul n'a vu ses restes mortels. Il est vivant, il est présent toujours et partout où il y a un esclavage détruit, une tyrannie vaincue, un peuple affranchi, un éclair du Sinaï, un sanctuaire de la vérité, une société marchant vers un Canaan de fraternité et de justice, de liberté et de bonheur!

Un des treize articles de foi israélite est conçu en ces termes :

« Je crois avec une croyance parfaite que les prophéties de Moïse, notre maître (que la paix soit sur lui!), étaient vérité, et qu'il fut le plus grand des prophètes avant et après lui. »

D'autres prophètes, d'autres esprits d'élite, ont pu soulever parfois un coin de la vérité, apercevoir de loin un rayon de la lumière; Dieu leur a parlé comme dans un songe (Nombres, XII, 6); leur clarté était mêlée de ténèbres, leurs élans vers le ciel arrêtés par les chaînes de la terre, les harmonies de leur âme troublées par le doute et l'erreur. Moïse contempla l'Éternel face à face, vit la vérité dans tout son éclat, et nous apporta un flambeau que la nuit et l'enfer ne pourront jamais obscurcir!

Moria, *Sinaï*, *Hor*, *Nebo*, voilà les hauteurs étincelantes d'Israël! Sur le Moria brillent sa foi et son sacrifice; sur le Sinaï, sa loi et sa lumière; sur le Hor, son sacerdoce éternel, Aaron le pontife; sur le Nebo, son professorat, sa mission d'initiation et d'enseignement dans l'humanité, Moïse et les tables du Décalogue. Voilà un grand et sublime héritage.

Efforçons-nous de pouvoir regarder avec orgueil les montagnes sacrées, Abraham et le Sinaï, Aaron et Moïse! אשא עיני אל ההרים.

S. Bloch.

RENOUVELLEMENT DES CONSISTOIRES DE FRANCE.

LE PASSÉ ET LE PRÉSENT.

Avec la nouvelle année israélite qui commence, expirent les mandats consistoriaux; dans quelques semaines les élections consistoriales vont avoir lieu. Les communautés sont-elles préparées pour cette épreuve ? Oui, si tous nos coreligionnaires, comme nous aimons à le croire, sont pénétrés de l'importance de ces élections et de la gravité du mandat consistorial. Tous les israélites ayant droit de vote doivent se rendre au scrutin. Qu'ils y jettent les noms d'hommes soucieux de la dignité du judaïsme, jaloux de sa prospérité et de sa grandeur, d'hommes actifs qui s'occupent sérieusement du mandat qui leur est confié !

Le renouvellement des Consistoires doit être considéré de nos jours comme un des plus importants événements de la vie civile israélite, parce que de cet événement date une période de deux et de quatre ans, durant laquelle tous les intérêts du judaïsme sont mis sous la sauvegarde de l'intelligence, de la capacité, de l'activité et du dévouement. Il ne faut pas oublier que c'est dans les rangs des hommes vraiment attachés à la prospérité des communautés, *vivant surtout de la vie israélite*, que nos coreligionnaires doivent faire leurs choix. Qu'on ne perde pas de vue que depuis l'ordonnance de 1844 sur l'organisation du culte israélite en France, trente-deux renouvellements consistoriaux ont eu lieu. Qu'ont fait les membres élus ? Que font les hommes, leurs qualités, leurs positions ou leurs richesses, s'ils ne sont pas utiles et dévoués à la cause qu'ils représentent ? Un regard rétrospectif nous montre dans les circonscriptions, divisions intestines, abus, omnipotence, arbitraire, influence des rabbins annihilée, judaïsme souvent insulté, des conversions, des mariages mixtes, un luxe désordonné et des dépenses ruineuses dans plusieurs communautés, des concerts substitués aux beaux chants traditionnels, des enfants disparus du sein de leurs familles, des profanations et des abus administratifs jusque dans les cimetières, le nombre des pauvres augmenté dans une proportion regrettable, malgré les sommes importantes que la charité israélite procure, dans les petites villes des temples sans ministres ou sans offices, les grandes en manquant. Qu'on en soit bien convaincu, s'il se fait quelque chose de bien dans le judaïsme, rarement les Consistoires y ont leur part. L'expérience

du passé doit donc guider les électeurs israélites ; dans les circonscriptions où il ne se présentera pas de candidats nouveaux, qu'ils sachent imposer un mandat à leurs mandataires religieux. Il faut qu'on donne enfin au culte un témoignage réel de sollicitude et de dévouement.

En 1807, les Consistoires étaient des tuteurs nommés par ce qu'on appelait alors *les notables*, notabilité la plupart de richesse, mais non d'intelligence ; l'ordonnance de 1844 accordait cette qualité aux israélites inscrits sur les listes électorales ; depuis 1848, tous les israélites français âgés de 25 ans, jouissant de leurs droits civils, sont électeurs consistoriaux. On néglige le plus souvent en temps utile son inscription sur les listes ; les Consistoires, nous l'avons déjà dit, qui désirent se perpétuer, n'inscrivent que rarement d'office, si ce n'est leurs créatures.

Malgré cela, il faut espérer que, si autrefois quelques groupes suffisaient pour nommer les Consistoires, tous les israélites qui ont ce droit en 1860 accourront au jour du scrutin ; ils agiront à l'abri de toute pression ; ils prouveront qu'ils savent maintenir intacts leur indépendance et le libre exercice de leurs droits, qu'on cherche depuis plusieurs années à leur enlever. Il faut introduire autant que possible dans les nouveaux Consistoires un élément vital, pour réparer la faiblesse des anciens ; un élément conservateur du judaïsme, un élément vraiment israélite, c'est-à-dire des hommes agissant réellement, surveillant, discutant, écoutant, critiquant selon leur mandat, et auxquels il ne sera pas possible de fermer la bouche et les yeux sur les vérités les plus évidentes. Qu'on ne supprime pas les difficultés par le silence, et on obtiendra les meilleurs fruits. Nous formons une opposition qui a pour but : libre discussion des intérêts du culte partout et en tout lieu où il est dédaigné et attaqué, surveillance indépendante et conservation des principes. Il ne suffit plus de se dire capable et de comprendre les affaires, d'avoir beaucoup d'argent, d'être fonctionnaire, d'avoir ce qu'on appelle un nom, ce nom qui le plus souvent oublie son origine, pour être membre d'un Consistoire ; il faut avoir aussi des habitudes d'activité et d'assiduité qui garantissent que l'élu mettra son temps au service de son culte. On s'est inoculé l'idée que les fonctions consistoriales, étant gratuites, engagent peu la conscience, ou plutôt ne l'engagent à rien. On a souvent dit : Ce qu'ils font, ils le font pour rien ; voilà ce qui perpétue les abus dans le judaïsme.

Ce qu'il faut, ce sont des membres de Consistoires qui éclairent le

Consistoire central, l'aident à faire le bien, et qui en même temps l'empêchent de faire le mal.

Examinons maintenant chaque circonscription en faisant connaître les impressions résultant de nos correspondances.

PARIS

Le Consistoire, comme en 1858, sollicite la réélection des membres sortants : ce sont MM. Gustave de Rothschild, Adolphe Israël, Joseph Cohen. Ces trois membres ont chacun leurs mérites personnels; par suite du décès de M. Hayem Bloch, il y aura un quatrième membre à élire, c'est-à-dire trois membres pour quatre années et un pour deux années. Or, n'est-on pas en droit aujourd'hui de demander au Consistoire ce qu'il a fait de bien pendant plusieurs périodes? Comment! pendant nos solennités religieuses Paris n'a pas de temples, les sociétés de bienfaisance sont dans la nécessité d'en improviser, les particuliers font construire des oratoires, et vous ne donnez à la communauté que des promesses! Promesses et paroles au moment des élections, voilà le programme du Consistoire de Paris.

Le Consistoire de cette circonscription a fait son temps. Un fait récent a nécessité un communiqué de Son Excellence M. le ministre de l'intérieur, qui a fait connaître l'inactivité de cette administration. et en même temps c'était un blâme moral qu'on lui infligeait. La communauté en fut émue; l'étonnement fut grand lorsqu'on vit la persistance de conserver un mandat qu'on négligeait si visiblement. L'étonnement est encore plus grand de voir l'intention de le perpétuer.

Le Consistoire annoncera encore aux électeurs qu'aux termes des articles 8 et 17 de l'ordonnance organique du culte, les membres sortants sont rééligibles; comme aux termes de cette même ordonnance tous les israélites remplissant les conditions voulues par la loi sont éligibles, nous nous présentons, non en concurrence de tel ou tel nom, mais pour céder aux instances de plusieurs de nos coréligionnaires, et surtout en présence de l'importante minorité que nous avons obtenue en 1858. Pourquoi M. Oulry jeune ne se présenterait-il pas comme candidat? Il a des titres dans la communauté. Parmi les membres de *l'Alliance israélite*, il y a M. Stanislas Leven, qui a montré qu'il savait s'occuper quelquefois du judaïsme. M. Hesse, ancien administrateur du temple, membre du Comité, paraît être ap-

puyé par plusieurs électeurs. Il est un homme que tous désirent, un homme qui a donné des preuves d'activité et de dévouement à la circonscription de Paris; cet homme, c'est M. Gustave Halphen, qui a été pendant plusieurs années président du Consistoire; sa démission a été regrettée. Israélites de la circonscription de la Seine, montrez que vous n'êtes pas ingrats envers ceux qui servent sans vanité la Synagogue, et qui, comme M. Gustave Halphen, sont d'une utilité incontestable pour l'édification des temples que vous attendez.

LYON

Nouvelle circonscription où il a fallu vaincre les difficultés d'une installation; le sort a désigné comme membres sortants, MM. Joseph Simon, Louis Michel, Jules Lehman. En reconnaissance du zèle que ces Messieurs ont déployé, ils seront conservés comme mandataires de cette communauté, où l'on s'occupe déjà vivement de la construction d'un nouveau temple digne de cette importante ville. Que le Consistoire, bien qu'institué d'une date récente, sache être indépendant! il a été créé par un décret impérial et non par le Consistoire central, auquel nous l'engageons de savoir résister quelquefois. La communauté de Lyon peut se reposer sur l'honorable M. Munk, son représentant.

MARSEILLE

Cette circonscription aura quatre membres à élire, par suite de la non-entrée en fonctions de M. Hayman et de l'expiration des mandats de MM Israël, Hananel Crémieux et J. Altaras. On sait que cette grande communauté est composée d'israélites de tous pays : de là pénurie de candidats consistoriaux, difficultés souvent multipliées, peu faciles à vaincre. Quoi qu'il en soit, il est pénible de voir des mariages mixtes se renouveler fréquemment au sein des familles ; pourquoi oublie-t-on ce sentiment et cette union israélites? Pourquoi dans cette circonscription les solennités religieuses sont-elles indifférentes à un si grand nombre? La question d'un nouveau temple est résolue ; mais un peu plus d'activité serait nécessaire maintenant. Il faut espérer qu'on ne verra plus des abjurations forcées et contraintes chez de pauvres israélites mourant à l'hôpital marseillais. Ce qu'un Consistoire a pu négliger de faire, un autre ne l'oubliera pas. M. Altaras se retire pour faire place à un membre de sa famille que tous

désirent voir revenir au Consistoire. M. Hananel Crémieux sera réélu, personne n'en doute, ainsi que M. A. Israël. Quant à la quatrième nomination, l'année dernière, au moment des élections, on désignait M. Rodrigues, qu'une mort prématurée enlevait à ses amis. Aujourd'hui, il serait question de M. D. Carcassonne, qui lui a succédé dans ses affaires; mais il est probable qu'on se décidera pour un homme qui par son mérite et ses brillantes qualités occupe une fonction importante, M. Bedarrides, président de chambre à Aix. Cependant l'article 14 de l'ordonnance du 25 mai 1844 y met peut-être obstacle (1). Il y a aussi M. Salomon, architecte.

BORDEAUX

Bordeaux, l'une des belles communautés de France, n'aura pas cette année de luttes électorales. MM. Perpignan aîné, Prosper Delvaille et Alfred Rabba, sont les membres sortants; ils verront leur mandat renouvelé à la satisfaction de tous. M. Perpignan, membre du Consistoire depuis sa création, malgré son âge avancé, fait souvent par sa rare intelligence prévaloir dans les séances consistoriales de judicieuses décisions. M. Delvaille représente cet élément conservateur du judaïsme si rare de nos jours; appelé il y a un mois au conseil municipal, ses coreligionnaires imiteront les citoyens de la ville, et en cela ils auront doublement raison. M. Alfred Rabba est l'orateur consistorial; nouveau dans la communauté, comme au Consistoire, on attend son initiative administrative. Dans cette circonscription si riche, quelquefois prodigue dans les souscriptions publiques, on peut être étonné des appels continuels adressés à Paris en faveur de ses institutions particulières. Bordeaux généralement refuse lorsqu'on s'adresse aux israélites de cette ville; lorsqu'il n'y a pas déficit dans son budget, la circonscription de la Gironde devrait s'abstenir de sollicitations dans les autres communautés. Pourquoi maintenir les secours à domicile et ne pas voir l'érection d'un hôpital? La question des inhumations est toujours à l'ordre du jour, sans solution. Le Consistoire a, dit on, le projet de faire à l'avenir payer les terrains du cimetière; son agrandissement a été payé par la communauté, c'est-à-dire sur les fonds de la caisse consistoriale: il est probable qu'une vive opposition se manifestera à cet égard. Depuis

(1) Il nous semble à nous que M. J. Abram fils aîné, ancien membre de l'administration, a des titres incontestables à la confiance des électeurs marseillais.
S. B.

longtemps une taxe déguisée était payée sous la désignation d'entretien ; ce sera une substitution de mot qui coûtera un peu plus. Il serait à désirer que l'administration supérieure intervînt dans les règlements présents et futurs du cimetière, afin d'éviter les réclamations qui ne pourront manquer de surgir et qui surgissent fréquemment. Dans le temple, affluence considérable aux solennités religieuses, mais le samedi très peu de monde ; il y a pourtant à Bordeaux un grand rabbin aimé et sympathique.

BAYONNE

Circonscription par excellence, circonscription modèle, circonscription conservatrice, circonscription où l'on ose dire : *Nous sommes*. Si quelques divisions intestines surgissent de temps en temps, elles s'éclipsent aussitôt, car tous ont le même but, *traditions, conservation du judaïsme*.

L'agitation de 1858 ne se renouvellera pas en 1860 ; le candidat des 95 suffrages ne se présentera pas ; l'échec serait plus grand en ayant pour concurrent comme membre sortant M. Félix Léon, homme si justement estimé en même temps qu'aimé de sa communauté. D'un autre côté, M. Emile Léon ne saurait avoir d'adversaires ; il est du nombre de ces personnes assez haut placées pour qu'on n'ait pas besoin de rappeler les services qu'elles rendent. M. J. Nunès fils aîné, dont le mandat expire également, rend des services incontestables; cependant il se verra malgré cela tracassé par quelques noms qui ne peuvent réussir. Sous l'égide de son grand rabbin, Bayonne perpétuera son titre de communauté par excellence.

STRASBOURG

La vivacité, la lutte des précédentes élections se renouvellera sans nul doute malgré la différence énorme des suffrages obtenus par les élus et leurs concurrents ; les membres sortants rencontreront des adversaires. Nous pouvons souvent ne pas être d'accord avec M. Honel; mais le rédacteur du *Lien d'Israël* est un champion du judaïsme; il s'occupe sérieusement du culte, c'est un mérite par le temps qui court ; aussi approuverions-nous les électeurs s'ils votaient en sa faveur. Il y a deux ans, M. Hirtz, professeur agrégé à la Faculté, publiait une circulaire qu'on n'aura pas oubliée ; avec de tels sentiments on a droit à la sympathie de ses coreligionnaires. Dans cette communauté pèse

toujours cette ignoble créance Cerfbeer; ce stigmate du temps passé qui se renouvelle annuellement devrait bien disparaître des rôles des israélites de l'Alsace. Le Consistoire central, il est vrai, s'en préoccupe fort peu; le conseil de préfecture a déjà refusé au Consistoire départemental de porter cette affaire devant les tribunaux. Ce qu'on a refusé à un Consistoire peut être repris par un particulier; espérons qu'il se trouvera, non pas un, mais de nombreux israélites qui prendront une nouvelle initiative, jusqu'à la disparition de l'iniquité désignée du nom que porte le président du Consistoire central, *créance Cerfbeer*. Quant au nouveau temple, il y aura encore, de la part des membres sortants, des projets sans réalité. Il y a un autre candidat qui semble avoir des chances, c'est M. Weill, parfumeur, homme d'un caractère indépendant.

NANCY

Cette circonscription, qui affectionne avec passion son mandataire au Consistoire central, parce qu'il est savant et philosophe, a peu de choix dans son sein. Représentée par un membre de l'Institut, la communauté de Nancy n'a pas d'écoles communales israélites; les enfants des deux sexes vont aux écoles municipales et suivent plus ou moins un cours religieux. On remarque à Nancy un grand relâchement en fait de culte israélite; le zèle et la bonne volonté du grand rabbin sont annulés par la résistance consistoriale. Et quelle pauvre synagogue pour un chef-lieu de Consistoire et pour une ville si fière de son élégance!

METZ

Par le nombre des israélites qui habitent cette communauté, on ne peut contester son importance; mais son influence est un peu annihilée depuis la translation de l'école rabbinique à Paris. On a cherché à réparer cette perte en s'occupant davantage que par le passé de l'instruction religieuse dans les institutions laïques.

Nous devons cependant appeler l'attention des électeurs israélites, en ce qu'ils doivent se pénétrer qu'en tout temps et dans toutes les circonscriptions, on ne doit pas perpétuer les mêmes hommes. Récemment une célèbre victime du judaïsme s'était adressée, comme dans toutes les grandes communautés, à M. le grand rabbin de Metz, afin de lui demander aide pour lui et sa famille. Le Consistoire, dit-on, s'est montré peu sensible pour le malheur qui avait cependant trouvé

en Europe des sympathies universelles. Si Metz n'a pas voulu et n'a pas osé penser à l'enfant Mortara, la justice de Dieu y pourvoira. Au moment des élections consistoriales, nous engageons nos coreligionnaires à demander compte à leurs mandataires de ce fait qui n'est pas sans gravité.

Notre règlement organique n'étant pas dans toute sa teneur applicable à l'Algérie, nous attendons d'un correspondant ami des renseignements particuliers sur les élections de notre colonie africaine et l'époque à laquelle elles auront lieu.

PROSPER LUNEL.

P. S. Par suite de l'importance des faits qui se rattachent à la circonscription de Colmar, nous publierons dans le prochain numéro un article spécial sur cette communauté.

DISCOURS

Prononcé par M. L. Cahen, grand rabbin du Consistoire de la province d'Oran, pour célébrer l'anniversaire du débarquement à Sidi Ferruch et l'annexion de la Savoie et de Nice à la France.

תורה אחת ומשפט אחד יהיה לכם ולגר הגר אתכם׃

(Nombres, XV, 16.)

Mes frères,

La loi mosaïque que nous suivons est une loi sacrée pour tous les peuples civilisés et même pour un grand nombre de ceux qui sont encore plongés dans la barbarie. S'il y a divergence entre eux et nous sur les principes fondamentaux de nos croyances, il y a accord parfait sur ceux de la morale. Notre loi divine est un soleil qui éclaire toutes les nations de la terre, כי נר מצוה ותורה אור, et qui finira par les éclairer toutes et complétement. ביום ההוא יהיה ה' אחד, ביום ההוא יבוא כל בשר להשתחוות לפני אמר ה'. Elle sert de base à toutes les législations modernes, et elles s'y conforment plus ou moins, suivant le degré de lumière et de sagesse des législateurs.

Remercions le ciel, mes frères, de nous avoir donné de naître et

de vivre au milieu de la nation la plus généreuse et la plus éclairée de ce monde, et dont, par conséquent, la loi morale s'identifie presque avec celle révélée au mont Sinaï.

Je ne m'arrêterai aujourd'hui que sur le seul point de cette grande question qu'il convient de développer en ce moment solennel où nous remercions le ciel de l'affranchissement de l'Algérie et de l'annexion à la France d'une partie de l'Italie. Je vous ferai voir la France pratiquant en Afrique, comme partout où elle étend sa bienfaisante domination, ce généreux précepte enseigné par le divin législateur : « Vous aurez une même loi et un même droit pour vous « et pour l'étranger. » Et ces peuples italiens qui, dans un élan de reconnaissance et d'admiration, viennent de se jeter dans ses bras héroïques, vont à leur tour jouir des bienfaits de ce divin principe.

Daigne, ô Eternel, agréer l'hommage sacré de notre sainte et éternelle reconnaissance, d'avoir ajouté un nouveau et brillant fleuron à la glorieuse couronne impériale, par l'annexion pacifique et volontaire à la France de la Savoie et de Nice, si fiers et si heureux d'être comptés parmi ses enfants.

Daigne, ô Eternel, agréer les ferventes expressions de notre profonde gratitude d'avoir ouvert, il y a trente ans, une ère de prospérité matérielle et morale à la malheureuse Algérie, alors plongée dans une affreuse misère sociale et politique.

Nous te remercions, Seigneur, du fond de notre âme, d'avoir confié la mission de cette heureuse régénération à ce grand et noble peuple qui s'est montré si digne dans l'accomplissement de sa glorieuse et sainte tâche, depuis la mémorable journée où il a posé son pied de géant sur les plages algériennes.

Mes frères, le débarquement de nos légions sur les rivages de Sidi Ferruch n'est, par lui-même, un événement d'aucune importance pour une nation aussi puissante que la France, dont le drapeau victorieux a déjà flotté dans presque toutes les capitales de l'Europe.

Mais il a une haute signification dans les annales de l'Algérie et dans l'histoire moderne, comme point de départ de cette suite d'événements qui, depuis trente ans, et grâce à la sollicitude de la France, s'enchaînent providentiellement les uns aux autres pour changer ce vaste désert en un pays riche et fertile, ces tristes ruines et ces solitudes séculaires en des villes et villages riants et populeux.

Fidèle à ce précepte d'égalité, de droit et de justice, תורה אחת ומשפט אחד יהיה לכם ולגר הגר אתכם, la France a appelé, par ses lois sages et libérales, à la vie intellectuelle et morale le peuple conquis

que la tyrannie, la misère et l'esclavage avaient si impitoyablement abruti.

Loin de lui imposer les dures conditions du droit du plus fort, loin de songer à se faire indemniser, par violence, des immenses sacrifices de sa conquête achetée au prix de tant d'or et d'un sang si précieux, elle ne fait que lui tendre une main fraternelle, lui ouvre journellement de nouvelles sources de prospérité, lui dispense l'instruction et l'éducation dont il est susceptible, afin de purifier son cœur et d'éclairer son intelligence pour le rendre un jour digne de la grande nation qui a daigné l'adopter au nombre de ses enfants.

Pour vous, mes frères, quelle a dû être triste et désolante votre existence au milieu d'une horde aussi barbare alors maîtresse de ce pays ! Il est dur, il est cruel de vivre, comme malheureusement beaucoup de nos coreligionnaires vivent encore, au milieu d'un peuple civilisé, méconnaissant nos droits au droit commun, d'être privé, par la haine, la jalousie ou de vieux préjugés, de tous les avantages civils et politiques, d'être puni de notre constance dans l'antique foi de nos pères, de notre fidélité à la loi de Dieu, par une exclusion inique des bienfaits d'une législation sage, qui fait le bonheur de nos concitoyens; mais se voir placé au-dessous d'un être dégradé par l'esclavage, se voir sous le pied d'un barbare toujours prêt à vous fouler sous ses pas, à vous écraser sous le poids accablant de son stupide mépris; mais être constamment sous la fascination de son regard menaçant, et épouvanté par les cruelles injures, les impies blasphèmes que vomissent les langues impures, hélas! quelle vie de souffrance, de honte, d'abjection et de martyre!

Telle a été cependant, mes frères, l'existence de vos pères, et de beaucoup d'entre vous-mêmes, il n'y a pas plus de trente ans. Et c'est de ce *guéhinom* que le ciel vous a délivrés par sa fidèle et chère messagère, par la France, qui, vers la fin du dernier siècle déjà, nous a émancipés, nous ses enfants israélites, qu'elle ne cesse d'entourer de ses plus tendres sollicitudes; par cette nation généreuse dont l'influence salutaire et l'exemple affranchiront peu à peu tous nos coreligionnaires répandus sur notre globe terrestre.

Le ciel vous a délivrés de ce *guéhinom*, non pas en vous transplantant loin des lieux qui vous ont vus naître, mais en transformant ce guéhinom en un véritable Eden, où vous pouvez jouir, en toute liberté, de tous les fruits qu'il produit en abondance, fruits doux, exquis et d'une variété innombrable. — מכל עץ הגן אכל תאכל. Un seul fruit vous est interdit, c'est celui qui porte au mal. — ומעץ הדעת טוב

ורע לא תאכל ממנו. Ce fruit est beau à voir, sa forme est séduisante, ses couleurs sont attrayantes, il répand un parfum qui enivre. Mais gardez-vous de le porter à vos lèvres, il empoisonnerait vos cœurs, noircirait votre âme, vous ferait chasser de ce jardin de délices. — כי ביום אכלך ממנו מות תמות.

Oui, mes frères, en songeant à votre misérable existence sous le règne détestable des Bey, je ne crois pas exagérer en comparant votre existence actuelle à celle que peut offrir un paradis terrestre. En effet, n'est-ce pas un bonheur ineffable que de rencontrer partout, au lieu de ces figures sinistres qui vous faisaient trembler pour votre vie et vos biens, des regards doux et bienveillants qui vous expriment et vous inspirent l'amour et la confiance! Vous ne voyez plus ces bras toujours levés pour vous repousser et vous frapper; mais des mains fraternelles toujours prêtes à vous secourir et à vous défendre. Au lieu de ces chefs stupides, fanatiques et d'une cupidité insatiable, dont l'approche vous inspirait une vraie terreur, vous ne voyez dans vos administrateurs français que des pères tendres, des maîtres intelligents qui veillent sur vous, sur vos droits, sur vos biens et votre honneur. Votre éducation morale et sociale, votre religion et votre culte, sont les objets des soins constants du gouvernement impérial. Les sacrifices que les communes et l'État s'imposent pour assurer à vos enfants les bienfaits de l'instruction religieuse et profane, et à vous tous le libre exercice de votre culte, témoignent hautement de leur bienveillance à votre égard et du strict accomplissement de ce précepte: « Vous aurez une même loi et un même droit pour vous et pour l'étranger. »

Vous parlerai-je de cette sollicitude impériale et ministérielle qui chaque jour vous ouvre, à vous comme à toute la colonie, de nouvelles sources de richesses et de prospérité; qui, chaque jour, nous fait faire un nouveau pas, soit dans la voie de l'émancipation générale offerte à toute la population algérienne, soit dans celle qu'il vous reste encore à parcourir pour pouvoir jouir de tous les droits et de toutes les prérogatives accordés à la civilisation de l'Europe?

Vous parlerai-je de toutes les preuves d'intérêt qui vous touchent en particulier? Hier, c'étaient des places qu'on vous réservait au sein des conseils généraux. Aujourd'hui, on vous affranchit de ces tribunaux militaires institués pour une population peu avancée dans le chemin de la civilisation, et, à l'instar de nos compatriotes français, vous n'êtes plus justiciables, n'importe le lieu de votre demeure, que des tribunaux civils, paisibles et sages interprètes de la loi commune.

Quel honneur pour vous, mes frères, d'avoir mérité une telle préférence sur vos anciens maîtres et oppresseurs ! Ce privilége est dû, sans doute, à nos progrès civils et moraux. Mais à qui devez-vous ces progrès ? N'est-ce pas aux lois salutaires, aux généreuses institutions de la France ? Et ne faut-il pas un œil vigilant et une volonté toute bienveillante pour vous suivre, vous observer, dans votre éducation sociale, pour vous stimuler et encourager par des applaudissements et par des félicitations ! Et l'empressement avec lequel l'Empereur vous récompense pour chaque pas fait dans la voie du bien ne prouve-t-il pas combien Sa Majesté tient à se rendre digne elle-même de sa mission providentielle en accomplissant strictement envers vous, comme envers tous vos concitoyens, ce précepte mosaïque : תורה אחת וכו'.

Pour vous, mes frères, rendez-vous de plus en plus dignes de votre affranchissement et de tant de bienfaits que le ciel répand sur vous par les généreuses mains de la France. Observez vous-mêmes, envers tous vos concitoyens, quelles que soient leurs races ou leurs nationalités, ce divin précepte : תורה אחת ומשפט אחד יהיה לכם ולגר הגר אתכם. Méditez-le sans cesse, il vous apprendra à être justes, bons et généreux envers tous les hommes, étrangers et indigènes, grands et petits, israélites ou non israélites, et le ciel continuera de répandre ses bénédictions sur nous et les nôtres. יהי חסדך ה' עלינו כאשר יחלנו לך. *Amen*.

Dieu qui protéges la France, permets à nos humbles actions de grâces de s'élever vers ton trône céleste, et daigne exaucer les ferventes prières que nous t'adressons aujourd'hui et toujours pour la prospérité et la gloire de notre très chère patrie, pour celle de notre auguste Souverain, de Sa Majesté l'Impératrice et du Prince impérial, qui ont tant de droits à nos respects, à notre amour, à notre éternel dévouement et à notre impérissable reconnaissance. יהי שמו לעולם, כל גוים יאשרוהו. *Amen*.

LETTRE PASTORALE

DE

M. LE GRAND RABBIN DU CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE NANCY.

Chers coreligionnaires,

Le cri de désespoir poussé par l'immense multitude des victimes qui succombent, en Syrie, sous les coups du plus atroce fanatisme, retentit à travers l'Europe civilisée et la remplit de deuil et de tristesse, émeut tous les cœurs sensibles et les stimule à voler au secours d'une si lamentable infortune.

Vous ne resterez pas impassibles, chers coreligionnaires, à ce grand cri de détresse ! Vous vous rappellerez, dans cette douloureuse circonstance, l'éternel et lumineux principe de charité et de fraternité universelle, gravé par Dieu même au frontispice de notre antique et vénérable code religieux : *Veohabto lereancho komaucho.* « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même !* »

Ce principe, nous vous l'avons expliqué plus d'une fois du haut de la chaire, rend solidaire, sous le rapport moral, l'humanité entière, dont la consanguinité physique est déjà établie à la première page de notre sainte Bible. *Ton prochain*, *reancho*, dérive de la racine *reanauh*, *paître*, et signifie, par conséquent, littéralement : *Ton compagnon de pâture;* tous ceux qui, comme toi et avec toi, se nourrissent des produits du sol, respirent l'air du ciel et jouissent de la lumière du jour ; c'est-à-dire, tous les hommes sans distinction de race, de nationalité, de culte ; tous ceux-là, *tu les aimeras comme toi-même.*

En vertu de ce saint précepte de charité et d'amour pour tous nos semblables, nous faisons appel à vos sentiments d'humanité, en faveur des victimes échappées au massacre, mais qui errent dans les montagnes, sans asile, sans vêtement et sans pain, et sollicitons votre inépuisable charité à leur venir en aide, selon ces belles paroles du prophète :

« *Si tu vois le malheureux sans abri, nu et affamé, vole à son*
« *secours, tends-lui le pain et le vêtement, et ne ferme ni tes yeux,*
« *ni ta main à la souffrance d'une créature de Dieu*, chair de ta
« chair ! »

Nos bien-aimés coreligionnaires voudront donc porter avec empressement leurs généreuses offrandes dans les bureaux où s'ouvrent les listes de souscription.

Et cette œuvre de miséricorde pour une grande infortune lointaine montera, selon l'expression de l'Écriture, comme un encens agréable, devant le céleste trône du Dieu de miséricorde.

Le Grand Rabbin,
J. LIBERMANN.

INSTITUTION ISRAÉLITE DE DEMOISELLES

DIRIGÉE PAR M^{lles} BLOCH.

Distribution des prix, le 13 septembre 1860.

Cette belle solennité a été célébrée en présence d'une société d'élite. Une élégante tente avait été dressée dans le jardin de l'établissement, et un temps magnifique était venu ajouter ses rayons dorés à la joie des élèves et des parents. Le programme de la cérémonie était fort gracieux.

M[lle] Jenny Bloch a exécuté avec une grande perfection une ouverture de Rossini, un chef-d'œuvre; puis plusieurs élèves ont occupé le piano et donné des preuves de leurs progrès; ensuite elles ont joué une scène de comédie et déclamé des morceaux de poésie en diverses langues. On a admiré le degré d'instruction auquel les plus jeunes filles sont arrivées, surtout leurs manières distinguées. Après la musique et la poésie, le rédacteur en chef de *L'Univers israélite* a adressé aux élèves l'allocution suivante :

Mesdemoiselles,

Nous sommes dans la saison de la récolte, de la rentrée des fruits de la terre. Le laboureur qui a bien semé, bien travaillé, bien cultivé son champ, en est récompensé par une abondance de biens. Pour vous aussi, c'est l'époque de la récolte : celles d'entre vous qui ont bien travaillé reçoivent aujourd'hui une juste récompense. Mais la comparaison est tout à votre avantage.

La récolte du laboureur suffit pour un certain temps, pour un certain nombre de personnes; elle dure ordinairement un an. Votre récolte à vous, les fruits de votre travail, de vos études, les connaissances que vous avez acquises, durent éternellement; c'est la nourriture spirituelle de cette vie et la condition de la félicité là-haut. L'instruction, disent nos docteurs, est notre guide dans ce monde et notre béatitude dans l'éternité. בהתהלכך תנחה אותך בעולם הזה והקיצות היא תשיחך לעולם הבא (*Aboth*, VI, 9).

Le laboureur, tout en se soumettant aux travaux les plus pénibles, aux ardeurs accablantes du soleil, aux privations et aux fatigues les

plus dures, tout en arrosant la terre de la sueur de son front, est souvent trompé dans toutes ses espérances. Un orage peut anéantir en une heure tout son travail d'un an ; la grêle, la sécheresse, une inondation, peuvent rendre inutiles toutes ses peines. Il faut donc encore, à côté des efforts humains, la bénédiction du ciel pour protéger la moisson contre tout malheur. « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, dit le Psalmiste, les architectes travaillent en vain. »

Eh bien ! des orages destructeurs ruinent aussi parfois les plus beaux champs de l'esprit, les plus magnifiques récoltes de l'instruction. Et savez-vous quels sont ces orages? Ce sont les mauvaises habitudes, les mauvais caractères, les vices, une sécheresse de cœur et d'âme qui anéantissent les plus belles espérances et rendent stériles les plus heureuses dispositions. Mais, tandis que le laboureur ne peut rien contre les catastrophes qui ravagent son champ, vous, jeunes élèves, vous pouvez combattre, supprimer les orages qui vous menacent ; vous pouvez faire disparaître de votre vie les ronces et les épines qui se montrent sur le sol de l'esprit et qui, si l'on n'y prend garde, en font bientôt un affreux désert. Ce serait donc votre faute si vous ne produisiez pas tous les biens désirables, si votre récolte manquait. Nos sages ont déjà dit : « Quiconque prétend avoir cherché, s'être donné de la peine, sans trouver, ne le croyez pas ! »

Nous avons dit que les fruits du travail intellectuel étaient pour cette vie et pour la vie à venir. En effet, rien n'est stable sur la terre, tout change, tout passe, tout périt ; la jeunesse et ses grâces s'en vont, l'herbe sèche et la fleur tombe ; la fortune la plus solide est exposée à toutes les vicissitudes, à tous les périls. La seule beauté qui soit à l'abri des ravages du temps, la seule richesse qui soit au-dessus de toutes les chances, le seul bien qui soit réellement à nous et qu'aucun événement, aucune puissance du monde, ne puissent nous ravir, c'est l'instruction. Par l'instruction, le plus pauvre impose le respect et acquiert une dignité qui manque souvent au plus riche ; par l'instruction, on ennoblit son cœur et on apprend à se passer de bien des choses nécessaires à l'ignorance ; elle donne ainsi la vraie liberté et la vraie indépendance. L'instruction est une clef qui ouvre toutes les portes de la société, et elle ouvre surtout le ciel.

Déjà nos anciens ont dit : « Un ignorant ne saurait être véritablement pieux. » L'ignorance est un péché en Israël, car elle est la source de l'idolâtrie et de toutes les honteuses superstitions. Les hommes adoraient le soleil, car ils ne connaissaient point la marche

des astres; ignorant les lois de la nature, ils considéraient comme un miracle le moindre phénomène naturel, ce qui fut souvent pour eux la cause des plus déplorables égarements ; ils ignoraient l'histoire, alors toute fable grossière devint un article de foi. Quand Christophe Colomb mit le pied sur le sol américain et que les habitants entendirent pour la première fois l'explosion d'une arme à feu, ils se jetèrent à genoux, avec terreur et adoration, croyant voir et entendre le maître du monde lancer son tonnerre et sa foudre sur les humains. Ces sortes de tristes et dangereuses superstitions se rencontrent encore aujourd'hui partout où l'ignorance laisse l'esprit de l'homme enveloppé de ténèbres. La religion israélite, qui est une religion de raison et de lumière, condamne donc justement l'ignorance comme le plus grand obstacle à la vraie connaissance de Dieu, comme un empêchement au salut de notre âme. Notre livre saint s'appelle Thorâ, ce qui veut dire *enseignement*.

Mesdemoiselles,

L'amour des parents est une des lois divines les plus sacrées; c'est la plus grande des lois humaines, car elle est la base de la famille et de la société; elle est profondément gravée dans votre cœur. Eh bien ! pour aimer réellement ses parents, il faut avant tout faire honneur à leur nom, ce qu'on peut seulement quand on possède une solide instruction ; alors, partout où vous vous présenterez, on dira : Heureux le père, heureuse la mère qui possède une telle enfant ! Par contre, une jeune fille ignorante est une humiliation pour le nom de ses parents, elle leur fait moins honneur que leur maison ou leur champ, ou n'importe quel objet inanimé. Elle va dans le monde parée de sa jeunesse et de sa beauté, couverte de splendides vêtements, de riches joyaux; mais elle n'est, selon la parole de l'Écriture, qu'une de ces idoles qui ont des yeux et ne voient rien, des bouches et ne parlent point. Elle n'a pas ce qui fait réellement la beauté humaine, notre ressemblance avec le Seigneur; elle n'a pas l'étincelle de la divine lumière !

Ne devez-vous pas alors éprouver d'autant plus vivement le devoir de faire tous vos efforts pour faire bénir le nom de vos parents par vos progrès et vos connaissances, de les récompenser ainsi de leurs sacrifices, de leur dévouement sans bornes, de la douleur qu'ils éprouvent souvent de se séparer de vous, de se priver de vos caresses, afin que rien ne vous arrête dans votre éducation, dans votre mar-

che vers le bonheur, dans votre élévation vers la lumière et vers Dieu !

Ne pensez pas que ce soit chose difficile que de s'instruire ; il en est de l'instruction comme de la loi divine, dont Moïse a dit : « Elle n'est pas au ciel pour qu'on dise : Qui montera pour nous dans les nuages pour nous la chercher ? Elle n'est pas au delà des mers pour qu'on dise : Qui passera pour nous l'Océan pour nous l'apporter ? Mais elle est dans votre bouche et dans votre cœur. » L'instruction aussi est dans votre volonté et dans votre puissance ; vous la possédez dès que vous le voulez sérieusement.

Elle vous est communiquée avec amour et la plus ardente affection par des maîtresses qui, elles aussi, ne reculent devant aucune fatigue, devant aucune peine, pour produire en vous le plus de fruits possible, se dévouant corps et âme à votre avenir, veillant sur vous jour et nuit, comme des anges gardiens, éprouvant un vif bonheur à chaque fleur, à chaque progrès, à chaque espérance qui se montre sur le champ de votre esprit !... Montrez-vous aussi reconnaissantes à leur égard, efforcez-vous de faire également honneur à leur nom, car elles aussi sont vos parents devant le Seigneur !

La légende raconte qu'une lumière céleste brûlait jour et nuit dans la demeure de Sara, la sainte femme d'Abraham. Toute femme instruite en Israël est cette rayonnante et bienfaisante lumière qui éclaire et vivifie le foyer domestique israélite et en fait un divin sanctuaire. Futures épouses et mères de notre communauté, faites, Mesdemoiselles, que ce flambeau sacré de Sara ne s'éteigne jamais au milieu de nous !

Recevez donc les prix que vous avez mérités ; ils sont une récompense pour le passé, mais aussi et surtout un engagement pour l'avenir, celui de bien travailler. Cet engagement, vous le contractez en présence de vos parents et de vos amis qui vous entourent, en présence d'un digne ministre de la religion qui est venu pour vous encourager dans le bien, en présence de l'Éternel qui vous voit et vous bénit !

On nous écrit de Mostaganem (Algérie), le 11 septembre :

Je vous envoie ci-joint copie du discours prononcé par M. Eschbach, juge de paix de Mostaganem (fils de feu M. Eschbach, professeur de la faculté de droit de Strasbourg), à l'occasion de la distribution des prix qui a été faite aux élèves des écoles israélites des garçons et

des filles, le 3 de ce mois. — Comme chaque année, cette cérémonie a attiré beaucoup de monde de toutes les classes et de toutes les croyances; israélites, chrétiens, arabes, le théâtre était littéralement encombré. — Toutes les autorités civiles et militaires étaient représentées à cette fête, et le général, pour en rehausser l'éclat, a bien voulu y envoyer la musique du régiment des tirailleurs algériens.

On a particulièrement remarqué avec la plus grande satisfaction la présence du curé et du pasteur protestant, et avec le plus grand mécontentement l'absence du rabbin et des délégués du Consistoire !— Je n'ai ni la mission ni la volonté de commenter cette indifférence de la part de ces Messieurs dans une circonstance où ils étaient les véritables intéressés, mais je signale des faits.....

Tout le monde a admiré les écritures et les travaux d'aiguille des élèves, surtout un morceau de chant exécuté par les garçons et commençant par ces mots : *Dieu d'Israël!...*

Les prix d'honneur ont été remportés pour les garçons par Sadoun Obadia, et pour les filles par Lucie Rabuel.

M. Falk, l'excellent professeur qui dirige avec tant de bonheur l'instruction israélite à Mostaganem, a reçu une médaille de bronze, sur la proposition de M. le recteur de l'Académie d'Alger. Cette médaille lui a été remise par M. le maire, en présence des élèves de l'école, qui tous étaient heureux de cette légitime distinction accordée à leur bien-aimé maître.

En quittant cet établissement, M. le maire s'est également rendu à l'école des filles pour féliciter M[lle] Conqui, qui a reçu une mention honorable.

Voici le discours de M. Eschbach :

Mes chers enfants,

Dans quelques instants vous allez recevoir la récompense de vos travaux de l'année ; dans quelques instants vos parents, fiers de vos succès, vous couronneront avec attendrissement.

Tous dans cette enceinte nous sommes heureux de votre application et de votre zèle : la commune y trouve la récompense des sacrifices qu'elle s'impose; vos maîtres, le prix de leurs travaux et de leurs veilles; vos parents, la joie de leur foyer ou la consolation de leurs soucis ; et s'il m'était permis un moment de vous parler de moi, j'y verrais l'occasion de remercier le digne représentant de la cité de Mostaganem de l'honneur qu'il me fait en m'appelant à vous adresser ces quelques mots. — Je vous rappellerai les hauts témoignages de satisfaction que Son Excellence M. le Ministre de l'Algérie et des Colonies vient tout récemment de décerner à vos maîtres, à M. Falk, qui depuis plusieurs années poursuit son

œuvre de dévouement en vous consacrant son savoir, son expérience et ses soins, et à M[lle] Conqui, dont la sollicitude toute maternelle prépare pour l'avenir une génération d'épouses vertueuses et de mères éclairées.

Mais le concours de vos familles, mes chers enfants, doit se placer à côté des persévérants efforts que font vos maîtres pour mener à bonne fin la tâche souvent ingrate d'instruire la jeunesse.

Quelque bonnes que soient les leçons que vous recevez, quelque instruits que soient vos professeurs, vous ne retirerez aucun fruit de votre assiduité à l'école, ni de votre zèle au travail, si, rentrés chez vous, vos parents ne continuent pas l'œuvre du maître en poursuivant le même but par des moyens et des efforts communs. — Oui, jeunes garçons, c'est ici, c'est sur les bancs de cette école qu'on vous donne les premières notions de cette éducation qui doit faire de vous des hommes. — Le temps n'est pas éloigné, où, sortant pour toujours de l'état léthargique où votre race a vécu jusqu'à présent, vous deviendrez citoyens du premier État du monde. Mais pour répondre à ces bienfaits, pour être dignes de ce titre dont nous sommes si fiers, il faut travailler et travailler sans cesse. Voyez vos coreligionnaires de France! Jouissant de tous nos droits, ils ont compris leurs devoirs; aussi partout, dans les finances, dans l'administration, dans les sciences, au barreau, vous comptez des hommes que leur travail et leur mérite ont mis au premier rang. — La nature vous a prodigué l'intelligence, dirigez vers le bien ce don magnifique; en l'unissant au travail, je ne crains pas de le dire, l'avenir est à vous; mais souvenez-vous aussi que si vous n'y joignez pas les principes de l'honneur et de la loyauté, vos concitoyens seront pour vous des juges d'autant plus sévères qu'ils vous auront reçus parmi eux avec plus de confiance.

Et vous aussi, jeunes filles, à l'âge insouciant où je vous vois, vous ne comprenez pas encore le rôle que vous êtes appelées à jouer dans la société.

Tous les jours, sans vous en apercevoir, et sous une impulsion éclairée, vous acquérez une de ces qualités qui font de la femme la source de toute joie et de toute consolation sur la terre.

Enfants, votre gentillesse et vos sourires charment vos parents; jeunes filles, votre grâce et votre beauté font leur orgueil; épouses et mères, vous supportez en commun le fardeau des soucis, et par votre dévouement et votre abnégation vous facilitez à l'homme la pénible tâche d'élever une famille.

Peut-être, mes chers enfants, trouverez-vous mes dernières paroles au-dessus de votre portée; je m'adressais à vos jeunes intelligences en vous parlant de travail et de récompense; mais en faisant résonner les mots de loyauté et de patrie, je suis sûr d'avoir été compris par vos parents, par vous tous, Messieurs, qui venez de donner un grand exemple au monde. — Sans distinction de religion ni de caste, vous avez été les premiers à mettre en pratique le grand principe de la fraternité, et tandis que d'autres délibéraient encore, vous veniez au secours des chrétiens immolés par le fanatisme musulman.

Faisons des vœux, Messieurs, pour que le puissant souverain qui dirige d'une main si sûre les destinées de la France et de l'Algérie fasse bientôt disparaître d'un trait de plume les barrières qui vous séparent encore de nous.

On nous écrit de Tlemcen (Algérie) :

Le 28 août dernier une grande solennité eut lieu dans la communauté israélite de Tlemcen. Dès le matin, on voyait flotter des drapeaux tricolores sur l'école des garçons et sur celle des filles. C'était le jour de la distribution des prix. A une heure de l'après-midi on voyait nos coreligionnaires, en habits de fête, se rendre à l'école des garçons, et à deux heures, les autorités locales, M. le sous-préfet en tête et accompagnées de M. le curé et des frères de la Doctrine chrétienne, y faisaient leur entrée. Après que les élèves eurent récité des fables et différents morceaux de prose, M. Aron, chef d'escadron, commandant le 2e régiment de spahis, prit la parole et s'exprima en ces termes :

Mes chers enfants,

Autorisé par M. le sous-préfet et par M. le maire. je vous adresse quelques paroles à l'occasion de la solennité de ce jour. Je serai bref et je dirai le moins possible, en vous priant, toutefois, de transmettre cette petite conversation à vos parents d'abord, et ensuite à ceux de vos jeunes condisciples non encore familiarisés avec notre langue.

Beaucoup d'entre vous, mes chers enfants, sont capables d'apprécier votre bien-être actuel, et vos pères ont dû vous apprendre ce qu'ils ont eu à souffrir avant notre conquête. Ce bien-être, mes chers enfants, grâce à notre Empereur et à son ministre de l'Algérie, est à la veille d'un accomplissement général, puisqu'il s'agit de vous incorporer tous dans la grande famille. Remercions donc l'Être suprême, remercions notre Empereur de tels bienfaits. Que tous vos efforts tendent à vous montrer de dignes enfants de la France !

Pour cela, mes petits amis, l'instruction est le meilleur mobile. Grâce à elle, dans notre pays, on arrive à tout; peut-être déjà savez-vous que l'Empereur compte parmi ses ministres un de nos coreligionnaires. A ceux d'entre vous qui auront de l'instruction, appartiendront les emplois libéraux : avocats, médecins militaires, etc.

A une autre catégorie, les métiers d'artisans : maçons, forgerons, cultivateurs, etc. ; les uns et les autres sont indispensables à une nation.

Ceci, mes petits amis, est le beau côté de la médaille. Voyons maintenant son mauvais côté. Malheureusement ma première réprimande s'adresse à vos parents. Absorbés par leur commerce, ils ne vous surveillent pas assez ; le cœur gémit en voyant dans les rues et sur les places des myriades d'enfants qui, à peine sortis des langes, ont déjà la cigarette à la bouche.

J'espère que ces quelques reproches porteront leurs fruits, et qu'à la distribution prochaine des prix je n'aurai qu'à féliciter vos parents du bon concours qu'ils auront prêté à vos instituteurs, auxquels vous devez des actions de grâces, en récompense des soins incessants qu'ils vous donnent.

Cette petite allocution a fait une vive impression sur tout l'auditoire, qui en a félicité ce brave officier supérieur. On est heureux de

voir nos israélites français habitant l'Algérie s'occuper avec tant de sollicitude des progrès intellectuels et moraux de leurs coreligionnaires de ce pays.

Après que la distribution des prix fut terminée à l'école de garçons, les autorités, suivies de tous les assistants, se rendirent à l'école des filles, et chacun admira la bonne tenue et les progrès de ces enfants, autrefois privées de toute instruction. Espérons que le jour n'est pas loin, où les bienfaits de ces institutions seront appréciés à leur juste valeur, et où chacun contribuera à leur prospérité.

Pour extrait : S. Bloch.

LETTRES D'AUTRICHE.

Vienne, en septembre 1860.

Les améliorations que les décrets récents ont apportées dans la position des israélites rencontrent de la résistance dans maintes localités. Les populations de la campagne ne veulent pas, çà et là, se laisser troubler dans les privilèges qu'elles possédaient jusqu'à-présent, et le Gouvernement ne se soucie pas de faire respecter la loi. Cette mollesse est très regrettable dans l'intérêt des israélites comme dans celui du Gouvernement. On sait que la situation intérieure de l'empire est peu satisfaisante; toute explosion populaire peut préparer au Gouvernement de grands embarras. Le clergé ne cesse pas de souffler le feu et d'entretenir la haine religieuse. Le prince-primat de Hongrie a fait dernièrement une éclatante exception à l'occasion de la fête de l'Empereur; il a invité le grand rabbin de Pesth, M. le Dr Meisel, et l'a accueilli de la manière la plus gracieuse (1).

Les juifs de Hongrie se trouvent dans une position très difficile au milieu des troubles actuels. On a récemment reproché à plusieurs communautés de n'avoir pas célébré la fête de Szecheny, et maintenant on leur reproche de porter le costume hongrois national. Cependant nos coreligionnaires de ce pays font bien de rester attachés au Gouvernement. Les grands et *magnanimes* Hongrois ont pour dieu le *magyar istvan*, qui est plus exclusif que tout autre dieu. Kossuth

(1) Voy. *L'Univers israélite* du mois de septembre, p. 50.

ne s'est prononcé pour l'émancipation des juifs que lorsque le danger le pressait.

Il est triste de voir maintenant en Hongrie des divisions et des querelles entre des communautés et leurs rabbins; mais, ce qui est encore plus regrettable, c'est que des rabbins qui prétendent au titre d'orthodoxes engagent des procès et profanent ainsi le nom de Dieu. Puissent ces messieurs ne pas oublier combien ils font de mal à leur peuple (1).

Le journalisme israélite hongrois vient d'augmenter en nombre; il se publie à Pesth une feuille illustrée du judaïsme. Nous avons aussi dans la monarchie autrichienne trois annuaires israélites, celui de Wertheimer (de Vienne), de Winter (de Pesth) et de Rosenberg (d'Arad). Puissent les publicistes être toujours de dignes organes du judaïsme et ne pas se laisser aller à des polémiques personnelles!

Pour extrait : S. Bloch.

NÉCROLOGIE.

Un rabbin français, un des plus grands talmudistes des temps modernes, un israélite qui eût compté parmi les plus pieux et les plus fidèles de tous les temps, R. Lœb Sarassin, vient de mourir à Paris, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Sa mort a été humble et modeste comme sa vie.

Lœb Sarassin naquit à Bischheim (Bas-Rhin) en 1783. A six ans déjà, grâce à sa brillante intelligence, il commença ses études talmudiques, et à treize ans il quitta son pays natal pour continuer, pendant dix-sept ans, ses études à l'étranger, à Mayence, à Mannheim, à Francfort-sur-le-Mein, etc. A trente ans il retourna auprès de sa mère, demeurant alors à Ingwiller (Bas-Rhin), où il se maria et résida pendant trente-cinq années, jusqu'en février 1852, époque à laquelle il vint se fixer à Paris comme directeur des études talmudiques au Beth Hamidrasch.

(1) Nous laissons à notre correspondant viennois la responsabilité de cette accusation. Ce que nous savons, c'est que plusieurs administrations synagogales en Hongrie se mettent en révolte ouverte contre leurs rabbins au sujet de décisions religieuses prises par ces derniers dans les limites de leurs droits et de leurs devoirs. S. B.

Ses études n'avaient pas un but intéressé, il ne voulait pas en faire un moyen d'existence; il a plusieurs fois refusé des emplois très honorables, entre autres celui de grand rabbin de Strasbourg et de grand rabbin du Consistoire central; mais il voulait gagner son pain à la sueur de son front et élever sa nombreuse famille par des occupations commerciales laborieuses. Il remplit gratuitement pendant trente-six ans les fonctions de rabbin à Ingwiller, communauté importante dont il était le guide et le bienfaiteur. Il fit partie pendant de longues années du Consistoire de Strasbourg, dont il était en même temps grand rabbin honoraire. Il avait créé dans le Bas-Rhin plusieurs écoles talmudiques qu'il soutenait de ses deniers, vu le nombre insuffisant des souscripteurs. La population catholique et protestante d'Ingwiller, pour lui témoigner son respect et sa sympathie, l'a nommé à plusieurs reprises membre du conseil municipal, où il siégea pendant vingt-huit ans. Il n'a jamais voulu accepter les fonctions de maire, qui lui furent offertes plusieurs fois. Il fit aussi souvent partie du jury du Bas-Rhin.

La triste année 1848 lui a enlevé tout ce qu'il avait acquis pendant sa longue carrière de travail et d'économie, et l'a forcé à accepter à Paris un emploi d'enseignement théologique avec une faible rétribution; mais on peut assurer qu'une bonne partie de son modeste traitement est retournée à sa source. L'humilité de sa vie a dû lui survivre; il avait défendu qu'on lui fît d'autres funérailles que celles du pauvre, et qu'on prononçât aucun discours sur sa tombe.

Tel fut le rabbin Lœb Sarassin : un théologien éminent, un israélite selon le Seigneur, un citoyen estimable consacrant son temps, ses facultés, et souvent son bien, à la chose publique; un homme d'un caractère noble et désintéressé, indépendant vis-à-vis les riches, bon et généreux envers les pauvres, un consolateur des affligés, un appui de la religion, une force et une bénédiction de notre communauté. Que sa mémoire soit bénie!

La communauté israélite de Paris vient de faire une autre et bien douloureuse perte, celle de M. Hayem Bloch, membre du Consistoire.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cet homme de bien; tout le monde l'a connu, respecté pour ses qualités, aimé pour son caractère charmant et affable. Il remplissait depuis plus de vingt-cinq ans des fonctions charitables et administratives, et rendait de

précieux services à la chose sacrée du judaïsme. Homme d'une civilisation avancée, vrai Français par son esprit et ses manières, il était un pieux et sincère israélite, accomplissant fidèlement tous les devoirs religieux, défendant le judaïsme dans toutes les circonstances et devant tout le monde, se montrant fidèle israélite à la maison et en voyage, au temple et dans l'administration; combattant sans cesse pour les vrais principes, pour les traditions et les coutumes religieuses, pour l'honneur et la dignité du culte, les droits et les libertés de la communauté; donnant, par ses assiduités aux offices divins, un utile exemple à ses collègues du Consistoire et à tous ses coreligionnaires; se faisant estimer et aimer par ses concitoyens de tous les autres cultes. Son nom était honorablement connu dans la capitale. Il était administrateur du bureau de bienfaisance du 3e arrondissement et de la caisse d'épargne, vice-président de la Société municipale de secours mutuels des Arts-et-Métiers et des Enfants-Rouges, etc.

Le souvenir de Hayem Bloch vivra longtemps au milieu de nous. Puisse-t-il jouir, dans le séjour des élus, des divines et éternelles récompenses réservées aux hommes justes et vertueux! Sa vie a été courte, nos regrets seront longs, et sa mémoire restera comme un monument de vertu et de vie israélite dans la grande communauté de Paris.

S. Bloch.

REVUE LITTÉRAIRE.

Scènes du Ghetto, par M. Léopold Kompert, traduction de M. Daniel Stauben.

Les Juifs de la Bohème, par les mêmes.

Scènes de la vie juive en Alsace, par M. Daniel Stauben.

Chez Michel Lévy frères, rue Vivienne, 2 *bis*. — Un franc le volume.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les travaux de MM. Kompert et Daniel Stauben, c'est-à-dire rendu hommage à leur talent éminent, à leur profond esprit d'observation, à la rare perfection de leurs tableaux.

M. Daniel Stauben, par ses traductions et ses œuvres originales, est devenu le Léopold Kompert de la France.

Voici comment un de nos écrivains les plus distingués, M. Emile

Deschanel, rend compte des livres ci-dessus annoncés, dans le feuilleton littéraire du *Journal des Débats* du 6 septembre :

Il en est des mœurs et des coutumes des villages juifs de l'Alsace, de celles des ghetto de l'Autriche et de la Bohême, comme de certains quartiers du vieux Paris : les unes et les autres s'en vont sous les exigences de la vie moderne et du temps, ce grand niveleur. Quelques années encore, et l'on cherchera vainement les traces de l'antique Lutèce, et pareillement celles de la vie juive, telle qu'on peut la surprendre encore, soit dans les bourgs du Haut et du Bas-Rhin, soit dans telles villes ou campagnes de l'Allemagne : vie empreinte d'une physionomie particulière, car elle ne ressemble pas plus à celle des populations chrétiennes dont elle est entourée qu'à celle des israélites des grands centres ; sorte de débris du moyen âge, espèces de ruines gothiques ou orientales qui restent pour peu de temps encore au milieu de constructions modernes.

L'artiste et l'antiquaire sauront gré à MM. Léopold Kompert et Daniel Stauben d'avoir, l'un en Allemagne, l'autre en France, sauvé de l'oubli les traits les plus caractéristiques et les parties les plus saillantes de cette manière d'antiquité judaïque qui est sur le point de disparaître. En effet, MM. Léopold Kompert et Daniel Stauben auront été, l'un et l'autre, le chroniqueur et le poëte d'un ensemble d'idées, de rites, de superstitions, de légendes, de cérémonies et de types, formant une sorte de civilisation à part, double résultat et d'une antique croyance et des misères de l'exil.

En Alsace, M. Daniel Stauben (qui cache sous ce pseudonyme le nom d'un professeur de Faculté) nous fait assister successivement à la solennité de la veille du sabbat, à une noce, à des funérailles, le tout célébré à l'antique, *more majorum;* ensuite aux grandes fêtes du printemps et de l'automne : ce sont les Pâques, la Pentecôte, le solennel et austère Kippour, les gracieuses Cabanes, alors qu'en souvenir du séjour dans le désert les israélites alsaciens dressent dans leurs villages des huttes en plein air, que le sapin parfume de son odeur pénétrante, et où brille, au-dessus d'une table copieuse, la classique lampe des fêtes, la lampe à sept becs.

Ce que M. Daniel Stauben a fait pour l'Alsace, son coreligionnaire M. Léopold Kompert l'avait fait pour les ghetto allemands. Personne mieux que l'auteur des *Scènes de la vie juive en Alsace* n'était en état de comprendre et de traduire l'auteur des *Scènes du Ghetto* et des *Juifs de la Bohême*.

Les héros de M. Kompert sont les ancêtres des personnages de M. Stauben, puisque la population israélite du vaste empire d'Allemagne a envoyé ses colonies en Alsace, province encore germanique en plus d'un point par les habitudes et les mœurs.

M. Kompert est un enfant du ghetto : il ne le dirait pas dans sa préface, qu'on le devinerait en lisant ses livres Avant de demeurer à

Vienne, où il occupe un rang distingué parmi les publicistes contemporains, il a respiré l'air malsain de ces quartiers étroits et sombres où le gouvernement autrichien, à l'exemple de celui de Rome, tient encore parqués des milliers d'Allemands dont le seul crime est d'être nés dans la religion de leurs pères. Nul donc mieux que M. Kompert ne connaît les habitudes, les chroniques, les légendes, les misères, les joies et les passions, tous les faits et gestes enfin des enfants du ghetto. Et il a décrit tout cela de la manière la plus heureuse dans une série d'histoires et de nouvelles formant les deux volumes traduits par M. Stauben.

Un des caractères du talent de M. Kompert paraît être la naïveté. Il a le rire allemand, pas très léger, mais plein de bonhomie. Par exemple, qu'est-ce que le *schlemiel*, — titre d'une des nouvelles des *Scènes du Ghetto?* M. Kompert le définit ainsi :

« Un homme a-t-il des manières lourdes et gauches, on dit dans le ghetto : C'est un schlemiel. Le schlemiel laisse toujours tomber sa tartine de beurre sur le côté beurré. Si d'autres saisissent l'occasion par la tête, c'est à peine si le schlemiel l'attrape par l'orteil, et encore la laisse-t-il échapper. Il a du guignon en tout. Sa vie durant, il se lève du pied gauche. Mettez de l'or dans les mains d'un schlemiel, les gens du ghetto vous affirment qu'il se changera en cuivre ou se métamorphosera en un mauvais plomb ; ajoutons qu'avec ce plomb on ne pourra pas même fondre une balle assez bonne pour se faire sauter la cervelle. Vous voyez par là combien on est malheureux d'être né schlemiel. Mais c'est plus encore, c'est un vrai *fatum.* »

M. Kompert, outre la naïveté, possède une sensibilité vraie. Elle ne se montre pas moins dans *les Juifs de Bohême* que dans les *Scènes du Ghetto.*

On doit donc savoir gré à M. Daniel Stauben d'avoir traduit en français ces deux volumes de M. Léopold Kompert, comme d'avoir lui-même composé les *Scènes de la vie juive en Alsace.*

Dans un *Avertissement*, M. Daniel Stauben, dont le vrai nom est M. Auguste Widal, nous fait une confidence; il nous dit comment l'idée lui est venue d'écrire les *Scènes de la vie juive :*

« Parmi les divers romans dus à la plume d'une illustre contemporaine, nous venions d'en lire quelques-uns empreints d'un cachet particulier : nous voulons parler de ceux où, laissant de côté toute théorie politique et sociale comme aussi la peinture brûlante des orages du cœur, l'auteur de *La Mare-au-Diable* et de *François le Champi* aborde des sujets plus calmes, moins irritants, et avec un rare bonheur entre dans une veine nouvelle, celle de la vie rustique et de la poésie champêtre. Comme tout le monde, nous fûmes émerveillé à la lecture de cette série de petits chefs-d'œuvre. Ces récits si simples, ces tableaux si frais, cette naïveté de mœurs, ces curieuses chroniques de village, ces traditions populaires si gracieusement racontées, ces amours tout agrestes, ces individualités rustiques si bien

étudiées, tout cela nous avait vivement *impressionné* (*sic*). En même temps s'étaient éveillées en nous une foule de réminiscences ayant trait à un monde à la fois analogue et différent, si on peut le dire : analogue par la bonhomie des habitudes, l'ancienneté des usages et l'originalité de certains personnages; différent par la religion qui sert de cadre à tout cela. Le Berry, me dis-je alors, n'est pas la seule contrée de la France où vivent des populations au caractère tranché, aux coutumes antiques, à l'idiome pittoresque. Aux paysans de l'Indre on pourrait opposer, sous plus d'un rapport, dans une autre sphère d'existence et d'idées, les juifs de nos hameaux de l'Alsace ..., etc. »

M. Auguste Widal a donc voulu faire un pendant à *François le Champi* et à *La Mare-au-Diable*. Et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai. Je ne le blâmerai pas non plus de nous avoir fait part de son dessein, qui sans cela eût pu nous échapper. Si les *Scènes de la vie juive* sont, comme nous venons de le reconnaître, intéressantes par le fond du sujet, nous n'étonnerons personne, ni M. Widal lui-même, en disant qu'elles ne rappellent ni par la composition ni par le style les inimitables chefs-d'œuvre qui les lui ont inspirées. A la vérité, M. Widal ne parle que de l'intention et non de l'exécution. Mais quelques malignes gens trouveront peut-être que, si le livre n'est pas dénué d'intérêt, l'*Avertissement* n'est pas dénué de naïveté.

ÉMILE DESCHANEL.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Le Consistoire de Paris nous prie de publier l'avis suivant :

« Le Consistoire israélite de Paris a l'honneur d'informer ses coreligionnaires qu'il sera procédé, le dimanche 18 novembre prochain, à l'élection biennale pour le remplacement de trois membres du Consistoire sortants, conformément aux dispositions de l'article 17 de l'ordonnance organique du culte. Cette élection aura aussi pour objet de pourvoir au remplacement de M. Hayem Bloch, décédé.

« L'élection aura lieu à la préfecture, salle Saint-Jean. Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin et clos à 2 heures. Le dépouillement des votes se fera immédiatement. Les cartes électorales, établies d'après la liste arrêtée par le préfet de la Seine le 27 août dernier, seront envoyées à domicile aux électeurs consistoriaux. »

— On lit dans *Le Siècle* du 7 septembre :

Les israélites se distinguent par leur zèle pour les chrétiens d'Orient On a pu voir, dans les souscriptions envoyées au *Moniteur*,

que la communauté israélite de Rome avait souscrit pour 432 fr., et la société des adolescents israélites à Rome pour 25 fr.

Le grand rabbin qui envoie l'offrande de la communauté s'exprime en ces termes :

« C'est le produit des offrandes particulières recueillies dans notre communauté pour répondre à l'appel généreux de notre coreligionnaire de France, et pour témoigner que, dans de tels malheurs, nous ne faisons pas distinction de croyance religieuse. La somme est bien faible, mais c'est l'obole d'une communauté très faible et qui donne ce qu'elle peut à une œuvre de charité inspirée par une pensée supérieure à tout éloge.

« Je prie Dieu de faire cesser les persécutions qui ont, à juste titre, indigné les nations civilisées et excité leurs sympathies, et de répandre ses bénédictions sur la grande famille humaine, en l'associant aux bénédictions sur son peuple d'Israël, comme il l'a proclamé lui-même. »

La seconde souscription est adressée par une société de secours dans laquelle on n'admet que des adolescents de douze à dix-huit ans; cette association vient chaque jour en aide à la misère poignante des juifs de Rome; elle a pris, dans une bourse épuisée, la modeste somme de 25 fr., et voici comment elle s'excuse de la modicité de l'offrande :

« Vous avez poussé un cri de douleur à la nouvelle de la terrible persécution que subissent les chrétiens de Syrie; vous faites un appel aux israélites répandus sur tout le globe, ne dédaignant pas, dans un malheur si déchirant, le secours même d'une obole.

« Votre voix a pieusement retenti dans nos cœurs, qui se sont ouverts au plus tendre sentiment de compassion pour ces misères qui atteignent nos frères d'un autre culte.

« Hélas! nous reconnaissons notre impuissance à répondre généreusement et selon nos désisirs! Mais notre âge, qui touche à peine à l'adolescence, et l'œuvre philanthropique à laquelle nous sommes plus spécialement voués, qui va chaque jour au devant des misères, de l'indigence de nos pauvres concitoyens juifs, voilà ce qui ne nous permet d'offrir à ce don religieux que notre obole, l'obole de la pauvreté. Mais nos jeunes cœurs palpitent de tendresse et d'espoir dans les prières que nous adressons à Dieu pour qu'il donne la paix aux chrétiens de la Syrie..... »

— *L'Indépendance belge* dit à ce même sujet :

« On a beaucoup remarqué un envoi de 432 fr. fait par la communauté israélite de Rome pour les chrétiens d'Orient. On ne pouvait faire une plus généreuse et plus touchante réponse aux persécutions dont les israélites sont depuis longtemps les tristes victimes sous le gouvernement qui règne dans la ville éternelle. »

— M. Lehmann, célèbre prestidigitateur israélite, a donné à Madrid, au bénéfice des chrétiens du Liban, une soirée qui a produit 1,789 fr.

— M. le baron James de Rothschild vient de recevoir une lettre de Damas, dans laquelle les chefs de la communauté israélite exposent : que si nos cereligionnaires n'ont pas eu à souffrir au milieu des scènes horribles dont cette ville avait récemment été le théâtre, c'était

un miracle divin presque aussi grand que les prodiges en Egypte. Cependant, depuis que le gouvernement turc frappe d'une justice terrible les auteurs et les complices de tant de crimes et que les chrétiens reviennent en ville, ceux-ci montrent envers les israélites de très mauvaises dispositions, et se livrent contre eux à des insinuations qui peuvent devenir fort dangereuses. On reproche aux juifs de n'avoir pas été pillés, incendiés et massacrés par les Druses! On les hait et on voudrait presque les rendre complices des malfaiteurs, pour avoir échappé à leurs poignards!... Les chefs de la communauté sollicitent donc l'appui de M. le baron de Rothschild, notamment des lettres de recommandation du gouvernement français pour les agents consulaires et le commandant en chef de l'expédition de Syrie.

— On nous écrit de Paris :

« Les réunions de prière organisées, au palais Bonne-Nouvelle, par la société des *Enfants de Japhet*, ont eu le plus grand succès. Il y a longtemps qu'on n'avait vu à Paris une grande assemblée de fidèles aussi profondément recueillie que dans cet oratoire. Sur toutes les figures se lisaient le sentiment religieux, la douce et sainte satisfaction que l'âme éprouve dans un sanctuaire du Très-Haut.

« Le discours prononcé par M. Albert Cohn, le soir de Kol-Nidré, a produit un véritable enthousiasme; les ardentes paroles de l'orateur tombaient comme des étincelles divines dans le cœur des assistants, et y allumaient la foi et l'amour de la religion d'Israël. Cette soirée était magnifique et laissera un long et salutaire souvenir.

« On est étonné que M. le grand rabbin de Paris, dans sa prière pour les morts le jour du Kippour, nomme toujours les membres d'une certaine famille et non les autres défunts bienfaiteurs de la communauté. On ne devrait nommer personne ou tout le monde; le pauvre en donnant une obole s'impose un plus grand sacrifice que le riche qui donne des sommes considérables. Sur l'autel du Seigneur, la colombe ou la poignée de farine est une offrande aussi agréable au ciel que tous les troupeaux du millionnaire. »

— M. Netter, grand rabbin de Constantine, a prêché au temple de la rue Lamartine le samedi 15 septembre.

— M. le rabbin Isaac Ascoli, de Ferrare, a adressé à sa communauté une très éloquente circulaire en faveur de *L'Alliance israélite universelle*, fondée récemment à Paris. Nous apprenons que le gouvernement autrichien a interdit l'appel de l'Alliance dans ses États.

— On nous rapporte le fait suivant :

« Un père de famille israélite, habitant la ville de Clermont-Ferrand, a vu presque sous ses yeux disparaître sa jeune fille. Le Consistoire de Bordeaux s'en est vivement ému, une enquête a eu lieu; mais le procureur impérial a informé le Consistoire que toutes les recherches faites jusqu'à ce jour sont restées sans résultat. Le Consis-

toire central a été saisi de l'affaire. On demande ce qu'il a fait dans cette grave circonstance. »

— Par suite de la démission motivée de M. Prosper Lunel, M. Désir Sourdis a été désigné comme délégué du comité de secours de Bordeaux. M. Emile Pereire a versé entre ses mains 500 francs, et M. Alphonse de Rothschild, membre du Consistoire central pour la Gironde, a également envoyé comme d'habitude 500 fr.

— On nous écrit de Marseille :

« Nos coreligionnaires des Bouches-du-Rhône viennent d'être l'objet d'une distinction qui nous flatte et nous honore. Dans toutes les villes du département un nom israélite est sorti de l'urne pour siéger au conseil municipal. Marseille, Aix, Arles, Tarascon, Salon, Lafare, Marignane et Velaux, ont toutes donné à nos coreligionnaires un témoignage éclatant de leur sympathie et de leur considération en leur confiant le soin de leurs intérêts et de leurs droits.

« M. Vidal Bedarrides, notre honorable membre du Consistoire, a été nommé membre du conseil municipal à l'unanimité des suffrages.

« Ces faits, qui, grâce à Dieu, ne sont plus rares, attestent une fois de plus l'heureuse harmonie qui règne aujourd'hui dans la société française. On ne cherche plus l'homme de telle religion, on choisit l'homme de bien, l'homme dévoué, celui qui se recommande par ses actions, par ses mérites, et, Dieu merci, le judaïsme est riche en pareils hommes. »

— La Société de bienfaisance de la jeunesse israélite de Metz, présidée par M. le rabbin Eliézer Lambert, a publié le compte rendu de sa situation morale et financière (22e année); il résulte de ce document que la Société est restée à la hauteur de sa pieuse et charitable mission.

Parmi les dépenses, nous remarquons 25 fr. pour les israélites du Maroc et 50 fr. pour les chrétiens de l'Orient. M. Elie Lambert, secrétaire. dit à ce sujet dans son rapport :

« Deux souscriptions nationales ont fait cette année appel à notre concours : celle en faveur des Juifs marocains et celle en faveur des Chrétiens d'Orient, toutes deux motivées par les persécutions du fanatisme mahométan. Vous avez pu même être plus large dans cette dernière souscription, par suite de la situation de notre caisse ; vous avez été heureux de cette dernière circonstance, qui vous permettait, à côté de l'œuvre d'humanité, de faire acte de pieuse tolérance. »

La Société de bienfaisance de la jeunesse israélite de Metz mérite à un haut degré la sympathie et le soutien de nos coreligionnaires ; elle fait honneur à cette antique et illustre communauté qui occupe une si grande place dans l'histoire du judaïsme.

— La malheureuse position de nos coreligionnaires de Palestine s'aggrave de jour en jour. Le comité de Paris, dont nous avons parlé dernièrement, a envoyé trois mille francs pour acheter du blé à distribuer parmi les plus nécessiteux. L'honorable M. Blumenthal. qui

vient de visiter la Terre-Sainte et d'apporter à nos frères un peu de consolation et de secours, recevra avec bonheur tous les secours, en linge et en argent, que les israélites charitables voudront faire parvenir par son entremise aux pauvres gardiens des ruines de notre sanctuaire. Les israélites de Paris, qui se sont montrés si magnanimes pour les chrétiens de Syrie, ne voudront pas abandonner leurs propres frères veillant et priant dans les larmes et dans la misère sur les tombeaux de nos patriarches. M. Blumenthal demeure rue Sainte-Appoline, 7.

— On nous écrit de Colmar, le 23 septembre :

Hier samedi *sabbath teschouba*, la synagogue de Colmar a entendu des paroles qui auront un long et salutaire retentissement. Il serait impossible de rendre l'émotion qui pendant plus d'une heure a tenu la nombreuse assemblée comme suspendue aux lèvres de l'orateur sacré M. le grand rabbin Klein a prêché : jamais langage à la fois plus religieux, plus noble, plus émouvant, n'est descendu de la chaire israélite. Le premier jour de *Rosch Haschana*, le vénérable rabbin avait prononcé un sermon sur la destinée de l'homme, qui avait produit une profonde sensation. Quoique souffrant, le pasteur infatigable qui épuise ses forces et sa vie dans son saint ministère est remonté en chaire trois jours après. Le sujet du discours était : *La situation du judaïsme; ce qu'il a à espérer, ce qu'il a à craindre.* Grave sujet, aussi vaste que difficile et digne des méditations des esprits sérieux ; il exige en effet l'étude minutieuse du passé, qui offre des éléments divers de nature à faire entrevoir l'avenir du judaïsme.

M. Klein a traité cette thèse avec une incomparable supériorité. Dès l'abord il s'est élancé dans les hautes sphères de la pensée, et, planant sur l'assemblée attentive et frémissante, il s'est livré à des développements qui échappent à toute analyse, tant ce discours était coordonné et enchaîné. Erudition religieuse et profane, méthode, déductions pleines d'à-propos, de justesse, de logique et de vigueur, diction pleine de charme et de feu, attitude pleine de noblesse, gestes sobres et en rapport avec l'idée, entraînement irrésistible, tout ce qui fait la grande éloquence sacrée s'est rencontré dans cette merveilleuse improvisation.

Il est impossible de la résumer ; mais l'orateur a démontré que le judaïsme, émanation de Dieu, est le premier et le dernier mot de toute civilisation ; que, battu en brèche par toutes les forces morales et matérielles coalisées des peuples qui se sont succédé depuis dix-huit siècles, il est debout, tandis que ceux qui ont travaillé à sa ruine ont disparu et n'ont laissé que le souvenir de leur impuissance ; que les entreprises des ennemis intérieurs et cachés ont également échoué ; qu'il n'a pas plus à redouter des effets de la liberté et du libre-examen. « La raison, s'est écrié M. Klein, dissipe les ténèbres et « les préjugés !... mais le judaïsme n'est pas ténèbres, il n'est pas « préjugés. Quand la raison a crié : En avant ! le judaïsme, par la

« bouche de ses prophètes a toujours crié : A moi, revenez à moi!...
« car tous les grands progrès de l'humanité sont un retour vers le
« judaïsme. Novateurs, vous daignez reculer jusqu'au Décalogue!...
« mais vous oubliez qu'à côté du commandement de ne pas voler
« et de ne pas tuer, se trouve celui qui veut qu'on observe et qu'on
« sanctifie le samedi. »

Se tournant vers le sanctuaire, les bras étendus, et d'une voix pleine de larmes : « Et vous, s'écrie l'orateur, vous arche sainte qui
« renfermez les rouleaux de notre divine loi, dites-nous comment, à
« travers les vicissitudes qui ont commencé au pied du Sinaï, dites-
« nous par quel miracle vous êtes encore debout ici, dans ce beau
« temple où nous entrons et prions librement au dix-neuvième siè-
« cle; et cependant nous n'avions pas la force pour nous, nous étions
« les plus faibles, les moins nombreux... C'est que, pour répandre et
« perpétuer les grandes vérités, Dieu n'a besoin ni de la force ni du
« grand nombre. »

Tout, dans ce discours, était mouvement d'une éloquence saisissante ; tantôt le langage était empreint d'une douceur affectueuse qui arrachait des larmes, tantôt d'une véhémence foudroyante qui, répandant dans le temple une sorte de clarté surnaturelle et mystérieuse, rappelait le grand prophète Isaïe.

M. Klein sait depuis longtemps allier une profonde érudition à un talent oratoire d'autant plus puissant qu'il est sans apprêt et plein de naturel ; il a sa source dans une âme essentiellement convaincue. Mais, en le voyant et en l'entendant hier, chacun s'est trouvé fortifié dans ses croyances religieuses ; tous ont emporté la conviction que la synagogue possède enfin un orateur sacré accompli. C'est le cas de dire avec les anciens : le cœur, la probité, la conviction font seuls l'orateur.

La rentrée des classes dans l'institution rue Turgot 11, dirigée par M. Jules Rosenfeld, aura lieu le mercredi après les premiers jours de Soukoth.

— Une place de professeur pour les cours élémentaires de l'institution de Talmud-Thorâ est vacante à Metz.

Le traitement annuel est de 800 fr. Le professeur, étant libre la plus grande partie de la journée, obtiendra facilement des leçons particulières. — S'adresser à M. le grand rabbin, président du Comité.

AUTRICHE.

Les journaux ont rendu compte des débats qui viennent d'avoir lieu, dans le sein du Conseil de l'empire, au sujet du Concordat. M. Maager, président de la chambre de commerce de Vienne, a parlé

énergiquement contre ce pacte conclu avec Rome, et qui porte une atteinte profonde aux droits et libertés des cultes non catholiques.

Malheureusement les voix libérales dans cette assemblée n'ont pu s'élever aux vrais principes d'une justice égale pour tous les cultes. Les membres protestants du Conseil ont parlé pour le protestantisme, et les Grecs-Unis pour leur confession à eux. Personne n'a fait entendre sa voix en faveur des israélites et de la Synagogue; c'est-à-dire que personne n'a su être vraiment animé des sentiments de justice et de tolérance universelle dont les lois d'un peuple civilisé doivent être empreintes. Chacun a demandé la liberté pour soi.

Cependant le même M. Maager, dans une autre séance du Conseil où il était question du régime de la presse en Autriche, a dit :

« Tandis qu'un journal qui s'enveloppe du manteau ecclésiastique, mais en même temps soulève des questions fort peu chrétiennes et pèche souvent contre la religion du Christ, peut attaquer sans cesse les protestants et les juifs, il est défendu aux autres journaux de répondre à ces attaques. »

— On lit dans le *Fortschritt* (*le Progrès*), journal de Vienne :

« Les journaux de notre ville reçoivent sans cesse des rapports sur les calamités qui pèsent sur les juifs dans toutes les parties de la Gallicie. Dans la banlieue de Cracovie et à Lemberg, les autorités municipales défendent aux propriétaires de louer des logements aux israélites, et ordonnent de donner congé à ceux qui habitent des maisons appartenant à des chrétiens. »

— On écrit de Krynica, localité de Gallicie fréquentée pour ses sources thermales :

« Les juifs n'ont pas seulement ici un Ghetto quant à leurs logements, mais aussi, chose triste à dire, quant aux bains. Il y a ici des cabinets de bain particuliers pour les juifs. Un jour, un jeune israélite vint à l'établissement et demanda un bain pour le lendemain, après avoir payé, comme tout visiteur des eaux, le prix fixe de 4 florins 60 kreutzers. Il n'y a pas de cabinet libre pour vous, lui dit l'employé. — Mais, répondit le jeune homme, qui ne savait rien du Ghetto-thermal, j'ai vu sur le registre de l'établissement que le n° 19 était libre. — Sans doute, mais il se trouve dans la partie de l'établissement *où les messieurs seuls baignent*. — N'y ai-je donc pas, pour mon argent, le même droit que tout autre? — Le juif n'a pas ici le droit de baigner avec les chrétiens!

« Bientôt après arriva un paysan; il s'inclina respectueusement devant le jeune israélite et demanda un bain; on lui donna le n° 19. C'était le cocher qui venait de conduire le jeune homme à Krynica!

« Les lettres adressées à des israélites ont, même dans les bureaux de la poste, leur Ghetto, et sont enfermées dans un paquet à part. »

— Plusieurs dames israélites de Paris se proposent d'adresser un cadeau d'honneur à M. le ministre officiant Sulzer, de Vienne, qui séjourna pendant quelque temps à Paris et charmait par son chant.

Ledit cadeau consiste en un *talith* richement brodé d'or et de perles (1). (*W. Mittheilungen.*)

— M. le comte Pizzamano, consul général d'Autriche à Jérusalem, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de cinquante-trois ans. C'était un puissant et noble protecteur des israélites de la cité sainte, un généreux gardien des établissements de bienfaisance et d'enseignement fondés par M. de Rothschild, sir Moses Montefiore et Mme Herz Laemel. La mort du comte Pizzamano est une grande perte pour le judaïsme de la Palestine.

— On lit dans la *Gazette de Leipzig :*

« Des missionnaires protestants ont fait ici, pendant la dernière foire, des tentatives pour convertir les juifs. Le conseil municipal et la direction du cercle se sont prononcés contre le renouvellement de ces tentatives ; mais le ministre de l'instruction et des cultes n'a pas encore rendu de décision. »

RUSSIE.

On lit dans le *Journal des Débats* du 25 septembre :

Le gouvernement russe a dernièrement pris des mesures pour empêcher les Tartares d'émigrer. Les israélites aussi émigrent en assez grand nombre, et l'on s'en inquiète à Saint-Pétersbourg. S'il faut en croire les renseignements qui nous arrivent, les autorités russes ont rappelé aux israélites qu'en vertu des lois de l'empire, toute tentative d'émigration les expose : 1° à l'emprisonnement simple, 2° à un emprisonnement plus dur, 3° à l'amende. Touchés de cette preuve d'attachement, les israélites renonceront sans doute dorénavant à s'éloigner d'un pays où l'on éprouve pour eux une tendresse si violente et si jalouse, que, plutôt que de se priver de leurs personnes, on est prêt à les enfermer sous les plus sûrs verrous. Cependant ils pourraient, sans être taxés d'ingratitude, dire aux ministres russes à peu près ceci : « Ou nous sommes des êtres indignes, objet de votre légitime horreur, que vous laissez respirer le même air que vous seulement pour prouver au monde combien votre patience est divine, et alors pourquoi nous retenez-vous, quand nous concevons de nous-mêmes le désir de vous délivrer de notre importune présence? Que ne bénissez-vous le ciel qui nous inspire un dessein si conforme à vos pieuses pensées? Ou bien vous ne jugez pas que notre séjour parmi vous soit si inutile à la patrie russe; vous profitez de notre industrie, de nos arts, de notre persévérance dans le travail, vous vous sentez appauvris de toutes les vertus fécondes que nous allons porter ailleurs, et alors pourquoi nous traitez-vous si mal ? Pourquoi vos lois

(1) M. Sulzer le désire peut-être, et fait connaître d'une manière délicate qu'il serait charmé de recevoir un *talith richement brodé d'or et de perles;* s'il y a des diamants, il l'acceptera aussi. Espérons-le. S. B.

ne sont-elles faites que pour nous crier de fuir? Si vous nous haïssez, laissez-nous partir; si vous nous aimez, retenez-nous autrement que par l'amende et la prison. » Que pourrait répondre à ce discours le gouvernement russe? Nous ne le savons. Mais il faudrait se décider; il faudrait, ou se passer des gens, ou les supporter.

J.-J. Weiss.

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

CHRONIQUE.

Nous sommes au lendemain du Kippour; et comme il était de notre devoir, pour obtenir le pardon du ciel, de tout pardonner et de tout oublier nous-même, nous ne nous rappelons presque plus rien à blâmer ou à critiquer. Tout s'est passé fort bien : les péchés et les visages qui étaient avant-hier soir, après de copieux dîners, « rouges comme l'écarlate, étaient hier soir, à Néila, blancs comme la neige. » אם יהיו חטאיכם כשנים כשלג ילבינו. Tout est donc rose dans notre esprit et dans notre plume; cependant le bouc émissaire chargé des iniquités d'Israël a dû s'attacher à plusieurs puissantes locomotives pour traîner son fardeau jusqu'au tunnel d'*Asasel*.

Il y avait foule dans les temples et les oratoires; y avait-il autant de cœurs et d'âmes que de personnes? Nous ne résoudrons pas cette grave question; mais nous avons remarqué une chose, le premier jour de Rosch Haschanâ, dans la synagogue consistoriale : Nous avons vu les fidèles, dans un recueillement profond, se livrer à des méditations à haute voix sur Garibaldi, le roi de Naples, le pape, Lamoricière, Cavour, les Druses et Abd-el-Kader. C'était édifiant! Il est des gens qui payent cent francs une stalle au temple rien que pour dire à leurs voisins : Le temps est détestable et l'entrevue de Varsovie est pleine de nuages!

Si les conversations particulières marchaient bien, le *schofar*, par contre, n'allait pas du tout; le souffle manquait à l'instrument ou à l'instrumentiste. Après cette triste chose, c'est presque une ironie de dire : « Heureux le peuple qui sait la *terouah* et qui marche, ô Éternel, dans la lumière de votre face! » אשרי העם ידעי תרועה ה' באור פניך יהלכון.

Conformément à son incorrigible habitude, le ministre officiant, consacrant au chant les heures destinées à la prière, a récité le *mousaf* avec une précipitation déplorable, impie. Il vaudrait mieux

supprimer ces augustes et sublimes prières que de les maltraiter ainsi au profit de longues et fastidieuses pages de musique qui n'ont rien d'israélite, et qui transforment les fidèles en froids auditeurs de concert.

Le même officiant roule son *talith* et en fait une écharpe étroite, qui imite l'étole du prêtre catholique, et quand il met un instant ce ruban sur sa tête, on croirait voir une tête égyptienne se balançant dans quelque cérémonie du bœuf Apis. En vérité le rabbin devrait interdire une pareille singerie qui blesse nos traditions religieuses. (Voy. *Orach Chaïm*, VIII, 8.) M. le grand rabbin Isidor a eu de beaux élans dans ses sermons du 1er et du 10 Tischri.

Au temple portugais, il y avait plus de dévotion ; on y priait davantage, la communauté prenait plus de part aux offices divins. M. le rabbin Astruc a prêché avec succès, et M. le ministre officiant Dacosta a été très bien ; sa manière de sonner le schofar est admirable.

L'orgue, dans ce temple. commençait chaque fois à se faire entendre pour la prière de זכרנו לחיים, ce qui voulait dire sans doute : Souvenez-vous, ô Seigneur, que nous sommes des réformateurs ! Nous ignorons de quel droit on a aboli, dans la même synagogue, *la bénédiction sacerdotale*, qui est un commandement divin positif. On y entend des prières pour les enfants nouveau-nés, pour les *bar-mizwa*, pour les jeunes mariés, pour les femmes sortant de couches, pour les malades et les morts, toutes choses privées qui n'intéressent pas la communauté et qui n'ont que la valeur d'un simple usage ; et on supprime une bénédiction que Dieu lui-même a dictée et a ordonné à Aaron et à ses fils, aux *Cohanim*, de réciter en faveur de la communauté d'Israël ! Il nous semble que MM. les rabbins ne devraient pas tolérer une pareille violation d'une loi religieuse.

Un magnifique oratoire a été organisé dans un salon du palais Bonne-Nouvelle que M. Léopold Javal a eu la pieuse pensée de mettre à la disposition de ses coreligionnaires. Plusieurs centaines d'hommes et de femmes y ont pu trouver place et remplir leurs devoirs religieux. Le service divin était fort digne et la ferveur des assistants plus grande que dans les sanctuaires officiels. M. Albert Cohn y a prononcé un discours à l'office de Kol-Nidré.

Comme à toutes les fêtes, on n'a pas manqué de parler encore cette fois de la construction d'un nouveau temple ; mais que nos administrateurs et nos financiers le sachent, ces *promesses d'action* n'ont plus aucune valeur, personne n'y croit plus. Ah ! si les Maronites avaient besoin d'une église, alors !...

∴

A côté de la pénitence et de la prière — תשובה ותפלה, se trouve la charité — צדקה, comme troisième instrument de la rémission des péchés. A cet égard, les choses se font bien à Paris. Les souscriptions, les quêtes, les collectes, les offrandes, les oblations, produisent toujours des sommes importantes et montrent la générosité d'Israël. Le *Moniteur* du 13 septembre a de nouveau publié trois grandes colonnes de souscriptions judaïques en faveur des chrétiens de Syrie. Qu'on est fier d'être Français.... israélite en regardant ces colonnes!

Mais les quêtes faites aux temples le soir de *Kol-Nidré* ont réellement quelque chose de choquant, d'anti-israélite ; il serait convenable de les supprimer. Dans nulle synagogue du monde pareille chose ne s'est jamais vue. C'est une exploitation très déplacée.

Ce qui n'est pas moins choquant, c'est la présence, dans la cour de la synagogue portugaise, d'un pauvre qui, les sabbaths et les jours de fêtes, est assis là, la tête nue, les mains jointes, marmottant des prières, et recevant des aumônes de beaucoup de personnes entrant au temple ou en sortant. Le pauvre homme se croit à la porte d'une église et fait son métier, c'est tout simple de sa part. Mais c'est une vraie profanation publique du sabbath dans le lieu saint israélite. Que l'administration donne à ce mendiant catholique une aumône mensuelle sur les fonds de la communauté, rien de mieux : mais qu'elle ne tolère plus cette mendicité sabbathique à la porte de notre sanctuaire.

On fait aussi des quêtes consistoriales, dans les communautés des provinces, pour l'entretien du séminaire israélite. Mais il nous semble que le séminaire doit être entretenu aux frais de l'État, et qu'il est très peu digne qu'un établissement public, en France, demande l'aumône.

Pourquoi le Consistoire central, pour obtenir l'autorisation de transférer l'école rabbinique à Paris, a-t-il fait croire au Gouvernement que ce déplacement n'entraînait pas de surcroît de dépenses, ou que lui, Consistoire, possédait les ressources nécessaires pour y faire face? Que le Consistoire central, qui possède tant de millions dans les caisses de ses membres, supporte donc les frais de cette translation du séminaire, pour laquelle il n'a point demandé le consentement de nos coreligionnaires français. Quand, dans un pays de liberté, de suffrage universel et de responsabilité administrative, une

administration se permet des actes d'omnipotence, il faut au moins qu'elle en supporte les conséquences. Une partie de nos prévisions s'est déjà réalisée; nous craignons bien de voir toutes les autres se réaliser également. Les derniers examens du séminaire ont donné des résultats très peu satisfaisants; nous le savons d'une source certaine.

Puisque nous parlons du Consistoire central, nous pensons à la lettre adressée dernièrement par son président au *Journal des Débats*, lettre pleine de contradictions et qui est signée ainsi : *le colonel Cerfberr, président du Consistoire central.* Quel rapport y a-t-il entre le grade militaire et le titre religieux, entre le régiment et la communauté? Il eût été plus logique de signer : *le colonel Cerfberr, commandant en chef du judaïsme français;* les âges futurs auraient pu au moins croire que nous avons formé une intrépide division d'infanterie ou de cavalerie, et que nous avons illustré notre culte et notre pays par des exploits fameux. Comme cela, nos descendants ne pourront pas deviner si nous avons été soldats ou israélites, zouaves ou membres d'une Kehilla, si nous avons appartenu à un colonel ou à un président, si le sabre du soldat ou le bâton du *parness* nous a régis, si nous avons habité la synagogue ou la caserne. Mais, puisque M. Cerfberr aime à décorer sa signature de ses titres, pourquoi ne met-il pas aussi : *le colonel Cerfberr, ex-directeur du théâtre du Gymnase, président du Consistoire central?* Il est vrai qu'alors la postérité aurait pu penser que les israélites français de 1860 furent une troupe de comédiens.

*
* *

Une feuille israélite de Vienne a publié dernièrement la correspondance parisienne fantastique que voici :

PARIS. — Il règne un grand mouvement parmi les israélites de la ville de la Seine; non-seulement ils organisent des collectes pour les chrétiens de Syrie, collectes qui dépassent déjà de beaucoup la somme d'*un demi-million*, mais M. Crémieux, qui a gagné ses éperons chevaleresques dans les scènes de mort de Damas, en 1840, s'est mis à la tête d'un comité qui s'est imposé la tâche d'améliorer le sort de ses coreligionnaires d'Orient. M. Crémieux, l'intrépide avocat qui, malgré son libéralisme, osa défendre un ministre de Charles X après les journées de Juillet; M. Crémieux, qui refusa un jour l'invitation à dîner de Mehemet-Ali, parce qu'il voulait être non-seulement Français, mais « juif orthodoxe »; M. Crémieux a l'intention de se rendre de nouveau à Damas pour y fonder une école pour les israélites, afin de les rendre plus accessibles à la civilisation.

Les hommes marquants de notre communauté juive (parmi lesquels il y a beaucoup de noms d'origine allemande), beaucoup de dignitaires d'État et d'hommes politiques, parmi lesquels figure aussi M. Fould, l'ami de l'Empereur, ainsi que plusieurs financiers sans portefeuille, mais avec des porte-monnaie bien garnis, et beaucoup de rois de la Bourse, se réunirent pour l'œuvre ci-dessus, tous en-

flammés par la question syrienne et les traditions du Talmud. Si le cours de la Bourse n'est pas resté sans être atteint par les vibrations de cette soirée, ne vous en étonnez pas, ces messieurs détruisirent une masse de cuisses d'oie *cascher*, et, dans leur élan patriotique, cassèrent le cou à beaucoup de bouteilles de champagne. M. Crémieux dit : « Messieurs, nous sommes Français, mais nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur de nos frères syriens, dont la France va briser le joug. » Ces paroles furent vivement applaudies.

Ensuite plusieurs messieurs firent lecture des lettres qu'ils avaient reçues de leurs hommes d'affaires d'Alep, de Beyrouth, de Damas et de Jérusalem. Il résulte de ces lettres que les juifs assyriens n'ont pas besoin de fréquenter l'école que M. Crémieux veut fonder pour les rendre propres à la civilisation ; ils sont de bons correspondants. M. Jules Janin, qui, pour le dire en passant, ne manque nulle part où l'on mange pour une bonne œuvre d'humanité, et dont la philanthropie est si grande que, au regret de beaucoup de lecteurs, il a toutes les semaines pitié du feuilleton du *Journal des Débats*; M. Jules Janin versa des larmes amères en apprenant qu'on ne trouve point de journal français à Damas, pas même *les Débats*.

Un correspondant raconta qu'un juif, nommé Zadok ben Hacham, possédait une perle très précieuse qui valait bien cent mille francs. Au moment où sa maison fut pillée par les hordes de brigands, ben Hacham avala cette perle pour la cacher aux ennemis; et, la perle dans le ventre, notre homme prudent se réfugia chez Abd-el-Kader. Mais le lendemain il tomba dangereusement malade et mourut le soir. On aurait pu alors sauver la perle, mais le grand rabbin de Damas refusa l'autopsie du pieux homme. « Vous voyez, Messieurs, s'écria M. Crémieux, quels préjugés il y a encore en Orient parmi nos coreligionnaires; les brouillards de ces préjugés sont épais, il faut le soleil de la civilisation française pour les dissiper. » M. Jules Janin, qui pour le dire encore en passant, est gros comme un grand dignitaire turc, trouva les brouillards des préjugés si épais qu'il commença à soupirer. Là-dessus M. le colonel Cerf-Loup assura que, s'il était appelé à faire à la tête de son régiment l'expédition de Syrie, « il ne se laisserait pas empêcher, en dépit des protestations de tous les grands rabbins, à affranchir la perle de sa sombre prison. »

Les filles de Sion aussi, dans la moderne Babylone, ont juré vengeance contre les horribles égorgeurs d'hommes, manifestation provoquée par le rabbin docteur Cohen, qui, dans un discours cuirassé, fit une sortie vigoureuse contre les bédouins cannibales. Le pauvre roi Nabucodonosor, connu de la plupart des Françaises par le grand opéra de ce nom, eut un mauvais quart d'heure.

*
* *

Nous ajouterons comme *post-scriptum*, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette correspondance de la feuille viennoise. C'est un persiflage d'assez mauvais goût contre le judaïsme français pour la générosité qu'il montre envers les victimes du Liban, générosité dont le judaïsme autrichien et l'auteur de l'article ci-dessus lui-même profiteront peut-être un jour davantage que les israélites français, qui n'ont plus rien à demander au pouvoir politique chrétien, et qui n'ont besoin de flatter personne. Nos souscriptions pour les Maronites sont assurément moins ridicules que les oies grasses offertes tous les ans à l'empereur d'Autriche par les juifs de Hongrie, et qui, hélas! ne semblent pas devoir sauver le Capitole.

Dans les détails publiés par les journaux sur le récent voyage de l'Empereur et de l'Impératrice, nous avons remarqué que dans toutes

les villes la première visite de LL. MM. était pour l'église. Les présidents de nos Consistoires imitent-ils ce pieux exemple des augustes souverains de France? Rendent-ils un pareil hommage public à la religion dont ils sont spécialement les représentants? S'inclinent-ils partout, avec respect et vénération, sous les bénédictions des rabbins, comme l'Empereur et l'Impératrice sous celles des évêques? Puisqu'on veut en toute chose imiter les mœurs et les usages du monde, voilà une imitation que nous recommandons vivement aux princes de notre culte.

L'Empereur, lors de son séjour à Marseille, a nommé chevalier de la Légion d'honneur M. J.-J. Altaras, président honoraire du Consistoire israélite. Nous sommes heureux de cette distinction conférée à un des plus éminents membres du judaïsme français; et si chez beaucoup d'autres on peut demander avec raison : pourquoi est-il décoré? chez M. Altaras, tout le monde demandait depuis longtemps : pourquoi ne l'est-il pas? M. Altaras a consacré aux intérêts de notre culte et de nos coreligionnaires toutes les forces de son âme, toutes les lumières de son esprit, toutes les généreuses ardeurs de son cœur israélite, sa vie entière. Il a toujours été l'un des premiers quand il s'agissait de défendre l'honneur et les droits de notre communauté par tous les efforts, tous les combats, tous les sacrifices. La Synagogue a toujours eu en lui un fidèle organe, un pur drapeau, au milieu des populations d'autres cultes où il est profondément estimé pour son caractère et ses vertus. Tout le judaïsme français se sent honoré dans le signe d'honneur que l'Empereur vient d'attacher sur la poitrine de M. Altaras.

La communauté israélite d'Alger a été admise à l'honneur d'offrir à l'Impératrice un éventail dans le style indigène, plumes d'autruche blanches et manche de corail enrichi de pierreries. C'est un travail remarquable par le goût et l'élégance. Le cercle d'or d'où partent les plumes enchâssées dans des perles porte l'inscription suivante : *Les dames israélites à l'Impératrice Eugénie.* Au milieu sont gravées en chiffres hébreux deux dates importantes pour la communauté : 1830 et 1860.

Les dames israélites d'Alger ont eu beaucoup de succès dans les diverses fêtes données à LL. MM. Un correspondant de *L'Opinon Nationale*, en parlant du bal offert par la ville d'Alger à l'Empereur, dit :

« Les juives, avec leur costume chamarré d'or et de pierreries, les robes de mousseline et de gaze, roses et blanches, les turbans indigènes, étaient confondues dans un ensemble charmant avec les tristes habits noirs, dont on constatait ainsi une fois de plus, et à leur grand désavantage, le triste contraste. »

En 1830, les israélites algériens sont sortis de l'esclavage égyptien des Deys; ils ont fait beaucoup de chemin depuis vers la Palestine de tous les progrès civilisateurs.

*
* *

A propos de la sortie de Mizraïm, nous allons célébrer la fête des Tentes (*soukoth*), « afin, dit l'Écriture, que vos futures générations sachent que j'ai fait habiter les enfants d'Israël sous des tentes en les faisant sortir du pays d'Egypte » (Lévitique, XXXIII, 43) (1).

Mais nos pères n'étaient pas accablés de ce déluge qui nous inonde pendant tout l'été; et, en cas d'averse, Moïse aurait pu diviser les eaux et les faire reculer par son bâton merveilleux; tandis que nous, nous n'avons que de misérables parapluies que le vent enlève comme une légère feuille..... réformiste sans solidité et sans poids. Nos pères pouvaient donc demeurer sous des tentes, la pluie et le propriétaire ne s'y opposaient pas; mais nous, victimes du mauvais temps et martyrs des propriétaires, comment pouvons-nous remplir le vœu de la loi? Aussi hier soir, après la journée du Kippour, MM. les membres du Consistoire central, qui, à une ou deux exceptions près, étaient si bien enfermés dans leur dévotion qu'on ne les voyait pas au temple, ne pouvaient pas faire le *kidousch hachodesch* et s'occuper de la Soukah. ילכו מחיל אל חיל.

Toute notre existence terrestre est un séjour sous la tente, une situation éphémère, incertaine, exposée à tous les vents et à tous les orages. Puissions-nous, dans cette Soukah de notre vie, voir sans cesse les étoiles du ciel! Puissions-nous élever notre regard vers le Seigneur et orner notre tente d'ici-bas de tous les fruits d'œuvres méritoires et de pieuses vertus, des branches vertes de l'Espérance et de la Foi qui, symboles de l'homme juste, sont « comme des arbres plantés au bord de l'eau dont les feuilles ne tombent jamais » (Psaumes, I); y suspendre la pomme de l'arbre de la science, la grenade aux pepins sans nombre qui rappelle le cœur de tout israélite rempli de sentiments religieux — מלאה מצות כרמון, le raisin de la joie en Dieu et en son amour, l'olive de la paix et de la concorde, toutes les fleurs de l'action et de l'amour israélites, afin que nos enfants aussi apprennent que nous avons saintement habité sous la tente de notre existence pendant tous les jours que le Très-Haut nous a guidés à travers le désert et la servitude de la vie, pour nous conduire au Canaan de l'immortalité!

(1) N'y a-t-il pas là une allusion à une localité appelée *Soukoth*, la première où s'arrêterent les Hebreux en quittant Ramesès, leur séjour seculaire en Egypte (Exode, XII, 37)?

S. BLOCH.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 3. — NOVEMBRE 1860.

MÉDITATIONS BIBLIQUES

Pensées religieuses et morales, discours et commentaires sur le Pentateuque, divisé en cinquante-quatre lectures sabbatiques (Sidrôth), à l'usage de l'étude et du culte.

Par S. BLOCH

Tel est le titre de l'ouvrage que nous venons de publier. C'est un fort volume in-8° imprimé avec toute la perfection qui distingue les produits typographiques de la maison Jouaust. Cette maison mérite bien de la littérature israélite en France.

Voici la dédicace que nous avons placée en tête des *Méditations bibliques:*

A Moïse !

Fils d'Amram, Envoyé du Seigneur, Guide et Pasteur d'Israël, Moïse notre Maître, c'est à vous que je dédie ce livre.

Vous l'avez inspiré par votre parole : puissiez-vous y retrouver

votre pensée ! Puisse-t-il répandre en Israël un rayon de cette divine lumière que vous avez cherchée au ciel pour la faire éclater sur votre peuple ! Puisse-t-il faire aimer de plus en plus votre souvenir sacré, admirer et vénérer votre enseignement immortel ; alors mon travail, qui vient de vous, qui m'a été dicté par le souffle vivifiant de votre Thorâ, méritera votre protection auprès de Dieu et votre bénédiction parmi les hommes.

יִשְׂמַח מֹשֶׁה בְּמַתְּנַת חֶלְקוֹ

M. le grand rabbin du Consistoire central a bien voulu donner à notre nouveau travail l'approbation suivante :

« J'ai lu et examiné les *Méditations bibliques* que M. Bloch, rédacteur en chef de *L'Univers israélite*, vient de publier, et qui me paraissent de nature à faire la digne suite de *La Foi d'Israël*, ouvrage publié par le même auteur. En suivant l'ordre liturgique des Sections du Pentateuque, ce nouveau livre offre, pour chaque semaine, une lecture très instructive et très édifiante, par les développements qu'y reçoivent les textes sacrés. Pleines d'idées neuves et d'applications heureuses aux circonstances dans lesquelles nous vivons, les *Méditations bibliques*, outre leur mérite d'actualité, ont celui de mettre en lumière les vérités éternelles de la religion et de la morale, et de présenter d'utiles instructions pour tous les âges et pour toutes les conditions. Elles se recommandent particulièrement par un style vif et entraînant, en faveur duquel les bons principes se gravent profondément dans les cœurs, et éclairent les consciences. Je m'empresse en conséquence de donner à ce livre mon entière approbation.

« *Le Grand Rabbin du Consistoire central*,

« S. Ulmann.

« Paris, le 18 octobre 1860. »

Nous prions nos lecteurs de nous permettre de leur communiquer ci-après la préface de notre ouvrage.

PRÉFACE.

Les mêmes circonstances qui, en 1859, avaient produit *La Foi d'Israël*, ont fait naître le présent livre. Comme alors, à l'occasion des commandements religieux, *L'Univers israélite* a publié, vers la fin de la même année, des méditations sur deux ou trois sections (*sidrôth*) de la Genèse. Ces essais ont été très favorablement accueillis par nos coreligionnaires, et ont valu à leur auteur des encouragements nombreux à étendre son travail à tout le Pantateuque. Parmi ces encouragements, le plus puissant fut celui de la *Société israélite des livres religieux et moraux*, qui a bien voulu se charger de la publication de cet ouvrage. L'auteur, avant de se produire de nouveau, peu confiant en ses forces, a consulté l'opinion publique israélite, et elle lui a fait la plus bienveillante des réponses.

Quel est ce livre? Son titre le dit exactement : c'est un recueil de *Méditations religieuses et morales* sur le Pentateuque, divisé en cinquante-quatre lectures hebdomadaires, telles que la Synagogue les a instituées pour ses offices divins de tous les sabbaths de l'année. Bien qu'il s'y trouve la traduction et l'explication de passages nombreux, cependant ce n'est ni une traduction, ni un commentaire du livre saint; ce n'est pas une œuvre de philologie et d'exégèse, mais de morale et de religion israélite. Le titre général de *Méditations bibliques* indique que l'auteur se propose, avec l'aide de Dieu et l'appui des hommes de bien, de continuer son travail pour d'autres parties de l'Écriture sacrée, moins connues ou moins traitées que les cinq livres de Moïse.

L'ancien judaïsme, qui possédait une si riche littérature pour toutes les classes et tous les besoins spirituels de notre communauté, avait aussi de nombreux livres de ce genre, en hébreu et en langues vulgaires, qui servaient à l'édification des familles israélites les jours de sabbath. Après avoir entendu, à l'office du matin, la parole de Dieu lue dans le rouleau sacré, on était charmé, on éprouvait le besoin d'en lire à la maison les explications développées, des méditaions, des légendes et des *midraschim* qui s'y rattachaient. L'importance de cette audition de l'Écriture sainte au temple, et de sa répétition variée au foyer domestique ou dans les réunions des confré-

ries, était tellement grande qu'on désignait tous les sabbaths de l'année par les premiers mots du morceau (Sidra) du Pentateuque qu'on lisait. On disait ainsi *paraschath Beréschith*, *Noach*, etc., pour indiquer en quelque sorte la date du samedi ; toute la semaine portait le même nom. On datait souvent les lettres par cette formule : le premier, le deuxième jour de la Sidra Beréschith, etc. Toute l'importance du sabbath et son but suprême semblaient consister dans cette culture à la fois de piété et de science, de culte et d'enseignement, des livres de Moïse et des prophètes. C'était le point culminant, le centre lumineux, le tabernacle à l'auréole divine où convergeaient tous les rayons de la pensée et de la foi israélite.

Le judaïsme moderne aussi a produit quelques ouvrages analogues sur les lectures sabbatiques du Pentateuque. Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir fait mieux que mes prédécesseurs ou mes contemporains, prétention que je ne saurais nullement justifier; mais j'ai fait autrement. Est ce un mérite, est-ce un bien? Le lecteur jugera, et le résultat, l'effet que produira ce livre, si l'on daigne s'en occuper, sur l'éducation religieuse et morale de nos frères, prononcera en dernier ressort.

On voudra bien remarquer que chaque chapitre de ces *méditations* contient un résumé complet et exact de toute la Sidra, de sorte que, sans remplacer le texte sacré, ce livre fait connaître en substance les lois, les enseignements et l'histoire renfermés dans les sources bibliques; il offre ainsi un travail d'un ensemble parfait, lorsque d'autres n'ont fait que choisir divers passages pour en faire l'objet de leurs réflexions. Presque tous les chapitres ont, en outre, pour épigraphe et pour épilogue, des versets tirés de la *Haphtara* du même sabbath et qui rattachent les paroles des prophètes à celles de Moïse. Le lecteur qui lit ces méditations à la maison peut être sûr qu'elles reproduisent fidèlement ce qu'il a entendu dans le temple. Mais, encore une fois, elles ne remplacent pas le texte sacré ; au contraire, l'ambition et l'espoir de l'auteur consistent à ce qu'elles excitent dans notre communauté un plus vif désir d'étudier les saintes Écritures dans leur poétique et sublime original ; de connaître mieux ce foyer de lumière dont un esprit si peu brillant que le signataire de ce livre a su extraire tant de grandes vérités et de salutaires pensées.

Quel était notre but principal? De démontrer une fois de plus que

la loi religieuse, morale et civile du judaïsme peut non-seulement soutenir la comparaison avec toutes les législations et toutes les croyances de la terre, mais qu'elle les surpasse toutes, et que la société la plus civilisée, la plus avancée dans tous les progrès, a encore beaucoup à faire pour s'élever à la hauteur du code mosaïque. Aussi, dans mon travail sur la Genèse, là où le merveilleux joue un si grand rôle, j'ai donné une grande place aux légendes, aux contes traditionnels. Mais, à partir de l'Exode, qui entre dans le domaine plus positif des faits et de la loi, j'ai cru devoir laisser les légendes et les Midraschim, pour m'attacher davantage aux enseignements divins révélés à nos pères, et en tirer toutes les conséquences possibles, surtout les devoirs imprescriptibles pour notre vie actuelle et pour toutes les circonstances de notre état social présent et futur.

A l'exemple de nos anciens *darschanim*, j'ai cherché à rattacher aux textes sacrés tout ce que l'esprit et le cœur m'avaient inspiré, tout ce que j'ai cru devoir soumettre aux méditations de mes frères. Ai-je ainsi commis une usurpation spirituelle? Ai-je eu le dessein coupable de faire passer pour pensées divines mes propres pensées, d'assurer à mes idées une consécration supérieure en les couvrant du manteau biblique? Loin de là.

Dans ma vénération et mon amour de nos Écritures saintes, je suis fermement convaincu qu'elles renferment toutes les éternelles et utiles vérités, tous les grands principes de justice et de vertu, tous les nobles germes de lumière et de salut. Or donc chaque fois que, par une faveur du Ciel, il surgit en moi une bonne inspiration, une belle idée, une religieuse pensée, je me dis : Cette idée et cette pensée doivent certainement se trouver dans le livre divin, foyer de tout ce qui est vrai et bien ; cette idée et cette pensée ne viennent pas de toi, tu n'en es pas l'auteur, mais elles sont un écho lointain de la voix du Sinaï, où ton âme était présente, comme toutes les âmes israélites, au jour auguste et immortel de la Révélation! Cette idée et cette pensée, je les cherche alors dans les annales sacrées, et je les trouve, et je les lis clairement, non par une interprétation quelconque, mais par les yeux de la foi qui me guide et m'éclaire. Je ne suis pas l'auteur d'une œuvre nouvelle, d'une œuvre à moi, mais le simple traducteur de vérités qui, des pages du livre céleste, passent et pénètrent dans mon âme.

Et n'est-ce pas pour cela que notre religion nous ordonne si éner-

giquement d'étudier sans cesse les Écritures, d'y penser jour et nuit, en nous levant et en nous couchant, à la maison et en voyage? S'il s'agissait seulement d'apprendre les lois religieuses et les événements historiques qui s'y trouvent, on pourrait faire cette étude en très peu de temps; un enfant apprend par cœur, en un ou deux ans, tous les commandements, toutes les pratiques du judaïsme. Alors pourquoi le divin législateur nous ordonnerait-il de nous occuper sans cesse d'un travail de répétition inutile, d'y consacrer en quelque sorte toute notre vie? C'est que, dans ce travail de répétition, on découvre à chaque instant de nouvelles vérités, de nouveaux trésors, de nouveaux moyens de nous élever à Dieu et à sa lumière, de nouveaux instruments pour réaliser en nous la ressemblance de l'homme avec son Créateur! Et, de même que, malgré la création et l'achèvement du monde physique par la main de l'Eternel, l'homme doit travailler la terre pour en retirer tous les biens déposés en germe dans son sein, de même nous devons cultiver avec zèle et ardeur le champ spirituel pour en faire sortir tous les fruits, toutes les fleurs, toutes les félicités. Nous devons étudier constamment la parole de Dieu, parce qu'elle nous donne sans cesse de nouvelles révélations, de nouvelles bénédictions, et nous rend plus parfaits, et nous approche davantage de nos suprêmes destinées.

C'est sans doute dans ce sens que nos docteurs ont dit : « La Thorâ peut être interprétée de quarante-neuf manières différentes. » Car il est certain que toutes les sublimes idées, et toutes les rayonnantes vérités dont l'homme est éclairé soudain ou par un long labeur de son esprit, il n'a qu'à les chercher dans les saintes Écritures, et il les y trouvera gravées en lettres de feu, et il sera étonné de ne les y avoir pas découvertes plus tôt. Aussi, telle est ma ferme espérance, ce livre produira un grand bien au milieu de nous, non précisément par ce qu'il contient, mais par ce que le lecteur y mettra, par les réflexions que chacun fera, et les nouvelles méditations que le texte sacré produira dans son âme et dans son cœur. Qu'on daigne examiner l'œuvre d'un ouvrier modeste, et on sera ébloui de la splendide hauteur à laquelle toute intelligence d'élite, unie à une foi sincère, pourrait s'élever. Ce n'est pas la lumière de notre esprit qui éclaire une paraphrase arbitraire de tel ou tel verset de l'Écriture, mais c'est l'astre céleste qui inonde toutes nos bonnes et vraies pensées d'un océan de clarté. Dieu a montré à Moïse, sur le Sinaï, le modèle du

futur sanctuaire, il lui a aussi fait voir toutes les grandes vérités qui descendront éternellement du foyer lumineux dans le cœur d'Israël.

Comme dans la préface de *La Foi d'Israël*, je dois réclamer ici l'indulgence du lecteur pour les répétitions qu'il peut rencontrer dans ce livre. Ces répétitions étaient inévitables, car le même sujet et les mêmes pensées se présentent souvent dans la sainte Écriture, sans doute pour y appeler particulièrement l'attention des hommes. Presque tout le Deutéronome, par exemple, ne fait que répéter ce qui se trouve dans les parties précédentes du Pentateuque. Je ne pouvais, je ne devais pas mettre du nouveau là où Moïse voulait revenir à ce qu'il avait déjà dit. Cependant je me suis efforcé de présenter les mêmes idées sous une nouvelle face, d'étendre leur développement, leurs conséquences, leur action sur notre vie de tous les temps et de tous les empires. Si je n'ai pas toujours réussi dans cet essai, qu'on veuille au moins me tenir compte de ma bonne volonté. גם זאת זכרה לי אלהי.

Je dois rendre hommage à M. Ulmann, grand rabbin du Consistoire central, qui, pour ce livre comme pour *La Foi d'Israël*, m'a prêté le précieux concours de ses conseils. Ses encouragements m'ont fait entreprendre ce travail et m'ont soutenu jusqu'à la fin. Si les *Méditations bibliques* produisent du bien, le pieux et savant chef spirituel du judaïsme français en aura une grande part.

Je dois également exprimer ma plus vive gratitude à la *Société israélite des livres religieux et moraux*, qui a bien voulu se charger de la publication de cet ouvrage. Elle a ainsi montré une fois de plus combien elle était pénétrée de sa grande et sainte mission, et combien elle l'accomplissait pieusement, au prix de tous les sacrifices. Elle a voulu mettre entre les mains de nos frères et de nos sœurs, pour les jours du Seigneur, un livre de recueillement et d'utile instruction de plus, et combattre ainsi les publications funestes qui sont dans la maison israélite ce que serait une idole dans notre temple : une abomination.

Si, dans d'autres pays, surtout en Allemagne, il se produit, au milieu de nos coreligionnaires, des œuvres de science théologique et littéraire de la plus haute portée, mais peu accessibles à la grande masse du public, le judaïsme français crée de plus en plus des livres d'instruction religieuse et morale utiles à tous. Sur ce fondement solide

et indestructible, il s'élèvera certainement un jour un édifice plus brillant, plus durable, à l'abri de tous les orages destructeurs de l'incrédulité et de l'hérésie; car il reposera sur une base inébranlable de foi, de conviction, d'amour sincère de la religion d'Israël, de ses dogmes de salut et de ses pratiques de sanctification. Par la langue universelle de notre chère et magnanime patrie, par la liberté dont nous jouissons de proclamer hautement notre Dieu et notre loi, de lui rendre un culte éclatant dans le temple et dans le livre, par la voix de Jacob et par la plume de Moïse, les israélites de France sont appelés à relever les ruines de Jérusalem, à reconquérir au judaïsme, dans toutes les contrées de la terre, ses droits et sa splendeur, sa gloire et sa place immortelle sous le soleil. Travaillons à cette tâche si grande et si sacrée, nous tous qui avons une heure pour écrire un livre ou un peu d'argent pour l'acheter. Montrons à tous que si, pour promulguer sa loi et fonder son culte, Dieu a choisi le désert, nous savons conserver l'une et l'autre au milieu de la plus splendide civilisation. Travaillons sans relâche au sanctuaire du Très-Haut, répandons partout son enseignement et sa lumière, montrons-les dans nos œuvres de l'esprit et dans nos actes de la vie, pour qu'il daigne demeurer au milieu d'une communauté dont les peuples diront : « En vérité, c'est une grande et intelligente nation! »

רק עם חכם ונבון הגוי הגדול הזה.

S. Bloch.

Paris, le 5 'Heschwan 5621 (21 octobre 1860).

Un artiste israélite d'un vrai talent, M. Moïse Stern, graveur de l'Empereur, a bien voulu orner les *Méditations bibliques* d'une belle gravure en taille-douce. C'est une composition gracieuse et d'une véritable profondeur d'idées.

Comme frontispice de sa pensée, l'artiste nous montre, au haut de son dessin, la révélation sur le Sinaï, représentée par le tonnerre, des éclairs, des flammes et le nom ineffable du Seigneur au milieu de la nuée de feu.

Au-dessous, Moïse sur la sainte montagne. Son visage exprime l'extase; il écoute, entend la voix du Très-Haut, s'inspire, présente au peuple les Tables de la loi, et lui montre avec l'index les dix commandements.

L'entourage représente plusieurs des principaux faits du Pentateu-

que. L'artiste a placé les actions nobles et élevées en haut, les péchés et les erreurs en bas.

A gauche, une masse informe figurant le chaos; une chauve-souris voilée exprime les ténèbres au moment de la création du monde.

Au-dessous, le déluge, scène de désolation, une mère cherchant à sauver son enfant; près de la femme, le serpent, qui rappelle le premier péché, fuit et s'enroule autour d'un arbre.

Au bas, l'agneau pascal couché au-dessus des idoles renversées et brisées par notre sainte religion.

A droite, la sortie d'Égypte, Pharaon et ses coursiers engloutis dans les flots, et Moïse sur le bord opposé entonnant son cantique immortel.

Au-dessus, une végétation splendide, faisant face au chaos, est une allusion au pays de Canaan.

A gauche de la scène du Sinaï figure le sacrifice d'Abraham, et à droite, les murailles de Jéricho renversées à la vue du Tabernacle, et aux sons des trompettes sacrées, annonçant au monde qu'aucune force matérielle ne résistera jamais à la manifestation de la vérité israélite. Par la loi sinaïque, Israël aura à tout jamais le courage de tous les sacrifices, comme Abraham, pour mourir pour sa foi, et aussi la force inébranlable pour triompher de tous ses ennemis, comme nos ancêtres devant la forteresse de Canaan.

Cette gravure, traitée dans le genre du dessin et dont les contours sont vaguement indiqués comme une vision lointaine, est pleine d'une religieuse poésie et révèle dans son auteur autant de talent que d'amour du judaïsme. Les conceptions de l'artiste rehausseront les *méditations* de l'écrivain.

S. B.

Nous ferons connaître ultérieurement le prix de cet ouvrage et où il se vend.

DISCOURS

PRONONCÉ

AU TEMPLE DE LA RUE LAMARTINE

Par M. le Grand Rabbin du Consistoire central

A L'OCCASION DE LA FÊTE DE SOUKOTH.

« Le quinzième jour du septième mois, lorsque vous aurez récolté les produits de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours ; le premier sera un jour de repos, et le huitième sera un jour de repos. »
(*Lévitique*, XXIII, 39.)

Mes Frères,

Il y a peu de jours, de graves et augustes solennités ont eu lieu en Israël ; nous les avons célébrées par le jeûne, par des austérités, par la pénitence. La solennité de ce jour, instituée comme les premières, pour notre enseignement et pour notre salut, porte cependant un caractère différent : elle est consacrée à l'allégresse, à la joie. ושמחתם לפני ה' אלהיכם « Vous vous réjouirez devant l'Éternel votre Dieu. » (Lévitique, XXIII, 40.) Car, ce n'est pas seulement par des larmes, par des soupirs, par des actes de mortification, que Dieu veut être adoré et servi ; il veut aussi être exalté et glorifié par des élans de joie, par des chants d'allégresse, par les transports d'un cœur reconnaissant et touché de sa félicité. Les larmes et les gémissements mêmes que nous arrachent souvent la vue de nos misères et la conscience de nos fautes, n'ont de valeur aux yeux de la religion qu'autant que, purifiant et régénérant notre cœur, ils y ramènent la joie et l'espérance. La sérénité de l'âme et la satisfaction du cœur doivent former le caractère dominant du culte que Dieu attend de ses créatures. C'est sous l'empire de ces douces émotions que le chantre

sacré répand sur toute la nature la gaieté et l'enthousiasme dont il est rempli : les cieux sont transportés de joie, la terre bondit d'allégresse, les étoiles du matin se retirent en chantant, et le soleil s'élance radieux et plein de joie dans la carrière qu'il doit parcourir; l'Océan tressaille, les fleuves applaudissent; la campagne, fière de sa riche végétation, se réjouit et chante; toute l'existence ne forme qu'un concert de louanges, pour saluer le Créateur. L'homme seul resterait-il morne et silencieux? Lui seul ne trouverait-il à offrir à Dieu que des accents de tristesse et de désespoir? — Si l'Écriture sainte, s'exprimant dans un langage poétique et figuré, répand la joie sur toute la création, et prête aux êtres privés de raison et de vie un sentiment qu'ils n'éprouvent pas, pour peindre l'empressement et la régularité avec lesquels, sous l'aveugle impulsion de la nature, ils accomplissent la loi que Dieu leur a imposée, n'est-ce pas pour nous apprendre, à nous serviteurs intelligents d'un Dieu de bonté, que le culte qu'il exige de nous doit être pour nous une jouissance, une récréation, un plaisir vrai et pur, et non un fardeau qui nous pèse et nous ennuie, une contrainte qui nous gêne et nous impatiente, une tâche pénible dont on ne s'acquitte que pour en être au plus vite déchargé? La joie, comme moyen de sanctification, tel est l'esprit du précepte relatif à la fête de Soukoth, et voici, mes frères, les réflexions que la méditation de ce sujet doit nous inspirer:

Pour contrebalancer et pour modérer les joies fausses de la vie, pour préserver notre vertu des écueils dangereux qu'elle rencontre dans les plaisirs du monde, Dieu n'a trouvé rien de plus efficace que de leur opposer les joies graves et édifiantes qu'inspire la religion, la gaieté douce et salutaire qui naît sous l'influence d'un culte célébré avec amour, avec foi, avec recueillement.

Et ce précepte, mes frères, est aussi nécessaire qu'il est efficace et éprouvé. Car, ni l'horreur qu'inspire naturellement le vice, ni l'effroi dont on est souvent saisi à l'aspect de ces plaies hideuses, tristes flétrissures d'une vie usée dans le déréglement, ni la sévère répression de la justice humaine, ni la crainte du châtiment divin après la mort, ne forment une barrière aussi puissante contre l'envahissement des passions humaines, que le charme et la félicité que goûte une âme bien formée dans l'accomplissement de ses devoirs. L'attrait de la vertu est le talisman le plus sûr contre les enchantements de nos passions. Mais ce qui rend la vertu vraiment aimable, ce qui lui assure cet ascendant, cette autorité sur notre cœur, ce qui surtout nous rend sensibles à ses attraits, c'est la sanction qu'elle reçoit de la re-

ligion, c'est cette sublimité qu'elle emprunte à la foi, c'est cette origine céleste que lui donne les actes symboliques de notre culte. Heureux l'israélite qui, fondant sa vertu sur la religion, l'éclairant et la perfectionnant par la religion, s'avance à la lumière de ce double flambleau dans le sentier si ténébreux et si difficile de la vie! Car, comme le remarque un de nos plus célèbres théologiens et moralistes (1), les pertes qui résultent pour l'humanité des grandes calamités publiques, des bouleversements de la nature, des famines terribles, des guerres les plus sanglantes, sont moins destructives et moins affligeantes, quoique plus sensibles au moment où elles éclatent, que ces ravages de tous les jours et de tous les instants, produits par l'entraînement des plaisirs et les excès dans les jouissances. « Innombrables, dit l'Ecriture sainte en parlant de la sensualité, innombrables sont ses victimes, effrayant le nombre des malheureux qu'elle mène à la tombe! » (Proverbes, VII, 26.)

Cette terrible vérité n'est que trop souvent confirmée par les plus tristes exemples; grâce à l'enivrement des plaisirs, que de vies abrégées, que de santés ruinées, que de fortunes compromises, que de vocations manquées, et que d'espérances à jamais anéanties! Croyez-le bien, mes frères, il en serait fait depuis longtemps de l'humanité si la séve qui la vivifie ne se renouvelait pas constamment à la source de la religion et de la foi. S'il reste parmi nous des âmes vigoureuses, des caractères fermes et énergiques, des esprits sains et solides, c'est à l'influence de la religion que nous en sommes redevables. L'élément religieux, si puissant dans les générations précédentes, n'a pas cessé d'exercer parmi nous son action salutaire, si faible qu'il soit, dans la génération actuelle. Malheur à celui qui cherche à se soustraire à cette influence! il se détache de l'arbre de vie, et devient comme un fruit qui tombe avant d'avoir atteint sa maturité, comme la feuille qui se flétrit et se dessèche dès qu'elle ne reçoit plus la séve qui y porte la fraîcheur et la vie.

Mais c'est moins par la terreur que par la douceur que la religion veut exercer son action bienfaisante et guérir nos maux; la joie qu'elle inspire en se mêlant aux joies de la vie, les purifie, les ennoblit, et les rend dignes de l'homme; elle les modère, les adoucit, leur ôte ce qu'elles ont de trop fort, qui enivre, qui empoisonne le cœur, et qui porte le trouble et la perturbation dans l'esprit. Bien différentes des plaisirs mondains, les jouissances que procure la re-

(1) Maïmonide, *Moré*, III[e] partie, chap. 12.

ligion occupent l'âme sans l'épuiser, la relèvent sans la fatiguer, et la laissent en possession de toute sa dignité et de son heureuse destinée ; elles ne portent aucune atteinte ni à la santé de l'esprit ni à la santé du corps, l'une et l'autre, au contraire, en reçoivent un accroissement de force et de durée, et permettent à l'homme de développer et de réaliser tout ce que la nature a mis en lui d'actif, de grand et de généreux.

Mais je vous le demande, mes frères, sans les jouissances morales dont le sentiment religieux est la source et le principe, que serait la vie? que seraient nos joies même innocentes? Si elles ne sont pas pernicieuses, elles sont du moins vaines et puériles. Comme les fortunes les plus brillantes, les possessions les mieux assurées sont fragiles et inconstantes. Les joies qu'elles font naître peuvent-elles être plus durables, plus réelles? Laissons parler sur ce point le plus sage des rois, celui qui, soit par ses lumières, soit par sa puissance, soit par sa fortune, a été à même d'apprécier plus que tout autre ce que la vie matérielle offre à la fois de plus attrayant et de plus solide: « J'ai entrepris, dit-il, de grands travaux; je me suis fait construire des palais; j'ai planté des vignes, des jardins, des forêts; j'ai agrandi mes domaines, multiplié mes trésors, varié mes plaisirs; je n'ai rien refusé à mes yeux de ce qu'ils pouvaient exiger; et, après avoir bien considéré les richesses que j'ai acquises et les peines qu'elles m'ont coûtées, j'ai vu que tout était vanité et affliction d'esprit, et que rien n'est durable sur la terre.» והנה הכל הבל ורעות רוח ואין יתרון תחת השמש. (Ecclésiaste, II, 11.)

A la voix de celui qui, après avoir goûté de tous les plaisirs, les a flétris et méprisés tous, faisons succéder cette autre voix qui, elle aussi, a retenti dans les palais des rois et dans les assemblées du peuple :

« Vous tous, s'écrie le prophète Isaïe, vous tous qui avez soif, venez, désaltérez-vous! vous qui n'avez point d'argent, venez cependant et nourrissez-vous des mets que je vous offre! Pourquoi donnez-vous votre argent pour des choses qui ne nourrissent pas? Pourquoi dépensez-vous vos peines pour des jouissances qui ne vous satisfont pas? Ecoutez-moi et goûtez le vrai bonheur, et nourrissez votre âme de délices. » (Isaïe, LV, 1-2.)

Ce qu'un prince n'a pu se procurer au prix de son immense fortune, la religion l'offre gratuitement à tous ceux qui ont soif; et, tandis que les plaisirs du monde, plaisirs perfides et corrupteurs, n'appartiennent qu'à ceux qui les achètent au poids de l'or, les joies

de la religion sont faites pour nous tous, pour les petits comme pour les grands, pour les pauvres comme pour les riches, pour les ignorants comme pour les savants, pour le philosophe nourri d'étude et de science comme pour le négociant absorbé dans ses spéculations, pour l'ouvrier courbé sur son travail et pour l'infortuné même à qui manque la force de travailler. En un mot, si les joies du monde n'appartiennent qu'aux enfants de la prospérité, qu'aux favoris de la fortune, les joies religieuses indispensables à tous les hommes sont aussi à la portée de tous, comme l'air et l'eau qui, en raison même de leur nécessité, sont prodigués par le Créateur à tout être vivant.

Ainsi, ce qui seul est capable de tempérer et de corriger les joies de la vie, ce sont les joies que leur oppose la religion; la religion nous apprend le secret d'établir l'union, la fusion, une balance juste et équitable entre les jouissances matérielles et les jouissances morales; elle seule donne la solution du problème de la vie.

Cet enseignement résulte des termes de notre texte : « Quand vous aurez récolté les produits de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel. » La vue de l'abondance des fruits de la terre, au lieu de faire naître en nous des désirs immodérés, et d'éveiller en nous des instincts d'égoïsme et des idées d'avarice, doit au contraire, sous l'influence de la religion, nous inspirer des sentiments généreux, des dispositions de piété, des mouvements de joie et de reconnaissance, nous portant à glorifier Dieu, dispensateur de la vie et des biens qui y sont attachés.

La fête de Soukoth, comme les autres fêtes prescrites par la religion, à côté des souvenirs qu'elle a pour but de renouveler et de perpétuer parmi nous, a aussi une signification pour le présent, un intérêt de tous les temps. Comme souvenir, elle nous rappelle la protection toute providentielle, toute spéciale, et les bienfaits dont nos ancêtres ont été l'objet après leur sortie d'Égypte, et durant leur long séjour dans le désert, sur cette terre aride et inhospitalière : « Afin que vos générations n'oublient pas que j'ai fait habiter sous des tentes les enfants d'Israël, après les avoir affranchis de l'Égypte. » (Lévitique, XXIII, 43.) Et comme solennité d'une signification actuelle, c'est la fête de l'agriculture et du travail sanctifiée par la religion. A mesure que Dieu renouvelle ses bénédictions sur la terre, c'est aux enfants de la terre de lui renouveler l'hommage de leur amour et de leur reconnaissance : ושמחתם לפני ה' אלהיכם « Réjouissez-vous devant l'Éternel votre Dieu. » Que dans toutes nos joies nous nous sentions en présence de Dieu, et cette pensée nous sauvera de tout écart, de tout

excès, de tout péril. Observons donc, mes frères, dans cet esprit et avec ces sentiments, la fête de Soukoth et les saintes cérémonies de notre culte. Rappelons-nous que cette fête était célébrée autrefois à Jérusalem, dans le temple, avec une pompe extraordinaire ; elle était marquée, plus que toute autre fête, par de grandes et saintes réjouissances, par de brillantes illuminations, par le concours d'un peuple immense, se pressant dans la maison de Dieu.

D'imposants cortéges, composés de tout ce qu'Israël comptait d'hommes graves et distingués, s'avançant au son d'innombrables instruments et avec des chants d'actions de grâces, descendaient les degrés du temple, et, à un signal donné par les Lévites, se rendaient solennellement au bord du Siloé, pour puiser dans son onde pure l'eau destinée à être offerte en libations sur l'autel de Dieu. Là, se trouvaient réunis les grands et les petits, tout Israël avec ses chefs, ses princes, ses prêtres et ses docteurs, se confondant tous dans un même élan de joie, dans un même concert d'allégresse, dans une même adoration devant Dieu. Rappelons-nous ces belles traditions, pour nous retremper aussi, nous et nos enfants, dans ces joies pures et saintes, puisées aux sources fécondes de la religion et de la foi. Puissions-nous, sous leur influence et à l'abri du souffle impur du vice, renaître à une nouvelle vie partagée entre le travail et l'accomplissement de nos devoirs, et mériter ainsi que Dieu accomplisse pour nous, comme il a accompli pour nos pieux ancêtres, cette bénédiction de l'Ecriture sainte : ושאבתם מים בששון ממעיני הישועה (Isaïe, XII, 3) « Vous puiserez avec joie une eau pure et régénératrice aux sources du salut! *Amen*.

LES RABBINS RÉFORMATEURS.

Ils sont comme cela au nombre de cinq ou six en France. Ils veulent réformer, déformer, supprimer ce que de longs siècles ont consacré, ou ce que leurs anciens en science, en autorité et en sainteté ont établi pour le bien des âmes. Ils veulent sans cesse renverser et démolir, eux qui devraient être les architectes, eux qui devraient bâtir et édifier — אל תקרא בניך אלא בוניך! Au lieu d'un livre d'enseignement, ils ont constamment à la main une paire de ciseaux pour tailler et façonner la religion comme une poupée.

Parmi ces docteurs ès démolitions se distingue notamment un très jeune rabbin qui s'est attiré naguère une sévère censure du Consistoire central pour un discours passablement scandaleux. Cette utile leçon ne l'a pas guéri : il continue à faire *gémir* la presse israélite.

Il a récemment publié un article sur la manière de se tenir au temple. Il cite des passages nombreux du *Schulchan Aruch* contenant des prescriptions positives sur l'attitude respectueuse qu'on doit avoir dans la maison de Dieu. Pour s'y rendre, on doit s'habiller proprement, marcher d'un pas grave et empressé — בבית ח' נחלך ברגש, réciter déjà en route un psaume de David, s'arrêter à la porte du sanctuaire pour se recueillir de nouveau, faire une courte prière, et puis entrer lentement et se prosterner devant l'arche sacrée ; ne pas crier en priant, ne pas faire de bruit, ne pas se livrer à une conversation futile avec ses voisins, ne faire aucun geste contraire à l'auguste sainteté du lieu ; enfin ne pas oublier un instant qu'on se trouve en présence du Très-Haut.

Eh bien, après toutes ces excellentes citations du code religieux, après avoir rappelé les saintes traditions de nos pères et comment ils ont compris et pratiqué la dignité du culte divin, M. le rabbin exhorte-t-il logiquement ses lecteurs à revenir à ces traditions? Oh ! non, il prêche la réforme ! Il ne veut pas qu'on regarde *en arrière*, où il a cependant trouvé tant d'excellentes choses dans le *Orach 'Haïm*. Alors pourquoi son étalage théologique du *Schulchan Aruch ?* מח לך לספר חקי ותשא בריתי עלי פיך ?

Nous avons bien souvent combattu les réformes du culte, montré d'un côté leur illégalité, de l'autre leur inefficacité. Cependant, si elles sont réclamées par des hommes ordinaires qui ignorent la haute gravité de nos traditions religieuses, ou voudraient introduire dans le temple les modes capricieuses qu'ils voient dans le monde, nous ne pouvons que déplorer leur ignorance et leur manie d'imitation ; mais nous éprouvons un vrai dégoût lorsque nous voyons des rabbins se plaindre de la longueur de nos offices, du poids de nos prescriptions et de nos traditions antiques ; lorsque nous les voyons exciter eux-mêmes leurs communautés à la révolte contre le judaïsme, à la haine et au mépris de nos institutions les plus vénérables par leur âge et leur utilité ; lorsque nous les voyons travailler ouvertement à la destruction de l'édifice sacré, eux qui sont chargés de le garder et de le défendre, au prix de leur sang, contre toute insulte et toute agression ! Les rabbins ne sont-ils pas ces sentinelles de Jérusalem dont

la voix d'en haut a dit : על חומתיך ירושלים הפקדתי שומרים כל היום וכל הלילה תמיד לא יחשו (Isaïe, LXII, 6). Cependant, plusieurs d'entre eux, au lieu de faire que, selon une autre parole divine, tout le peuple d'Israël soit composé d'hommes pieux — ועמך כלם צדיקים — agissent de manière à ce que nous tous devenions des impies, des incrédules, perdant tout respect pour les plus saintes traditions de nos pères. Au lieu d'imiter Moïse et de répéter avec lui : « Plût au ciel que tout le peuple du Seigneur fût composé de prophètes ! » ils s'écrient : Plût au ciel que tous les juifs fussent réformateurs !

Et que demande le Martin Luther rabbinique que nous avons en vue aujourd'hui? Il veut qu'on abrége la durée des offices des samedis et des jours de fête, par la suppression des *pioutims*, etc.; est-ce pour rendre un peu plus tôt la liberté aux visiteurs du temple et les mettre à même de violer un peu davantage le repos du sabbath? Car enfin les vrais israélites, qui observent saintement les jours du Seigneur, n'éprouvent aucun besoin de sortir plus tôt du sanctuaire; il n'y a donc que ceux qui veulent transgresser le sabbath, lui sacrifier tout au plus une très petite partie de leur matinée, qui se plaignent de la longueur des offices. Ils ont eu connaissance de la célèbre réponse de Hillel au païen, et ils voudraient réduire l'observation du sabbath au temps nécessaire à fumer un cigare ! Et c'est pour ceux-là qu'il faudrait mutiler le culte et faire subir aux vrais croyants une odieuse oppression de conscience !

Que désire encore le Calvin talmudiste? Il désire l'introduction de prières en français, c'est-à-dire que pour parler à Dieu, on se serve de la langue vulgaire avec laquelle on profère toute la journée tant de paroles profanes et exprime souvent tant de vilaines pensées. Et qu'arrivera-t-il si on bannit de plus en plus de nos synagogues la langue sainte, la langue du Sinaï, l'idiome noble et sacré qui forme encore de nos jours un si puissant lien dans la famille israélite? Il arrivera nécessairement ceci : Les monuments de notre religion ne pourront plus être déchiffrés que par les initiés, par les théologiens de profession, par une caste de prêtres qui aura seule la clef du trésor céleste et en donnera au peuple ce que bon lui semblera, ou bien lui vendra le faux pour du vrai, l'erreur pour de la vérité. Il y aura chez nous, comme ailleurs, un despotisme spirituel qui sera maître absolu du judaïsme et l'exploitera au profit de ses intérêts et de son ambition. Nous avons déjà des pasteurs et *des troupeaux ;* il y aura mieux encore le jour où nul laïque ne pourra plus lire la vérité israélite, ne pourra plus voir clair au milieu du mystère et des ténèbres qu'on ne

manquera pas de faire autour de lui. La langue sacrée est notre liberté spirituelle, notre liberté de conscience, la lumière qui nous conduit jusqu'au Sinaï, la colonne de feu qui marche devant nous; elle est notre garantie contre la fraude et le mensonge. Son bannissement du milieu de nous serait notre asservissement et notre suicide moral.

. Que veut enfin le Zwingli judaïque? Il veut L'ORGUE, l'instrument sinistre aux sons duquel des milliers innombrables de nos frères et de nos sœurs sont montés sur les bûchers du martyre, ont subi les supplices les plus affreux, tandis que leurs bourreaux chantaient, accompagnés de l'orgue, des actions de grâces à leurs divinités pour ce triomphe sur le Dieu des juifs!... Voilà le souvenir que l'orgue évoque dans notre cœur.

Nous l'avons souvent dit : Nous habitons le pays le plus éclairé du monde; la France est la vraie patrie du progrès. Beaucoup de ses publicistes les plus renommés se font les organes des idées les plus avancées, les plus hardies, les plus nouvelles. Cependant attaquent-ils jamais les usages, les traditions, les formes du culte catholique? Eux qui font trembler les souverains sur leurs trônes, entourés de nombreuses armées, les voit-on lever la main sur les institutions religieuses, les entend-on déclamer contre les cérémonies de l'Église? Dans leurs polémiques au sujet de la domination temporelle de leur pontife, oublient-ils jamais de protester tous de leur vénération pour les choses de la religion et de leur soumission absolue à ses ordonnances? Pourquoi les écrivains israélites, et surtout les rabbins, ne suivent-ils pas cet exemple? Quand a-t-on vu les cultes chrétiens en France agiter ces tristes et dangereuses questions de réforme qui désolent la Synagogue? Pourquoi ne se conforme-t-on pas à *cet esprit du siècle* dont on parle tant et à tout propos? Où est le prêtre catholique, surtout le prêtre subalterne, qui oserait déblatérer contre les institutions de son Église, comme le font certains de nos rabbins contre les usages de la Synagogue? Que doit dire l'opinion publique chrétienne d'un culte dont les ministres eux-mêmes montrent les taches et les plaies?.... Et la Synagogue, se voilant la face, ne doit-elle pas être profondément humiliée en présence du respect qui entoure d'autres cultes, et ne doit-elle pas s'écrier douloureusement : Que mes enfants n'ont-ils pour moi les mêmes sentiments de crainte et d'adoration que les autres ont pour leurs croyances à eux! מי יתן והיה לבבם זה להם ליראה אותי.

Nous l'avons dit encore : *Le judaïsme français est conservateur ;* ses catéchismes, ses rituels, ses livres d'instruction et de piété, tous ses usages religieux sont conformes à la tradition israélite ; ils sont en outre consacrés officiellement par la reconnaissance de l'État. Or donc, le rabbin qui trouve ce judaïsme contraire à ses convictions doit, s'il est honnête homme, donner sa démission, résigner des fonctions où il est forcé, ou de faire violence à sa conscience en se faisant le gardien d'un état de choses en opposition avec ses principes, ou de se faire l'agent de la désertion de sa communauté, de lui faire abandonner d'antiques et saintes croyances. En France, tout rabbin réformateur est un fonctionnaire infidèle ; car il a reçu son éducation théologique, son diplôme et son institution en vue du principe d'ordre et de conservation qui règne heureusement dans le judaïsme de notre pays.

Nous l'avons dit enfin : L'autorité supérieure de notre culte ne doit pas permettre qu'un rabbin communal publie sur la religion un discours ou un travail quelconque sans l'autorisation de son grand rabbin. Certes, il n'existe pas d'infaillibilité dans le judaïsme, le rabbin supérieur peut se tromper comme le rabbin inférieur ; mais ordinairement le rabbin consistorial est plus âgé, a plus d'expérience et de savoir que le rabbin communal, qui, sorti nouvellement du séminaire, a souvent encore besoin d'apprendre beaucoup avant de propager son enseignement, de semer avant de récolter. Et déjà l'obligation de soumettre son travail à l'examen de son supérieur le rendra plus réservé, plus circonspect. Cette obligation est un acte de bonne discipline de la plus haute et plus indispensable nécessité ; sans elle l'anarchie et le déchirement feront, dans le judaïsme français aussi, des progrès désolants ; sans cela, la Synagogue et l'État pourront dire un jour : « J'ai élevé des rabbins et des grands rabbins, et ils se sont révoltés contre moi ! » בנים גדלתי ורוממתי והם פשעו בי.

Quand, dans un journal, on dit un mot malsonnant contre un administrateur ou un membre du Consistoire, on est voué aux dieux infernaux ; mais il est permis à tous et à chacun, même à un rabbin, d'imprimer tout le mal possible contre Moïse, les prophètes, les talmudistes, le judaïsme entier : non-seulement on n'est pas puni, mais on reçoit le titre d'écrivain du progrès, et le rabbin a droit à un avancement !

En vérité, si l'antique judaïsme, qui fut pendant de si longs siècles la force, le bonheur et la vie de nos pères, ne suffit plus à un rabbin moderne pour maintenir sa communauté dans la voie du bien ; si,

pour la conduire au salut, il a besoin d'être accompagné d'un orgue et de chants en langue vulgaire, il se donne un triste brevet d'incapacité. Cependant s'il voit des choses qui ont besoin d'être améliorées, dans son temple ou dans les autres institutions religieuses, qu'il en fasse part à son supérieur et soumette à sa sanction les mesures nécessaires; mais a-t-il besoin d'occuper de ces choses l'attention publique et de faire du bruit dans la presse? S'il a de la science et des loisirs, qu'il se livre à des travaux sérieux, à des travaux réellement utiles aux études sacrées; mais qu'il ne nous fatigue pas de cette triste littérature de *piout* dont nous sommes rassasiés jusqu'au dégoût; qu'il laisse ces banales et éternelles redites sur la réforme qui ne produisent que du mal, en ruinant au milieu de nous tout ce que nous avons encore de respect pour les traditions religieuses. Un illustre philosophe a dit : « Une grande vérité approfondie vaut mieux que la découverte de mille erreurs. »

S. Bloch.

DES PROCHAINES ÉLECTIONS CONSISTORIALES.

Un article un peu vif, publié sur ce sujet dans notre dernier numéro, a excité contre nous des colères. Cependant cet article n'était pas de nous : il était signé, nous ne saurions donc en être responsable. N'est-ce pas là justement la pensée de la loi sur la signature, de rendre chacun responsable de ses œuvres? Et l'auteur ne pouvait-il faire imprimer son article à part, le rendre encore beaucoup plus vif, et le répandre à des milliers d'exemplaires? Que nous veut-on alors?

Nous avons déjà bien souvent déclaré que, dans les questions religieuses seules, nous avions des principes arrêtés, des croyances inaltérables, et certes, à cet égard, nous combattrons et repousserons toujours ce qui serait contraire à ces principes et à ces croyances. Mais, dans les questions purement administratives, nous n'avons aucune opinion absolue et nous accueillons volontiers dans ce journal la discussion, les manières de voir divergentes; nous refusons rarement aux opinions opposées une place dans notre publicité. Eh bien, qu'on réponde! qu'on fasse éclater la vérité si on la croit obscurcie; qu'on parle loyalement à la clarté du soleil, mais qu'on n'agisse pas perfidement dans les ténèbres!

Parfaitement désintéressé dans la question, nous n'avons pas affaire aux personnes, nous tairons même nos inclinations, nos préférences, nos attachements, pour ne nous occuper que de l'intérêt et de l'avenir du judaïsme. Nous dirons, comme toujours, aux électeurs : Nommez pour administrateurs du judaïsme DES ISRAÉLITES !

Cette recommandation pourrait paraître singulière, ridicule, aux yeux de tout lecteur n'appartenant pas à notre culte. Il se demandera : Le contraire est-il donc possible ? Un homme qui n'est pas israélite, comment pourrait-il ou voudrait-il administrer les choses de cette religion ? Peut-on être chef de la Synagogue si on n'a pas pour elle la plus sincère et la plus religieuse vénération ? Hélas ! oui.

Notre règlement organique établit des exclusions assez nombreuses : un délit, une faillite, une visite en police correctionnelle, entraînent la perte du droit électoral dans notre culte. Mais on peut, sur le domaine de la religion, commettre tous les délits, tous les méfaits ; on peut faire tous les jours banqueroute au Dieu d'Israël, violer et fouler aux pieds publiquement et audacieusement toutes ses lois, et être nommé président du Consistoire !

Le roi des Hébreux devait être israélite ; « vous ne pourrez, dit la voix divine, mettre à votre tête un étranger qui ne soit pas votre frère. » (Deutéronome, XVII, 15.) Eh bien, pouvons-nous considérer comme frères les hommes qui dédaignent notre culte, ne se montrent presque jamais dans nos sanctuaires et nos assemblées pieuses, ne vivent point de la vie israélite, ne possèdent dans leur maison aucun symbole du judaïsme, et n'y célèbrent aucune solennité de notre sainte religion ? Pouvons-nous considérer comme frères les hommes qui s'éloignent de nous autant que possible, ne font rien pour nos institutions religieuses, nos temples, nos écoles, nos rabbins, nos instituteurs, nos écrivains ; les hommes qui vivent sans Dieu, sans culte, souvent sans charité, et qui ne se disent israélites que lorsqu'il s'agit de recevoir la décoration de la Légion d'honneur destinée à la Synagogue !

Mais puisque notre règlement organique n'impose aucune condition religieuse aux chefs et aux administrateurs du judaïsme, c'est aux électeurs de combler cette regrettable lacune de la loi. Qu'ils ne nomment membres du Consistoire que des israélites, que des hommes rendant hommage public au judaïsme dans toutes les circonstances et devant tout le monde. Il ne s'agit pas ici d'une question de Piout, d'orgue, de réforme, etc. ; mais il s'agit de savoir si des hom-

mes violant le Décalogue et niant les principes fondamentaux de notre religion et l'obligation de ses plus augustes prescriptions, peuvent avoir le droit de faire des règlements pour notre culte, de conférer des diplômes aux rabbins, d'être les chefs de la communauté dont ils sont séparés par toute leur vie. Il s'agit de savoir si, dans le camp d'Israël, on peut être général sans avoir été simple israélite, simple soldat du Seigneur, comme jadis il y avait des colonels et des maréchaux qui recevaient leurs brevets dans les bras de leurs nourrices !

Nous ne sommes plus, Dieu merci, au temps où il était utile d'avoir à la tête de la communauté des hommes riches et puissants pour la protéger contre la persécution. D'abord, les hommes riches et puissants de ce temps néfaste étaient encore des israélites pieux, qui remplissaient tous les devoirs religieux ; ensuite, nous vivons dans un pays et sous des lois justes et équitables, où la persécution religieuse est aussi loin que la barbarie sociale. Et si, par impossible, nous avions besoin de protection contre un danger quelconque, la plupart des hommes riches et puissants d'aujourd'hui nous la donneraient-ils en sacrifiant, comme nos ancêtres, leurs biens, leur position, leur vie ?... La Synagogue veut autre chose aujourd'hui ; elle nous dit, comme le roi de Sodome à Abraham : « Donnez-moi *des âmes*, gardez votre richesse pour vous ! » תן לי הנפש והרכש קח לך.

En arrière donc les hommes qui n'ont d'autres titres au siége consistorial que leur argent ou leur haute position, argent et position qui, en définitive, servent rarement à quelque chose au judaïsme. Ne portons pas non plus trop souvent notre choix sur des fonctionnaires publics, qui sont forcés de transgresser officiellement la loi du sabbath et des fêtes, et qui, d'un autre côté, ne peuvent pas avoir, vis-à-vis du pouvoir, l'indépendance nécessaire aux droits et à l'honneur de la Synagogue. Si nous ne trouvons pas de vrais israélites dans nos hautes régions, prenons-les dans les classes inférieures, parmi les hommes honorables, d'une réputation sans tache, d'un attachement sincère à notre religion et à ses saintes pratiques. En allant au scrutin électoral, rappelons-nous cette recommandation faite à Moïse : « Choisissez parmi le peuple des hommes de bien, craignant Dieu, des hommes de vérité, haïssant l'injustice ; et alors le Seigneur vous assistera, et chacun dans la communauté arrivera en paix à sa place, à son droit et à son devoir. » אם את הדבר הזה תעשה וצוך אלהים ויכלת עמוד וגם כל העם הזה על מקומו יבוא בשלום (Exode, XVIII, 23).

S. Bloch.

COMITÉ DE BIENFAISANCE.

COMPTE MORAL ET FINANCIER DE L'EXERCICE 1859.

Ce document offre toujours un grand intérêt et mérite une grande attention. C'est la statistique officielle de la charité israélite de la première communauté de France et d'une des plus considérables de la terre. Voici d'abord nos critiques :

1° Dans la colonne des recettes nous remarquons une somme de 2,616 fr., provenant de la loterie de bienfaisance. Cette loterie produit 35,000 fr ; le Comité en reçoit donc peu de chose, une bonne partie en est appliquée aux besoins du *séminaire israélite*. Nous avons déjà protesté contre ce fait. Le séminaire est un établissement de l'État, non une maison de pauvres ; nos futurs rabbins ne doivent pas recevoir l'aumône, ni surtout enlever aux indigents de Paris ce qui leur est donné par la charité israélite de la capitale.

2° La quête de la veille de Kippour a produit 166 fr. 70 c. Ce médiocre résultat devrait bien engager l'administration à supprimer ce bruit de gros sous à la porte du sanctuaire, au moment où l'on va célébrer une des plus augustes cérémonies du judaïsme. Cet usage est choquant et ne se voit dans aucune synagogue du monde.

3° Nous ne cesserons de blâmer le commerce des cédrats, dont les bénéfices ont produit 860 fr. 50 c. Certes, ce ne sont pas nos millionnaires, mais bien les israélites les moins riches que l'on soumet ainsi à une taxe somptuaire religieuse. Le Comité, loin de vouloir gagner sur cet objet du culte, devrait au contraire s'imposer un sacrifice, vendre les cédrats au prix coûtant, ou même au-dessous, pour permettre à un plus grand nombre d'israélites peu aisés de remplir le commandement divin. Une administration ne doit point trafiquer des choses de la religion. Mais nous avons déjà dit tout cela bien souvent ; on n'en a pris aucune note.

4° A la colonne des dépenses il y a une subvention de 600 fr. donnée à l'école dite Talmud Thorâ. Il nous semblerait juste qu'une pareille faveur fût également accordée à l'école des études talmudiques (Beth Hamidrasch).

5° *Pensions à divers*, 500 fr. Quels sont ces divers et pourquoi ces pensions ?

6° Les frais de l'Orphelinat se sont élevés à une somme qui nous paraît beaucoup trop considérable pour trente-quatre enfants et un établissement qui n'a point de loyer à payer. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre critique contre la nomination d'un rabbin à la direction de l'Orphelinat. Ce cumul n'est pas permis quand il y a tant de jeunes rabbins sans place et sans pain. L'Orphelinat donne à son directeur un traitement assez élevé, et lui fournit gratuitement tous les besoins de la vie, le logement, la nourriture, le chauffage, le blanchissage, etc. Lui faut-il donc encore des appointements de rabbin, fonction qu'il ne peut certainement pas remplir s'il veut s'occuper sérieusement de sa direction ? L'un des deux emplois est nécessairement une sinécure.

7° Les écoles absorbent une partie beaucoup trop grande des ressources du Comité. Pourquoi ne fait-on pas les démarches nécessaires pour que la ville de Paris, d'après le vœu de la loi municipale, entretienne tous nos établissements d'instruction publique ?

Mais, après ces observations critiques, que de bien remarquons-nous dans ce document du Comité ! Que de pauvres familles secourues, que de malades guéris, que d'enfants élevés et arrachés à la misère, que d'orphelins recueillis, que d'infortunes soulagées, que de larmes séchées !

Et qu'il y a de grande et divine charité dans cette population israélite, qui, au milieu de l'indifférence et de l'égoïsme du monde, souvent au milieu d'un temps difficile où chacun a tant à songer à sa propre vie, multiplie ses bienfaits et ne recule devant aucun sacrifice pour venir au secours de tous ceux qui souffrent !... Qu'il est éloquent et plein d'une touchante grandeur le chiffre de l'encaissement de 165,219 fr. 80 c. !

Des israélites peu aisés, souvent pauvres eux-mêmes, figurent au nombre des souscripteurs du Comité ; Dieu connaît cette magnanime et héroïque charité qui surpasse tous les trésors. Cependant, ne devons-nous pas rendre hommage à cette illustre famille israélite, la famille de Rothschild, qui seule, si nous ne nous trompons pas, figure sur les listes des souscriptions, dons, quêtes et rentes, pour la somme de 43,610 fr. !

Nous avons lu avec un vrai plaisir ce passage du compte rendu : « Nous avons eu cette année la satisfaction de voir que plusieurs familles ont renoncé aux secours par suite de l'amélioration de leur position, et aussi parce que leurs enfants, mis en apprentissage par

nous, peuvent maintenant leur venir en aide. » Voilà certes un heureux résultat de la charité israélite.

Le Comité de bienfaisance de Paris est une grande et noble institution dont le judaïsme peut se glorifier. Les hommes de cœur et de dévouement dont il se compose méritent bien de la religion et de l'humanité ; ils consacrent leurs efforts et la pieuse ardeur de leur cœur à la plus sainte des causes. Nous dirons avec eux aux israélites de la capitale :

« Continuez, chers coreligionnaires, à nous accorder votre concours. Plus vous nous viendrez en aide par vos souscriptions, par vos dons et par la propagande que vous ferez en faveur de l'œuvre que vous avez fondée, et plus nous pourrons sécher de larmes, soulager d'infortunes, et attirer par là la bénédiction du Dieu d'Israël sur vous et sur vos familles. »

S. Bloch.

COMMUNICATIONS

FAITES A L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Par M. Louis J. Kœnigswarter.

Discussion dans la chambre des députés du grand-duché de Bade.

La chambre des députés du grand-duché de Bade s'est occupée, le 2 août dernier, des pétitions tendantes à donner aux israélites des droits égaux aux habitants des confessions chrétiennes, relativement au droit communal. Dans le grand-duché de Bade, comme en Prusse, comme en bien d'autres pays de l'Allemagne, où la constitution générale du pays octroie aux israélites l'égalité des droits civils et politiques, cette égalité avec les autres confessions se trouve singulièrement amoindrie, soit par une exécution déloyale des institutions légales, soit par la conservation de lois spéciales en contradiction flagrante avec la lettre et l'esprit de la constitution générale. Telle est la disposition du § 58 du droit communal badois, qui prive les israé-

lites de certains droits civils et politiques dans la commune qu'ils habitent, et ne leur permet pas de s'établir dans les communes où il leur plairait de résider, et où les habitants chrétiens seraient contraires à leur établissement. Tel était, du reste, avant 1848, le droit commun en Allemagne, que les israélites ne pouvaient s'établir dans d'autres cemmunes que là où il y avait déjà des communautés israélites établies. Dans plusieurs pays, comme par exemple en Autriche, dans la ville libre de Francfort, on avait en outre prudemment pourvu à une trop grande augmentation de la population juive dans les communes où il leur était permis de résider, en fixant une fois pour toujours le nombre des familles, de sorte qu'aucun mariage ne pouvait se faire qu'à la condition d'expatriation du nouveau couple, à moins d'extinction d'une famille anciennement établie. Cependant, comme la plupart des lois injustes et intolérantes, cette dernière disposition limitative du nombre des familles juives se trouvait nécessairement et fréquemment éludée. Un chef de famille *immatriculé* (c'était le *terme légal*) prenait le nouveau couple sous sa protection, comme faisant partie de sa famille et de sa maison, même dans le cas où il n'existait aucun lien de parenté; ou bien on achetait à prix d'argent à un pauvre chef de famille, qui consentait à s'expatrier, sa *matricule*, son droit de résider dans la commune. L'Autriche, la Bavière, avaient aboli depuis 1848 cette législation infâme; les pétitions adressées à la chambre des députés badoise tendaient à faire également disparaître ces mesures restrictives dans le grand-duché. La majorité de la commission a conclu à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'on devait prochainement réformer la loi organique sur les professions et les métiers, et que le droit à concéder aux israélites de s'établir dans de nouvelles communes se trouvait dans une connexion intime avec cette matière. En effet, et plusieurs députés n'ont pas craint de le dire en pleine chambre, l'opposition des communes contre l'établissement des israélites se fonde beaucoup moins sur une intolérance religieuse que sur une intolérance industrielle. Ce qui effraye les habitants chrétiens, ce n'est point de voir ériger un temple israélite à côté de leur église, et de voir prier Dieu d'une autre façon que la leur. — Ce qu'ils craignent, c'est que le boucher, le boulanger, le menuisier, le tailleur, le cordonnier israélite, ne fassent mieux que le boucher, le boulanger, le menuisier, le tailleur, le cordonnier chrétien, et tout ce zèle soi-disant religieux ne cache au fond qu'une question de boutique.

Seul le rapporteur a conclu en son nom à ce qu'il fût fait droit aux

pétitionnaires ; la chambre, après une discussion assez animée, a adopté la conclusion de la majorité. Parmi les quinze membres de la chambre qui ont voté en faveur du principe d'émancipation, nous citerons d'abord le rapporteur Schwartzmann, ensuite les députés Artaria, Knittel, Kusswieder, Prestinari, Schaaff, Dahmen, Kirner, et Lamey. Il est important et utile de consigner le nom des hommes qui, en dehors de notre croyance, élèvent la voix en notre faveur par pur sentiment de justice et d'équité; et *l'Alliance israélite universelle* a le devoir de consigner les noms des députés badois à côté de ceux de MM. Galwinski et Fregier, qui viennent de faire entendre si éloquemment leur voix à Lyon et à Alger en faveur d'une cause qui voit s'augmenter chaque jour le nombre de ses défenseurs désintéressés.

L'Alliance israélite universelle a écrit à M. Schwartzmann pour le remercier, et le prier d'être l'organe de la reconnaissance de tous les israélites auprès des députés qui ont voté avec lui dans cette circonstance.

EXCURSION EN ALLEMAGNE.

Quand un instituteur se livre pendant une année entière à sa rude besogne, qui consiste à pourvoir d'aliment spirituel une jeunesse de quatre-vingts élèves, à se franciser (car il ne faut pas oublier que c'est un Allemand qui veut à toute force s'approprier la langue du pays qu'il habite), et à augmenter la provision de ses connaissances, il est bien pardonnable qu'il se permette une petite excursion pendant le temps de ses loisirs amenés par les jours de fête. Aussi dirigeâmes-nous nos pas vers l'Allemagne, notre patrie. Le lecteur de cet estimable Recueil voudra bien se donner la peine de nous accompagner dans notre petit voyage; peut-être trouvera-t-il quelque amusement à nous suivre.

Nous lisons dans la première section de notre Thorâ: « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » Je dus en éprouver la vérité salutaire; car, par les torrents de pluie qui précédaient notre nouvel an, les chemins étaient submergés à un tel point que, sans le secours d'un compagnon de voyage d'ici à Bâle, il m'aurait fallu rebrousser

chemin; il avait l'obligeance d'ôter ses chaussures et, à l'instar de nos ancêtres, de traverser les flots, chargé de mon individu. Devais-je regarder cela comme un bon augure? Je remerciai le ciel et mon ami de m'avoir transporté, sain et sauf, dans la ville de Bâle, quoique je ne pusse point dire avoir atteint le pays de la liberté. Mais de nouveaux obstacles s'opposèrent à la continuation de mon voyage; il fallut se présenter à la douane de Bade. Qu'on était scrupuleux en fouillant mes poches, mon sac de voyage, etc.! Du moins ils n'avaient pas accès dans mon cœur, qui cachait tant de pensées françaises prohibées au delà du Rhin!

Enfin je partis; la machine à vapeur me conduisit à Francfort, à travers ce pays de Bade, où, malgré le progrès de la liberté qui s'est manifesté d'une manière si éclatante à l'occasion du rejet du concordat, on regarde l'israélite comme un être à part, qui ne mérite pas l'émancipation et l'égalité, grands mots qu'on réclame pour soi, sans vouloir les accorder à la minorité. Que dirai-je de Francfort, cette cité opulente? Comme j'ai l'honneur d'y compter quelques amis, je me décidai à y passer le vendredi et le samedi avant le nouvel an. Mes premiers soins furent d'aller voir M. le rabbin Hirsch, pour faire la connaissance de cet homme éminent qui, dans sa feuille *Le Ieschurun*, m'a toujours si bien entretenu, quoiqu'à la sueur de mon front. Je ne sais pas: feignit-il ignorer le précepte de Rabbi Schammaï: הוה מקבל את כל אדם בסבר פנים יפות, ou était-il surchargé de travaux? Il n'avait pas le temps de m'accorder une audience, et m'engagea à lui rendre visite à onze heures du lendemain matin. Mais, ô malheur! il était sorti, à ce que l'on me dit, lorsqu'à l'heure fixée je me rendis, d'après son invitation, dans sa demeure. Que penser de cela? Etait-ce par oubli, ou ne daigna-t-il pas tenir à ma conversation? Certes, moi, simple instituteur, je n'ai pas assez d'érudition pour un rabbin si renommé par son savoir. Il faut bien s'y résigner; il vaut mieux être le correspondant d'un tel génie que son interlocuteur. Je n'aurais jamais osé le visiter, si je n'avais pas cru que l'affabilité, l'aménité, fussent toujours les compagnes inséparables d'un homme de lettres, d'un serviteur de Dieu! Je tâcherai de me consoler de cette calamité; dorénavant je me garderai bien de vouloir contempler en face cet homme qui m'est si supérieur.

Excité par la curiosité, j'allai voir le temple de M. le rabbin Stein. Comment, me demandai-je, est-ce là un sanctuaire du Très-Haut, où la simplicité doit régner? Je ne parle pas de la décoration de l'intérieur: celle-ci est assez simple et imposante; mais la ma-

nière dont l'office se fait me paraît tout à fait théâtrale, et même l'office de samedi matin n'a pu produire un autre effet sur moi. L'orgue, qui accompagne sans cesse les prières, au lieu d'édifier, trouble et bannit le recueillement. Qu'on ne se trompe pas, qu'on ne dise pas que, n'étant pas encore habitué à cette sorte d'office, j'ai dû sans doute manquer de dévotion. Je n'en ai pas même remarqué chez les visiteurs assidus: on s'entretient, on porte ses regards partout, et le cœur reste froid. On oublie toujours que tous ces moyens factices n'aboutissent à rien. Qu'on forme le cœur par l'instruction religieuse; qu'on apprenne à la jeunesse à comprendre l'hébreu, afin de puiser à la source nos lois éternelles et nos prières; alors on pourra s'assurer d'un succès salutaire et d'un recueillement qui doit présider à nos offices. — Dans la synagogue de M. le rabbin Hirsch, on aime à remarquer qu'on prie avec effusion et que, tout en conservant l'ancien culte, on a banni le désordre et le bruit qui régnaient autrefois si souvent dans nos synagogues.

Quant à Mayence, où la communauté est aussi divisée en deux parties, je ne saurais point dire comment l'office se célèbre dans les deux synagogues de cette ville; je n'ai pu assister qu'une seule fois à l'office du soir dans la synagogue de M. le rabbin Lehmann. Les deux rabbins qui sont à la tête de ces synagogues, M. Lehmann, comme M. Aub, sont des hommes très affables, qui, par la cordialité avec laquelle ils accueillent l'étranger, pourraient donner une bonne leçon à maint homme plus avancé en âge qu'eux.

Ce que je viens de dire au sujet du peu de recueillement que j'ai remarqué dans le temple de M. Stein est aussi applicable à presque toutes les synagogues que j'ai visitées dans les petites communautés de ma patrie, le duché de Nassau. Qu'on ait introduit quelques réformes ou qu'on laisse subsister l'ancien culte, partout le désordre, le manque de recueillement. Ce qui pis est, c'est la désunion qui s'est emparée de presque toutes ces petites communautés. Ici quelques-uns ne veulent pas qu'un chœur accompagne le *hazan;* là on voudrait se substituer au hazan pour faire entendre sa belle voix; là encore on envie à l'instituteur officiant le traitement insuffisant à son propre entretien, et à plus forte raison à celui de sa famille! Sans être soumis aux lois de l'Eglise, l'instituteur est condamné au célibat, on en fait même une condition dans quelques endroits. Voilà les fruits de l'indifférence et de l'ignorance. Qu'importe aussi que la jeunesse connaisse ses devoirs religieux et qu'elle comprenne la Thorâ et les prières? cela ne sert guère dans le monde: il suf-

fit qu'elle ait connaissance des éléments de l'instruction profane, pourvu qu'on fasse fortune! J'ai souvent eu l'occasion de m'apercevoir du progrès matériel aux dépens du spirituel; et cela s'empire de jour en jour. Chacun est estimé selon son degré de fortune; faut-il s'étonner qu'on aspire à briller par les richesses et qu'on laisse à côté la culture de l'esprit, surtout en ce qui concerne la religion? Les rabbins ont beau monter en chaire et prêcher la décadence de notre foi; on oublie le fond, c'est-à-dire l'instruction des enfants. Peut-on s'attendre à ce que les hommes qui n'ont presque aucune notion des principes de notre religion, et qui, par conséquent, croient remplir leur devoir en pratiquant seulement les usages extérieurs, soient pénétrés de bons sentiments et qu'ils prêtent une oreille attentive aux exhortations de leurs pasteurs? A Francfort, on a poussé l'indifférence jusqu'à déclarer l'hébreu branche facultative dans l'école israélite de la ville. Dans le duché de Nassau, l'istituteur, malgré la meilleure volonté du monde, ne peut rien faire, vu l'insuffisance du traitement qu'il touche, l'indifférence des parents et le peu de temps que la fréquentation des écoles chrétiennes laisse aux enfants.

Ce que j'ai observé dans mon pays me fait d'autant mieux apprécier les efforts qu'on fait ici, à Hégenheim, pour entretenir le feu sacré de notre religion. Certes, on n'a qu'à se louer d'une communauté de cent trente familles, qui ne compte point parmi les opulentes et qui, à l'instigation de son rabbin, solde trois instituteurs pour pourvoir aux exigences religieuses aussi bien qu'aux choses nécessaires à la vie civile. Il est à regretter que les enfants, après avoir quitté l'école, ne continuent pas, du moins le samedi, à développer le cadre de leurs connaissances.

Après un séjour de trois semaines dans mon pays, je retournai en France. Strasbourg, cette belle ville, avec la bière allemande et l'esprit français, m'attacha pour le samedi des demi-fêtes. J'eus la satisfaction d'entendre M. Loewe, si renomme par sa voix mélodieuse; mais je m'attendis en vain à un sermon de M. le grand rabbin: il garda un silence absolu עת לחשות ועת לדבר. J'en ai été dédommagé par deux prédications de M. le grand rabbin Klein de Colmar, où j'ai passé les deux derniers jours de la fête. Que dire des élans de cet orateur sacré qui sait si bien exciter les sentiments religieux, dont les paroles partent du cœur et entrent au cœur? Il faisait ressortir la signification du ש״ע et de ש״ת, en y rattachant les questions soulevées par notre temps. C'est dommage que les occupations continuelles de ce digne et vénérable pasteur aient altéré sa santé et

affaibli ses forces physiques. Mais, d'un autre côté, la bénédiction de Dieu l'accompagne visiblement; en le voyant entouré de sa nombreuse famille, on se rappelle bien le beau verset du Psalmiste :

אשתך כגפן פוריה בירכתי ביתך בניך כשתילי זיתם סביב לשלחנך :

Le lendemain de Simchath Thora, je quittai le chef-lieu de notre département pour retourner à mon poste. Une foule d'enfants m'attendaient à l'entrée du village: était-ce là un signe de joie ou d'affliction en voyant la fin de leurs vacances? Quoi qu'il en soit, j'étais à mon aise de recommencer mon œuvre ; on se lasse aussi du repos.

Si, ami lecteur, vous n'avez pas pris grand plaisir à me suivre, songez bien que c'est un instituteur qui ne peut pas jouer du grand seigneur et qui est obligé de voir chaque jour l'état de sa bourse pour régler dessus l'étendue de son voyage ; car, en m'apercevant du vide qui s'était fait dans mon gousset, j'étais presque tenté de dire :

אשרי יושבי ביתך !

Heureux celui qui est resté à la maison !

S. Mannheimer.

Hégenheim (Haut-Rhin), le 16 octobre 1860.

LETTRES D'AUTRICHE.

Vienne, en octobre 1860.

Dans ces derniers temps, plusieurs nouveaux journaux israélites ont vu le jour en Autriche. Est-ce un signe de santé ou de maladie? Est-ce la preuve d'un intérêt chaleureux pour les affaires juives, ou doit-on y voir l'effort qu'on fait de réparer, par des moyens artificiels, la froideur qui se manifeste pour les choses religieuses?

Cette apparition n'a pas seulement lieu sur le domaine israélite, les autres confessions aussi font des efforts pour maintenir debout la religion. Nous ne voulons cependant faire aucun reproche à notre temps. A l'époque si vantée du pieux roi Hiskia, où Isaïe fit entendre ses prophéties, les choses n'allaient pas mieux qu'aujourd'hui ; s'il en eût été autrement, comment le peuple aurait-il totalement oublié la fête de Pesach, et comment Isaïe aurait-il appelé son peuple עם עמורה? Nous n'accuserons donc pas notre temps. Mais ce qui est regrettable, c'est que maints rabbins d'aujourd'hui, qui sont adver-

saires des חקת הגוי, réclament cependant pour eux-mêmes la même position que celle des ecclésiastiques catholiques. Cela fait naître la désunion, la discorde, et les meilleurs efforts sont perdus. Il faut ajouter que malheureusement ces messieurs ne connaissent pas exactement les sources israélites, et sont pour cela plus rigoureux parfois que ceux qui possèdent une connaissance parfaite des sources.

Je dois insister sur ce point en présence de la note dont vous avez cru devoir accompagner ma dernière correspondance. Le vieux rabbin Oettinger, de Berlin, a récemment fourni la preuve que l'orthodoxie ancienne est plus tolérante que l'orthodoxie nouvelle. Sans doute je ne veux pas faire entendre par là que je confesse les principes du docteur Holdheim. On sait du reste que le feu rabbin Moïse Sofer, ainsi que les grands rabbins de Moravie, ne récitaient point de *piout*. Ils avaient ordinairement dans leur maison une synagogue privée où ces sortes de prières ne furent pas dites. Certes je ne serai pas le défenseur d'un rabbin qui impose des réformes à sa communauté; mais c'est une injustice lorsqu'on défend ce qui est permis; c'est un acte coupable lorsqu'on en appelle au pouvoir temporel pour qu'il décide comme juge ce qui est licite ou illicite dans les choses religieuses israélites (1).

Pour extrait : S BLOCH.

CORRESPONDANCE.

Nancy, le 15 octobre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre recueil de ce mois, M. Prosper Lunel consacre, à l'occasion du renouvellement biennal des Consistoires de France, un long article où celui de Nancy n'est pas ménagé.

On semble d'abord faire un reproche à notre circonscription d'envoyer au Consistoire central *un savant*, *un philosophe*, comme si la science, que personne, dans la grande capitale, ne conteste à l'honorable M. Franck, né et élevé dans notre département, devait lui mé-

(1) Ces observations générales, que nous avons si souvent discutées dans ce Recueil, seront l'objet d'un nouvel examen de notre part. S. B.

riter l'exclusion auprès de ses propres concitoyens (1). Puis, par une antithèse où perce l'ironie, l'écrivain ajoute : *Représentée par un membre de l'Institut, la communauté de Nancy n'a pas d'écoles communales israélites*, etc.

C'est vrai, Monsieur le Rédacteur, Nancy n'a pas d'écoles communales israélites ; nos enfants fréquentent, avec un remarquable succès, les écoles municipales de la ville, et, chaque année, l'on est heureux d'entendre acclamer leurs noms au milieu d'une population chrétienne, accordant indistinctement ses encouragements et ses bravos aux jeunes lauréats, sans s'informer du culte auquel ils appartiennent. Cette organisation, qui déracine bien des préjugés contre les israélites (2), loin de nuire à l'instruction religieuse, laisse au contraire plus d'action et plus de loisir à son développement, en nous ramenant les enfants trois et même quatre heures par jour dans un cours religieux spécial, *très bien suivi*, dirigé par deux bons professeurs et placé sous ma surveillance particulière et sous le contrôle d'une commission qui n'épargne ni ses soins, ni sa vigilance.

Aussi, les résultats obtenus, Monsieur le Rédacteur, comblent mes espérances et celles du Consistoire, dont le vif intérêt est acquis à cet établissement, inauguré sous le rabbinat de mon vénérable prédécesseur M. le grand rabbin Ulmann, bon juge en pareille matière, et qui a ainsi pour lui la consécration du temps.

Sur ce terrain comme sur tant d'autres, *mon zèle et ma bonne volonté* ont constamment trouvé au sein du Consistoire un appui et un concours que je me plais à reconnaître publiquement, et dont je ne puis que me féliciter.

Le prétendu antagonisme qui paraît résulter de l'article de votre correspondant n'existe donc, Dieu merci, que dans son imagination, et n'est pas plus fondé que son jugement dédaigneux de *notre pauvre synagogue consistoriale*, remarquée généralement pour sa gracieuse construction et son élégante simplicité, et reconnue avec raison pour une des belles synagogues de la France.

Elle est insuffisante, il est vrai ; mais, grâce à la piété de nos coreligionnaires de Nancy, dont le *grand relâchement en fait de culte*

(1) Non, telle n'était pas la pensée de l'auteur de l'article en question ; il voulait seulement mettre en regard la position scientifique du représentant de la circonscription de Nancy, de l'absence d'écoles israélites en cette ville. S. B.

(2) Que le vénérable grand rabbin de Nancy nous permette de ne pas partager son opinion, dont l'application supprimerait toutes les écoles israélites en France. Nous y verrions un vrai malheur et une humiliation profonde pour notre religion. S. B.

israélite n'est guère plus réel que malheureusement partout ailleurs, cet inconvénient va prochainement disparaître, par l'empressement mis à ouvrir, en vue de l'agrandissement de notre temple, une souscription volontaire qui se remplit avec un entrain et une générosité dont d'autres communautés donnent rarement l'exemple.

J'ai toujours pensé, Monsieur le Rédacteur, que pour être féconde, la presse religieuse, la presse israélite surtout, devait briller par la modération de ses écrivains; l'article de M. Lunel, auquel j'avais à cœur de répondre, comme *pasteur mis personnellement en cause*, ne peut que me confirmer dans cette opinion.

J'attends, Monsieur le Rédacteur, de votre impartialité, l'insertion de cette lettre dans le prochain numéro de votre estimable journal, et vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.

J. LIBERMANN, *grand rabbin.*

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

M. le général de division commandant le corps expéditionnaire en Syrie a adressé à M. Albert Cohn une lettre, en date du 18 octobre, où il est dit de la conduite des israélites de Damas dans les derniers événements :

« Je me plais à reconnaître, et c'est l'opinion générale ici, que, si quelques israélites des dernières classes ont pu prendre part au pillage des chrétiens, la masse est honorable et s'est tenue complétement en dehors de ce qui s'est passé. Elle ne doit donc point être rendue responsable des actes de quelques misérables comme il s'en trouve dans toutes les sociétés. »

— La Société *L'Alliance israélite universelle* a reçu de M. le comte de Cavour la lettre suivante :

Turin, le 3 octobre 1860.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, au nom de la société *L'Alliance israélite universelle*, pour solliciter l'appui du gouvernement du roi aux démarches que le père du jeune Edgard Mortara va tenter afin de retirer son enfant du couvent où il se trouve retenu.

« Persuadé de la justice des réclamations de M. Mortara, j'ai l'hon-

neur de vous assurer, Monsieur, que le gouvernement du roi fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cet enfant, auquel s'est si vivement intéressée l'opinion publique en Europe, soit rendu à sa famille.

« Veuillez, je vous prie, porter à la connaissance de MM. les membres de la Société israélite ces dispositions du gouvernement du roi, et agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. « *Signé :* Cavour. »

— La Société de secours mutuels du *Mont-Sinaï*, de Paris, vient d'inaugurer un nouveau et très élégant oratoire.

— On nous écrit de Bordeaux :

« Les fêtes ont été dignement célébrées par notre communauté, qui a suivi tous les exercices du culte avec empressement et bonheur. Les discours de notre vénérable grand rabbin ont été vraiment sublimes, surtout celui du Kippour, dont le sujet était la sanctification de nos fêtes religieuses. L'orateur sacré a prouvé jusqu'à l'évidence que tous, négociants ou ouvriers, pouvaient observer les jours du Seigneur, si nécessaires à notre bonheur matériel et spirituel. L'orateur avait des accents pleins d'éclairs qui pénétraient tous les cœurs. On aurait cru entendre Isaïe à la parole de feu.

« Notre ministre officiant, M. Castro, a été admirable ; il a charmé, transporté la communauté par son chant si suave et si mélodieux. Ce serviteur de Dieu a dans sa voix de touchantes tendresses qu'on dirait parfois faire partie des célestes concerts où les anges font retentir en chœur le trois fois saint de l'Éternel !... Sa manière de lire la Thorâ atteint la perfection. Mieux que tous les orgues et toutes les réformes, M. Castro fait aimer notre divin culte et dispose la communauté à une sainte ferveur dans la maison du Très-Haut.

« M. Salzedo, ministre officiant en second, a officié avec succès le Moussaph de Rosch Haschana. Ce jeune Hazan possède un organe sonore et sympathique, et nos coreligionnaires l'aiment beaucoup. Il fait honneur au culte israélite. »

— M. le grand rabbin de Colmar, dans son discours de *schemini ezereth*, a fait un chaleureux appel en faveur des israélites de la Palestine.

— Le Consistoire de Marseille a publié le compte-rendu de sa gestion, du 1er août 1859 au 31 juillet 1860. C'est une heureuse et louable innovation que nous recommandons vivement à tous les Consistoires de France ; elle fait honneur à l'administration de la circonscription marseillaise.

Elle dit en commençant :

« En livrant à la publicité le résumé de ses délibérations durant la période précitée, le Consistoire vient exposer, — en ce qui est compatible avec le respect dû aux règlements et à la hiérarchie administrative, — les soins complexes et multiples que ses travaux ont réclamés, les difficultés à vaincre, les obstacles à franchir. Le Consistoire désire mettre ainsi en lumière, et aussi nettement que peut le comporter le cadre d'une circulaire, ses tentatives et ses actes accomplis, ses projets et ses espérances.

« Cette innovation dans nos habitudes administratives, qui doit initier l'administré aux procédés de l'administrateur, n'est, du reste, qu'un autre témoignage de la tendance pratique du Consistoire, qui vise sans cesse à s'inspirer du sentiment le plus sincère, le plus avoué de l'opinion publique, à livrer ses projets à l'essai de cette opinion, et à ne les mettre définitivement en exécution qu'alors qu'ils ont reçu, en quelque sorte, la consécration du suffrage du public.

« Cette mesure, qui pourrait devenir périodique et plus rapprochée, n'est pas seulement encore une satisfaction donnée spontanément à des administrés dont la confiance honore le Consistoire ; elle est surtout, à nos yeux, comme un moyen efficace et sûr de soustraire les faits de l'administration à des interprétations fausses ou erronées, à des jugements préconçus ou mal disposés. Mais, la portée salutaire de cette publicité doit être, nous l'espérons du moins, celle de tempérer le zèle inquiet des impatients et d'aiguillonner le calme inerte de l'indifférence.

« Quoi qu'il en advienne, nous commençons ici le tableau fidèle de notre situation actuelle, de ses préludes et de ses perspectives. Nous le faisons clairement, sans artifice de style, sans emphase comme sans fausse humilité : le bon sens public en sera juge. »

Le Consistoire rend compte de l'édification du temple, de la fondation d'un hôpital israélite, des quêtes et secours pour les israélites du Maroc, d'un baptême *in extremis*, des écoles, des sociétés et institutions de prévoyance et de bienfaisance, des sociétés d'encouragement aux arts et métiers, de la société de bienfaisance de la jeunesse israélite, de la création de rabbinats communaux, de la cérémonie de la circoncision, des caisses générales, etc. Nous reviendrons prochainement à tous ces chapitres, qui offrent un véritable intérêt. Dans un appendice à ce compte-rendu on lit :

PREDICATION AGRESSIVE.

« Le vingt mars dernier, le Consistoire fut informé qu'un prédicateur de passage avait, disait-on, lancé contre notre religion et ses adeptes des paroles injurieuses et soulevé de vieilles calomnies.

« Le Consistoire, ému d'une aussi injuste agression, s'en plaignit immédiatement à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, lui signalant les dangers des passions religieuses agitées par la voix de la chaire, qui ne devrait être qu'une voix de paix et de conciliation.

« M. le préfet voulut bien s'informer exactement jusqu'à quel point le prédica-

teur avait attaqué notre religion et nos coreligionnaires, et, en réponse, le premier magistrat du département nous rassurait sur de pareilles tendances, en nous affirmant que l'autorité ne saurait jamais approuver les écarts de la parole, de quelque part qu'ils puissent venir, portant atteinte à un culte légalement établi, ou à ses adhérents. »

Nous le répétons, le Consistoire de Marseille, par cette publication, a donné un excellent et méritoire exemple à toutes les administrations israélites.

— A l'occasion de la distribution des prix aux élèves du cours d'instruction religieuse à Nancy, l'honorable M. Lévy-Bing, au nom de la commission du cours, a prononcé l'allocution suivante :

Jeunes Élèves,

Nous voici de nouveau en présence, et qu'allons-nous vous dire ?

Ces paroles, ces exhortations de chaque année, ont-elles porté leur fruit? Avez-vous enfin compris et votre situation et votre devoir?

Qui sommes-nous, d'où venons-nous, et où allons-nous ? Voilà ce qu'il faut nous demander, et si, de plus que vos condisciples des autres cultes, vous avez une sorte de seconde éducation à recevoir, quelle mission est la vôtre, quel destin vous attend?

Connais-toi, dit un proverbe antique, et je ne saurais trop vous arrêter sur le caractère particulier qui vous distingue.

Instruction religieuse, langue hébraïque, voilà le but de cette école. La connexité de ce double objet est parfaite, leur importance est la même. Heureux si nous parvenons à convaincre vos jeunes cœurs des sentiments qui nous animent, des vérités qui nous guident !

Ce qui en général enflamme le plus le zèle de tout honnête homme, c'est l'influence bienfaisante qu'il peut exercer autour de lui. Eh bien! mes amis, la religion israélite n'est autre chose que la mise en pratique de toutes les vertus du citoyen et de l'homme, et loin d'isoler l'individu mis en présence de son Dieu et cherchant uniquement son salut dans le monde à venir, elle le place au milieu de ses frères, qu'il doit aimer à l'égal de sa propre personne. Il doit leur faire tout le bien qu'il voudrait qu'on lui fit, et ne pas leur faire ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit à lui-même.

C'est là précisément ce qui distingue notre sublime croyance des religions païennes; c'est là le secret des éternels préjugés qui se sont élevés contre nous, parce que nous étions l'égalité et la fraternité incarnées. C'est aussi pourquoi les religions filles de la nôtre se rapprochent de plus en plus de leur mère, déposant chaque jour les erreurs et les préjugés qu'elles entretenaient contre nous, et déjà nous voyons poindre à l'horizon l'aurore de ce beau jour où frères aînés et cadets s'embrasseront d'une étreinte véritable, après avoir longtemps combattu séparément pour une seule et même cause.

Soyez fiers, mes enfants, d'appartenir à cette antique race à qui Dieu confia le dépôt de la vie, c'est-à-dire tous les principes qui conduiront les peuples à leurs destinées, à la paix, au bien-être universel. Oui, tous les progrès de la civilisa-

tion, toutes les libertés, les conquêtes politiques des temps modernes, sont formellement indiqués dans la Bible; ils ne devaient être compris par les hommes que lorsque la religion aurait suffisamment agi sur eux. Mais si grands que soient les résultats déjà obtenus; si notre génération assiste à une véritable transformation des choses, tant s'en faut que tous les vœux de la religion soient remplis, que la mission du peuple juif soit épuisée. Reconnaissons-nous donc plus que jamais, et ne cessons d'avoir conscience de notre responsabilité, non-seulement envers nous-mêmes, mais envers la société tout entière. — « Noblesse oblige », et jamais meilleure application n'a été faite de cette maxime.

Mais par quelles œuvres nous maintenir à la hauteur de notre devoir? Par quelles œuvres? Par la pratique de notre sainte religion et du divin langage qui lui sert d'organe. Vous ne savez pas, mes amis, les magnificences de cet humble livre de prières que vous tenez dans vos mains, et qui, pour mon compte, supplée au besoin aux plus belles lectures. On se plaint souvent de la longueur des offices au temple. Ah! comme il en serait autrement si on pouvait lire cette poésie incomparable, cette divine littérature qui vous transporte et vous charme.

Je vous le dis, mes enfants, de même que dans le fond, la doctrine d'Israël est devenue le code moral du genre humain, de même dans la forme, par son caractère divin, indestructible, elle a conservé cette langue admirable que Dieu lui-même a parlée, et qui unira un jour la famille humaine tout entière. J'en ai la confiance, parce que cela est de l'essence de notre religion, et parce que la nécessité de la langue universelle est aujourd'hui généralement sentie en présence de la rapidité des communications.

Comment d'ailleurs nous, israélites, douterions-nous de l'excellence de la langue sacrée, quand le plus grand savant de l'Angleterre, le fameux Wiliam Jones, a dit « que la Bible, indépendamment de sa céleste origine, contient plus d'éloquence, plus de beauté de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir de tous les autres livres ensemble, dans quelque siècle et dans quelque langue qu'ils aient été composés »; quand Herder, l'une des plus grandes illustrations de la savante Allemagne, s'exprimait ainsi: « Comparer Virgile, Ovide, Claudien à Moïse, Isaïe, David, c'est comparer la goutte d'eau à la mer; et n'est-il pas honteux de se confiner dans la goutte d'eau, quand nous avons devant nous l'Océan plein de grandeur et de majesté! » Et que d'autres citations je pourrais faire!

Chers Elèves,

Profitez des années que vous avez à passer ici, et ne négligez pas une étude si précieuse. Nous reconnaissons avec plaisir que vous avez mieux travaillé cette année, que notre appel a été entendu. Grâces soient rendues à votre bonne volonté, à celle de vos parents; grâces aussi au zèle et au dévouement de vos maîtres, à qui nous nous plaisons à donner ici un témoignage sincère de notre satisfaction.

Toutefois, il est résulté de notre examen une supériorité marquée chez les jeunes filles de cette école, et il ne nous a pas été difficile d'en trouver la cause. Peut-être y a-t-il de ce côté plus d'assiduité, une docilité plus grande; mais le véritable motif, c'est le séjour plus prolongé que ces élèves font ici, tandis que les garçons quittent le cours d'instruction religieuse dès que l'époque sacramentelle des treize ans est venue. Nous avons voulu agir contre cette déplorable habitude en accordant désormais, comme encouragement, des médailles et des livrets

aux meilleurs élèves parvenus à cet âge et au-dessus, et comme une prière de notre part, tant aux élèves qu'à leurs parents, de nous laisser le temps nécessaire de compléter quelque peu leur éducation, de leur donner une plus forte empreinte d'une science indispensable.

Puissent-ils nous comprendre ; puissent nos chers coreligionnaires rendre hommage à nos efforts pour le bien de leurs enfants et pour la sainte et éternelle cause de la religion !

— On écrit de Paris à la *Gazette de Cologne :*

« M. le docteur Cumming, prédicateur anglais, prêchait aujourd'hui dans l'église de l'Observatoire. Le sujet de son sermon était le retour des juifs à Jérusalem. D'après lui, la domination de *l'homme malade* dans la terre promise doit être remplacée par celle d'Israël. Il démontre par des citations de vieux écrits qu'au bout de sept ans, c'est-à-dire en 1867, où le monde célébrera le six millième anniversaire de son existence, ce grand acte devra s'accomplir ; l'instrument choisi pour sa réalisation n'est ni la France, ni la Russie, ni l'Autriche, mais l'Angleterre, qui ramènera, sur ses vaisseaux innombrables, le peuple de Dieu dans son ancienne patrie. Une foule immense se trouvait à l'église pour entendre le docteur Cumming, qui est un des premiers prédicateurs d'Angleterre. »

ITALIE.

On lisait dans l'*Opinone Nationale :*

« Des lettres de Rome, provenant d'une source qui, nous le craignons, n'est que trop sûre, viennent de faire savoir à Paris qu'un des chanteurs (*castrati*) de la chapelle Sixtine étant mort récemment d'une maladie d'entrailles, il était fortement question de pourvoir à son remplacement par la mutilation du jeune Mortara. On ajoute que le général Lamoricière s'était, dans ces derniers temps, énergiquement opposé à ce projet, et l'on craint aujourd'hui qu'il ne soit repris. »

Le *Journal de Rome* du 13 octobre repousse cette accusation en ces termes :

« La presse d'une certaine couleur se déchaîne depuis quelque temps avec une impudence de plus en plus extraordinaire contre le gouvernement du Saint-Siége. Comme si c'était trop peu de voir le droit foulé aux pieds par la force brutale, il faut encore qu'elle le calomnie. Pour ne parler que d'un journal, tel est le sens et la portée de l'article qui a paru dans l'*Opinion nationale* le 3 octobre 1860, n° 272, relativement au jeune Mortara.

« La main se refuse à transcrire, pour les démentir, les assertions, toutes inventées à plaisir, contenues dans ledit article. Si pour concevoir de telles infamies une âme abjecte est nécessaire, il faut aussi une plume trempée dans la fange pour les écrire, et une conscience sans pudeur pour oser en accuser le gouvernement qui a pour souverain le chef auguste de l'Église catholique.

« Du reste, l'article mensonger, outre qu'il insulte impudemment au sens mo-

ral public, se dément de lui-même par cela seul qu'il finit par mettre en doute ce que, dans le commencement, il affirmait hypocritement savoir de source trop certaine. L'hypocrisie et la calomnie sont des armes qui déshonorent ceux qui s'en servent, non point ceux contre qui elles sont dirigées. »

Nous sommes heureux d'apprendre par la feuille romaine que le jeune Mortara ne sera pas victime d'un second et horrible attentat; mais la pratique monstrueuse dont il s'agit, et qui est un crime devant Dieu et devant les hommes, est-elle aussi niée par l'organe du gouvernement papal?

— On écrit d'Ancône à l'*Educatore israelita* que, par ordre du général Lamoricière, une synagogue de cette ville (*la Scuola Levantina*) a été démolie pour construire sur son terrain une nouvelle batterie. A la triste nouvelle de cette œuvre de destruction, les israélites avec leur rabbin se sont réunis et ont résolu de protéger leur maison de Dieu jusqu'à ce qu'ils dussent céder à la force. Le moment terrible arriva bientôt; ils furent dispersés par les troupes, et il ne leur restait plus autre chose à faire que de pousser le cri de douleur : ברוך דין אמת « Béni soit le Juge de vérité ! »

Lorsque la destruction commença, le *hacham* et tous les israélites qui étaient présents invoquèrent les noms de Dieu (שמות), comme à la mort d'un frère bien-aimé; le *echod* se fait entendre dans la joie et dans l'affliction. Nous avons été témoins de maintes séparations pénibles, mais peut-être le mot sacré ne retentissait-il pas encore aussi douloureusement dans les temps modernes. Les Sepharim ont été transportés dans une autre synagogue (*la Scuola Italiana*).

ESPAGNE.

On nous écrit de Gibraltar, le 19 octobre :

« Les réfugiés israélites du Maroc établis à Algésiras sont retournés à Tanger le 15 de ce mois; le gouvernement espagnol avait mis à leur disposition des bateaux à vapeur pour les transporter dans leur pays. M. Picciotto, de Londres, et M. Salomon Abudarham, secrétaire du comité de Gibraltar, ont assisté à leur embarquement.

« M. Picciotto va, dit-on, se rendre au Maroc et faire la statistique des enfants qui, par leur âge, sont aptes à fréquenter les écoles; cette statistique s'étendra sur les communautés de Tanger, Rabbat, Tétuan et Mogador.

« La population israélite de Tanger a envoyé le montant de ses premières souscriptions pour les chrétiens de Syrie.»

TUNIS.

Les israélites de Tunis ont formé un comité pour venir au secours des chrétiens de Syrie. Ce comité, qui s'est mis de suite à l'œuvre, est composé de MM. Moïse Santillano, *président;* Alexandre Nissim, *secrétaire;* A. Alekan aîné, *trésorier;* J. Cesana, P. Errera, Léon Valency et G. Valency, *collecteurs.*

Cette généreuse manifestation de nos coreligionnaires tunisiens produit une vive sensation parmi la population musulmane, et lui prouve une fois de plus jusqu'où va la charité israélite.

HOLLANDE.

M. le docteur S. J. Mulder, d'Amsterdam, inspecteur des écoles israélites de Hollande, a obtenu de S. M. le roi la décoration du Lion Néerlandais. M. Mulder a mérité cette haute et rare distinction par ses efforts infatigables pour la sainte cause de la religion d'Israël, par une activité littéraire religieuse très féconde, et surtout par les bons résultats qu'il a obtenus dans l'éducation et la culture intellectuelle de la jeunesse israélite du pays. Nos coreligionnaires hollandais éprouvent une vive satisfaction de voir l'intérêt particulier que les affaires de leur culte trouvent en haut lieu. Aussi la nouvelle de la distinction accordée à M. Mulder fut-elle saluée avec bonheur dans toutes les classes de la communauté juive, où cet homme éminent jouit d'une considération universelle bien méritée. (*L'Israélite.*)

Notre correspondant particulier d'Amsterdam nous écrit à ce sujet :

« M. Mülder, secrétaire de notre communauté, est un homme de lettre et un poëte hébreu fort distingué. On lui doit une traduction de la Bible, du livre de prières, et plusieurs écrits utiles et remarquables. La distinction dont il vient d'être l'objet engagea ses nombreux amis à lui renouveler les plus vives marques d'amitié et de respect. Le décret du roi a été généralement approuvé comme la juste récompense d'un homme de talent auquel nous devons l'éducation de nos coreligionnaires hollandais les plus renommés, et qui a travaillé pendant plus d'un quart de siècle à la civilisation et au progrès religieux et moral des cinquante mille israélites habitant ce pays. Puisse le digne homme se trouver encore longtemps en état de semer le bien dans notre communauté! »

ALLEMAGNE.

La mort récente du docteur Holdheim, à Berlin, a donné lieu à un regrettable incident. On se rappelle que ce prédicateur de la société juive réformiste prêchait et réalisait toutes les transgressions de la loi israélite; les commandements du sabbath, de la nourriture, du mariage, tout le judaïsme mosaïque et traditionnel fut aboli ou défiguré par ce savant hérétique. Cependant, à sa mort, on arracha au vieux rabbi Œtinger, président du *beth-din*, le consentement à ce que le prédicateur schismatique fût inhumé au cimetière israélite dans le rang des tombeaux où reposent les anciens rabbins de la communauté.

M. le docteur Sachs, le célèbre rabbin de Berlin, un des plus grands savants et poëtes israélites des temps modernes, se trouvait absent au moment de cet événement. A son retour, son indignation était tellement grande qu'il résigna immédiatement ses fonctions. Le journal *Hamaguid* dit à ce sujet :

« Voyez donc, vous tous qui craignez Dieu et honorez la loi de Moïse son serviteur, voyez qu'Israël n'est pas encore abandonné et qu'il possède encore des hommes aimant Dieu plus que le monde, plus que leur vie. Voyez le docteur Sachs, qui est si haut placé, qui jouit de tant d'honneurs et d'avantages matériels; il méprise ces honneurs et ces avantages! Existe-t-il comme lui un homme dont la parole soit si éloquente et si puissante? Depuis le jour où Dieu l'appela à être gardien en Israël, il n'a pas cessé de combattre de toutes ses forces pour la loi sainte et pour la religion, il n'a jamais eu de considérations personnelles. Mais, quand il a vu que les chefs et guides de la communauté se sont détournés de la bonne voie et qu'ils ont accordé à un impie, à l'homme qui a entraîné les multitudes au mal, une sépulture honorifique comme aux pieux et fidèles pasteurs, il a éprouvé une grande douleur et le besoin de se séparer de la communauté. Puissent tous nos rabbins agir de même pour venger l'Eternel, mépriser l'or et l'argent, quitter leur siége quand le Roi de l'honneur leur dit : Descendez! Et alors le peuple n'insultera plus ses pasteurs en leur disant : Vous êtes des flatteurs, des hommes intéressés! »

— Une dépêche de Vienne, du 23 octobre, annonçait qu'il y avait eu à Presbourg de légers désordres contre les israélites.

— On écrit de Danzig au journal *L'Israélite*, le 7 Tischri :

« Vendredi dernier était pour notre communauté un jour de deuil général. On a célébré les funérailles du grand rabbin Israël Lüpschütz, glorieusement connu par son activité sur le domaine du Talmud.

« La mort l'a surpris dans la synagogue, lorsque, après l'office di-

vin du matin du jeûne Guedalia, il portait encore le Thephillin של ר״ת et était occupé à lire dans la Mischna. Les employés du culte étaient seuls encore présents; ils étaient sur le point de s'éloigner, lorsqu'ils voyaient le guide bien-aimé de la communauté tomber inanimé par terre.

« Le grand rabbin Lüpschütz avait atteint l'âge de soixante-dix-sept ans et avait conservé jusqu'à la fin sa vigueur du corps et la clarté de l'esprit. Le deuxième jour de Rosch Haschena, il remplissait encore les fonctions d'officiant dans une de nos synagogues. Il a laissé des ouvrages théologiques importants.»

— Les *Wiener Mittheilungen* rapportent qu'à Leipnik (Moravie) un prêtre catholique refusait de prêter son ministère à l'inhumation d'une femme de son culte, morte dans une maison appartenant à un israélite et occupée en partie par le propriétaire. Il a fallu d'abord transporter le cadavre dans une maison chrétienne.

Cet acte d'intolérance n'est pas isolé. Un mariage chrétien devait être célébré dernièrement dans la même localité. Plusieurs femmes et jeunes filles israélites, amies de la mariée et invitées par elle, se trouvaient à l'église; mais le prêtre exigea leur éloignement pour procéder à la bénédiction nuptiale.

— On lit dans la *Gazette de Cologne :*

« La nouvelle synagogue de notre communauté israélite est à la veille de son achèvement. L'étoile de David brille sur le nouveau temple, à 158 pieds au-dessus du sol. On a commencé la dorure de la magnifique coupole. Les peintures intérieures sont terminées en grande partie. Par cette synagogue notre ville aura un édifice monumental parfaitement réussi et d'une grande beauté. »

AMÉRIQUE.

Le capitaine Lévy, commandant de l'escadre américaine dans la Méditerranée, est le premier israélite qui ait été appelé à un pareil commandement. C'est à lui qu'on est redevable de l'abolition du fouet sur la flotte, et, depuis, la discipline y a fait des progrès.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

CHRONIQUE.

Les fêtes sont passées, la récolte et les prières sont rentrées, beaucoup de fidèles aussi ; ils resteront enveloppés dans leurs paletots, pelisses et fourrures, pour ne se montrer au temple qu'à la Pâque prochaine. Alors leur piété, engourdie, glacée, morte tout l'hiver, poussera de nouveau des feuilles.... dans le Rituel. Ils ne s'exposent pas à gagner un rhume de cerveau dans le sanctuaire, ils se conservent soigneusement, font bien attention à leur précieuse santé, par pur amour de Dieu, afin qu'ils puissent lui faire deux ou trois visites l'année, frais, roses et sereins. Puis, passant les nuits de l'hiver au bal, ils récitent le *Schema* à la pointe du jour, en sortant de l'Opéra ou de la Maison-Dorée ; ils n'ont donc pas besoin d'assister aux offices du temple ; ils font *haschkamah* en nombreuse et agréable société, où cependant ils oublient peut-être, et avec raison, de dire cette action de grâces : « Sois béni, Éternel, de ne m'avoir pas fait *goï*. »

*
* *

Pendant les jours de Soukoth, nous n'avons visité que la synagogue des Sephardim. M. le grand rabbin du Consistoire central y a prononcé le remarquable discours que nous reproduisons plus haut ; c'était un véritable événement, un vrai succès oratoire. A l'office de *hoschana rabba*, M. le grand rabbin du Consistoire de Paris a également prêché dans ce temple et a produit une impression profonde. Nous regrettons de ne pouvoir communiquer son discours. M. le ministre officiant Dacosta est resté à la hauteur de sa mission, et le chœur, conduit par M. le professeur Émile Jonas, a montré des progrès réels. L'administration mérite des éloges ; elle fait les efforts les plus louables, les plus chaleureux, pour maintenir l'ordre et la dignité dans la maison du Seigneur. Pourquoi, hélas ! n'est-elle pas secondée par tous les membres de la communauté, dont beaucoup viennent au sanctuaire rien que pour voir leurs amis et causer avec eux. — La Soukah communale a été très fréquentée ; on se pressait, on s'étouffait, on s'écrasait ; des intrigants sont parvenus à attraper deux morceaux de *mozi*. Si le préfet de police le savait !

*
* *

Le Consistoire central et le Consistoire de Paris ont eu une réunion pour parler construction de temple. Nous apprenons que ce congrès consistorial n'a produit aucun résultat ; nous apprenons aussi qu'une demande adressée à ce sujet au préfet de la Seine est restée jusqu'à présent sans effet, sans doute parce que cette demande ne reposait sur aucune base solide, ne présentait ni plan, ni devis, ni aucun des éléments nécessaires pour éclairer l'autorité supérieure. Enfin, si les Consistoires n'agissent pas, ils parlent au moins, c'est toujours méritoire ; le prophète n'a-t-il pas dit : « Prenez avec vous *des paroles* pour retourner au Seigneur » קחו עמכם דברים? Le compositeur Wagner a inventé la musique *de l'avenir*, nous avons une synagogue de l'avenir ; faisons-la dans notre imagination aussi belle, aussi splendide que possible ; cela ne coûte pas cher, et beaucoup de nos grands hommes à argent, à or, à chemins de fer, à crédits mobiliers et immobiliers, aiment bien à pratiquer la politique de *non-intervention* quand il s'agit de sacrifices à faire pour notre culte. Mais si la brillante communauté de Paris, qui prodigue tant de souscriptions aux Maronites, ne peut trouver les moyens de construire une maison à son Dieu, la communauté berlinoise fait bâtir un temple dont les frais s'élèvent, dit-on, à 400,000 thalers ! Il y a encore des juges et des israélites à Berlin.

*
* *

Puisque nous parlons de Prusse, mentionnons en passant l'opposition que fait le docteur Philippson à *L'Alliance israélite universelle.* Aussi pourquoi cette Société a-t-elle négligé de nommer M. Philippson président et chef de son œuvre ? Pourquoi n'a-t-elle pas choisi Magdebourg pour siége de ses travaux ? Est-il permis au judaïsme européen d'entreprendre n'importe quoi sans l'autorisation et l'octroi du grand, du colossal Philippson ? Il critique surtout la qualification d'*universelle* que se donne *L'Alliance israélite ;* parlez pour vous, dit-il, appelez-vous alliance française et non universelle ; je n'en veux pas, moi ! Cependant il intitule bien *Gazette universelle du Judaïsme* sa feuille, qui certes n'a rien d'universel et peut-être encore moins de judaïque. Il est vrai que les mots *Allgemeine Zeitung des Judenthums* veulent peut-être dire : Gazette *très commune* (*all gemein*) du Ju-

daïsme. Si c'est, comme de juste, sa vraie signification, nous n'avons qu'à approuver ce titre bien mérité.

*
* *

Le même Philippson a passé dernièrement en revue les événements israélites de l'année 5620. Il a trouvé que tout allait bien *au dehors*, que l'émancipation civile et politique des juifs faisait presque partout des progrès notables : mais *au dedans*, il se passait des choses déplorables, lamentables, horribles. Quoi ? tremblez !... il a été créé un nouveau journal orthodoxe à Mayence ! C'est affreux !

Toujours le même Philippson publie aussi, à la gloire de Dieu et du judaïsme, une *feuille populaire ;* il y racontait dernièrement (n° 36) l'anecdote que voici :

« Deux juifs se trouvaient devant un rabbin de Gallicie, qui, pour échapper au כי השחד יעור « les dons de corruption aveuglent » *porte ordinairement des lunettes* ; ils lui demandaient justice selon la loi israélite. Tous les deux avaient l'air d'être venus les mains vides ; aussi celui qui avait tort fut-il condamné. Alors celui-ci glissa à l'oreille du rabbin ces mots : « Rebbé, je vous ai apporté pour les fêtes deux poules d'Inde bien grasses et les ai déjà remises à la Rebbezine » (à sa femme). Sur ce, le rabbin se tourne et dit au même à haute voix : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela de suite ? Si vous avez pour vous *deux témoins aussi importants*, l'affaire prend naturellement une autre tournure. Allez, il ne vous sera rien fait ! »

Est-il charmant ce rabbin Philippson qui publie de telles calomnies contre un confrère, et combien a-t-il raison de se faire passer pour le champion de l'honneur israélite dans le monde !

*
* *

Nous avons oublié de remplir un grand devoir envers nous-même, de nous adresser les plus vifs compliments sur les embellissements de *L'Univers israélite*. Les embellissements de Paris comptent ceux-ci parmi les plus remarquables, et la capitale est fière de montrer notre *monument* aux étrangers. Aussi recevons-nous tous les jours de nombreuses lettres d'abonnés où il est dit : « Si vous n'acceptez pas une augmentation formidable du prix d'abonnement, nous cesserons de recevoir votre splendide publication ; notre conscience défend à notre bourse de ne donner que quinze francs pour une œuvre qui vaut

autant que les meilleures *actions.* » טוב לי תורת פיך מאלפי זהב וכסף.
Nous céderons peut-être à ces justes réclamations. Espérez !

N'oublions pas surtout de nous féliciter encore plus vivement, de nous présenter un beau bouquet, de nous dire les choses les plus gracieuses à l'occasion de l'achèvement de notre nouveau livre, les *Méditations bibliques*. Voilà comment nous avons employé nos loisirs de l'été, nos vacances, toutes les heures où nos souffrances physiques nous ont laissé un peu de repos : à travailler !

L'ingrat et heureux public qui reçoit des mains d'un écrivain un ouvrage utile, instructif ou amusant, ignore les peines et les fatigues, les préoccupations de l'esprit et les affaissements du corps que l'auteur a dû subir pour lui procurer une jouissance spirituelle. En vérité la composition d'un volume devrait nous compter plus que la plus brillante campagne à un général.

Que de batailles l'écrivain livre-t-il à son esprit souvent rebelle, à son imagination souvent rétive, à ses idées souvent absentes, à sa paresse souvent opiniâtre, à l'imprimeur, au compositeur, au correcteur, au prote, et surtout à ces petits diables qui, chargés de vous apporter des épreuves que vous attendez avec impatience, vont flâner à droite et à gauche, ou jouer au bouchon, sans se douter qu'ils portent sur eux la gloire d'un empire et le salut du monde !...

Aussi, de même que la femme israélite était obligée, après avoir donné le jour à un enfant, de se rendre au temple, d'offrir un sacrifice expiatoire, pour avoir, à l'heure de la douleur, juré de divorcer avec son mari ; de même tout écrivain, après avoir donné naissance à un fruit de son esprit, devrait s'imposer une sévère pénitence, un Kippour supplémentaire, pour les terribles serments qu'il a faits de ne plus commencer un livre. Ah ! quels jurements avons-nous poussés, quelles imprécations avons-nous proférées depuis un an ! Cela fait trembler. Si le *Kol Nidré*, l'absolution de ces sortes de péchés, n'existait pas, il faudrait l'inventer tout exprès pour les écrivains.

Car ils recommencent toujours ; et nous, recommencerons-nous ? Cela dépend de l'accueil que nos coreligionnaires voudront faire à notre nouveau travail et à la mesure de santé qu'il plaira au Ciel de nous dispenser ; car, hélas ! s'il est pour tout écrivain « un temps pour parler », l'heure fatale sonne, au milieu de son labeur et de ses espérances d'avenir, où la sentence d'en haut lui crie : « Il est un temps pour se taire ! »... et lui ferme la bouche à tout jamais.... Ce-

pendant il nous semble entendre la douce voix de l'ange, qui, dans la Sidra de cette semaine, annonce à Abraham la bonne nouvelle, nous dit, à nous aussi : « Je reviendrai dans un an, et tu auras un fils, un nouvel enfant de ton âme ! »

*
* *

Une promesse analogue est également faite, dans la Haphtara de samedi prochain, par Élischa à la Sunamite (II Rois, IV). Dans le même chapitre, une pauvre veuve implore le secours du prophète ; elle a tout perdu, époux et biens, et un créancier barbare lui a arraché ses deux fils comme gage de sa créance. L'homme de Dieu, touché de tant d'infortunes, opère le miracle bien connu de la multiplication des pots d'huile, et sauve la malheureuse femme de sa misère.

A l'entrée de la rigoureuse saison de l'hiver, imitons tous la conduite du prophète d'Israël ; multiplions autour de nous les œuvres de charité et d'amour ; apportons dans la maison du pauvre du bois, du pain, des vêtements ; faisons couler le fleuve de notre bienfaisance comme Élischa le jet inépuisable de l'huile merveilleuse. Agissons ainsi à l'égard de tous les hommes ayant besoin de secours et de soulagement, sans distinction de culte et d'origine ; et alors, partout où se montrera un israélite, on dira comme du prophète : « Voilà un homme de Dieu qui passe ! » הנה נא ידעתי כי איש אלהים קדוש הוא עובר עלינו תמיד.

*
* *

Nous venons d'avoir le tir national de Vincennes ; nous allons assister au tir consistorial de l'Hôtel-de-Ville. Puisse-t-il y avoir une grande affluence, un concours empressé ! Puissent les tireurs, nous voulons dire les électeurs, toucher juste et trouver au but des cœurs et des âmes israélites !

S. Bloch.

Paris, imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 4. — DÉCEMBRE 1860.

LES CONSISTOIRES.

Les élections sont faites, nous en sommes charmé. Nous avons peu de goût pour les luttes de noms et de personnes, lorsque les principes sont absents et que les bulletins de vote n'ont aucune signification réelle; nous aimons médiocrement ces circulaires, ces réclames, qui renferment, non des professions de foi, mais des annonces de professions. Pour ne parler aujourd'hui que des élections de Paris, nous constaterons l'empressement, l'ardeur, qui avaient remplacé cette fois l'indifférence ordinaire; le nombre des votants était important, et on voyait des hommes qui ne mettent jamais le pied au temple, accourir à l'hôtel de ville mettre un vote dans l'urne électorale. Ce beau zèle était-il pour la chose sacrée de la religion ou pour la personne des divers candidats? Nous pourrions peut-être répondre à cette facile question.

Les membres sortants ont été réélus. Est-ce un triomphe pour le Consistoire, une sanction publique de ses actes? Nouvelle question peu difficile à résoudre. Sans vouloir imposer à personne notre opinion particulière, nous ferons observer que l'un des membres réélus porte un nom illustre, aimé et vénéré en Israël, qui réunira toujours

les sympathies, les marques de confiance et d'attachement de nos coreligionnaires; aussi a-t-il obtenu une majorité considérable, non peut-être parce qu'il est président du Consistoire, mais parce qu'il est fils d'une famille israélite digne de toute notre vénération. Mais les deux autres membres sortants n'ont réuni qu'un peu plus de 400 voix chacun sur un millier de votants. On pourrait en conclure que le Consistoire possède 400 amis et soutiens au milieu d'une population israélite de 30,000 âmes. Mais nous ne voulons pas tirer cette conclusion, nous voulons nous livrer à un tout autre ordre de considérations consistoriales.

On nous a parfois reproché l'opposition que nous faisions au Consistoire. Ce reproche n'est nullement fondé; nous n'avons ni intérêt ni penchant naturel pour faire la guerre à cette administration. Elle est composée ordinairement d'hommes riches et puissants que nous aurions mille fois plus d'intérêt à flatter qu'à irriter. Ce n'est pas non plus par une vaine bravade que nous cherchons à afficher une indépendance, un courage, envers et contre ces hommes forts et haut placés, qui, il faut l'avouer, nous laissent toute liberté et empêchent rarement les attaques. Il ne se trouve pas tous les jours un Consistoire central qui persécute un écrivain israélite pour crime de journalisme religieux. Donc l'opposition au Consistoire est en contradiction flagrante avec nos intérêts, notre repos, nos sentiments, et ne prouve pas non plus un grand héroïsme de notre part. Pourquoi en faisons-nous quelquefois?

C'est que les Consistoires, nous l'avons souvent dit, par leurs allures mystérieuses et les ténèbres qu'ils font planer sur leurs actes, montrent peu de respect, peu de déférence, pour l'opinion publique israélite en général, et pour la presse du judaïsme en particulier. Oubliant qu'ils sont les représentants, les envoyés, les fonctionnaires de notre culte, non ses maîtres et ses dominateurs, ils semblent dire à nos coreligionnaires: Nous n'avons aucun compte à vous rendre du mandat que vous nous avez confié; nous ne sommes responsables envers personne; nous sommes souverains absolus dans la communauté; la Synagogue, c'est nous!

De là un antagonisme secret ou public contre le Consistoire, qui ne marche pas à la tête et avec la communauté, mais qui se place au-dessus, en dehors d'elle, et ne daigne pas lui adresser la parole. Comment la confiance, l'attachement et l'affection, peuvent-ils naître pour une administration qui affiche tant d'orgueil, tant de prétentions d'autocrate, un mépris si éclatant pour l'opinion et le jugement

de ses administrés? Comment croire à la sagesse, à l'utilité et même à la moralité des actes que l'on cache comme un crime et comme une honte? Vous fuyez la lumière, dit-on, donc vous faites le mal! De là la méfiance, souvent l'hostilité, d'une grande partie de la communauté contre ses mandataires; de là aussi cette lutte et cette agitation à chaque renouvellement électoral.

La position de la presse israélite est encore plus difficile vis-à-vis de cette attitude du Consistoire. Nous devons apprendre à nos lecteurs ce qui se passe au milieu de nous, surtout ce qui se fait dans les hautes régions administratives et religieuses; c'est notre devoir, notre mission, notre raison d'être. Ne recevant pas de communications consistoriales, nous publions des bruits, des rapports, que nous croyons exacts, mais qui souvent ne le sont pas. Nous critiquons des actes qui peut-être n'ont pas été accomplis, des négligences qui peut-être n'ont pas eu lieu. Alors le Consistoire se plaint, crie à la calomnie, à l'ingratitude, à une opposition systématique. Mais à qui la faute, si ce n'est à lui-même? Pourquoi ne communique-t-il pas régulièrement aux journaux israélites, comme le fait le *Board of Deputies* en Angleterre, le procès-verbal de ses séances? Pourquoi s'entoure-t-il d'un mur chinois au milieu de la clarté, au sein d'une publicité lumineuse donnée en France à tous les légitimes intérêts et à toutes les grandes causes?

Le gouvernement de l'Empereur vient de conférer aux représentants du peuple et à la presse une part plus large dans les affaires du pays. Que le Consistoire suive cet exemple; qu'il montre plus de respect et de déférence à ceux dont il tient son pouvoir; qu'il nous fasse connaître ses travaux, et alors il trouvera en nous non des adversaires, mais des soutiens, non des critiques injustes ou des flatteurs aveugles, mais des appréciateurs sincères et consciencieux de ses pensées et de ses œuvres. Il trouvera dans *L'Univers israélite* surtout un concours énergique, désintéressé, pour lequel nous ne demanderons jamais aucune récompense.

Le Consistoire, quelle que soit son opinion peu favorable ou son dédain de la presse israélite, est forcé de compter avec elle; aussi l'a-t-on vu dernièrement envoyer un de ses honorables membres à une assemblée électorale préparatoire pour défendre ses actes critiqués par quelques journaux. Si ce que ce représentant du Consistoire a dit à l'assemblée en question nous avait été communiqué depuis longtemps, nous n'aurions certainement pas eu la pensée de diriger des critiques de ce côté. Mais comme cela, la communication consis-

toriale a eu le sort de ces concessions libérales et de ces promesses faites par des gouvernements aux abois, par des couronnes *in extremis*, et auxquelles les peuples ne croient plus.

Nous le répétons : les discussions du Sénat et du Corps législatif vont être livrées à la publicité, à l'appréciation de tous; les débats au sein des conseils généraux, des tribunaux, etc., sont publics; tout est ou devient lumière et clarté en France; pourquoi le Consistoire israélite seul, qui plus que tout autre corps de l'État devrait représenter la liberté et le progrès, fait-il la nuit et le silence de la tombe autour de lui? Pourquoi surtout ne publie-t-il pas des rapports annuels détaillés sur sa gestion financière, lorsque le Gouvernement ne croit pas pouvoir se soustraire à ce devoir sacré envers la nation?

Nous le répétons encore : en associant l'opinion publique, par la presse, à ses travaux, le Consistoire gagnera en force, en considération, en respect. Nous ne serons plus réduits alors à parler en l'air, nous travaillerons sur une base solide, nous examinerons mûrement les projets ou les actes accomplis, nous ferons connaître nos idées et celles du public qui nous parviendront; nous partagerons alors en quelque sorte les travaux du Consistoire et aurons une part dans sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Et le Gouvernement, en sanctionnant un acte consistorial, sera certain alors de répondre aux vœux des israélites de France; au lieu qu'aujourd'hui sa religion est plus d'une fois trompée en confirmant des résolutions poussées dans la tête d'un ou de plusieurs individus, qui ne craignent pas d'abuser de leur position et d'exprimer, au nom de la Synagogue, des doctrines et des désirer souvent contraires à nos intérêts les plus sacrés, à nos droits spirituels, à notre religion.

C'est ici surtout que le Consistoire ne doit point oublier qu'il ne fait que *représenter* le judaïsme, sur lequel il n'a aucune autorité. Dans son éloquente lettre pastorale du 23 octobre, M. le grand rabbin du Consistoire central condamne l'immixtion des rabbins dans les affaires administratives du culte. Combien ne doit-on pas condamner encore davantage les empiétements d'une administration laïque sur les choses religieuses, du pouvoir temporel sur le domaine spirituel! Combien est grande et sacrilége cette usurpation d'un administrateur laïque, privé de connaissances théologiques et ne pratiquant pas les lois du judaïsme, qui discute cependant et décide

les questions touchant le culte et ses cérémonies, signe des diplômes rabbiniques et confère à nos pasteurs l'institution sacrée!...

Dans une circulaire du 1er novembre dernier, M. le président du Consistoire de Paris dit : « Pour se livrer avec fruit aux travaux que le Consistoire a le devoir et la volonté de poursuivre, *il a besoin d'être appuyé des suffrages de la communauté.* » Or ce suffrage si nécessaire, comment peut-il venir à des actes que personne ne connaît ? Peut-on voir autre chose qu'un pouvoir étranger, sinon hostile, dans une administration qui se rend étrangère elle-même par les barrières du silence qu'elle élève entre elle et ses frères ?

Que le Consistoire chasse donc l'obscurité de ses œuvres, qu'il fasse le jour sur ses intentions et sur ses actes, qu'il nous mette à même de nous associer à ses efforts et à ses fatigues par notre modeste mais sincère concours ; qu'il s'approche de la communauté, non-seulement le jour d'une élection, mais en lui communiquant par la presse toutes ses œuvres et tous ses projets ; qu'il soit surtout pénétré de la justice, des droits et des libertés qui appartiennent à tous les membres de la communauté, et alors il sera le digne et fidèle organe de l'assemblée du Seigneur, la lumière de notre sanctuaire, la colonne de feu marchant devant Israël ! « Vous avez aimé ce qui est juste, vous avez haï ce qui est mal, c'est pourquoi Dieu vous a oint de l'huile sainte. » אהבת צדק ותשנא רשע על כן משחך אלהים (Psaume XLV, 8). Vous n'êtes pas membres du Consistoire parce que vous êtes riches ou haut placés, mais parce que vous êtes des israélites, parce qu'on vous croit animés des nobles et grands sentiments de notre divine foi religieuse !

S. Bloch.

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE

PAR LE GRAND RABBIN DU CONSISTOIRE CENTRAL

A MM. LES GRANDS RABBINS, RABBINS COMMUNAUX

ET A TOUS SES CORELIGIONNAIRES DE FRANCE.

Très chers Frères,

Tous ceux d'entre nous qui, animés d'un véritable sentiment israélite, suivent avec intérêt les progrès qui s'accomplissent au sein de notre communion, n'ont pas dû remarquer avec indifférence la nouvelle phase dans laquelle vient d'entrer l'École centrale rabbinique, aujourd'hui le Séminaire israélite, seul établissement supérieur ouvert à nos jeunes coreligionnaires français qu'une sainte vocation appelle à la carrière rabbinique. Quel que soit le jugement dont cette transformation est l'objet, quelle que soit la manière d'en augurer pour l'avenir de notre culte, quels qu'en soient les résultats. attendus avec crainte par les uns, avec espérance par les autres, ce fait, dont l'importance n'échappe à personne, prouve du moins qu'à notre époque aussi, où tant d'intérêts s'agitent et se disputent la prééminence, où tant de questions se produisent et attendent une résolution, où tant de nécessités réclament et obtiennent une satisfaction, le besoin de relever et d'encourager parmi nous les études religieuses, en veillant à l'éducation et à l'instruction de nos futurs pasteurs, est également senti, compris, partagé par plusieurs d'entre nous, et qu'au milieu de tant de louables efforts tentés avec succès pour notre régénération sociale, une pensée éminemment conservatrice, cherchant le maintien du judaïsme dans l'alliance du progrès et de la foi traditionnelle, a su se concilier un sympathique accueil, gagner à sa cause tous les esprits sérieux, et obtenir une active coopération, un appui efficace, pour l'œuvre dont elle poursuit la réalisation. C'est que la conscience israélite se trompe rarement sur ses vrais besoins, sur ses vrais intérêts; elle sent, elle devine toujours

la source où elle doit se retremper; elle ne trouve son repos et sa sécurité qu'en se reconnaissant dans la voie qu'à la lumière venue du Sinaï le judaïsme parcourt depuis son berceau jusqu'à nos jours.

Qu'à cette occasion il me soit permis d'appeler votre attention sur l'origine de notre institution, sur la pensée qui en a provoqué la création, sur les résultats qui en ont été obtenus, sur la transformation qu'elle vient de recevoir, et enfin sur la nature du concours qu'elle attend de chacun de nous. Par l'exposé que nous allons mettre sous vos yeux, nous avons pour but de démontrer, d'un côté, que la même pensée pieuse à laquelle notre haute école théologique a dû son existence primitive a aussi présidé à sa translation à Paris, et d'un autre côté, que de toutes les nécessités de notre époque, celle de favoriser, d'encourager l'étude des sciences sacrées est la plus impérieuse, la plus digne de notre sollicitude, et que, pasteurs et fidèles, nous avons également intérêt à travailler à la prospérité d'une œuvre dont dépendent l'existence et l'avenir même de notre culte en France.

Il n'est pas encore bien éloigné ce temps où des lois exceptionnelles nous refusaient la participation aux avantages de la vie sociale, et nous fermaient la voie des carrières pour lesquelles Dieu nous avait donné, comme à tous les hommes, des droits et une aptitude naturelle. Regardé comme étranger dans tous les pays, toléré à peine dans les uns, repoussé des autres, entouré partout comme d'un cercle de fer qu'il ne pouvait franchir, Israël, sans connaître le terme de ses épreuves, mais aussi sans se décourager, assez fort de son innocence pour être résigné au malheur, vivant dans le passé, espérant dans l'avenir lorsque le présent lui devenait intolérable, Israël, dis-je, s'est replié sur lui-même, et a trouvé dans son propre fonds, au milieu de la société qu'on le forçait de former dans la société, les moyens d'exercer, d'alimenter et de faire fructifier son énergique et infatigable activité. Loin de dégénérer, de se démoraliser sous les coups répétés d'une cruelle et implacable destinée, il a su conserver la conscience de sa dignité et maintenir invincibles sa force morale et sa puissance intellectuelle.

Le secret de cette fermeté, de cette constance, de cette merveilleuse patience, était dans l'intolérance même dont nos ancêtres ont été l'objet et les victimes. Les entraves qu'ils rencontraient à chaque pas dans la vie matérielle les avaient contraints à se réfugier dans ces régions sereines de la vie spirituelle, et étaient la cause de ce prodigieux développement qu'ont pris chez eux le goût des études et l'amour de la

science religieuse, tant pratique que purement spéculative. Exclus, à peu d'exceptions près, de la vie industrielle, tous les esprits se portaient vers les études religieuses, dont le vaste programme offre un choix si varié et si intéressant pour tous les goûts, pour tous les caractères, pour toutes les aptitudes, pour les besoins du cœur comme pour ceux de l'esprit, pour les intelligences ordinaires, vulgaires, superficielles, comme pour les esprits supérieurs, curieux, profonds; pour la raison naïve de l'enfance comme pour les investigations sérieuses de l'âge mûr; pour les âmes candides, modestes, timides, comme pour les génies puissants, prenant hardiment leur essor vers les régions les plus élevées des connaissances humaines; pour les esprits positifs, comme pour les imaginations vives et les natures ardentes, poétiques, exaltées. Chacun venait puiser dans ce fonds riche et inépuisable ce qui était à sa convenance. Tous choisissaient la matière de leurs études dans ce cadre immense où figurent la Bible et ses commentaires, la Mischna, la Guémara, les Midraschim, ces documents dont chacun se subdivise en une infinité de parties, et dont l'ensemble, ayant pour but spécial l'enseignement du dogme, des croyances, le maintien de l'idée israélite dans la vie pratique, touche d'une manière incidente à toutes les questions qui sont du ressort de l'esprit humain; et ceux qui se livraient à ces études dans le seul dessein d'acquérir la connaissance de la loi divine se trouvaient sans s'en douter en possession de notions plus ou moins étendues de morale, de philosophie, de sciences naturelles, de mathématiques, d'histoire, d'archéologie, de jurisprudence, de toutes ces belles et nobles connaissances dont la culture civilise l'homme et lui donne la conscience de sa valeur comme être moral et intellectuel. Au-dessus de la foule, qui ne dépassait guère le niveau des notions élémentaires, s'élevaient les esprits privilégiés, les intelligences d'élite, les hommes studieux, qui devenaient les chefs et les guides de leurs frères. D'illustres rabbins ouvraient des écoles où les disciples, affluant de toutes parts, se comptaient par centaines. Chaque communauté importante avait son collége rabbinique et devenait un centre d'activité, un foyer de science, le siége d'une académie. Il n'était pas rare de trouver, même dans les communes rurales, des maîtres distingués qui formaient de nombreux élèves. Fidèles à leur mission, dévoués à leur devoir, comprenant l'esprit de leur institution, et jaloux de se rendre dignes du choix dont ils étaient l'objet, les rabbins, en ces temps, n'eurent d'autre ambition que d'acquérir par des études et des méditations continuelles, et de

répandre par l'enseignement, la connaissance des doctrines israélites. Loin de se soustraire au joug de l'enseignement, loin de se plaindre de leur pénible tâche, ils n'étaient heureux que lorsque rien ne venait les en distraire, et fiers que lorsque leur parole était comprise et accueillie par les nombreux auditeurs que leur attirait leur réputation. Allant ainsi au-devant des vœux des familles et des communautés, la plupart d'entre eux pouvaient s'appliquer cette réponse d'un illustre docteur à son disciple : « La mère est encore plus désireuse de prodiguer son lait que le nourrisson de le sucer. »

Deux causes concouraient ainsi à rendre les études religieuses florissantes : la piété des familles et le dévouement empressé des rabbins ; et pendant que les difficultés toujours renaissantes du dehors, au lieu de devenir une cause de dissolution et de dégénération, refoulaient violemment la vie et la contenaient dans l'élément israélite, cet élément, grandissant sous la pression, se fécondant et s'éclairant par la science, ne cessait de produire ces effets que les observateurs surpris admiraient souvent sans les comprendre, et qui prouvaient si bien l'excellence de nos principes et de nos doctrines, que nos détracteurs mêmes étaient souvent forcés de se rendre à l'évidence.

C'est ainsi que se perpétuait de génération en génération l'esprit du judaïsme, cet esprit de vie qui enfantait au sein de notre communauté des miracles de piété, de vertu et de charité, et qu'Israël, avec son organisation intérieure, son culte et sa littérature, s'avançait à travers les vicissitudes les plus extraordinaires, sous les regards tantôt irrités, tantôt étonnés, des contemporains, tour à tour cruellement persécuté et miraculeusement sauvé, toujours résigné, ferme et patient, toujours prêt, en attendant le moment marqué par la Providence, à rentrer dans le droit commun, offrant à la société qui voudrait le recevoir un élément sain et vigoureux, capable de payer son admission par le tribut de son travail et de son dévouement.

Ce moment était arrivé. Le réveil des idées de tolérance, de justice et d'égalité, si longtemps endormies dans les hommes, s'opéra soudainement et fit de rapides progrès. Devant la lumière de l'esprit moderne les ténèbres des âges précédents reculaient et s'évanouissaient graduellement, et si elles se montrent encore aux extrémités de l'horizon, elles ne tarderont pas à y disparaître également. A mesure que les vieux préjugés s'écroulaient sous le poids des iniquités qu'ils ont produites, et cédaient la victoire aux principes éternels de justice et d'humanité, devenus la base de la civilisation et du droit nouveau, Israël, nourri de ces principes, élevé sous leur influence,

et voyant les barrières qui s'étaient formées autour de lui détruites, se jeta avec ardeur dans la société qui lui ouvrait les bras et le recevait dans son sein. L'union s'opéra comme entre deux éléments qui, attirés l'un vers l'autre par leur affinité naturelle, se précipitent l'un dans l'autre, s'incorporent ensemble et s'assimilent dès que la force qui les tient éloignés cesse d'agir. L'élan fut énergique et général. L'activité, trop longtemps contenue, comprimée, circonscrite dans un cercle étroit, prit un développement surprenant et s'étendit à tout ce qui tient à la vie sociale. La France, qui, la première parmi les États modernes, a proclamé dans leur plus large acception les principes du droit et de la liberté, qui avant toute autre nation a donné au monde l'exemple de l'égalité complète et s'est acquis des titres sacrés à notre reconnaissance, à notre amour, à nos bénédictions, a été témoin du mouvement des esprits, et a pu constater dans toutes les carrières les progrès d'Israël régénéré et émancipé.

Mais il arriva ce qui devait être la conséquence naturelle, inévitable, d'une si profonde transformation sociale. Le progrès des études religieuses s'arrêta subitement, et l'on vit les écoles théologiques, malgré quelques efforts individuels, disparaître les unes après les autres. Comme la rupture d'une digue s'annonce par l'abaissement subit du niveau d'une rivière, dont les eaux, désormais sans obstacle, quittent leur lit et se répandent au loin dans la campagne, ainsi l'on remarqua bientôt que le régime qui venait d'être inauguré enlevait aux études sacrées un grand nombre d'esprits distingués, se lançant avec ardeur dans les nouvelles carrières qui s'ouvraient devant eux. Le nouvel état des choses ne tarda pas à inspirer de vives préoccupations; on dut songer aux moyens de mettre nos institutions en harmonie avec la situation qui nous était faite, et de sauver, au sein du judaïsme français, la tradition religieuse et la science qui en est l'âme et le principe vital. On comprit qu'on ne pouvait plus abandonner au hasard l'éducation de nos guides spirituels, et il était facile de prévoir que dans la nouvelle génération, libre de toute entrave, vivement sollicitée à prendre sa part active aux progrès de la civilisation, soumise à de nouveaux devoirs et à de nouveaux besoins, gagnée à l'esprit du temps par les promesses d'une vie matérielle avec tout ce qu'elle offre de profit, de ressources, de chances de succès et d'avenir, que dans cette génération, dis-je, le goût des études religieuses se perdrait de plus en plus, et que peu d'esprits se sentiraient attirés vers une carrière qui, en échange d'un travail pénible et d'un long et difficile apprentissage, ne promet qu'une position honorable

sans doute, mais modeste, qu'une existence dont la première condition est la soumission à une vie d'abnégation, de renoncement et de désintéressement, et qui, bien qu'elle donne des jouissances morales très pures et préférables, pour les âmes d'élite, aux plaisirs et aux joies du monde, n'a cependant qu'un médiocre attrait pour les ambitions vives et les âmes égoïstes, éblouies et entraînées les unes par les honneurs et l'éclat de certaines positions sociales, les autres par les douceurs et les facilités d'une existence indépendante, responsable seulement de ses actions personnelles, sans obligation spéciale de veiller aux intérêts spirituels de la communauté, au salut des autres. Plus d'une fois des voix se sont élevées pour appeler l'attention des fidèles sur la nécessité de plus en plus impérieuse de créer des établissements pour l'instruction de nos jeunes pasteurs. Au besoin de pourvoir à leur éducation religieuse est venu se joindre celui de leur assurer les moyens d'acquérir des notions de sciences et de lettres désormais indispensables au rabbin, qui, par la nature de ses fonctions, se trouve fréquemment en rapport soit avec les hommes éminents d'autres cultes, soit avec ses coreligionnaires mêmes que leur instruction, leurs lumières et leurs talents placent dans les rangs les plus élevés de la société. Et si jusqu'alors quelques hommes privilégiés d'entre nos théologiens avaient réussi, malgré les obstacles de toute espèce que des siècles de barbarie avaient amoncelés sur leur route, à s'élever au-dessus du niveau ordinaire, et à acquérir, par des voies indirectes, des connaissances en dehors des matières objets de leurs études spéciales, il n'était plus permis d'attendre ces résultats d'un pur hasard ; il fallait des institutions organisées, des programmes nettement tracés, un enseignement régulier et capable de répondre aux besoins de l'époque. Il était d'ailleurs urgent d'introduire dans les études sacrées même, l'ordre, la méthode, la régularité et la perfection qui leur ont fait défaut. Des démarches ont été multipliées, des projets ont été élaborés, des mesures légales ont été provoquées par nos Consistoires. De son côté, le Consistoire central, jugeant la question du point de vue le plus élevé, a insisté vivement et à différentes reprises sur l'urgence de créer une ou plusieurs écoles théologiques en France, notamment dans ses circulaires du 13 mars 1812, du 10 août 1819 et du 22 novembre 1822, où cette administration considère « *la fondation de tels établissements comme le plus grand service que réclame l'intérêt véritable de notre sainte religion, et comme l'un des besoins les plus pressants que doive sentir quiconque s'honore du nom de vrai israélite.* »

La communauté de Metz, à laquelle revient l'honneur d'avoir, la première en France, fondé une école mutuelle primaire, eut aussi seule le mérite d'avoir essayé la solution du problème, par la fondation, dans son sein, d'une école talmudique, établissement modeste, organisation incomplète sans doute, mais qui ne marqua pas moins un progrès considérable, en facilitant aux élèves en théologie la voie de compléter leur éducation par l'acquisition de quelques notions de sciences et de littérature (1). Ce premier pas fait dans la voie du progrès fut bientôt suivi d'un autre; grâce au zèle intelligent et aux efforts infatigables du Consistoire de Metz, l'école talmunique subit une heureuse transformation, et en juillet 1830, l'École centrale rabbinique fut inaugurée. Au Consistoire de Metz donc la gloire, que nul ne saurait lui disputer, d'avoir seul et dignement répondu à l'appel que le judaïsme français, par l'organe de ses chefs, adressait aux fidèles! A lui le plus beau titre à la reconnaissance et aux bénédictions de la génération actuelle, pour le service éminent rendu à notre culte par une fondation qui partout ailleurs avait échoué devant d'immenses difficultés matérielles et morales.

Pour rendre un hommage public aux services rendus par l'École centrale rabbinique de Metz, sous la surveillance et la direction des hommes dévoués qui lui ont consacré leurs talents et leurs loisirs, il suffit de dire que cet établissement a fonctionné pendant trente ans, et que la plupart des pasteurs actuellement en possession des chaires rabbiniques en France y ont été formés (2).

Le temps était venu de faire un pas en avant dans la voie du progrès. Une institution ne fonctionne pas pendant un si grand nombre d'années (3) sans que des lacunes se manifestent dans son organi-

(1) L'école mutuelle israélite de Metz a été fondée en 1818. La création de l'école talmudique a été décidée par un arrêté du Consistoire de Metz du 15 novembre 1820, et cette institution a été ouverte au mois de mai 1821.

(2) Des 64 places de rabbin actuellement créées en France et en Algérie, 39 sont occupées par d'anciens élèves de l'École rabbinique, et 25 par des titulaires formés en dehors de cette école.

(3) Du 1er juillet 1830 au 32 octobre 1850, 109 élèves ont été admis à l'École centrale rabbinique. De ce nombre, 45 appartenaient au Bas-Rhin, 29 au Haut-Rhin, 24 à la Moselle, 6 à la Meurthe, 1 à la Seine, 1 aux Vosges, 1 à la Gironde, 1 au Gard, 1 à la Meuse.

Des 109 élèves entrés à l'École, 40 ont reçu, en sortant, le diplôme de 2e degre, donnant droit aux fonctions de grand rabbin; 8 le diplôme de 1er degré, donnant droit aux fonctions de rabbin communal; 39 ont cessé leurs études en renonçant à la carrière rabbinique; 2 sont décédés pendant leurs années d'étude; 3 sont sortis

sation, sans que des réformes y deviennent nécessaires. L'École rabbinique a subi le sort commun à toutes les œuvres humaines. Créée au début d'une ère nouvelle pour le judaïsme en France, répondant jusqu'à un certain degré aux nécessités du moment, rendant les services que lui permettaient ses ressources très limitées, cette institution ne tarda pas à se montrer au-dessous du niveau où elle devait être placée. Il était facile de voir qu'elle ne pouvait être acceptée que comme une transition entre un régime qui venait de finir et une situation qui allait commencer. Il était impossible de laisser notre unique pépinière sacrée dans un état stationnaire lorsque tout autour d'elle marchait et progressait. Et si le Consistoire de Metz et l'administration de l'École ne manquaient ni de vigilance pour apercevoir les lacunes, ni de sollicitude pour les combler, malheureusement les moyens dont on disposait étaient insuffisants pour faire face aux besoins toujours croissants. Des réformes partielles ont été introduites de temps en temps, soit dans le système d'enseignement, soit dans le régime général de l'École; des projets de réorganisation ont été élaborés à diverses reprises, des appels ont été adressés aux fidèles, le concours du Gouvernement a été sollicité et toujours obtenu, pour donner à l'Ecole une constitution en harmonie tout à la fois avec les exigences de la religion et du culte et avec les progrès de la civilisation; mais tous ces essais, demeurés infructueux, n'ont abouti qu'à démontrer avec une force de plus en plus évidente que la place de l'École rabbinique est à Paris, que la seule école supérieure que possède le culte israélite en France doit se trouver au sein de la première communauté, dont les nombreuses et florissantes institutions religieuses attestent l'excellent esprit et les ressources de toute nature, et qui dans cette circonstance même s'est acquis un nouveau titre à cette préférence par les importants sacrifices que ses membres les plus généreux ont faits et qu'ils sont encore disposés à faire dans l'intérêt de notre institution.

Aussi le projet de translation n'a-t-il rencontré que de rares adversaires, dont les objections et les méfiances ont dû s'évanouir devant les efforts du Consistoire central, que cette importante question a préoccupé depuis si longtemps, devant le vœu unanime des grands rabbins de France, présents à la conférence de 1856, devant les ré-

de l'École au moment de sa translation à Paris, et se préparent pour leurs examens; 17 ont suivi l'École à Paris, et continuent leurs études au Séminaire israélite.

Des 39 qui sont sortis sans obtenir de diplôme, 18 appartiennent au Bas-Rhin, 10 au Haut-Rhin, 9 à la Moselle, 1 à la Meurthe, 1 à la Meuse.

sultats de l'enquête faite par le Gouvernement impérial, qui, avant de sanctionner la mesure, s'est entouré avec une sollicitude digne de toute notre reconnaissance de toutes les lumières capables de l'éclairer, et enfin devant l'opinion des Consistoires départementaux, qui, consultés sur le projet, l'ont appuyé presque à l'unanimité de leur avis favorable.

A toutes ces autorités il faut en ajouter une autre qui leur est antérieure, et dont personne assurément ne voudra contester la valeur. Le vœu de voir notre institution à Paris n'était pas seulement le nôtre, mais il a déjà été exprimé par nos prédécesseurs MM. les grands rabbins de Cologna et E. Deutz, d'heureuse mémoire. Après avoir insisté, dans leur circulaire du 10 août 1819, sur la nécessité de créer un établissement offrant à nos jeunes théologiens les moyens de se former en même temps dans la littérature sacrée et profane, et d'exercer dignement le saint et important ministère de la religion, ils ajoutent en ces termes : « *Il parait très convenable que cet établissement soit fixé dans la capitale, qui est le centre des lumières et de l'urbanité.* » Ce que nos pieux prédécesseurs jugeaient si convenable à leur époque le serait-il moins aujourd'hui que la communauté de Paris occupe un rang si élevé dans le judaïsme en général, et se trouve incontestablement la première en France, et le seul centre vers lequel convergent les productions que l'élément religieux et scientifique enfante dans le monde entier? On a craint que le séjour de la capitale ne fût un danger pour la piété et la moralité de nos jeunes élèves ; mais nous ne craignons pas d'affirmer que ce danger n'existe pas plus à Paris que partout ailleurs, et que, s'il existe, il pourra être conjuré à Paris, pour le moins aussi bien qu'ailleurs, par une surveillance active et sérieuse, par une discipline à la fois sévère et paternelle, par une direction sage et intelligente, et contrebalancé, mieux que partout ailleurs, par les avantages qu'offre la capitale pour l'instruction et la culture intellectuelle des élèves. Telle a été aussi, comme nous venons de le constater, la conviction de nos prédécesseurs, et la même pensée pieuse qui s'est prononcée à ce sujet il y a plus de quarante ans a aussi présidé à l'œuvre qui vient de s'accomplir.

Maintenant que le Séminaire israélite, réorganisé, se trouve sur le terrain qui, dès le principe, lui était marqué dans l'esprit des hommes les plus compétents, et dans des conditions qui permettent d'élever de plus en plus le niveau des études et de donner à l'enseignement tous les caractères qu'on s'attend à lui trouver dans une haute école

théologique, que reste-t-il à faire? C'est de lui fournir l'élément essentiel, indispensable: des élèves bien préparés et capables d'y suivre avec succès les leçons dispensées par des maîtres habiles et dévoués. Pour atteindre ce but, nous avons besoin du concours de vous tous, mes frères, et particulièrement du vôtre, mes chers collègues. C'est à vous, pasteurs pleins de sollicitude pour le sort futur de notre religion, de travailler de tous vos moyens à la restauration des études sacrées, si négligées parmi nous. Que chacun de vous apporte sa pierre à la reconstruction de l'édifice! Choisissez dans les écoles et dans les familles un petit nombre d'enfants intelligent dans lesquels la bonté et la douceur du caractère, unies à l'amour du travail et de l'étude, annoncent une vocation pour la carrière rabbinique, et encouragez-les à se destiner au saint ministère. Guidez leurs premiers pas dans la voie de l'étude, consacrez-leur vos loisirs, instruisez-les vous-mêmes dans la connaissance de nos doctrines, préparez-les pour le Séminaire, et vous contribuerez ainsi à la prospérité de cette institution, en même temps que vous remplirez le premier et le plus saint de vos devoirs.

Nous insistons d'autant plus sur ce point que, depuis quelque temps, une opinion cherche à se faire prévaloir parmi nous, et semble gagner même la sympathie de plusieurs de nos collègues : c'est celle qui prétend qu'il entre dans les fonctions du rabbin de prendre une part active et directe à l'administration de la communauté, et que son rôle est d'intervenir autrement que par son concours purement moral dans la gestion des intérêts matériels du culte. Il semble qu'on cesse de voir dans le rabbin le docteur de la loi, le dépositaire de la science, le confident des familles et l'inspirateur des bonnes œuvres, pour ne voir en lui que l'administrateur, le comptable, l'homme d'action. Nous ne saurions nous élever avec trop d'énergie contre une tendance si fatale à l'esprit de notre mission, et qui menace de dénaturer le caractère élevé, traditionnel, primitif, de notre ministère. Sans nous arrêter aux nombreux et graves inconvénients que présente cette tendance si compromettante pour la dignité du rabbin, nous signalons celui de lui enlever un temps précieux que son devoir est de consacrer à l'étude, à l'enseignement, à la culture de la science sacrée et à sa conservation parmi nous. Sachons donc résister à ces tendances, à ces sollicitations; elles ont peut-être quelque chose de flatteur pour notre amour-propre, mais assurément elles nous détournent des devoirs de notre vocation, et nous entraînent en dehors du cercle d'activité qui nous est tracé par nos attributions nettement dé-

finies. par nos traditions, par l'exemple de nos devanciers et par le titre même que nous portons. Notre tâche n'est pas d'administrer les affaires temporelles de la communauté ; notre participation directe, immédiate, y est inutile. Les hommes d'intelligence et de dévouement ne manquent pas parmi nous ; ils peuvent se passer de notre collaboration, de notre concours matériel, et ils seront d'autant plus disposés à profiter de nos conseils, à déférer à nos vœux, à agir sous notre influence morale, que nous cesserons d'empiéter sur le rôle qui doit leur être réservé. Ne désertons donc pas notre poste, celui où personne ne saurait nous remplacer, pour user notre activité à des travaux et à des démarches que d'autres savent accomplir sans nous, mieux que nous. Ce n'est pas par leur capacité administrative que nos illustres devanciers ont transmis leurs noms à la postérité. Si leur mémoire vit encore parmi nous, c'est parce qu'ils ont brillé par leur science, par leur profonde et vaste érudition, par leurs travaux d'esprit, par leur patience à l'étude, et surtout par leur fidélité au principe qui depuis la restauration de la loi et du culte sous Ezra a été la règle invariable des docteurs israélites ; principe que les hommes de la grande Synagogue ont proclamé sous cette formule : והעמידו תלמידים הרבה « *Formez de nombreux disciples,* » et qui, dans toutes les vicissitudes qu'ont traversées nos pères, a été la sauvegarde du judaïsme, le principe régénérateur de notre race, le germe impérissable, indestructible, par lequel s'est toujours opérée la renaissance d'Israël et de son immortelle doctrine. Suivons donc les traces de nos prédécesseurs, ne laissons pas dépérir leur œuvre entre nos mains, travaillons, à leur exemple, dans le champ dont la culture nous est confiée. Ce champ est assez vaste pour satisfaire une noble ambition, trop vaste pour laisser le temps à d'autres travaux.

Mais s'il nous a paru opportun de tracer en peu de mots ce qui caractérise la tâche du rabbin, nous ne faillirons pas non plus à notre devoir de rappeler à chacun de vous, mes frères, que la science du judaïsme doit trouver un ami, un protecteur, dans chaque israélite, un encouragement et une garantie dans les efforts collectifs de la communauté. Nous sommes tous solidairement responsables du dépôt sacré qui nous est confié ; et si la mission du rabbin est essentiellement une mission d'enseignement et d'étude, le devoir de chaque fidèle est de favoriser de tous ses moyens le développement des progrès intellectuels parmi nous, d'aider les pasteurs dans l'accomplissement de leur tâche, et d'encourager par des services de toute nature les jeunes vocations qui se révèlent pour les études religieuses

dans nos familles et dans nos écoles. Si notre position actuelle, avec ses obligations, ses exigences et ses intérêts, ne permet plus comme autrefois au grand nombre de se consacrer à ces hautes études spéciales, rien du moins ne s'oppose à ce que, par le concours de nous tous, l'élément scientifique, qui est la force vitale du judaïsme, soit cultivé et conservé, sain et pur, dans le petit nombre de ceux que leurs goûts et leurs facultés portent à se vouer au saint ministère. Des trois éléments qui constituent la vie israélite, et qui sont : la science תורה, le culte עבודה, et la charité ג״ח, le premier est le plus important de tous, car ce n'est que sous son influence que les deux autres se développent et conservent leur caractère religieux et élevé. Or, lorsque tant et de si généreux sacrifices sont faits parmi nous pour assurer au culte sa dignité, à la charité son inépuisable fécondité, pourrons-nous rester au-dessous de notre devoir quand il s'agit de conserver au judaïsme son principe même, l'âme qui le vivifie, l'éternel fonds où il puise toute sa force morale et régénératrice? Unissons donc nos efforts : ne perdons point de vue le plus grand besoin moral de notre époque, et concourons tous à lui procurer une légitime satisfaction. Rappelons-nous que dans les siècles passés le judaïsme français a brillé d'un vif éclat par ses nombreuses et florissantes écoles, par ses savants docteurs, par ses importants monuments littéraires, qui le recommandent au respect et à l'admiration de la postérité. Faisons revivre autant qu'il dépend de nous, ce glorieux passé, ou du moins rendons-nous dignes de l'héritage qu'il nous a légué, en nous montrant fiers de le posséder et jaloux de le conserver. C'est dans la confiance que notre pensée sera comprise et que nos vues seront secondées, que nous recommandons, mes frères, notre École supérieure à toute votre sollicitude, et que nous réclamons de votre concours son principal élément de succès. Comme Moïse a invité autrefois nos ancêtres à lui désigner des hommes sages, intelligents et dévoués pour être nommés à la tête de la communauté, ainsi nous vous prions de nous fournir des enfants sages et intelligents, et nous veillerons à ce qu'ils deviennent un jour dignes et capables d'enseigner la vérité dans nos chaires, et d'illustrer la Synagogue par leur savoir, par leurs travaux et par leur influence pastorale. Que Dieu bénisse notre œuvre, et qu'il nous accorde le bonheur de voir nos efforts communs couronnés de succès!

Le Grand Rabbin du Consistoire central,
S. ULMANN.

Paris, le 7 Marheswan 5621 (le 23 octobre 1860).

AFFAIRES DE SYRIE.

Paris, le 23 novembre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : tous les prisonniers israélites de Damas ne sont pas seulement libres, mais, après un emprisonnement et une procédure qui ont duré pour les uns cinquante, pour les autres soixante et jusqu'à soixante-dix jours, ils ont été reconnus complétement innocents, ces victimes du fanatisme et de l'extorsion, selon les paroles énergiques du savant M. Wetzstein, consul de Prusse à Damas, le seul agent diplomatique qui, bien que chrétien, soit resté pendant les massacres à Damas sans avoir été obligé de se cacher.

Je ne veux pas revenir aujourd'hui sur les notices qui avaient paru dès le commencement du mois de septembre dans les feuilles publiques de France, d'Angleterre et d'Allemagne, mais surtout de Russie; je ne veux pas insister sur les pages calomnieuses des brochures de M. Lenormand et d'autres, qui, sans avoir visité ni vu Damas, commettaient l'impudence de répandre des calomnies qui n'avaient qu'un but, de vouloir renouveler sous une autre forme les accusations et les malheurs de 1840 dans la même ville de Damas. Mais tout avait changé, grâce à Dieu ; le ministre des affaires étrangères de France, comme lord John Russell, M. le général Beaufort, comme Abd-el-Kader et Fuad-Pacha, tous les agents diplomatiques, M. Outrey, M. Briant et M. Wetzstein, ont dignement défendu la cause de l'innocence et de l'humanité. Un pauvre malheureux est mort en prison, par suite de faiblesse, en voyant toutes ces exécutions; et les treize autres, dont voici les noms, Jacob Aboulaffia, fils du Chacham Bachi de Jérusalem, Jizchalh Nacoi, Eliaou Katibni, Ariel Askenazi, Chazien Malchi, Joseph Bolknan, Jizchak Antibi, Joseph Zelut, Joseph-Lévy Cuschi, Joseph Maarebi, Jacob Suaireze, Mardochée Hakin et Eliaou Lévy Couschi, m'ont envoyé une lettre touchante, sous la date du 17 cheschvan (2 novembre), dans laquelle ils veulent bien reconnaître les faibles services que j'ai été à même, grâce à Dieu, de leur rendre ; mais, fidèle à la parole de nos sages : כל תאומר.דבר בשם אומרו מביא גאולה לעולם, qui peut se rendre par le proverbe français : « A tout seigneur tout honneur », je veux publiquement recommander à la reconnaissance universelle le banquier

Chemia Angelo, de Damas, qui n'a pas manqué un seul jour de se rendre auprès des prisonniers de Damas, qui a eu soin de leur nourriture, et qui leur a porté des paroles de consolation ; le banquier Camondo, de Constantinople, et le gérant du consulat autrichien, M. Eliaz Joseph, à Damas, qui a fait tous les efforts pour dévoiler la trame des intrigues qu'on voulait ourdir contre nos pauvres frères. Le baron de Rothschild, à Paris, sir Moses Montefiore, à Londres, ont apporté, comme toujours, la chaleur de leur philanthropique action, et M. de Picciotto, à Beyrouth, n'a pas manqué de mettre en lumière l'évidence de la calomnie qu'on voulait répandre.

Musulmans comme chrétiens, toutes les nations et toutes les classes de la société ont rivalisé pour ne pas permettre que notre temps voie se renouveler les crimes des temps qui sont depuis longtemps derrière nous.

Veuillez bien communiquer ces lignes, avec les lettres ci-jointes du général de Beaufort, d'Abd-el-Kader, de M. Briant et de M. Wetzstein, consuls d'Angleterre et de Prusse, au public israélite, et agréez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Albert Cohn,
Président du Comité de bienfaisance israélite.

Damas, le 17 octobre 1860.

Monsieur,

En réponse à votre lettre d'aujourd'hui, dans laquelle vous désirez connaître mon opinion sur la conduite de la communauté israélite pendant la catastrophe du quartier chrétien, et sur les incriminations et accusations portées contre un assez grand nombre de juifs, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants :

Tout le monde sait que le quartier juif, alors, a été menacé comme le quartier chrétien, et personne n'avait la conviction que la garde druse et musulmane à laquelle notre quartier a été confié aurait, en effet, la force et la bonne volonté de le protéger ; en conséquence, la grande majorité des juifs s'était réfugiée dans les quartiers musulmans, et le reste n'osait pas se montrer hors de ses maisons. L'assertion que les juifs de Damas pourraient avoir participé au saccage du quartier chrétien est donc aussi ridicule que calomnieuse. Heu-

reusement la masse de la population chrétienne est indignée des incriminations auxquelles vos coreligionnaires ont été exposés jusqu'à présent, et il est inconnu qu'un chrétien, catholique, protestant, arménien, maronite ou syriaque, aurait intenté une action contre un juif dans le sens en question; tous les accusateurs des juifs sont grecs, et comme les personnes sous l'influence desquelles se font ces accusations sont bien connues, il ne sera pas difficile de paralyser une activité dont les motifs ne sont que l'extorsion et le fanatisme.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D^r WETZSTEIN.

Monsieur Jacques Perez, rabbin en chef de la Communauté israélite de Damas, n° 26.

Au bivouac de Kabélias, le 8 octobre 1860.

Corps expéditionnaire de Syrie.
Cabinet du général commandant.

Monsieur,

Bien que, n'étant point encore allé à Damas, il m'ait été impossible d'apprécier sur les lieux les faits reprochés aux israélites de cette ville pendant les massacres dont elle a été le théâtre, les renseignements que j'ai recueillis me donnent l'assurance qu'ils sont tout au moins exagérés, et qu'ils n'ont point la portée qu'on leur a donnée. Je me plais à reconnaître, et c'est l'opinion générale ici, que, si quelques israélites des dernières classes ont pu prendre part au pillage et même aux massacres des chrétiens, la masse est honorable, et s'est tenue complétement en dehors de ce qui s'est passé; elle ne doit donc point être rendue responsable des actes de quelques misérables comme il s'en trouve dans toutes les sociétés.

Ci-joint la lettre de M. le ministre de la guerre, qui accompagnait celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 9 septembre dernier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le général de division commandant le corps expéditionnaire de Syrie,
BEAUFORT.

Monsieur Albert Cohn, président du Comité de bienfaisance israélite,
14, rue Bleue, à Paris.

Monsieur,

Gloire à Dieu seul! A notre bien-aimé, bien respecté et vénéré chef de l'assemblée pour la bienfaisance israélite à Paris, que Dieu le protége à tout jamais!

Nous venons pour vous annoncer que nous avons reçu vos paroles respectées, et qu'il nous est parvenu votre lettre honorée, dans laquelle vous nous mentionnez que des nouvelles auraient été répandues faussement à l'égard de la communauté juive de Damas, comme si quelques-uns parmi eux avaient été mêlés à ces monstres qui ont attisé le feu de l'inimitié et des troubles contre la communauté de Jésus, et qui ont commis ces horreurs barbares, que Dieu veuille effacer de notre mémoire. Pour parler en détail de la communauté de cette ville de Damas, je ne peux pas donner à cet égard de témoignage précis, parce que, dans le moment de cette agitation, j'ai été extrêmement occupé pour sauver et protéger ce que j'ai pu, malheureusement trop peu; mais ce que je peux dire, je n'ai rien vu ni appris qui soit contre les juifs.

Que Dieu te protége sous son aile!
Celui qui tout pauvre qu'il est espère
dans le Dieu Bien-Haut.

Ici le cachet.

ABD-EL-KADER,
fils de Mahi-Eddin.

Le 5e jour (jeudi), 2 Rebeh-el-Bani 1177 (18 octobre 1860).

QUÊTES POUR LE MAROC.

La Commission de secours pour les israélites du Maroc, composée de MM. les grands rabbins Ulmann, Isidor, MM. Munk et Albert Cohn, nous communique les détails suivants sur ses opérations :

Les souscriptions réalisées en France, en Algérie et à Madrid, se sont élevées à 77,538 fr. 25 c., qui se répartissent ainsi entre les différentes circonscriptions :

Circonscription de Paris.

Paris	31,208 fr. 50 c.	38,743 fr. 50 c.
Beaune	25 »	
Auxerre	10 »	
Caen	100 »	
Curaçao (Antille)	1,030 »	
Madrid (Espagne)	6,150 »	
Verceil (Piémont)	220 »	

Circonscription de Strasbourg	3,352 fr. 60 c.
— Colmar	2,825 »
— Metz.	1,334 »

Circonscription de Lyon.

Lyon	1,470 fr. » c.	1,719 fr. » c.
Besançon	204 50	
Châlon-sur-Saône	44 50	

Circonscription de Nancy.	2,845 fr. » c.

Circonscription de Bordeaux.

Bordeaux.	2,280 fr. 50 c.	2,354 fr. 50 c.
Toulouse	74 »	

Circonscription de Bayonne	1,180 30

Circonscription de Marseille.

Marseille	4,026 fr. » c.	6,237 fr. » c.
Marseille	1,996 »	
Nîmes.	215 »	

Algérie	16,947 35
Total	77,538 fr. 25 c.

Sur cette somme, 51,187 fr. 75 c. ont été employés en secours de différente nature, distribués aux réfugiés à Gibraltar, Algésiras et Oran, ainsi qu'à Tétouan et Tanger, à Jérusalem, Hébron, Japhet et Tibériade ; dans cette somme sont aussi compris l'établissement d'une pharmacie et d'un hôpital au camp, et dédommagement au docteur Hauser du pillage de son mobilier et de sa bibliothèque à Tétouan. Quant au traitement du médecin et aux médicaments, ils sont payés par M. le baron James de Rothschild. Les frais de voyage, les dons aux pauvres et aux établissements de charité faits par M. Albert Cohn, sont aussi pris en dehors du produit de la quête, de même que la subvention annuelle de 1,200 fr. fixée pour trois ans pour fonder la nouvelle école française à Tanger, et pour laquelle cette communauté elle-même a voté une somme de 1,000 fr. par année.

La Commission a employé le reliquat dont elle disposait encore à l'achat de rentes pour aider à l'établissement d'écoles françaises dans les communautés israélites du Maroc.

Établissements charitables à Jérusalem.

M. le docteur Neuman, directeur de l'hôpital Mayer de Rothschild, à Jérusalem, et agent des autres établissements israélites établis par M. Albert Cohn dans la cité sainte, vient d'envoyer, sur la gestion de l'année 5620, le rapport suivant, qui sera certes lu avec beaucoup d'intérêt par nos lecteurs.

I. Hôpital Mayer de Rothschild, dont les dépenses, de 18,000 fr., sont complétement acquittées par MM. de Rothschild frères ; — guéris : 320 hommes, 277 femmes ; morts : 7 hommes, 6 femmes ; — en traitement : 10 hommes, 8 femmes ; en tout, 337 hommes et 291 femmes, ou 628 malades. La pharmacie de l'hôpital a délivré en outre gratuitement 33,649 ordonnances aux malades traités en ville. Quant à l'âge des malades, il y en avait 122 au-dessous de 20 ans ; 73 entre 20 et 30 ; 57 entre 31 et 40 ; 30 entre 41 et 50 ; 157 entre 51 et 60 ; 98 entre 61 et 70 ; 39 entre 71 et 80, et 2 entre 81 et 90 ; 137 hommes et 91 femmes étaient mariés ; 63 hommes et 26 femmes ne l'étaient pas ; 137 veufs et 174 femmes complètent les 628 malades, dont 307 sont originaires de la Turquie, 1 de Grèce, 38 de la Moldo-Valachie, 1 de Perse, 173 de la Russie et de la Pologne, 44 de l'Autriche, 2 du reste de l'Allemagne, 28 de France et de l'Algérie, 34 du Maroc.

II. L'établissement pour les jeunes apprentis, pour lesquels le ba-

ron Raminondo Franchetti, de Turin, m'envoie depuis deux ans 3,000 fr. par an, et qui reçoivent, sous la direction de M. Isaac Prague, une instruction régulière pendant deux heures journellement, et sont inspectés par M. Selig Hausdorf, dans la maison de leurs patrons respectifs. A la fin de l'année 5619, il y avait 13 tailleurs, 12 cordonniers, 7 ferblantiers, 6 argentiers et orfèvres, 1 serrurier; en tout, 39 apprentis. Dans le courant de l'année 5620, ont été reçus : 1 menuisier, 4 tailleurs, 5 cordonniers, 8 ferblantiers, 2 orfèvres et 1 horloger; en tout, 21 apprentis. — Dans la même année, avaient terminé leur apprentissage : 6 tailleurs, 6 cordonniers, 3 ferblantiers et 5 orfèvres; en tout, 20 ouvriers. — De manière qu'à la fin de l'année, il restait 40 apprentis. Quant à l'âge de ces 60 apprentis, il y en avait 8 âgés de 13 ans; 16 de 14 ans; 12 de 15 ans; 9 de 16 ans; 4 de 17 ans; 5 de 18 ans; 4 de 20 ans; 1 de 22 ans, et 1 de 25 ans. On voit par là que même de jeunes gens assez âgés commencent à apprendre un état à Jérusalem.

27 étaient originaires de la Turquie; 4 de la Moldo-Valachie; 11 de la Russie et de la Pologne; 3 de l'Autriche; 6 d'Alger; 8 du Maroc, et 1 des colonies anglaises; en tout, 60.

III. La fondation Betty de Rothschild a continué à délivrer à 120 femmes en couches le linge nécessaire pour la mère et l'enfant, une sage-femme et un secours en argent de 50 piastres par femme.

IV. La fondation Mathilde-Albert Cohn a continué à distribuer chaque semaine à trente pauvres familles, la veille de sabbat et des fêtes, le pain nécessaire.

École israélite française à Constantinople.

Rapport de M. Samson Lévy, directeur de cet établissement, à M. Albert Cohn, président du Comité de bienfaisance, à Paris.

Lorsqu'il y a environ quinze mois vous m'envoyâtes à Constantinople pour y diriger l'école francaise israélite, je ne pus m'empêcher d'avoir de grandes appréhensions, tant pour mon avenir que pour celui de ma nombreuse famille, et il n'y eut que votre parole, Monsieur, et la lettre de l'honorable M. Camondo, chef de la communauté israélite de cette capitale, qui purent me déterminer à entreprendre ce long voyage et à accepter des fonctions si pénibles, sous des conditions qui paraissaient si critiques.

Arrivé ici, je n'eus rien de plus pressé que de sonder le terrain,

de trouver la clef de l'énigme à connaître, en un mot, la véritable cause de la fermeture violente de l'école par le Chacham-Bachi d'alors. Je me rendis dans ce but chez feu M. Haïm Cahen, à Ortakeuï. Introduit chez ce vieillard, je lui exhibai mon diplôme de rabbin français. Je ne fais, Monsieur, que rendre hommage à la vérité en disant que je sortis, une heure après, du cabinet du Chacham-Bachi, enchanté de ma réception, heureux de ses paroles pleines de bienveillance, et surtout de sa promesse d'ouvrir dans quelques jours le nouveau local destiné à l'école. — Cette ouverture, cette installation, ont, en réalité, eu lieu peu de jours après, avec une grande solennité, en présence des notables de la communauté et sous la présidence du Chacham-Bachi.

Envoyé en Turquie pour répandre parmi la jeunesse israélite l'instruction, et, par suite, les lumières de la civilisation, je puis dire, et ma conscience me rend ce témoignage, que j'ai toujours été à la hauteur de ma mission, et, Dieu aidant, je saurai remplir ma tâche jusqu'au bout.

Je dois ajouter que j'ai toujours été secondé dans mon travail, non-seulement par les honorables membres si éclairés du Comité d'instruction israélite, mais même par feu le Chacham-Bachi.

Je sens le besoin de vous expliquer ici, Monsieur, la cause de la sévérité de l'autorité ecclésiastique à l'égard de l'ancien directeur. Les israélites de l'Orient, en général, font le plus grand cas du culte public, et exigent principalement des instituteurs et des directeurs de la jeunesse, qu'ils fassent acte de présence dans les offices divins, afin de prêcher d'exemple à la jeune génération. Celui donc qui se permettrait du mépris, voire même des négligences à cet égard, ne pourrait plus se maintenir dans ses fonctions, qui ne sont elles-mêmes qu'une espèce de sacerdoce.

Je ne sache pas qu'on agisse autrement en France ou dans les autres pays civilisés. — Voilà, Monsieur, comment je m'explique la fermeture de l'école sous l'ancienne direction. — Y eut-il encore d'autres griefs en fait de religion contre l'ancien directeur? - Je l'ignore et ne suis pas appelé à en juger.

Je reviens, Monsieur, à l'état actuel de l'école. Le nouveau Chacham-Bachi, homme à la hauteur du siècle, a pris l'école française sous sa protection spéciale, et, le 9 du présent mois, a eu lieu, dans la grande salle de l'école, sous sa présidence, entouré qu'il était du grand conseil ecclésiastique, en présence du Comité, des notables, et même de quelques professeurs chrétiens et turcs invités, un exa-

men public sur les différentes branches d'enseignement de notre école.

Cet examen roulait sur les objets suivants :

1° Langue hébraïque, explication de la Bible, Talmud, discours d'un élève en hébreu ;

2° Langue française, arithmétique, géographie et histoire universelle, discours français par un élève, déclamation de pièces de vers français par un grand nombre d'élèves ;

3° Langue turque ;

4° Chant de quelques prières à la manière française.

J'ai eu l'honneur de recevoir les félicitations de la nombreuse assistance, surtout de MM. les membres du Comité. Le Chacham-Bachi m'a fait l'honneur de me féliciter et de me serrer cordialement la main. Ensuite, ce savant a distribué et attaché de ses propres mains dix-huit médailles d'honneur aux élèves les plus méritants, en leur donnant les bénédictions les plus touchantes. Le nom du nouveau grand rabbin est M. Jacob Avigdor. Les élèves pauvres les plus avancés en instruction seront placés dans les administrations publiques par les soins des membres du Comité.

A l'heure qu'il est, l'école compte cent dix élèves, dont la plus grande partie, pauvre, est admise gratuitement. Ces élèves sont aussi vêtus aux frais de la communauté. Probablement ce nombre sera de beaucoup augmenté vers le semestre d'hiver.

Constantinople, le 23 septembre 1860.

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE.

A NANCY.

Le 8 octobre a eu lieu la distribution annuelle des prix, faite aux élèves des deux sexes qui suivent le cours d'instruction relgieuse, au milieu d'un concours nombreux d'assistants, parmi lesquels figuraient tous les membres des diverses administrations israélites et plusieurs catholiques notables de la ville.

Cette séance a été présidée par M. Joseph Lévylier, président du Consistoire, qui l'a ouverte par un discours dans lequel, s'adressant à la fois aux parents et aux élèves, il a cherché à leur faire compren-

dre la haute importance de l'instruction religieuse et de l'étude de la langue sainte, ainsi que le vif intérêt que le Consistoire attache à la prospérité de cette institution, promettant en même temps son concours personnel pour aider au développement et à l'amélioration qu'elle peut comporter.

M. le Président, s'adressant alors aux membres de la commission du cours, les a remerciés de leur zèle dans l'accomplissement de leurs fonctions, en même temps qu'il a émis le vœu de les voir se charger du patronage d'une nouvelle institution tendant à procurer aux élèves sortant de cette école les moyens de leur faciliter l'accès des professions utiles.

Ce discours, dont le manuscrit, à notre grand regret, ne nous a pas été remis, a été vivement senti par l'assemblée nombreuse qui l'a écouté et chaleureusement applaudi.

M. le Président a ensuite donné successivement la parole à M. Lévy-Bing, dont nous avons publié le discours dans notre dernier numéro, et à M. Sylvain May, membre du Consistoire, qui s'est exprimé en ces termes :

Mes Enfants,

C'est la plus belle prérogative du Consistoire que celle de présider annuellement la distribution des récompenses accordées au mérite des élèves qui suivent le cours religieux : véritable fête de famille, qui, contrairement à tant d'autres joies, ne laisse après elle ni désenchantements, ni regrets. Et pour ma part, après les sages conseils que vient de vous adresser notre honorable Président, je suis fier d'être ici l'organe des sentiments de la sympathie que l'Administration consistoriale, dans sa sollicitude pour tout ce qui touche les intérêts moraux de notre culte, a vouée à cette institution modeste, et pourtant si éminemment utile, où, sous la direction de notre premier Pasteur, et par les soins d'un instituteur dont l'aptitude égale le dévouement, vous apprenez à connaître Dieu, à l'honorer, à le servir.

Et pourquoi, en effet, ce vif intérêt de notre part ne serait-il pas acquis à vos travaux? Qu'êtes-vous, en effet, jeunes et intéressants enfants, sinon la fleur qui promet des fruits, sinon l'avenir du judaïsme français? jeunes et tendres pousses d'un arbre gigantesque, dont les rameaux, étendus sur toute la terre, protégent sous leur ombre l'idée à la fois sublime et simple de l'*unité de Dieu*.

Oui, mes enfants, oui, Messieurs, c'est là, n'en doutons pas, le mystère de cette vitalité d'un petit peuple toujours décimé, toujours persécuté, mais toujours debout, toujours vivant!

Tout se modifie autour de lui; de vastes empires s'abîment pour faire place à des empires plus vastes qui s'abîmeront encore dans le gouffre du néant, sans même laisser sur le sol la trace de leurs pas: et, au milieu de ces révolutions, un peuple de pâtres, mais qui est aussi le peuple élu de Dieu, le dépositaire d'une loi qui régénérera le monde, reste debout comme une colonne tronquée au milieu des ruines, non pour témoigner à la face de l'univers étonné de la colère de Dieu, comme si Dieu, qui n'est pas fait à notre image, partageait nos haines et nos passions, mais pour affirmer dans toute sa splendeur l'éclat de sa justice et de sa bonté pour tous les hommes qui sont ses enfants!

Mais à toute mission incombent d'impérieuses obligations, et si la nôtre est de sauvegarder la sublime idée du culte du *Dieu* UN, à quels devoirs ne sommes-nous pas astreints!

L'amour de Dieu est le commencement de la sagesse, a dit l'immortel auteur des *Cantiques*. Aimez donc Dieu, mes enfants, comme il veut être aimé, de toute votre âme, de tout votre pouvoir; intelligence et cœur, donnez-lui tout.

Il ne m'appartient pas sans doute, à moi laïque, de vous entretenir de ces devoirs spéciaux et pratiques que notre religion commande; à notre digne grand rabbin est échue cette tâche, et nous savons tous le zèle qu'il met à l'accomplir; mais il est des devoirs non moins rigoureux que tout homme en dehors du sacerdoce peut à bon droit rappeler à vos jeunes intelligences; nous voulons parler de ces devoirs à la fois sociaux et religieux dont l'importance se révèle au fur et à mesure que les années se joignent aux années, et qu'il est bon d'inculquer à vos jeunes cœurs, pour que nos exhortations y poussent de profondes racines, et pour qu'à l'automne de la vie, elles donnent les fruits que nous en attendons!

Après Dieu, mes enfants, aimez vos parents; après Dieu, vous leur devez tout, la vie et ce qui la conserve, c'est-à-dire ces soins de tous les instants, donnés avec amour, au prix quelquefois des plus grands sacrifices.

Aimez aussi vos maîtres, vous leur devez aussi non cette vie du corps, insuffisante à l'homme appelé à régner sur la matière, mais cette vie de l'intelligence qui assure notre suprématie sur les êtres de la création.

Aimez vos semblables, sans vous préoccuper de leur position dans le monde, ni de leur façon d'adorer Dieu. *Aime ton prochain comme toi-même*, principe de charité universelle placé au fronton du code sinaïque, comme un phare lumineux appelé à guider le monde dans la voie de la civilisation; céleste flambeau aux rayons duquel l'humanité tout entière viendra un jour se réchauffer et s'éclairer à la fois!

Aimez votre patrie, ce noble pays de France qui, le premier nous a tendu les bras, et nous a admis au banquet de la vie civile et politique, quand d'autres peuples nous proscrivaient encore; grande et généreuse nation, du sein de laquelle se levait naguère, comme un hommage rendu à son génie, cette voix israélite faisant appel à la charité universelle, à la nouvelle de l'explosion du fanatisme musulman! Admirable à-propos d'un homme de cœur qui, devançant le sentiment public, lui donne la voix et a l'insigne bonheur d'entendre aussitôt ce sentiment d'humanité, agrandi par l'immensité du désastre, retentir de tous les points du globe dans un immense écho de charité et d'amour!

Aimez enfin l'Empereur, ce prince sous l'égide duquel s'abrite la plus noble des conquêtes des temps modernes, la *liberté de conscience*, l'*égalité des cultes*, et soyons toujours convaincus que si cette ancre de salut des minorités religieuses courait jamais risque de se briser contre les récifs de l'intolérance, la glorieuse épée qui sut donner la liberté à un grand peuple saurait aussi défendre une grande idée!

Quant à vous, jeunes filles qui fréquentez avec succès ce Cours, notre religion vous trace, et la raison avec elle, votre destination dans le monde.

La Bible qu'on vous explique et que vous traduisez chaque jour est riche en modèles! Que la délicieuse image des Rebecca et des Rachel frappe vos jeunes imaginations; en vous efforçant d'imiter ces pieuses femmes, vous vous formez à la pratique des vertus domestiques, et vous devenez l'honneur du foyer, comme vous en êtes déjà la joie; et croyez-le, dans la divine harmonie qui a présidé aux choses de la création, ce rôle modeste est encore le plus beau!

COMMUNAUTÉ DE VERSAILLES.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander des nouvelles de notre communauté, de la Kehilla de Louis XIV, selon votre spirituelle expression. Je ne puis vous faire un rapport bien long sur la situation de nos affaires religieuses. Les trois administrateurs que le Consistoire se plaît à maintenir à perpétuité sont toujours là.... Venons aux fêtes du nouvel an Elles se sont passées comme d'habitude; si nous n'avions pas d'israélites de la classe la moins aisée, nous serions privés très souvent des offices divins, car les plus riches brillent ordinairement par leur absence. Aussi la plus grande partie des impôts du temple pour achat d'honneurs religieux retombent-ils sur les moins favorisés, qui ne se plaignent pourtant pas. Versailles gagne en coreligionnaires : nous avons entre autres M. Levylier, gendre de M. Cerfberr, président du Consistoire central; il est payeur général de l'armée; il n'a pas songé à venir visiter la maison de Dieu pendant toutes nos fêtes

Notre Rosch Haschana a été célébré avec recueillement. Il paraît qu'il n'est plus de mode que les Cohanim récitent la bénédiction traditionnelle, bien que ce soit un devoir sacré prescrit par Dieu à Aaron et à ses descendants. Notre ministre officiant, M. Gompertz Halphen, a été parfait et a mérité tous les éloges ; il a partagé la célébration des offices avec un aide qui est un habitant de Versailles, et qui a sonné du Schofar. Tous les jours l'on est allé à *Selichoth;* vint ensuite notre grand jour de Kippour; le samedi avant, l'administration avait reçu une lettre de M. le grand rabbin de Paris, qui nous annonçait pour cette solennité un jeune séminariste, M. Antoine Lévy, qui est dans sa dernière année d'étude et passe pour un des élèves les plus distingués de notre établissement théologique. L'heureuse translation de l'école rabbinique à Paris nous a donc valu le plaisir de la prédication. C'est la première fois que la voix d'un ministre du culte s'est fait entendre le soir du *Kol Nidré* dans notre temple ; il fallait voir notre petit sanctuaire dans cette soirée solennelle, comme il était splendide de lumières, et comme les fidèles se groupaient autour de la chaire sacrée ! Le jeune prédicateur a pris pour texte de son discours la Haphtara de Jonas : il a eu un véritable succès. Voilà vingt-huit ans que je suis à Versailles, et jamais, dans

aucune fête, je n'avais entendu la voix d'un prédicateur, sauf à l'occasion d'un mariage. Voilà une innovation que nous acceptons de grand cœur, et il faut espérer que de temps à autre on nous enverra de jeunes rabbins; c'est aussi, à mon avis, le meilleur moyen de former de bons orateurs religieux. Que le Consistoire continue donc d'envoyer les meilleurs élèves du séminaire à Versailles, Lille, Rouen, Nantes, le Havre, etc.; cela les formera, et la religion y gagnera.

Maintenant venons à Soukot. Quelques braves israélites ont demandé qu'on fît une Souka communale pour y réciter les bénédictions et rappeler les touchants souvenirs de l'histoire de nos pères : l'administration s'était d'abord opposée à ce projet; mais une autre demande, faite avec fermeté par toute la communauté, a fini par obtenir un bon résultat; cela fait que tous les ans nous aurons désormais une Souka.

Il est regrettable et illogique que les commissions administratives des temples jouissent d'une espèce d'inamovibilité, restent souvent de longues années en fonctions, tandis que leurs chefs et maîtres, les Consistoires départementaux et le Consistoire central lui-même, n'ont qu'un mandat pour une époque limitée. Pourquoi les commissions administratives ne sont-elles pas soumises à des élections périodiques comme les Consistoires? Pourquoi sont-elles pour ainsi dire nommées à vie, de sorte que beaucoup d'abus se perpétuent, se transmettent souvent de père en fils? Beaucoup de communautés sont victimes de cet état de choses. Il serait urgent que le Consistoire donnât une institution plus légale aux administrations synagogales, en les faisant nommer par élections triennales. Il ne faut pas que toujours les mêmes hommes, souvent incapables ou indifférents, soient à la tête de la communauté, lorsque des israélites de cœur pourraient et voudraient rendre des services réels à la chose publique religieuse.

Je pense aussi que, vu le nombre toujours croissant des israélites dans la circonscription de la Seine, le Consistoire devrait être augmenté de trois ou quatre membres pour satisfaire aux besoins moraux d'une si grande population, et ses travaux devraient être partagés par des commissions. Je voudrais enfin que tous les ministres officiants salariés par le Gouvernement fussent tenus à une certaine conduite qui les empêchât de fréquenter certains lieux et les obligeât à représenter dignement une communauté. Ils devraient porter un costume sévère, et montrer ainsi partout qu'ils appartiennent au service du Très-Haut; ils devraient aussi faire un cours d'instruction religieuse dans toutes les localités où il n'y a point d'école israélite spéciale.

Agréez, etc. L. Brach.

LE TEMPLE D'ANCONE.

Paris, le 21 novembre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

Tout ce qui est vraiment israélite trouve place dans votre estimable journal : c'est pourquoi je vous adresse la circulaire qui a été envoyée par le Comité israélite d'Ancône.

N'y aurait-il pas moyen d'ouvrir dans vos bureaux une souscription pour aider à la reconstruction du temple portugais d'Ancône ? Je suis certain que nos coreligionnaires de France s'empresseront de venir en aide à cette belle et pieuse communauté, que tous les voyageurs qui la visitent appellent petite Jérusalem ירושלים קטן.

Je sais bien que vous pourrez me dire : על הראשונים אנו מצטערים, c'est-à-dire, nous n'avons pas de temples suffisants à Paris, on ne peut pas parvenir à ramasser assez d'argent pour en construire, et vous voulez qu'on donne de l'argent pour en reconstruire un en pays étranger ! A cela je répondrai que, si on ne peut avoir à Paris un temple suffisant pour la communauté, c'est parce qu'on s'en occupe peu.

Voyez le Comité d'Ancône : il fait son possible pour arriver à son but.

Qu'on fasse de même à Paris, et on y arrivera, et au delà, car Israël vit encore.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien prêter votre concours à cette œuvre éminemment religieuse; nos coreligionnaires de France montreront, dans cette occasion aussi, qu'ils sont les nobles fils d'Abraham « bienfaisants et fils de bienfaisants », et quant aux souscripteurs, אחד המרבה אחד הממעיט.

Agréez, etc. Itamar COHEN.

Voici la circulaire du Comité d'Ancône :

Ancône, le 18 Elloul 5620 (7 août 1860).

Notre communauté vient d'être frappée d'un malheur cruel. Le Gouvernement, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle rue dans la ville, décréta la démolition du temple du rite levantin ou portugais. Après une longue attente entre l'espoir et la crainte, malgré les supplications les plus vives, les recommandations les plus pressantes, au nom de la civilisation et de la morale, appuyées sur la déclaration

d'ingénieurs très expérimentés que le plan proposé pouvait fort bien s'exécuter sans le sacrifice demandé, nous vîmes tout à coup ce lieu vénéré envahi, ce lieu vénéré qui, pendant des siècles, avait retenti des prières d'Israël, et qui se rattachait aux chères traditions de nos pères; nous le vîmes, disons-nous, tomber sous les coups du marteau et disparaître à nos yeux par le vandalisme le plus acharné.

Au milieu des poignantes douleurs que cette catastrophe nous cause, nous ne saurions trouver de soulagement que dans la prompte reconstruction du saint édifice, exigée autant par la piété de nos nombreux frères de ce rite que par la dignité même de toute la communauté. Mais, hélas! nos finances, par trop restreintes, sont une puissante entrave à la réalisation de nos vœux, tandis que l'expertise du Gouvernement est évidemment hors de proportion, même pour le prix du seul terrain.

Nous nous voyons donc forcés de nous adresser à nos frères en Dieu partout où ils se trouvent, en faisant appel à leurs cœurs charitables, toujours ouverts pour participer aux malheurs de leurs frères. A cet effet, nous nous confions dans le zèle qui vous anime, pour que, touché de ce triste événement, vous veuillez, par votre haute influence, disposer l'esprit bienfaisant de nos principaux coreligionnaires à venir à notre aide, à consolider de plus en plus le maintien de la cause qui nous lie tous en commun.

Soutenez-nous donc dans cette œuvre sainte, ô vénérables rabbins et chefs illustres dont votre communauté se glorifie; répondez énergiquement à l'appel que nous nous permettons de vous faire, et contribuez par une noble émulation, par les moyens que vous jugerez plus à propos, à consoler une famille affligée dans la foi commune, à accomplir une réparation sacrée et due à l'honneur du nom d'Israël.

Nous appelons sur vos têtes la bénédiction du Ciel, et nous sommes, avec une profonde considération, etc.

David A. Vivanti, *grand rabbin, président*,
Abram Coen Cagli,
Isacco Michele Bensachen,
Isacco di S. S. Ascoli,
Elia Almagia,
Saul Almagia,
Aron Salvatori.

Nous ouvrons une souscription dans nos bureaux pour répondre à l'appel de nos frères d'Ancône. Le nom des souscripteurs sera publié dans ce Recueil, et il sera rendu compte des sommes recueillies.

S. B.

REVUE LITTÉRAIRE.

Francfort-sur-le-Mein, en novembre 1860.

HE CHALUZ (cinquième année).

Le savant éditeur de ce petit ouvrage, M. Schorr, à Brody, que nous connaissions déjà par sa critique biblique et son fanatisme contre le rabbinisme, a de nouveau ouvert les hostilités avec une artillerie bien nourrie, non pour détruire une chaumière, mais pour ébranler une forteresse de la plus haute antiquité : *la loi des Tefilin*. Les travaux de ce savant, quoique imprégnés de malices et d'improbité, ne sont pas, comme tant d'autres, un composé d'ignorance, qui tombe dans un oubli profond; mais ils sont d'une valeur réelle par leur érudition et leur esprit. Ainsi, ce serait une lâcheté impardonnable si les savants orthodoxes, se cachant derrière les murailles de la foi religieuse, laissaient le champ de bataille à leur adversaire. Ayant, comme rapporteur impartial et consciencieux, la mission de faire connaître les travaux littéraires israélites et d'appeler l'attention sur tout ce qui mérite d'être lu et apprécié, nous ne chercherons pas à éviter les blessures pour recueillir le miel.

Parmi les actes religieux que l'Écriture nous impose, il n'y a que les lois sur les sacrifices et la description du temple qui y soient bien détaillées, tandis que toutes les lois civiles et les pratiques personnelles sont incomplètes; seulement l'usage général a suppléé à toutes ces obscurités, ce que plus tard on a honoré du nom de tradition sinaïque(1). La loi des Tefilin est de cette classe de préceptes sur lesquels l'Écriture ne s'exprime pas clairement : et, en effet, outre les Caraïtes, quelques-uns de nos exégètes les plus renommés ne donnent aux mots (Deut., 11, 18) « liez-les comme un signe sur vos mains » qu'un sens métaphorique; mais dans le Talmud on a unanimement reconnu ici et accepté l'obligation pratique d'une loi mosaïque, et on a mis tant d'importance à tout se qui se rattache à cette loi, que les plus petits détails, comme la forme des capsules, la cou-

(1) La *tradition sinaïque*, d'après notre foi et nos dogmes, est une instruction supplémentaire que Dieu a donnée à Moïse avec toutes les lois consignées dans le Pentateuque, et cette instruction s'est transmise verbalement de bouche en bouche, depuis Moïse jusqu'aux hommes de la grande Synagogue. S. B.

leur noire des lanières, etc., sont déclarés traditions sinaïques, et même l'Agada n'a pas épargné les sentences les plus ardentes pour inspirer le respect et fortifier l'observance des Tefilin. Quoique tout cet exposé soit généralement connu de chaque israélite, néanmoins c'est précisément là le point principal où Schorr a faussé la base, disant « que peut-être (אולי) le Talmud lui-même n'a-t-il pas reconnu la loi des Tefilin pour une loi écrite », et, sur ce *peut-être* et en confondant la loi elle-même avec ses détails, il corrige un passage du Midrasch (*Vayikra Rab* , chap. 22) qui est contraire à son opinion. Versé dans toute la littérature rabbinique, il étale tout le faste de son savoir dans ses citations, mais seulement lorsqu'elles sont conformes à ses doctrines. Ainsi il cite dans une petite note la Mischna (Sanhedrin, 11, 3), dont il semble escamoter le texte, parce que nous y trouvons sans contredit que son *peut-être* est un jugement erroné. Il y est dit : « Les doctrines des Sofrim ont plus d'importance que la loi écrite. Celui qui déclare qu'il n'existe pas une loi des Tefilin, pour contrarier la loi, n'est pas punissable (1) ; mais celui qui dit : les capsules renferment cinq morceaux de l'Écriture, pour ajouter aux doctrines des Sofrim (2), est punissable. » Ainsi ce ne sont pas quelques Amoraïm — comme Schorr l'expose — qui ont inventé la loi des Tefilin ; mais, sans aucune contradiction, la Mischna l'a déclarée loi écrite, et seulement les détails pour traditions.

Schorr nous démontre par beaucoup de citations que la loi des Tefilin a été fort négligée jusqu'aux derniers siècles. C'est une vérité bien constatée ; cependant on ne saurait chercher la cause de cette négligence dans ce fait qu'on aurait considéré les Tefilin comme une création talmudique, mais probablement dans cette circonstance, que l'Écriture ne prescrit pas un temps précis pour cette pratique ; et ainsi les hommes pieux avaient toute la journée les Tefilin à la tête et au bras, comme on portait toute la journée les *Zizith* (les franges) aux vêtements ; mais comme il s'élevait des obstacles de toute sorte, l'impureté corporelle, les travaux journaliers, la raillerie du peuple, etc., peu à peu un relâchement et une indifférence prirent le

(1) Parce que chacun est persuadé du contraire, et ainsi sa doctrine n'est pas dangereuse ; ou, selon le commentaire de Maïmun, s'il ne dément pas l'existence de cette loi, mais seulement la transgresse, il n'est pas punissable, parce que la transgression d'une loi positive n'est pas punie de mort ; mais s'il nie l'existence de cette loi, il est puni comme *Kofer*.

(2) Par Sofrim on entend les traditions qui sont le complément et l'explication des préceptes.

dessus, jusqu'à ce qu'on eût modifié ou précisé la loi par l'usage général de mettre seulement les Tefilin pendant la prière du matin.

La conjecture de Schorr, que l'usage des Tifilin a été inventé et introduit par la secte Essénienne, est de ce genre qui plaît par la nouveauté et dégoûte par l'habitude; car, depuis que Frankel et Graetz ont trouvé cette secte parmi les savants du Talmud, c'est la marotte de nos écrivains d'en voir les traces partout, dans nos dogmes et dans nos usages, dans nos écrits bibliques et apocryphes; l'un fait le roi Salomon, un autre Jésus de Nazareth, membre de cette secte.

Le second article de Schorr est très instructif. Il y justifie la méthode acceptée par Rapoport et Frankel, de commenter la Mischna d'une autre manière que le Talmud; et il continue de donner la série des erreurs talmudiques commencée dans l'année précédente.

Ces erreurs sont pour la plupart rectifiées dans le Jérusalmi, dont l'étude était négligée et presque méprisée par les Gueonim, afin de conserver l'omnipotence et la renommée de l'Académie babylonienne. Une citation de Midrasch Ruth est si remarquable que nous ne pouvons nous empêcher de la reproduire. Il y est dit(1) : ועל התמורה זה ת׳ בבלי שחלפו הלשון והדרת.

Dans l'examen des erreurs talmudiques, nous avons encore une fois l'occasion de voir la perfidie de Schorr, qui montre seulement tout ce qui peut avilir et rendre risibles les docteurs du Talmud, et dérobe à notre vue les traits de lumière qui pourraient servir à diminuer la série de ces erreurs. Ainsi il omet de dire, dans le n° 31, que l'explication de Maïmun et de Bartinura de la Mischna *Nedarim*, I, 1, coïncide avec celle de Raba (*ibid.*, 23 *b*); il méconnaît que ce fut la tâche des Amoraïm d'accommoder toute contradiction qui s'élevait entre les doctrines des Tanaïm avec la Mischna, et c'est pour cela qu'ils ont cherché (*Ab. Sara*, 63) à corriger la *Tosifta Demai*, V, parce qu'elle est en contradiction manifeste avec une décision de R. Janaï; ainsi, ce n'est pas une erreur, comme l'auteur le représente (n° 38), mais seulement une excuse, parce que ces docteurs ont préféré corriger le texte que traiter R. Janaï comme infracteur de la loi.

(1) L'auteur cite ce passage qui fut supprimé dans l'édition d'Amsterdam d'après un manuscrit; mais nous avons trouvé ce passage dans la rare édition de Ebingen (1560) de M. Ruth, publiée sous le titre de *Iesod Schirim*. Nous croyons que M. Sachs a déjà dirigé l'attention sur ce passage.

Schorr a aussi écrit un grand article sur notre rapport dans ce journal, dont il traduit le titre selon sa noble manière עכני רדש. Nous ne voulons pas abuser de la bienveillance des lecteurs, pour répondre à toutes ses malices, qui n'épargnent que ceux qui combattent sous son drapeau ; mais nous voulons seulement montrer par un exemple l'arrogance de ce savant infaillible. J'ai cité dans mon compte-rendu une correction erronée de l'éditeur du Lexique de Menachem ben-Seruck, p. 48, que j'ai eu sous les yeux, et Schorr, qui avoue lui-même ne pas connaître cet ouvrage, a pourtant l'insolence de dire que ma citation est falsifiée ; ce qu'il sait probablement par une inspiration prophétique, mais qui n'est qu'une « vision de mensonge et une tromperie de son cœur (1) ».

M. Geiger communique quelques fragments de la traduction grecque de Symachos, pour démontrer qu'elle coïncide très souvent avec l'exégèse talmudique ; d'où il conclut que Symachos était de la nation israélite ; mais il nous semble que Symachos a eu seulement des rapports avec un docteur juif, comme saint Jérôme, ou il se servit, comme la Septante, de la traduction aramaïque, qui était alors bien répandue. La conjecture, souvent répétée et souvent rejetée, que Symachos est le Sumachos du Talmud, le disciple de R. Méir, est adoptée nouvellement par Geiger, sans réfuter l'objection de Graetz (IV, 532), que Symachos vécut l'an 200, sous l'empereur Septime Sévère, presque à la fin de l'époque des Tanaïm ; et ainsi il ne peut pas être le Sumachos du Talmud.

Dubs, écrivain de mérite, qui suit les traces critiques de Schorr sans imiter ses insolences, a tracé un tableau caractéristique d'une grande vérité, et très bien stylisé, de R. Méir. La notice remarquable sur l'identité du prophète Abnimos, cité dans le Talmud, avec le philosophe Neomenus, se trouve dans l'*Histoire des Israélites* par Graetz (IV) ; mais le nom de cet historien remarquable est banni par la camaraderie de ce Trio.

SDEH ZOPHIM.

Une branche aînée de cette famille belliqueuse (*Chaluz*) a quitté ce domicile malpropre et a fondé, sous le titre de *Sdeh Zophim*, une

(1) Nous engageons notre savant collaborateur de Francfort à ne plus parler dans ce journal d'un écrivain comme M. Schorr. Un nom pareil est une tache dans une publication religieuse israélite. S. B.

autre réunion où l'austérité scientifique est prédominante. Le rédacteur en chef est probablement A. Krochmal, le digne fils d'un père renommé. Son premier article : « La décadence de la nationalité judaïque produit l'élévation de la religion », est d'une haute importance pour une des plus obscures parties de notre histoire, la période du premier retour de l'exil, et la différence politique qu'il trouve entre Serubabel, Esra et Nehemia mérite toute notre attention. Il va sans dire que les conjectures sur les sectes sadducéennes et esséennes ne sont pas oubliées dans ses recherches. — Toujours des perdrix! La conjecture de Geiger sur les tendances aristocratiques des prêtres s'est déjà enracinée dans la tête de ce savant, sans pourtant s'approprier sa manie de la période zaditique. — Dubs a communiqué quelques corrections bibliques bien hardies, comme ונם לילה (Isaïe, 21, 12); נתן השפל במרומים ועשירים רמים בשפל ישבו (Kohelet, 10), la correction בחנתיך (Isaïe, 48, 10), qui se trouve dans le commentaire d'Ibn Esra et dans un manuscrit (Gesenius). Dans un autre article, Dubs veut concilier les différentes opinions opposées émises par les talmudistes sur l'Agada, en admettant une différence entre Agada et Agada. La première, dit-il, renferme les inepties et les absurdités qui ont été un objet de blâme et de réprobations; la dernière contient des doctrines d'une haute antiquité, l'étude à laquelle les talmudistes ont encouragé. Cette supposition est si vague et si peu fondée que nous ne savons que faire. M. *Madlinger* explique quelques noms géographiques du tableau des nations dans la Genèse, à l'aide de permutations et de combinaisons, et il n'y manque que l'At-Basch pour que le savant Geiger puisse qualifier ces recherches de grande sagacité, comme il a qualifié dans son compte-rendu les absurdités de rabbin Lévy (1).

Contrairement à la sentence de Salluste : *Concordia res parvæ crescunt*, c'est par la discorde religieuse que nous avons le bonheur de posséder à Francfort deux grandes synagogues, deux écoles, deux boucheries, deux rabbins et deux journaux périodiques. C'est aussi par la discorde que nous aurons deux éditions de la Bible avec deux

(1) Par l'identité des noms, nous avons confondu ce rabbin avec le Dr M. A. Lévy, et c'est avec une grande satisfaction que nous avons appris par la réplique du rabbin Lévy que c'est à lui, et non à ce savant renommé, qu'est dû l'honneur de ces absurdités.

traductions authentiques, l'une pour la réforme et l'autre pour l'orthodoxie. Celle-ci, quoique en général mal disposée pour les révolutions politiques, est cependant redevable à *Garibaldi* de la réalisation de son projet. Ce n'est pas une fiction agadique ou une anecdote de salon. mais la pure vérité, qui m'a été communiquée par M. R.-P. Voici le fait: Une grande maison de commerce de H. avait acheté une quantité considérable de fusils à un prix médiocre et les a vendus bien cher à Garibaldi. Le chef de cette maison a destiné la dîme de son profit à l'édition de la Bible orthodoxe, dîme qu'il a déjà déposée dans la main de M. R.-P. Ainsi, c'est par Garibaldi et par l'influence bienfaisante de la révolution italienne que la réussite de ce projet est assurée. Par l'empressement d'hommes éminents, l'autre difficulté, l'exécution des travaux de rédaction, est également sur le point d'avoir un bon résultat. Le rabbin de Würzbourg, très renommé pour ses connaissances masorétiques et grammaticales, travaille à la correction du texte, car il est constant que nous n'avons pas encore une édition sans fautes, et surtout les livres de Job et des Chroniques sont les plus négligés. La traduction est divisée entre les rabbins Hildesheim, Stern et Gugenheim, trois étoiles brillantes dans l'horizon judaïque. Si le rabbin Hirsch participait à ce travail par la traduction des Psaumes, dont il a déjà communiqué quelques chapitres dans son journal, nous aurions alors une traduction authentique de toute l'Écriture, avec autant d'autorité que la Vulgate pour les catholiques. M. Michael Wolf, de Lemberg, est désigné pour se charger des travaux techniques, puisque son imprimerie a l'avantage que les compositeurs et les pressiers sont de savants Polonais, et il n'y aura pas de fautes à corriger. Une grande difficulté est encore à surmonter: la fourniture du papier; car le rabbin de Würzbourg, d'accord avec la réponse casuistique qu'il a publiée, ne consent pas qu'on imprime la Bible sur du papier *Schatnes*, c'est-à-dire sur du papier fabriqué avec des chiffons de lin mêlé avec des chiffons de laine; et, en effet, tous les ouvrages de ce rabbin sont imprimés sur du papier fabriqué selon ses indications.

Le rédacteur du *Ben-Chanania* a annoncé, d'après les *Archives*, que le rabbin Hirsch a aboli la récitation de *Kol Nidré;* ce n est qu'une mystification indigne, car le ministre officiant a chanté ce morceau comme à l'ordinaire, et a charmé, transporté la communauté par son chant si suave et si mélodieux.

RAPHAEL KIRCHHEIN.

Histoire de la Communauté israélite de Vienne, de 1820 à 1860, par *G. Wolf.*

Nos lecteurs connaissent déjà l'auteur de ce livre par ses recherches infatigables dans les profondeurs de l'histoire israélite d'Autriche et d'Allemagne. Il y a peu de temps, il a publié *Ferdinand II et les Juifs*, ouvrage qui a produit une véritable sensation et a puissamment contribué à éclairer le gouvernement et le peuple autrichiens sur les menées ténébreuses du fanatisme ultramontain. Il ne cesse aussi de communiquer aux Annuaires, journaux et écrits périodiques israélites, des morceaux historiques d'un grand intérêt et qui jettent souvent une vive lumière sur mainte page de nos annales. M. Wolf, grâce à la considération publique qui l'entoure, et au digne usage qu'il fait de sa science, a obtenu l'autorisation de puiser pour ses travaux dans les archives ministérielles; aussi ses productions ont-elles un caractère d'authenticité qu'on trouve difficilement ailleurs.

Le livre que nous avons sous les yeux n'est qu'une œuvre locale et n'embrasse qu'une période de quarante ans ; mais toutes les communautés israélites du monde peuvent y trouver d'utiles et précieuses leçons, de puissants encouragements pour grandir et prospérer, travailler et avancer au milieu de tous les obstacles et toutes les entraves. On y voit de nouveau que, comme en Égypte, un petit nombre de descendants d'Abraham devient en peu de temps une assemblée formidable et construit, non des Pithom et des Ramesès de la barbarie, mais des sanctuaires au Seigneur, des temples à l'humanité, des édifices de salut pour l'avenir. On y admire les grandes et belles choses, les splendides institutions de religion, d'enseignement, de charité, fondées par les pieux et magnanimes sacrifices d'une communauté qui non-seulement ne reçoit aucun appui matériel du Gouvernement, mais s'est trouvée, pendant de longues et tristes années, accablée de taxes et de contributions exceptionnelles dont une intolérante et odieuse législation l'avait chargée. On y contemple enfin une brillante génération israélite qui, au milieu de tous les préjugés, souvent de toutes les persécutions, a su faire respecter le nom et la foi du judaïsme ; une série d'hommes de cœur qui, sans mandat consistorial et sans mission officielle, ont protégé leurs coreligionnaires de tout le vaste empire et détourné d'eux mille dangers, mille calamités. En vérité, le livre de M. Wolf est un glorieux monument pour la communauté juive de Vienne.

L'auteur, à côté de ses mérites scientifiques, possède surtout une qualité bien rare chez les écrivains allemands, celle de la clarté ; son style est concis, élégant, d'une noble simplicité. Nous lui emprunterons plusieurs morceaux, notamment son tableau biographique de l'illustre prédicateur Mannheimer. Nous regrettons seulement de le voir aussi atteint de la fâcheuse et déplorable épidémie dont une grande partie du judaïsme allemand est frappée, celle d'attaquer sans cesse et à tout propos *les orthodoxes*. Champion d'une entière liberté de conscience, de quel droit reproche-t-il aux orthodoxes leur attachement aux anciens usages religieux? S'ils trouvent dans la récitation des *Pioutim* et des *Selichoth* une religieuse satisfaction, une douce consolation au milieu des douleurs de la vie, comment ose-t-il les en blâmer? Et cette génération actuelle, qui est si fière de ses progrès, de sa civilisation, de ses lumières, n'est-elle pas sortie de cette race d'israélites forts, incorruptibles et inébranlables, qui pendant des siècles observèrent des coutumes et des traditions qu'on critique et ridiculise tant aujourd'hui? Qui sait si nos enfants vaudront autant que nos pères, s'ils auront leurs vertus divines et humaines, leur force et leur courage, nos enfants qui assistent au bombardement et à la ruine de l'ancien judaïsme!... Laissez donc les orthodoxes réciter leurs Pioutim, les poésies de Kalir, de Kalonimos, etc.; elles valent mieux que les compositions d'une littérature si équivoque de nos modernes fabricants de prières; elles valent certainement mieux que l'instrument chrétien et l'organiste chrétien qui font aujourd'hui partie intégrante du culte israélite! Est-ce que c'est l'orgue touché par un catholique ou un protestant, qui réalise cette parole du prophète : « Et toi, ô Très-Saint, tu trônes *sur les louanges d'Israël !* » ואתה קדוש יושב תהלות ישראל.

Historien véridique et impartial, M. Wolf rendra désormais, nous l'espérons, plus de justice au mérite historique, à la vertu traditionnelle, aux résultats si efficacement salutaires de notre antique culte. En reconstruisant le passé par sa science éminente, il travaillera à l'avenir de notre sanctuaire.

ANNUAIRE ILLUSTRÉ ISRAÉLITE DE L'ANNÉE 5621. — Deuxième année, publié par *Samuel Winter*, à Pesth (Hongrie).

Le bien que nous avons dit l'année dernière de cette charmante publication s'est pleinement confirmé. Nous avons là de nouveau une

magnifique collection de gravures, de portraits, d'articles littéraires en prose et en vers, instructifs et amusants, des pages précieuses signées par des écrivains célèbres. Nous doutons qu'il existe, dans l'immense littérature non israélite d'Allemagne, un recueil de ce genre aussi intéressant, aussi spirituel, que cet Annuaire israélite.

Dans un article intitulé : « Pourquoi prie-t-on en hébreu? » M. le docteur Jost dit :

« L'expérience m'a appris, et il est certain que le peuple ignorant réciterait les prières, fussent-elles aussi touchantes et aussi intelligibles que possible, dès qu'elles sont devenues une habitude, avec autant d'absence de pensée en langue maternelle que si elles étaient rédigées en idiome étranger, qui a toujours l'avantage d'être entouré d'une certaine sainteté disposant au recueillement. Le recueillement en général semble, en effet, être plutôt l'effet de la maison de Dieu, des cérémonies, du chant, de la solennité et de l'imagination, que du sens des prières. On voit cela dans les jeux des enfants, et beaucoup de personnes illettrées, peut-être aussi des femmes, versent d'abondantes larmes en récitant certains morceaux du Machsor, bien qu'elles n'en connaissent point le contenu. Cette observation psychologique est d'une grande importance pour le culte. »

Nous ajouterons : Cet aveu d'un fameux apôtre de la réforme est très significatif.

Nous voyons avec regret que dans cet ouvrage aussi on donne par-ci par-là des coups de pied à l'orthodoxie, notamment dans le morceau qui a pour titre : *Le Moreh Zedek*. Cependant, s'il est un territoire neutre où tous les partis et toutes les opinions devraient pouvoir se rencontrer sans combat et sans provocation, c'est assurément un almanach. Nous dirons plus : Cet almanach, comme tous ceux qui ont paru jusqu'ici, est une œuvre exclusivement orthodoxe, faite pour les orthodoxes d'après leurs usages et leurs traditions. La réforme allemande, qui a institué le cycle de trois ans pour la lecture du Pentateuque, a donc trois sabbaths Beréschith, trois sabbaths Noach, etc. Elle n'a plus de *Simchath Thorá*, ni de seconds jours de fête ; elle se moque des jeûnes, de שני וחמישי שני, de ערב ר"ח, de י"כ קטן, de תקופה, de ל"ג בעומר, de עירוב תבשילין, etc. Alors, votre Annuaire, qui indique toutes ces choses, ne peut donc servir qu'aux orthodoxes, aux israélites observateurs des anciens usages religieux. Pourquoi les outragez-vous, vos clients, par de mauvaises plaisanteries? Attendez que la réforme ait fait imprimer son almanach, sa לוח à elle ; c'est là qu'on pourra déposer sans inconvénient toutes les malpropretés contre l'orthodoxie.

A part cette critique, nous félicitons sincèrement M. Winter de sa

courageuse persévérance dans une entreprise qui doit lui imposer beaucoup de sacrifices et des peines sans nombre; car il n'a rien négligé, rien épargné, pour rendre son œuvre tout à fait splendide. Nulle famille juive ne voudra plus se passer de l'Annuaire illustré israélite de Pesth. C'est une délicieuse nourriture pour tout esprit et un gracieux ornement pour toute table de salon.

S. Bloch.

MÉDITATIONS BIBLIQUES

Pensées religieuses et morales, Discours et Commentaires sur le Pentateuque divisé en cinquante-quatre lectures sabbatiques (Sidrôth), à l'usage de l'étude et du culte.

Par S. BLOCH

Ouvrage approuvé par M. le grand rabbin du Consistoire central et publié par les soins de la Société israélite des livres religieux et moraux.

Un fort volume in-8° de plus de 500 pages et orné d'une belle gravure en taille-douce.

Prix 4 francs; ajouter 75 c. pour frais de port, pour la France et l'Algérie.

On trouve cet ouvrage à Paris chez :
MM. Cahen, rue des Quatre-Fils, 16;
Créhange, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 9;
Durlacher, rue Saint-Martin, 325.

Inutile de s'adresser au bureau de *L'Univers israélite*, qui n'a point de dépôt des *Méditations bibliques*.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Les élections consistoriales qui ont eu lieu à Paris le 18 novembre ont donné le résultat suivant :

Électeurs inscrits		1,989
Votants, Paris	725	959
— Province	234	

	Paris	Province	Total
G. de Rothschild	648	231	879
Carvallo	498	214	712
Cohen.	373	109	482
Israël	333	103	436
G. Halphen	142	49	291
Cahen.	142	83	225
A. Trèves	171	41	212
P. Lunel	119	86	205

— A Bordeaux, les membres sortants ont également été réélus.

— Parmi les soldats cités à l'ordre de l'armée par M. le général de Montauban, pour leur conduite à la prise des forteresses chinoises, se trouve un israélite, M. Lévy, maître-ouvrier du corps du génie. D'autres officiers et soldats israélites ont eu également une part honorable dans le succès des armes françaises.

Nous devons surtout mentionner M. Crémieux, sous-lieutenant au 101e de ligne, cité à l'ordre de l'armée pour la bravoure qu'il a montrée, le 21 septembre, dans le combat contre les Tartares. Ce brillant jeune officier rappelle les antiques héros israélites en même temps qu'il représente le noble courage français.

— M. Hinstin (Charles) a été nommé au grade de lieutenant de vaisseau.

— Cent vingt indigènes israélites d'Oran viennent d'être appelés à faire partie de la milice de cette ville.

— Le *Moniteur universel* du 7 novembre annonce qu'une somme de 3,290 fr. 85 c., produit d'une quête à domicile, a été envoyée par le président du comité de bienfaisance israélite d'Alger pour les chrétiens de Syrie.

— Nous avons fait connaître dernièrement l'envoi d'une petite somme d'argent, fait à M. Crémieux par la Société des jeunes gens israélites de Rome pour les victimes du Liban. *L'Educatore israelita* publie la lettre suivante, que M. Crémieux a adressée à nos jeunes coreligionnaires romains :

De la Forêt, le 5 septembre 1860.

Mes chers Enfants,

J'ai reçu votre offrande pieuse et la touchante lettre qui l'accompagnait. Conservez ces bons et généreux sentiments dont votre jeune âge a reçu la semence. Rien n'est agréable à Dieu comme la compassion pour le malheur. Il n'y a point de précepte plus sacré que celui-ci : « Aime ton prochain comme toi-même. » Et dans le siècle où nous vivons, mes chers enfants, notre prochain qu'il faut aimer, c'est l'homme qui souffre ; quel que soit le culte qu'il professe, quelle que soit la religion dans laquelle il est né, le Dieu que nous adorons veut que nous donnions secours à son malheur.

L'obole que vous m'avez transmise pour les chrétiens du Liban sourit au Dieu d'Israël, et vos prières pour ces infortunés adorateurs du Christ montent comme un doux parfum vers le trône de Celui qui a fait alliance avec les fils de Jacob.

Puisse-t-il vous donner bientôt la liberté religieuse dans cette ville de Rome ! Puissent les chrétiens, dont vous êtes les aînés, ne voir bientôt en vous que des

frères accablés sous les coups de la persécution religieuse la plus effroyable! Puisse l'élan sympathique des juifs leur montrer que tous sur cette terre mortelle nous sommes les enfants d'un même père, les membres d'une grande famille que Dieu entoure de la même protection.

Recevez, mes chers enfants, l'expression de mes plus affectueux sentiments.

Ad. Crémieux.

— On nous informe qu'au cimetière israélite de Montmartre on voit des ossements nombreux privés de sépulture. Nous appelons sur ce fait, qui est d'une extrême gravité, la plus sérieuse attention de l'administration chargée du service des inhumations.

— Un poëte israélite de Marseille, M. Adolphe Carcassonne, auteur du libretto *le Jugement de Dieu*, vient d'obtenir sur le théâtre de cette ville un nouveau et éclatant succès par un drame en quatre actes et en vers intitulé : *la Fille du franc-juge*. On nous écrit à ce sujet :

« La pièce a été applaudie tout le long de la représentation, et à la chute du rideau, le public nombreux qui remplissait la salle a rappelé à grands cris l'auteur, qui a reçu deux magnifiques couronnes de lauriers d'or sur la scène. »

Nous félicitons sincèrement M. Carcassonne d'un triomphe qui rejaillit sur tout le judaïsme; mais pourquoi n'applique-t-il pas son grand talent poétique à la glorification d'une page de l'histoire israélite? Racine et d'autres chrétiens ont chanté la gloire de plusieurs de nos immortels personnages bibliques. Pourquoi les bardes israélites dédaignent-ils cette source héréditaire de sublimes et divines inspirations?

— La *Société pour l'enseignement religieux* dite Talmud-Thora, établie à Metz, a publié le compte-rendu pour les neuf premiers mois de l'année 1860. Le succès de cette pieuse création, si féconde en excellents résultats, si honorable pour la communauté de Metz, est désormais assuré si nos coreligionnaires la soutiennent comme elle le mérite. Le rapport dit :

« Dans le mois de janvier 1860, des cours religieux étaient institués à Metz par les soins d'une Société spécialement formée en vue de répandre l'instruction religieuse parmi la jeunesse israélite. Cette œuvre obtint dès son début des marques unanimes de sympathie, et provoqua un grand nombre d'adhésions. Le Consistoire la plaça sous son patronage, lui accorda sur ses propres fonds une importante allocation, et fournit le local pour l'installation des cours. Un Comité, composé de délégués du Consistoire et de membres nommés dans une assemblée générale des souscripteurs, et présidé par le grand rabbin, eut pour mission d'organiser les cours, de désigner les professeurs, de rédiger le programme des études et de veiller en général aux intérêts religieux et matériels de la nouvelle institution. Un grand nombre d'élèves se firent aussitôt inscrire pour prendre part à l'enseignement, et la communauté de Metz put se féliciter dès lors d'avoir ranimé dans son sein le goût des études religieuses.

« Neuf mois d'expérience ont suffi pour en démontrer les bons et solides résultats, et les membres de la Société, réunis le jour de שמיני עצרת (6 octobre 1860), pour entendre la lecture du rapport du secrétaire et assister à la distribution des prix faite aux élèves de l'institution, ont pu se convaincre de la haute

importance de leur œuvre et des justes espérances qu'elle en fait concevoir pour un avenir prochain.

« L'exposé du secrétaire, en rappelant que nulle autre condition n'est exigée pour l'admission aux cours religieux que la simple connaissance de la lecture hébraïque, a fait connaître la composition des classes et le résultat de l'examen des élèves sur l'enseignement des neuf premiers mois de l'année 1860.

« L'instruction est partagée entre cinq différents cours, gradués selon l'âge et la capacité des élèves. — Le premier cours (inférieur) d'hébreu, suivi pendant les derniers jours du semestre d'été par trente-six élèves, pour la plupart fort jeunes, a préparé les élèves à la connaissance du Pentateuque et du Rituel, par des exercices de traduction et de grammaire sur les premiers chapitres de la Genèse et les principales prières journalières.

« Le deuxième cours, suivi par douze élèves, a eu pour objet la traduction d'une partie de la Genèse et d'une partie du Rituel, l'étude de tous les verbes hébreux, tant réguliers qu'irréguliers, ainsi que des notions grammaticales essentielles, et l'analyse des mots.

« La classe des filles, composée de vingt-trois élèves, s'est occupée plus spécialement du Rituel, et a de plus étudié une partie importante de l'histoire biblique.

« Ces trois cours ont été dirigés par M. J. Auscher, nommé récemment rabbin à Saint-Etienne. L'examen que M. le grand rabbin a fait subir aux élèves, en présence de M. le président du Consistoire et des membres du Comité, a donné des résultats très satisfaisants, et les assistants ont été généralement surpris des rapides progrès des élèves dans l'intelligence de la langue hébraïque, après quelques mois seulement d'étude.

« Le cours supérieur d'hébreu, confié, ainsi que le cours de Talmud, à M. Morhange, ancien professeur à l'Ecole rabbinique, a été suivi par quinze élèves. Ce cours, eu égard au degré d'instruction des élèves, a donné encore de meilleurs et de plus importants résultats. On y traduit, depuis l'ouverture des cours, le livre de l'Exode, une partie du livre des *Proverbes*, des passages extraits des différents prophètes, et on y a étudié, avec les principaux éléments de la grammaire hébraïque, le système des accents toniques.

« Le cours de Talmud a été partagé en deux classes, recevant chacune trois leçons par semaine. La classe inférieure, composée de trois élèves, après s'être occupée pendant quelques semaines de Mischna, a expliqué les deux premiers פרקים de la גמרא de ברכות, avec quelques passages de תוספות.

« La classe supérieure, également composée de trois élèves, a expliqué les deux premiers פרקים de פסחים, avec une partie des תוספות et quelques extraits de מהרשא. Ces élèves ne faisaient généralement que de commencer l'étude du Talmud.

« L'examen des cours supérieurs a pleinement répondu à l'attente du Comité; et le succès de cet enseignement lui a fait vivement souhaiter d'obtenir les moyens d'étendre et d'agrandir encore cette partie si essentielle des études religieuses. Le Comité voudrait voir s'y former des instituteurs et des officiants nourris de bonnes connaissances religieuses; il y accueillerait les jeunes gens qui se destinent à la carrière rabbinique; et quelques leçons de plus consacrées à l'étude de la Bible et à celle du Talmud, sous l'habile direction du professeur chargé de cet enseignement, répondraient amplement à cette double espérance. Le complément de l'instruction profane, nécessaire aux instituteurs, serait aisément assuré, grâce à la bienveillance de l'administration supérieure. Une légère augmentation de revenus permettrait également au Comité d'organiser des cours de récitation et de chant religieux pour ceux d'entre les instituteurs qui se destineraient à être officiants.

« Le Comité fait donc un pressant appel à de nouvelles souscriptions. Il espère que les personnes de la communauté de Metz qui ont désiré attendre les résultats de l'œuvre avant de lui apporter leur adhésion voudront bien se joindre désormais aux membres de la Société pour en favoriser le développement et le pro-

grès. Il ose compter aussi sur ses anciens compatriotes, que les souvenirs d'enfance et les liens de famille rattachent par tant de côtés à la communauté de Metz. Loin de leur ville natale, ils voudront bien soutenir quelques-unes des institutions qu'elle a édifiées avec tant de zèle, et qu'elle soutient au prix de tant de sacrifices. Déjà pourvue de tant d'autres établissements, cette communauté n'a pas reculé devant de nouvelles charges, si onéreuses pour une grande partie de sa population. »

— La Communauté israélite de Montbéliard (Doubs) demande un instituteur breveté; le traitement est fixé à 1100 fr. par an. S'adresser à M. Borax Lévy, président de la commission administrative du temple israélite de cette ville.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin :

« Tandis que notre aristocratie se plaît à faire des démonstrations contre les juifs, les autorités municipales de Berlin viennent de donner un témoignage de sympathie aux israélites. Le Conseil municipal a décidé que les édifices consacrés au culte juif, même de la communauté israélite réformée, ne payeraient aucun loyer et seraient exempts des charges municipales ordinaires.» (*Corresp. Havas.*)

— On lit dans *L'Israélite :*

« Nous venons de recevoir la très affligeante nouvelle que M. J. J. Oettinger, rabbin en chef de Berlin, a terminé, le 7 novembre, sa carrière terrestre, à l'âge de 81 ans. Nous avons connu, vénéré et aimé le défunt. Sa grande science talmudique comme sa très aimable personne lui avaient gagné l'affection de tous ceux qui l'avaient connu. Sa maison était largement ouverte à tous; tout étranger, riche ou pauvre, y trouva une seconde famille. Sa charité et celle de sa femme, morte avant lui, n'avaient pas de bornes. Jouissant d'un revenu important, les deux vieillards, sans enfants, et vivant dans une sobriété extrême, étaient souvent fort gênés, car les pauvres étaient les hôtes constants de leur maison. La communauté israélite de Berlin a perdu sa couronne : puisse-t-elle trouver bientôt un digne remplaçant! Depuis son existence (1688), cette communauté a toujours eu des chefs spirituels distingués par leur piété et leur science, auxquels se joignit dignement le rabbin Jacob Joseph Oettinger. Que le souvenir du juste soit béni ! »

— Nous apprenons également la mort du célèbre historien israélite docteur Jost, à Francfort.

— Dans la récente élection des députés de la nouvelle assemblée législative de Francfort-sur-le-Mein, plusieurs israélites ont été élus.

— La *Feuille hebdomadaire de Bromberg* (Prusse) rapporte ce qui suit : « La fille d'un fonctionnaire judiciaire supérieur avait l'intention de se marier avec un riche négociant juif, et voulait, à cet effet, passer du christianisme au judaïsme. Sans doute pour éviter tout éclat, on conseilla à la jeune dame d'abjurer le christianisme

dans quelque petite ville peu connue. Son choix tomba sur Schœnlanke, où elle est en effet passée, dans la synagogue, à la religion israélite. »

— M. le docteur Gabriel Riesser, le célèbre et chaleureux champion de l'émancipation des juifs en Allemagne, vient d'être nommé conseiller du tribunal supérieur de Hambourg. C'est la première fois qu'une haute fonction judiciaire a été confiée, en Allemagne, à un israélite.

GRANDE-BRETAGNE.

Nos coreligionnaires ont pris une part très vive au mouvement des volontaires. L'israélite anglais montre à cette occasion, avec éclat, comment l'amour du pays doit s'unir à un fidèle attachement à la religion. Plusieurs volontaires juifs ont renoncé à l'avancement que la confiance de leurs compatriotes voulait leur conférer, car cela les aurait obligés à profaner le sabbath. Il s'est alors formé des compagnies entières d'israélites, dans lesquelles on ne fait pas d'exercice le samedi, et où il est possible de satisfaire autant à l'amour de la patrie qu'à la loi religieuse israélite. Gloire et honneur à ces pieux et patriotiques coreligionnaires! (*L'Israélite.*)

SUÈDE.

Une ordonnance royale rendue récemment accorde aux sujets suédois du culte israélite le droit de posséder des biens immobiliers et de s'établir partout dans les villes et les campagnes.

ASIE.

On écrit de Jérusalem :

« Sir Moses Montefiore a fait établir, sur le legs Touro, des logements pour dix-huit familles de la communauté russe, dite des Peruschim, dans la cité sainte. La misère des logements a atteint le dernier degré à Jérusalem. »

AMÉRIQUE.

Au récent naufrage du vapeur *Connaught*, six cents passagers furent sauvés par le brick *Minnie Schiffer*, capitaine James Wilson, appartenant à nos coreligionnaires de New-York. (*Jew. Mess.*)

— Les libraires Philipp et Salomon, israélites de Washington, ont eu l'honneur d'être présentés au prince de Galles et de lui offrir une splendide photographie du beau tableau de Mignot représentant « la maison de Washington après la guerre ».

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 5. — JANVIER 1861.

1860

Nous sommes bien embarrassé de rendre compte de ce qui s'est passé dans le judaïsme français pendant l'année civile qui vient de s'écouler. Nous n'avons aucun fait mémorable à mentionner; peut-être doit-on s'en féliciter. Le bien n'a pas besoin d'être nouveau, et le nouveau n'est pas toujours bien.

Cependant cette année encore la vie immortelle d'Israël et son puissant esprit trempé dans le feu sacré se sont noblement manifestés. La souscription pour les chrétiens de Syrie a excité l'admiration du monde, a prouvé une fois de plus que la charité israélite n'a point d'égale dans aucune race et aucun culte. Cette charité prend des proportions merveilleuses d'élévation et de grandeur quand on se rappelle ce que les victimes de 1860 ont fait à nos frères de Damas en 1840, et quand on voit avec dégoût ce que beaucoup d'entre elles ont encore essayé de faire récemment... La fondation de l'*Alliance israélite universelle*, bien qu'elle n'ait pas encore su se dégager du vague et de l'obscurité qui enveloppent sa pensée, son but, ses moyens d'action, démontre que, malgré notre dispersion, notre éloi-

gnement du foyer commun et notre absorption dans la vie sociale des peuples, le besoin de la fraternité et de l'union d'Israël est profondément gravé dans les cœurs comme un saint devoir, comme une douce pensée, comme une espérance d'avenir, comme une conviction de salut.

La translation de l'école rabbinique à Paris, critiquée par les uns, approuvée par les autres, est encore de trop fraîche date pour nous permettre un jugement quelconque. L'acte administratif nous semblait déplorable ; espérons que l'acte religieux et spirituel produira d'abondantes compensations. Notre rabbinat doit éprouver le besoin de progresser et de grandir, de marcher sur les traces des anciens docteurs de la Synagogue de France et sur celle des célèbres théologiens contemporains d'autres pays.

Nous renouvelons ici le blâme que nous avons fait souvent à beaucoup de communautés qui n'accordent point de supplément de traitement à leur rabbin. On sait que, par une fatale méprise – on serait en droit de se servir d'un autre mot—du Consistoire central de 1830, les premiers traitements inscrits dans le budget de l'Etat en faveur des ministres de notre culte étaient de misérables sommes de trois cents à mille francs. (Nous ne parlons pas des grands rabbins.) Depuis cette époque on a dû tous les ans solliciter du Gouvernement une amélioration de ces pauvres salaires; et, encore aujourd'hui, malgré les augmentations accordées, beaucoup de nos rabbins communaux n'ont pas à vivre et sont réduits à demander des secours au ministre des cultes. C'est une honte pour les communautés. Elles oublient que dans tous les pays du monde, à l'exception de la Belgique et de la Hollande, nos coreligionnaires ne reçoivent rien de l'État pour les besoins de leur culte, et ils supportent seuls toutes les charges et s'imposent tous les sacrifices pour assurer à leurs chefs spirituels une existence digne et honorable. Comment pouvons-nous ainsi dégénérer et assister froidement à cette cruelle lutte contre la pauvreté où gémissent ceux qui consacrent leur vie à notre enseignement et à notre salut, et qui représentent Israël devant la société et devant les autres confessions si richement dotées !

Plusieurs nouveaux rabbinats ont été créés et pourvus de titulaires.

Les élections consistoriales ont agité pendant quelques jours le judaïsme français. Les nouvelles administrations ont dû commencer leurs fonctions le 1er janvier. Nous verrons bientôt si on a eu raison

de réélire les uns et si on a bien fait de nommer les autres, car certainement il y a quelque chose, beaucoup de choses à faire. Notre heureuse émancipation civile et politique est loin d'avoir encore produit pour le judaïsme français tous les effets désirables, tous les résultats nécessaires, réalisé les espérances humaines et les bénédictions divines. Or, en France, c'est le Consistoire qui a la garde du sanctuaire et la responsabilité du mal qui se fait et du bien qui ne se fait point.

A la vue de ce qui se passe chez nous, comme les administrations agissent peu, tout en paralysant les forces et les efforts individuels, nos coreligionnaires d'Allemagne ont toujours repoussé l'idée d'établir au milieu d'eux des autorités consistoriales. Il appartient aux Consistoires de France de donner tort aux détracteurs de leur institution; ils n'ont qu'à mettre la lumière, la vie, l'action et la chaleur, là où il n'y avait jusqu'à présent que ténèbres et silence, l'engourdissement du sommeil et le froid de la mort.

Le Consistoire de Paris a maintenant deux ingénieurs dans son sein : nous ne saurons donc manquer d'avoir bientôt un magnifique temple ; les hommes éminents qui construisent des ponts, des routes, des chemins de fer, qui soulèvent des montagnes et percent des rochers, doivent aussi savoir bâtir une synagogue.

Le projet d'un nouveau règlement organique du culte israélite soumis depuis quelques années à l'autorité supérieure par le Consistoire central paraît dormir dans les cartons ministériels. Puisse-t-il y demeurer à tout jamais ! Son adoption serait une profonde atteinte portée à la liberté religieuse du judaïsme français. Par ce projet, le Consistoire central, sans demander l'assentiment de nos coreligionnaires ni l'avis des Consistoires départementaux, s'est arrogé sur notre culte un pouvoir absolu, illimité, qui renverse toutes les traditions israélites et tous les droits de la Synagogue.

Nous ignorons s'il a été pris des mesures administratives en vue de l'annexion de la communauté de Nice au judaïsme de l'Empire. Nous apprenons que cette communauté manifeste le singulier désir de rester *indépendante*. On a dit *oui* pour devenir citoyen français, mais non israélite français. Nouvelle question italienne.

Dans les élections municipales de cette année, beaucoup de nos coreligionnaires de tous les départements ont reçu de leurs concitoyens de glorieuses marques de confiance et d'attachement. Les intérêts de nos plus grandes villes sont confiés à des israélites.

Le gouvernement de l'Empereur continue à accorder au culte is-

raélite une protection efficace et une magnanime bienveillance. Tous les besoins légitimes qui lui sont signalés sont de sa part l'objet d'une vive et pieuse sollicitude. Dans la distribution des récompenses publiques, des emplois et dignités, il ne fait point de différence entre les enfants de la patrie : tous les mérites sont appelés, toutes les vertus sont élues, tous les utiles travaux sont couronnés, tous les citoyens sont marqués du sceau de la noblesse et de la grandeur nationales ! Aussi, des temples de tous les cultes, des églises, des mosquées, des synagogues, un concert unanime s'élève-t-il vers le Ciel pour appeler sur notre patrie toutes les divines bénédictions, qui deviennent les bénédictions du monde entier ! Aussi notre pays forme-t-il une belle et harmonieuse famille où les haines sont inconnues, où la discorde est bannie, où l'intolérance religieuse est abhorrée comme un crime et une honte, où nul n'est jaloux de son concitoyen parce qu'il jouit des mêmes droits, de la même liberté, et peut s'élever à la même hauteur. Aussi, enfin, la France est-elle la plus grande et la plus puissante des nations, sur laquelle tous les peuples de la terre jettent le regard pour s'instruire et s'éclairer, pour apprendre à disperser les ténèbres et combattre la barbarie. Aussi la France est-elle l'espoir des opprimés, la vengeance des persécutés, l'épée de la justice universelle, le vivant livre de droit pour tout l'univers, le cœur aux nobles battements qui fait circuler son généreux sang dans toutes les fibres de l'humanité et le verse sur tous les champs de bataille pour toutes les grandes et saintes causes ; l'arc-en-ciel qui annonce l'alliance du Seigneur, de sa lumière, de sa loi et de son amour avec les générations de la terre ! Que Dieu protége la France, et le monde est sauvé.

*
* *

Faisons une petite excursion à l'étranger. Visitons d'abord notre fidèle alliée, la *Grande-Bretagne*.

Le drapeau du judaïsme y flotte toujours haut et ferme. Cinq israélites siégent au Parlement, beaucoup d'autres remplissent de hautes fonctions municipales et judiciaires. Le *Board of Deputies*, présidé par l'illustre sir Moses Montefiore, remplit dignement sa mission religieuse et morale au milieu du judaïsme anglais, de protection et d'efficace assistance sur tous les points du globe où nos frères souffrent de malheurs ou de persécutions. Puisse le traité de commerce conclu cette année entre les deux nations nous apporter

bientôt plusieurs excellents articles anglais, comme l'observation du sabbath et des fêtes, le respect des coutumes et traditions israélites, le saint recueillement dans la maison de Dieu, la fierté que montrent nos coreligionnaires d'être Anglais et Israélites, etc., etc. Voilà des choses qui nous manquent un peu de ce côté de la Manche. Hélas! le système continental réformiste repousse ces précieux et salutaires produits de la Grande-Bretagne.

En *Belgique* et en *Hollande* aussi, le judaïsme prospère et progresse. Dans ce dernier pays, où l'élément chrétien est si puissant, un israélite a été appelé à la haute dignité de ministre de la justice; un autre, à celle de président d'une cour d'appel. Si ce fait est un honneur pour le roi des Pays-Bas et prouve combien Sa Majesté sait apprécier, utiliser et récompenser tous les mérites; si ces nominations sont très honorables pour les titulaires et témoignent de leur valeur personnelle, nous y voyons surtout une gloire pour le judaïsme orthodoxe néerlandais, qui n'a pas besoin de se prostituer à la réforme et au parjure pour occuper un rang distingué au milieu d'un peuple civilisé du XIXe siècle.

Ceci nous rappelle l'apparition d'un missionnaire réformiste et tudesque à Amsterdam. Que venait-il y faire, le docteur du schisme, sinon semer la discorde et l'impiété au sein de cette illustre communauté, connue et vénérée dans le monde par sa piété et sa sainte union? Espérons que le bon sens des israélites hollandais et leur attachement aux croyances et aux vertus de nos pères les préserveront à tout jamais de la contagion germanique de l'hérésie. Qu'ils repoussent énergiquement tous ces rabbins de contrebande qui s'introduisent par fraude dans leur communauté et dans leurs familles!

—

On reçoit depuis quelque temps des rapports assez fréquents de nos coreligionnaires des pays *scandinaves*. Ils sont peu nombreux; mais, comme partout, ils donnent des signes de vie remarquables. Là aussi, la législation et les mœurs s'adoucissent de plus en plus; les populations luthériennes, si intolérantes autrefois, appellent des israélites dans les conseils municipaux, tandis que le gouvernement leur confie des emplois et leur accorde des distinctions. La Norwége, si fanatique jadis, ouvre son mur chinois à nos frères. Dans la colonie danoise de Saint-Thomas, un israélite, M. Wolf, commande la milice en qualité de major. L'action féconde de M. le

docteur Lewysohn, rabbin de Stockholm, se fait puissamment sentir dans le judaïsme suédois.

En *Russie*, un air de tolérance et de justice commence à souffler sur l'immense empire. L'empereur Alexandre montre de bonnes dispositions en faveur de ses nombreux sujets israélites ; il a déjà fait disparaître bien des choses cruelles et monstrueuses qui déshonoraient la couronne, les lois et les mœurs russes. Cependant la position de nos coreligionnaires est encore fort pénible, surtout en Pologne, où des fonctionnaires subalternes et des écrivains mercenaires se livrent à tous leurs mauvais instincts de fanatisme, de sauvagerie et de vénalité. On a aussi vu dernièrement le gouvernement rendre un ukase en faveur des commerçants étrangers ; tous peuvent s'établir librement dans l'empire et fonder des maisons de commerce, de banque, etc. ; mais les commerçants étrangers appartenant à la confession israélite sont soumis à des mesures spéciales, à l'autorisation préalable. Que les gouvernements les mieux disposés ont de la peine à être justes et équitables !

Mais qu'il y a de vigueur, d'intelligence et de progrès intellectuels dans cette forte population israélite, qui s'élève à un million et demi d'âmes ! Sans abandonner les pieuses traditions et la vie religieuse de leurs pères, les israélites russes marchent en avant avec une rapidité miraculeuse. Les sciences, les arts, l'industrie, toutes les œuvres de la civilisation la plus avancée, ont parmi eux de nombreux et brillants représentants. Ils parlent et écrivent l'hébreu comme au temps des prophètes, et cultivent la poésie sacrée avec un succès éclatant. Deux journaux israélites ont été créés à Odessa : l'un, l'*Aurore* (1), est rédigé en russe ; l'autre, *Hameliz* en hébreu. Cette dernière feuille, dirigée par M. Alexandre Zederbaum et le docteur Goldenblum, donne des nouvelles politiques et commerciales et des articles littéraires, théologiques, etc. Imprimé avec luxe, le *Hameliz*, est rédigé dans un style classique et attrayant qui en rend la lecture fort attachante. Il est à désirer que ce digne et si intéressant organe du judaïsme obtienne partout les encouragements mérités (2).

(1) Ce journal, par son langage acerbe et blessant, excite des plaintes très graves de la part de nos coreligionnaires.

(2) Nous remercions vivement MM. les directeurs du *Hameliz* d'avoir bien voulu publier, dans leur numéro 3, une traduction hébraïque de notre travail sur la Sidra *lech-lecha*. Cette traduction, due à M. Mardochée Werbel, est un chef-d'œuvre d'élégance.

Dans les *Principautés-Unies*, les choses vont bien, et l'influence malfaisante du fanatisme grec se brise de plus en plus contre la fermeté du gouvernement et le progrès de l'esprit public. Le prince Couza a adressé de nobles paroles aux députations israélites qui étaient venues lui rendre hommage. Les scènes de Galatz ne se renouvelleront pas. Les jésuites ne parviendront plus, pour réchauffer la piété des populations, à leur persuader que les juifs ont besoin de sang catholique pour leur Pâque. Ils ne parviendront plus à transformer un chrétien du XIX[e] siècle en taureau devenant furieux à la vue de cette *couleur rouge*.

On connaît les décrets bienveillants rendus cette année par l'empereur d'*Autriche* en faveur de nos coreligionnaires. Ce n'est pas encore le droit commun, ce n'est pas encore l'égalité, mais c'est un progrès sensible qui en produira d'autres. Dans sa récente et célèbre circulaire, M. le ministre d'État de Schmerling dit : « C'est donc la volonté expresse de S. M. que les droits civils et politiques aussi soient mis à l'abri de tout préjudice dans l'esprit de la liberté réglée. » En français et en France cette phrase ne laisserait aucun doute sur l'émancipation complète des israélites. Mais en allemand les mots n'ont rien de précis, rien de certain, et cachent toujours des sous-entendus qui mettent tout en question, des piéges où tombe la bonne foi, des trappes où disparaissent le droit et la justice. Ayons confiance dans les sentiments de chevaleresque loyauté de l'empereur François-Joseph. Il sait qu'il n'a pas de meilleurs et plus fidèles sujets que les israélites de ses États, dont le dévouement à sa dynastie, à son bonheur et à sa gloire, a été mille fois scellé par leur sang versé sur tous les champs de bataille, comme par le sacrifice de leurs biens dans toutes les crises de l'empire. Par leurs vertus privées et publiques, par les grands services qu'ils ne cessent de rendre à leur pays, par leurs travaux et leurs progrès dans toutes les branches de l'activité humaine, par leurs hommes éminents, leurs littérateurs, leurs poëtes, leurs artistes, leurs célèbres médecins et leurs héroïques officiers, les israélites d'Autriche sont une gloire pour le règne de leur empereur et une force de leur patrie.

On peut en dire autant de la *Prusse* et de toute l'*Allemagne*. Quant à la position civile et politique des israélites de la Confédération germanique, elle s'est améliorée dans plusieurs pays, tandis que dans d'autres, comme dans le grand-duché de Darmstadt, elle a fait des

pas en arrière. Le parti féodal, attaché au culte du Moloch de l'intolérance, brûle sa dernière cartouche et sa dernière perruque contre l'envahissement de la justice et de la lumière. Espérons qu'il n'y aura bientôt plus de *question juive* en Allemagne, et que la loi demandera seulement à l'homme quelle est sa patrie sur la terre, non quel est son royaume dans le ciel.

L'activité littéraire ne s'est pas ralentie dans le judaïsme allemand. L'apparition d'un journal orthodoxe à Mayence et la publication prochaine d'une traduction populaire des Ecritures saintes, selon la tradition israélite, sont des faits mémorables, heureux, féconds en d'importants résultats (1). C'est une satisfaction donnée à tous les cœurs israélites, si profondément blessés par tant de publications d'une scandaleuse impiété La vérité ne se cache plus devant le mensonge.

Du reste, la réforme, profondément ébranlée par la mort de son principal apôtre, le docteur Holdheim, a reçu le coup de grâce par une brochure du docteur Geiger qui révolte même les partisans les plus décidés des innovations. Cette brochure du réformateur de Breslau, et dont nous reparlerons un autre jour, est pour le judaïsme mosaïque et rabbinique ce que fut la guillotine de 1793 pour la royauté et la noblesse. Les sans-culottes de la réforme décrètent la proscription de tous ceux qui sont encore couverts du *talith* et des *tzizith*. Ils abolissent les saints de la Bible et appelleront bientôt le Seigneur *citoyen !*...

Voici, entre mille, un exemple du ravage que fait la réforme judaïque d'outre-Rhin dans les sentiments religieux de beaucoup de nos coreligionnaires. Le rabbin réformiste d'Aix-la-Chapelle raconte lui-même, dans une feuille de sa couleur, que dernièrement il avait été appelé par acte judiciaire à recevoir, dans une contestation civile, un serment déféré à deux israélites de son ressort. Ce serment devait être prêté selon la forme *more judaico;* mais ils se refusaient à mettre les *tephillin*, déclarant devant le juge et un public nombreux, que les cérémonies religieuses n'avaient pour eux aucune signification, que c'étaient des jongleries (*Hokus-Pokus*), qu'ils ne tenaient pas les tephillin pour un objet sacré et les employaient en partie pour fouetter les enfants !...

Voilà la réforme !

(1) *L'Israélite* nous fait remarquer que les détails contenus dans notre numéro de décembre (page 191) sur l'institution biblique orthodoxe manquent d'exactitude. Ces détails, du reste, n'ont absolument rien de blessant pour la méritoire et sainte œuvre entreprise par M. le rabbin Lehmann.

On a lu avec une profonde satisfaction le compte-rendu du séminaire israélite de Breslau. Voilà l'espoir et l'avenir du judaïsme allemand.

Les israélites d'*Italie*, sauf ceux de Rome, sont délivrés de l'oppression... Ils prennent déjà une part active aux destinées de la commune patrie ; beaucoup d'entre eux occupent des rangs distingués dans le parlement, la magistrature, l'université, l'armée, les administrations gouvernementales et municipales. Puissent-ils, en sortant de l'Égypte, ne pas oublier le Dieu qui les a sauvés, et chanter, comme nos pères sur la mer Rouge, dans leurs cœurs et dans leurs temples, le cantique de la foi d'Israël !... Rome seule est encore un point noir dans ce ciel d'azur, un cri de douleur dans cette allégresse des peuples..... Rome garde encore l'enfant Mortara, cette victime du plus exécrable des vols, et Rome est toujours une prison horrible pour nos malheureux frères. Mais bientôt sans doute le canon de la civilisation répondra au *non possumus* du pape, et prison et victimes échapperont aux geôliers du prétendu saint-office, aux bourreaux de la justice et de la liberté humaines... Le crime semé à Bologne par les sbires de l'inquisition a fait germer dans tous les pays une épouvantable récolte de malédictions. L'humanité outragée est vengée.

L'*Espagne* constitutionnelle ne souffre toujours pas d'autre culte dans son sein que celui de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique. Il est permis d'y professer l'athéisme, mais non la croyance au Dieu d'Abraham; d'établir des maisons de jeu, de plaisir et de débauche, mais non un temple israélite. La communauté de Gibraltar, renfermant tant de coreligionnaires de bien, est une belle oasis au milieu du désert religieux de l'Espagne.

Nous avons donné des renseignements authentiques sur la communauté de *Lisbonne*. On y est sur le point de construire une nouvelle synagogue, pour laquelle le concours des israélites d'autres pays est sollicité. On est heureux de penser qu'à l'extrémité de l'Europe flotte le drapeau d'Israël dans sa liberté et dans sa force. Nos coreligionnaires du Portugal, sentinelles avancées du judaïsme, méritent toute notre sympathie et toute notre affection.

Nous avons donné, dans le courant de l'année, diverses nouvelles de *Tunis*. On a vu que sur cette plage africaine aussi le ju-

daïsme révélait sa vitalité antique, ses vertus religieuses et sociales. La présence de plusieurs israélites français établis dans la régence est un bienfait et un puissant encouragement pour la communauté. S. A. le bey a promulgué une Constitution libérale où il est dit :

« Sécurité complète est garantie à tous les sujets et habitants de Tunis, quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur race.

« La liberté des cultes est assurée, notamment aux juifs très nombreux dans le beylick.

« L'égalité devant la loi est proclamée. Aucune classe, aucune religion ne conserve de priviléges à cet égard. »

Les israélites de l'*Amérique du Nord* sont au nombre de 200,000, dont 40,000 habitent New-York. Il y a plusieurs journaux consacrés aux intérêts de notre culte, entre autres *The Gleaner* paraissant à San-Francisco. La ville de New-York a fait don à la communauté juive d'un terrain de la valeur de 20,000 dollars (125,000 fr.) pour la construction d'un orphelinat. Les souscriptions israélites pour cette œuvre charitable s'élèvent au même chiffre.

Les israélites de San-Antonio (Texas) ont bâti une synagogue. A Aurera (Jefferson), quinze israélites se sont constitués en communauté sous le nom de *Beth El*.

Des femmes en Amérique se livrent depuis quelque temps à l'étude de la médecine; parmi elles se trouve également une juive, miss Elson, qui a acquis une grande réputation par ses lectures sur la physiologie.

A Lima (Pérou), une communauté israélite a été organisée l'année dernière (1).

Nous sommes heureux d'apprendre que c'est le consul de France à Damas qui a énergiquement protégé les israélites contre d'odieuses calomnies.

* * *

En terminant cette rapide et peut-être incomplète revue de l'année 1860, nous dirons encore ceci :

L'ère de la persécution semble être close pour Israël, celle de la liberté va commencer; gardons-nous de faire regretter la première à

(1) Voy. *Annuaire israélite* de M. Joseph Wertheimer.

notre sainte religion ; efforçons-nous de supporter l'épreuve du bonheur avec autant de constance et d'inébranlable fidélité que nos pères ont supporté l'épreuve du malheur. Israël doit remplir sa mission sur la terre : s'il ne le fait pas dans la liberté, il sera forcé de le faire dans l'oppression.

On a vu récemment des jeunes chrétiens de France et d'autres pays appartenant à de nobles familles courir sous les drapeaux romains, combattre et mourir, non certes pour conquérir une gloire militaire impossible dans cette triste cause, mais pour obéir à leur foi religieuse qui leur ordonna de sacrifier leurs biens et leur vie pour soutenir son honneur. Ayons donc aussi la force de faire pour notre divine croyance quelques sacrifices, de lui donner un peu de notre or, de notre temps, de nos plaisirs, de nos habitudes et de nos faiblesses. Elle ne nous demande pas de mourir misérablement pour un principe détesté, mais de combattre pour une doctrine de lumière, de progrès et de salut, et elle dit à ses enfants : « Et vous qui êtes attachés à l'Éternel votre Dieu, vous vivrez tous éternellement ! » ואתם הדבקים ב"ה אלהיכם חיים כלכם היום.

La Sidra de cette semaine déroule sous nos yeux le sublime tableau de l'arrivée de Moïse à l'Horeb, devant le buisson enflammé, où il reçut la grande mission de délivrer son peuple de l'esclavage égyptien. (Exode, III.)

Israël n'est plus dans la servitude, mais la religion du Sinaï est peut-être plus que jamais dans les chaînes. « Un nouveau roi qui n'a point connu Joseph », un nouveau pouvoir qui n'avait point de prise sur nos pères, se montre de plus en plus hostile au judaïsme et à sa vie sainte. Et ce Pharaon moderne, c'est la puissance de l'or, qui pèse sur les cœurs et les écrase, éblouit les yeux et en éteint la clarté ; c'est la cupidité, qui nous impose des travaux d'esclave pour nous enrichir, et ne laisse à notre corps ni sabbath ni fêtes, à notre âme aucun repos, aucune lumière, aucune élévation ; c'est la soif des plaisirs, qui nous attire vers les poisons et les enivrements d'Égypte ; c'est le matérialisme et ses fièvres et ses jouissances mortelles, qui empêchent la propagation et l'agrandissement d'Israël, le développement de ses forces morales et des germes divins déposés dans son sein. Et ce Pharaon redoutable, pour assurer notre ruine morale et spirituelle, décrète de jeter nos enfants au Nil, de les livrer dès leur enfance aux flots homicides du monde, de les précipiter dans le gouffre de l'impiété qui s'élargit tous les jours sous nos pas,

de les arracher au sanctuaire du foyer domestique, à la vie et aux mœurs israélites, pour les plonger dans l'abîme.....

Cependant le Très-Haut nous donne la glorieuse mission de sauver la vérité proclamée sur la terre par nos immortels ancêtres. Mais Israël répond : Qui suis-je pour aller chez Pharaon, pour lutter, moi faible et pauvre race, contre les mœurs du temps, les progrès modernes, les exigences sociales, et contre cet esprit du siècle qu'il est de mon intérêt de servir et de m'approprier, plutôt que de combattre?

Le Seigneur dit : Jetez votre bâton par terre, et il se transformera en serpent; si vous abandonnez votre antique foi et ses saintes traditions, votre seule force, votre seule puissance, alors le serpent, la calomnie vous mordra; les peuples auxquels vous espériez plaire par votre irréligion diront que vous êtes des hommes sans Dieu et sans loi, sans conscience, sans vertu et sans moralité. Mettez votre main dans votre poche, et elle sera paralysée, et vous ne pourrez plus jamais agir, travailler, lutter pour le triomphe de vos droits sur la terre, pour les croyances gravées dans votre âme, pour votre avenir et votre salut. Vous avez dû marcher dans le désert pour arriver au Sinaï et recevoir la loi de la vérité; vous avez dû traverser de longs siècles de souffrances et de tortures pour conserver cette loi et répandre cette vérité. Soyez fidèles à votre passé, dignes de vos destinées futures! Vous avez été, comme Moïse, élevés parmi les étrangers; soyez aussi comme lui les protecteurs de mes enfants, les envoyés de la lumière et de la délivrance sur la terre!.... *Je suis Celui qui est*, et ma parole ne varie point, et je vous ai choisis pour en être les propagateurs, les soldats, et au besoin les martyrs parmi les hommes. Vous devez sauver ma loi de l'esclavage et des ténèbres de Mizraïm, et alors tous les peuples, à l'exemple des Égyptiens prêtant aux Hébreux leurs objets les plus précieux pour célébrer mon culte, donneront leur or et leur argent pour me bâtir un temple, et toute l'humanité me servira sur la sainte montagne! תעבדון את האלהים על ההר הזה.

S. Bloch.

MOÏSE (1)

FUITE.

En ce temps, Moïse étant devenu grand, sortit pour voir ses frères; et il vit leur oppression, et il vit un Égyptien qui frappait un Hébreu de ses frères.

Et il regarda de tout côté, et ne voyant personne, il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable. Pharaon apprit cette chose, et il voulut faire mourir Moïse, et Moïse s'enfuit.....

(EXODE, chap. II, v. 11, 12, 15.)

« Devant moi le désert... pas une trace humaine !
Je suis enfin sauvé, Pharaon, de ta haine ;
J'ai quitté Mizraïm, pour n'y plus revenir,
Et d'autres cieux seront mes cieux à l'avenir...
Me voilà fugitif, étranger, sans demeure,
Loin de la terre aimée où ma mère me pleure !
Ce fleuve rayonnant, aux bords ombreux et verts
Encadrés d'un berceau de monts et de déserts ;
Ces splendides palmiers inclinés sur la rive ;
Ces vallons où bondit la gazelle craintive ;
Ces îlots où le sphinx aux membres de granit
Repose au sein de l'herbe ainsi que dans un nid ;
Ces mille esquifs errants, semblables dans l'orage
Aux oiseaux voyageurs qu'emporte le nuage ;
Cette mer qui s'élève et s'abaisse à son jour,
Comme un hôte qui vient et qui part tour à tour ;
Ces palais dont les pieds se baignent dans le fleuve,
Comme ceux d'un troupeau qui se penche et s'abreuve ;
Ces temples si profonds, ces immenses tombeaux,
Ces sites tant aimés, ces spectacles si beaux,
Et ces jeunes amis, et ces vierges voilées
Qui chantaient sur le bord des ondes étoilées ;
Je ne les verrai plus, je les perds à jamais...
Sous un ciel étranger errer seul désormais,

(1) Extrait de l'excellent ouvrage *Voix de Sion*, par M. Moïse Lion, professeur au lycée de Beaune.

Fouler en inconnu les sables ou l'argile,
A tous les vents du ciel me chercher un asile,
Un seuil hospitalier, ou rester fugitif,
Ce sera là ma vie...

« Oui, mais l'humble captif
Du moins deviendra libre! et je n'aurai pour maître
Que toi, Seigneur des cieux, que tout doit reconnaître!
Ainsi que le lion du désert infini,
Je vivrai seul et fort sous ton regard béni!
Quand la mer des roseaux (1) sous le soleil s'enflamme,
Comme l'aigle du ciel j'élèverai mon âme!
Je dresserai ma tente au levant, au couchant!
Mon cœur exhalera son murmure ou son chant,
Loin de l'oppression et de la servitude,
Pareil au flot vivant de cette solitude!
Sous l'abîme des nuits, comme un Chérub (2) de feu
Ou comme Labana (3), j'adorerai mon Dieu!
Semblable au jeune onagre, allégé de mes chaînes,
Je gravirai les monts, je franchirai les plaines!
Et si je veux rester près de l'onde où j'ai bu,
Si mon cœur se choisit l'enfant d'une tribu,
Je puis, heureux pasteur que le ciel salarie,
Me tracer de mes mains ma nouvelle patrie,
Sous les arbres féconds d'un vallon écarté,
Enseigner à mes fils la sainte vérité,
Et comme un laboureur attend l'épi qu'il sème,
Voir germer les vrais biens pour ceux que mon cœur aime...

« Ceux que j'aime! Ils sont là dans l'éternel danger
De l'esclave incliné sur le sol étranger!...
Ils pétrissent l'argile et végètent dans l'ombre...
Cependant l'oppresseur, effrayé de leur nombre,
Comme un vent du désert qui dessèche les fleurs
Sur nos pauvres tribus fait passer les douleurs;

(1) Iam Souph (mer des roseaux) mer Rouge.
(2) Chérub (char ou sphère) étoile.
(3) Labana (blanche) lune.

Il leur change en prison les champs de la patrie,
Il raille leur Dieu sourd quand l'esclave le prie,
Il enlève l'enfant du berceau maternel
Et du sein des proscrits arrache l'Éternel.

« Dieu des cieux! Dieu de l'homme! écoute la prière
D'un pauvre fugitif dont l'humide paupière
Ne sait où découvrir un asile ici-bas ..
Prends pitié de mon peuple : et s'il faut à ton bras
Une victime obscure humblement résignée,
O Très-Haut! que ma tête au fer soit désignée
Ou que je meure ici d'angoisse et d'abandon...
Mais qu'Israël soit libre et bénisse ton nom! »

MISSION.

Moïse conduisait les brebis de Jéthro, son beau-père, prêtre de Midian. Il dirigea son troupeau vers le désert, et vint sur la montagne de Dieu, l'Horeb, et un ange de l'Éternel lui apparut dans la flamme qui sortait d'un buisson, et il vit brûler le buisson sans que le buisson fût consumé.

(EOXDE, chap. III, v. 1, 12.)

Il chemine pensif. Les brebis, les chamelles,
S'arrêtant, par moments, pour tendre leurs mamelles
A leurs petits agglomérés,
Sur son pas inégal, sans écho dans le sable,
Déroulent au hasard leur chaîne interminable
A travers les sillons dorés.

Les arbustes rampants que la poussière incline,
Les épineux cactus que le soleil calcine,
Quelquefois un maigre palmier;
Pour que le chamelier puisse guider sa vue,
Quelques rochers semés sur la morne étendue :
Voilà l'horizon tout entier.

Il suit l'escarpement de ces montagnes saintes,
Où les fils du désert, pour apaiser leurs craintes,

Adorent tous les ans, sur le roc sombre et nu,
Un Dieux mystérieux qu'ils nomment l'Inconnu (1).

Il monte, et par degrés voit, jusque sur la crête,
S'épanouir le ciel tout autour de sa tête,
Et surgir devant lui, de l'ombre des vieux monts,
Le spectacle plus grand de plus grands horizons.

Au pied d'un cèdre enfin s'arrêtant sur la cime
Et dominant des yeux une scène sublime,
Il parcourt d'un regard de tristesse et d'amour
Tous ces champs, tous ces flots, tous ces cieux, tour à tour.

Voilà cette plaine immuable,
Sans bois, sans herbe, sans torrent,
Où l'on n'a d'abri sur le sable
Que l'ombre du nuage errant;
Sur ce libre et sauvage espace
L'ardent Simoun passe et repasse,
Comme un souffle brûlant du ciel,
Et cette mer sans transparence,
Dans sa grandeur et son silence,
Dit : Je ne suis qu'à l'Éternel !

Voici les oasis fécondes,
Où, comme des urnes d'argent,
Les valves des grottes profondes
Versent sans fin leur flot changeant;
La gazelle à leur bord se penche,
Mire sa tête fauve et blanche,
Puis aspire l'errant azur,
Tandis que, repliés sous elle,
Ses faons dorés à sa mamelle
Se désaltèrent d'un lait pur.

Là, vers le midi redoutable,
Comme un débris du firmament,
Ceint de montagnes et de sable,
Se prolonge un golfe dormant;

(1) J. de Müller, vingt-quatre livres d'histoire universelle, liv, IX, ch. 6, p. 170.

C'est la mer qui baigne deux mondes,
Qui roule du feu dans ses ondes,
Et qui brille entre les roseaux;
La barque d'Ophir la sillonne,
Et Tharsis avec Babylone
De pourpre et d'or couvrent ses eaux.

Ici, comme des pics splendides,
Annonçant l'homme dans les cieux,
Se dessinent les pyramides
Aux feux du couchant radieux;
C'est, dans une vallée immense,
Mizraïm qui travaille et pense
Entre les déserts solennels,
Terre mystérieuse et neuve,
Qui — née et vivant dans un fleuve —
Bâtit des tombeaux éternels.

Et par delà tout ce qu'enferme
L'horizon de l'œil incertain,
Dans ce monde voilé, sans terme,
Perdu sur l'espace lointain,
Ici par les grands lacs bercées,
Là dans les plaines dispersées,
Ailleurs campant au pied des monts,
Dans les îles, sur les bruyères,
Foules paisibles ou guerrières,
Vivent les peuplades sans noms.

Races obscures et mêlées,
Qui se déroulent sous le ciel,
Comme ces légions ailées
Qui cherchent la graine ou le miel;
Essaims dont la vie est un rêve,
Dont le jour commence et s'achève
Sans but dans la guerre ou la paix,
Éclairs humains, vifs et sans trace,
Un moment présents dans l'espace,
Ensuite effacés à jamais...

Le pasteur, isolé, d'un long regard mesure
Les ondes, les déserts, les rochers, la verdure,
Et de ses yeux pensifs le rayon contenu
Semble au loin voir encor l'univers inconnu.
Mais c'est à l'occident que retourne sans cesse
Et s'attache sans fin son regard de détresse.

Il songe à Mizraïm et jette un cri touchant :
« Je vois d'ici ton ciel, et le vent du couchant
« Apporte jusqu'à moi ton haleine chérie,
« Le parfum de tes champs, ô ma belle patrie,
« L'haleine de tes blés, le soupir de tes flots,
« Et de mes bien-aimés les pleurs et les sanglots...
« Combien je t'aime encor! Que j'aime ce rivage
« Où ma mère adoptive a sauvé mon jeune âge!
« Que je t'aime! Et j'ai fui, pour devenir pasteur,
« Ce nid de ma jeunesse où j'ai laissé mon cœur!
« Que je t'aime! Et j'ai fui ta vallée éclatante,
« Pour errer au désert et dormir sous la tente!
« Que je t'aime! Et j'ai fui, proscrit à tout jamais,
« Tes temples, tes cités, tes jardins, tes palais!

« Mais ce n'est pas l'exil loin de ton beau rivage,
« C'est le malheur des miens, la honte, et l'esclavage,
« Et la mort suspendue à toute heure sur eux,
« Qui font pencher mon front sous un poids douloureux...
« Ah! la terre est splendide et le ciel est sublime!
« Et les hommes, plongés dans la lutte ou le crime,
« Au sein de cet éden n'arrosent de leurs pleurs
« Que les germes amers des haineuses douleurs...
« Ils ignorent, hélas! qu'au ciel et sur la terre
« Ne règne qu'un seul roi, qu'un seul Dieu, qu'un seul père.

« Un seul Dieu! foyer pur d'amour illimité!
« Ame de tous les cieux et de l'éternité!
« Source où l'étoile d'or, et le soleil de flamme,
« Et l'homme, et le ciron, désaltèrent leur âme...

« Un seul Dieu!... mais moi seul, sur la terre infinie,
« J'entrevois, Éternel, ton unité bénie;

« Chez ces peuples sans nombre errant sous tous les cieux
« Et contemplant là-haut les mondes radieux,
« Inondés des bienfaits que l'Invisible sème,
« Nulle âme ne connaît ce bienfaiteur suprême (1).

« Ah ! s'il m'était donné de sortir ce flambeau,
« — Le nom du Dieu vivant, — du temple ou du tombeau !
« De semer les rayons de la sainte lumière
« Sur l'avenir immense et sur la terre entière !
« De dire aux nations : Filles de l'Éternel,
« Vous n'êtes devant lui qu'un essaim fraternel !
« Ah ! s'il m'était donné de sortir de l'abîme
« Seulement tes débris, ô mon peuple, ô victime
« Dont l'oppresseur éteint le regard dans les pleurs !
« Si je pouvais enfin de ton champ de douleurs
« T'emmener sous les cieux où je songe et je prie,
« Te rendre libre et grand, te chercher la patrie,
« Ou du moins te donner, pour vaincre tout péril,
« Une espérance en Dieu qui t'éclairât l'exil !...
« Mais je suis humble, et seul, et faible de langage,
« Un pasteur, un proscrit... »

Sur l'Horeb un nuage
Est apparu soudain... les buissons enflammés
Illuminent le ciel sans être consumés...
Le pasteur, ébloui, contemple avec surprise;
Une voix, du buisson, dit : Moïse ! Moïse !

(1) Aimé Martin, *Éduc. des mères de famille.*

LE PROPHÈTE ÉLIE

CONTE DE M. L. HOROWITZ (1).

I

Nous sommes dans la ville de Pesth.

Jetons un regard dans un modeste logement, au rez-de-chaussée, dans la rue du Nègre.

Un coup d'œil rapide porté sur une chambre assez spacieuse touchant à un petit cabinet, et où l'on pénètre par la cuisine, donne de suite la conviction qu'il n'y a là ni aisance ni abondance, mais que la propreté et le sentiment de l'ordre conduisent le ménage. Les armoires, chaises et portes sont soigneusement nettoyées, les murs fraîchement blanchis, les fenêtres et miroirs luisants, et la table est couverte d'une blanche nappe, car c'est aujourd'hui la veille de la fête de Pesach.

Une femme d'environ trente ans, la veuve Zipora, est assise à une petite table et s'occupe à préparer, avec des figues, des amandes et de la cannelle, les électuaires pour la soirée. De temps à autre elle s'interrompt dans cette occupation pour essuyer les larmes qui trahissent ses tristes pensées. En face d'elle est debout sa fille Dina, âgée à peine de neuf ans. Les yeux de la petite fille sont fixés sur sa mère; leur éclat humide et les mouvements convulsifs des lèvres et des muscles du visage montrent la part profonde qu'elle prend à la tristesse de sa mère. L'enfant éclate enfin en sanglots.

Bien que Zipora n'eût aucun doute sur la cause de ces larmes, elle demanda pourtant : « Pourquoi pleures-tu, chère enfant ?

— Parce que toi aussi tu pleures, ma mère ! »

La pauvre femme mit son travail de côté, attira sur elle sa fille, l'enlaça de ses bras, et en laissant à ses pleurs un libre cours, elle s'écria : « O ma douce enfant, combien avons-nous sujet à d'amères larmes ! Il y a un an j'avais un fidèle et cher époux, j'étais une femme riche, digne d'envie ; toi, tu avais un père bien-aimé ; et aujourd'hui je suis une pauvre veuve dans l'affliction, et toi, une orpheline abandonnée !... »

(1) Tiré de l'Annuaire israélite illustré de Pesth; traduit de l'allemand par Mlle Pauline Bloch.

Ces plaintes de la pauvre femme étaient aussi vraies que douloureuses.

M. Wimmer, son mari, était connu comme un négociant en laines riche et estimé. Tous les ans il entreprenait un voyage dans la province de la Bacska (Hongrie) pour faire ses achats. Reb Nachum, qui l'assistait depuis des années dans son commerce, l'accompagnait ordinairement dans ces voyages. Il en fut de même l'été précédent. Mais cette fois M. Wimmer ne revint pas de son voyage. En prenant livraison d'une partie de laines, qui furent jetées dans des sacs du haut d'un grenier, il s'était si malheureusement placé, qu'un de ces lourds ballots lui tomba sur la tête et l'écrasa. Reb Nachum, le seul homme présent, retira le malheureux, dont le sang coulait par le nez et la bouche. Il cria au secours, courut chercher un médecin, mais, en revenant avec l'homme de l'art, M. Wimmer n'était déjà plus qu'un cadavre.

Par une circonstance inexplicable, le portefeuille du malheureux, qui devait sans doute renfermer une somme d'argent importante, avait disparu. Le premier soupçon du vol tomba sur Reb Nachum ; cependant, après une instruction judiciaire minutieuse, il fut déclaré innocent et mis en liberté.

La malheureuse veuve donna volontairement tout ce qu'elle possédait pour couvrir les dettes de son mari et conserver sans tache son nom honorable. Mais par cela elle resta elle-même sans moyens d'existence, livrée au besoin. Heureusement, un M. Trottberger s'établit dans la même année à Pesth.

C'était un ami de jeunesse de M. Wimmer; et bien qu'il n'eût point une réputation de libéralité, il s'intéressa pourtant si vivement à la famille de son ami, qu'il fixa à la veuve un subside hebdomadaire, de sorte qu'avec une économie bien entendue elle put vivre convenablement.

Reb Nachum, bien que judiciairement acquitté de tout soupçon, ne put cependant reconquérir dans le monde la confiance d'autrefois, et il chercha en vain un emploi dans le commerce. Heureusement pour lui, il était connu pour un savant et profond talmudiste ; aussi plusieurs pères de famille lui confièrent-ils leurs enfants pour leur éducation talmudique.

II

Les souffrances humaines consument avec voracité la provision des larmes. Tant qu'elles sont fraîches, elles demandent souvent de nou-

veaux épanchements ; avec le temps, elles s'en passent. Mais la cessation des larmes n'est pas une preuve de la fin des souffrances.

Zipora sécha ses pleurs et en effaça aussi les traces sur les joues de Dina.

« Ma chère enfant, dit-elle, sais-tu dans quelle maison de la rue Royale demeure Fischel, le *gabaï* (1) ?

— Oui, chère mère.

— Vas-y donc, et dis-lui que je le prie de m'envoyer un *orach* (2) convenable pour nous faire le *seder* (3). »

M. Fischel était entouré d'une masse de mendiants voyageurs qui attendaient de lui des billets pour obtenir la table gratuite pendant les fêtes. Lorsque Dina fit connaître la demande de sa mère, les mendiants reculèrent ; ils spéculaient sur des billets pour des maisons riches, tandis que la petite fille n'avait nullement l'air d'appartenir à une famille riche. Alors, au moment où M. Fischel voulait passer en revue les pauvres pour en choisir un convenable pour la pieuse veuve, un des assistants s'avança en fendant la foule, et s'offrit.

« La brave femme, dit-il, veut seulement voir célébrer à sa table la cérémonie du Seder d'après l'usage de nos pères ; j'y suis assez versé et espère pouvoir la satisfaire. »

M. Fischel consentit, et l'affaire fut conclue.

Le soir, après l'office divin au temple, l'étranger parut dans la chambre bien chauffée de Zipora. Sur la table brillait le plat avec les pains azymes et tous les objets nécessaires à la cérémonie de la soirée.

L'étranger ne ressemblait point aux mendiants nomades ordinaires.

Son visage, rond et affable, était encadré dans une barbe noire abondante. Un habit de damas ponceau un peu usé et ouvert sur le devant, des culottes de la même étoffe et de la même couleur, des bas de laine blancs, des souliers à boucles, une cravate blanche et un chapeau à trois cornes : tel était son habillement.

Après le salut habituel de *gut yom tov* (bonne fête), l'étranger présenta à la jeune fille une *Hagada* (4) ornée de très belles images,

(1) Administrateur et caissier du temple.

(2) Pauvre nomade.

(3) Cérémonie du culte domestique célébrée pendant les deux premières soirées de Pâque.

(4) Livre de prière et de cérémonie pour les soirées de Pâque.

afin qu'elle eût du plaisir à prendre part aux récitations qui allaient avoir lieu.

L'étranger dirigea les cérémonies de la soirée avec une rare affabilité et beaucoup de connaissances. Zipora, ainsi que la petite Dina, trouvèrent en lui un vrai charme; la veuve surtout éprouva dans son cœur un sentiment de reconnaissance de ce que les souvenirs douloureux qui, comme elle avait craint, lui troubleraient toutes les joies de la fête, se fondaient en sentiments mélancoliques mêlés de pensées consolantes. Et lorsque la première partie de la Hagada fut terminée, et que les mets furent portés sur la table, — M. Trottberger ayant eu soin de procurer un beau repas, — l'étranger, qui avait beaucoup voyagé et beaucoup vu, se mit à raconter tant de choses merveilleuses et parfois drôles, que les yeux de ses deux auditrices étaient attachés à ses lèvres avec un visible plaisir.

Enfin on enleva le couvert, le plat du Seder brilla de nouveau au milieu de la table, et Dina, sur l'invitation de sa mère, ouvrit la porte pour la récitation des imprécations contre les idolâtres (1); mais la petite, poussant un cri d'effroi, recula épouvantée et courut se cacher derrière la robe de sa mère.

Un personnage d'un aspect vénérable entra à pas lents dans la chambre. Sa barbe et ses longs cheveux, blancs comme la neige, descendaient bien bas; son corps était enveloppé dans un manteau d'atlas blanc, serré à la taille par une large ceinture d'or; ses pieds étaient couverts de souliers et de bas de soie blanche, et il était coiffé d'un bonnet d'hermine.

« Je suis le prophète Élie! » s'annonça-t-il.

La pieuse Zipora se leva de suite de son siége, s'inclina respectueusement devant le saint, dont la présence transformait sa chambre en sanctuaire, et, pleine de piété, elle baissa les yeux, car dans son humilité elle se croyait indigne de contempler le visage de l'homme de Dieu.

« Je suis, dit l'apparition avec une voix creuse et lente, le prophète Élie, et je suis apparu pour consoler ton cœur blessé, Zipora, et pour te renvoyer à M. Trottberger dans tous les événements de ta vie. Il sera toujours pour toi un fraternel ami, c'est pourquoi aie confiance en lui, et quand un jour ta fille sera en âge, garde-toi de disposer de

(1) Il est d'usage d'ouvrir les portes pour cette récitation, afin d'indiquer qu'il ne s'agit point des peuples au milieu desquels nous vivons, mais des races éloignées qui ne reconnaissent pas Dieu et se livrent à tous les crimes.

sa main sans l'assentiment de cet ami. Celui-là seul devra être son époux qui sera choisi pour elle par M. Trottberger. »

Zipora s'inclina silencieusement en signe d'obéissance.

Cependant, à peine le prophète eut-il prononcé la dernière parole, que l'étranger assis à table, et qui, par une frappante absence de respect, ne s'était pas même levé de sa chaise, s'adressa au prophète par ces mots : « Il est à présumer que M. Trottberger fixera aussi une dot de trente mille florins. »

Ces paroles firent sur le prophète une impression singulière. Il recula d'un pas et jeta sur son interlocuteur un regard pénétrant; mais celui-ci fit semblant de ne point remarquer l'impression produite, et il continua de parler. « Il est également à présumer, dit-il, que M. Trottberger destinera pour mari à l'orpheline un jeune et pieux rabbin. »

A peine le prophète eut-il entendu ces paroles, qu'il se retourna sans répondre et quitta la chambre.

Cette scène causa la plus vive surprise à la vertueuse veuve ; elle ne savait qu'en penser.

L'étranger, sans doute pour éviter toute explication, fit comme si rien ne s'était passé et continua sa chaleureuse récitation de la Hagada, ce qui porta Zipora à en faire autant. Dina aussi se risqua de quitter sa cachette, et sa jeune imagination retrouva bientôt une distraction dans les belles images de sa Hagada.

Lorsque enfin la deuxième partie de la cérémonie était également terminée et que l'hôte allait prendre congé pour, comme il disait, chercher son gîte, Zipora le pria de lui dire son nom. « Veuillez, répondit-il, me donner seulement en me parlant le titre honorifique de *rabbi*, car c'est ainsi que m'abordent tous ceux qui me connaissent. »

Les jours de fête suivants n'amenèrent rien qui mérite une mention particulière. Le *rabbi*, — nommons-le également ainsi puisque nous ne savons rien autre chose de lui, — était, après l'expiration de Pesach, si bien dans les grâces de la pieuse veuve et de son aimable fille, que toutes les deux, au moment où il fit ses adieux, le prièrent de rester encore quelques jours à Pesth et auprès d'elles; mais il refusa en disant que des affaires l'appelaient ailleurs. Cependant il promit de passer désormais tous les ans la fête de Pesach avec elles, jusqu'à ce qu'il se trouvât quelqu'un qui eût le droit de donner le *seder* à sa place.

Le rabbin énigmatique tint parole : tous les ans il parut chez la

veuve la veille de la fête, resta auprès d'elle jusqu'à la fin, et dirigea ponctuellement les cérémonies du *seder*.

III

Durant la soirée de Pesach, dont nous avons rapporté plus haut les événements qui avaient eu lieu dans la demeure de Zipora, il s'est passé également dans la maison de M. Trottberger quelque chose dont nous ne saurions rendre compte en ce moment. Ce qu'on sait, c'est que dans cette soirée M. Trottberger, à cause d'une indisposition subite, avait quitté la table au milieu de la cérémonie, s'était retiré dans sa chambre sans laisser pénétrer personne auprès de lui; et bien que le lendemain il se trouvât physiquement rétabli, la pâleur de son visage trahissait une nuit sans sommeil, et son être rêveur annonçait une secrète inquiétude qui le tourmentait.

Le dernier jour de la fête il fit appeler son fils Michaël, âgé alors de douze ans, et lui parla ainsi : « Cher enfant, j'ai pris à ton égard une résolution que je désire ardemment convenir également à ton cœur. »

Le jeune garçon regarda son père avec de grands yeux pleins de loyauté, et celui-ci continua :

« Je t'avais destiné à l'état médical. Ton zèle et ton ardeur, qui t'ont fait passer avec distinction jusqu'à ce jour six classes du collége, me prouvent suffisamment que tes penchants étaient d'accord avec ma volonté.

— Certainement, cher père.

— Cependant j'ai abandonné cette idée : tu ne te voueras pas aux études médicales; je veux plutôt que tu te prépares dès aujourd'hui à devenir un savant rabbin.

— Comment! mon père, que dites-vous là?

— Je désire que tu sois un jour un pieux et savant rabbin; oui, c'est plus qu'un simple désir, c'est une ferme et inébranlable volonté pour laquelle j'ai de bonnes raisons. Cependant je serais affligé si je te voyais m'obéir avec répugnance; il me serait pénible de te voir regarder avec dédain un état si vénérable auquel, du reste, tu es destiné par ton père, qui t'aime tendrement, comme tu sais. »

Le jeune homme saisit la main de son père et dit en pleurant : « J'ai pourtant déjà fait de si beaux progrès en latin, en histoire et en géographie, et mon professeur a bien souvent assuré que je ma-

nifestais des dispositions particulières pour les sciences mathématiques, et maintenant...

— Qui donc, mon fils, demande que tu abandonnes tes études ? Je ne partage nullement l'opinion si insensée et si blâmable que la théologie puisse exclure toutes les autres sciences; je crois plutôt que la théologie et la philosophie peuvent seulement agir salutairement quand elles marchent ensemble. Ainsi tu cesseras bien de fréquenter le collége, mais tu continueras à prendre des leçons privées chez tes professeurs. Ton application principale, tu la consacreras aux études bibliques et talmudiques, puisque tu es destiné à devenir un savant rabbin. »

Le bon petit garçon, habitué à l'obéissance, était content de l'assurance paternelle relativement aux sciences profanes, et il promit de répondre avec zèle aux désirs de son père.

Michaël fut congédié avec de chauds baisers, et Reb Nachum fut appelé.

Reb Nachum ne fut pas peu effrayé en apprenant que le riche protecteur de la veuve de son ancien patron désirait lui parler. Il croyait qu'il voulait renouveler contre lui un odieux soupçon. Il chercha en tremblant tous les documents dont il s'était procuré des copies authentiques lors de sa mise en liberté, les mit dans la poche de sa redingote, pénétra avec une fermeté insolite dans le cabinet de l'homme riche, et demanda, en courbant profondément l'échine, si M. Trottberger désirait lire les pièces qui le déclaraient innocent, lui Reb Nachum ?

Cette question inattendue frappa tellement M. Trottberger, que sa main droite, chargée d'une prise de tabac, s'arrêta à moitié chemin de son nez, tandis que son pied gauche glissa involontairement du tabouret.

Mais Reb Nachum fut frappé encore bien plus lorsque après un court silence M. Trottberger, ne répondant pas à sa question, lui demanda à son tour :

« Combien d'élèves avez-vous en ce moment ?

— J'en ai six.

— Combien vous rapportent-ils par mois ?

— Environ dix-huit florins.

— Cela suffit-il à vos besoins ?

— Je me suis habitué à une vie pauvre.

— Si je vous offrais deux fois autant pour l'instruction de mon

fils, vous décideriez-vous à renvoyer vos autres six élèves pour donner tous vos soins à ce seul ?

— Il m'est impossible de renvoyer tous les six, car l'un d'eux est mon propre fils.

— Soit; je vous permettrais de garder celui-ci, mais nul autre que lui.

— Alors je serais prêt.

— Eh bien, écoutez ! Je veux faire de mon Michaël un rabbin, et je ne connais à cet effet de professeur plus capable à Pesth que vous. Si vous acceptez donc, vous recevrez de moi un traitement mensuel de trente-six florins, et l'enseignement pourra commencer demain.

— J'accepte. »

Une inclination profonde de Reb Nachum fut en quelque sorte le sceau de l'engagement. Il s'en alla, et le lendemain Michaël commença à se préparer à sa future carrière.

IV

Les deux garçons, Michaël et Élasar, s'unirent dès les premiers jours d'une amitié profonde qui augmenta de plus en plus; car chacun d'eux possédait une abondance de connaissances qui manquaient à l'autre et qui lui profitaient. Élasar, le fils de Reb Nachum, avait une avance considérable dans les études bibliques et talmudiques, tandis que toutes les autres sciences lui étaient restées étrangères jusqu'alors ; Michaël, à son tour, était pour son âge bien instruit dans les connaissances profanes, mais possédait fort peu la Bible et le Talmud. Ils firent ainsi un échange spirituel pour combler réciproquement les lacunes Leurs parents encouragèrent avec plaisir cette amitié à cause des visibles avantages qui en résultaient pour les deux jeunes gens. Aussi M. Trottberger permit-il au fils de Reb Nachum de prendre part aux leçons que son fils recevait des professeurs à la maison. L'attachement croissant pour son ami réconcilia également bientôt Michaël avec la vocation qui ne voulait pas lui convenir d'abord.

Au bout de trois années, Reb Nachum déclara que les deux garçons, — ils étaient du même âge, — étaient parfaitement mûrs pour fréquenter une *yeschiba* (1), et il proposa celle de Prague. M. Trottberger se décida avec peine à se séparer de son fils bien-aimé ; mais

(1) École talmudique supérieure.

il se rendit aux arguments de l'instituteur, si clairvoyant dans son état, et il eut même la générosité d'accorder au pauvre Élasar, pour la continuation de ses études, un subside mensuel, afin qu'il pût accompagner son ami à Prague.

Les jeunes gens passèrent trois ans dans cette école talmudique, alors la plus célèbre du monde, et ils avaient la réputation d'en être les élèves les mieux doués et les plus appliqués. Puis ils se rendirent à Berlin, où ils restèrent également trois ans, travaillant avec la même ardeur et le même succès. Ils y obtinrent les diplômes de rabbin et de docteur.

Bien que M. Trottberger pressât les jeunes gens de revenir, il ne put cependant résister à leur prière de leur accorder encore un an pour voyager. Ils désiraient visiter non-seulement la France et l'Italie, mais surtout les grandes communautés d'Afrique, où vivaient à cette époque les grandes illustrations de la science talmudique.

Ce fut au mois de juin que les deux amis s'embarquèrent. Quatre jours après, étant déjà en pleine mer, un cri d'angoisse déchirant se fit entendre sur le navire, et les deux jeunes gens s'approchèrent pour en connaître la cause. Ils furent saisis d'épouvante à la vue des flammes d'un incendie effroyable qui venait d'éclater à l'arrière du bâtiment: hommes, femmes et enfants, dans un désordre sauvage, se précipitèrent au-devant d'eux. Par l'imprudence de quelques matelots, le feu avait pris dans un magasin; on essaya en vain de l'éteindre pour cacher le fait au capitaine, et lorsque les malheureux s'aperçurent que leurs forces ne suffisaient pas, il était trop tard: les flammes trouvèrent à chaque instant un nouvel aliment et atteignirent le tillac. En peu de minutes il ne fut plus possible d'arriver aux pompes. La perplexité des officiers augmenta encore le trouble. Des canots de sauvetage furent descendus, mais on s'y pressait tellement, qu'il tomba plus de personnes dans l'eau qu'il n'en arriva dans les embarcations. Les flammes, grandissant toujours, poussèrent chacun à se hâter; beaucoup de passagers tombèrent sans connaissance et furent la proie de l'effroyable élément.

Élasar fendit la foule de toutes ses forces pour trouver l'ami dont il avait été séparé dans le tumulte, afin de crier avec lui un dernier *schema Israël*. Mais, ô malheur! il l'aperçoit justement, atteint par ce feu d'enfer, se jeter volontairement à la mer... « Mourir avec lui! » fut la seule pensée dont il fut capable en ce moment, et il se précipita dans les vagues sur les traces de son ami.

Un vaisseau marchand hollandais arriva à propos pour sauver plu-

sieurs des malheureux qui nageaient sur la mer, uttant avec la mort, et pour essayer de les rappeler à la vie. Élasar se trouva parmi ces derniers.

Lorsqu'on le retira de l'eau, il était sans connaissance, mais il tenait ferme, avec une main convulsivement fermée, un cadavre. Il avait sans doute cru saisir Michaël : c'était un jeune matelot.

Comment Élasar revint peu à peu à lui, combien il versa alors de larmes amères sur la perte de son ami, comment dans son désespoir il ne voulait presque pas reconnaître son propre salut comme une grâce du ciel qui méritât sa gratitude : décrire tout cela nous éloignerait trop du sujet principal de notre histoire. Nous voulons seulement encore ajouter que ce fut le médecin du navire hollandais qui avait lui-même retiré de l'eau Élasar sur le point de se noyer. Ce médecin fit beaucoup d'efforts pour rétablir entièrement le naufragé ; il se fit plus tard connaître à Élasar comme coreligionnaire ; et son langage plein d'une sainte éloquence soutint le jeune homme désespéré, éloigna de son cœur le dégoût de la vie, le remplit d'une pieuse résignation et d'une douce mélancolie. La plus grande douleur d'Élasar consista dans l'image de l'impression terrible que la nouvelle de cet affreux événement ferait sur le malheureux père de son regrettable ami.

De Marseille, où Élasar débarqua, il écrivit à son père et lui fit connaître ce qui s'était passé, en le priant d'annoncer à M. Trottberger son malheur avec autant de ménagement que possible. Bientôt après il se dirigea lui-même sur Pesth.

Si nous considérons que Michaël, enfant unique et rempli de précieuses qualités, était idolâtré de M. Trottberger et aimé de lui plus que sa propre vie, nous pouvons nous faire une faible idée de sa douleur mortelle à la terrible nouvelle, bien qu'elle lui fût communiquée avec ménagement. Seulement, lorsque Élasar arriva à Pesth et raconta avec des larmes brûlantes les détails de la triste fin de Michaël, la part sincère qu'en montrait le narrateur agit si bien sur M. Trottberger, qu'il commença à pleurer lui-même, de sorte que le lourd fardeau pesant sur son cœur devint plus supportable ; et comme il sentait combien Élasar était capable de le soulager, il ne voulait plus s'en séparer ; il ne voulait pas se priver un instant de la consolation de ce fidèle attachement.

Lorsque Élasar, sur l'invitation de l'administration de la communauté, prononça dans la grande synagogue un discours qui fut écouté avec enthousiasme par un nombreux auditoire, l'estime et l'affection

de M. Trottberger pour l'ancien camarade de son fils augmentèrent tellement dans son cœur, qu'il résolut de l'aimer et de le traiter comme son propre enfant. Rien ne saurait donc nous paraître plus naturel que le projet de M. Trottberger de marier le jeune homme avec Dina, la fille de Zipora, qui brillait dans tout l'éclat de la beauté. Il ne lui était pas difficile de réunir parfois, comme par hasard, les jeunes gens dans sa maison, et il remarqua avec une satisfaction profonde combien son projet était puissamment secondé et avancé par la nature. Le Hanouka (fête des illuminations) suivant, l'aimable candidat rabbin fut fiancé à Dina. M. Trottberger promit de les doter convenablement tous les deux, et de leur offrir une somme qui méritait d'être considérée comme importante.

L'amour des fiancés, qui croissait visiblement, et leur bonheur intime, qui se manifestait à toute occasion par une ardente reconnaissance envers leur commun bienfaiteur, exercèrent sur lui une influence salutaire. La douleur ne quitta pas son cœur, mais elle devint plus douce.

(La fin au prochain numéro.)

CONSISTOIRE DE BORDEAUX.

LA SOCIÉTÉ DE GUEMILOUT HASSADIM.

Le Consistoire de la Gironde vient de prendre une décision qui produit une certaine sensation : les parties intéressées crieront, elles peuvent avoir ce droit, mais lorsqu'on porte la main sur une plaie vive, on doit se résigner à faire crier celui que l'on veut guérir.

La société de *Guemilout Hassadim*, qui fut fondée en 1730 par feu le grand rabbin Falcon, tout en étant une société de secours mutuels de bienfaisance, avait dans ses attributions le pénible service des inhumations.

Peu à peu on s'éloignait du but de l'institution, on méconnaissait, on dénaturait l'œuvre du grand rabbin Falcon.

Pendant plusieurs années, des réclamations furent adressées au Consistoire sur les abus dont se trouvaient victimes quelques personnes; les plaintes, nous devons le constater, étaient souvent exagérées, quelquefois puériles, mais il en existait de véritables et presque répugnantes. Il y aurait ingratitude à méconnaître que la

société *Guemilout Hassadim* n'ait pas rendu dans son passé d'immenses services, mais il y a eu aussi des choses répréhensibles qu'il faut couvrir d'un voile épais.

La Société, spéculant sur le décès de ses coreligionnaires, trafiquait des choses nécessaires dans ces tristes circonstances : on discutait le prix des porteurs, des vêtements mortuaires, des cierges, des prières : et, nous n'hésitons pas à le dire, la Société se suicidait et se frappait elle-même d'un stigmate.

Le Consistoire a fait un acte de haute moralité en décidant qu'à l'avenir le service des inhumations serait fait par l'administration du culte ou par adjudication, sous sa surveillance, mais en dehors de toute participation de la part de la Société. Le Consistoire a longtemps résisté : il lui répugnait, non pas de couper le mal dans sa racine, mais de changer les habitudes, de détruire un usage et des coutumes. Le paragraphe 4 de l'ordonnance du 25 mai 1844, sur l'organisation du culte, dispose que le Consistoire fait, sous l'approbation du Consistoire central, les règlements concernant les cérémonies religieuses relatives aux inhumations. Il n'est pas douteux que le Consistoire de Bordeaux, si conservateur par les membres qui le composent, par le savoir et le caractère conciliant de son grand rabbin, par les mœurs des israélites de sa circonscription, maintiendra les traditions tout en améliorant ce qui était défectueux. En donnant pleine et entière approbation à la décision consistoriale, nous sommes l'écho de la communauté. On ne saurait nous accuser de partialité ; nous encensons rarement les hommes et les administrations ; nous regrettons de ne pas être de l'avis de quelques-uns de nos amis intimes. Dans cette circonstance, le Consistoire a pour lui la moralité, le bon droit, et, chose rare, la presque unanimité de ses coreligionnaires.

Quant à la Société, elle peut, comme elle a déjà fait, modifier ses statuts, continuer les actes de bienfaisance dont les malheureux lui savent gré (1), le Consistoire n'hésitera pas à y concourir ; il n'a pas voulu, comme on le crie bien haut, la détruire : il cherche à la relever dans sa dignité en lui rappelant son origine, en lui supprimant un marché mercantile qui détruisait jusqu'au bien qu'elle pouvait faire. Le Consistoire a cautérisé une plaie nuisible au culte et à la Société elle-même.

PROSPER LUNEL.

(1) Les actes de bienfaisance de la Société ont toujours été beaucoup plus libéraux que ceux faits par le Consistoire lui-même.

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

L'Univers israélite	20 fr.
M. Itamar Cohen	50
M. Julien Cohen	50
M. Prosper Lunel	20
Un anonyme	10
M. Fonsèque, à Toulouse.	3

Cet honorable israélite a accompagné sa souscription de la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

C'est un plaisir pour moi de vous envoyer ma légère offrande pour répondre à l'appel que vous avez fait au sujet de la reconstruction du temple israélite d'Ancône, détruit par les sauvages de l'an de grâce 1860. Tout bien considéré, on serait tenté de les en remercier, parce qu'ils hâtent bien certainement l'accomplissement de la promesse divine consignée en termes énergiques, à deux reprises, dans le même chapitre de Jérémie (XXXI) :

הושע ה' את עמך את שארית ישראל :
מזרה ישראל יקבצנו ושמרו כרעה עדרו :

C'est à nous, Monsieur le Rédacteur, de veiller scrupuleusement sur les devoirs que nous imposent ces promesses consolantes. Votre estimable et spirituel Recueil représente fidèlement et défend avec chaleur cette sainte cause, ce drapeau sacré ! Que tous les cœurs israélites s'inspirent de cette vérité, et les jours du salut ne tarderont plus d'arriver.

יראו עינינו וישמח לבנו ותגל נפשנו

Tel est mon vœu, ma conviction ; tel est aussi le but de vos efforts.

Agréez, etc. DAVID FONSÈQUE, *instituteur*.

Nous prions nos coreligionnaires de nous faire parvenir sans retard leur offrande pour la synagogue d'Ancône. On a fait beaucoup en faveur du pauvre enfant enlevé à sa famille, faisons aussi quelque chose pour le sanctuaire enlevé à notre foi et à notre Dieu. Une cause détestable espérait trouver un secours dans un acte détestable, dans la profanation et la ruine d'une maison du Seigneur. Aidons nos frères d'Ancône à relever les murs de Sion !

S. BLOCH.

APPEL

EN FAVEUR DE L'HOPITAL ISRAÉLITE DE METZ.

Un douloureux événement m'ayant amené à Metz, une de mes premières visites fut pour l'hôpital israélite. Je savais que cette modeste maison ne vivait que du petit budget que ses bienfaiteurs lui ont fait, et dont le chiffre atteint 7 à 8,000 fr. par an. Je ne m'attendais pas aux pénibles émotions que je devais ressentir. Une petite maison, sur les bords de la Moselle, contenant vingt-quatre lits placés dans quatre chambres ; pas de cour, pas de jardin, peu ou presque pas d'air, les lits sans rideaux, cinq malheureuses femmes reléguées dans une chambre humide sans soleil : voilà ce que représente l'hôpital israélite de Metz !

Je ne pus retenir mon impression, j'en fis part aux honorables et zélés administrateurs de l'hospice. « Vos plaintes sont légitimes, me « dirent-ils; comme vous et depuis longtemps, nous sommes frappés « de la mauvaise situation de notre maison et de son insuffisance ; « mais nous sommes arrêtés par notre budget : notre communauté « n'est pas riche, nous n'avons pas de Rothschild au milieu de nous, « et, sans la grande générosité de nos excellents coreligionnaires, « notre œuvre se continuerait bien difficilement. Notre plus grand « désir est depuis longtemps de remédier au mauvais état de notre « hospice; en 1854, nous avons déjà fait une tentative qui nous a « apporté une somme assez ronde, mais insuffisante, car il nous faut « de l'argent, beaucoup d'argent.

— Qu'appelez-vous beaucoup d'argent? — Cent mille francs, m'ont « répondu MM Morhange et Lion Goudchaux.

— Eh bien ! ai-je répondu, proclamez votre détresse, faites un ap- « pel. Il n'est pas un Messin qui ne vous envoie, pas un israélite qui « refuse de participer à cette sainte fondation. »

Metz est le cœur du judaïsme français; son esprit religieux, ses saines et bonnes traditions, sa charité, tout plaide en faveur de l'appel que je fais; aussi suis-je bien persuadé que les enfants de cette grande cité du judaïsme m'entendront et enverront leur pierre à cet édifice si utile et si nécessaire.

Je me garderai bien de m'étendre sur les bienfaits de cette généreuse fondation : je parle dans un journal israélite et à des coreli-

gionnaires, cela suffit. Seulement, je le répète, envoyez à Metz; riches et travailleurs, donnez le plus que vous pourrez : c'est une bonne action que vous ferez, c'est un monument que le judaïsme tout entier doit placer à Metz.

Au milieu de la Lorraine, non loin de l'Alsace, avoir pour nos malades un lit, un médecin, des soins pour nos vieillards, un coin pour abriter leur misère, c'est là ce qu'il s'agit de décider.

Faut-il laisser tomber en ruines cet hôpital, le plus ancien de tous? Quand son exemple a fait créer ceux de Paris, de Strasbourg, de Lunéville, restera-t-on indifférent pour leur aîné?

Allons, chers coreligionnaires, vos bourses, si faciles pour l'infortune, le seront plus encore pour la grande cause que je plaide.

Encore une fois : donnez, car il y a urgence, il y a besoin!

Gustave MAYER, de Lyon.

Metz, 6 décembre 1860.

L'ÉCOLE TALMUDIQUE DE PARIS.

Les examens qui viennent d'avoir lieu dans le Beth Hamidrasch de Paris ont constaté des progrès remarquables.

L'établissement est visité ordinairement par vingt à vingt-cinq élèves, divisés en deux sections. Première section : Lecture et explication de morceaux du Talmud avec les commentaires de Raschi et des Tosaphot; connaissance des *dinim* sur les prières, bénédictions, tzitzith, etc.; grammaire (syntaxe et analyse) et dictée hébraïque; traduction et exégèse de morceaux difficiles de l'Ecriture sainte. Deuxième section : traduction et explication de la Bible, règles élémentaires de la grammaire hébraïque (verbe et nom); récitation des bénédictions, connaissance des cérémonies religieuses, etc.

L'examen des élèves des deux sections a été des plus satisfaisants; tous ont montré des progrès réels, des dispositions heureuses, de solides facultés intellectuelles unies à un profond sentiment religieux.

Cette école fournit une nouvelle preuve de ce qu'on peut obtenir par une volonté énergique et par la persévérance, si nécessaires surtout à la réalisation de toute œuvre religieuse. En effet, malgré des difficultés innombrables et des entraves puissantes, cette institution pros-

père et rend de grands services à la conservation des études et des pratiques sacrées du judaïsme.

On peut dire sans exagération que l'école talmudique mérite d'être placée au premier rang des institutions israélites de Paris. N'est-il pas remarquable, miraculeux, de trouver au milieu de cette grande ville, de son agitation perpétuelle, de sa fièvre d'affaires et de plaisirs, de sa chasse aux richesses matérielles et aux jouissances de la vie, de trouver, disons-nous, au sein de cette ardeur dévorante de toutes les passions et de toutes les maladies sociales, un petit sanctuaire où la science religieuse israélite et les saintes traditions du judaïsme sont enseignées et pratiquées comme aux jours de la piété antique d'Israël! Pendant que toute la journée des enfants apprennent ici les connaissances vivifiantes et les devoirs de la religion, le soir, des hommes de tout âge, de toute condition, se réunissent pour entendre la lecture et l'explication de quelques pages de nos livres saints, et pour célébrer en commun les offices divins selon la coutume sacrée de nos pères. En vérité, le Beth Hamidrasch de Paris est un honneur et une bénédiction pour notre communauté.

Tous les vrais israélites devraient considérer comme un devoir de contribuer à la prospérité de cette utile et religieuse institution. La souscription annuelle n'est que de vingt francs, et chaque famille peut y faire réciter des prières pour des malades et des morts. Un savant et digne théologien, M. le rabbin Weisskopf, dirige les études et préside aux cérémonies du culte. Tous les hommes de bien en Israël, n'importent leurs opinions particulières et les habitudes de leur vie privée, doivent approuver et soutenir un établissement qui est un vrai foyer de lumière et de piété israélite. Le Dieu de nos pères a dit : « Partout où vous invoquerez mon nom, je viendrai à vous et « vous bénirai. » Le nom de l'Eternel est invoqué matin et soir, et sa loi sainte est enseignée jour et nuit dans le Beth Hamidrasch de Paris !

S. Bloch.

CORRESPONDANCE.

Vienne, le 20 décembre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez eu la bonté de recommander, par de très chaleureuses paroles, mon histoire de la communauté israélite de Vienne ; je vous en remercie sincèrement. Je ne suis pas assez vain pour considérer comme mérité l'éloge que vous voulez bien m'accorder ; je sais fort bien qu'il me reste encore beaucoup de chemin à faire pour arriver à mon but. Cependant, dans mes travaux, une seule pensée me guide constamment, celle de montrer la vérité telle que je l'ai entrevue. Je ne suis au service d'aucun parti, et je songe encore moins à accuser quiconque d'hérésie à cause de ses opinions religieuses. Je répète cela expressément à la page 203 ; et toutes les fois que je parle du parti orthodoxe, je lui exprime mon estime, et, à la fin de mon livre, je demande à l'administration de la communauté de prendre en sérieuse considération les vœux de ce parti.

Je combats contre ceux dont on peut dire : עושים מעשה זמרי ונוטלים שכר כפנחס. Les hommes qui profanent le sabbath et tiennent leurs comptoirs ouverts en ce jour, ceux-ci ne doivent point se présenter comme chefs de l'orthodoxie. Par contre, j'ai tout respect pour des personnes qui sont pieuses, réellement et par conviction, qu'elles récitent le *piout* ou non. Mais il est une autre question : La communauté de Vienne est grande et nombreuse, יוסף ד' עליהם ; elle dispose de ressources considérables : est-il juste que ces ressources se perdent mutuellement à cause des *pioutim*, etc. ? En vérité, si Élasar Hakalir, Abigdor Kara, etc., sortaient aujourd'hui de leur tombe, je crois qu'ils anéantiraient de leur propre main les chants qu'ils ont composés avec le sang de leur cœur, pour qu'ils ne donnent pas lieu à des querelles. M. le rabbin Hirsch s'est écrié un jour avec feu que le judaïsme ne consistait pas dans la synagogue, dont la fréquentation est seulement obligatoire le שבת זכור ; et en vérité, plutôt que de laisser naître des discordes, il vaudrait mieux fermer les synagogues.

Je le répète : je laisse à chacun le droit d'être religieux à sa manière ; je ne me permettrai pas d'être un juge des consciences. « Toutes les âmes m'appartiennent », dit le Seigneur, et c'est à lui seul de les juger. Cependant, à côté de mon respect pour toute con-

viction, il est aussi du devoir de tout homme loyal de combattre le mensonge, qu'il se couvre du *talith* de l'orthodoxie, ou du costume moderne.

Dans l'intérêt du והייתם נקיים, vous voudrez bien, monsieur le Rédacteur, accorder une place aux lignes ci-dessus.

Agréez, etc. G. WOLF.

La lettre de M. Wolf touche à des questions graves qu'il n'est pas ici le lieu de discuter. C'est le propre de tout vrai savant, que ses moindres paroles ont une importance extrême et appellent les plus sérieuses méditations. Nous voulons seulement répondre en ce moment à deux points :

1° M. Wolf ne veut pas que des hommes qui profanent le sabbath se présentent comme chefs du parti orthodoxe. Cette manière d'argumentation est de mode depuis quelque temps, mais elle n'est ni scientifique ni juste. Nos anciens ont dit : קבל האמת ממי שאמרו « Acceptez la vérité de quiconque l'apporte. » Il faut discuter les questions, non les éviter en s'attaquant à la personne de son antagoniste. Comment peut-on arriver à un résultat utile, au triomphe de la vérité, si, au lieu d'employer les armes de la science, on se sert de considérations et d'insinuations personnelles ? Quand, au lieu d'une parole et d'une pensée, on place le corps d'un homme devant le soleil, on empêche la lumière d'éclairer le monde.

Puis, cette espèce de fin de non-recevoir, tirée de la conduite personnelle, manque d'exactitude et de justesse. En effet, un homme peut, par légèreté, entraînement, ou même par impiété préméditée, négliger, transgresser, toutes les lois religieuses, et pourtant s'opposer de toutes ses forces à ce que cette transgression individuelle, dont lui seul est responsable, soit érigée en principe, en décret rabbinique ou administratif, car cela serait une violation coupable de la liberté de conscience d'autrui. Nous voyons des princes, des ministres, des dignitaires d'État, n'appartenant pas à notre croyance et qui protégent cependant la pratique de nos usages religieux, parce que cette pratique constitue la plus sainte et la plus inviolable liberté du citoyen. Un juge chrétien punit un autre chrétien qui a troublé le culte israélite, bien que ce culte puisse lui paraître une erreur regrettable, un danger pour le salut de notre âme. Pourquoi un homme né au milieu de nous n'aurait-il pas le même droit et le même devoir de défendre

les droits spirituels des juifs, quelle que soit d'ailleurs sa conduite personnelle ?

Sans doute, il serait bien à désirer que chacun prêchât d'exemple et donnât à ses paroles plus d'autorité par ses actes ; il est surtout regrettable de voir des chefs et des gardiens du sanctuaire scandaliser la communauté par une vie irréligieuse, par le mépris public d'un culte dont ils sont les représentants. Mais si dans nos discussions théologiques nous descendons à des personnalités, nous n'arrivons jamais à aucun résultat. Notre antagoniste remplit-il fidèlement toutes les prescriptions religieuses, on lui reprochera de n'être pas tout à fait l'israélite du passé, qu'il porte l'habit moderne, parle une langue profane et entretient des relations d'amitié avec des personnes d'autres confessions. Ou bien on dira qu'il pratique extérieurement la religion, par hypocrisie, intérêt, routine, superstition, etc. Même à un rabbin, on jettera à la face la conduite de tel ou tel membre de sa famille qui se conforme peu à ses sermons. Même à Moïse. on reprochera d'avoir pris femme dans une maison idolâtre. Bref, les récriminations personnelles n'ont ni mesure ni limite, ni modération dans la forme ni justice dans le fond ; elles sont indignes de tout esprit droit, et surtout de tout savant, qui doit enseigner et persuader, non irriter et frapper. La mauvaise foi et l'incapacité seules ont le droit de se servir de ces armes.

2° Nous ne doutons pas du respect de M. Wolf pour toutes les convictions religieuses, et de son indépendance parfaite vis-à-vis de tous les partis. Nous avons seulement à regretter de le voir parfois, dans ses excellents travaux historiques, quitter la route pour faire une petite croisade contre d'anciens usages israélites. Encore dans un article fort intéressant, publié par lui dans l'Annuaire de M. Wertheimer, il fait remarquer (page 195) qu'on prie encore aujourd'hui dans maintes synagogues pour le bonheur des chefs des écoles de Babylone (*resché kalla*), bien que ces écoles n'existent plus depuis longtemps. Cette critique réformiste nous paraît déplacée sous la plume de M. Wolf. Ce morceau de יקום פורקן qu'on récite le sabbath dans les temples orthodoxes a été l'objet de toutes les attaques, de toutes les mauvaises plaisanteries de MM. les réformateurs ; chacun a exercé son esprit et sa malice contre cette antique composition. Eh bien ! nous osons soutenir que nous n'avons pas dans notre Rituel un morceau plus remarquable que ce malheureux יקום פורקן, et qu'il est une éternelle gloire pour le judaïsme. Il prouve que nos pères, loin de se prosterner devant le veau d'or, la puissance, les dignités,

les grandes fortunes et les noms superbes, n'ont eu de vénération et d'amour que pour les maîtres et les docteurs qui propageaient la lumière de la science et élevaient nos frères à un haut degré de force intellectuelle. Ils ne proclamaient pas dans la maison de Dieu la gloire des idoles d'argent et d'or, mais ils priaient pour les instituteurs du peuple, pour les hommes pieux qui administraient avec un saint dévouement les intérêts sacrés de la communauté, et pour tous les israélites, hommes, femmes et enfants, qui apportaient leur obole à l'entretien des temples, des écoles, des pauvres et des étrangers. Le יקום פורקן est le glorieux diplôme de l'intelligence israélite, de son amour de la science, de sa clarté spirituelle, de ses sentiments de piété et de sacrifice pour Dieu et pour l'humanité. Et on oserait effacer ce morceau, qui est un splendide monument de la vie scientifique et religieuse de nos pères ! En priant aujourd'hui pour les chefs des écoles de Babylone, ne pouvons-nous pas comprendre tous ceux de nos frères qui, dans les divers pays du monde autres que la Palestine, s'occupent de la diffusion des lumières en Israël ?

Un savant historien comme M. Wolf doit apprécier justement ces antiques et saints usages, qui ont traversé les âges, les persécutions, et ont conservé Israël au milieu de toutes les ruines. Qui sait si la réforme de ces usages produira les mêmes résultats? Attendons quelques siècles pour en juger. Nous voyons déjà le mal qu'elle a produit : la discorde et le déchirement dans le judaïsme. Que M. Wolf veuille donc laisser à d'autres l'œuvre de démolition où ils montrent tant d'aptitude et de zèle, et qu'il daigne prendre à cœur nos paroles du mois dernier : « En reconstruisant le passé par sa science éminente, il travaillera à l'avenir de notre sanctuaire. »

S. Bloch.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annuaire israélite de 5621 (1860-1861), par *Joseph Wertheimer*. — Septième année. Vienne 1860.

M. Joseph Wertheimer, à qui l'empereur d'Autriche a conféré, il y a peu de temps, une haute distinction, ne se repose pas sur ses lauriers. Il continue activement son œuvre, et rend au centuple à son pays, à son culte, à son temps, ce qu'il en reçoit d'estime, de sympathie, d'honneurs.

Son Annuaire pour l'année israélite 5621 est une nouvelle et re-

marquable production de science et d'esprit, une pierre précieuse ajoutée au monument de la vie morale et sociale du judaïsme de notre époque. Ce sera aussi, au milieu des âges futurs, un témoignage éclatant en faveur de notre inébranlable et filial attachement à la cause sacrée de la Synagogue.

Dans son « Coup d'œil rétrospectif sur l'année dernière, » M. Wertheimer rend compte de la position de nos coreligionnaires dans les divers pays du monde. Ce travail se distingue par une clarté admirable et un esprit lumineux qui aperçoit rapidement les faits et leurs conséquences. Il y a dans ce morceau, de l'historien, de l'homme d'État, surtout de l'ardent israélite qui saisit avec bonheur le moindre événement favorable à ses frères.

Le même auteur nous donne : « Galerie d'honneur des juifs autrichiens, » où il fait connaître un bon nombre d'israélites de l'empire qui se sont distingués dans les sciences, les arts, l'industrie, dans toutes les branches de l'activité humaine, ont rendu de grands services à leur pays et à l'humanité, et ont conquis la bienveillance du souverain et le respect du peuple. Il communique aussi un « Souvenir des sentiments bienveillants des chrétiens, » où il cite plusieurs actes méritoires accomplis par des chrétiens de toutes les classes, et même par des prêtres, envers les juifs et le judaïsme. C'est un noble témoignage de gratitude de la part d'un organe israélite envers les hommes justes, tolérants et généreux de tous les cultes; c'est aussi un éloquent exemple et une bonne leçon pour d'autres. M. Wertheimer donne enfin un article nécrologique fort touchant sur plusieurs israélites éminents que nous avons eu le malheur de perdre en 1859.

M. le docteur B. Beer fournit une Revue littéraire du plus grand intérêt, où il nous fait l'honneur d'annoncer et de recommander notre livre, *la Foi d'Israël*. Il faut admirer la masse d'ouvrages de toutes espèces et de toutes langues que le savant de Dresde a lus et examinés, et l'incroyable concision avec laquelle il sait rendre compte et juger les œuvres les plus vastes et les plus difficiles. Indulgent, bienveillant pour tous les écrivains, faisant valoir et briller leurs moindres produits, il est sévère et modeste pour ses propres travaux, dont il ne parle presque jamais. Heureusement le monde, nos écoles supérieures et l'avenir s'en chargent. Sa Revue littéraire est une belle statistique spirituelle du judaïsme que nous pouvons exposer avec orgueil sous les yeux de nos amis et de nos ennemis.

Une page aussi curieuse qu'intéressante est l'article du docteur Kayserling intitulé : « Don Manuel Teixeira, ministre résident de la

reine Christine de Suède. » Deux autres morceaux historiques ayant pour titre : « Les bases d'un séminaire juif sous l'impératrice Marie-Thérèse, » et « Un juif sauve des jésuites et d'autres ecclésiastiques chrétiens au péril de sa vie, » montrent de nouveau en M. le docteur G. Wolf un infatigable et heureux travailleur dans les profondeurs et les obscurités de l'histoire.

Un article qui mérite la plus grande attention. et que nous nous proposons de communiquer à nos lecteurs, est celui de M. le docteur W. Derblich sur les israélites dans l'armée autrichienne. MM. Szantô et Léopold Kompert ont fourni leur contingent ordinaire de grâce et d'esprit. Les deux morceaux de poésie : « Le père et le fils dans une promenade » et « Chanson de Pourim » nous paraissent bien faibles.

Nous félicitons sincèrement M. Wertheimer de ses labeurs et de ses succès ; nous le remercions du joli cadeau qu'il offre tous les ans à ses frères et à ses sœurs de la famille israélite ; nous espérons recevoir de lui ce bijou littéraire encore de longues années de bonheur et de récompense pour l'auteur, de progrès et d'élévation pour Israël.

S. Bloch.

Monsieur le Rédacteur,

Si j'ose lancer cet atome poétique dans votre *Univers*, je pense au système de ce philosophe grec, que l'autre univers n'est qu'un agrégat d'atomes.

Enterrez-le si vous voulez, et je ferai une épitaphe sur cette épitaphe.

Épitaphe sur un célibataire nommé..... אברהם בֶּן

אַבְרָהָם עֲרִירִי לֹא הָיָה אַב לִבְנֵי עֵבֶר
אִשָּׁה הָיְתָה לוֹ זָרָא לֹא יָדַע חִבּוּט הַקֶּבֶר

(Nombres, XI, v. 20, *aversion*.)

A. Mayer,
Inspecteur général des Écoles israélites de la Belgique.

Bruxelles, décembre 1860.

LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

D'APRÈS L'ENSEIGNEMENT DES RABBINS (1)

I. Dix israélites habitant la même localité sont obligés de se constituer en communauté du culte (*Berachoth*, 21 *b; Orach Chaïm*, LV, 21-22). L'idée de communauté du culte exclut toute position politique séparée; elle indique seulement la réunion de plusieurs personnes en vue d'un but religieux.

II. Toute communauté a le devoir de fonder une maison de prières, et de se procurer des rouleaux de la loi à l'usage de la lecture de la Thorâ aux offices divins publics (R. Ascher, B. Batra, ch. 1er, et *Choschen mischpat*, 163). Maguen Abraham (à *Orach Chaïm*, 150) est d'avis que depuis la production de la Guemara, la communauté doit aussi mettre à la disposition de ses membres des écrits talmudiques; mais la Smab (à *Orach Chaïm*, 163) est d'une opinion contraire; il pense que, depuis l'invention de l'imprimerie, la possession de livres étant facile à chacun, la commuuauté ne doit devoir s'occuper qu'à se procurer des rouleaux de la loi. Le Machzis Haschekel partage cette opinion.

III. Il est du devoir de toute communauté de créer une école publique pour l'instruction de la jeunesse. Cette institution est attribuée à Josua ben Gamla, qui vivait et travaillait encore avant la destruction du second temple (*B. Batra*, 21 *a*). D'après quelques docteurs (*Ioreh Déah*, 245), cette obligation commence seulement pour la communauté lorsqu'elle compte au moins vingt-cinq enfants aptes à fréquenter l'école; selon d'autres, ce nombre n'est pas absolument nécessaire.

IV. La communauté doit avoir soin de l'entretien de ses pauvres, ce dont il faut charger au moins deux hommes méritant toute confiance (*Ioreh Déah*, 256). Les *gabbaïm* (caissiers) sont dispensés de rendre compte, à moins qu'un soupçon ne se produise contre eux. Cependant, en vue du passage de l'Écriture qui dit : « Vous devez être purs devant Dieu et devant Israël (Nombre XXXII, 22), les *gabbaïm* doivent, de leur propre impulsion, rendre compte de leur gestion. (Voyez les Consultations d'Ézech. Landau, II. 157.)

V. La communauté doit engager un rabbin et un officiant. Cepen-

(1) Traduit de l'allemand du journal *Ben-Chanania*.

dant, si ses moyens ne suffisent pas pour soutenir les deux, on prendra un officiant, à moins que le rabbin qu'il s'agit de nommer ne soit un homme éminent (*Orach Chaïm*, LIII, 24, LV, 22). Il est remarquable que nulle part on n'impose à la communauté l'obligation d'avoir un cimetière à elle, tandis qu'on parle (*Choschen Mischpat*, 153, 3) de l'établissement d'une maison de bain, auquel même ceux qui ne peuvent en faire usage doivent contribuer.

VI. La communauté est gouvernée par une administration élue par les membres d'après la majorité des voix. R. Jochanan dit : « Un pouvoir extérieur ne saurait imposer une administration à la communauté. » (*Berachoth*, 51.) Jonathan Eibenschitz écrit (*Urim Wetumim*, III, 13) que Rabenu Tam et cent cinquante rabbins avec lui ont prononcé l'excommunication majeure contre quiconque accepte une fonction religieuse autrement que des mains de la communauté.

VII. La communauté doit appeler, tous les sabbaths, la bénédiction divine sur les administrateurs qui s'occupent des affaires de la communauté fidèlement et loyalement, et les administrateurs, les jours de fêtes, sont appelés les premiers à la Thorâ. Le *mi-schebe-rach* qui se trouve dans notre rituel fut déjà institué au temps de Gaonim; quant aux appels à la Thorâ, voyez Maguen Abraham, *Orach Chaïm*, 137, 1.

VIII. Dans le Talmud Meguilla, 26 *a*, on parle de sept représentants de la communauté : שבעה טובי העיר, de même *Orach Chaïm*, 153, 7. Le docteur Jost, dans son histoire du peuple israélite (tome II, 284), rapporte que les communautés turques, vers l'année 1500, ont élu leurs administrations au nombre de douze, neuf, sept et cinq membres. Il résulte de Pesachim, 113 *a*, qu'on évitait d'élire pour administrateurs des savants de profession, parce qu'ils étaient trop absorbés par leurs études : אל תדור בעיר דריש מתא ת"ח. Voyez Raschi à ce passage.

IX. La communauté est obligée d'assurer à son rabbin une subsistance convenable (*Ioreh Déah*, 246, 21).

X. La communauté ne peut jamais révoquer son rabbin. Cependant, s'il n'a été nommé que pour un certain temps, elle a le droit, à l'expiration de ce délai, de procéder à son remplacement (*Ioreh Deah*, 245, 22). Tosafoth Iom Tov raconte, dans son Autobiographie, qu'il a été nommé en Pologne pour trois ans aux fonctions de rabbin (1).

(1) Voy. *Ch. Misp.* 333 et Aben Ezra au Deutéronome, XV, 18.

XI. Dans le choix d'un officiant, la communauté doit imposer pour condition absolue un caractère irréprochable, une voix agréable, une prononciation correcte, enfin facilité de lecture dans l'Écriture-Sainte (*Orach Chaïm*, 53, 6, 12).

XII. Si une preuve flagrante (*corpus delicti*) n'est pas produite contre l'officiant, la communauté ne peut le destituer sur un simple bruit (*Ibid.*, 53, 25).

XIII. Les décisions de la communauté émanées soit de la majorité de qualité ou de quantité de ses membres sont obligatoires pour tous (*Ioreh Déah*, 228).

M. Fein, *Rabbin de Reichenau.*

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

M. Cahen (Benjamin), ancien élève de l'école rabbinique, a été nommé ministre-officiant à Toul (Meurthe).

— Par décret impérial en date du 24 novembre 1860, le Consistoire de Paris est autorisé à accepter une donation faite par Mlle de Froberville aux israélites d'Orléans.

— Un arrêté ministériel du 11 décembre confirme l'élection de M. Auscher comme rabbin à Saint-Étienne.

— Les élections consistoriales de la circonscription de Lyon ont eu lieu le 25 novembre. Sur 343 électeurs inscrits, il y avait 251 votants.

Ont été nommés pour quatre ans :

MM. Joseph Simon, membre sortant; Lévy Idril, président de la Société philanthropique du département du Rhône; Théodore Picard, rentier.

Pour deux ans :

M. Isidore Picard, président de la Commission administrative du temple de Lyon.

Le Conseil municipal de Lyon, par son vote du 7 novembre, accorde à la communauté israélite un terrain de 1,050 mètres pour la construction d'une synagogue, d'écoles, etc. Ce don gratuit est d'une importance considérable dans une ville comme Lyon, où les terrains libres sont si rares et si coûteux. Le vote du Conseil munici-

pal fait honneur aux sentiments de noble tolérance de la seconde ville de l'Empire, et aussi à la communauté israélite qui inspire tant de respect et de sympathie au milieu d'une fervente population catholique.

— Les élections consistoriales de Metz, du 18 novembre, ont eu pour résultat la nomination de MM. Louis-Aaron Cahen et Auguste Dupont, membres sortants, et de M. Wolff, avoué à Sarreguemines, membre nouveau.

— A Strasbourg, ont été élus : MM. Masse, membre sortant; le docteur Léon Nettre et Sigismond Weil, membres nouveaux.

— Les élections du Haut-Rhin sont fixées au 13 janvier Nous ignorons la cause de cet ajournement irrégulier.

— Une réclamation a été adressée à l'autorité supérieure contre les élections de Paris, dans lesquelles on signale plusieurs irrégularités.

— M. le baron James de Rothschild vient, comme il le fait chaque année, de mettre à la disposition de l'administration de l'Assistance publique 30,000 kilogr. de pain pour les pauvres de Paris.

— Le *Moniteur* du 13 décembre publie une nouvelle liste de souscriptions pour les chrétiens de Syrie ; on y lit : « M. Sasias, le seul israélite habitant la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), 50 francs. »

— On nous écrit de Bayonne, le 10 décembre :

« Encore des misères à secourir, encore des souffrances à calmer !

« Oui, et empressons-nous de le dire, ces besoins ont été vivement sentis et compris par notre Société de la jeunesse israélite, qui, toutes les années à pareille époque, où les rigueurs de la saison commencent à devenir chaque jour plus intenses, animée par un sentiment d'amour et de charité, vient de distribuer des habillements d'hiver à tous les enfants pauvres de notre communauté, au nombre de trente.

« C'était beau et touchant à la fois de les voir, samedi, tous réunis au temple, vêtus de leurs jolis costumes. Quelle satisfaction du cœur n'éprouvait-on pas à la vue de ces jeunes déshérités de la fortune rayonnants de joie et fiers d'eux-mêmes !

« Ils semblaient remercier l'Éternel de leur avoir donné une protectrice si bonne et si dévouée.

« La Société a voulu prouver une fois de plus qu'elle n'a pas usurpé le titre qu'elle porte, et qu'elle l'a acquis par ses louables et constants efforts en répandant et en faisant germer le bien-être dans les familles.

« Chaque année a vu s'accroître pour elle une nouvelle ère de prospérité, grâce à l'intelligence de son président et au zèle actif et désintéressé de ses membres, qui consacrent leurs soirées et les moindres petits instants de repos qu'ils ont, à apporter chacun leur part d'idées, le fruit de leurs réflexions, et contribuer ainsi à son développement.

« Ce concours et cet appui, qui ne lui a jamais fait défaut, lui sera toujours prêté, nous n'en doutons pas; une union de forces et de pensées ne lie-t-elle pas ses membres? Il ne nous reste donc plus qu'à nous réjouir des succès déjà obtenus, et à répéter avec bonheur la belle devise de cette noble institution :

« J'ai été jeune, je suis vieux, mais je n'ai jamais vu l'homme ver-
« tueux abandonné, ni ses enfants manquant de pain. » E. L.

— Le Consistoire de Strasbourg vient de prendre une mesure bien louable : Tous les péritonistes de la circonscription doivent se munir d'un certificat de capacité.

AUTRICHE.

— On nous écrit de Vienne, le 20 décembre :

« Un nouveau souffle traverse encore une fois l'Autriche. L'étoile de la liberté apparaît à l'horizon. Malheureusement cette lumière tombera pendant longtemps encore sur des ténèbres, des ruines et des débris. L'œuvre de la destruction, à laquelle les soi-disant artistes politiques ont travaillé pendant dix ans, la voilà exposée sous les yeux de tous. L'Autriche est un exemple décourageant pour tous ceux qui voudraient pactiser avec l'Eglise catholique. Même les organes libéraux parmi les dignitaires catholiques ne peuvent pas sortir du cercle étroit de leur point de vue. Un israélite de Pesth, M. Schlossberg, avait été invité à la conférence de Gran, invitation faite, non par le primat, mais par la chancellerie de la cour. M. Schlossberg arriva à Gran et se présenta chez le primat; mais celui-ci lui donna le conseil de retourner à la maison. Ce qui est bien curieux, c'est qu'une fête de fraternité doit avoir lieu en ce moment entre juifs et chrétiens. Puissent les israélites hongrois ne pas glisser dans leur excès d'ardeur! *Surtout point de zèle!* voilà ce que nous voudrions crier à tous nos coreligionnaires de Hongrie. »

— On écrit de Pesth, le 20 décembre, à la *Presse* de Vienne :

« Le temple israélite de cette ville a été aujourd'hui la scène d'une solennité particulière. Déjà à quatre heures, l'enceinte de ce temple

était remplie de milliers de personnes. Les notabilités de la ville, les autorités civiles et municipales, les fonctionnaires du gouvernement hongrois, presque tous les états, étaient présents. Le drapeau national, portant le chiffre de 1848, a été déployé sous de bruyants cris d'*élien ;* puis l'orgue et le chœur ont entonné le *Szozat*. M. le grand rabbin docteur Meisel a prononcé en langue allemande un discours, interrompu souvent par des *élien*. Le sujet de ce discours était la fraternité des israélites avec les hommes de toutes les autres confessions, en rappelant l'oppression qu'ils avaient essuyée jusqu'à présent. A la fin, on a chanté de nouveau le *szozat*, et la solennité, à laquelle dix mille personnes avaient pris part, s'est terminée sans trouble et sous des impressions élevées. »

— Parmi les malades recueillis par les Frères de la Miséricorde à Vienne et dans les provinces, pendant la dernière année, il y avait quatre cent soixante-trois israélites (1).

— On écrit de Cracovie :

« Le réveil du temps se fait enfin aussi entendre dans les rues étroites de notre quartier juif. Les aspirations vers une civilisation générale et utile à la vie pratique se manifestent aussi parmi ceux qui se tenaient toujours éloignés, avec un système d'exclusion fanatique, de tout mouvement spirituel des temps modernes. On envoie maintenant sans opposition les enfants dans les écoles publiques, ce qui est un événement à Cracovie. La jeunesse du Ghetto remplit les colléges, l'école polytechnique et l'université. Le nombre des jeunes israélites fréquentant ces établissements s'élève à plus de cent. Que là aussi se manifestent le zèle ardent et le talent supérieur des enfants d'Israël, voilà ce qui résulte de sources officielles constatant qu'ils sont presque tous placés dans les classes supérieures. Le dernier résultat des études médicales a montré, sur six élèves, trois israélites qui seuls ont subi avec distinction le plus sévère examen. C'est ainsi que grandit de plus en plus l'intelligence israélite de cette ville, qui trouve son point central dans la communauté allemande. En considération de ces circonstances, les chefs de cette communauté, qui jusqu'à présent célébrait ses offices divins dans une maison louée à cet effet, ont résolu de construire un temple digne de son objet.

« Nos coreligionnaires commencent aussi à prendre une part active à la littérature nationale polonaise. Indépendamment du docteur

(1) Ce fait, rapporté par les *Wiener Mittheilungen*, nous paraît incroyable. Il n'y a donc pas d'hôpitaux israélites en Autriche? S. B

Warschauer, membre de plusieurs sociétés savantes, honorablement connu par ses brochures médicales et ses travaux spéciaux en langue polonaise, il faut aussi mentionner M. Louis Gumplowicz, qui a publié récemment un travail estimé sur l'histoire de nos coreligionnaires de Pologne, dans la gazette littéraire (*Dziennek literacki*) paraissant à Lemberg. » (*Wiener Mittheilungen.*)

GRANDE-BRETAGNE.

M. John Lewis, négociant et armateur à Rochester, a été élu, à l'unanimité des voix, maire de cette ville pour l'année 1861.

Sir Anthony de Rothschild a été nommé premier shérif de Buck

NORWÈGE.

Il n'y a que peu de temps que ce pays est ouvert aux israélites, et déjà plusieurs s'y sont établis ; bientôt, sans doute, il s'y formera de petites communautés. Le fait suivant montre quelle idée on s'est faite, il n'y a pas encore longtemps, dans cette contrée, d'un juif. Un médecin israélite bien connu, de Copenhague, a fait un voyage en Norwége pour prendre part à une réunion scientifique. Il alla voir un collègue chrétien, et dans le cours de la conversation il ne fit aucun secret de sa confession religieuse. Alors son interlocuteur lui demanda la permission de le présenter à sa famille, qui avait souvent exprimé le désir de voir une fois un juif. La famille étant entrée et contemplant l'étranger avec curiosité, l'un des enfants s'écria avec surprise : « Mais, mon père, c'est un juif ? C'est pourtant un homme comme nous ! »

AMÉRIQUE.

On écrit de San-Francisco :

« Nous avons vu à Sacramento un Chinois qui s'est refusé à travailler le samedi, disant que sa mère ne travaillait pas non plus en ce jour. Ignorant la langue céleste, il nous a été impossible d'obtenir de lui d'autres renseignements sur sa religion et ses ancêtres (1). »

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. BLOCH.

(1) Nous espérons que les soldats israélites français actuellement en Chine découvriront des traces du judaïsme dans le céleste empire. S. B.

Paris. Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme

SEIZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 6. — FÉVRIER 1861.

BULLETIN.

Les élections consistoriales du Haut-Rhin ont eu lieu le 15 janvier ; en voici le résultat :

Membre du Consistoire central : M. Léopold Javal, député au Corps législatif ;

Membres du Consistoire départemental : MM. Mannheimer (Auguste), Lantz (Lazare), Sée (Abraham), Sée (Simon), Ruef (Léopold), Werth (Léon).

Tous ces hommes appartiennent à ce qu'on appelle dans la circonscription de Colmar le parti du progrès, ou en sont plutôt les représentants les plus éminents. Nous en dirons quelques mots tout à l'heure. Parlons d'abord d'un fait qui a donné lieu à des protestations énergiques. Le Comité électoral qui s'était formé pour favoriser les candidatures des israélites ci-dessus nommés avait adressé

aux maires de toutes les communes habitées par des coreligionnaires une circulaire conçue en ces termes :

Colmar, le 7 janvier 1861.

« Monsieur le Maire,

« Les israélites du Haut-Rhin sont appelés, le 13 de ce mois, à élire leur représentant au Consistoire central de Paris et les six membres du Consistoire départemental. L'administration supérieure, qui s'occupe avec la même sollicitude de tous les intérêts qui lui sont confiés, n'a pas manqué en cette circonstance de couvrir de ses sympathies les candidatures de quelques hommes qui lui ont paru dignes de remplir ces fonctions, et dont voici les noms. (*Suivent les noms.*)

« Nous osons croire, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien appuyer aussi ces candidats de votre légitime influence parmi vos concitoyens israélites.

« A cet effet nous prenons la liberté de vous adresser un certain nombre de bulletins de vote que vous voudrez bien remettre à quelques-uns des israélites de votre commune que vous croirez disposés à vous seconder, en les priant de les distribuer parmi leurs coreligionnaires.

« Agréez, etc. »

Cette démarche nous cause la plus vive surprise. Comment des hommes privés, n'ayant en cette circonstance aucun caractère officiel, pouvaient-ils adresser un document pareil aux maires, donner en quelque sorte des instructions, des ordres, à des fonctionnaires publics qui ne relèvent que de l'autorité préfectorale?

Comment surtout MM. les maires pouvaient-ils, comme on nous l'assure, obéir à ces instructions émanant de simples citoyens, et intervenir dans des élections religieuses israélites où ils n'avaient absolument rien à faire?

Le Gouvernement de l'Empereur a récemment invité les préfets à s'abstenir de toute intervention dans les élections politiques, à n'exercer aucune pression sur les citoyens, à laisser chacun voter librement selon sa conscience et ses inspirations. Les élections religieuses ne devraient-elles pas être mille fois plus encore à l'abri de toute influence étrangère, de toute pression du dehors? Les israélites doivent-ils donc éternellement être placés pour ainsi dire hors la loi commune, subir un reste de servitude au milieu de la liberté la plus rayonnante?

Mais, tout en blâmant la circulaire adressée aux maires et leur intervention illégale dans les affaires de notre culte, nous espérons que le résultat des élections du Haut-Rhin produira un grand bien. Depuis longtemps la discorde la plus violente existe dans le judaïsme du Haut-Rhin; le Consistoire, composé d'éléments hétérogènes, représentait cette discorde en haut et en était en quelque sorte le foyer

lumineux, permanent, où chaque parti allait s'alimenter, où chaque haine cherchait, non le feu sacré, mais la torche incendiaire, où les mauvaises dispositions de tous les partis trouvaient leur protection et leur sanction.

Composé désormais d'éléments homogènes, d'hommes honorables, éclairés, dévoués à la cause israélite, pénétrés des mêmes principes et des mêmes vues, le Consistoire de Colmar pourra travailler, sans obstacle et sans entrave, à l'œuvre sacrée dont il est chargé, surtout au rétablissement de la paix si profondément ébranlée. Il atteindra ce but en respectant l'autorité spirituelle du grand-rabbin et en lui rendant les hommages extérieurs dus au caractère auguste du pontife et du docteur. Il montrera ainsi, ce dont nous sommes fermement convaincu, qu'il n'est animé d'aucun sentiment hostile envers son guide religieux, et que celui-ci n'a pas besoin de l'appui de tels ou tels hommes, de tel ou tel parti, pour remplir librement et tranquillement sa sainte mission pastorale.

Le Consistoire atteindra encore ce but en respectant les sentiments religieux de tous, en s'abstenant de tout acte qui puisse blesser les consciences, les traditions, les coutumes pieuses de ses administrés. Ses tendances au progrès, son ardent désir d'élever les israélites du Haut-Rhin à la hauteur de la civilisation française, surtout d'en faire des citoyens estimables, utiles à la patrie et à la société, ces tendances et ce désir, qui sont aussi une croyance sacrée, trouveront pour leur noble activité un champ assez vaste sans toucher au sanctuaire religieux.

Nous ne partageons pas toutes les opinions des honorables membres du Consistoire du Haut-Rhin ; mais ce sont des hommes distingués par leur position, leur caractère et leurs lumières, des israélites de cœur et d'âme ; ils tendront la main aux vaincus, dont plusieurs méritent notre vénération et notre attachement, ou plutôt ils oublieront la lutte, les animosités, les amis, les adversaires, pour ne penser qu'à la grande et sainte famille israélite, dont ils sont l'honneur et la force, et dont ils doivent être l'espérance et la bénédiction.

Plusieurs grands journaux ont parlé de la non-admission au Casino de Mulhouse d'un jeune coreligionnaire repoussé uniquement à cause de sa croyance religieuse. Avant de nous prononcer sur ce fait, nous avons besoin de savoir si c'est la première fois qu'une candidature israélite s'est produite au Casino de Mulhouse. Nous avons demandé ce renseignement à la famille même du jeune homme en question,

et elle nous a prié de ne pas parler de cette affaire! Quel est ce mystère?

L'administration de la ville de Paris, dans un haut sentiment de tolérance et de dignité religieuses, vient d'accorder aux rabbins-adjoints attachés aux synagogues de la capitale une subvention annuelle de 2500 fr., de sorte que chacun de ces Messieurs, recevant déjà 2000 fr. de l'État, jouit d'un traitement de 4500 fr. Cette magnifique position impose à ces rabbins des devoirs plus grands, notamment celui de se consacrer entièrement à leur fonction, qui pour l'un ou l'autre n'est aujourd'hui qu'une occupation accessoire; de prêcher souvent et de mettre plus de soin dans la composition de leurs sermons; de se trouver présents à toutes les cérémonies du culte; d'être les premiers et les derniers à la maison de Dieu, et de visiter régulièrement tous les mois, et à tour de rôle, les différentes communautés de la circonscription.

En présence de cette belle position faite aux jeunes rabbins de Paris, peut-on laisser souffrir plus longtemps tant de rabbins communaux plus âgés et chargés de nombreuses familles, qui n'ont que de pauvres traitements de 900 à 1200 fr.? Ce serait une grande injustice et une cruelle indifférence.

Plusieurs israélites faisant partie de l'expédition de Chine se sont distingués et ont noblement combattu pour l'honneur du drapeau national; ils ont aussi contribué au rétablissement de la liberté du culte catholique dans le Céleste-Empire, comme ils contribuent à la protection du pape à Rome. Apprendra-t-on bientôt qu'on a construit un Ghetto à Pékin et accusé les israélites chinois de mêler du sang chrétien à leurs pains azymes? On est encore si ignorant et si arriéré dans ce pays, qu'on n'y sait peut-être rien de ces choses faisant partie obligée d'une certaine civilisation occidentale et religieuse.

S. Bloch.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

L'éminent directeur du séminaire israélite de Breslau, M. le grand-rabbin Dr Frankel, vient de publier, dans son Journal mensuel, une revue de l'année 1860 d'où nous extrayons le passage suivant. La juste autorité dont jouit le célèbre théologien dans le judaïsme moderne donne à ce passage une importance considérable. S'il nous est impossible d'en reproduire le langage si énergique et si élevé, nous tâcherons d'en saisir le sens (1). S. B.

« Le judaïsme est placé dans la vie. Il veut conduire l'homme aux idéals les plus élevés, mais ses prescriptions ne sont point idéales, ne réclament pas le renoncement à nous-mêmes, ne favorisent pas un état contemplatif opposé à la vie, ni une bigoterie piétiste; mais, partant des vérités les plus pures, accessibles à chacun, et retournant à elles, les prescriptions du judaïsme s'adressent à l'homme d'après son activité, qu'elles règlent en conformité de ces vérités, qui lui rappellent sans cesse la tâche de l'existence, telle qu'elles l'entendent. Mais puisque le judaïsme enveloppe la vie, il ne saurait ne pas en être touché. Les circonstances du temps toujours plus pressantes produisent un dur conflit. Comment ce conflit pourrait-il être aplani? Cette grave question trouve sa solution dans deux systèmes opposés: nous sommes en présence de deux tendances dont aucune ne peut prétendre à une approbation.

Quiconque est pénétré de la gravité de la religion est convaicu que le judaïsme a des lois fondamentales qui ne sauraient être altérées par le temps et ses influences : ce qui est progrès du temps aujourd'hui se montrera peut-être demain comme un pas en arrière. Généralement on ne peut accorder au temps, vis-à-vis du judaïsme s'annonçant comme loi révélée, qu'un droit très limité. Sur quel terrain se trouvent-ils, les soi-disant réformateurs qui ne se prononcent pas sur le *jusqu'où*, se montrent toujours prêts à *abolir*, nient sans cesse

(1) Le *Journal mensuel pour l'histoire et la science du judaïsme* était publié jusqu'à ce jour à Leipzig, ville éloignée de la résidence du rédacteur en chef, ce qui a causé des retards regrettables. Depuis le 1er janvier, le Journal s'imprime à Breslau même, sous les yeux de M. le Dr Frankel, de sorte que la publication des cahiers mensuels ne subira plus aucun retard; il y a aussi une amélioration notable dans l'exécution typographique.

et ne font preuve que d'un plat rationalisme? On voit clairement que la gravité et la pénétration de la religion leur manquent : c'est pourquoi la vitalité fait défaut aux réformes. Cette absence de tout sentiment sacré ne se montre pas moins dans la manière dont la science de la religion est représentée de ce côté. On aborde avec la légèreté la plus frivole les livres saints, on ne leur consacre pas même le sérieux scrupuleux accordé aux ouvrages d'écrivains profanes; la recherche a une tendance, celle d'enlever à l'Écriture son autorité, et alors on peut réformer sans gêne. Ce qui n'est pas peu risible, c'est que ces gens se font passer pour martyrs. Accordons ce titre aux anciens rabbins, bien qu'ils n'y prétendissent point, à ces hommes qui, luttant contre les plus grandes privations et renonçant à toutes les douceurs de la vie, firent de la conservation de la religion la tâche de leur existence; ils étaient dévoués à la foi religieuse, travaillaient à sa propagation et à sa consolidation dans le cœur du peuple. Mais de ces hommes du renversement jouant le rôle de martyr, on n'a pas encore appris qu'ils aient jamais sacrifié leur place à leurs convictions; chez eux, la conviction n'arrive ordinairement qu'après l'occupation de la place. Mais c'en est assez : de ce côté, il ne peut venir au judaïsme ni salut ni conservation.

Peut-être de cet autre côté, où tout usage pieux est considéré comme un soutien important de l'édifice religieux? Il faut considérer ici deux points. Le judaïsme, tel qu'il est exposé dans la Mischna et le Talmud, n'accorde point à la science mystique et symbolique d'influence sur la constitution religieuse. Depuis les docteurs les plus anciens livrés à l'étude de *Maasé Merkaba*, comme R. Iochanan ben Saccaï et ses disciples, jusqu'aux derniers auteurs talmudiques s'occupant de *hilchoth Iézira*, on n'imposa jamais une obligation religieuse par une interprétation symbolique. Les lois ne parlent point en symboles et en signes, mais en simples et claires paroles. Elever par la symbolisation un simple usage, qui souvent est un abus, à la hauteur d'un usage sacré, c'est méconnaitre le judaïsme; voir des symboles dans les lois est un égarement dangereux, dont les conséquences conduisent à l'apostasie. Il suffit de rappeler l'école alexandrienne et ses représentants, qui croyaient rendre par la symbolisation un éclatant hommage à la religion, jusqu'à ce que, à la fin, le symbole leur parût comme une forme inutile, la loi comme un corps mort, et qu'ils se séparassent finalement entièrement du judaïsme.

Il faut dire aussi que beaucoup de choses sans importance sont soutenues avec le zèle le plus pieux, parce qu'elles sont considérées

comme essentielles, parce qu'on ne remonte pas à leur source. On reçoit une impression pénible lorsqu'on voit la croyance inactive et ignorante s'ériger en représentant du judaïsme. La religion n'est ni relevée ni fortifiée par des phrases pompeuses empruntées ailleurs; l'élément vital du judaïsme consiste dans la science et dans l'interprétation scientifique: celui qui ne possède pas cette faculté ne peut, selon un vieil axiome de la Mischna (*Aboth*, II, 5), s'élever à la hauteur de la vraie piété. Cacher par des dehors pieux le manque de la science ou la peur de descendre dans ses profondeurs, voilà ce qui ne saurait jamais être utile à la religion.

Mais si la réconciliation ou l'apaisement du conflit ne se trouve ni ici, ni là, on ne doit pas cependant partager la crainte des hommes peureux au sujet de la conservation et de l'avenir du judaïsme. Il existera toujours un conflit entre la vie commune et la religion, comme celui qui existe entre la vie ordinaire et la vie supérieure. Or, il est dans l'âme du judaïsme qu'il ne veut pas s'abâtardir, se dissoudre dans des phrases banales de progrès de lumières si habituelles à la foule; il pose des exigences à la vie, il veut que ses enfants s'élèvent au-dessus de ce qui est commun dans la vie. Le judaïsme existera toujours d'après ses lois fondamentales positives. Il est dans l'israélite une vive chaleur religieuse; ce qu'il a conservé, pendant des milliers d'années, dans un saint combat, et ce qui le conserve lui-même, est trop profondément enraciné dans sa conscience, son besoin religieux est trop puissant, pour qu'il puisse le satisfaire longtemps par des choses creuses; « et si mainte feuille sèche tombe, le saint arbre, comme un chêne, reste debout ».

Partout dans les communautés on remarque un heureux mouvement; il s'élève des maisons de Dieu et des écoles pour la jeunesse; l'instruction religieuse est en progrès. Pourtant il est arrivé, dans une grande communauté, un fait regrettable que nous voudrions bien passer sous silence, si la revue de l'année n'en demandait le rapport. A Berlin, mourut le docteur Holdheim, rabbin de l'association réformiste, et l'administration de la communauté le fit enterrer, au cimetière israélite, dans le rang des tombes destiné aux rabbins. C'était une faute grave. Oublions le caractère de Holdheim, tel qu'il s'était montré pendant sa vie; ne rappelons pas qu'il avait dénoncé les juifs et le judaïsme, déclarant publiquement que, d'après la doctrine talmudique, il était permis à l'israélite de prêter un faux serment, de tuer un non-israélite. A tout cela on peut appliquer les pa-

roles : « La mort amène le pardon. » Mais si la mort produit l'expiation, elle n'élève pas, ne transforme pas en ami l'ennemi du judaïsme positif, ne convertit pas en fidèle celui pour lequel les principes fondamentaux du judaïsme n'avaient rien de sacré. L'enterrer au milieu des anciens maîtres est un outrage aux trépassés, comme à la religion qu'ils avaient enseignée et maintenue. Le consentement donné à ce sujet par le vieux et faible grand-rabbin ne diminue en rien la faute. L'administration aurait dû sentir que la demande qu'on lui avait adressée à cet égard n'était pas de nature à être prise en considération, et que la dignité de la communauté qu'elle représente exigeait un refus. L'assesseur-rabbin docteur Sachs était absent lors de cet événement ; à son retour, il remit à l'administration sa démission. Beaucoup de personnes disaient qu'il avait agi imprudemment. La foule, qui calcule minutieusement les circonstances de la vie, ses avantages et ses préjudices, trouve toujours absence de cette prudence, si haut prisée par elle, auprès de l'homme qui agit dans le profond sentiment de son devoir, partout où il faut lutter pour une idée supérieure, de l'homme qui est capable d'avoir une conviction et de lui faire des sacrifices. La démarche du docteur Sachs avait sans doute pour but de procurer une satisfaction à la religion si profondément affligée, de sauver sa dignité blessée aussi bien devant la communauté qu'aux yeux des autorités supérieures, qui avaient dû voir dans ce fait une indifférence religieuse sans bornes qu'on ne devait pas attendre de la part des représentants de la communauté. Il était peut-être imprudent, mais il était digne. L'administration, qui, selon le vulgaire, a agi avec prudence, a-t-elle sauvegardé la dignité de la communauté?

Notre revue a aussi à enregistrer mainte perte que cette année nous a fait éprouver. M. J. J. Oettinger, remplissant les fonctions de grand-rabbin de Berlin, est mort. A côté d'une vaste science talmudique, on loue son affabilité tolérante et sa charité peu commune. A Francfort-sur-le-Mein est mort le docteur J. M. Jost; il était actif sur plusieurs domaines de la science, et a donné l'impulsion aux travaux modernes de l'histoire israélite. On peut aussi considérer comme une perte pour le judaïsme la mort du professeur Dahlmann, de Bonne. L'éminent historien avait reconnu l'esprit de Dieu régnant dans l'histoire ; aussi comprenait-il la voix de Dieu qui parle dans l'histoire des juifs, et il s'éleva au-dessus des préjugés. Voilà ce qui résulte de l'avis qu'il fournit sur l'admission des juifs aux fonctions de l'en-

seignement supérieur. Dans cet homme, la science avait atteint son point le plus élevé : l'humanité.

Revenons aux vivants : Le rabbin en chef de Prague, M. S. L. Rappoport, a célébré le soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Ce Nestor de l'histoire littéraire et de l'archéologie israélites est nommé avec respect par quiconque s'occupe de la science juive, et des générations futures puiseront encore dans ses écrits. Puisse-t-il vivre longtemps pour la science!

Nous avons encore à citer un autre nom dont l'activité pour les israélites et le judaïsme restera ineffaçable. M. Albert Cohn de Paris confirme le vieux dicton : « Le Seigneur ne laisse jamais manquer de libérateurs à Israël. » M. Cohn, qui réunit une haute culture scientifique à l'ardeur religieuse la plus vive, non seulement favorise de près et de loin la science et les œuvres scientifiques, distribue l'enseignement et se trouve à la tête d'institutions d'instruction et de charité, mais il court d'un vol d'aigle aux contrées les plus éloignées où un danger menace les juifs et le judaïsme. Avec une santé chancelante, il visita plusieurs fois Jérusalem, y fonda l'hôpital, et créa dans les communautés les plus importantes de l'Orient des écoles dont il surveille la direction de Paris. L'été dernier, les souffrances des israélites du Maroc excitèrent sa pitié; il se rendit en Espagne pour réclamer la protection du vainqueur espagnol en faveur de ses coreligionnaires, et Dieu fit réussir son entreprise. De là il partit pour la capitale et d'autres villes du Maroc, où il porta des secours importants. A peine revenu de ce voyage fatigant, il entendit le cri de détresse des israélites de Damas, accusés injustement; il ne se reposa point, et courut à Marseille pour s'embarquer pour Beyrouth. Ce voyage, cependant, était un trop long retard à son inquiétude pour ses coreligionnaires, et il envoya, avec des autorisations supérieures, des lettres aux commandants en Syrie, pour qu'ils examinassent scrupuleusement les accusations. Ces lettres eurent les meilleurs résultats; l'innocence des accusés fut reconnue. Puisse la mention de tels noms être chaque fois l'agréable tâche de notre revue annuelle! »

LE PROPHÈTE ÉLIE

CONTE DE M. L. HOROWITZ.

(Suite et fin.)

V

La fête de Pourim arriva.

Une petite société d'amis et de connaissances était réunie le soir chez M. Trottberger. Naturellement Élasar n'y manquait pas plus que Zipora et sa fille. Tous les assistants s'efforcèrent de disposer à la bonne humeur le maître de la maison, comme il convient dans une fête. Lui-même fit son possible pour chasser la tristesse qui ne voulait point le quitter. Mais justement en ce jour des souvenirs désagréables se pressaient en lui. Un cœur déchiré est comme un verre brisé : on peut bien le coller artificiellement, mais non le rendre entier.

La longue table était chargée de mets choisis et de friandises de toutes sortes. M. Trottberger était assis en haut dans un fauteuil de damas rouge, et les convives étaient en partie assis autour de la table, en partie s'occupaient des nombreux visiteurs masqués qui affluaient de plus en plus et qui se plaisaient à choisir l'une ou l'autre personne de la société pour but de leurs innocentes moqueries.

Vers onze heures et demie parurent deux masques en domino noir qui peut-être n'eussent pas été remarqués dans la foule, si l'un d'eux ne se fût pas tout de suite glissé jusqu'au maître de la maison pour s'entretenir exclusivement avec lui et de manière à exciter l'attention de tous. La personne masquée s'assit et demanda avec une voix douce, trahissant un sentiment de profond intérêt, pourquoi lui, M. Trottberger, paraissait prendre si peu de part à la gaieté générale.

« Cher masque, tu connais certainement peu les événements de ma maison si tu t'attendais à me trouver en meilleures dispositions.

— Non, mon ami, je sais fort bien que tu es affligé à cause d'un fils éloigné.

— *Éloigné!* Hélas ! quel éloignement !... Je n'ai pas même la triste consolation de mouiller de mes larmes la pierre de son tombeau.

— Pourquoi, ami, te tortures-tu avec les idées les plus désolantes?

Pourquoi ne donnes-tu pas place en ton âme à l'espoir que ton fils, comme beaucoup d'autres, a peut-être pu être sauvé d'au milieu des vagues ?

— S'il vivait encore, il se trouverait dans les bras de son père.

— Mais n'est-il pas des obstacles qui ont pu l'empêcher de voler sur le cœur paternel ? »

M. Trottberger saisit vivement le bras de son interlocuteur et s'écria :

« Quelles cruelles idées cherches-tu à éveiller en moi !

— Je parlais d'une possibilité qu'une imagination ardente pourrait se présenter comme une vraisemblance, et il est dans la puissance de Dieu de faire de celle-ci une réalité. »

M. Trottberger se leva en poussant un cri, mais il retomba sans connaissance sur son siége.

Cette scène émouvante ne pouvait naturellement rester inaperçue. Tous se pressèrent en avant, et Élasar, croyant que M. Trottberger avait été offensé par le masque inconnu, saisit ce dernier rudement par le bras et dit avec mauvaise humeur : « Même à la fête de Pourim, le droit d'hospitalité a ses limites.—Élasar ! » s'écria le masque en lui sautant au cou. «*Michaël!*» répondit celui-ci. «*Michaël!*» firent entendre tous les assistants.

Pendant que tout ceci se passait rapidement, le deuxième domino venu avec Michaël était occupé de M. Trottberger pour le faire revenir à lui, ce qui lui réussit bientôt.

Les deux dominos avaient ôté leurs masques, et pendant que le père et le fils se tenaient embrassés, Élasar serra sur son cœur le médecin hollandais qui lui avait sauvé la vie.

Jamais fête de Pourim ne fut célébrée plus joyeusement. L'allégresse se répandit aussi bientôt dans d'autres maisons, où la bonne nouvelle arriva par la visite des masques.

Lorsque M. Trottberger, remis de sa violente émotion, se retrouva en état de comprendre son bonheur et d'y croire, Michaël saisit la main du médecin hollandais et dit d'une voix émue : « O cher père, si nous avons l'extrême bonheur de nous revoir aujourd'hui, nous le devons, après Dieu et sa miséricorde, à la générosité de cet homme !

— Alors, dit Élasar, Dieu l'a inspiré et l'a choisi pour instrument de sa grâce sur la terre, car moi aussi je lui dois la vie. »

Tous les assistants se pressèrent autour de cet homme tant loué, pour lui exprimer, par des paroles, des embrassements et des serre-

ments de mains, leur profond respect. Mais Michaël commença à raconter ce qui suit :

VI

« Poussé par les flammes, je m'étais jeté à la mer et je m'élançais sur une large planche de bois qui nageait par hasard à côté de moi ; je fus ainsi porté assez longtemps sur la surface de l'eau. Je passai une longue et terrible nuit dans cette affreuse position, jusqu'à ce que je fus, vers la pointe du jour, aperçu et saisi par quelques personnes dans une barque et porté sur un vaisseau de corsaire. Au bout de quelques jours on m'amena, en compagnie d'autres malheureux, à Tunis, où nous fûmes vendus comme esclaves.

« Je veux réserver pour un autre jour la description détaillée de ce qui m'arriva en cette ville et de ce que j'y eus à souffrir. Enfin, mon maître tomba malade, et si sérieusement que les médecins de Tunis renoncèrent à l'espoir de le guérir. Alors un de ses amis lui amena le noble homme ici présent, qui était attaché comme médecin à un navire hollandais, et par les soins duquel mon maître fut entièrement rétabli après peu de jours. Il demanda à son sauveur quelle récompense il réclamait pour cet important service. « Je ne demande autre chose, répondit le généreux docteur, que l'affranchissement de l'esclave israélite qui se trouve dans votre maison. » Je lui fus livré sans difficulté, et après avoir écouté ma triste histoire, il me pourvut non-seulement d'argent pour m'habiller plus convenablement, mais il m'accompagna lui-même jusqu'ici pour me rendre aux miens. »

Pendant ce récit, tous les yeux étaient attachés sur le médecin, et on peut facilement se faire une idée de l'impression qu'il dut produire, notamment sur l'heureux père. Mais comme les remerciements et les éloges ne voulaient pas finir, l'étranger dit : « Laissez-moi donc l'agréable conviction que tout israélite eût agi de même à ma place. Tout éloge exagéré ne ferait que troubler en moi cette belle pensée. »

Il était deux heures du matin lorsque la société se retira et que les habitants de la maison cherchèrent le repos.

On serait fondé à croire que dès lors tout dans la maison de M. Trottberger respirait la joie et le bonheur, et que lui-même était le plus heureux des pères. Il n'en fut pas ainsi.

M. Trottberger, par une raison que nous connaîtrons plus tard, s'était depuis longtemps mis dans la tête de marier Michaël avec Dina. La nouvelle seule de la mort de son fils put le décider à fiancer la jeune fille à Élasar. Or, comme Michaël était ressuscité et se trou-

vait présent, M. Trottberger revint à son premier projet. Il prit la résolution de rompre l'union déjà signée et d'entourer Michaël et Dina d'un nouveau lien, bien qu'il ne pût se cacher qu'il aurait à combattre de grandes difficultés.

VII

Trois jours après la fête de Pourim, M. Trottberger eut un entretien particulier avec Zipora.

« Chère madame, dit-il, notre situation est bien changée par le retour de mon fils.

— Mon cœur vous en félicite.

— Je veux dire que la situation n'est plus la même et les circonstances doivent s'y conformer.

— Que voulez-vous dire par là, monsieur Trottberger?

— Entre mes vœux paternels et le bonheur de votre fille, le brave Élasar m'avait paru un excellent intermédiaire.

— Vous ne vous êtes pas trompé certainement.

— Je pense cependant que mieux est mieux.

— Je ne vous comprends pas encore.

— Je veux dire que mon fils, qui est maintenant ici et qui sera héritier d'un demi-million au moins, est dans tous les cas un parti plus avantageux pour Dina.

— Monsieur Trottberger...

— Je veux m'expliquer clairement et positivement. Élasar recevra de moi quelques milliers de florins ; je suis aussi, à cause de lui, en pourparler avec une importante communauté de la Hongrie, où il sera peut-être dans quelques semaines nommé grand-rabbin. Dans une position si brillante, il trouvera bientôt une jeune fille pour assurer son bonheur domestique. Mais, dès à présent, Dina est la fiancée de mon fils.

— Ce que vous proposez pour ma chère fille est certainement un honneur et un bonheur que je sais apprécier dans toute leur étendue. Songez cependant, monsieur Trottberger, que les jeunes gens sont fiancés depuis plusieurs semaines, et cela par votre bienveillante intervention; que c'est vous-même qui avez excité dans leur cœur le plus tendre attachement l'un pour l'autre; et qu'à une jeune fille aimante, tous les trésors de la terre ne sauraient tenir lieu de la possession de son bien-aimé.

— Belle manière de parler, chère madame, et qu'on lit avec édifi-

cation dans les romans ; mais nous vivons dans un monde prosaïque, et là un *demi*-million est un bonheur *entier*. De plus, vous conviendrez sans doute que mon fils ne le cède à Élasar ni en beauté physique, ni en culture intellectuelle, ni en qualités morales.

— Je dois avouer cela en toute conscience, et si l'affaire pouvait se conclure avec la mère seule, son cœur flatté pourrait peut-être se laisser éblouir ; mais ma fille...

— Chère madame, ce qui est fermement résolu dans mon âme ne sera pas ébranlé par des paroles sentimentales. Je suis décidé d'une manière inébranlable ; je vous prie en conséquence d'employer auprès de votre fille toute votre autorité maternelle pour la décider à se conformer à ma volonté. »

En disant ces paroles, M. Trottberger fit à la veuve une courtoise révérence comme signe qu'il n'attendait plus d'objections. Il sonna un domestique pour faire appeler son fils, et Zipora se retira.

M. Trottberger était convaincu qu'on pouvait facilement gagner une mère lorsqu'on lui montrait en perspective richesse et splendeur pour son enfant unique. Indépendamment de cela, Zipora et Dina lui devaient beaucoup depuis si nombreuses années ! Quant à Élasar, il pensait pouvoir le satisfaire par une bonne somme d'argent. Il ne pensait pas le moins du monde que les plus grands obstacles l'attendraient justement auprès de son fils ; et cependant il en fut ainsi. « Si je pouvais, disait Michaël, me décider à prendre pour femme une jeune fille sans amour, je ne trahirais jamais mon ami. Ne me forcez pas, mon père, à la désobéissance envers vous ; je regretterais d'avoir été sauvé des eaux et de l'esclavage pour vivre en fils rebelle. »

Toutes les exhortations et prières de son père ne parvinrent pas à l'ébranler ; et lorsque M. Trottberger le menaça de le forcer à épouser Zipora elle-même, le noble jeune homme répondit : « Dans ce cas je ne serai certes pas heureux, mais j'aurai pour consolation d'avoir sacrifié le bonheur de ma vie à la volonté de mon père. Mais qui me consolerait si je me plaçais cruellement entre deux nobles êtres pour leur ravir la joie de leur existence ? »

M. Trottberger, non habitué à une résistance si opiniâtre de la part de son propre fils, se sentit d'autant plus profondément blessé qu'il s'agissait d'une affaire dont il s'était fait la tâche de sa vie. La contrariété et le chagrin qu'il en éprouvait le rendirent malade. Michaël en fut désespéré, car la maladie devint tous les jours plus grave ; aussi pria-t-il son généreux sauveur, le decteur hollandais,

de se charger du traitement du malade : c'est à quoi celui-là consentit.

Le médecin désira avoir un entretien particulier avec le malade, et Michaël promit d'avoir soin qu'ils ne fussent pas troublés.

VIII

M. Trottberger, appuyé sur plusieurs coussins, était assis dans son lit, et le médecin prit place en face de lui, de sorte que tous les deux pussent se regarder commodément. Avec cette parole qui allait au cœur et qui lui était propre, le docteur dit sans autre introduction :

« Monsieur Trottberger, je ne veux et ne peux vous cacher que votre mal est d'une nature très sérieuse, sans cependant être arrivé à un état désespérant. J'ose au contraire m'engager à vous rétablir en peu de jours avec l'aide de Dieu. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que nous échangions d'abord nos conditions. »

M. Trottberger jeta un regard étonné sur son interlocuteur, qui continua ainsi :

« Vous êtes malade de fièvre. Un secret profond est caché dans votre cœur; ce secret vous tourmente pendant le jour et empoisonne vos nuits. Pour guérir, vous devez procurer un écoulement à la source de vos peines : vous devez vous confesser. Parlez-moi franchement et ouvertement, comme à un ami qui est prêt à vous conseiller, à vous secourir, et, je vous le promets, vous aurez conseil et secours. »

L'observateur le plus superficiel n'eût pas manqué de voir que le médecin avait trouvé le siége de la blessure. M. Trottberger baissa les yeux; des sentiments divers combattirent en lui, il lutta pour prendre une résolution. Un regard jeté sur le visage du docteur, qui était si affable et inspirait tant de confiance, le décida; il dit :

« Monsieur le docteur, ce qui depuis dix ans est invisible à tous, et qui tourmente et torture mon âme, vous allez l'apprendre; je vous dirai tout sans réserve. Vous avez sauvé généreusement la vie à mon bien-aimé fils; peut-être êtes-vous appelé à me donner, à moi aussi, une vie nouvelle. Écoutez !

« J'avais un ami de jeunesse qui me donnait son affection et sa confiance sans que j'en fusse digne. Son cœur était libre d'égoïsme et de tout sentiment bas; tandis que moi, j'étais dominé par l'avarice et la soif de l'or. Les affaires les plus heureuses et les plus lucratives

que j'entreprenais ne pouvaient satisfaire mon insatiable cupidité. Nous nous mariâmes tous les deux; et pendant que je m'établis sur les bords du Theiss, il prit son domicile à Pesth, où il fit avec succès le commerce de laines. Tous les ans il se rendait dans la province de la Bacska, et à cette occasion il était chaque fois mon hôte pendant quelques jours.

« A une de ces visites, il me remit un matin un portefeuille rempli de banknotes, en me priant de le lui garder. « Je n'ai, disait-il, à faire mes payements qu'en quelques jours, et je dois cependant me rendre aujourd'hui dans une contrée peu sûre, où mon commissionnaire doit prendre livraison de laines. Je n'ose pas porter sur moi une somme si importante; garde-la donc jusqu'à ce que je te la redemande. »

« Bien que déjà alors je fusse possesseur d'une somme beaucoup plus considérable, je fus cependant tellement ébloui par l'aspect de tant de billets de banque renfermés dans le portefeuille, que la pensée me passa plusieurs fois par la tête de nier, au retour de mon ami, la réception de son argent; je crois cependant que je n'aurais pas eu le courage de faire cela. Malheureusement mon pauvre ami ne revint pas. Un ballot de laine tombé de haut l'atteignit tellement qu'il en fut renversé et écrasé. Il mourut sans pouvoir proférer une parole. Je n'avais dès lors qu'à me taire pour m'approprier la possession de l'argent, et... je me tus. Le commissionnaire du malheureux fut bien recherché à cause de la disparition de l'argent, mais il fut acquitté faute de preuves de culpabilité.

« Mon abominable action ne me porta cependant que de mauvais fruits, car la conscience vengeresse se réveilla bientôt en moi pour me tourmenter. Éveillé ou endormi, je vis devant moi l'image de mon ami qui semblait me demander avec douleur : Pourquoi fais-tu cela à mes pauvres héritiers?... Cette torture de mon âme augmenta de jour en jour et devint si violente à la fin, que, pour m'en débarrasser, j'eusse donné volontiers ce que j'avais retenu et encore une partie de mon propre bien, si j'avais su comment, après avoir gardé si longtemps le silence, remettre l'argent aux héritiers légitimes, sans me compromettre.

« J'allai m'établir à Pesth, pour être plus près de la famille de mon ami et la soutenir. Je le fis à pleines mains, mais sans grand résultat: ma conscience ne voulait pas se tranquilliser. Alors je conçus le projet de me considérer comme le tuteur de l'orpheline, car, pensais-je, mon ami m'en eût certainement chargé s'il avait pressenti

sa fin prochaine ; la pupille, une fois en âge d'être mariée, sera unie à mon fils unique ; de cette manière je voulais rendre à l'orpheline l'héritage augmenté du double, sans m'exposer à un soupçon. Depuis que je pris cette résolution, je me sentis en effet plus tranquille. J'administrai consciencieusement le bien de mon ami, et j'en appliquai les intérêts à l'entretien convenable de sa veuve et à l'éducation de sa fille, qui devint une perle parmi les jeunes filles de notre communauté. Vous la connaissez sans doute, monsieur le docteur : c'est Dina.

« L'agitation de mon âme agit encore salutairement sur moi, en ce qu'elle m'apprit combien peu nous rend heureux la possession de la richesse avec une conscience souillée. Je pris en horreur mon penchant précédent pour l'avarice, et je me livrai à l'exercice d'œuvres charitables.

« Il me restait seulement encore à obtenir que ma volonté fût toujours prépondérante chez la veuve Zipora, et, par son influence, également chez sa fille, afin de n'avoir pas à craindre qu'un événement quelconque fît échouer mon projet de mariage. Pour me garantir à ce sujet, j'inventai un moyen singulier.

« Sous un déguisement convenable, j'apparus, dans une soirée de *seder*, en prophète Élie, dans la chambre de la veuve Zipora, l'engageai à avoir toujours confiance en M. Trottberger, et à suivre surtout ses conseils quand il s'agira un jour de marier sa fille.

« Un *orach* (étranger pauvre), présent par hasard, me rendit confus par quelques observations ; et bien que je les attribuasse au hasard, je fus assez crédule pour voir un signe du ciel lorsque le *orach* disait : M. Trottberger proposera sans doute pour mari un pieux rabbin.

« Je pensai que ma mauvaise action serait seulement réparée entièrement quand je ferais donner à mon fils une solide éducation religieuse, pour le marier ensuite avec Dina. Je le fis élever pour la carrière rabbinique.

« Vous savez, monsieur le docteur, comment, trompé par la nouvelle de la mort de mon fils, je fiançai Dina à Élasar. J'avais l'intention de leur laisser par testament tout mon bien.

« Mais mon fils est en vie, et je ne puis, sans éveiller des suppositions fâcheuses, donner à Dina la dot considérable qui lui appartient de droit. Reb Nachum, le père d'Élasar, est un talmudiste trop clairvoyant pour que le mot de ma combinaison puisse lui échapper,

après qu'il a peut-être depuis longtemps nourri contre moi dans son cœur un soupçon qu'il n'osait pas exprimer.

« Vous savez tout maintenant, monsieur le docteur; conseillez-moi, aidez-moi, si vous pouvez. »

IX

M. Trottberger se tut, et, dans un sentiment de honte, se couvrit le visage avec ses mains. Si, par la révélation du secret qui lui avait jusqu'alors si cruellement torturé l'âme, il se sentit considérablement soulagé, il reconnut combien il était désormais abaissé vis-à-vis de cet homme d'honneur.

« Vous avez assez expié, dit l'étranger, votre perfidie contre votre ami; et puisque je vous ai promis du secours, vous l'aurez. »

M. Trottberger porta un regard de reconnaissance sur son consolateur, mais il fut saisi de surprise et de frayeur.

Il n'avait plus devant lui le médecin hollandais, mais le *orach*, l'étranger qui l'avait mis dans l'embarras dans la soirée de Pesach chez la veuve. Comme alors, il était vêtu d'un habit de damas ponceau et coiffé d'un chapeau à trois cornes.

« Pendant que toi, continua tranquillement l'interlocuteur, tu eus, dans cette soirée de *seder*, la témérité de jouer le prophète Élie, le vrai prophète était assis à la table de la pieuse femme. »

Le malade s'efforça de se lever respectueusement.

« Restez seulement tranquille dans votre lit, dit le prophète. Affranchi désormais du fardeau écrasant qui pesait sur votre âme, vous quitterez en quelques jours la couche de douleur, entièrement rétabli. N'oubliez pas que vous devez aussi une satisfaction à Reb Nachum pour le soupçon dont il était l'objet à cause de vous. Après mon départ d'ici, appelez devant vous Zipora, sa fille, Élasar et Michaël, et rassurez-les par la promesse que le mariage des fiancés aura lieu après la prochaine fête de Pâques avec votre cordial consentement. Demain arrivera ici une députation qui apportera la nomination d'Élasar aux fonctions de grand rabbin d'une communauté importante.

— Ah! saint père...

— Vous désirez que l'héritage retenu par vous se trouve enfin dans les mains de l'héritière? Eh bien, j'en aurai soin. Voici les trente mille florins; je les ai retirés de votre caisse, et je les déposerai au lieu voulu. »

A ces paroles, le prophète montra à M. Trottberger, étonné, le portefeuille avec tout son contenu, tel qu'il l'avait reçu un jour des mains du malheureux Wimmer.

Le saint homme s'éloigna, et Michaël, Élasar, Zipora et Dina furent appelés. S'ils étaient tous heureux de trouver M. Trottberger de si bonne humeur, ce qui leur annonçait le retour de sa santé, ils n'étaient pas moins touchés lorsqu'il leur communiquait le changement de ses intentions relativement aux fiancés, leur demandant pardon des jours de tristesse qu'il leur avait causés. La chambre du malade était transformée en un foyer de plaisir. Le départ du médecin hollandais était la seule goutte d'absinthe dans le calice de joie qui le remplit jusqu'au bord, lorsqu'une députation apporta la nomination d'Élasar comme grand rabbin.

X

Le lecteur bienveillant voudra nous accompagner de nouveau à la rue du Nègre. C'est encore une fois la veille de la fête de Pesach, et nous regardons de nouveau dans la chambre de la veuve Zipora. Le plat du *seder*, chargé de toutes les choses traditionnelles, est sur la table couverte d'une blanche nappe, car l'heure est déjà avancée.

« C'est inutile, mon enfant, dit Zipora en fermant la fenêtre par laquelle elle a regardé plusieurs minutes à droite et à gauche; c'est inutile, le Rabbi ne vient pas; il lui est certainement arrivé quelque chose. »

Une larme dans les yeux de Dina montre qu'elle partage la crainte de sa mère. Cependant elle exprime l'espoir que le Rabbi viendra encore.

« Je ne le crois pas, répond sa mère, car jusqu'à présent il s'est toujours annoncé, le *Erew-Pesach*, ponctuellement à midi, ce qu'il n'a pas fait aujourd'hui ; et comme, malgré sa promesse, il n'est pas arrivé, il n'a pu en être empêché que par un accident.

— Heureusement, fait observer Dina, le père Nachum a permis qu'Elasar nous fasse le *seder*, sans cela nous serions à ce sujet aussi dans un grand embarras. »

Les dames préparent tout ce qui est nécessaire pour la soirée, allument les lampes, et font la prière du soir jusqu'à l'arrivée d'Elasar et le commencement de la cérémonie. Cependant, quelque habile qu'il soit dans la célébration de cette cérémonie, les dames ne peuvent ou-

blier son prédécesseur; elles parlent avec chagrin de son absence et de leur inquiétude qu'il lui soit arrivé un malheur.

Lorsqu'on arriva à réciter la prière au sujet des païens, Dina, sur l'ordre de sa mère, ouvrit la porte.

Qu'on s'imagine la surprise de tous, quand on vit entrer l'aimable Rabbi. Les personnes assises à table se levèrent involontairement, car elles se sentirent pénétrées de cette vénération profonde qui n'abandonne jamais tout homme pieux à l'approche d'êtres saints.

« Vous n'avez plus besoin de moi, dès aujourd'hui, dit l'arrivant, car vous avez pour présider la cérémonie quelqu'un qui y a acquis un droit; c'est pourquoi je suis resté absent. Mais je suis venu en ce moment pour vous donner, en reconnaissance de votre hospitalité de plusieurs années, ma bénédiction et les moyens de doter convenablement les fiancés. »

L'être extraordinaire avait à peine prononcé ces paroles, qu'il disparut aux yeux des assistants.

Mais leur surprise fut singulièrement augmentée lorsque Zipora aperçut sous son *hagada* un objet qu'elle reconnut comme étant le portefeuille de son mari, et dans lequel, à côté de la somme de trente mille florins en banknotes, se trouvèrent aussi tous les papiers et comptes qui pouvaient s'y être trouvés lorsque son possesseur l'avait en main pour la dernière fois.

Peu de jours après la fête de Pesach, on célébra la noce de nos fiancés dans la maison de M. Trottberger, et celui-ci montra en ce jour une joie qu'on n'avait jamais remarquée chez lui.

Lorsque Elasar prit congé pour se rendre au lieu de sa destination, il dut promettre à M. Trottberger de l'inviter à toutes les naissances des garçons dont Dieu bénirait son union, et de l'honorer en ces cérémonies de *la coupe d'Elie*.

Zipora partit avec sa fille, pour passer avec elle le reste de ses jours.

Dans la même année encore, Michaël conduisit une belle fiancée à la maison, et procura à M. Trottberger la charmante perspective d'embrasser des petits-fils.

CORRESPONDANCE.

Paris, le 10 janvier 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un de vos derniers numéros vous avez eu la bonté de faire un bienveillant appel à nos coreligionnaires en faveur de nos malheureux frères de la Terre-Sainte; cet appel ayant été couronné d'un heureux succès, je viens, Monsieur le Rédacteur, vous en exprimer ma gratitude la plus sincère, tant en mon nom qu'en celui des récipients. Ci-après j'ai l'honneur de vous communiquer quelques noms des personnes qui se sont empressées de répondre aux cris de détresse partis de notre vieille Judée.

Mesdames L. Isidor, Millaud mère, famille de feu M. L. Sarassin, veuve H. Bloch, Katz, Brisac sœurs, Hayman, Gutman, Isidor Éli, J. Bloch, Florette Bloch, Schloss et Dennery, veuve Marc Weill, Picard, veuve Lévy, Th. Kossmann, Engelmann et anonymes. J'ai en même temps l'honneur de vous informer que, grâce au bienveillant concours que le judaïsme français m'a prêté, j'ai été à même d'envoyer plus de trois mille francs à Jérusalem et Hébron depuis mon retour. Parmi les noms les plus fréquents comme donateurs, permettez-moi de citer M. le baron Willy de Rothschild de Francfort (par entremise de M. J. Kaufmann), MM. Millaud, J. Heyman, J. Tedesco, W. Gutman, J. Federmann, Schloss et S. Seymour; ces secours, bien entendu, sont en dehors de ceux que M. Albert Cohn transmet.

En vous priant, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien livrer ces faits à la connaissance du public dans votre prochain numéro, je vous prie d'agréer l'assurance de ma profonde considération.

BLUMENTHAL.

Toulouse, le 10 janvier 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous avez eu la bonté de reproduire mon insignifiante lettre du mois dernier, je suis donc tacitement engagé à la compléter. Il ne sied pas à un israélite en particulier de laisser son œuvre

inachevée. Je disais que les jours de salut ne tarderont pas d'arriver, cela est incontestable : nos saintes Écritures, notre cœur israélite, les événements actuels, en sont de puissantes preuves, d'irrécusables témoins, pour tout œil qui voit, pour toute intelligence qui comprend. Mais comment faire pour mériter que notre Dieu en hâte les signes précurseurs qui l'annonceront? En contribuant, chacun selon ses facultés et ses moyens, à l'amélioration de notre culte, au perfectionnement de notre vie israélite.

Il faut que le reste d'Israël sache et comprenne que nous assistons à une époque grandiose et féconde en sérieux enseignements. Un peuple entier, hier humilié sous la domination et le joug des Pharaon et des Nabuchodonosor du dix-neuvième siècle, tout d'un coup ce peuple voit ses chaînes brisées, se relève, son affranchissement est hautement proclamé. Que l'Italie soit! a dit hier une voix auguste, un empereur magnanime, et l'Italie est. Que mon fils aîné, Israël, soit délivré! dira demain le Gardien d'Israël, et Israël sera délivré. Que toujours, soit en nous couchant, soit en nous levant, cet avenir si consolant soit présent à notre cœur.

Dix ans avant l'immortel Napoléon I^er^, l'observateur le plus profond, le croyant le plus fervent n'eût pas osé prédire ou espérer ce qui s'est passé dix ans après. Et dans dix ans?... Ah! monsieur le Rédacteur, combien les idées saines vont prendre racine! combien les hommes vont s'entr'aider! Oui, oui, sentinelles avancées, courage et patience : l'aurore se montre, le soleil disperse déjà les épais nuages qui l'assombrissent.

Ouvrons les yeux seulement! Voyez-vous, sans le secours du télescope, ce petit point noir qui menace à l'horizon? Tel du temps de la sécheresse prédite par Élie, ce petit point noir va s'étendre et faire ouvrir les cataractes du ciel. Ce petit point noir, monsieur le Rédacteur, c'est l'enfant Mortara; ce déluge qui en est la suite, ce sont les inondations diverses qui ont frappé et qui frapperont encore ses ravisseurs; cette rémunération, cet avertissement, cet exemple, c'est la rosée céleste pour ceux que ce rapt touche plus particulièrement. Faisons en sorte d'en retirer tous les bienfaits possibles. Reconnaissons que Dieu n'abandonne pas son peuple et ne délaisse pas son héritage: surtout Dieu ne laisse pas impunies les injustices accumulées contre les créatures créées à son image. Gravons dans notre âme les faits passés depuis que cette monstrueuse atteinte à la famille, à la nature, s'est accomplie. Qu'ils nous servent de phare. Que la solidarité pour l'avancement de la parole de Dieu, solidarité

qui n'existe parfois que dans la bouche de nos détracteurs, soit désormais une vérité. Que la persévérance, que l'union qu'on nous jalouse, qu'on nous envie, ne soient plus de vains mots.

Dieu a donné à chaque peuple, à chaque individu, une mission spéciale, une vertu particulière. Mettons sérieusement en commun nos efforts. Ayant consacré ma vie à l'enseignement religieux, j'ose m'adresser aux instituteurs et aux chefs d'instutions pour la jeunesse israélite; c'est à eux qu'est dévolue la plus difficile tâche, c'est à eux qu'incombe la plus lourde responsabilité. Ne nous dissimulons pas que c'est là, ce me semble, le défaut de la cuirasse. Dans bien des endroits, la jeunesse israélite est privée malheureusement de toute solide instruction religieuse, si non elle est défectueuse, ou bien encore donnée avec une parcimonie des plus regrettables. Que tous ceux qui ont charge d'enfants n'oublient pas qu'ils doivent préparer des hommes, former des israélites. Conjurons-les, par la voix de votre estimable Recueil, de persévérer sans cesse, toujours; la sollicitude de notre paternel gouvernement fera disparaître les entraves qui les gênent, pour qu'à l'avenir leurs écoles et leurs élèves ne laissent rien à désirer; inutile de dire que nos autorités religieuses y veillent scrupuleusement.

Et vous, la plus belle moitié du genre humain, vous dont Napoléon Ier a écrit que, si Dieu avait fait des ouvrages (littéraires, bien entendu), sa prose eût été l'homme, et sa poésie la femme, pourquoi ce relâchement? Pourquoi vos voix si suaves et si harmonieuses ne chantent-elles pas en chœur: « Réjouissons-nous, allons, accourons à la maison du Seigneur! » Parlons franchement, belles dames et demoiselles: si vous aviez une amie à visiter, une maison de campagne à faire orner, une belle parure à examiner, un compliment de condoléance à faire entendre à une affligée, vous n'hésiteriez pas un instant, vous vous empresseriez de vous rendre sur les lieux. Et n'y a-t-il rien à dire dans la maison du Seigneur? N'y a-t-il rien à apporter à la maison du Seigneur? Allons! un bon mouvement. Formez-vous en faisceau, promettez-nous d'embellir ce lieu sacré par votre présence; ne laissez pas à la *prose* toute la charge de l'entretien du feu divin. Détrônez la prose, son règne est par trop absolu. Méditons tous ce passage sublime, spécialement adressé à nos modernes Ruth, Esther et Judith (Isaïe, 49, 15): התשכח אשה עולה מרחם בן־בטנה · גם־אלה תשכחנה ואנכי לא אשכחך « Une mère oublie-t-elle son enfant, le fils porté dans son sein? Si même il en était ainsi, moi, l'Éternel, je n'oublierai pas mon peuple. » A votre tour, Mes-

dames, n'oubliez pas Dieu. Il vous prendra sous sa protection, parce qu'« il effacera les larmes de dessus tous les visages », et par nous tous « il fera disparaître l'opprobre de toute la terre ».

Les israélites français doivent servir d'avant-garde aux israélites de tous les autres confins. Rappelons-nous les paroles de notre souverain terrestre : « Un peuple désormais nous devra son indépendance. » De notre côté, que par notre soumission, notre fidélité, notre amour pour notre divine *Thora*, notre souverain céleste nous trouve méritants, nous juge dignes de cette délivrance attendue si ardemment.

Agréez, etc. David Fonsèque, *instituteur.*

On nous écrit d'Amsterdam, le 21 janvier :

En parlant dans votre dernier numéro (page 202) des communautés de France qui n'accordent point de supplément de traitement à leur rabbin, vous exceptez la Hollande des autres pays où nos coreligionnaires ne reçoivent rien de l'Etat. Cependant, en Hollande aussi, le Gouvernement ne fournit qu'une partie des frais du culte, et le reste est payé par les communautés. Par exemple, à Amsterdam, le Gouvernement accorde 2000 florins, et la communauté en donne 4000, et ainsi dans les autres villes et provinces. Grâce à Dieu, ceux qui se consacrent chez nous à l'enseignement et à notre salut n'ont pas à lutter contre la pauvreté. Le Gouvernement alloue encore aux rabbins 25 florins pour l'éducation de chacun de leurs enfants.

A la page 205, vous parlez du ministre de la justice, M. Godefroi, et du membre (non président) de la cour d'appel, M. Asser ; nous sommes habitués à ces sortes de nominations. Mais la régence de la capitale, où l'élément chrétien est si puissant, comme vous dites justement, était moins libérale sous ce rapport. Cela commence à changer ; à l'occasion de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire, qui a commencé le 1er janvier 1861, des israélites ont été nommés dans l'administration, entre autres l'avocat S. van J. Mulder, fils de notre vénéré docteur Mulder, à qui le roi a récemment conféré une haute distinction ; il est même un des trois chefs chargés de surveiller et de régler l'instruction des pauvres, etc.

Le missionnaire réformiste tudesque, ayant été abandonné même

de ceux qu'il avait crus mûrs pour ses plans de réforme, a quitté Amsterdam après y avoir causé beaucoup de scandale. Vous savez pourtant que מרשעים יצא רשע « les impies laissent après eux le mal » ; et si le docteur du schisme est parti, la discorde qu'il a semée n'a pas encore cessé, ce qui est bien affligeant pour la communauté (1).

Vous dites, à la page 246 : « Le Consistoire de Strasbourg vient de prendre une mesure bien louable : tous les péritomistes de la circonscription doivent se munir d'un certificat de capacité. »

Dans notre pays, cet objet est depuis longtemps fort bien réglé par décret royal du 20 juin 1820. Nous avons une commission d'examen composée de trois *mohelim*, d'un professeur en médecine ou en chirurgie (ordinairement un chrétien), du président et du secrétaire de la communauté. Le candidat doit prouver, par des certificats, qu'il a étudié avec succès l'opération, qu'il a déjà coopéré à huit circoncisions, qu'il a l'âge requis (vingt ans), et que sa conduite civile et religieuse est irréprochable. Après un examen satisfaisant, il doit encore faire les trois premières circoncisions en présence de deux membres de ladite commission, et ce n'est qu'après leur certificat qu'on lui délivre un diplôme dont j'ai l'honneur de vous envoyer le modèle (2).

Votre *Foi d'Israël* est lue avec un grand plaisir à Amsterdam.

Pour extrait : S. Bloch.

(1) Le docteur Chronik, qui s'était présenté à Amsterdam comme voulant simplement et pieusement faire un cours d'enseignement religieux, sollicite en ce moment la place de prédicateur au temple réformiste de Berlin, où le judaïsme mosaïque et traditionnel est aboli ! Voilà comment les loups enragés de la réforme se cachent et trompent le monde sous la peau du mouton. S. B.

(2) C'est une charmante lithographie avec des ornements symboliques d'une belle composition ; le texte du diplôme est en hébreu et en hollandais. Pour ce qui est de cette question en France, notre loi organique impose bien au *mohel* de se pourvoir d'une autorisation consistoriale, mais aucun règlement uniforme indiquant les conditions de cette autorisation n'existe encore dans le judaïsme français ; aussi ces conditions ne sont-elles pas les mêmes dans toutes les circonscriptions.

S. B.

UNE AFFAIRE MORTARA EN RUSSIE.

On lit dans le *Raswet*, journal russo-israélite d'Odessa, le fait authentique suivant :

Novo-Aleksandrovsk, le 31 octobre 1860.

Dans ces derniers jours a eu lieu en Lithuanie un événement qui rappelle la fameuse histoire du jeune Mortara, mais avec des circonstances de détails qui augmentent encore la culpabilité de ceux qui y ont pris part.

Dans le gouvernement de Kovno, dans un village situé dans l'arrondissement de Novo-Aleksandrovsk, près de la petite ville de Doussiati, demeure depuis quelque temps un israélite nommé Binel Mendak, avec sa famille, composée de sa femme et de ses trois filles. Dans la nuit de samedi, du 7 au 8 octobre dernier, pendant que toute la famille de Mendak était couchée, la porte, fermée aux verrous, fut heurtée violemment, et céda à une forte pression du dehors. Quatre hommes s'introduisirent dans l'habitation : c'étaient des paysans du village voisin, lesquels s'élancèrent sur la fille aînée, jeune personne de quinze ans, et, la saisissant, voulurent l'emmener hors de la maison. Les cris des parents au désespoir et la résistance énergique que la jeune fille opposa à ses ravisseurs forcèrent ces derniers à la lâcher. Se tournant alors vers la seconde fille, âgée de neuf ans, nommée Zipka, ils la saisirent et l'enlevèrent si rapidement que la pauvre victime se trouva en un clin d'œil dans une voiture qui, préparée dans ce but, était arrêtée devant l'habitation. Le malheureux père, voulant à tout prix sauver son enfant, qui poussait des cris lamentables, s'élança sur les traces de ces hommes, espérant, s'il ne pouvait la sauver, savoir au moins où ils la conduiraient; mais, arrivé près de la voiture, un de ces hommes lui asséna sur la tête un coup violent qui le renversa à terre. Malgré cela, réunissant ses dernières forces, il se releva et se mit à la poursuite des ravisseurs. Le malheureux, courant en vain toute la nuit, ne put recouvrer sa fille, et dut retourner seul auprès de sa malheureuse famille.

Le 10 du même mois, le père de l'enfant ainsi ravie apprit qu'elle se trouvait dans la petite ville de Komiach (dans le même district de Novo-Aleksandrovsk), chez le curé de l'église catholique, nommé Matzievsky. Il s'y rendit avec sa femme; mais qu'arriva-t-il ? Ni les

pleurs ni les lamentations ne purent obtenir du curé que leur enfant leur fût rendue, et il ne leur fut pas même permis de la voir. M. Matziewsky s'excusa, comme il fallait s'y attendre, en prétendant que l'enfant elle-même refusait de retourner chez ses parents, et qu'elle avait manifesté le désir d'embrasser la religion catholique.

N'est-ce pas contraire à toute raison qu'une enfant de neuf ans, élevée sous l'influence des principes les plus sévères de la religion hébraïque, attachée de toute la tendresse de son cœur à la maison paternelle, et n'ayant pas la moindre idée des avantages qui peuvent être attachés à un changement de religion, puisse, aujourd'hui arrachée de force de la maison de ses parents, vouloir le lendemain se séparer de son père, de sa mère et de ses sœurs, et prendre la résolution d'abjurer la foi israélite pour embrasser le catholicisme?

L'israélite Mendak porta une plainte formelle aux autorités pour la violence inqualifiable dont il venait d'être la victime en la personne de son enfant, et nous sommes assurés que, sous la protection de la loi, justice lui sera faite.

La situation de ce malheureux père excitera, nous en sommes sûrs, toute la sympathie de ses coreligionnaires de ce pays, de même que la situation du père du jeune Mortara excita celle du monde entier, et sa fille lui sera rendue.

Il est inutile de se livrer à aucun commentaire sur le fait monstrueux ci-dessus rapporté : le crime de Bologne a dû porter ses fruits, encourager et exciter tous les crimes du même genre. Mais le gouvernement russe, nous en sommes convaincu, en punissant les coupables et en réparant le forfait, ne s'attirera pas les terribles châtiments du Ciel qui ont frappé le gouvernement romain. Nous dirons seulement ceci : Les feuilles cléricales ne cessent de jeter les hauts cris sur les persécutions dont le clergé catholique, en Russie, serait l'objet de la part de la religion dominante : on voudrait ameuter toute l'Europe, provoquer une croisade sanglante contre la Russie pour venir au secours de ces pauvres et saints prêtres, qui envoient des brigands dans les maisons juives pour en arracher les enfants! Voilà ce que fait le clergé catholique de Russie dans son état de *persécuté*, de *victime*, de *martyr :* que ferait-il, grand Dieu, s'il avait plus de liberté ?

S. Bloch.

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

(Deuxième liste.)

M. Léon, 243, rue Saint-Denis	. . . .	50 fr.
M. Coblence, 29, rue des Vignes, à Vaugirard	. . . .	5
M. Prosper Cohen, 7, rue Saint-Martin	. . . .	10
M. Arthur Fischer, de Bordeaux	. . . .	5
MM. Jacob Lévy et Ulmo, de Toulouse	. . . . .	5
M. Edouard Lameyra,	id.	5
Mme David Rouget, née Bedarrides,	id.	3
M. Hébert,	id.	3
M. Alfred Philip,	id.	2
M. Benjamin Lameyra,	id.	2
		90
	Liste précédente. . . .	153
	Total. . . .	243 fr.

Nous prions de nouveau nos coreligionnaires de nous faire parvenir sans retard leurs offrandes pour cette pieuse et importante œuvre israélite. S. B.

M. le grand rabbin d'Ancône nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Très honoré Monsieur,

J'ai reçu avec la plus vive satisfaction le numéro 4 de votre journal *l'Univers israélite*, dans lequel vous appuyez avec la plus zélée sollicitude la proposition de M. Itamar Cohen, notre digne compatriote, de faire un appel à la charité bien connue de nos coreligionnaires en faveur de la réédification de notre temple du rite portugais.

Dans un tel malheur, ce n'est pas pour nous une petite consolation de voir la part qu'y prennent nos frères en Dieu, et spécialement l'initiative que vous avez

prise si spontanément. Nous sommes certains que le succès couronnera nos efforts, appuyés qu'ils seront par un journal d'une réputation si méritée, et adressés à une des communautés les plus illustres et les plus généreuses en Israël.

Me faisant donc l'interprète des sentiments de notre communauté, je vous prie d'agréer, en son nom, l'assurance de notre plus sincère reconnaissance et de notre haute considération, nous réservant d'inscrire votre nom au premier rang des hommes bienfaisants qui auront contribué à cette œuvre.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer mon admiration pour l'habileté singulière avec laquelle vous défendez la sainte cause de notre religion dans votre excellente publication, qui doit vous acquérir l'approbation et la bénédiction de tous nos coreligionnaires.

Je suis, etc.

David-Ab. VIVANTI,
Grand rabbin.

Ancône, 12 *Tébet* 5621.

MÉDITATIONS BIBLIQUES

Par S. BLOCH

Compte-rendu de *L'Educatore israelita* (1)

La Bible est le livre des livres, comme l'a dénommée jadis un célèbre écrivain ; c'est le livre de tous les peuples, de tous les âges, de tous les siècles. C'est une précieuse qualité qui la distingue au milieu des pauvres travaux de l'intelligence humaine. Les œuvres des hommes, en effet, même les plus grandes, perdent, par le changement des choses, des idées et des coutumes, une grande partie de leur efficacité et de leur intérêt, d'autant plus qu'elles ne s'adaptent qu'à certaines classes de la société. La Bible, au contraire, a été, dans tous les temps, un fonds de bienfaisantes aspirations ; elle parle au cœur du pauvre et du riche, des heureux et des malheureux : elle parle de tout et à tous.

C'est donc un travail éminemment important que celui entrepris par M. S. Bloch, rédacteur en chef de *l'Univers israélite*, qui, dans son excellent journal, publie de temps en temps d'éloquentes méditations sur les diverses parties de la Bible, pour mieux comprendre lui-même, et pour faire comprendre aux autres la beauté et la gran-

(1) Traduit de l'italien par P. Cohen.

deur de ce livre par excellence. Ces méditations, réunies et augmentées, forment un fort volume, publié à Paris par les soins de la Société israélite des livres religieux et moraux, au prix de 4 fr.

En toutes choses, même dans les arts, le beau et le grand ne se font pas voir au premier abord, mais il faut que l'éducation nous habitue à les connaître et à les sentir. Quand l'intelligence et le cœur sont exercés, alors, et d'eux-mêmes, non-seulement ils en comprennent les beautés, mais pour ainsi dire ils acquièrent de nouvelles lumières jusqu'alors ignorées.

Ce secours intellectuel est justement apporté par l'auteur de ce livre vraiment précieux. Il parcourt tous les livres saints du Pentateuque, s'arrête à ses histoires, à ses lois, à ses principales ordonnances, et nous verse tout le trésor de ses souvenirs, de ses émotions et de ses méditations. Les choses et les faits semblent se revêtir d'une nouvelle lumière, non d'une lumière factice, mais d'une lumière qui éclaire le vrai sens des choses méditées et apprises. Il s'y trouve un heureux mélange de la science rabbinique et historique et de la science innée du cœur. Les heureuses inspirations qui se tirent du livre saint sont, dans cette œuvre si utile, renforcées d'une vigueur nouvelle.

Bon nombre d'ouvrages ont célébré les aspirations vers le ciel du célèbre Bossuet. Mais le sens chrétien, qui l'inspire, l'éloigne trop du sentiment israélite et du sens exact du texte. Notre digne auteur a donné à ces méditations une forme particulière et vraiment biblique, et a offert ainsi au judaïsme une œuvre qui devra être comme un manuel entre les mains de tous les israélites.

Nous remercions vivement nos savants confrères d'Italie de cette bienveillante appréciation de notre livre. C'est pour nous une belle récompense et un puissant encouragement. Puissent tous les publicistes israélites montrer envers leurs confrères et leurs travaux le même sentiment de généreuse et fraternelle sympathie que les dignes écrivains de Verceil.

S. Bloch.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Par décrets en date des 15, 19 et 22 décembre 1860 et 7 janvier 1861, les élections consistoriales des circonscriptions de Metz, de Bordeaux, de Strasbourg, de Nancy, de Lyon, de Bayonne et de Paris, sont confirmées.

— Un décret impérial du 15 décembre 1860 autorise le Consistoire central et l'Académie des Beaux-Arts à accepter, chacun en ce qui le concerne, une somme de 54,136 fr. léguée par M. Benoît Fould, pour les intérêts en être employés à perpétuité à payer une pension à deux jeunes israélites sans fortune, se destinant l'un à la peinture et l'autre à la sculpture.

— Un décret du 10 janvier 1861 autorise le Consistoire de Strasbourg à acquérir un terrain pour construction d'une nouvelle synagogue à Bischwiller (Bas-Rhin).

— Un décret du 15 janvier 1861 autorise le Consistoire de Bordeaux à accepter un legs de 1000 fr. fait par M. Joseph Lopès-Pereyra, pour le comité des écoles gratuites.

— Un arrêté ministériel du 18 décembre 1860 approuve la nomination de M. Weill (Kaufmann) comme rabbin communal à Altkirch (Haut-Rhin).

Ce jeune rabbin, qui a fait de solides études théologiques et classiques, est un digne ministre de Dieu, et la communauté d'Altkirch aura lieu de s'en féliciter.

— Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Sée (Léopold), chef de bataillon au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale; vingt ans de services effectifs, sept campagnes;

M. Lévy (Nathan), maître ouvrier au 1er régiment du génie; dix-neuf ans de services effectifs, cinq campagnes.

— MM. Emile et Isaac Pereire viennent de mettre à la disposition de l'administration générale de l'assistance publique une somme de 12,000 fr. pour être distribuée en bons de pain aux pauvres de Paris.

— Le Consistoire de Strasbourg a adressé à *l'Alliance israélite universelle* la lettre suivante :

Strasbourg, le 8 janvier 1861.

Messieurs,

Nous avons reçu, accompagnée de votre appel, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 28 décembre dernier.

Nous n'avons pas besoin de vous dire, Messieurs, avec quelle sympathie nous apprécions une œuvre qui s'annonce sous des auspices si dignes et si honorables. Considérée au point de vue des intérêts moraux et religieux de notre culte, *l'Alliance israélité universelle* est destinée à rendre d'éminents services, et, dès à présent, il est permis d'affirmer que son apparition sera le signal d'une ère nouvelle de progrès et de fraternité; aussi sommes-nous heureux de nous associer aux justes éloges que méritent des efforts si dévoués, et qui trouveront à bon droit leur récompense dans les adhésions et la reconnaissance de nos coreligionnaires dispersés dans toutes les parties du monde.

Désireux pour notre part de seconder une si généreuse entreprise, nous venons vous prier de vouloir bien nous adresser trois cents exemplaires de votre récent appel, et nous nous empresserons de les faire distribuer, sous notre patronage, dans les principales communautés de notre circonscription.

— Nous avons sous les yeux le compte moral et financier de l'Hôpital-Rothschild, depuis le 1er juillet 1859 jusqu'au 30 juin 1860. Cet important document commence en ces termes :

« L'accroissement progressif de la population israélite de Paris s'est vivement fait sentir dans notre maison de secours pendant l'année 1859-1860. En effet, les salles de l'établissement ont été presque constamment au complet. L'administration a même été obligée, dans quelques cas, d'ajourner l'entrée de malades, faute de place.

« On a pu remarquer tous les ans, depuis l'ouverture de notre hôpital, une augmentation dans le nombre des malades qui y sont traités; mais le mouvement constaté pendant l'exercice 1859-1860 est bien supérieur aux mouvements des années précédentes. Il y a cela de particulier, que les malades hommes ont été beaucoup plus nombreux que les malades femmes : c'est le contraire qui avait toujours eu lieu jusqu'à ce moment.

« Cependant, l'état sanitaire en général a été satisfaisant. Il faut donc en réalité attribuer cet accroissement considérable de malades, d'une part à l'augmentation de la population, et, d'un autre côté, aux soins si paternels dont nos malades sont l'objet dans notre hôpital. Cette dernière considération est surtout corroborée par l'absence de plus en plus marquée d'israélites dans les hôpitaux généraux de la ville.

« La mortalité est restée, cette année, au-dessous de 7 0/0. C'est la première fois que cette heureuse circonstance se produit; elle témoigne du succès des soins prodigués aux malades. Ce succès serait encore plus complet si les malades se présentaient en temps utile; mais les observations que nous faisons tous les ans

à ce sujet trouvent peu d'écho, et les familles apportent toujours la même négligence, malgré les résultats si regrettables que nous signalons sans cesse.

	Le nombre de malades traités pendant l'exercice est	
de 863,	et le nombre de journées de séjour est de.	19,499
	L'année dernière nous avons reçu.	
689	malades, qui ont séjourné pendant.	15,410
174	malades, en plus pour le présent exercice, et.	4,089 j.

La dépense moyenne par jour, en ce qui concerne la nourriture, le chauffage, l'éclairage, les médicaments, l'eau et les frais divers, est de 2 fr. 26 c. Cette moyenne était l'année dernière de 2 fr. 34 c.

Le compte de caisse présente les chiffres suivants :

Recettes : 83,654 fr. 75 c.; dépenses : 90,856 fr. 44 c.; excédant de la dépense : 7598 fr. 41 c.

Sur les 863 malades traités dans l'année, 224 appartiennent au Bas-Rhin, 101 à la Seine, 83 à la Moselle, 78 au Haut-Rhin, 44 à la Meurthe, 60 à 23 autres départements, dont 1 d'Algérie ; 47 sont nés en Prusse, 44 en Pologne, 26 en Hollande, 25 en Bavière, 15 en Hesse, etc.; il y en a 1 de Palestine, 1 du Maroc, 1 de Tunis, 3 de Turquie, 2 d'Amérique. Dans l'indication des professions, on remarque 143 malades sans profession ! Voilà assurément la plus dangereuse et la plus hideuse des maladies.

Le rapport se plaint en termes fort éloquents de l'indifférence évidente d'un grand nombre d'israélites pour cet établissement charitable. « Il est hors de doute, dit-il, que beaucoup de coreligionnaires opulents et aisés se fixent successivement à Paris ; mais peu d'entre eux se rattachent à la communauté, en contribuant à l'entretien des institutions de bienfaisance qui occupent une si grande place parmi nous. » On termine par un appel touchant à la charité de tous.

Nous partageons entièrement les nobles et religieux sentiments si bien exprimés par le rapport ; nous voyons avec un étonnement singulier que même le président et plusieurs membres du Consistoire central ne figurent point parmi les souscripteurs. Aussi M. le baron James de Rothschild, qui a fondé cette importante institution de bienfaisance, et dont la famille contribue pour une bonne part à l'entretien, considérera-t-il comme un point d'honneur et comme un saint devoir de consacrer un capital suffisant pour l'entretien perpétuel de cet établissement qui porte son nom, et qui restera alors le plus durable et le plus glorieux monument de sa vie. Notre illustre coreligionnaire ne voudra pas faire dépendre plus longtemps

l'existence de son œuvre de la bonne volonté et des aumônes de quelques personnes, du succès des sollicitations incessantes adressées à la charité publique.

— On nous écrit de Mulhouse (Haut-Rhin) :

« Le 30 décembre dernier a eu lieu la distribution solonnelle des prix aux élèves de l'École israélite d'arts et métiers de Mulhouse, en présence de MM. le maire et l'adjoint, de plusieurs professeurs, des patrons des élèves et de beaucoup d'autres notabilités.

« La salle était ornée à cette occasion de draperies, et les murs de tableaux et de dessins en tout genre exécutés par les élèves. Les tables étaient chargées d'objets variés, confectionnés par les élèves, chacun selon sa profession ; ce qui avait attiré le plus l'attention des assistants, c'étaient les lithographies, les impressions, les dessins de machines et d'ornements. Cette exhibition était une des plus brillantes qui eussent eu lieu à l'école depuis sa fondation, et elle dénotait les progrès remarquables que les élèves ont faits dans les connaissances et les professions les plus variées.

« A deux heures, M. Lazare Lantz, président du comité d'administration, et membre du Consistoire, a ouvert la séance par une courte allocution dans laquelle, rappelant le but de l'institution, il a remercié les autorités du concours bienveillant qu'elles ne cessent de prêter à cette œuvre moralisatrice. Après ce discours, qui a été chaleureusement applaudi, les élèves ont fait entendre plusieurs morceaux de chant qui font honneur à l'honorable M. Maisch, professeur à l'école primaire communale, qui a bien voulu se charger gratuitement de cette partie de la fête.

« M. Gimpel, économe et professeur de l'école, a pris ensuite la parole. S'adressant principalement aux élèves, il les a vivement engagés à répondre dignement, par leur conduite et leur application, au but des fondateurs de l'école, afin de devenir des ouvriers probes et laborieux.

« On procéda ensuite à la distribution des prix, qui consistèrent en livrets de la Caisse d'épargne d'une somme de 150 francs, fournis par deux honorables et généreux membres du comité.

« M. le rabbin Dreyfus, directeur de l'école, a clos la séance par des paroles de félicitations adressées tant aux professeurs qu'aux nobles bienfaiteurs de l'école.

« L'assemblée s'est séparée vers quatre heures, sous l'impression d'une satisfaction évidente des progrès qui ont été obtenus dans le courant de l'année. »

— On nous écrit de Bayonne, le 25 janvier :

« Aujourd'hui vendredi a eu lieu, au temple consistorial, l'installation de quatre administrateurs, savoir : MM. Eugène Haïm Léon, Tridy Léon, Elisée Haïm Léon, Maurize Fonsèque.

« Ces choix du Consistoire ont été vivement approuvés. M. Eugène Haïm Léon a bien mérité de la communauté par la fondation de la Société de la jeunesse israélite, qu'il préside avec un religieux dévouement. M. Tridy Léon, membre de l'ancienne administration, par son caractère doux et conciliant, a su acquérir les sympathies de tous nos coreligionnaires. M. Élisée Haïm Léon, négociant honorable, saura continuer l'œuvre commencée par son père, qui était dans l'administration à une époque plus difficile que celle que nous traversons. M. Fonsèque, ancien conseiller municipal en 1848, sorti des rangs du peuple, a su, par sa conduite toujours honorable, se créer une position indépendante ; il fonda, en 1846, une société de secours mutuels dont il a toujours été le président. De tels hommes font honneur à une communauté.

« L'affluence accourue à cette fête toute de famille a donné la preuve à notre Consistoire combien la Kehilla était heureuse de ces nominations.

« MM. Eugène Haïm Léon et Fonsèque faisaient partie de notre chœur ; et leurs anciens collègues, pour leur donner une nouvelle marque d'affection, ont, à leur entrée au temple, entonné en leur honneur un *tehilat* qui retentissait avec éclat dans le sanctuaire.

« A l'issue de la prière, on a accompagné les nouveaux élus à leur demeure. Toute la communauté a été charmée d'assister à une cérémonie qui laissera longtemps un agréable souvenir. »

— On lit dans l'*Echo d'Oran :*

« Par arrêté de M. le préfet du département d'Oran, en date du 12 de ce mois, M. Messaoud Karoubi, membre du Consistoire israélite de la province d'Oran, et membre de la chambre de commerce de la même ville, a été nommé président de la Société de bienfaisance israélite pour la propagation du travail et de l'instruction, en remplacement de M. Stieffel, démissionnaire.

Ont été également nommés dans la dernière séance de l'assemblée générale des membres de ladite Société :

M. Abraham de H. Hassan, conseiller municipal, *vice-président ;* M. Joseph Meidioni, *idem ;* M. Falk, directeur de l'école communale israélite, *secrétaire.*

Ces choix paraissent être accueillis avec beaucoup de satisfaction

par la communauté israélite d'Oran, qui apprécie le dévouement qu'apportent dans leurs fonctions M. Karoubi et ses collègues. »

SUÈDE.

On nous écrit de Stockholm, le 31 décembre 1860 :

« Notre communauté vient d'acquérir un terrain pour la construction d'une nouvelle synagogue ; ce terrain, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville, coûte 78,000 thalers (108,750 fr.). Avec l'aide de Dieu nous aurons bientôt une synagogue magnifique.

« D'après le *Nya Daglig Allehanda*, le conseil d'Etat s'occupe en ce moment de la question des mariages mixtes entre juifs et chrétiens, et cette feuille exprime l'espoir que la question sera résolue dans un sens libéral, c'est-à-dire que les mariages mixtes seront permis. Nous en éprouverions du chagrin, car ces sortes de mariages ne peuvent certainement pas faire du bien au judaïsme. Malheureusement nous avons déjà ici six mariages mixtes célébrés à l'étranger. On a récemment circoncis un enfant issu d'une de ces unions.

« M. Léj,a à Paris, précédemment habitant de notre ville et membre de notre communauté, a reçu du roi de Suède la médaille d'or pour les lettres et les arts.

« Des services funèbres sont célébrés pour la reine Désirée, qui vient de mourir, dans les synagogues comme dans les églises.

« Le docteur Raphall de New-York, connu surtout par sa prière au sein de l'assemblée législative, est Suédois de naissance.

« L'école des jeunes filles de notre communauté, placée sous la direction de dames, est dirigée désormais par l'administration de la communauté, ce qui peut assurer le progrès de l'école.

« La création de *l'Alliance israélite universelle* est très appréciée ici, et il y aura plus tard des adhésions.

« Dr L. Lewysohn. »

AUTRICHE.

Dans la dernière assemblée de la députation gallicienne à Vienne, tenue le 4 janvier, M. le docteur Oettinger a déposé la déclaration suivante :

« Les habitants de Cracovie appartenant au culte mosaïque, animés du désir d'exprimer la part sincère qu'ils prennent à la manifestation générale et solennelle

de la concorde et de l'union dans la cause sacrée de la régénération de la patrie, basée sur des institutions nationales, ont résolu d'envoyer à cet effet, de leur sein, MM. Gumplowicz, Markusfeld et le docteur Oettinger, pour se réunir à la députation chargée d'exprimer à la plus haute autorité de l'empire les vœux unanimes du pays et l'ardent désir de leur prochain accomplissement. »

L'assemblée accueillit ces députés par un joyeux salut; puis M. Oettinger, dans une allocution touchante, parla des événements hostiles dirigés récemment contre les juifs, et il exprima sa joie qu'une voix polonaise de Posen se fût enfin élevée en leur faveur, et que le célèbre Polonais de Bruxelles, dont le front est orné d'une couronne immortelle de mérites scientifiques et civils, les eût pris sous sa protection.

— Il résulte de plusieurs correspondances du *Czas*, que les israélites d'un grand nombre de villes et de communes de Gallicie s'empressent de prendre part aux manifestations nationales.

Dans la synagogue d'Agram, les prières pour le roi et la patrie sont dites depuis quelques jours en langue croate.

— Voilà comment recommence en Hongrie le régime de la constitution d'égalité et de fraternité de 1848.

Le 4 janvier 1848, un menuisier juif, nommé Joseph Pasternak, alla dans une voiture d'occasion d'Eperies à son village; derrière lui vint un gentilhomme, Albert de Ujhazy, qui cria : « halte! » au voiturier du juif; mais celui-ci ne se rendant pas à cette injonction, le gentilhomme accourut au galop et donna, avec son cocher et son domestique, de rudes coups au paysan, et aussi au juif, qui cependant se mit à la défense. Le gentilhomme vient maintenant de porter plainte devant le juge, Etienne Iranyi, nommé *constitutionnellement*, le 19 décembre 1860. Le juge, accompagné de deux gendarmes et d'un heiduque, se rendit au village auprès du juif; après un court interrogatoire, il lui fit donner, le samedi, douze coups de bâton devant la porte de l'église, mais n'infligea au voiturier qu'une amende de 2 florins. On ne fit pas examiner le condamné par un médecin pour s'assurer qu'il pourrait supporter une punition corporelle; le fait est que le juif tomba malade, tandis que sa femme était également au lit, en couches. Voilà un échantillon de la constitution hongroise de liberté et d'égalité.

— On écrit à la *Presse* de Vienne que l'ecclésiastique catholique d'Osviecim, en Gallicie, a renouvelé solennellement, du haut de la chaire, la défense aux domestiques chrétiens de servir chez des

familles israélites, menaçant de toutes sortes de peines les désobéissants : ils ne seront pas admis à la confession, et seront enterrés, après leur mort, comme les suicidés, en dehors du cimetière. On rapporte des faits analogues d'autres parties de la Gallicie.

PRUSSE.

La Chambre des seigneurs, dans la discussion du projet de réponse au discours du roi, a déclaré qu'elle ne faisait pas une opposition de principes au ministère; qu'elle était seulement en désaccord avec lui sur trois points : le mariage civil, l'intérêt légal de l'argent, et l'*émancipation des juifs*. « Cette dernière question, a dit M. Senft-Pilsach, n'intéresse pas le pays, mais seulement les juifs. »

Joli principe d'un homme d'Etat! Un pays n'est pas intéressé à ce qu'il soit gouverné par des lois justes, équitables, égales pour tous! Un vol ou un assassinat n'intéresse donc que l'homme volé ou assassiné? La société n'a rien à y voir, selon la doctrine de M. Senft-Pilsach. Heureusement le roi de Prusse, qui a dit : « Moi et ma maison, nous voulons servir le Seigneur, » sait que Dieu ne permet pas l'application d'une doctrine si impie et si monstrueuse.

— Un instituteur israélite de Quedlimbourg a été condamné à une amende de dix thalers, pour s'être occupé, moyennant salaire, de négocier des mariages entre personnes du culte hébraïque, ce qui est une profession pour l'exercice de laquelle il faut obtenir une autorisation, c'est-à-dire une patente, de la police locale.

— On recueille en ce moment, dans la communauté de Berlin, des offrandes pour achever dignement le nouvel hôpital israélite de cette ville, qui sera inauguré au printemps prochain. On espère réunir sous peu les 15,000 thalers nécessaires à cet objet. Cet établissement modèle ne doit son existence qu'aux sentiments charitables de la population israélite aisée. M. le directeur de la Charité, le conseiller du gouvernement D[r] Esse, vient de publier à ce sujet un écrit intéressant, orné de dessins instructifs, sous le titre de : « Le nouvel hôpital de la communauté juive de Berlin dans ses arrangements intérieurs. »

(*Jeschurun*.)

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

CHRONIQUE.

Le sage a dit : את הכל עשה יפה בעתו « Tout ce que Dieu a fait est beau en son temps » (venant à propos). Que Koheleth nous pardonne, mais nous ne voyons rien d'excessivement agréable dans cette température sibérienne qui nous visite cet hiver ; le temps y est, mais non le lieu. C'est une erreur de froid, de neige et de centigrades, contre laquelle nous toussons jour et nuit une bruyante protestation. C'est peut-être la conséquence de l'annexion de la Savoie et de ses montagnes de glace. C'est peut-être aussi l'influence du jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, qui veut naturaliser chez nous le Grœnland et ses ours. Le climat civilisé de Paris repousse cette sauvage invasion des mœurs laponnes.

Aussi beaucoup de malheureux journalistes et écrivains sont-ils dans un état qu'ils ne peuvent décrire. Leur style est glacé, leurs phrases ont des engelures, et leurs idées sont descendues au-dessous de zéro. Cela fait pitié à voir, et surtout à lire. Ils ont froid, l'étincelle divine et la flamme sacrée leur manquent ; il leur faut du feu étranger, beaucoup de feu étranger, qu'ils ne peuvent, hélas ! allumer qu'avec le papier de leurs œuvres.

***

Cependant Paris danse, non sur un volcan, mais sur une mer de glace. La capitale a déménagé ; elle est au bois de Boulogne, en traîneaux et en patins. Le judaïsme aussi y a de nombreux représentants ; beaucoup de nos élégants et de nos élégantes glissent sur le lac, tombent les quatre fers en l'air, et montrent ainsi que nous sommes à la hauteur de tous les progrès.

Samedi dernier deux amis réformateurs de nos connaissances s'y sont rencontrés. Voici leur spirituelle conversation :

« Comment, dit l'un ironiquement à l'autre, vous quittez aujourd'hui le camp d'Israël, vous sortez des fortifications et des lois de Moïse, et vous profanez le sabbath !

– Ignorant ! c'est aujourd'hui sabbath *beschalach*, où l'Écriture raconte le passage des Hébreux à travers la mer Rouge. C'est pour

célébrer ce grand anniversaire, ce prodige immortel, que je suis venu patiner à pieds secs sur les eaux du lac.

— Vous croyez donc à un prodige, vous? Moi, je soutiens que la mer Rouge était simplement prise de glace; Moïse avait frappé dessus avec son célèbre bâton pour s'assurer qu'elle était solide. Les Hébreux n'étaient pas bien lourds, ils n'avaient que leur *emprunt* égyptien pour tout bagage; ils pouvaient donc passer sans péril, d'autant plus que Mirès leur pratiquait un *passage* pour mettre tout le monde *à sec*. Mais Pharaon avec ses chariots, son artillerie, sa cavalerie, son armée pyramidale, dut s'enfoncer : la *différence* était trop grande; il avait trop compté sur la *baisse*... des eaux.

— Votre supposition est absurde. L'Écriture dit qu'une colonne de feu marchait devant les enfants d'Israël. Comment la glace de la mer Rouge ne serait-elle pas fondue?

— Voilà encore une de vos erreurs. Savez-vous, mon cher, ce que c'était que cette colonne de feu? Une locomotive de fabrique anglaise qui desservait le chemin de fer du Caire à Suez, et qui eut une rencontre terrible avec une autre locomotive du nom d'*Amalec*, à la station de Rephidim. Aussi Moïse monta-t-il sur la montagne faire des signes télégraphiques pour qu'on amenât une autre machine. Voilà. »

*
* *

Paris s'amuse donc au milieu des glaces, des tempêtes, des ténèbres, des tristesses et des misères d'un hiver exceptionnel. On illumine les salons, on chante, et on danse. Henri Ketten, le jeune prodige qui se nomme modestement sur l'affiche *pianiste-compositeur*, a donné un concert devant une nombreuse et brillante société. Il a exécuté magistralement un grand morceau de Hummel, où il a fait valoir des qualités solides, une entente parfaite de l'instrument, et un sentiment musical profond. Il a été moins heureux dans l'exécution du Schiller-Marsch de Meyerbeer, arrangé par Liszt; mais c'était peut-être la faute de Meyerbeer et de Liszt. Quant à ses compositions, surtout à sa cantate de *Jephté*, on aurait tort d'exiger des chefs-d'œuvre d'un maestro de treize ans. Henri Ketten est un charmant jeune homme possédant des dispositions merveilleuses et jouissant de la faveur publique; encore quelques années, beaucoup de travail et une sage direction, et il sera un artiste distingué. Les encourage-

ments les plus généreux ne lui manquent pas. Il fera honneur au judaïsme et à son père, qui remplit les fonctions de ministre officiant dans le temple consistorial de Paris.

*
* *

Un autre ministre officiant, le plus célèbre de tous, M. S. Sulzer, de Vienne, a publié la première livraison d'une collection de chants liturgiques à l'usage des écoles, des petites communautés et du culte domestique. Cette livraison contient la liturgie du sabbath. On a exécuté devant nous plusieurs de ces morceaux, qui, à côté d'une gracieuse simplicité, ont de suaves accents religieux qui touchent le sentiment et pénètrent le cœur. Nous avons surtout remarqué le chant *tov lehodôth* pour l'office de vendredi soir, où le compositeur exprime bien mélodieusement les sublimes élans de l'âme croyante vers Dieu, et sa joie angélique dans la contemplation des félicités éternelles. Il serait bon que les compositions de cet éminent lévite d'Israël fussent introduites dans tous nos temples, où l'on entend malheureusement encore tant de choses indignes de la maison du Seigneur. Mais ces choses passent, tandis que les œuvres de M. Sulzer resteront à tout jamais, comme les psaumes de David et l'écho de sa harpe immortelle. On a cherché à imiter M. Sulzer, personne n'est parvenu à l'égaler.

*
* *

A propos d'imitations, M. Philippson crie sans cesse (il ne fait pas autre chose) qu'il est victime des plagiaires ; que la *Gazette de Cologne* aurait notamment publié dernièrement une lettre ministérielle empruntée à la *Gazette du Judaïsme*, sans en indiquer la source. Nous prions l'honnête homme de Magdebourg de nous dire où il a pris l'article intitulé *Une exécution*, et signé Ferdinand Cerfbeer, inséré dans son *Jüdisches Volksblatt*, n° 50, 1860 ? L'honnête homme de Magdebourg a pris cet article dans *l'Univers israélite*, mais sa rigide loyauté ne l'a pas dit et lui a fait commettre un vol littéraire audacieux. Et il crie contre les plagiaires, et il a eu dernièrement l'impudence de citer les paroles de la Mischna : כל האומר דבר בשם אומרו ! Il est vrai que le docteur réformateur a réformé le *derech*

erez, les vieilles convenances et l'antique bonne foi israélites. Il est donc dans son droit de faire ce qu'il fait et d'être ce qu'il est (1).

*
* *

Quelques mots à un journal français.

Ce journal, qui certes ne peut se plaindre de nous, proclame bien haut, dans ses annonces et ses prospectus, qu'il n'a en vue aucun intérêt matériel, aucune spéculation d'argent, mais uniquement les intérêts sacrés de la religion, le bien des âmes, etc. Cependant sur sa couverture se trouve une longue réclame stéréotypée, où il est dit qu'il compte parmi ses collaborateurs *les hommes les plus distingués, en Israël, dans les lettres et les sciences*. Or ces hommes s'appellent aujourd'hui Frankel, Rapoport, Luzzatto, Sachs, Zunz, Graetz, Geiger, Beer, Dukes, et en France, Munk, Salvador (pour ses *Institutions de Moïse*), et quelques autres écrivains connus pour leurs travaux sur le domaine de la littérature sacrée. Ces savants célèbres sont-ils les collaborateurs de la feuille en question? Ou bien MM. Maphtir, Ben Iona, Sopher, Schornstein, sont-ils « les hommes les plus distingués, en Israël, dans les lettres et les sciences? » Il est vrai qu'elle a aussi parmi ses collaborateurs un homme de lettres qui écrit des brochures sur la cherté des loyers, et qui a déjà publié des horreurs contre les israélites. Il est vrai encore que nous voyons un autre écrivain publier dans le même journal un morceau historique copié en grande partie dans les livres d'autrui, écrivain qui, dans une réunion nombreuse d'ecclésiastiques protestants, n'osait pas répondre, lui le représentant officiel du judaïsme, à cette simple question : « Croyez-vous que l'Ancien-Testament soit la parole de Dieu? » Et vous appelez des gens de cette espèce « les hommes les plus distingués, EN ISRAEL, dans les lettres et les sciences! » Mais votre phrase signifie : Fournissez-vous chez moi! Les meilleurs faiseurs travaillent dans mon atelier, tandis que mes confrères n'ont que des savetiers.

La même réclame stéréotypée dit encore que la publication dont il s'agit « a reçu dès son début la haute approbation du rabbinat fran-

(1) Nous demandons aussi à une feuille de Paris où elle a pris la traduction d'un morceau qu'elle a publié dernièrement, et qui commençait par : « On lit dans les *Wiener Mittheilungen*. » ON LIT ; qui a lu? Est-ce cette feuille qui a lu, ou bien le traducteur qu'elle a copié? Ce קרי est un כתיב.

çais ». Il est certain que le rabbinat français accordera toujours avec bonheur son approbation à toute entreprise s'annonçant comme œuvre religieuse et morale, destinée à enseigner et à propager les vérités et les devoirs de la religion parmi les hommes. Mais cette haute approbation du rabbinat français que ladite feuille a tant affichée et tambourinée, l'a-t-elle conservée? MM. les rabbins qui avaient approuvé de confiance, avant la publication, ont-ils aussi approuvé après? On est en droit d'en douter, puisque leurs noms ont disparu de la couverture du journal.

Enfin, la réclame fait valoir la supériorité du journal, sous le rapport de sa périodicité, sur les autres publications israélites de France. Ceci veut simplemeut dire : Achetez ma marchandise, elle vaut mieux que celle de mon voisin. Est-ce là le procédé et le langage d'une œuvre qui n'a en vue aucun intérêt matériel? En vérité, une œuvre inspirée par le seul sentiment religieux, par l'unique amour de Dieu, de sa loi et de son peuple, n'emploie pas la grosse caisse de l'industrialisme; elle ne fait pas ainsi *l'article* et ne cloue pas à sa porte un pareil écriteau; ce n'est pas la voix du sentiment religieux, mais le langage de la concurrence commerciale. Puis, les laborieux et bruyants efforts que vous faites pour établir votre supériorité au préjudice des autres journaux israélites, vos aînés et peut-être vos guides, sont une regrettable ingratitude envers ces journaux qui vous ont si bien et si fraternellement accueilli.

*
* *

En fait de gratitude, en voici encore une bien jolie : On a publié dernièrement une lettre de remerciements, au sujet des secours envoyés aux chrétiens d'Orient, adressée par les évêques de Syrie au clergé français; il y est dit :

« S. M. l'empereur Napoléon III, le clergé et le peuple soumis à son autorité ont déployé à cet effet un zèle rare, un soin extraordinaire, et cet amour fraternel dont l'Église sait *et peut seule animer ses enfants.* »

Et qui a donc animé les israélites de France et d'Angleterre qui vous ont envoyé cent cinquante mille francs?

Autre gratitude non moins jolie. Depuis le mouvement en Hongrie, nos coreligionnaires de ce pays font tous leurs efforts et s'imposent tous les sacrifices pour manifester leur patriotisme et leur ar-

dent désir de s'identifier complétement avec les destinées de la patrie commune. Nous avons rendu compte dans ce Recueil de la fête de fraternité qui fut célébrée dernièrement dans la grande synagogue de Pesth. Les israélites, avec une ardeur peut-être imprudente, oubliant leurs intérêts et la crainte du retour d'un autre état de choses, se maggyarisent de plus en plus, portent le costume du pays, et les rabbins prêchent en langue nationale ; ils ont même renvoyé des instituteurs allemands pour mieux constater leurs tendances hongroises. Eh bien ! le parti maggyar a rétabli sans modification la loi électorale de 1848, qui exclut les juifs du scrutin !

Et les ennemis des israélites osent les accuser d'être des étrangers et de se considérer comme tels, eux les meilleurs et les plus dévoués citoyens, que l'intolérance repousse odieusement tout en criant : Liberté, égalité, fraternité !

Mais le fanatisme religieux l'emportera longtemps encore, de l'autre côté du Rhin, sur la philosophie, la justice, le droit allemand, l'unité allemande, le zollverein, et le drapeau démocratique avec ses trois couleurs. On a lu dernièrement dans la *Gazette d'Augsbourg :*

« Une de nos feuilles d'annonces contient l'avis suivant :

« Nous croyons devoir appeler l'attention publique sur le lavoir public de l'hospice d'Augsbourg, qui est organisé parfaitement sous tous les rapports. Non-seulement on y a introduit tous les perfectionnements techniques, mais on y tient compte aussi des différences confessionnelles.

« Le linge sale des catholiques et des protestants est lessivé dans des chaudières particulières et savonné séparément dans des cuves spéciales. Le linge savonné est placé ensuite dans une roue consacrée aux deux cultes, et débarrassé de l'excès d'eau dans un appareil centrifuge appartenant également aux deux confessions; puis le linge catholique est porté dans le séchoir catholique, le linge protestant dans le séchoir protestant, d'où il sort pour être livré aux deux confessions. Voilà où en est arrivée notre ville en fait de discussions religieuses. »

Voilà en effet de bien vilain linge sale. Espérons que nos zouaves en feront un jour la lessive, et chasseront les blanchisseuses qui disent: Hors notre cuve et notre chaudière, point de salut!

*
* *

De Bavière aux Jésuites, le chemin n'est pas long. Le général de la fameuse Compagnie a adressé dernièrement au roi de Sardaigne une protestation virulente au sujet de torts que l'Ordre aurait soufferts en Italie depuis quelque temps. On y lit :

« Partout la Compagnie a été dépouillée de tous ses biens, meubles et immeu-

bles. Ses membres ont été, au nombre de 1,500 environ, chassés des établissements et des villes; ils ont été conduits à main armée, comme des malfaiteurs, de pays en pays, jetés dans les prisons publiques, maltraités et outragés d'une manière atroce; on est allé jusqu'à les empêcher de chercher un asile au sein de quelque famille pieuse, et dans beaucoup de localités on n'a eu aucun égard ni au poids des années, ni aux infirmités, ni à la faiblesse. Tous ces actes ont été consommés sans que l'on eût à reprocher à ceux qui en ont été victimes aucun fait coupable devant la loi, sans forme judiciaire, et sans laisser aucun moyen de justification; enfin on a procédé de la manière la plus despotique et la plus sauvage. »

Nous ignorons si tout cela est exact; mais combien de fois des actes semblables et d'autres beaucoup plus monstrueux ont-ils été exercés contre les israélites, par l'instigation des Jésuites, dans toutes les contrées de la terre où ils venaient apporter la servitude morale et les ténèbres, le malheur et la malédiction des peuples! Et combien de fois nos malheureux frères pouvaient-ils répéter, devant Dieu et devant l'humanité outragée en leurs personnes, ces protestations du général de la funeste Société :

« Je proteste donc solennellement, et dans la forme que je crois la meilleure, contre la suppression de nos maisons et colléges, contre les proscriptions, les exils, les prisons, contre les violences et les outrages qu'on a fait souffrir à mes frères en religion.

« Je proteste au nom du droit de propriété, méprisé et foulé aux pieds par la force brutale.

« Je proteste au nom du droit de citoyen et de l'inviolabilité des personnes, dont nul ne peut être dépouillé sans accusation, sans procédure, sans jugement.

« Je proteste au nom des droits de l'humanité, si honteusement outragée en la personne de tant de vieillards infirmes, faibles, chassés de leur paisible asile, privés de toute assistance, jetés sur la voie publique sans moyen d'existence. »

Voilà justement tout ce que vous avez fait, révérends pères, à des millions d'israélites, avec accompagnement de tortures et de bûchers. Et vous osez invoquer le droit de citoyen, l'inviolabilité des personnes, que vous avez si indignement foulés aux pieds partout où votre souffle de haine et de mort a passé sur les empires comme l'haleine empoisonnée de l'enfer!...

*
* *

On pourrait faire des commentaires plus longs sur un autre document du même genre, l'allocution prononcée par le pape dans le consistoire secret du 17 décembre. Il y est dit :

« A la vue de tant et de si profondes blessures faites à la religion

et à la société civile, nous ne pouvons que nous écrier avec le prophète : « La terre est infestée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, qu'ils ont changé le droit et rompu le pacte éternel. »

Qui a transgressé les lois divines et humaines, sinon le Gouvernement qui tient plongés dans l'oppression la plus barbare, enfermés dans un infect Ghetto, des milliers de bons et fidèles habitants du pays? Qui a rompu le pacte éternel, sinon le pouvoir qui fait arracher l'enfant des bras de sa mère, et déchire ainsi le bonheur des familles, et brise le lien sacré et auguste que Dieu lui-même a créé autour du cœur et de l'âme des parents et des enfants!... Et, à la vue de tous les malheurs de l'humanité, ne peut-on pas dire avec le pape, mais en appliquant ses paroles à d'autres :

« Cet amas de maux doit surtout être imputé à ceux qui, pour étendre leur domination, violent audacieusement tous les droits humains et divins ; qui, se proclamant, avec une imperturbable jactance, auteurs de la félicité publique, laissent, comme la tempête, dans tous les lieux qu'ils envahissent, le ravage et la ruine. »

Comment le pape peut-il dire dans sa loyauté et sa conscience « que le siége apostolique ne fut jamais l'adversaire du bonheur véritable des peuples ; que, dans tous les temps, il a bien mérité du genre humain, et que c'est par lui que les nations barbares furent ramenées à l'humanité ? » Quelle nation barbare pourrait comprendre l'acte monstrueux de Bologne? Comment le siége apostolique, qui traite si inhumainement les israélites soumis à son sceptre, peut-il *mériter du genre humain?* Ces paroles sont en vérité une épouvantable ironie dans la bouche du dominateur du Ghetto romain, ironie qui fait rire Satan et pleurer les anges. Mais déjà l'éclair brille, la trompette résonne, et le jugement de Dieu va se faire entendre éclatant et terrible.....

***

Dans la Sidra de samedi prochain se trouve le récit de la visite que Moïse reçut de son beau-père dans le désert. Après avoir appris les événements miraculeux accomplis par Dieu en faveur de nos pères, Jéthro s'écria : « Loué soit l'Éternel qui vous a sauvés de la puissance de l'Égypte et de la main de Pharaon! Maintenant je sais que

l'Éternel est plus grand que tous les dieux, car il les a punis par leur propre crime. »

Il en fut et il en sera toujours ainsi : le droit et la justice violés en la personne d'Israël se vengent cruellement tôt ou tard. Le roi d'Egypte fit jeter les enfants de nos pères au Nil : il fut lui-même englouti dans les flots de la mer Rouge. Le domicile d'un juif avait été forcé à Bologne : toute la ville avec beaucoup d'autres ont été arrachées aux auteurs de ce forfait. Des flots de sang versés sur la terre romaine ont succédé à la goutte d'eau avec laquelle on avait effacé violemment le rayon israélite du front d'Edgard Mortara..... Prions le Seigneur qu'il épargne nos ennemis, et qu'au lieu de punir et de frapper, il ouvre leurs yeux à la lumière, leur cœur au sentiment du bien et du juste, et leurs mains à la charité et à la fraternité. Car, pour nous, nous savons qu'Israël n'a rien à craindre de la persécution ou de la puissance du mal. Israël a vu les cadavres des Egyptiens couvrir les bords de la mer Rouge, et les ruines d'immenses empires montrant à l'histoire la destinée de nos oppresseurs. Dans l'avenir comme dans le passé, le Très-Haut nous dit : « Vous avez vu ce que j'ai fait à Mizraïm, comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle pour vous conduire à moi. » Puissions-nous, dans cette élévation vers Dieu, au-dessus de toutes les haines, de toutes les ténèbres et de toutes les ruines, amener avec nous l'humanité tout entière ! « Toute la terre est à moi » כי לי כל הארץ, dit le Seigneur, et tous les hommes sont frères.

Et cette fraternité de la famille humaine, qui est le rêve de la terre et la pensée du Ciel, mais qui ailleurs n'est qu'un vain mot, ne pouvant se réaliser et se maintenir ni par la puissance de la religion, ni par la force brutale de l'épée ; cette fraternité universelle de cœur et d'amour, repoussée chez tant de peuples par une prétendue unité d'origine, de race, de nationalité, qui tend à diviser les hommes en castes ennemies, en tribus hostiles, exclusives, intolérantes les unes envers les autres ; cette vraie fraternité de l'humanité, qui n'a qu'une seule langue, un seul sentiment, une seule âme, elle ne s'est jamais montrée qu'en Israël dispersé et persécuté sur toute la terre, et elle ne pourra jamais s'accomplir que devant le Sinaï, lorsque tous les hommes, illuminés par ses éclairs, répéteront les paroles de nos pères : « *Tout ce que le Dieu d'Israël a dit, nous le ferons !* » כֹּל אֲשֶׁר דִּבֶּר ה' נַעֲשֶׂה.

S. Bloch.

ANNONCES.

L'ART MUSICAL

JOURNAL DE MUSIQUE

Paraissant les jeudis

Sous la direction de LÉON ESCUDIER.

Prix d'abonnement : Paris, un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. — Départements, un an, 30 fr.; six mois, 15. — Etranger, un an, 35 fr.; six mois, 18 fr.

Bureaux : Rue de Choiseul, 21, *à Paris.*

Les abonnés reçoivent tous les quinze jours un morceau de chant ou de piano.

Pendant tout le mois de février, les nouveaux abonnés recevront gratis, à titre de primes :

1° La partition complète, piano et chant, du grand opéra *La Magicienne*, de F. Halévy.

Ou bien la partition de *Pierre de Médicis*, du prince Poniatowski, au choix des souscripteurs ;

2° *Les Perles d'Ivoire*, album inédit de piano, par MM. E. Prudent, Liszt, Gottschalk, Krüger, Marmontel, Oscar Comettant ;

3° *Heures et Rêverie*, album de chant, composé de six mélodies inédites, par M. L. Gastinel ;

4° *Les Marionnettes*, album de danse, par MM. Musard, Strauss, Arban, Perny, Billema.

L'Art musical est une publication gracieuse, intéressante, instructive ; elle est rédigée avec un tact exquis, une science artistique profonde, et surtout avec cette loyale impartialité qui distribue l'éloge et le blâme avec mesure et réserve, mais aussi avec vérité et autorité. Le lecteur profane est introduit dans le temple de l'art et initié à tous ses secrets. Chacun peut faire ou compléter son éducation musicale, donner à son sentiment musical une direction sûre et utile, rien qu'en suivant exactement l'excellente publication de M. Léon Escudier. S. B.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 7. — MARS 1861.

BULLETIN.

Dans l'exposé de la situation de l'Empire présenté au Sénat et au Corps législatif, il est dit au chapitre des cultes :

« Dix mille francs ont été consacrés à augmenter le traitement de trois rabbins et de quarante-cinq ministres officiants.

« Le budget, depuis cinq ans, a été successivement augmenté, tant dans l'intérêt du personnel que pour l'entretien et la restauration des édifices consacrés aux cultes reconnus par l'État. Au milieu des événements divers qui ont pu créer certaines agitations, la pensée loyale et bienveillante de Sa Majesté a continué et continuera de veiller à la satisfaction de tous les besoins religieux. »

L'annexion de la communauté israélite de Nice au judaïsme français n'est pas encore accomplie; cela dure plus longtemps que l'annexion du pays entier; il faudra un siége consistorial régulier pour forcer la place à se rendre.

La question de la construction d'une nouvelle synagogue à Paris, malgré tout ce qu'on a dit et promis, ne semble pas avoir encore fait un pas sérieux.

Nous avons dit dernièrement que seulement en France, en Belgique et en Hollande, les ministres du culte israélite recevaient des traitements de l'Etat. On nous fait remarquer qu'en Saxe aussi le trésor public contribue par une subvention annuelle de 1500 fr. aux frais du culte israélite. Nous croyons savoir en outre qu'en Hanovre l'État aide à l'entretien des écoles juives.

On nous écrit de Dresde : « Chez nous aussi le libéralisme vient de remporter un petit triomphe : le règlement de l'Église évangélique, qu'on nommait *Concordat protestant*, a été rejeté par la Chambre haute. »

Un littérateur israélite bien connu, M. Berthold Auerbach, a été nommé lecteur de la reine de Prusse. Puisse-t-il, en lisant, comme à la cour d'Assuérus, les annales du royaume à sa royale auditrice, lui faire connaître les mérites de Mardochée, les grands et patriotiques services que les juifs de Prusse n'ont cessé et ne cessent de rendre au roi et à la patrie. Et alors on leur accordera les droits et les honneurs dus au citoyen libre d'un pays juste et civilisé, et on confondra les Amans de la Chambre des seigneurs et de la *Gazette de la Croix*.

Les élections consistoriales de Marseille ne sont pas encore confirmées ; elles sont l'objet de quelques protestations, notamment en ce qui concerne les opérations du bureau électoral de Nîmes. Nous pensons que si les opérations de ce collége sont frappées de nullité, il faudra procéder, dans la circonscription entière, à des élections nouvelles, puisque, par l'annulation de celles de Nîmes, le résultat n'est plus le même, et déplace la majorité obtenue par les premières élections.

Une discussion théologique regrettable vient de produire quelque émotion en Allemagne. M. Frankel, directeur du séminaire israélite de Breslau, a publié l'année dernière un ouvrage en hébreu intitulé : *Darke ha-Mischna*, Introduction à la Mischna. Ce livre a récemment provoqué une épître, également en hébreu, d'un M. Gottlieb Fischer de Stuhlweissenbourg, qui accuse en termes très violents M. Frankel, de nier toute tradition divine, toute loi verbale sinaïque connue sous le nom de הלכה למשה מסיני. M. le rabbin Hirsch, de Francfort, dans son journal *Jeschurun*, a publié une traduction alle-

mande de ladite épître, et y a ajouté des observations critiques fort sévères, parfois blessantes, pour le grand rabbin Frankel. Les élèves de ce dernier ont publiquement protesté contre les attaques dont leur maître vénéré est l'objet, et un de ses amis les plus dévoués, M. le docteur Beer, de Dresde, qui connaît ses pensées intimes et ses principes religieux, a également repoussé, dans un écrit spécial, les accusations portées par le *Jeschurun*. Il soutient que le passage du livre de M. Frankel qui a donné lieu à ces accusations n'a pas été compris par MM. Fischer et Hirsch, et que leurs critiques sont d'indignes calomnies. Le langage, de part et d'autre, est d'une violence extrême.

Nos lecteurs ont vu, dans notre dernier numéro, avec quelle pieuse énergie M. le docteur Frankel s'était prononcé contre l'admission des restes mortels du prédicateur réformiste de Berlin, feu M. le docteur Holdheim, au milieu des tombes des anciens rabbins de cette ville. Le journal de M. Frankel a également publié dernièrement une critique sévère contre un écrit réformiste de France, critique que nous n'avons pas voulu reproduire, pour n'être pas accusé de malveillance à l'égard d'un confrère qui s'est fait l'éditeur et le propagateur de cet écrit. Mais de ces faits et de beaucoup d'autres, il résulte bien clairement que l'éminent grand rabbin Frankel professe les principes les plus orthodoxes, les plus conformes à la loi du judaïsme, tout en donnant à la science, à la recherche, aux progrès de l'étude, les droits qui leur sont dus et que la religion du Sinaï, promulguée au milieu des éclairs et non des ténèbres, veut qu'on leur donne. On devrait donc se garder bien d'accuser un tel docteur d'Israël d'hérésie et d'impiété, de baser les plus graves accusations contre lui sur un passage en hébreu sujet à interprétations diverses. Nous espérons que M. le docteur Frankel lui-même, pour couper court à une polémique regrettable, dangereuse, humiliante pour le judaïsme et ses organes, confirmera publiquement les explications de M. le docteur Beer, et dira à ses adversaires : « Vous ne m'avez pas compris. »

Plusieurs journaux et écrits du Nord ont dit récemment tenir de *l'Univers israélite* que le Père Thomas, dont la disparition attira de sanglantes persécutions aux juifs de Damas en 1840, n'était pas mort et qu'on l'avait vu quelque part. Nous avons reçu de nombreuses lettres de Russie, de Pologne, etc, qui nous demandent des détails précis sur cette importante nouvelle.

La vérité est que nous n'avons jamais rien publié de pareil. Le fait peut être exact, car, malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a point trouvé les restes mortels du P. Thomas ; peut-être aussi, au lieu de fouiller inutilement le quartier juif de Damas, aurait-on dû chercher ailleurs pour obtenir un résultat infaillible. Mais, encore une fois, *l'Univers israélite* n'a point forgé la nouvelle étrange qu'on lui attribue. Seulement, dans notre Revue de 1859, nous avons exprimé *plusieurs vœux* pour l'année suivante, et nous avons dit entre autres :

« Puissions-nous, l'année prochaine, pouvoir raconter les faits suivants :

. . . .

« *Damas.* — Le P. Thomas, que les juifs étaient accusés d'avoir assassiné, a été retrouvé. Il vendait en secret aux Turcs du vin de Champagne qu'il fabriquait dans un souterrain. Il recevait des Jésuites une pension à vie pour faire le mort. A cette nouvelle inattendue, M. Veuillot a eu un grand accès de colère. »

Ce sont peut-être ces lignes, dont la forme plaisante ne saurait cependant tromper personne, qui nous ont valu la propriété de la nouvelle positive de la résurrection en question. La mort réelle ou apparente du prêtre de Damas fut trop utile à un certain parti, l'accusation des juifs et leur martyre furent trop lucratifs aux calomniateurs, pour qu'on permît jamais au P. Thomas de ressusciter ou de montrer le lieu de sa sépulture.

S. Bloch.

LES DEUX SYSTÈMES.

Immuabilité ou *changement*, voilà les deux termes d'une lutte interminable, les deux doctrines qui divisent les esprits, les deux drapeaux qui séparent les communautés, les deux croyances qui portent souvent la désunion dans la famille, les deux idées qui se traduisent en faits, en discordes, en déchirements. Nous avons plus d'une fois exposé dans ce Recueil les deux tendances qui se manifestent de plus en plus sur le domaine religieux, et dont la guerre a déjà causé tant de ruines. Encore dernièrement nous avons reproduit à ce sujet les pensées d'un éminent théologien israélite d'Allemagne. Il nous sera peut-être difficile d'ajouter, à tout ce qui a déjà été dit sous ce rapport, un seul argument nouveau, une seule démonstration non produite encore. Mais, de même que le corps a de temps à autre be-

soin de se purger, de se délivrer des humeurs nuisibles dont il peut être chargé; de même l'esprit doit se purifier le plus souvent possible des erreurs et des hérésies qu'une nourriture spirituelle malsaine, l'influence de lectures et de prédications pernicieuses, ou des inspirations personnelles malheureuses, ont pu accumuler en lui. Qu'on nous permette donc de nous livrer un instant à ce travail de purification spirituelle. D'un autre côté, l'expérience, qui grandit tous les jours, nous apporte sans cesse des enseignements nouveaux, puissants, infaillibles; nous montre la vérité dans tout son éclat. L'expérience, mieux que tous les raisonnements et toutes les splendides controverses, ouvre nos yeux à la lumière. Or, voici le spectacle qu'elle déploie sous notre regard.

La doctrine du changement, celle qui nous inspire la prétention de pouvoir modifier, réformer, abolir des usages religieux que de longs siècles de piété et de foi ardente nous ont légués comme un héritage sacré, cette doctrine, il faut bien le reconnaître, a produit des résultats désastreux, a fait des ravages épouvantables en Israël. Le démon, le יצר הרע de la réforme, qui, au commencement, n'était qu'un grain de sable, l'innocente traduction de quelques prières hébraïques en langue vulgaire, est devenu, en moins de vingt-cinq ans, un colosse monstrueux: l'abolition du sabbath et de presque tous les autres commandements divins dans la communauté réformiste de Berlin. Le mal gagne de proche en proche, le démon est insatiable, crie sans cesse comme l'enfer : Donne, donne! et étouffe dans ses bras homicides, comme Moloch, l'âme et le cœur de nos fils et de nos filles. Les apôtres de la réforme reconnaissent eux-mêmes que leurs entreprises les plus hardies et leurs œuvres les plus osées ne suffisent plus; aussi un docteur schismatique de Breslau proposait-il dernièrement l'organisation d'un service divin *dominical* et *mensuel*, parce que sa synagogue, où toutes les réformes imaginables ont été introduites depuis longtemps, est vide les samedis. La communauté se disloque, se disperse et disparaît, parce que le lien religieux est brisé, parce que la vie ne saurait naître et exister sur le néant. Les docteurs de la réforme qui ont éloigné la communauté de l'antique sanctuaire d'Israël en sont cruellement punis par la disparition de la communauté elle-même כי בדבר אשר זדו עליהם. Ils avaient cru peut-être devoir céder dans mainte question religieuse, satisfaire aux exigences du temps, se conformer, comme on dit, à l'esprit du siècle; et leurs temples les plus splendides où tous les sens sont fascinés, enivrés par la pompe architecturale, la musique, le chant, la brillante prédication, les riches costumes

des lévites, la beauté des jeunes filles choristes, etc., sont déserts et gémissent comme autant de Jérusalems ruinées, abandonnées, plongées dans le deuil. C'est que la fleur de la nouveauté tombe, l'herbe des innovations sèche, les attraits artificiels s'évanouissent; la parole du Dieu d'Israël et sa loi seules subsistent éternellement.

Il est tout naturel que l'impiété, et peut-être aussi l'altération du sentiment moral, fassent des progrès déplorables au milieu de populations voyant leurs chefs spirituels supprimer des usages religieux considérés jusqu'alors par elles comme obligatoires et inviolables. Les barrières, *les haies*, établies par la sagesse de nos pères autour de la loi divine, sont renversées par leurs gardiens eux-mêmes. Qui peut arrêter alors l'invasion sacrilége et la profanation du sanctuaire? Aussi les nations, témoins de cet affaiblissement graduel de la vie religieuse israélite au milieu de nous, finiront-elles par s'écrier, au rebours de la parole de Moïse : En vérité, c'est un peuple égaré, relâché, pour qui rien n'est plus sacré!

Mais à côté de ce malheur, en quelque sorte individuel, il en est un plus douloureux encore : le déchirement de la famille israélite. Les plus fameuses communautés d'Allemagne sont divisées en fractions, en sectes, en partis ennemis, dont aucun n'a la force de produire quelque chose de grand, de durable, de salutaire. Tout est petit, mesquin, dégradé, indigne de ce qui fut jadis au milieu de toutes les persécutions. Que sont devenues ces illustres Kehilloth avec leurs célèbres académies talmudiques, leurs grands savants, leur éclat et leur rayonnement sinaïque au milieu des ténèbres? de pauvres et misérables coteries n'ayant plus rien à montrer à l'étranger qu'un orgue, un chanteur de théâtre et un prédicateur portant le costume d'ecclésiastique chrétien. Voilà tout. Le prédicateur, ne voulant pas, comme nos anciens rabbins, se distinguer par la sainteté et l'austérité de sa vie; ne pouvant pas briller comme eux par la science sacrée et l'érudition théologique, veut au moins se faire un nom par une chose plus facile, par la réforme ou plutôt par le renversement de nos saintes institutions traditionnelles. Et comme chacun veut devancer et éclipser son collègue, chacun cherche à étonner davantage le monde par la hardiesse et l'étrangeté de ses conceptions réformistes ; surtout chacun s'efforce de réformer, de renverser autrement que son confrère, pour immortaliser son nom par des démolitions particulières.

De là un nombre infini de rites différents; pas deux synagogues ne se ressemblent plus ; pas deux communautés, bientôt pas deux

familles, n'ont plus les mêmes livres de prières, les mêmes cérémonies, les mêmes croyances. La division et la guerre prennent tous les jours un caractère plus grave et plus dangereux, et un Balaam moderne, en jetant aujourd'hui un regard sur le camp d'Israël, s'écriera: Ah ! qu'elles sont laides les demeures de Jacob ! qu'ils sont tristes, les sanctuaires d'Israël !

Voilà ce que l'expérience nous montre avec une vérité accablante.

Voilà les fruits de la doctrine du *changement*. Elle est jugée par ses œuvres.

En est-il de même du principe de *l'immuabilité?* ou y a-t-il là d'autres inconvénients, d'autres dangers qui doivent le faire rejeter également? L'expérience et l'histoire de vingt siècles répondent décidément *non*. Là, sur le terrain de la tradition, de la foi à l'inviolabilité des anciens usages religieux, Israël dispersé sur toute la terre s'est réuni, s'est reconnu, a retrouvé son origine commune, son temple unique et son Dieu-Un. Persécuté et subissant toutes les ignominies, Israël inspirait cependant un respect profond, une admiration universelle à tous les peuples: car on lui voyait une croyance inébranlable, un culte uniforme et invariable portant tous les caractères d'une divine extraction, des mœurs saintes et des pratiques religieuses pour la conservation desquelles il souffrait tous les malheurs, donnait ses biens et son sang. La vieille Synagogue, qui n'avait rien du luxe moderne, était mille fois plus vénérée que la Synagogue actuelle réformée, où chaque culte étranger, l'église catholique, le temple protestant, la mosquée, et peut-être aussi le théâtre, peut trouver quelque chose qu'on lui a emprunté, quelque chose qu'on a misérablement imité, singé, quelque chose qui n'est ni israélite ni divin. Les peuples voyaient que le judaïsme était une religion, et non un simple sujet de science, de recherche archéologique, une vieille inscription d'une pyramide antique que chacun déchiffre et interprète selon ses caprices et ses lumières personnelles. Les peuples, à la vue des pierres nues de Jacob et de l'échelle grossière conduisant à notre sainte arche, disaient cependant, avec le patriarche exilé et banni comme Israël : « En vérité, c'est ici la maison du Seigneur et la porte du ciel !... » Le temple de Jérusalem était détruit, mais le sanctuaire d'Israël resta un sur toute la terre — והיה המשכן אחד ; ce sanctuaire était modeste, pauvre, écrasé par la haine et le fanatisme des peuples; mais il s'éleva haut,

rayonnant et glorieux dans l'histoire du monde et dans le souvenir de l'humanité !

La paix et la plus douce concorde étaient dans toutes les communautés. Y avait-il désunion momentanée? elle ne pouvait tarder à disparaître sur le terrain commun de la vie religieuse où tous nos frères et nos sœurs se réunirent avec un seul cœur et une seule âme. Le rabbin, d'ailleurs, exerçait sur les esprits un ascendant puissant, une autorité incontestable : car il ne parlait pas en son nom, mais au nom des docteurs et des pasteurs, organes de la vérité israélite, jusqu'à Moïse recevant au Sinaï les tables de la loi et les enseignements de Dieu. On ne lui demandait pas de réformes du culte, car on savait qu'il ne pouvait pas en accorder, lié qu'il était lui-même par sa soumission aux enseignements et à l'autorité de ses prédécesseurs. On ne lui disait pas : « Faites-nous un dieu nouveau, car ce Moïse qui nous a fait sortir d'Égypte, nous ne savons ce qu'il est devenu ; » ce Moïse était présent, vivant, illuminant de ses rayons toute la communauté du Seigneur, et son Décalogue était gravé dans tous les esprits. L'idolâtrie des cultes étrangers était impossible.

Mais, dit-on, par la doctrine de l'immuabilité on attachait une importance extrême à des choses qui n'en ont pas ou qui en ont fort peu. C'est possible. Cependant, entre l'inconvénient d'élever à la hauteur d'une loi religieuse un simple usage sans valeur réelle, et le danger, beaucoup plus sérieux, de violer des commandements divins positifs, comme on ne le voit que trop souvent dans l'école du changement, le choix peut-il être douteux? D'ailleurs, ce respect des simples usages, cet attachement à des coutumes traditionnelles, n'ont jamais dégénéré parmi nous en superstitions dangereuses et coupables. Toutes nos coutumes traditionnelles, même celles qui excitent le plus la raillerie et le sarcasme des réformateurs, contribuaient à augmenter la vertu et la sainteté de la vie israélite de nos pères. Chaque pas de leur existence, chaque verre d'eau qu'ils buvaient, chaque morceau de pain qu'ils mangeaient, chacun de leurs mouvements, chacune de leurs paroles, était un acte religieux, un culte au Très-Haut, et les élevait vers Dieu et sa pensée. Prosternez-vous devant une telle vie !...

Un haut dignitaire d'Etat de France, M. le ministre de l'intérieur, dans une récente circulaire sur le régime de la presse, accorde toute liberté de discussion, pourvu qu'on respecte le principe fondamen-

tal des institutions politiques de l'Empire. Nous voudrions voir tous nos réformateurs s'inspirer de cette pensée, et, tout en discutant les règlements et la discipline du culte public, s'abstenir de toucher, de porter une main criminelle aux principes fondamentaux de la religion, à ses dogmes, à ses articles de foi, à sa loi écrite et orale. Nous voudrions les voir réfléchir profondément sur les passages de la Sidra de cette semaine (Exode, XXXI), où Dieu donne à Moïse des instructions sur la construction du Tabernacle, et renouvelle immédiatement après la loi du sabbath, comme pour dire : Le temple et le culte public le plus splendide ne constituent pas seuls la religion israélite, mais l'ensemble des commandements divins que je vous donne pour votre vie et votre salut. « Les tables du Témoignage sont écrites de la main de Dieu » כתובים באצבע אלהים ; malheur à celui qui efface un seul mot de cette écriture de l'Eternel !

S. BLOCH.

RÉPONSES

A DES ÉCRIVAINS CHRÉTIENS.

M. le Dr B. Beer, de Dresde, dans le Journal mensuel du Dr Frankel (n° de février 1861), rend compte d'un écrit intitulé : « *La levée de boucliers* des Macchabées », discours prononcé à Iéna par le docteur Guillaume Rossmann. Après avoir exposé la grandeur et l'importance historique de ces glorieux combats des héros israélites, M. Beer continue en ces termes :

« L'auteur mérite la gratitude de tous les hommes sans prévention, pour avoir fait ressortir ce fait historique et pour l'avoir montré comme un digne exemple pour tous les temps. Nous sommes loin, même au point de vue israélite, de vouloir lui chercher dispute de ce qu'il dit à la fin, « que l'idée par laquelle les Macchabées avaient vaincu obtint plus tard, par le christianisme, la force d'exciter dans toute l'humanité une vie nouvelle ». Précisément ceci devait être, comme Maïmonide dit déjà, la mission du christianisme, de répandre parmi les peuples les éternelles vérités morales du judaïsme et de préparer ainsi la voie du vrai règne du Messie.

« Mais l'auteur ajoute : « Le peuple juif a encore des temps pleins

de souffrances, et a peu de sujet d'être content du présent; mais dans le fond de son âme (*im tiefsten Innern*) il ne peut plus trouver la foi à sa mission universelle et historique, à son triomphe et aux miracles de Jéhova. En ne voulant pas donner la liberté à son Dieu, il n'est pas devenu libre lui-même. » Nous regrettons que de telles phrases pleines de partialité puissent encore être tracées par un homme qui commence par se vanter d'avoir vaincu le supernaturalisme vulgaire. Que veut dire l'auteur par « les temps pleins de souffrances » que les juifs auraient encore? Est-ce l'oppression civile et politique? Est-ce la privation des droits qui leur appartiennent par le droit naturel, et dont ils souffrent encore notamment dans plusieurs États soi-disant *chrétiens?* Si c'est cela, l'auteur s'est engagé lui-même dans une contradiction. Les souffrances des juifs ne proviennent pas de ce qu'ils « ont perdu la foi à leur mission universelle, etc. », mais elles prouvent plutôt que le christianisme est encore loin de comprendre et d'accomplir sa mission universelle à lui.

« L'histoire des peuples chrétiens forme depuis dix-huit siècles une suite des plus sanglantes persécutions; c'est seulement avec la civilisation humanitaire générale du seizième et du dix-septième siècle, que diminua l'oppression des autres croyants; c'est seulement l'éducation philosophique du dix-huitième et du dix-neuvième siècle qui a rétabli la reconnaissance du droit dans l'humanité. A-t-on vu se réaliser là, d'après ces faits incontestables, parmi les successeurs et les imitateurs du Christ, ces paroles : « Mon règne n'est pas de ce monde? » et: « Quiconque remplit la volonté de Dieu est mon frère, ma sœur, ma mère? » Les souffrances des juifs, nous devons le répéter, ne sont donc pas à chercher dans cette circonstance que le peuple juif aurait perdu « la meilleure partie de la foi macchabéenne », mais dans celle-ci, que les hommes qui confessent le christianisme n'ont pas encore acquis partout cette autre foi consistant dans « le sentiment moral le plus élevé du règne du droit et de la vérité ». Les juifs ne sont pas encore libres partout, parce que les chrétiens ne donnent pas la liberté à leur Dieu, c'est-à-dire ne reconnaissent pas encore Dieu comme le père commun de tous les hommes.

« Mais si l'auteur entend peut-être par temps pleins de souffrances les peines morales que ressentent les juifs pour avoir perdu la foi à leur mission universelle et historique, il se trompe grandement A aucune époque plus qu'à la nôtre, le peuple juif ne fut pénétré davantage de la plus intime conviction que les deux religions filiales, qui, d'après la volonté de la Providence, sont nées du judaïsme, ne peu-

vent accomplir leur mission dans la suite des temps; mais que toute l'humanité reviendra un jour aux purs principes fondamentaux du judaïsme, et qu'alors seulement commencera le règne messianique sur la terre. Dans toutes les souffrances civiles, les juifs sont restés animés du noble sentiment d'accomplir la plus haute mission sur la terre, comme organes du principe monothéiste et de l'idée de la glorification de Dieu par la pratique du droit et de la vertu ; et cette profonde conviction donne bien au peuple juif sujet de se réjouir dans le présent et dans l'avenir. »

Quelques mots à un écrivain français.

M. S. de Sacy, dans le *Journal des Débats* du 3 février, a rendu compte du dernier ouvrage de M. Salvador, *Paris*, *Rome et Jérusalem*. L'article est remarquable, non-seulement par les qualités littéraires et scientifiques qui ont rendu célèbre le nom de M. de Sacy dans les régions supérieures de l'esprit, mais aussi et surtout par d'excellents sentiments religieux que tout vrai israélite signerait à deux mains. On ne peut se défendre d'une profonde émotion en lisant des phrases comme celle-ci :

« A Dieu ne plaise que, par entêtement ou par faiblesse de cœur, je repousse jamais la vérité qu'on m'offre, en matière de religion surtout. La chose m'intéresse trop. Je suis vieux et passablement dégoûté de ce monde, j'arrive au terme; ce qui se passe ici-bas, tout ce qu'on appelle civilisation, progrès, ne me touche plus guère. Que dois-je croire du monde futur, de Dieu et de mon âme? Voilà ce qui me touchera toujours, et j'ai hâte de l'apprendre. »

Nous espérons, pour la gloire littéraire de notre pays, que l'éminent publiciste est encore loin de toucher au terme de sa belle carrière; mais nous regrettons vivement de voir un esprit si lumineux comme M. de Sacy partager, sur le judaïsme, une opinion erronée née de l'ignorance et plus souvent de la haine. Il dit : « Il (le christianisme) a posé en principe l'amour de Dieu et des hommes. Le paganisme se divisait en autant de branches qu'il y avait de peuples; *le judaïsme lui-même n'était que pour les juifs, il n'avait qu'un temple, symbole de son esprit d'exclusion*. Le christianisme est la religion universelle; ses églises, ouvertes à tous, sont le symbole de la fraternité humaine. »

Et la maxime : « Hors l'Église point de salut »? et les bûchers allumés en son nom dans le passé? et le ghetto monstrueux où le chef

du christianisme tient emprisonnés les israélites vivant sous son sceptre? et les lois d'exclusion et d'oppression qui pèsent encore sur nos coreligionnaires, en beaucoup de pays, par le principe de *l'état chrétien?*

Le christianisme, qui s'est annoncé en ces termes : « Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre? je vous dis que non, mais la division : car désormais, dans une famille de cinq personnes, trois seront contre deux, et deux contre trois; le père contre le fils, et le fils contre le père; la mère contre la fille, et la fille contre la mère » (S. Luc, XII, 51-53); le christianisme, qui a dit : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait point son père et sa mère, et sa femme, et ses fils, et ses frères, et ses sœurs, et sa vie, il ne peut être mon disciple » (*Ibid.*, XIV, 26); le christianisme qui a divisé la société en prêtres et en laïques, en mille ordres, régiments, confréries, castes et classes; qui a couvert la terre de couvents, de monastères, de cloîtres, de citadelles contre la vie sociale, d'institutions séparatistes, rivales, ennemies, de lieux innombrables d'isolement et de séquestration dont les habitants, menant une voie oisive, égoïste, promettent à Dieu d'abjurer l'humanité, de vivre et de mourir inutiles à leurs semblables, de contrarier en tout le vœu de la nature et les lois de la société; le christianisme ne s'est-il pas souvent montré comme l'implacable ennemi de toute fraternité humaine, de tout rapprochement entre les enfants du Créateur?

Parce que les peuples chrétiens, pendant tant de siècles, nous ont exclus tyranniquement de la vie sociale, nous ont repoussés comme des lépreux et des malfaiteurs, on nous accuse, nous et notre religion, d'être exclusifs! On nous impute à crime les torts et les injustices dont nous avons été victimes et martyrs! On nous a défendu de posséder une parcelle de terre, et on nous a reproché de n'être pas agriculteurs! Vous dites que le judaïsme n'avait qu'un seul temple, mais ce temple était ouvert à tous; en l'inaugurant, Salomon priait : « Et quand un étranger qui n'est pas de votre peuple d'Israël viendra dans cette maison et élèvera les mains vers vous, exaucez-le, ô Seigneur, du haut de votre séjour céleste! » Et ce temple unique de Jérusalem, symbole de l'unité israélite, est aussi celui où, selon les paroles prophétiques, toute la famille humaine se réunira un jour dans une paix et une fraternité immortelles. Les talmudistes ont proclamé ce principe d'une tolérance admirable : « Les hommes vertueux de toutes les nations ont part à la félicité éternelle. » La loi de Moïse dit : « Un droit et une loi pour tous, pour l'indigène comme pour l'étran-

ger. » Le christianisme a-t-il jamais enseigné de telles doctrines? Et si, dans beaucoup de pays chrétiens, les exclusions sociales et l'oppression de conscience ont cessé contre les juifs, n'est-ce pas parce que le code chrétien a fait place au code civil? Vous dites que les églises chrétiennes sont le symbole de *la fraternité humaine*. Les temps modernes ont vu un autre symbole : les sbires de Bologne arrachant de force un enfant juif des bras de sa mère!... Que M. de Sacy rende donc hommage à la vérité « qu'il ne repousse jamais », en reconnaissant l'immense supériorité du judaïsme, en ce qui concerne la vraie fraternité humaine, sur toutes les autres doctrines religieuses, qui toutes ont traversé le monde avec le fer et le feu, et ont semé sur leur passage la ruine et la mort..... Le judaïsme a dit : « Aime ton prochain comme toi-même », et a pratiqué dans tous les temps et envers tous les hommes cette loi suprême de notre Dieu.

En vérité, s'il y a quelque chose d'exclusif dans la vie religieuse israélite, ce sont les privations personnelles, les abstinences de plaisirs grossiers, les sacrifices de piété et de pureté, de vertu et de sanctification imposés à notre communauté pour qu'elle soit sur toute la terre un bienfait et une bénédiction pour l'humanité.

S. Bloch.

COUP D'ŒIL

SUR

L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DES ISRAÉLITES EN FRANCE.

I

L'israélite qui a quitté sa province il y a une dizaine d'années sera étonné, en y revenant aujourd'hui, des changements qui se sont opérés parmi ses coreligionnaires pendant son absence. Leurs sentiments, leurs idées, leurs discours, sont tout autres. La civilisation se répand de plus en plus et pénètre insensiblement jusque dans les dernières classes de la société. Devant le rayonnement de cette pénétrante lumière s'évanouissent les préjugés, ces feux follets du monde intellectuel, qui ne brillent qu'au sein des ténèbres de l'ignorance, et qui, trompant les hommes, les attirent dans de funestes

précipices. Mais c'est au chemin de fer que revient la plus belle part dans ce rapide et immense mouvement des esprits : en diminuant l'espace et en multipliant les voyages, il fait que le moindre hameau voie un ou plusieurs de ses enfants se rendre dans une grande ville où ils sont initiés à une civilisation supérieure et d'où, revenant transformés, ils rapportent chez eux ce qu'ils y ont vu. Ce sont autant de missionnaires de la civilisation ; après en avoir subi l'irrésistible influence, ils en deviennent les agents pour la propager autour d'eux, comme dans un bâtiment où le feu a éclaté : chaque partie, atteinte par la flamme, la communique à la partie voisine. La civilisation est comme un fluide qui entre par tous vos pores ; son action, pour être imperceptible, n'en est que plus sûre et plus efficace ; et c'est ainsi qu'au bout d'un certain temps vous êtes, sans vous en douter, considérablement changés. Que ceux même qui paraissent être restés le plus fidèles à leur passé s'examinent attentivement, et ils seront forcés d'avouer, s'ils sont sincères, qu'ils n'ont pu se soustraire entièrement à cet aimable pouvoir.

Voilà comment l'ancien israélite disparaît peu à peu pour faire place à l'israélite moderne. Mais qu'est-ce que l'israélite moderne ? Jusqu'ici il n'a pas encore pris une physionomie propre et stable. Ce n'est pas dans ce siècle qu'il faut le chercher ; il tâtonne encore comme un aveugle à qui l'on vient de rendre la vue. Libre d'hier seulement, encore tout ébloui de ce présent inespéré, il ne sait pas en faire un usage convenable et modéré. Après avoir vécu des siècles courbé sous l'oppression, l'humiliation, le mépris et la risée, il se voit tout à coup relevé de sa profonde misère pour marcher l'égal des autres hommes, être appelé aux plus hautes dignités, pouvoir même se frayer un chemin jusqu'au pied du trône רק הכסא אגדל ממך : il y a de quoi perdre la tête. Il ne faut donc pas s'étonner de l'activité extraordinaire, fiévreuse, qu'on remarque chez lui, activité qui lui fait enfanter des miracles : nous voyons des fortunes colossales surgir en Israël comme par enchantement.

II

C'est surtout dans le commerce que brille l'israélite ; il en a fait un long et rude apprentissage durant le moyen âge. Pendant que le noble se livrait à la guerre, à la chasse et aux brigandages, et le peuple aux travaux des champs, il colportait, lui, sa marchandise de manoir en manoir, malgré les nombreux dangers auxquels il s'expo-

sait. C'est dans cette périlleuse occupation qu'il fut formé à cette patience que rien ne rebute, et qu'il acquit cet esprit rusé, entreprenant et fertile en ressources, qualités qu'il a léguées à ses enfants. Aussi il ne se fait guère aujourd'hui de grandes entreprises à la tête desquelles ne figure un israélite.

Il ne se distingue pas moins dans les lettres, auxquelles il s'est de tout temps livré avec ardeur et amour, mais dans lesquelles il s'est plongé, pendant cette sinistre époque, avec une avidité d'autant plus âpre qu'elles versaient un baume adoucissant sur ses blessures toujours saignantes, la consolation dans son cœur écrasé sous le poids de son infortune; qu'il y trouvait un charme, un plaisir, qui lui faisaient oublier injures et outrages, et y puisait une supériorité morale dont le sentiment, le réconciliant avec sa douloureuse existence, lui facilitait la tâche de supporter une destinée si implacable. Pour les sciences et les beaux-arts, bien qu'il se sente moins de goût pour ces deux branches de connaissances, où il est en quelque sorte novice, il ne laisse pas d'y faire paraître des aptitudes, et ses premiers pas dans ces voies nouvelles qui s'ouvrent devant lui lui font honneur.

Plusieurs de nos frères ont même dépassé les bornes où s'arrête la médiocrité, et, prenant un vol élevé, ont rempli l'Europe du bruit de leur nom.

III

Ainsi, pour ce qui concerne la position sociale des israélites, tout est pour le mieux et propre seulement à nous causer la plus vive satisfaction. C'est un horizon splendide et sans le moindre nuage. Mais, en considérant Israël au point de vue religieux, un spectacle bien différent frappe nos regards. Là, notre vue est partout offusquée par des sujets d'affliction et de découragement. C'est un terrain laissé en friche et devenu la proie des ronces et des épines!

IV

L'israélite est toujours extrême dans ses aspirations : il est tout mondain ou tout religieux. Quand il voyait la terre hostile le repousser de son sein, son regard et son cœur rebutés se portaient avec résignation vers le ciel, et son âme, délivrée des liens dont le monde se plut à l'enlacer, s'élançait libre et ardente vers les régions supérieures, comme la flamme pure s'élève dans les airs. Sa foi alors était vive et rayonnante. Il s'attachait étroitement à Dieu. Comme il

chérissait sa religion! Avec quel héroïque courage il mourait pour elle! Son profond amour pour sa loi était à l'épreuve des tourments les plus effroyables, et bravait la cruauté d'un ennemi acharné. Dans cette lutte entre le bourreau et la victime, c'est-à-dire entre la férocité et la constance, chacun persistait jusqu'au bout dans son rôle: bestial d'un côté, divin de l'autre. Dieu, tel était le mot magique qui donnait à l'israélite cette force indomptable. Dieu était sa dernière pensée, le cri suprême avec lequel il exhalait son âme sanctifiée! Tandis que ses tyrans s'abaissaient au niveau de la bête sauvage, livraient leur religion, leur Dieu, en proie à l'avilissement et à l'horreur, en le rendant responsable de leur fureur meurtrière, en faisant rejaillir sur lui le sang versé, en rétablissant l'affreuse coutume des sacrifices humains, en faisant périr solennellement en son nom et en sa présence, de la manière la plus barbare, des milliers d'êtres qu'il a plu à ce même Dieu d'animer d'un souffle vital et d'une étincelle de sa céleste lumière, l'israélite, au contraire, accomplissait l'acte le plus majestueux, le plus saint, le plus auguste, le plus sublime, rehaussait sa croyance et glorifiait son Dieu, en leur gardant une fidélité inébranlable, en dépit de tous les efforts tentés pour la vaincre, et en supportant, plutôt que d'y renoncer, les supplices les plus atroces. Le chrétien tuait pour Dieu, l'israélite savait mourir pour Dieu!

Dans ces temps cruels, il était armé des plus belles et solides vertus. Il était patient, laborieux, frugal, extrêmement chaste, d'une charité et d'un dévouement sans bornes envers ses frères souffrant des mêmes maux que lui. Ils s'aimaient d'autant plus qu'ils étaient plus détestés des autres peuples. Plus on rétrécissait autour d'eux leur cercle d'action, de vie et de sympathie, plus leur cœur comprimé s'enflammait et répandait à grands flots, dans cet étroit espace, les trésors de sa tendresse; tel le rayon du soleil brûle comme le feu, quand, à travers certains verres, sa chaleur concentrée tombe sur un petit point. L'israélite ne trouvait de jouissances que dans sa famille, et là il en goûtait de pures et de délicieuses. Jamais il ne fut aussi digne et aussi grand que quand l'univers lui prodiguait le mépris.

V

Mais aujourd'hui que le monde lui ouvre les bras, il s'y jette avec transport, oubliant, l'ingrat! ce qui faisait sa consolation et sa joie.

Ce Dieu pour qui il était heureux de donner sa vie, il ne lui donne plus souvent une pensée. Des hauteurs où il planait comme un être supérieur qui, le regard constamment dirigé vers la vie éternelle, ne voit qu'avec mépris les vaines vicissitudes de cette existence terrestre, il s'est précipité, ange déchu, jusqu'aux régions les plus infimes; et autant il était touchant et admirable dans son malheur, autant il est mesquin dans sa prospérité. Il a quitté le ciel pour la terre, Dieu pour le monde. C'est à l'or qu'Israël, entraîné par des exemples funestes, rend aujourd'hui les honneurs, les respects, le culte qu'il vouait autrefois à Dieu, et la passion des richesses remplit le cœur qu'occupait entièrement le Tout-Puissant. O triste et déplorable échange!

JACQUES LÉVY,
Rabbin à Hochfelden.

(*La suite prochainement.*)

OBSERVATIONS D'UN INSTITUTEUR.

La presse est un puissant levier de nos jours; tout le monde y recourt, la consulte, ou en profite pour émettre son opinion. On ne saurait méconnaître sa puissance dans toutes les régions de la société; princes et peuples, pauvres et riches, grands et petits, tous y prêtent l'oreille et sont soumis à son jugement. Ce que j'avance ici de la presse en général ne s'applique pas moins à la presse israélite en particulier. Depuis que celle-ci est fondée, son influence va toujours croissant; surtout en Allemagne, en France, en Angleterre, en Italie et dans l'Amérique du Nord, les feuilles populaires se sont propagées avec rapidité, ont stimulé le zèle pour le bien, rétabli dans son honneur le nom juif, autrefois frappé de mépris, et contribué beaucoup à cette tolérance dont on jouit dans les pays de progrès. Ces résultats, obtenus par tant de persévérance, tant d'efforts et de dévouement désintéressé, pourraient faire supposer que les feuilles destinées à la défense du judaïsme et à l'éducation de ses adhérents ont un bien grand nombre de lecteurs parmi ceux-ci; que chacun dont

les revenus lui permettent une dépense si minime tient à s'abonner à un journal qui voue ses colonnes à des intérêts si chers; mais il n'en est nullement ainsi. Combien trouve-t-on d'israélites, à la campagne comme dans les villes, qui puissent se dégager des aspirations matérielles pour employer leur repos sabbatique à la lecture? Et maint abonné fait semblant de s'abonner plutôt par convenance que pour en profiter. Soit, si l'on avait encore partout cette convenance, si l'on reconnaissait qu'il faut récompenser un écrivain qui sacrifie ses loisirs et souvent sa santé à la cause israélite! Mais cette gratitude même est rare; souvent ceux qui, par leur position et l'état de leur fortune, pourraient contribuer à la propagation de la vérité, n'ont aucun intérêt pour le bien public et ne sont occupés que des œuvres de leur égoïsme.

Si nous avons lieu de nous plaindre du peu de sympathie que les journaux religieux trouvent dans le public, nous n'avons pas moins à exprimer un blâme contre la presse israélite elle-même, surtout contre celle de France. Tandis qu'elle nous apporte sans cesse des nouvelles concernant la position extérieure du judaïsme, et qu'elle fait mention de tout ce qui regarde le culte et l'administration, elle passe sous silence une question vitale, celle de l'instruction publique. En vain jetons-nous nos regards dans les diverses publications; l'enseignement est une lettre morte pour elles. Pourquoi ne suit-on pas l'exemple donné par les journaux politiques même? *L'Opinion Nationale*, dont les honorables rédacteurs ne manquent jamais l'occasion de signaler leur tolérance et leur haute estime envers les israélites, s'occupe sans cesse de l'état des instituteurs; cherche les moyens d'améliorer leur sort. Nos journaux ne s'en soucient guère; c'est que l'instituteur est peut-être une personne trop peu considérable pour eux. Mais l'instruction publique et surtout religieuse ne devrait-elle pas être du ressort du journalisme? Y a-t-il une question plus importante pour le salut de notre future génération? Ne peut-on pas dire avec Moïse : כִּי לֹא דָבָר רֵק הוּא מִכֶּם כִּי הוּא חַיֵּיכֶם (1)?

Mais ce n'est pas seulement aux journalistes, c'est aussi aux instituteurs eux-mêmes de se prononcer sur tout ce qui regarde leur état. C'est une chose bien rare que de voir un mot dans un journal français israélite émanant d'un instituteur. N'est-ce pas surtout son de-

(1) Ce qui suit explique et excuse le silence des journaux israélites en ce qui concerne l'état des instituteurs; les intéressés eux-mêmes donnent rarement un signe de vie. S. B.

voir de signaler les lacunes, de mettre sur le tapis des propositions pour l'enseignement, et de faire appel aux sentiments de justice et d'équité? Qui connaît mieux que lui les entraves qu'il rencontre dans sa route pénible et les perfections dont les institutions de l'instruction publique sont susceptibles?

Je propose donc à MM. mes collègues de faire entendre leurs opinions de temps en temps; j'espère que les rédacteurs des différents journaux leur en ouvriront volontiers les colonnes, et qu'ils concourront eux-mêmes au bien-être de l'instruction. Je commencerai par résoudre une question qui m'occupe depuis longtemps. Par quels moyens empêche-t-on l'ignorance en matière de religion? En posant cette question, je ne méconnais point que dans la plupart des écoles israélites on a pourvu à l'enseignement des éléments de la religion, tels que le catéchisme, la traduction du Pentateuque, des prières journalières, etc.; mais, quels que soient les résultats obtenus dans l'école à l'aide des efforts continuels du maître, le temps est trop restreint pour qu'on puisse se contenter des progrès de la jeunesse. Je ne parle ici que des habitants de la campagne; quant aux citadins, et surtout à ceux qui fréquentent un établissement supérieur, l'expérience me fait défaut pour juger de leurs études religieuses. Quand l'enfant quitte l'école, il a donc quelques notions de sa religion et de sa foi; mais sont-elles suffisantes pour toute sa vie? Les connaissances acquises dans les jeunes années de l'enfance ont-elles assez pris racine pour rester toujours dans l'esprit? On peut hardiment répondre négativement. Supposons aussi que l'enfant, à l'âge de treize ou quatorze ans, comprenne les sources de la religion, le texte des livres de Moïse (ce qui n'est pas trop souvent le cas), aura-t-il toujours en souvenir ce qu'il a appris? cela restera-t-il toujours gravé dans sa mémoire? Il faut donc remédier à cette imperfection, et ceci par un moyen bien simple. Notre Thora nous a donné chaque semaine un jour de repos corporel et d'édification spirituelle. Eh bien, qu'on consacre une partie de ce jour en faveur de ceux qui viennent de quitter les bancs de l'école pour embrasser une profession quelconque; qu'on leur donne chaque samedi des leçons en forme d'entretien dans le Pentateuque et dans l'Histoire sainte et israélite jusqu'à nos jours. Ce serait surtout le devoir du rabbin. L'instituteur a certainement assez de labeurs et de peines dans le courant de la semaine pour ne pas les aggraver; mais le rabbin, qui a pour mission de prêcher le bien et de contribuer à la conservation de la religion, peut facilement se charger d'une fonction qui n'est pas trop pénible, et

qui le mettrait en contact avec les jeunes gens, qu'il gagnerait, à coup sûr, par sa dignité et son autorité respectée.

אִם אֶת־הַדָּבָר הַזֶּה תַּעֲשֶׂה וְצִוְּךָ אֱלֹהִים וְיָכָלְתָּ עֲמֹד וְגַם כָּל־הָעָם הַזֶּה עַל־מְקֹמוֹ
יָבֹא בְשָׁלוֹם׃

Cette sorte d'instruction, complément indispensable de celle de l'école, frayerait le chemin à l'entendement des prédications, fortifierait la parole de Dieu dans les cœurs de la jeunesse, la mettrait à même de bien comprendre les actes religieux, et formerait ainsi une génération fidèle et attachée à l'héritage de nos pères.

Je m'estimerais heureux si cette proposition éveillait la réflexion de ceux qui ont à cœur le bien et l'avenir de notre religion.

S. Mannheimer, *instituteur*.

Hégenheim (Haut-Rhin), le 7 janvier 1861.

REVUE LITTÉRAIRE.

קקיון יונה

JOURNAL HÉBREU

Publié à Paris par M. S. SACHS.

La langue hébraïque, dans laquelle est écrite la Bible, le *Livre des livres*, est appelée aujourd'hui langue morte; mais c'est à tort qu'on lui donne cette dénomination. Il est vrai qu'on ne saurait préciser le pays où, depuis la dispersion complète d'Israël sur toutes les parties du globe, cette langue soit encore parlée. Cependant c'est avec le plus grand soin que les israélites ont continuellement cherché à la conserver, ne fût-ce qu'à l'usage des prières et du service divin dans les synagogues, et ceux qui habitent l'Orient l'emploient ordinairement comme langue familière. C'est également chez ces derniers que l'on trouve les ouvrages les plus précieux que, lors de leur exil de l'Espagne, ils ont emportés de préférence à leurs biens et à leur fortune; et c'est grâce aux recherches de *Pokocke* et d'autres, que la

Bibliothèque d'Oxford a pu se mettre en possession des ouvrages les plus importants du moyen âge, surtout de ceux écrits en arabe.

Dans tous les pays que les juifs ont habités, ils ont toujours adopté les mœurs et les coutumes de leurs concitoyens, et, loin de voir avec indifférence les progrès des siècles, ils ont marché et avancé avec le temps. Ainsi, à l époque où l'on commençait à établir des relations avec les Grecs, ils ont appris leur langue et cultivé leurs sciences (חכמת יונית), de sorte qu'on en trouve des passages entiers dans le Talmud et les Midraschim. La langue hébraïque a bien un peu souffert par l'adoption d'une foule de mots grecs, latins, persans, etc., etc., lesquels cependant n'ont toujours été employés qu'avec le caractère hébreu.

Le séjour des juifs en Babylonie, où se trouvaient surtout les plus grandes écoles, comme à *Sura*, à *Pombeditha*, etc., et la grande affinité qui existe entre les langues hébraïque et chaldéenne, les ont conduits à écrire en chaldéen la plupart des livres que nous possédons de ce temps-là, et même les prières les plus élégantes, telles que אקדמות מילין, qui est récitée le premier jour de la fête de Pentecôte, ארכין שמיא, יה רבון עולם, composée postérieurement, ainsi que plusieurs autres ; de plus. une certaine valeur de sainteté a été attribuée à la langue aramite, à tel point qu'on prétendait que pour qu'une prière arrivât directement, sans l'intermédiaire des anges, au trône de l'Eternel, elle devait être récitée en chaldéen, langue qui, d'après la Kabbala, est ignorée des anges, qui comprennent toutes les autres ; et c'est également pour ce motif que le Sohar, rédigé dans cette langue, est considéré comme étant plus saint que la Bible même.

Au temps de Saadia, où l'arabe était la langue dominante, on a commencé à écrire dans cette langue. Il n'est pas permis de douter que Saadia, Djanah. Jehuda Halevy, Rahya, Maïmonide, et tant d'autres qui ont composé leurs ouvrages en arabe, n'aient su écrire en hébreu. On n'ignore d'ailleurs pas que Maïmon, dont le *Moreh* est en arabe, a été consulté pour plusieurs mots par son disciple Samuel Tibbon, lorsque celui-ci traduisait cet ouvrage en hébreu. (Voir le *Guide des égarés*, texte arabe et traduction française. Tome Ier, publié par M. Munk.)

Ces auteurs n'avaient en vue que de se faire comprendre de ceux qui n'étaient pas bien versés dans la langue sainte, et principalement des non-juifs.

Peut-on dire que c'était un tort? Si, par exemple, le Talmud était

traduit dans une de nos langues modernes, comme on prétend qu'il l'était en arabe, chacun pourrait se convaincre soi-même des calomnies et des erreurs grossières d'un Eisenmenger, d'un Veuillot, et de tant d'autres écrivains de ce genre.

Cependant, comme la langue arabe n'était pas connue de tous les juifs répandus dans les différents pays, on a eu soin de traduire ces ouvrages précieux en hébreu, œuvre méritoire dont nous sommes redevables principalement à Charisi et à l'illustre famille des Tibbon.

Nous pouvons dire que depuis l'époque de Raschi la langue sainte est redevenue comme auparavant la langue des commentateurs, des grammairiens et des philosophes.

Sans la traduction en hébreu des œuvres d'Aristote faite d'après l'arabe, ainsi que des philosophes arabes, le monde chrétien ne serait pas arrivé aussi facilement à la connaissance de ces ouvrages. Aujourd'hui on paraît déjà avoir oublié les services rendus par les juifs à la philologie, et c'est ainsi qu'un orientaliste contemporain ose affirmer qu'après que Luther et Buxdorf avaient appris la Bible dans la langue hébraïque, le rôle des juifs était terminé. On ne se rappelle plus ce que les savants juifs ont fait pour la médecine, les mathématiques, l'astronomie, etc. Eh bien, non! les juifs ne sont jamais restés en arrière : ils ont composé des ouvrages en espagnol, en italien, etc., et, depuis qu'il leur a été permis de suivre les cours dans les universités, ils ont même écrit en latin, comme, par exemple, Spinosa, qui a été le successeur de Descartes dans le nouveau système de philosophie. Mais l'étude de la langue hébraïque avait toujours conservé la priorité dans les écoles israélites, de telle façon que tous leurs savants, dont les livres étaient écrits dans les langues modernes, connaissaient parfaitement le Talmud, ainsi que la littérature hébraïque.

A notre époque, où les juifs d'Allemagne remplacent dans les sciences les anciens Espagnols, les descendants de ces derniers, répandus dans l'Orient, s'occupant de la Kabbala, ceux-là n'ont point négligé la connaissance de la langue sainte. Il est vrai que malheureusement, dans les écoles primaires, l'enseignement de cette langue n'est aujourd'hui que facultatif, de sorte que la connaissance en est devenue un privilége. On paraît oublier que le seul lien qui unisse encore les israélites disséminés sur toute la terre est précisément cette langue sainte et la lecture hébraïque de la Bible. Il ne suffit pas de professer le principe de ה' אחד, *l'Eternel est un :* il faut aussi que l'on sache bien qu'il y a à côté de cela ושמו אחד, *son*

nom est un, et que, par conséquent, il n'est pas juste que dans la prière l'un le prononce *Dieu*, l'autre *Gott*, le troisième *Dio*, etc. Chacun doit se rappeler que le שמע ישראל est le *mot d'ordre* au moyen duquel les juifs se reconnaissent.

C'est pour la même raison qu'on a tort de vouloir substituer, dans notre Rituel des prières, à la langue hébraïque les langues modernes, quoique le Talmud le tolère, בכל לשון שאתה שומע ; mais il est bon de conserver dans les synagogues la langue sainte, comme étant réellement la seule que tout juif, de quelque pays qu'il vienne, puisse employer pour suivre la prière. Il est même évident que si cette substitution s'opère et qu'elle se généralise, le judaïsme s'affaiblira de plus en plus et ne tardera pas à se perdre : car ce qu'on nomme le *judaïsme spirituel* n'est qu'une expression qui passe comme un souffle, התעיף עיניך בו ואינו. Quant à ces mots : וישן מפני חדש תוציאו, ils sont employés dans la Bible comme une *bénédiction*, tandis que si l'on voulait les interpréter dans le sens de ce changement, on pourrait les considérer à juste titre comme une *malédiction*.

Revenons à notre sujet.

Les israélites, disions-nous, n'ont jamais négligé la culture de la langue hébraïque ; nous avons démontré cette vérité en partie. Depuis qu'on a commencé des publications périodiques en différents pays et en différentes langues, les israélites sont entrés résolûment dans cette voie, afin de répandre largement la parole de Dieu, et d'établir un constant échange d'idées sur les sujets littéraires et religieux. Du temps de Mendelsohn déjà, on publiait à Berlin les מאספים (*le Collecteur*, en sept volumes, de תקמ״ד — נ״ר), qui contiennent des articles remarquables sur l'Exégèse, des célèbres *Eichel*, *Friedlænder*, etc Ce journal fut suivi par un second, מאסף, de Salom Cohen ; il forme trois volumes commençant en תק״סט. A la même époque M. Mullder, à Amsterdam, publiait des recueils hébraïques sous le nom de בכורי התועלת et de פרחי התועלת ; de תק״פא jusqu'en תק״צב parut le בכורי העתים, journal scientifique et intéressant principalement par ses articles des dernières années, par M. Rapoport, aujourd'hui grand rabbin de Prague, sur la biographie de plusieurs savants juifs du moyen âge, tels que Rabbi Saadia Haggaon, le Païtan Kalir, Haï Gaon, Rabbi Nathan, de Rome, l'auteur du célèbre lexicon talmudique Arouch, Rabbi Chananel, etc. Ces recherches historiques ont été complétées et développées avec un rare talent par MM. Zunz, Luzzato, Dukes, Munk et Steinschneider ; mais, dans les temps mo-

dernes, l'initiative de ces intéressants travaux parmi les juifs appartient au vénérable grand rabbin de Prague (1).

MM. Reggio et Stein ont successivement essayé de continuer le בכורי העתים, et chacun d'eux a publié un volume sous ce même titre.

Un autre journal hébreu, le ציון, fut publié pendant deux ans par feu M. le docteur Jost. Un des collaborateurs de cette feuille était M. Sachs, dont nous trouvons encore un remarquable article, *l'Introduction sur l'Exégèse*, dans une autre feuille, פרחי צפון, publiée en Pologne.

Le בכורי העתים a été remplacé par le כרם חמד, dirigé pendant les sept premières années par M. Goldberg, et dans les deux dernières années par M. Sachs, qui a fourni au journal plusieurs articles intéressants.

Le כנר ירחים n'a eu qu'une existence éphémère ; à peine si une ou deux livraisons en ont vu le jour.

Notre époque elle-même n'est pas restée en arrière en fait de publications hébraïques : כי לא אלמן ישראל ; il existe aujourd'hui un certain nombre d'écrits périodiques en hébreu ; nous nous bornerons à en donner la liste, sans nous livrer à aucune appréciation critique :

1° Le כוכבי יצחק, publié à Vienne, par M. Stern ;

2° ישורון, par M. Kobak, à Lemberg ; — paraissant tous deux à des époques indéterminées ;

3° המגיד (hebdomadaire), par M. Silbermann, à Lick (grand-duché de Posen, Prusse) ;

4° Le חלוץ (annuel), par M. Schorr, à Brody (2) ;

5° אוצר נחמד (annuel), par M. Blumenfeld, à Vienne(3).

Enfin, on annonce comme ayant paru depuis quelque temps, en Hongrie et en Russie, trois nouveaux journaux : הכרמל, המליץ et le שדה צופים.

La communauté de Paris, si nombreuse et si remarquable, possède toutes les institutions réclamées par sa situation et son importance ;

(1) Nous mentionnons en passant que, contrairement à l'opinion du savant grand rabbin, *Kalir*, loin d'être postérieur à *Saadia*, est déjà cité par ce dernier dans son commentaire sur le livre *Ietzira* (Dukes et Munk).

(2) Ce journal a une tendance anti-talmudique. Rédigé en grande partie par M. Schorr, il contient encore des articles de M. Geiger et Steinschneider. M. Kirchheim a du reste déjà entretenu de cette feuille les lecteurs de *L'Univers israélite*.

(3) Et dont M. Kirchheim a également parlé dans ce journal. M. Blumenfeld, d'ailleurs, ne dirige que matériellement cette feuille, à laquelle il ne collabore en aucune façon.

c'est au milieu d'elle qu'est placé le séminaire rabbinique, la pépinière de nos jeunes pasteurs; on y publie trois journaux israélites français, mais jusqu'à présent on n'y avait jamais fait paraître un recueil périodique rédigé en langue sacrée. Nous venons de recevoir le numéro spécimen d'une feuille nouvelle, קקיון יונה, entièrement en hébreu, et publiée à Paris par le savant M. Sachs, qui précédemment avait écrit avec beaucoup de succès un journal hébreu, חריונה, à Berlin. La réputation de M. Sachs, comme savant, est due principalement à son ouvrage en deux volumes, התחיה. sur la philosophie de Salomon ben Gabirol. Sans autres documents que quelques passages cités dans le מורה המורה de Falquiéra, il est parvenu à donner une idée assez exacte du système de son auteur; car il n'avait pas sous les yeux l'important ouvrage מקור חיים, que M. Munk publiait à la même époque à Paris. M. Sachs a, en outre, publié le catalogue complet d'une bibliothèque hébraïque à Berlin, sous le titre הפלים, et de nombreux articles, épars dans différents journaux hébreux, et formant la matière de plusieurs volumes.

Le premier numéro du קקיון יונה, que M. Sachs appelle modestement un prospectus, ne compte pas moins de soixante-douze pages in-8. M. Sachs manie la langue hébraïque avec beaucoup d'aisance, et sa prose élégante rappelle le style de nos anciens poëtes du moyen âge; des notes scientifiques viennent ajouter un mérite de plus à la nouvelle publication. M. Sachs définit nettement ses tendances, et sa ligne de conduite est tracée par ces mots qu'il cite : « Il n'y a pas de « différence, pour la vérité, entre une chose grave ou une chose « légère; la vérité est toujours vérité; quelques mots de vérité dé- « truisent de nombreux mensonges, comme une petite lumière dis- « sipe de grandes ténèbres. »

Et plus bas, en note :

« La vérité ne connaît ni scrupules ni crainte. »

M. Sachs admet donc les recherches même anti-orthodoxes sur la Bible, mais il réfute avec énergie les conjectures exagérées, en se bornant toutefois à attaquer les opinions sans s'occuper des personnes. Il s'élève avec une égale vigueur, et combat avec une grande connaissance de cause les assertions erronées et quelquefois calomnieuses répandues par les savants non-juifs contre le judaïsme et ses adhérents.

La publication de la nouvelle feuille a été retardée par un malheur domestique qui a frappé M. Sachs dans ses plus douces affections de père. — L'élégie qu'il a composée sur la mort d'un fils chéri révèle

de véritables qualités de poëte, et l'hébraïsant trouvera dans cette prose cadencée (page 40) une certaine analogie avec le style des élégies de Jehoudah Halevy. A la page 69, M. Sachs donne dans son entier un poëme liturgique (רשות לנשמת). connu jusqu'ici seulement par fragments, et qu'il a pu compléter sur un manuscrit de la bibliothèque de M. Günzbourg.

Ce premier numéro est accompagné d'un petit prospectus, בן יוסף. de quatre pages. M. Sachs y déploie tout son talent poétique dans une composition de quarante et un vers, à la manière de Gabirol, en épuisant toutes les rimes bibliques en ־ֶרֶץ—.

La science et le talent de M. Sachs comme hébraïsant, les riches ressources que lui offrent les six cents manuscrits de la bibliothèque de M. Günzbourg, mise à sa disposition, assurent d'avance un intérêt constant et profond au nouveau journal.

M. Günzbourg lui-même a souscrit pour vingt-cinq exemplaires. Nous espérons que cet exemple sera suivi par nos coreligionnaires, et qu'ils soutiendront efficacement une œuvre uniquement entreprise dans l'intérêt de la langue et des sciences hébraïques : œuvre vraiment israélite, qui mérite leur concours, comme M. Sachs mérite toutes leurs sympathies et leurs encouragements.

A. NEUBAUER.

LISTES ÉLECTORALES DU CULTE ISRAÉLITE.

1861.

Dans plusieurs circonscriptions on est encore sous la pénible impression produite par le résultat de certaines élections consistoriales. Contre le retour de faits regrettables, il est un remède aussi efficace qu'infaillible : la liste électorale.

L'ordonnance du 25 mai 1844 dit :

« Art. 29. Les listes seront dressées par les consistoires; elles « demeureront exposées, à partir du 1er mars de chaque année, et « pendant deux mois, au parvis du temple du chef-lieu consisto- « rial. »

Pendant ce délai, les électeurs inscrits peuvent réclamer *la radiation ou l'inscription* d'un individu omis ou indûment inscrit.

Du moment que les israélites possèdent encore, malgré les tendances du consistoire central, une part d'action dans les élections consistoriales, il ne faut pas qu'ils y renoncent par indifférence ou par légèreté. Le devoir israélite n'est pas seulement dans l'observance rigoureuse du commandement divin, mais aussi dans l'accomplissement de toutes les obligations touchant à la chose religieuse communale.

Il faut que dans toutes les communautés il y ait des israélites zélés qui compulsent les listes électorales pendant les délais légaux; il faut qu'ils réclament, comme un droit sacré, la radiation des individus qui ne doivent pas y figurer; il faut qu'ils fassent inscrire ceux qui ne l'ont pas été et ceux qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans.

C'est ainsi qu'à l'avenir les élections seront sérieuses, et qu'il y aura des Consistoires représentant réellement les communautés, et non une simple fraction composée souvent de partisans aveugles ou de créatures serviles.

Il ne doit pas suffire, pour être membre d'un Consistoire, d'avoir obtenu les suffrages des employés salariés aux frais de la communauté; il ne faut pas que, dans une circonscription qui renferme des milliers d'israélites, trois à quatre cents voix suffisent, comme on l'a vu à Paris, pour être élu. — Puisqu'on a décidé que les élections consistoriales doivent être faites *à la majorité relative*, il faut que tous ceux qui ont droit d'être inscrits ne méconnaissent pas cette impérieuse nécessité. Il faut que partout les israélites actifs et indépendants suppléent aux indifférents; il est nécessaire que dans chaque circonscription il se trouve deux ou trois personnes capables de résister et de combattre les abus; il faut qu'en tout temps l'on puisse protester contre les irrégularités des élections, soit auprès des préfets, du ministre, du conseil d'État.

En demandant l'inscription sur les listes, il faut exiger un récépissé des noms remis au secrétariat des temples : car il est arrivé, soit par oubli, soit par négligence, que des électeurs qui avaient eux-mêmes réclamé leur inscription ne l'étaient pas au moment des élections. Cette année, il peut y avoir des modifications à l'organisation du culte qui nécessitent des élections consistoriales nouvelles. Dans tous les cas, les prochaines élections seront d'une haute importance; car, avec celles des Consistoires départementaux, il y aura le renouvellement de la moitié des membres du Consistoire central.

Que partout on vérifie donc les listes électorales israélites; qu'on

comprenne une bonne fois que nous sommes en France ; que les lois nous garantissent nos droits et nous placent au-dessus des abus administratifs, de l'influence des noms et des individualités.

PROSPER LUNEL.

CORRESPONDANCE.

Toulouse, 1er Adar 5621 (10 février 1861).

Monsieur le Rédacteur,

Puisque ma prose trouve une petite place dans les colonnes de votre précieux Recueil, je m'enhardis encore à abuser de ce témoignage de bienveillance à mon égard pour vous parler un peu de notre ville et de notre *kéhila*.

Ne soyez pas surpris qu'avant tout je demande indulgence complète. Je viens de passer dix ans dans notre Toulouse, construite avec de laides briques rouges dont la teinte roussâtre a quelque chose d'énervant et d'attristant. Heureusement que l'eau de Jouvence va bientôt la rajeunir, la rendre riante, quoiqu'ici il y ait lenteur en tout et pour tout. Les projets d'embellissement et d'amélioration de la communauté israélite marcheront de pair avec ceux de la capitale de la monarchie visigothe. Marteaux et pioches, attaquez au plus vite les maisons et l'engourdissement religieux, pour faire disparaître des ruines et des décombres qui augmentent de jour en jour.

Pour construire la rue Monumentale, pour que nos israélites toulousains se revêtissent de la tunique neuve, les uns proposent la ligne droite, les autres la ligne brisée, et d'autres encore la ligne oblique. Qui l'emportera ? N'importe. Que la rue se fasse, que la régénération commence ! A propos de régénération, un grand nombre d'entre nous se sont émus de l'appel indirect que je leur ai fait; aussi ai-je le bonheur de vous annoncer que des encouragements matériels même m'ont été promis ici et hors de Toulouse pour que nous soyons gratifiés du plus nécessaire asile qui manque à notre communauté : j'ai déjà nommé une école israélite. « Avant d'être jugé sur ses actions, l'homme, après sa mort, dit le *kidouschin*, sera jugé sur ses études religieuses » ; puis : « Réaliser par l'éducation et l'enseignement cette image divine imprimée à l'humanité par le Créateur

est pour Israël, dit le récent ouvrage *La Foi d'Israël*, un commandement de Dieu positif et absolu. L'ignorance est un péché en Israël. »

Oui, monsieur le Rédacteur, j'espère bien, pour *Schébouhot* prochain, ouvrir une école modeste s'il en fut. Je vous mettrai au courant de cette utile création.

Que je vous dise aussi que toutes nos sœurs en Israël, femmes et jeunes filles, ont pris à cœur de vouloir désormais embellir par leur présence notre gracieuse et élégante synagogue, quoique située dans un vilain quartier et bien loin de leurs habitations. Pour Pâque prochain, on m'annonce qu'elles vont se former en comité pour décider qu'à l'un des deux offices du saint jour de repos et de sanctification, elles se rendront régulièrement au temple pour célébrer les louanges du Seigneur. D'ici à Pâque, elles vont s'impatienter de cueillir « la fleur de la semaine », le sabbath. D'un autre côté, les hommes désirent et cherchent à faire disparaître tout ce qui est contraire à la dignité du saint lieu. Notre persévérant et jeune rabbin ne soupire qu'après le jour où il pourra reprendre son cours d'instruction pastorale sur la Sidra et l'Aftara de la semaine.

Je compte efficacement sur le concours de votre Recueil. Notre communauté ne demande pas mieux que de contribuer de toute son âme à ce que la lumière ne reste pas sous le boisseau dans l'une des cinq plus grandes et plus riches villes de France. Nous sommes peu nombreux, et nous verrions avec plaisir arriver dans notre ville une petite colonie d'israélites, pour ranimer, encourager et fortifier celle-ci qui est au nombre de trente à trente-cinq familles. En confondant les pieux et nobles sentiments qui les animent, l'espoir qui les soutient, le religieux but qu'ils veulent atteindre, ils feront sans secours étrangers honneur à notre Thora d'abord, et à notre cité paladienne ensuite.

Notre célèbre coreligionnaire mademoiselle Wertheimber, premier sujet du Grand-Opéra et de l'Opéra-Comique de Paris, est ici maintenant, comme un brillant météore, l'idole et la passion de nos nombreux dilettanti: elle séduit, elle fascine, elle électrise, elle excite des transports. Pendant une suite de représentations, les unes plus brillantes que les autres, trépignements, rappels, couronnes, rien n'a manqué. La Société de concerts lui a décerné une couronne de lauriers en or; les étudiants de la Faculté de droit ont voulu également donner à la grande artiste un gage de leur enthousiasme : pendant la représentation du *Trouvère*, ils ont fait tomber à ses pieds

une très grande et magnifique couronne en argent, formée de feuilles de lauriers et d'épis entrelacés et rehaussés de fleurs bleues en velours, avec une perle au milieu. « Ce souvenir, qui m'est si cher, écrit-elle à un journal de la localité, comptera parmi les plus beaux succès de ma carrière d'artiste. »

Agréez, etc. David FONSÈQUE, *instituteur.*

NÉCROLOGIE.

La communauté de la circonscription israélite de Colmar vient de faire une grande perte : M. Nathan Lévy Schoengrün, un des hommes de notre temps les plus distingués par leur caractère, leurs vertus privées et publiques, leur cœur charitable et leur piété sincère, est mort dans un âge avancé, au milieu des regrets, des larmes et des bénédictions des populations de tous les cultes.

M. Schoengrün, homme distingué par sa civilisation et ses lumières, était l'israélite vertueux et inébranlable des temps antiques ; il marchait au milieu de sa famille comme l'exemple, la tradition vivante et la personnification incorruptible de la pure et sainte vie de nos ancêtres. C'était un vrai patriarche entouré de la vénération universelle. La synagogue du Haut-Rhin perd en lui une de ses colonnes les plus solides. Que la mémoire du juste soit bénie !

S. B.

Voici un passage de l'oraison funèbre prononcée par M. le grand rabbin de Colmar :

« ..... Nathan Lévy Schoengrün, nous pouvons le dire, a marché dans le sentier de la vertu. Tous ceux qui l'ont connu personnellement ou qui ont été en relation avec lui se rencontrent dans un même jugement sur son mérite, dans un même sentiment de douleur causé par sa mort, dans un même sentiment d'estime pour son caractère, sa générosité, sa piété vive et agissante, son sincère attachement à la religion et à la vertu ; car tous ceux-ci savent ce qu'ils avaient possédé, ce qu'ils ont perdu en lui, ses pensées et sa vie ayant été comme un livre ouvert à tous les yeux. Aussi à peine avons-nous besoin de rappeler sommairement ses excellentes qualités et ses vertus.

« Il a marché dans le sentier de la vertu. La sphère de son activité était bien étendue, car la bénédiction de Dieu s'était répandue sur lui, et lui avait dispensé abondamment les biens de la fortune ;

mais sa bonne foi, sa consciencieuse probité, sa scrupuleuse loyauté, lui ont concilié l'estime de tous ceux avec lesquels il était en relation.

« Il a marché dans le sentier de la vertu : Le vrai, le beau, le bien, le juste, l'accomplissement des devoirs de la conscience, du cœur, de la morale, de l'humanité et de la religion, étaient le but principal et constant de ses aspirations, de ses tendances.

« Ce n'est pas moi, son ami, qui voudrais faire son éloge, qui voudrais énumérer les excellentes et saintes qualités de son cœur et de son esprit.

« Mais venez ici, vous, docteurs de la loi, et dites quels étaient sa bienveillance et son amour pour vous, son respect pour la parole de Dieu, sa soif de la connaître, son désir de s'y instruire et ses efforts pour la faire répandre.

« Venez, vous, ses administrés, et dites quel zèle et quel dévouement il a apporté dans l'exercice de ses fonctions de commissaire administrateur et de membre et vice-président du Consistoire.

« Et lorsque, pour répondre à un besoin religieux vivement senti, une école avait été organisée à Colmar dans le but de donner aux ministres officiants les connaissances nécessaires pour l'intelligence des prières, de rendre les instituteurs capables de donner une instruction religieuse suffisante et solide, et de fournir à l'école rabbinique des élèves sérieux et bien préparés, et que M. Schoengrün fut appelé à la tête de l'administration de ce pieux établissement, il fallait le voir à l'œuvre. Non-seulement, malgré son âge avancé, il s'occupa de ces fonctions, qui allaient si bien à son cœur, avec un zèle, une activité et une assiduité au delà de tout éloge, mais les élèves indigents de cette école ressentaient, dans toutes les circonstances, que c'était M. Schoengrün qui était à la tête de l'administration.

« Dites-le, vous qui fréquentez assidûment le temple, avec quelle activité, avec quelle exactitude il se livrait aux exercices de piété, avec quelle sincérité, avec quelle dévotion, avec quelle ferveur son âme communiquait avec son Dieu !

« Dites-le, vous, ses subordonnés, avec quelle aménité, avec quelle affabilité, avec quelle mansuétude il vous traitait, quelle était sa bonté, sa bienveillance pour vous ; il était plutôt votre père que votre maître. Je sais que sa sollicitude pour ceux qui lui ont rendu de longs et fidèles services s'étendait au delà du terme de sa vie, et qu'il voulait que leur sort fût assuré quand il ne serait plus.

« Dites-le, vous qui gémissez dans la misère, et vous, veuves et orphelins, avec quelle générosité il vous a soutenus, et combien ses dons étaient fréquents et abondants, et en même temps mystérieux. Ses actes de bienfaisance, qui pourrait les raconter? Dieu seul peut compter ses bonnes œuvres; Dieu seul sait combien de misères il a soulagées, combien de larmes il a séchées, combien de douleurs il a calmées, combien de malheureux il a sauvés. Ce que nous savons tous, c'est que sa maison, son cœur et ses mains étaient ouverts à tous ceux qui souffraient, à tous ceux qui réclamaient son appui.

« Maintenant, hélas! il n'est plus, et en lui ses enfants perdent un père tendre et dévoué, la ville un de ses meilleurs citoyens, la société un de ses plus nobles membres, les pauvres un généreux protecteur, la religion un de ses plus fidèles adhérents, nous tous un ami sincère, un frère pieux et vertueux..... »

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

(Troisième liste.)

M. le grand rabbin du Consistoire central	20 fr.
M. Léon Consolo.	50
M. Ben-Baruch Créhange	10
M. Moïse Mayer, de Bayonne	2
M. Louis Mayer, de Toulouse.	2
M. Artidor Brisac, id.	1
M. Auguste Noble, id.	2
M. Paul Rouget, id.	1
M. Samuel Lameyra, id.	1
Mme Ve Rodrigues Janic, id.	2
Un anonyme	3
M. Achille Haïm Roquemartine	3
	97
Liste précédente. . . .	243
Total. . . .	340 fr.

M. le grand rabbin du Consistoire central a accompagné sa souscription de la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Comme vous avez bien voulu ouvrir une souscription en faveur de la synagogue d'Ancône, je viens vous adresser mon offrande et vous demander la permission de me servir de la voie de *L'Univers israélite* pour transmettre à nos coreligionnaires, en l'appuyant, l'appel qui m'a été adressé par M. le rabbin d'Ancône.

Tout le monde connaît les circonstances dans lesquelles la communauté israélite d'Ancône a été privée de son temple antique, et chacun de nous voudra concourir à doter de nouveau cette intéressante communauté d'une maison de prière. Prendre part à cette souscription, c'est tout à la fois aider à la réalisation d'une œuvre religieuse, et donner un témoignage de sympathie à une communauté victime d'un acte qui nous a tous affligés.

Dans l'espoir, monsieur le Rédacteur, que vous voudrez déférer à ma demande, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

S. ULMANN,
Grand rabbin du Consistoire central.

Paris, le 15 février 1861.

Nous avons écrit au général de Lamoricière la lettre ci-après :

Monsieur le Général,

Ma confiance en vos nobles sentiments, la haute opinion que j'ai de votre loyale justice dans les choses de la vie ordinaire, comme de votre brillante valeur sur le champ de bataille, expliquent et justifient peut-être la démarche que je prends la liberté de faire auprès de vous.

Commandant en chef de l'armée romaine, vous avez, pour les besoins de la défense d'Ancône, ordonné, ou au moins approuvé, la démolition d'une synagogue de cette ville. Ce sanctuaire, par son âge et les saintes traditions qui s'y rattachaient, était profondément vénéré des israélites d'Ancône; sa démolition a été pleurée par eux comme la ruine d'un autre temple de Jérusalem.

Dans cette douloureuse circonstance, on vous a accusé, monsieur

le Général, d'intolérance religieuse ; on a insinué que vous vous étiez fait l'exécuteur de cette législation barbare qui, dans les États romains, fait peser sur les juifs le joug le plus tyrannique, l'oppression la plus odieuse. J'ai repoussé ces insinuations ; j'étais convaincu que si, par les inspirations de votre conscience, vous aviez tiré votre illustre épée pour une cause étrangère, vous n'aviez pas cessé d'être général français, un digne fils de notre généreuse patrie, où règnent l'égalité des citoyens devant la loi et la plus entière liberté religieuse devant Dieu. Vous ne pouviez, en faisant ou en laissant démolir la synagogue d'Ancône, vouloir frapper sur la joue de notre bien-aimée mère patrie, qui ne fait point de distinction entre ses enfants, qui condamne tout attentat aux droits spirituels de l'homme, et qui vous a peut-être donné plus d'une fois, dans votre glorieuse carrière, des frères d'armes, des collègues et des amis appartenant au culte israélite.

La communauté juive d'Ancône, trop pauvre pour reconstruire à ses frais le temple démoli, a adressé à ses coreligionnaires étrangers, et à ceux de notre pays en particulier, l'appel dont j'ai l'honneur de vous remettre copie ci-joint. *L'Univers israélite* a ouvert une souscription à cet effet. J'ose donc vous prier, monsieur le Général, de m'envoyer un don en faveur de cette pieuse entreprise. Vous donnerez ainsi un éloquent démenti à ceux qui vous ont accusé d'intolérance envers les juifs d'Ancône ; vous aiderez à réparer le mal fait en votre nom, et vous prouverez une fois de plus combien vous êtes noblement resté Français, et par votre héroïsme militaire et par vos sentiments politiques et civils.

Partout où nos guerriers portent leurs pas, ils apparaissent comme libérateurs des faibles et des opprimés; ils brisent les chaînes des victimes de l'injustice, élèvent l'homme à sa dignité, protégent sa vie, son honneur sa religion, étendent sur ses sanctuaires le glorieux drapeau de notre patrie ; ils font crouler les bastions et les forteresses de l'ennemi, mais respectent ses temples... Votre réponse, monsieur le Général, montrera si vous pratiquez ces saintes et magnanimes traditions du soldat français.

Agréez, etc. S. Bloch.

LE PASSÉ.

Conseil souverain d'Alsace. — Israélites. — Enfants de sept ans peuvent se faire baptiser contre le gré de leurs parents.

1745 — 1784.

Un israélite dont l'enfant, âgé de six ans, avait disparu du domicile paternel, apprit qu'il se trouvait chez un curé qui le préparait à recevoir le baptême; l'israélite, après avoir vainement réclamé son fils, se vit forcé de s'adresser au Conseil souverain, pour obtenir qu'il lui fût rendu; il se bornait à invoquer l'autorité paternelle, qu'il paraissait assez difficile de lui contester (1). Cependant la discussion fut longue au Conseil; l'enfant fut examiné à fond, interrogé sur le catéchisme, et l'on finit par penser que cet enfant de six ans n'avait pas encore « l'esprit assez libre pour se choisir une religion (2). » En conséquence, le Conseil rendit un arrêt par lequel il ordonna que le jeune israélite serait rendu à son père, à charge par celui-ci de représenter ledit enfant toutes et quantes fois il en serait requis, l'enfant demeurant sous la protection du roi et du Conseil.

— Le Conseil souverain a statué différemment sur une requête présentée par un sieur Meyer de Colmar; cet israélite réclamait son neveu, qui s'était sauvé de la maison paternelle pour se faire baptiser : après interrogatoire du fugitif, il a été décidé qu'il pouvait embrasser la religion catholique, sans aucun empêchement de ses parents. Il est vrai que ce jeune citoyen avait près de huit ans.

— La fille d'un israélite de Rhinau s'était retirée chez le curé de cet endroit, en déclarant qu'elle voulait se faire baptiser; sur la requête présentée au Conseil par son père, il a été ordonné que cette enfant, âgée de dix ans, serait transférée à Colmar, pour y être interrogée sur son désir d'embrasser le catholicisme.

— Le 1er décembre 1770, le Conseil, faisant droit aux réquisi-

(1) Ces circonstances rappellent l'affaire Mortara, qui n'a pas fait peu de bruit dans le monde israélite.

(2) La raison n'acquérait un développement suffisant qu'à partir de sept ans, d'après la jurisprudence du Conseil souverain d'Alsace; le jeune israélite était alors parfaitement capable d'abjurer sa religion, sans se préoccuper de la volonté paternelle, à laquelle il opposait sa maturité de sept ans.

tions du procureur général, a ordonné que le sacrement du baptême serait conféré à un enfant dont venait d'accoucher une juive de Heiteren, qui était morte quelques jours après l'accouchement. Bien qu'elle eût déclaré être mariée depuis dix-huit mois à un israélite de Coblentz, qu'elle avait quitté depuis six mois, le Conseil, attendu qu'elle ne rapportait aucune preuve du mariage qu'elle alléguait, ne s'est point arrêté à ses dires, qu'il a « envisagés comme des suppositions des juifs, pour empêcher que l'enfant ne fût baptisé ». En conséquence, le Conseil a rangé cet enfant au nombre des bâtards juifs, qui, conformément aux ordonnances du royaume, doivent être de la religion du souverain (1).

— Une femme israélite de Lauterbourg avait déclaré, en présence de témoins, qu'elle désirait embrasser le catholicisme, et avait apposé sa marque sur un procès-verbal qui avait été immédiatement dressé, et dans lequel avaient été consignées ses déclarations. Mais quelques jours après cette déclaration publique de sa volonté, elle annonça qu'elle désirait rester juive; à cette nouvelle, le bailli de Lauterbourg la fit transférer à l'hôpital de cette ville et l'interrogea deux fois : la première fois, elle affirma qu'elle persistait dans sa première détermination et qu'elle demandait le baptême; au second interrogatoire, ce fut autre chose : elle répondit qu'elle voulait mourir dans la religion judaïque. Les parents de cette femme intervinrent alors, et présentèrent au Conseil souverain une requête tendant à ce que cette femme fût transférée à Colmar, pour y être interrogée par un des commissaires du Conseil sur sa résolution définitive. Le Conseil fit droit à cette demande; la femme israélite fut interrogée, et se prononça pour le culte israélite. Le Conseil souverain ordonna qu'elle sortirait de l'hôpital, où elle se trouvait, et qu'elle serait rendue à son mari; mais il la condamna, à raison de ses variations, à tous les dépens de la cause.

— En l'année 1784, une nouvelle atteinte à l'autorité paternelle fut signalée au Conseil souverain par un israélite de Zellwiller : son fils, âgé de huit ans, s'était sauvé de la maison paternelle et s'était réfugié chez le curé du village, en manifestant son intention de se faire baptiser. Alors seulement le Conseil eut quelques scrupules; il se mit à penser qu'un enfant de huit ans ne devait pas avoir une vocation bien décidée, et que la détermination d'un aussi jeune individu

(1) Il en était de même des enfants naturels nés de parents luthériens (Voir la *Petite Gazette des Tribunaux*, 2e année, p. 30).

ne pouvait être le fruit de la réflexion. Cédant à ces considérations pleines de sagesse, et reconnaissant enfin qu'un acte aussi important qu'une abjuration exigeait une certaine maturité d'esprit, le Conseil invita le plaignant à s'adresser au ministre pour obtenir du roi une décision sur l'âge auquel les enfants israélites pourraient, sans le consentement de leurs parents, demander le baptême.

L'israélite s'empressa de solliciter du ministre une réponse sur cette question, et le ministre lui manda que le roi avait décidé que les enfants juifs ne pourraient se faire baptiser contre le gré de leurs parents qu'à l'âge de quatorze ans accomplis; qu'en conséquence son fils devait lui être rendu immédiatement.

Conformément à la volonté royale, le Conseil ordonna que l'enfant serait rendu à son père, en prenant cependant toutes les précautions pour que cet enfant ne fût ni dépaysé ni maltraité; il fut arrêté en outre que « cette décision serait communiquée aux gens du roi, qui, par des circulaires, en feraient part aux juges du ressort, et en informeraient aussi les évêques ».

Il avait fallu du temps au Conseil souverain pour arriver à un pareil degré de tolérance. Depuis de longues années déjà, les parlements, entre autres celui de Bordeaux, exigeaient l'âge de douze ans pour l'enfant israélite qui, contre l'assentiment de ses parents, voulait embrasser le catholicisme. Le Conseil d'Alsace seul avait résisté au mouvement des idées jusqu'en l'année 1784.

(*Petite Gazette des Tribunaux.*)

DE L'ARRANGEMENT INTÉRIEUR DES SYNAGOGUES

AU TEMPS DU TALMUD (1).

Il est utile de jeter parfois un regard sur l'antiquité pour se convaincre que beaucoup de choses ont changé dans la suite des temps. Représentons-nous un instant l'aspect d'une synagogue telle qu'elle était, d'après les renseignements existants, il y a dix-huit cents ou deux mille ans. La première chose qui frappe nos yeux, c'est la *Teba*

(1) Par le rabbin J. Wiesner; extrait du *Ben-Chanania.*

(תיבה), une armoire en bois contenant les rouleaux de la loi. Ainsi qu'il résulte de la Tosiphta (*Meguilla*, 3), la Teba était régulièrement placée au mur, en face de l'entrée de l'édifice, du côté vers lequel les fidèles tournaient le visage. La Mischna n'a d'autre nom pour ce meuble que celui de Teba (Voy. *Berachoth*, 34 *a; Taanith*, 15 *a*), tandis que le mot ארון était réservé à l'arche contenant les tables de l'alliance, qui, comme on sait, manquait dans le second temple. Seulement, longtemps après la destruction de ce temple, la qualification de ארון a été également appliquée à l'armoire renfermant les rouleaux de la Thora. Il paraît même qu'à une certaine époque on tenait strictement à ce que le nom du saint des saints du temple de Jérusalem fût également donné sans restriction au sanctuaire de la synagogue (*Sabbath*, 32 *a*).

Devant la Teba se trouvait la place de l'officiant; ce lieu était ou baissé à dessein, ou occupait naturellement la position la plus basse, parce que tout l'espace était disposé en amphithéâtre; de là les paroles de R. José bar Chanina (*Berachoth*, 10 *b*). אל יעמוד אדם במקום גבוה ויתפלל אלא במקום נמוך וכו'; de là aussi l'expression: ירד לפני התבה qui était en usage de bonne heure (*Rosch Haschana*, 34 *b; Taanith*, 15 *a*, etc.). Mais aussi עבר לה״ת n'est pas moins usuel (*Berachoth*, 34 *a; Rosch Haschana*, 32 *b*). La Teba elle-même était élevée sur un socle ou un soubassement où conduisaient un ou plusieurs degrés; un tel degré est mentionné dans le Iéruschalmi (*Meguilla*, 3, 1) sous le nom de ספסל (*Subsellium*); on l'appelle d'une manière plus précise, dans le *Halachoth gedoloth*, דרגא. Ces degrés étaient montés par les fils d'Aaron quand ils donnaient la bénédiction sacerdotale; de là l'expression עלה לדוכן *monter au duchan*, expression qui resta aussi en usage dans l'exil (*Rosch Haschana*, 31 *b; Sabbath*, 118 *b*).

Au-dessus de l'arche sainte était tendu un baldaquin, כילה. C'est sous ce baldaquin que R. Abuhu (Iéruschalmi, *l. c.*) conserva son habit d'apparat, qui était probablement destiné à l'usage exclusif du service divin. R. Jona fit faire pour sa synagogue une armoire à deux cases, dont celle de dessus renferma les rouleaux de la loi, et celle de dessous les vêtements sacrés de toute la communauté, ou au moins ceux des administrateurs, des officiants, etc.

Au milieu de la synagogue se trouvait la *Bima*: בימה (βῆμα, tribune, chaire), c'est ce qu'on raconte au moins d'une manière précise de la célèbre synagogue d'Alexandrie (*Sukka*, 51 *b*). Dans le Iéruschalmi aussi (*Ibidem*), il est fait mention de la Bima. C'est là qu'on

faisait les lectures de la Thora et des prophètes, comme aussi d'autres publications synagogales.

Le Talmud babylonien (*Meguilla*, 26 *b*), et le Halachoth Gedoloth, *l. c.*, ont, au lieu de Bima, כורסיא, ce qui signifiait primitivement *trône*, *fauteuil*, mais qui désigne ici la chaire destinée au lecteur ou au prédicateur. Il n'est pas question de pupitre dans les temps antérieurs ; la personne chargée de la lecture dut tenir la Thora dans ses bras jusqu'à ce qu'une autre personne vînt la relever (*Ioma*, 68 *b*).

Plus tard, la chaire fut aussi utilisée comme pupitre, et on lui donna la forme nécessaire pour qu'on y pût déposer le rouleau sacré dans les instants de repos ou pendant que le *Meturgueman* faisait la traduction (*Meguilla*, *l. c.*). La chaire était tendue d'un drap plus ou moins précieux qu'on appelait פריסא (*Ibid.*).

Revenons à la Teba. Elle n'était pas fixée au mur, mais posée librement, et pouvait ainsi être transportée facilement d'un lieu à un autre, ce qui arrivait effectivement en certains temps. C'est ainsi que Raba ordonna un jour, dans une synagogue de Mahusa, de placer l'arche devant une porte qui communiquait avec une chambre où se trouvait un corps mort, afin de pouvoir permettre aux *Ahronites* (Cohanim) l'entrée de la synagogue (*Meguilla*, *l. c.*). Aux jours de jeûnes ordonnés en des circonstances spéciales, la sainte arche était retirée de la synagogue et portée sur la place publique, où les exercices de pénitence avaient lieu (*Taanith*, 15 *a*).

Un peu plus tard on pratiqua dans le mur une niche pour y placer l'arche mobile ; cette niche fut appelée היכל ou קדש En certaines cérémonies religieuses l'arche fut retirée de ce réduit et déposée sur la Bima (*Toss. Meguilla*, 3). Cet usage est indiqué avec plus de détails dans Maïmonide, *H. Lulab*, 7, 23. Il dit justement : וכשמעמידין התיבה שיש בה ספר מ"א באמצע ואחורי התיבה כלפי ההיכל ופניה כלפי העם, où il fait évidemment allusion à cet ancien usage.

Il y avait également des fauteuils comme siéges d'honneur pour les administrateurs de la synagogue, les anciens, les savants, etc., ainsi qu'il y en avait jadis dans la synagogue d'Alexandrie (*Sukka*, 51 *b*). Un fauteuil de ce genre est nommé dans le Iéruschalmi קלנטר — κλιντηρ. Il est encore question de לוחין et de אנגלין, dont j'ignore la destination (1).

(1) אנגלין mentionné dans le Iéruschalmi (*Meguilla*, 3, 1) n'est autre chose que αναλογειον, pupitre. Ce nom est aussi donné dans l'église grecque au pupitre où le diacre fait la lecture au prêtre. (Voy. *Description de l'Orient* par Pococke, vol. I, p. 227).

On dit aussi à l'endroit du Iéruschalmi cité à plusieurs reprises, que R. Iirmiya était arrivé dans une localité nommée גולכה, et y avait vu le כמשא conservé dans l'arche sainte. R. Ascher, R. Nissin et autres ont מקושא. *El-Makuhs* s'appelle encore aujourd'hui le marteau avec lequel on frappe sur une planche pour appeler les chrétiens orientaux à la prière ; il en était sans doute de même du מקושא.

Un des objets faisant partie aujourd'hui de l'arrangement intérieur de la synagogue est la *lampe perpétuelle* (נר תמיד), qui manque rarement dans un sanctuaire israélite, et qui joue dans les temps modernes un rôle important aux inaugurations de nos temples. Comment, quand et par qui cet usage fut-il introduit dans la synagogue? La lampe perpétuelle n'a absolument rien de commun avec le feu qui brûlait sans cesse sur l'autel des sacrifices (Lévitiques, VI, 13) ; la littérature talmudique ne la connaît point, et les casuistes, à ce que je sache, n'en font aucune mention (1). La chose en elle-même n'est pas mal, car si nous voulons donner une expression sensible aux choses métaphysiques, nous n'avons rien de plus convenable que la lumière. L'âme de l'homme est une lumière (Proverbes, XX, 27), la connaissance divine est une lumière (*ibid.*, VI, 23), Dieu se révèle dans la lumière (Ézéchiel, XLIII, 2), etc. ; malgré cela la lampe perpétuelle dans la synagogue ne semble pas avoir une origine israélite.

Plusieurs peuples païens de l'antiquité avaient un feu sacré permanent dont l'extinction était considérée comme un augure de malheur, aussi y avait-il des personnes spécialement chargées de l'entretenir constamment ; cet usage existait surtout chez les Indiens et les Perses (Voy. Rosenmüller, *l'Orient*, tome I, page 156). Les Grecs entretenaient à Delphes un feu qui ne s'éteignait jamais ; les Romains aussi avaient leur feu de Vestale. Ce feu permanent fut adopté par l'église chrétienne sous la forme de lampe perpétuelle, qui a probablement passé de là à la synagogue (2).

(1) Cependant l'huile de la synagogue est mentionnée par Salomon ben-Addereth à Chullin, 99 *b* ; Nissim, 296 *b* ; Taschbaz, II, 171. (Voy Jér., Schebith, 8.)

(2) Pourquoi, dit le rédacteur du *Ben-Chanania*, la lampe perpétuelle n'aurait-elle pas son symbole dans le verset de l'Exode, XXVII, 20?

Nous pensons que la lampe perpétuelle a été introduite, surtout dans les synagogues des grandes communautés, pour servir de *lampe de deuil* aux trépassés qui, morts loin de leurs proches, dans les hôpitaux non israélites, ou au sein d'une famille où les usages religieux ne sont pas observés, trouvent ainsi une satisfaction pour leur âme dans la lumière funèbre brûlant jour et nuit à leur intention devant l'arche sacrée dans le temple. S. B.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Les Consistoires de Metz et de Nancy, par des lettres fort sympathiques, ont envoyé leurs adhésions à l'*Alliance israélite universelle*. Dans la lettre de Nancy il est dit :

« L'œuvre que vous avez conçue est une entreprise trop favorable au développement moral de nos intérêts religieux pour que les Consistoires départementaux, chargés spécialement par la loi de défendre ces mêmes intérêts, ne voient pas dans vos généreux efforts le salutaire appui d'un auxiliaire travaillant au même but que nous poursuivons tous : la sauvegarde du principe sacré de la liberté de conscience. »

— On se rappelle que M. Albert Cohn, dans son voyage au Maroc, avait demandé au gouvernement de ce pays la mise en liberté de deux israélites, dont l'un était détenu depuis vingt mois et l'autre depuis dix-huit ans. Ces deux prisonniers ont enfin été relâchés, grâce aux actives démarches de M. le vicomte de Castillon, consul général de France au Maroc. Ce digne et généreux représentant de notre pays ne cesse de mettre sa puissante influence, due autant à son caractère officiel qu'à ses vertus personnelles, au service de l'humanité et de la justice, si méconnues encore dans une contrée barbare. M. de Castillon mérite la gratitude de tous les israélites.

— Nous avons sous les yeux le compte rendu des opérations de la *Bienfaisante israélite* de Paris pendant l'année 1860. Les recettes étaient de 10,233 fr. 10 c., et les dépenses de 9815 fr. 55 c. L'actif de la Société présentait, au 31 décembre, le chiffre de 14,406 fr. 70 c., et sa caisse de retraite, 4353 fr. 42 c. Il y avait 209 membres titulaires et 86 membres honoraires. Parmi les dépenses nous remarquons 200 fr. pour les réfugiés du Maroc et 150 fr. pour la famille Mortara. Les œuvres pieuses et charitables de la Société sont sagement dirigées par M. A. Créhange, son président.

— La Société de Bienfaisance des dames israélites de Strasbourg vient de publier son compte rendu des années 1858, 1859 et 1860.

Malgré ses faibles ressources (les cotisations mensuelles ne sont que d'un *minimum* de 15 ou 30 centimes), la Société a pu, non-seulement continuer largement les secours ordinaires, mais encore y ajouter une nouvelle œuvre de charité, accorder des subventions aux jeunes filles condamnées à la détention, comme ayant agi sans discernement. D'après une décision ministérielle, les enfants mineurs

qui se trouvent dans ce cas sont placés, jusqu'à leur majorité, dans les établissements de leur culte qui ont pour mission de leur procurer une éducation morale et religieuse et l'apprentissage d'une profession utile. Notre culte n'ayant pas de maison spécialement consacrée à cet effet, le Consistoire de Strasbourg a demandé et obtenu que deux jeunes filles de cette catégorie fussent placées dans une famille israélite de cette ville, qui tient un atelier de couture, et où elles sont surveillées et entretenues aux frais de la Société de Bienfaisance des dames israélites.

Le nombre des dames souscripteurs est de 482, et le chiffre du fonds de réserve s'élève à 2327 fr. 20 c.

C'est une belle et touchante œuvre de charité et de fraternité, et les dames israélites de Strasbourg portent dans leur cœur le feu divin des vertus, du dévouement et des sacrifices d'Israël.

ITALIE.

Le nouveau parlement italien, qui exercera tant d'influence sur les destinées de l'Europe, renferme trois israélites : l'avocat Levi, M. Tullo Masserani, et le commandeur Sanson d'Ancône. (*Educat. israelita.*)

Beaucoup de nos coreligionnaires italiens ont été nommés à de hauts emplois, entre autres M. Pie Levi, nommé adjudant-major à l'armée méridionale.

PRUSSE.

Le séminaire israélite de Breslau vient de publier son rapport annuel, précédé d'un travail scientifique du docteur J. Bernays (sur la Chronique de Sulpice-Sévère) L'établissement compte quarante-trois auditeurs dans la section des rabbins, et douze dans celle des instituteurs.

Le séminaire a perdu un de ses plus excellents élèves, le docteur H. Seligsohn, qui avait déjà été nommé rabbin d'une communauté importante. Le prix Lehmann, institué pour un travail scientifique proposé par le directeur, a été décerné à l'élève en philosophie J. Freudenthal, de Hanovre. Le travail du concours prochain est: « Des Soferim et du Sanhedrin, leur durée et leur activité jusqu'à Schemaïa et Abtalyon. »

L'établissement a reçu des dons nombreux en ouvrages talmudiques et classiques. Plusieurs grandes communautés y entretiennent à leurs frais des élèves compatriotes. Ces louables exemples mériteraient d'être suivis en France.

— On écrit de Berlin, le 18 février :

« Le ministre de la justice vient de présenter aujourd'hui aux Chambres un projet de loi qui règle le serment des juifs et abolit tous les usages anciens qui subsistaient encore en cette matière. Ce changement a été provoqué par des pétitions émanant des communautés juives. »

— Les recettes de la communaute israélite de Berlin se sont élevées, en 1859, à plus de 45,000 thalers (168,750 fr.).

— Il vient d'être publié en Hanovre un règlement général du culte israélite. Un des articles porte ce qui suit :

« Si dans une communauté le service divin n'a pu être célébré à plusieurs reprises à cause du petit nombre d'assistants, le grand rabbin, après avoir entendu la communauté, peut ordonner que tout membre mâle de la communauté doit désormais, avec les personnes de sa maison aptes à prendre part au culte public, se trouver à la synagogue au moins aux jours où un service divin doit avoir lieu, ou y envoyer un remplaçant. »

D'après le même règlement, les *Cohanim* ne doivent plus, pour réciter la bénédiction sacerdotale, se déchausser.

AUTRICHE.

Le Consistoire catholique de Kœnizgraetz (Bohême) a dirigé une plainte contre le rabbin Adolphe Ehnentheil de Horicz, pour avoir porté dans ses fonctions une robe semblable à celles du clergé catholique. Le rabbin a répondu qu'il ne connaissait point de loi fixant ou limitant le costume rabbinique, et qu'un Consistoire catholique ne saurait, en présence de la liberté du culte garantie au judaïsme, attaquer un froc qui, par une fantaisie de tailleur, a pris la tournure d'un habit de prêtre.

— *L'Israélite* de Mayence, sous la signature de *Mardochée*, établit une comparaison entre *Suse* et *Pesth*. Nos docteurs disent que la calamité d'Aman est venue fondre sur les Juifs de Perse, parce qu'ils avaient pris part aux festins et aux orgies d'Assuérus ; après l'ivresse sont venus le deuil, les larmes, les angoisses et les cris de la mort. Les israélites de Pesth aussi se sont réunis dernièrement, au nombre de cent à cent cinquante, dans un repas de fraternité avec les chrétiens, dans un hôtel chrétien, sans cependant y avoir été appelés par un despotique Assuérus. Ce fait, ce reniement public scandaleux du judaïsme, a soulevé l'indignation de nos coreligionnaires orthodoxes de la Hongrie.

— Dans un programme tchèque, publié à Prague, il est dit :

« Les juifs aussi sont nos concitoyens, et, défenseurs de la liberté civile, nous demandons en conséquence leur égalité civile. Mais s'ils sont nos concitoyens, nous désirons sincèrement qu'ils renoncent à leur isolement et cessent enfin de se considérer comme étrangers dans notre pays. Nous désirons qu'ils se confondent avec la nation dans le sein de laquelle ils vivent; qu'ils en partagent les tendances civilisatrices, les vues morales et sociales, et les défendent avec nous dans la même mesure. Certainement alors nous les verrons avec plaisir jouir des droits civils, et nous les estimerons, comme nous le faisons à l'égard de quelques-uns d'entre eux qui se dévouent au bien de la société et aux efforts de la nation. »

— Sous le titre de : *A Zsidok Magyarorszagban*, M. Pompéry a publié dans le *Magyarorss* un article chaleureux et éloquent en faveur des israélites et de leur droit à l'égalité civile et politique.

« Nous ne pouvons, dit-il, contester le sentiment pour ce qui est bien et noble à cette race qui occupe une place brillante dans le monde spirituel ; qui, par cela même qu'après une persécution de vingt siècles et des souffrances endurées par tous les peuples et tous les gouvernements, elle ne s'est pas abrutie et a conservé dans son cœur les nobles sentiments humains, a certainement prouvé qu'il n'y a point de germe de mal en elle... N'oublions pas qu'en 1848 le juif hongrois ne fut pas un enfant ingrat de la patrie, et que son sang aussi coula pour la cause nationale. »

— Douze honorables citoyens appartenant au christianisme ont adressé au Comité d'Eperies une protestation énergique contre le juge Etienne d'Iranyi, qui avait condamné un israélite à douze coups de bâton pour s'être défendu contre la brutale agression d'un gentilhomme.

« Ce triste et déplorable événement, disent-ils, qui souille notre vie constitutionnelle déjà dans son berceau, éveille en nous la confiance que l'honorable comité, par une destitution immédiate et une punition exemplaire du féroce juge Iranyi, châtiera un forfait qui déshonore tout un pays; et qu'il fera connaître tout cela par les journaux au monde entier, afin de prévenir le retour de pareils actes sauvages, et qu'on apprenne que le comité, d'accord avec les sentiments du pays entier, éprouve une horreur profonde pour ce fait monstrueux et repousse le misérable violateur des droits humains les plus sacrés, comme un membre indigne, comme une tache honteuse au gouvernement hongrois. »

— On nous écrit de Pesth :

« Vous avez, dans votre numéro de février 1861, rendu compte du traitement odieux infligé à un juif par ordre du juge constitutionnel Etienne Iranyi, et vous avez flétri avec énergie un acte indigne de tout

pays civilisé. Vous avez eu raison, monsieur le Rédacteur; mais vous semblez croire que ce fait soit approuvé par le sentiment général du pays; détrompez-vous. La conduite du juge Iranyi a été l'objet d'un blâme universel : il a été obligé de s'en expliquer devant le Comitat, et son inqualifiable décision a mis en lumière les sentiments de réelle fraternité qui animent le peuple hongrois envers les juifs du pays.

« Quant au second fait que vous citez dans le même numéro, au sujet du rétablissement pur et simple de la loi électorale de 1848, qui exclut les juifs du scrutin, il est facile de vous l'expliquer. La loi électorale de 1848 fait partie des lois fondamentales de la Hongrie; on ne peut l'abolir sans forme; votée par une diète, elle ne peut être modifiée que par un vote de la diète qui se rassemblera bientôt. Les chefs du parti libéral ont promis de proposer l'admission des juifs aux droits politiques, dans les premières séances, et les juifs le méritent bien par leur patriotisme. Voilà pourquoi, voulant rester dans la légalité, la loi de 1848 a été rétablie purement et simplement, sauf à être modifiée plus tard. »

— Dans certaines provinces, la haine et l'intolérance persistent contre les israélites au milieu des cris de liberté et de fraternité. « La haine des juifs, écrit-on au *Fortschritt* de Vienne, fleurit aussi magnifiquement dans le comitat de Vesprime que dans tout autre pays qui jamais acquit à ce sujet une célébrité. » On y a exclu les israélites des listes électorales; en voici les motifs produits par six grands esprits différents :

1° On voit toujours encore des juifs coiffés de chapeaux cylindres;

2° Les juifs ne devraient pas porter des habits hongrois, puisqu'ils ne sont pas Hongrois légalement;

3° Pourquoi apprennent-ils et parlent-ils encore la langue allemande?

4° Ils parlent et écrivent la langue hongroise et s'en servent fort bien dans leurs relations et les affaires, mais ce n'est qu'hypocrisie.

5° Pourquoi les juifs ne permettent-ils pas les mariages mixtes?

6° Pourquoi tous les juifs ne mangent-ils pas encore du lard et les autres bonnes choses provenant du porc?

Voilà, ajoute le correspondant du journal viennois, un échantillon des principes politiques de la province de Bakony.

— Le *Lloyd de Pesth*, dans son numéro du 5 février, publie un projet de réorganisation de la communauté israélite de cette ville; ce projet, élaboré par une commission nommée à cet effet, contient plusieurs dispositions libérales: il est soumis à la sanction des autorités supérieures.

— Des traitements horribles, des tortures inouïes, ont été infligés à un honorable israélite d'Olsnitz, nommé Maurice Ascher, accusé injustement d'avoir acheté une montre volée. Le magistrat qui s'est rendu coupable de cet attentat a eu pour exécuteurs de ses hautes-œuvres deux sauvages pandours. Une députation juive conduite par le rabbin s'est rendue au comité du Comitat pour présenter une plainte dans cette affaire.

DANEMARK.

On écrit de Copenhague :

Les israélites viennent, par une Adresse au Gouvernement, de témoigner de leur entier dévouement à leur souverain. Le dernier recensement porte le nombre des israélites résidant dans la capitale à 2575 âmes. Le Consistoire possède en immeubles ou capitaux deux millions huit cent mille francs.

TURQUIE.

S. M. le sultan a conféré au grand rabbin de Constantinople, R. Jacob Avigdor, l'ordre du Medjidie de première classe.

PRINCIPAUTÉS-UNIES.

L'*Espérance* de Genève, dans son numéro du 21 février, publie un long et éloquent Mémoire, intitulé : *De l'Émancipation israélite en Roumanie*, et signé : *Un israélite roumain*. Ce Mémoire, qui traite avec une grande supériorité de style et de pensées la question de l'émancipation sous les différents points de vue de la religion, de la morale, de la justice et de la politique, est précédé des lignes suivantes, dues à la rédaction de *L'Espérance :*

« La question israélite est elle aussi, d'un grand intérêt. La liberté d'Israël indique une ère nouvelle. Inaugurée par la révolution française, elle fait le tour de l'Europe : car elle résulte de cette déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et fait partie de ces principes de 89, qui sont adoptés partout comme la base de la civilisation moderne. Triomphante en Italie comme en France, définitivement consacrée en Angleterre, à peu près victorieuse en Allemagne, ayant contraint le tzar lui-même à des concessions, et à la veille de s'installer au centre de la vieille inquisition en Espagne, elle sera prochainement sans doute en Europe un fait universel.

« Les israélites des principautés unies de Moldavie et de Valachie

ne pouvaient rester en dehors de ce grand mouvement de libéralisme. Ils demandent d'être enfin admis aux droits de la cité roumaine. Assurément, ils sont aussi dignes de la liberté qu'en aucun pays du monde. Il y a parmi eux des hommes distingués par leur science, comme il y en a de considérables par leur fortune.

« Nous avons reçu le beau travail suivant. Il est dû à une plume patriotique et libérale ; il sera lu, nous n'en doutons pas, avec plaisir par tous ceux qui ont à cœur le développement de la liberté dans le monde.

« La position toute particulière des Principautés-Unies fait que les israélites des autres parties de l'Europe ont un grand intérêt à l'émancipation des coreligionnaires dans ce beau et bon pays. Et tout homme éclairé sait que les droits accordés aux israélites roumains profiteront à la Roumanie elle-même. »

Nous espérons que ces excellentes paroles du journal de Genève seront entendues dans son propre pays, dont plusieurs cantons méritent encore si peu, par leur législation intolérante, de faire partie de la noble terre de liberté de la Suisse. *L'Espérance* a bien mérité de la sainte cause de la justice et de la liberté de conscience en donnant place au chaleureux plaidoyer de l'*israélite roumain*, qui termine en ces termes :

« Qu'on ne nous dise pas qu'il y a encore en Europe quelques États où les israélites ne sont pas encore totalement émancipés. — Ces Etats ont pour ainsi dire hérité d'une législation tout entière du moyen âge, qu'ils ne peuvent pas changer en un jour de fond en comble ; ils ressemblent à quelques anciennes grandes villes de l'Europe chez lesquelles, après tous les embellissements qu'on y a introduits, il est resté toujours quelques rues obscures et tortueuses, quelques places étroites, tristes et bizarres, et d'autres souvenirs du moyen âge ; c'est ainsi que la législation de ces anciens Etats a conservé quelques souvenirs de ces siècles passés, où le principe de la tolérance n'était pas moins inconnu que les principes de l'économie politique et de toutes les idées saines et raisonnables qui régissent le monde moderne.

« Mais comme il ne viendrait jamais à l'esprit d'un architecte de faire bâtir aujourd'hui une nouvelle ville à la manière de celles qui nous sont restées du moyen âge, de même on n'ira pas construire un nouvel Etat avec une législation surannée. C'est pour cela qu'on a vu que les nouveaux Etats qu'on a fondés de nos jours sont construits sur la base d'une législation tout à fait moderne, et on n'y a laissé aucun vestige du moyen âge.

« Nous avons foi que les Roumains, dans la nouvelle constitution des Principautés-Unies, tiendront à honneur d'inscrire ce grand principe de l'égalité religieuse, civile et politique, qui est le premier signe de la liberté d'une nation, et la certitude de son progrès et de sa prospérité. Nous avons pour gages de nos espérances la sympathie manifeste d'hommes éminents d'entre les Roumains, et la parole si belle du prince à qui Dieu et la volonté nationale ont confié le pouvoir, et qui, presque au lendemain de son avénement, répondait à une députation : « Je ne veux voir dans les Principautés-Unies ni chrétiens, ni juifs, mais seulement des Roumains. »

« Notre seul désir est que la loi inscrive le plus tôt possible cette grande pensée.

Et les Roumains peuvent être certains que, de même que la loi ne fera point de distinction pour les droits entre les israélites et les chrétiens en Roumanie, on ne pourra pas non plus trouver de différence dans l'accomplissement de leurs devoirs. On verra en Roumanie, comme en Italie et en France, les israélites rivaliser avec leurs concitoyens d'un autre culte par leur dévouement à la patrie.

« Que les Assemblées roumaines fassent donc droit à notre légitime demande : elles trouveront en nous de bons Roumains. »

TUNIS.

La Constitution libérale que le bey de Tunis a donnée à ses peuples il y a quelque temps, et dont nous avons déjà parlé, contient les dispositions suivantes :

Sécurité complète pour tous, sans distinction de race ni de culte;
Tous les habitants sont égaux devant la loi;
Les israélites doivent être respectés dans leur culte;
Quand un israélite comparaîtra devant un tribunal criminel, il sera adjoint aux juges ordinaires des assesseurs israélites.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. BLOCH.

ANNONCES.

Ibn-Gayyath — רבינו יצחק בן רבי יהודא אבן גיאת — vivant à Lucena et mourant en l'année 4849 de la création du monde, appartenait aux coryphées des *Poskim* qui étaient les plus près des *Gaonim*.

Beaucoup des plus célèbres docteurs, comme ראב"ד, ר"ן, רא"ש, רשב"א, רמב"ן, רז"ה, puisaient dans la source de sa science profonde; ses הלכות surtout sont fréquemment citées et traitées. Cependant aucun de ses ouvrages, à l'exception de ses Pioutim, n'a encore été publié par l'impression ; on ne pouvait en apprendre quelque chose que par les citations faites par d'autres livres, ou par les manuscrits conservés dans quelques grandes bibliothèques.

Un tel manuscrit se trouve dans la Bibliothèque impériale de Paris : הלכות רבי יצחק אבן גיאת. Il s'étend sur plusieurs lois religieuses relatives aux fêtes, jeûnes, deuils et cérémonies diverses. Une copie de ce manuscrit important, faite par M. B. Goldberg, a été acquise par M. Bamberger, rabbin de Fischach (Bavière). Il va publier ce rare et précieux ouvrage, avec un commentaire de l'éminent grand rabbin S. Bamberger de Würzbourg.

L'ouvrage paraîtra, sous le titre de שערי שמחה, en deux parties, au prix de 4 fr. chacune. On peut souscrire au bureau de *L'Univers israélite*, et chez M. Tedesco, rue Saint-Martin, 188.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 8. — AVRIL 1861.

BULLETIN.

On annonce, disent les journaux, une circulaire de M. le ministre de la justice aux procureurs généraux, au sujet de l'affaire du chanoine Mallet, pour engager ces magistrats à surveiller dans leur ressort les actes de prosélytisme illicite qui viendraient à être commis et qui seraient de nature à renouveler les faits déplorables révélés devant la Cour d'assises de Douai.

On écrit de Paris au *Jewish Chronicle* de Londres, qu'il est dans l'intention de l'Empereur d'élever M. le grand rabbin du Consistoire central à la dignité de sénateur. « Ce serait, ajoute le correspondant, une réponse pratique aux invectives dont les prélats français ont dernièrement assailli le Gouvernement au sujet de la brochure de M. de Laguéronnière. » Nous reproduisons sous toute réserve cette nouvelle, qui a en effet couru à Paris. Personne ne s'étonnerait de voir l'Empereur, dans sa haute justice, donner au monde un nouvel et éclatant exemple de son respect pour l'égalité des cultes comme pour

l'égalité des citoyens. Pourvu que Sa Majesté, pour la réalisation de cette pensée magnanime, ne consulte pas notre Consistoire central, qui proposerait peut-être pour représenter le culte israélite dans le sénat, non notre premier pasteur, non même un coreligionnaire croyant sincèrement à notre religion et la pratiquant, mais un professeur déiste ou panthéiste, qui est déjà le représentant du judaïsme français dans le sein du Conseil impérial de l'instruction publique.

Beaucoup de communautés israélites orthodoxes de Bavière, à la tête desquelles se trouve la communauté de Würzbourg et son éminent grand rabbin, S. Bamberger, ont adressé à la Chambre des députés de ce pays des pétitions énergiques pour réclamer l'égalité civile et politique avec les autres citoyens du royaume. Ce fait démontre une fois de plus combien sont absurdes et injustes les insinuations calomnieuses du parti prétendu avancé du judaïsme allemand, qui dit sans cesse que les israélites et les rabbins orthodoxes sont ennemis de l'émancipation et voudraient revenir au moyen âge!

Par suite des derniers événements de Varsovie, la position sociale des israélites polonais s'est beaucoup améliorée. Les populations catholiques de ce pays reconnaissent enfin combien nos coreligionnaires sont de vrais patriotes, de fidèles enfants de la patrie commune, de dignes fils de la Pologne.

L'Alliance israélite universelle a adressé à S. A. le bey de Tunis une lettre dont voici la traduction :

« Au mouchir Mohammed-el-Sadac, bacha-bey, possesseur du royaume de Tunis, Salut.

« Par le pacte fondamental du 20 mohawam 1274, ton frère, que Dieu inspirait, a fait voir qu'il était digne de régner, puisqu'il aimait la justice pour tous, sans autre distinction de race ou de religion, ce qui est le premier des biens.

« Dans le mois de sfar 1276, tu as confirmé ses décrets, et prononcé des paroles qui ont été lues dans tout l'univers. Que Dieu soit loué pour ces paroles: elles ont rempli de joie non-seulement ceux qu'elles favorisaient, mais les hommes de tous les pays qui travaillent pour le bien de l'humanité.

« Quant à nous, c'est un motif particulier qui nous engage à t'écrire.

« Nous avons fondé, dans la grande ville de Paris, une alliance israélite universelle pour moraliser (1) nos frères, pour protéger ou réclamer partout la liberté de leur culte, leur sécurité, leurs droits, comme enfants du même Dieu. Ayant donc lu que tu as établi pour eux l'égalité des lois dans ton pays, que tu

(1) Nous regrettons vivement cette expression. S. B.

fais respecter leur foi, leurs synagogues, leurs personnes; que tu leur assures enfin l'équité des tribunaux, ce qui est la garantie de tout le reste; pour toutes ces grâces, nous venons, au nom de nos frères de France et des autres pays, t'exprimer notre profonde gratitude; et nous implorons le Très-Haut, qui a dans ses mains l'avenir des nations et le cœur des rois, de te combler de mille bénédictions, toi et les tiens, et de faire revenir sur toi tout le bien que tu as fait aux autres.

« Tu as compris qu'Ismaël devait la protection à son frère, et tu as senti comme le roi David « combien il est beau et digne d'éloge que des frères demeurent en paix l'un à côté de l'autre ». Aussi notre ancêtre commun, Ibrahim, l'ami de Dieu, reconnaîtra en toi un croyant et un fils digne de lui, et s'associera aux vœux que nous faisons pour que ton nom retentisse, dans les siècles futurs, comme ceux de Cyrus et d'Alexandre et de tous les bienfaiteurs d'Israël. »

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le regrettable débat qu s'est engagé, dans le judaïsme allemand, par une vive critique publiée par M. le rabbin Hirsch, de Francfort, contre un livre de M. le docteur Frankel, directeur du séminaire israélite de Breslau. L'administration de la communauté orthodoxe de Francfort nous prie de donner place à la déclaration suivante :

« La polémique entre Sa Révérence notre très révéré rabbin, M. Samson Raphaël Hirsch, et le directeur du séminaire, M. le docteur Frankel, de Breslau, sur son ouvrage *Darke Hamischna*, a provoqué contre le premier, dans plusieurs feuilles juives et autres, une suite d'offenses et de calomnies dont tout homme civilisé doit se détourner avec une muette indignation. Mais, comme ces invectives augmentent dans une telle mesure et semblent prendre une attitude si provoquante qu'un plus long silence de notre part pourrait être mal interprété, nous déclarons, une fois pour toutes, que ces invectives lancées contre notre très vénérable rabbin et portant l'empreinte de la plus basse haine et d'une invention calculée, ne trouveront pas de réponse au milieu de nous. Nous saisissons plutôt cette occasion pour proclamer hautement que nous nous estimons heureux de pouvoir nommer comme *notre* rabbin un homme tel que M. le rabbin S. R. Hirsch, et que rien ne saurait ébranler notre très profond respect et notre sincère amour pour cet homme vénérable.

« *L'administration de la communauté religieuse israélite.* »

Francfort-sur-le-Mein, en mars 1861.

Nous apprenons qu'un honorable membre du nouveau Consistoire israélite du Haut-Rhin a proposé à ses collègues l'organisation d'une souscription, à laquelle il offre lui-même de contribuer pour un don

annuel *de mille francs*, pour accorder des secours aux veuves et orphelins des rabbins de la circonscription, et surtout pour assurer un supplément de traitement de deux mille francs par an à M. le grand rabbin de Colmar, dont le faible revenu n'est en rapport ni avec les besoins de sa famille, ni avec les exigences de sa haute position.

En présence de cette sainte et magnanime entreprise, qui n'a pas besoin de commentaire, nous avons peine à croire ce qu'on nous écrit de Colmar, qu'un pourvoi a été formé devant le Conseil d'Etat contre le décret impérial confirmant l'élection de ce nouveau Consistoire, qui inaugure son administration par un acte qui devrait toucher tous les cœurs et faire disparaître tous les sentiments d'animosité. Il est malheureusement des gens qui, avares pour toute œuvre religieuse, prodiguent volontiers leur argent pour satisfaire leurs passions.

On annonce que M. Achille Ratisbonne, membre et président du Consistoire de Strasbourg, est sur le point de résigner ces fonctions; car, en présence du triste rôle joué par son frère, l'abbé Théodore Ratisbonne, à la cour d'assises du Nord, ce nom soulève une vive et légitime indignation dans le cœur de nos coreligionnaires, et fait naître les pensées les plus affligeantes. Il ne faut pas que les renégats puissent se vanter plus longtemps que leur famille est à la tête de la Synagogue, qu'ils ont humiliée par leur apostasie et qu'ils outragent tous les jours en cherchant à faire tomber ses enfants dans l'abîme. Tout le monde apprécie et approuve les délicats sentiments qui ont inspiré à M. Achille Ratisbonne sa louable résolution.

La famille Bluth a peut-être tort de parler tant dans les journaux; le silence de sa part serait sage et convenable.

Nous regrettons vivement que, dans la discussion de l'Adresse au Corps législatif, les députés israélites n'aient pas dit un mot en faveur de nos malheureux coreligionnaires de Rome, qui souffrent une cruelle oppression sous un gouvernement protégé par nos soldats. On a beaucoup parlé des chrétiens de l'Orient, entourés de la sollicitude et des armes de toutes les puissances européennes; mais on n'a pas accordé une parole à ces infortunés martyrs du Ghetto, à ce pauvre enfant volé à Bologne, dont la prison est couverte par le drapeau libérateur de la France!... Les députés israélites auraient peut-être dû proclamer bien haut que le pouvoir temporel du gouvernement romain et son indépendance ne sauraient aller jusqu'au pouvoir et à l'indépendance du crime.

S. Bloch.

L'AFFAIRE DU CHANOINE MALLET.

Cette triste histoire est déjà vieille d'un mois; nous voudrions la passer sous silence, car nous n'aimons pas souiller nos pages par des tableaux hideux et des noms propres rappelant toutes les immoralités. Heureusement que, tout en restant fidèle à notre mission de journaliste, nous pouvons réduire notre compte rendu aux quelques lignes que voici :

Il existe à Paris un établissement public d'apostasie dirigé par un renégat juif. On y attire des jeunes filles israélites que la misère ou l'inconduite pousse au suicide du corps ou à la prostitution de l'âme. C'est là que les chanoines Mallet recrutent le personnel de leurs harems.

Trente mille femmes, s'est vanté l'honnête directeur, trente mille racoleuses d'âmes, répandues dans toutes les villes, placent des souricières sur tous les chemins de la misère, dans les mansardes de l'ouvrière pauvre ou devant le lit des enfants malades, y suspendent le morceau de lard de la séduction, de l'or, de l'argent, des emplois, des cajoleries de chat, des promesses de toute nature, et y font tomber ainsi la malheureuse souris qui se débat en vain contre les étreintes de la mort....

Les victimes de ce trafic ignoble, après avoir abjuré la croyance et surtout la vertu du judaïsme, sont entrainées à la débauche ou frappées de démence. Il fallait bien, pour les *convertir*, étouffer en elles le sentiment moral et éteindre la lumière de leur raison; autrement la désertion de la pure et lumineuse foi d'Israël serait-elle possible? Alors un jour, quand des familles éplorées et la justice des hommes frappent à la porte de ces repaires de voleurs et de voleuses d'âmes et demandent les jeunes filles qu'on y a ténébreusement attirées, on les leur montre dans les maisons de fous ou dans les bras du chanoine Mallet... Voilà toute l'histoire du lamentable procès qui a excité récemment un frémissement d'horreur universel.

Nous ne parlerons pas de ce prêtre indigne que la Cour d'assises de Douai vient de condamner à six ans de réclusion pour des actes d'une monstrueuse immoralité : ces choses-là sont fréquentes et remplissent depuis quelque temps les journaux et l'écho des tribunaux criminels. Mais le monde doit pousser un immense éclat de rire en relisant les mandements de plusieurs évêques d'Autriche défendant aux domestiques chrétiens, sous peine d'excommunication, de servir

dans des maisons juives *où leur religion et leur morale courent des dangers.* Ah! qu'elle est bien gardée, cette morale, dans les sanctuaires des Mallet! La société, comme un sultan d'Orient, peut dormir tranquille en confiant ses femmes et ses filles à la garde de ces eunuques de la sacristie!....

Ce qu'il y avait peut-être de plus scandaleux dans ce scandale hors ligne, ce fut l'attitude du directeur de l'établissement d'apostasie en question, dont le langage a soulevé l'indignation des juges et de l'auditoire. M. Théodore Ratisbonne, puisqu'il faut imprimer ce nom, a dit : « Il existe à Paris une maison *de charité*, sous le nom de Filles de Sion; cette maison reçoit des jeunes filles juives qui, *du consentement de leurs parents*, veulent entrer dans la religion catholique. »

Or c'est justement dans cette hideuse affaire que l'on a vu employer, par M. Ratisbonne et ses acolytes, toutes les ruses diaboliques, tous les mensonges, toutes les fraudes, pour séparer les enfants de leurs parents et en rendre la recherche impossible. Et lorsque Mme Bluth, en digne et courageuse femme d'Israël, résistant héroïquement et saintement aux tentatives et aux attentats des convertisseurs, se sauva avec sa jeune fille en Angleterre, comme on se sauve devant l'ennemi et l'invasion de la barbarie, et plaça cette enfant dans une très honorable famille israélite, M. Ratisbonne et ses affidés, furieux de leur voir échapper une proie, accusèrent cette pieuse mère de famille *d'avoir vendu sa fille!....* Dans sa déposition devant la Cour, M. Ratisbonne a accusé de mensonge l'acte d'accusation et plusieurs témoins, lorsque l'auteur et les complices de ce crime n'ont pas dit un mot de vérité à la justice, ont enseigné aux enfants Bluth à tromper leurs parents, à se soustraire à leur autorité, ont intercepté les lettres qui pouvaient guider les recherches, ont fabriqué des épîtres mises à la poste en Égypte pour faire croire que l'une de leurs victimes était sur la route de la Palestine, les ont fait voyager de couvent en couvent, sous tous les noms et tous les déguisements, enfin ont employé tous les moyens condamnés par la morale et l'honnêteté, ont menti effrontément à la face de Dieu, pour tromper le monde et étouffer la vérité!... Encore aujourd'hui, une des demoiselles Bluth n'est pas retrouvée, et les témoins et complices de ce crime gardent le silence! Ils ont des indulgences et des absolutions pour violer impunément toutes les lois divines et humaines!

M. Ratisbonne a encore dit : « Beaucoup de juifs pauvres se font catholiques, à l'imitation des familles juives riches; » et, à l'appui de

ce mensonge, le convertisseur cite quelques noms dont il a déjà reçu un démenti public. En effet, il n'y a pas un mot de vrai dans cette calomnie contre nos coreligionnaires ; et si lui-même, M. Théodore Ratisbonne, devint un jour parjure à la religion de ses pères, c'est qu'il ne l'avait jamais connue et qu'il ne la connaît pas encore aujourd'hui. Peut-être aussi, s'il avait su que son apostasie ne lui procurerait que le vilain emploi de recruteur de juifs malheureux et vagabonds, au lieu d'une crosse d'évêque ou d'un chapeau de cardinal, n'aurait-il pas causé un immense scandale au sein de sa famille et de sa communauté. Il a pu voir comment la population catholique de Douai accueille un renégat.

Pour nous, israélites, nous avons un double enseignement à tirer du procès criminel du chanoine Mallet :

1° Redoublons de charité et de sollicitude envers nos pauvres, pour que l'enfer ne parvienne pas à les entraîner dans le chemin de l'apostasie. Cherchons à leur procurer les moyens de gagner honorablement leur pain, et ne nous contentons pas de leur offrir une aumône insuffisante et humiliante. Les convertisseurs des demoiselles Bluth ont acheté pour l'une d'elles, au prix de dix mille francs, un fonds de commerce. La misère qui pousse un israélite dans les bras du Moloch est une accusation terrible contre nous tous devant le trône du Dieu d'Israël.

2° Assurons une bonne et solide instruction religieuse aux enfants, surtout aux jeunes filles, encore si négligées aujourd'hui. Et alors les convertisseurs ne pourront pas troubler leur raison, inquiéter leur conscience, jeter la terreur dans leur âme, les conduire à la honte et à la démence. L'ange de la foi au glaive flamboyant marchera devant eux, les protégera contre les embûches de l'enfer, et dira à l'agent de l'apostasie : Retire-toi, Satan ! S. Bloch.

La presse, par ses organes les plus estimés, a noblement rempli son devoir dans le drame de Douai. Voici quelques-unes de ses manifestations :

On lit dans *l'Opinion nationale* du 6 mars :

« Une affaire déplorable vient de se dénouer devant la Cour d'assises du Nord. Un prêtre, un membre du haut clergé, un chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, avait à répondre à la justice du dé-

tournement de quatre jeunes filles, quatre sœurs. Elles sont cinq, mais la cinquième a échappé à ses efforts.

« De ces quatre sœurs, deux ont été rendues folles à la famille; quant à la quatrième, on ne peut la retrouver ni savoir ce qu'elle est devenue. Toutes les recherches de la justice, jointes à celles des parents, l'autorité du garde des sceaux lui-même, demeurent vaines devant les dénégations et les mensonges. La jeune fille a voyagé de couvent en couvent, sous des noms supposés; et quand on interroge, au nom de la loi, les religieuses mentent, les prêtres se parjurent, les moins audacieux font des restrictions mentales.

« Tout cela sous prétexte de religion et à seule fin de convertir des juifs. On a donc baptisé ces jeunes filles, et on les a si bien converties qu'elles en sont folles. Cela dure depuis 1853, bien avant l'affaire Mortara, dont on a fait tant de bruit et dont M. Veuillot avait grandement raison de se moquer, puisqu'on *mortarisait* déjà bien plus largement en France.

« Seulement, en France, le clergé agit avec plus de discrétion qu'à Rome. Il a ses couvents : cela lui suffit. Voici la Sainte-Union, par exemple, un Ordre qui a nombre de couvents dans le nord de la France et en Belgique.

« Une jeune fille est emmenée par une sœur munie d'un commandement de la maison-mère, qui est à Cambrai. On séjourne quelques jours dans chaque couvent, et toujours sous des noms différents, de sorte qu'il est impossible de suivre la trace. Que si l'on est trop pressé par la justice, on passe la frontière; et voilà la police dépaysée.

« En fait, dans l'affaire dont les debats viennent d'épouvanter le pays, il s'agit d'une famille juive. Le père était un excellent instituteur. Le malheur a voulu qu'il eût trop d'inclination pour le catholicisme : de là sont venues toutes les calamités qui ont accablé sa famille. Il perd la confiance de ses coreligionnaires et sa place. Sa fille aînée vient à Paris: elle est conquise par le couvent de Notre-Dame-de-Sion, que dirige le célèbre abbé Ratisbonne, un juif converti, qui appelle les autres *apostats*.

« La fille aînée attire ses sœurs. Puis elle fait connaissance du chanoine Mallet et va demeurer chez lui, où elle devient sa maîtresse. C'est celle-ci qui est restée folle. Trois autres sœurs viennent aussi à Cambrai rejoindre l'aînée. L'abbé voulait avoir toute la famille.

« Donc, une des sœurs, sur cinq, lui a échappé; et de celles qui ont passé par ses mains, l'aînée est folle, une autre l'a été, une autre, enfin, ne peut se retrouver.

« Où est-elle? L'accusé l'ignore, sa gouvernante l'ignore, les supérieures des communautés l'ignorent, l'abbé Ratisbonne l'ignore, le grand vicaire interrogé l'ignore. Nuit profonde de mensonges et de dénégations audacieuses où la justice se perd, et devant laquelle la société recule épouvantée !...

« Épouvantée ! .. oui, certes ; car il demeure maintenant évident qu'on peut, sous de pieux prétextes, nous enlever nos enfants, les faire disparaître ; rire de nos recherches, des cris des pères, des larmes des mères, et se faire un jeu de la justice du pays. Quelque Veuillot poussera ensuite l'audace jusqu'à nous dire ironiquement que c'est là de *l'instruction obligatoire !*

« Nous passons sous silence les détails honteux; mais demain nous publierons en entier ce procès, dont nous ne pouvons donner ici qu'une faible idée. » « Ch. Sauvestre. »

Le même journal, dans son numéro du 9 mars, publie, sous le titre de : *Le Procès du Chanoine*, un autre article remarquable dont nous extrayons les passages suivants :

« Nous continuons aujourd'hui la publication de l'affaire du chanoine Mallet, du chapitre métropolitain de Cambrai, et nous en recommandons la lecture : non dans une pensée de haine contre le clergé, — comme *le Monde* ne manquera pas de le dire, — mais en vue de demander protection pour le lien sacré de la famille, pour l'autorité auguste du père et de la mère, qui n'ont jamais été plus profondément menacés, plus outrageusement violés, que depuis qu'on les célèbre en périodes pompeuses et vides sous les voûtes de Notre-Dame.

« Nous espérons bien que le Gouvernement avisera : car il n'est plus de sécurité ni de garantie pour les familles.

« Il résulte de la déplorable affaire de Cambrai que, pendant six années, un prêtre a pu scandaliser une ville importante sans que l'autorité ecclésiastique, si prompte à l'endroit de ses adversaires, ait voulu ouvrir les yeux ni les oreilles ; sans que la magistrature même ait cru devoir s'inquiéter. Des parents réclament leur fille : ce sont eux qu'on accuse. Enfin, — chose inouïe ! — une jeune fille a disparu, après avoir passé la porte d'un couvent. Qu'est-elle devenue? on n'en peut rien savoir. La justice est réduite à se déclarer impuissante ! ! !... Allons, parents, gardez bien vos filles ! Il y a maintenant dans notre pays une vaste association qui se rit des lois et ne reconnaît d'autre empereur que le pape.

« Qu'a-t-on fait de cette jeune fille? Dans quel *in pace* souterrain et mystérieux la dérobe-t-on? Craint-on de la rendre à la lumière, aux regards investigateurs de la justice? ou bien enfin l'a-t-on tuée comme Cécile Combettes, la pauvre petite victime du noviciat des Frères de Toulouse?

« Allons, messieurs les grands vicaires, révérend Père Ratisbonne, et vous, mes bonnes sœurs, nous ne sommes pas ici en pays romain; trêve d'équivoques et de mensonges! Aidez-nous dans nos recherches : c'est par vos mains que cette fille a passé, au sortir de la maison paternelle. Songez à l'effrayante responsabilité qui pèse sur vos têtes. Le pays attend, et le flot de l'indignation publique monte.

« Il ne sera pas dit qu'en France, dans cette France de 89, dont les nations s'honorent de copier les lois et les mœurs, il ne sera pas dit qu'on peut faire disparaître les gens à volonté, sans qu'il en reste trace, et qu'il suffit d'un pan de soutane audacieusement étalé pour que l'obscurité se fasse, et que la justice, aveuglée, demeure frappée d'inertie. Qu'on ne s'imagine point passer cette affaire sous silence et la faire oublier, comme tant d'autres. Si c'est un défi jeté au pouvoir, à l'opinion publique, nous le relevons, pour notre part. Il faut que cet odieux mystère s'éclaircisse : il y va de la sécurité des citoyens, de l'honneur de la magistrature, de la dignité du pays!

« Sous le premier Empire, nos armées sont allées détruire l'Inquisition en Espagne : le second Empire voudra-t-il qu'on dise qu'il a souffert qu'on la rétablît chez nous?....

« La multiplication des congrégations de tout nom et de toute couleur se manifeste en ce moment par une recrudescence de procès scandaleux.

« Sans revenir sur le procès intenté aux dames de Picpus, de Tours, il y a deux ans, procès où figurait M. l'archevêque de Calcédoine, il est assez d'affaires toutes récentes.

« Aujourd'hui c'est celle du chanoine Mallet, de Cambrai, dont nous venons de parler.

« Il y a six mois, c'était en Belgique. Une jeune fille avait été enlevée, promenée de couvent en couvent, avec de faux noms et de faux passeports; on l'avait même amenée à Paris, pour échapper à la police belge. Plusieurs prêtres éminents, un jésuite, des supérieurs de communautés, se trouvaient compromis dans l'affaire, où l'on entendit les mêmes dénégations, les mêmes mensonges, et où, en définitive, la justice demeura impuissante.

« La semaine dernière, c'était un frère des Écoles chrétiennes,

Frère *Agathon*, de son vrai nom Racineux, que la Cour d'assises d'Angers condamnait à quinze années de travaux forcés pour débauche et attentats sur seize petits garçons. Le Frère directeur *Lotoïus*, non moins coupable, mais plus avisé, avait pris la fuite avec Frère *Casimir des Anges*. Mais à peine l'opinion en a-t-elle été informée, tant l'on étouffe avec soin ces scandaleuses affaires. Dans certains départements, les journaux n'osent même pas divulguer les procès; d'autres les cachent, et font ainsi, sans le vouloir, la religion complice de telles infamies.

« Quant à nos feuilles dévotes, *le Monde*, *l'Ami de la Religion*, *la Gazette de France*, *l'Union*, le *Journal des Villes et Campagnes*, le temps leur manque pour en parler.

« Elles ont déjà trop à faire de prêcher en faveur du temporel de l'Église.

« Ces feuilles finiront par persuader aux prêtres qu'ils ne sauraient, sans de grands biens, être libres dans leur conscience. On fait donc la chasse aux successions, et l'abbé Bernard est appelé en justice pour avoir capté cent cinquante mille francs d'héritage. « CH. SAUVESTRE.

« *P. S.* On nous affirme que la maison de Notre-Dame-de-Sion, ue M. Ratisbonne, est subventionnée par la ville de Paris.

« CH. S. »

L'Opinion nationale du 11 mars, répondant à *l'Union*, fait encore ces justes réflexions :

« Qu'un chanoine ait abusé de son caractère pour détourner et débaucher plusieurs jeunes filles, c'est un grand malheur, sans doute, mais qui ne porte en lui-même aucun enseignement.

« Mais si l'on voit figurer, dans ce procès, une vaste association agissant dans un but de prosélytisme; si des prêtres, des supérieures de couvents, lui prêtent assistance; s'il résulte des faits de la cause qu'aujourd'hui, en France, des jeunes filles peuvent être soustraites à l'autorité de leurs parents, séduites, promenées de couvent en couvent, y entrer sans constatation légale, en sortir avec le premier venu, pour finir par disparaître sans qu'on puisse retrouver leurs traces, nous disons qu'un pareil état de choses a tous les droits possibles à l'attention de la justice et de l'administration publique.

« En fait, deux jeunes filles sont folles, une troisième a disparu : qu'est-elle devenue? Les prêtres qui l'ont conduite dans un couvent, la supérieure qui l'a remise entre des mains inconnues, en seront-ils quittes pour dire qu'ils ignorent ce qu'elle est devenue? Rapt, détournement, séquestration, meurtre, que s'est-il passé? Nous ne savons; mais il y a là un crime. Est-ce offenser la religion ou manquer d'égards envers le clergé de demander que justice soit faite, de demander surtout que de pareils faits soient rendus désormais impossibles, et que des

peines sévères soient édictées contre les chefs de communautés qui, soit complicité, soit ineptie, disposeraient avec autant de légèreté des personnes confiées à leurs soins et à leur responsabilité? »

Ad. Guéroult.

Le Siècle, dans son numéro du 10 mars, contient l'article ci-après, qui mérite la plus grande publicité possible :

LES PERSONNES RELIGIEUSES

DEVANT LES TRIBUNAUX.

Nous voyons depuis quelque temps se multiplier dans une effrayante progression les procès scandaleux où se trouvent impliquées des personnes faisant partie du clergé ou des congrégations religieuses. Les corporations puissantes auxquelles ces personnes appartiennent n'épargnent ni soins ni démarches pour amortir le bruit et le retentissement de ces procès; mais il arrive parfois que les faits reprochés aux accusés ont une telle gravité, occupent et inquiètent si profondément l'opinion publique, qu'il devient impossible d'en empêcher l'éclat douloureux. Il s'échappe alors du sein des débats publics de sinistres lueurs à la clarté desquelles on aperçoit des abîmes d'iniquité.

Le procès qui vient de se dérouler devant la Cour d'assises de Douai a très péniblement ému toutes les classes de la population. Nous croyons qu'il ne sera pas sans utilité d'exprimer hautement les réflexions qu'il nous a inspirées.

Le chanoine Mallet a été condamné à une peine infamante. A Dieu ne plaise que nous aggravions la situation de ce grand coupable frappé par un arrêt de la justice! Nous ne voulons pas revenir sur les faits qui ont donné lieu à cette condamnation, et moins encore sur les détails affligeants qui se sont révélés à l'audience. Nous voulons seulement tirer la moralité de ce drame mystérieux et lugubre.

Le prosélytisme religieux est-il utile, désirable, ou bien est-il dangereux?

La situation des établissements religieux, telle que ce procès l'a révélée, n'est-elle pas de nature à entraver les investigations de la justice, et n'appelle-t-elle pas d'urgence l'intervention du pouvoir civil?

Telles sont les questions que nous voulons examiner, sans passion, sans colère, sans parti pris. Nous ferons taire la légitime indignation qu'ont soulevée en nous et au sein de toutes les familles les débats de cette triste affaire pour appeler avec calme l'attention de l'autorité sur la nécessité de réprimer les désordres que l'on essayerait en vain de couvrir du manteau de la religion. Là où le prêtre, où le religieux, quel qu'il soit, viole les plus saintes lois de la famille, les règles élémentaires de la pudeur; là où un dignitaire de l'Église, répondant à un ouvrier qui se scandalise de son attitude et de sa conduite avec des enfants, croit pouvoir répondre ce que répondait le chanoine Mallet : *Ce sont des juives que je convertis!* là, disons-nous, le clergé peut être en cause, la morale publique est offensée, mais la religion n'a que faire : son nom ne doit pas même être invoqué.

Le prosélytisme religieux est l'action par laquelle un homme s'efforce de convertir à sa foi d'autres hommes. Certes, énoncée dans ces termes, une pareille proposition n'a rien de choquant. Mais comment cette action doit-elle s'exercer? quelle est la limite dans laquelle elle doit se restreindre? Sans doute, l'homme qui croit posséder la vérité a le droit et le devoir de l'exposer publiquement, rien

de plus; son droit et son devoir s'arrêtent là. Les apôtres se séparent au pied de la croix où leur maître vient d'expirer, et ils vont, par le monde, exposant sa doctrine. Galilée croit, contrairement à ce qu'enseigne l'Église, que la terre tourne autour du soleil, et il expose publiquement la vérité qu'il a découverte.

Au delà de cette limite, le prosélytisme religieux devient un acte répréhensible, un acte attentatoire à la liberté des consciences, un oubli du sens moral, et nous voyons que sur cette pente fatale il est facile d'arriver jusqu'aux crimes les plus épouvantables, les plus monstrueux. Pour ceux qui se laissent envahir par cette funeste passion du prosélytisme religieux, la perturbation des plus simples notions morales est telle que nous avons vu, devant la Cour d'assises, le chanoine Mallet n'avoir pas même conscience du mal qu'il avait fait, et un prédicateur célèbre s'efforcer de justifier, non les actes impudiques du chanoine, mais le détournement des jeunes filles arrachées à leurs parents. « Ce sont des juives que nous convertissons! » Étrange façon de convertir! Et qu'on ne croie pas que ce soit là une circonstance exceptionnelle. Non! M. Ratisbonne défendait devant la Cour d'assises la doctrine de l'Église, cette abominable doctrine en vertu de laquelle le pape actuel a fait enlever et détenir, malgré les supplications de ses parents désolés, le jeune Mortara.

Ainsi compris, ainsi pratiqué, le prosélytisme religieux est l'action la plus révoltante, la plus immorale, que l'homme puisse commettre, et, — c'est triste à dire, — toutes les corporations cléricales croient faire œuvre pie en pratiquant cette action, en violentant les consciences, en portant le trouble et le désespoir dans les familles. L'organe du ministère public, dans le procès Mallet, a fait l'éloge du prosélytisme; il eût été désirable qu'il établît plus complétement la distinction que tous les hommes de sens établissent entre le prosélytisme permis, celui qui expose, qui discute, qui éclaire, et celui qui va jusqu'à diviser les familles et ravir des enfants; il eût été désirable que ce dernier fût publiquement condamné par le magistrat parlant au nom de la société offensée. Il serait plus désirable encore que les sévérités de la loi pussent châtier très sévèrement non-seulement l'attentat à l'autorité, à la majesté du père de famille, mais aussi toute atteinte portée à la conscience d'autrui par des moyens violents.

Examinons maintenant si la situation des établissements religieux telle qu'elle nous a été révélée par le procès du chanoine Mallet n'est pas de nature à entraver les investigations de la justice, et si elle n'appelle pas d'urgence l'intervention du pouvoir civil.

Cinq jeunes filles et un petit garçon ont été successivement arrachés à leur famille, détournés du foyer domestique et de la foi religieuse dans laquelle leurs parents les avaient élevés, et les hommes qui ont accompli cette mauvaise action ont cru, sincèrement ou non, qu'ils faisaient une action méritoire devant Dieu.

Quelle étrange idée faut-il se faire de Dieu pour en venir à des aberrations pareilles! Ces enfants ont été baptisés, puis soustraits à toutes les recherches; ils passaient d'un couvent à l'autre, et on allait jusqu'à faire écrire à l'un d'eux des lettres datées de Jérusalem afin de dépister l'inquiète sollicitude des parents. Le frère aîné de ces enfants a demandé justice; il s'est adressé aux magistrats pour obtenir la restitution de son jeune frère, enfermé dans un établissement religieux; mais telle est l'influence exercée par le clergé, qu'il n'a fallu rien moins qu'un ordre émané du ministère de la justice pour que cette restitution fût opérée.

M. Ratisbonne, juif converti et convertisseur, a avoué qu'il existait une asso-

ciation possédant cent trente maisons et comptant pour affiliées trente mille mères de famille. C'est à l'aide de ces puissants moyens que le prosélytisme s'opère sur une grande échelle, et c'est en faisant passer les enfants dans ces maisons mystérieuses, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, qu'on parvient à les soustraire aux recherches de leurs parents. Cinq jeunes filles ont été enlevées ainsi, et quatre seulement ont été retrouvées, Dieu sait dans quel état! les unes folles, les autres déshonorées! Mais la cinquième, où est-elle? Quand le président a adressé au coupable cette question, celui-ci a répondu qu'il n'en savait rien, et les choses en sont restées là. Mais cette enfant a un état civil, et nous ne comprendrions pas que la magistrature, à laquelle est confiée la grande mission de faire respecter les lois et de protéger les familles, ne poursuivît pas ses recherches, devant lesquelles tout doit fléchir, jusqu'à ce que cette enfant fût retrouvée et rendue, folle ou non, pure ou flétrie, à ses parents. Pure! il n'est malheureusement que trop permis d'en douter quand on songe aux faits révélés par les débats et les dépositions des témoins, faits d'une gravité telle que certains détails ont donné lieu de penser qu'une des cinq jeunes filles avait mis au monde un enfant dont on n'a constaté ni l'existence ni la disparition. Des langes ont été vus. A qui servaient ils? Qu'est devenu le malheureux petit être dont ils révélaient la présence? La magistrature, nous l'espérons, ne laissera point ces questions irrésolues; elle pénétrera dans ces maisons où s'accomplissent de pareils actes, et elle rassurera les familles justement alarmées.

Mais c'est à prévenir des désordres de cette nature qu'il faut s'attacher surtout. Le meilleur moyen pour cela est de soumettre tous les établissements religieux, toutes ces maisons de refuge ou de prosélytisme, aux règles qui régissent la société laïque. Est-ce qu'il existe une seule association, un seul individu en France qui oserait se permettre, je ne dis pas de détourner, d'enlever, mais seulement d'accueillir un mineur qui ne serait pas pourvu de l'autorisation de ses parents? Quelle est la maison, quel est le maître qui recevrait un pensionnaire ou un apprenti sans cette justification, sans l'état civil de l'enfant?

Pourquoi toute maison prétendue religieuse ne serait-elle pas soumise à la même obligation?

En présence de l'émotion profonde causée par le procès de Douai, nous demandons instamment, dans l'intérêt du principe sacré de la famille, que toute corporation ou association non autorisée soit dissoute, et que la surveillance de l'administration s'exerce sur la tenue et la gestion de tout établissement clérical. Comment! l'autorité civile pénètre dans les usines et les manufactures pour y protéger les enfants, pour veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à un travail excessif, et elle n'aurait pas le droit de surveiller ce que l'on fait des enfants dans des maisons religieuses! Est-ce que le clergé est en dehors du droit commun? est-ce qu'il est au-dessus de la loi?

Puissent nos réclamations être entendues du ministre compétent! Il s'agit ici d'un intérêt qui domine toutes les questions dont nous nous préoccupons : il s'agit du principe de la famille, de la base sociale par excellence, que, sous prétexte de prosélytisme, on aurait bientôt renversée.

Louis Jourdan.

SOCIÉTÉS

DE BIENFAISANCE ET MUTUELLES.

PATRONAGE. — LA TERRE-PROMISE, ETC.

Notre intention n'est pas de prendre un microscope pour examiner les œuvres du Comité de bienfaisance, succursale consistoriale qui n'étend ses actes de charité qu'à Paris et non aux villes de la circonscription, comme le veut l'esprit de la loi de 1844. Nous laisserons aujourd'hui l'Hôpital-Rothschild, ainsi que l'Orphelinat-Rothschild, pour examiner prochainement les avantages ou bienfaits de ces établissements et les charges qu'ils imposent à la communauté. En attendant que le Consistoire de 1861 commence à agir, nous l'engageons à examiner la question de savoir s'il ne serait pas plus rationnel de centraliser toutes les institutions, au lieu de perpétuer la décentralisation qui augmente les dépenses et crée des embarras dans une proportion considérable. Nous nous abstenons de nous occuper des douze sociétés de secours mutuels des Dames, par la raison que nous ne connaissons pas les statuts qui les régissent, et que nous n'en avons jamais entendu parler que nominalement. En cherchant bien, on trouve encore quelques fondations pieuses instituées par un groupe féminin auquel on peut appliquer l'axiome de : *Richesse oblige*. — Il existe une société des *Dames de Paris*, ayant spécialement pour objet la mise en apprentissage et la dotation des jeunes filles : cinquante-six dames en font seulement partie ; c'est peu, on en conviendra, pour une société qui a un programme si étendu et si charitable. Nous doutons fort que toutes ces dames soient animées du même zèle et de cette sensibilité si nécessaire dans une création semblable. On pourrait demander combien il en est parmi elles qui pénètrent dans la demeure de ces pauvres jeunes filles qui ont tant besoin d'appui, d'encouragement et de courage contre le mal ? C'est la Société des *Dames* qui est autorisée tous les ans à faire une loterie composée maintenant de 35,000 billets d'un franc.

La répartition de son produit est assez curieuse pour la signaler : moitié à l'Hôpital-Rothschild, l'autre moitié est répartie entre la caisse du Comité, l'Orphelinat-Rothschild, la Société des *Dames*, le Séminaire israélite, c'est-à-dire l'École rabbinique, et la Société de Patronage des apprentis et ouvriers de Paris.

La Société des *Dames*, qui a l'autorisation pour organiser cette loterie, n'en perçoit sur le produit total que le dixième. Que reste-t-il à distibuer aux pauvres? Rien ou peu de chose. Cependant on fait ressortir annuellement que la loterie est faite à leur profit, lorsqu'en définitive les 8/10mes passent dans la caisse consistoriale.—La Société du Talmud Torah, celle des livres religieux et moraux, celle des études talmudiques, toutes trois placées dans des conditions particulières, sont en dehors de l'objet spécial que nous voulons traiter.

La majorité des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels israélites, soit dans les circonscriptions de province, soit à Paris, ont presque toutes un but commun: secours, acte de bienfaisance, accomplissement des derniers devoirs, participation au deuil des familles, principalement en cas de perte de la part d'un sociétaire d'un de ses proches parents, prières et assistance de dix personnes pendant la semaine d'affliction.

A Paris, cette quantité de sociétés, qui presque toutes ont une désignation biblique, la plupart, il faut le regretter, conservent un élément arriéré et défectueux. Nous ne contestons pas leur mérite individuel, mais il en est qui ont des oratoires dont la dignité et la célébration du service divin laissent beaucoup à désirer. Le bien qu'on peut y faire, ce n'est pas le Consistoire qui le fait, et le mal c'est à lui de l'empêcher, et la responsabilité lui en incombe. Aussi verrions-nous avec plaisir, et l'administration également (1), fusionner toutes ces sociétés en une seule. Trois sont placées dans des conditions différentes: La Société dite des *Enfants de Japhet*, fondée par des jeunes gens, a modifié ses statuts; en diminuant ses actes de bienfaisance, en accordant une concession de terrain dans les cimetières au sociétaire et à son épouse, en établissant des restrictions dans les admissions, elle n'a plus de raison d'être depuis l'institution de *la Terre-Promise*.

La Société des *Enfants de Japhet* a pris un grand développement, les sociétaires sont très nombreux; elle possède un capital qui ferait envie à beaucoup d'autres. — Il serait à désirer, ou que cette société fusionnât avec *la Bienfaisante israélite*, ou qu'elle se plaçât sous le patronage du Gouvernement.

Quant à *la Bienfaisante israélite*, reconnue depuis plusieurs années comme établissement d'utilité publique, placée sous le patro-

(1) M. Gallardin, membre de la commission supérieure, a exprimé ce désir dans un discours prononcé par lui dans une société israélite.

nage du Gouvernement, S. M. l'Empereur nomme son président pour une période de cinq années. Les avantages pour les sociétés de secours mutuels placées sous le patronage administratif sont considérables, si toutefois on les sollicite. Cette Société n'a pas su en profiter jusqu'à ce jour; cela est d'autant plus regrettable que les ressources que cela lui aurait procuré lui eussent permis pendant plusieurs années d'étendre ses actes de charité.

La Bienfaisante israélite distribue mensuellement une partie de ses revenus aux israélites malheureux; les commissaires de la Société vont eux-mêmes faire les distributions à domicile; son mobile est la bienfaisance avec la mutualité envers ses sociétaires. Cette Société, qui fait beaucoup de bruit dans la communauté pour faire supposer qu'elle est influente et qu'elle fait tout, est, il faut le regretter, un peu trop à la remorque consistoriale; on dirait que dans toutes les questions elle en reçoit le mot d'ordre. — Un article de son règlement dispose qu'elle a pour but de venir en aide aux israélites nécessiteux par des actes de bienfaisance; interprétant d'une façon toute particulière cet article, elle vote annuellement des subventions à la caisse consistoriale qui s'élèvent à la somme de 770 fr.

Les sociétés qui ne sont pas placées dans les conditions de *la Bienfaisante israélite* peuvent, à leur gré, agir comme bon leur semble; mais *la Bienfaisante* a un compte à rendre à l'administration supérieure, et, violant ses statuts en faveur du Consistoire, elle expose la Société à un blâme, si ce n'est à davantage.

La Société de *prévoyance* dite *la Terre-Promise* est une œuvre éminemment israélite; les fondateurs ont su créer une institution pieuse dont le besoin se faisait vivement sentir. Les Consistoires passés et présents doivent regretter de n'en avoir pas pris l'initiative. Il eût été digne de la circonscription de Paris d'assurer à tous les israélites décédés une sépulture perpétuelle, au moyen d'une répartition à somme égale; toute la communauté y eût contribué, de même que nous verrons des milliers d'adhésions venir s'adjoindre aux sociétaires de *la Terre-Promise.* L'extension que semble prendre cette Société nous fait craindre que l'intervention consistoriale n'y pénètre; déjà elle offre sa protection, qui sera peu efficace, et, il faut l'avouer, sa demande d'inscription sur la liste des sociétaires s'est fait longtemps attendre. Une proposition a été faite par l'un d'eux, tendant à faire reconnaître l'institution comme d'utilité publique et placer la Société sous le patronage de l'administration. Cette demande ne saurait être agréée, la Société se trouvant placée en dehors

des conditions voulues par la loi sur les sociétés de secours mutuels. — *La Terre-Promise*, étant une association religieuse, a besoin de conserver toute son indépendance, son droit d'initiative, d'éviter tous les labyrinthes administratifs et d'être elle-même la tutrice de son capital. Quant au Consistoire, il ne pourrait que l'entraver dans sa marche; la communauté n'a pas oublié qu'il s'est montré faible et timide dans certains incidents suscités à propos d'inhumations et de cimetières. La meilleure protection de la Société est celle de notre respectable grand-rabbin du Consistoire central, du grand-rabbin du Consistoire de Paris, des rabbins délégués qui en font partie, et elle est dans l'intelligence de son président.

On a souvent répété: *On ne peut pas mourir à Paris;* grande vérité: car, avec les frais des pompes funèbres, du comité israélite, d'achat de terrain, etc, la grande majorité de nos coreligionnaires étaient jetés dans un bas-fond. *La Terre-Promise*, société religieuse, a voulu faire disparaître cette monstruosité qu'on désignait sous le nom de fosse commune. L'égalité devant la mort est sa maxime: tous les israélites valides peuvent en faire partie; elle admet même les enfants des sociétaires, depuis l'âge de trente-et-un jours, à des conditions déterminées: on a la consolation de voir les membres de la même famille réunis à la dernière demeure. On peut prier et se souvenir, et les sociétaires ont un convoi tout à fait israélite. La Société compte, d'après le dernier rapport publié, 825 membres, dont 120 sont honoraires; en ajoutant les femmes et les enfants des sociétaires, on trouve un ensemble de 1431 membres; le capital qu'elle possède est d'environ 26,000 fr.

Différents décrets et arrêtés ministériels ont déterminé le but des sociétés de secours mutuels; les avantages des associations qui se placent sous le patronage du Gouvernement sont très grands, si toutefois le président n'est pas indifférent à les solliciter.

Il y a différentes catégories de sociétés: les unes admettent les individus de toutes professions, les autres n'admettent que ceux appartenant au même état. Ces dernières rencontrent beaucoup d'adversaires, parce qu'elles rappellent les traditions du passé, c'est-à-dire la reconstitution des corporations, qui peuvent être très nuisibles et amener trop facilement des grèves. Toutes les sociétés en France sont instituées dans le but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes. Il est bien question de pourvoir aux frais funéraires des membres, mais les exigences municipales placent les sociétés dans l'impossibilité matérielle d'accom-

plir cette disposition; peu à peu les sociétés s'en affranchissent. A Paris, ce serait leur ruine.

M. Alexis Chevalier a émis un vœu dont la réalisation serait bien désirable; il consisterait à régler avec l'administration des pompes funèbres une classe *spéciale et signalée*, distinctement pour les convois des sociétés approuvées. Beaucoup de sociétés ont également émis le vœu qu'il fût accordé une remise sur la concession des terrains d'inhumation; ce vœu ne semble pas devoir être agréé. Cependant ce serait un moyen d'assurer une sépulture à tous les membres des sociétés. La pétition adressée à l'administration déclare que « *le respect pour les morts est utile aux vivants, et les villes y gagneraient certainement plus en moralisation qu'elles ne perdraient sur les concessions.* » La Société *la Terre-Promise*, n'étant qu'une création de prévoyance toute spéciale pour les morts, ne saurait être approuvée sans une modification radicale de ses statuts, car ils sont en contradiction avec les décrets et arrêtés régissant les sociétés. Rentrant alors dans la catégorie des institutions ordinaires, elle n'est plus une exception. Si, ce dont nous doutons, la libéralité municipale était arrêtée, *la Terre-Promise* trouverait un avantage dans le patronage. Encore elle devra s'assurer au préalable si ces avantages seront accordés *a tous* les sociétaires israélites, même à ceux qui ne seraient pas placés dans les conditions de l'article 13 du Code Napoléon, c'est-à-dire n'ayant pas la qualité de Français : personne n'ignore que la majorité des sociétaires de *la Terre-Promise* sont précisément placés dans ces conditions. Nous insistons d'autant plus sur ce point qu'une société israélite approuvée votait annuellement une subvention pour la caisse des retraites de la vieillesse ; chaque année elle était augmentée, lorsqu'un membre crut devoir signaler que les membres qui n'étaient pas israélites français ne pouvaient jouir des avantages de la loi; malgré les observations du président, la subvention fut refusée à la presque unanimité, les lois étant faites pour être respectées.

Il en arriverait autant à *la Terre-Promise*, les promesses ne sont rien en présence des lois; aussi engageons-nous cette Société à repousser toute modification à ses statuts; elle doit les conserver comme une œuvre israélite : ce qu'on cherche à lui insinuer n'est qu'une intrigue afin d'arriver à la substitution de son président et de s'emparer de l'influence morale qu'elle a dans la communauté.

PROSPER LUNEL.

CORRESPONDANCE.

Toulouse, le 11 mars 1861 (29 Adar 5621).

Monsieur le Rédacteur,

Quelle que soit la nature des pensées diverses qui viennent m'agiter et m'attrister à propos des événements douloureux et regrettables qui se sont succédé dans ce mois, il me semble toujours entendre cette exclamation sublime et consolante du prophète : ואהבת עולם אהבתיך, dit l'Éternel, Dieu. Sans cela, croyons-nous que notre position et notre existence religieuse ne seraient pas annihilées, effacées de dessus la terre, pour avoir supporté et maîtrisé parfois tant d'assauts, tant de calomnies, tant d'outrages, tant de violences, et qui n'ont pu depuis si longtemps ni nous rebuter, ni nous abattre, ni nous diviser, ni nous faire déserter? Cela est d'autant plus providentiel et manifeste que nos adversaires implacables, nos ennemis les plus acharnés, possèdent en leur pouvoir tous les moyens, toutes les ressources, pour nous accabler. Pour la plus grande gloire de Dieu, toujours leur complice, pour le plus grand amour du prochain, leur victime, ils ont recours aux piéges, aux embûches, aux ressources les plus inqualifiables.

Contre de si redoutables et rusés ennemis et persécuteurs du Dieu-Un et de son peuple d'alliance, ne faut-il pas déclarer ouvertement et sans arrière-pensée, sans crainte et sans fausse honte, que pour atténuer, paralyser autant que possible des manœuvres et des indignités semblables, nous ne disposons, hélas! c'est triste à dire, que d'une bonne volonté et de remèdes trop insuffisants? Pour ceux qui voudraient s'endormir dans une fausse sécurité, le triste procès de Douai est là dans toute son éloquence, dans toute sa laideur, pour nous avertir et nous crier sans cesse : Veillez, veillez sur la future génération; instruisez, instruisez la future génération! Chacun de vos numéros, monsieur le Rédacteur (honneur et bénédictions vous en soient rendus!), est un témoignage frappant du soin et du zèle que vous avez dépensés pour que l'on agisse, pour que l'on marche en avant; on n'a qu'à feuilleter votre collection des trois dernières années, et l'on remarquera, trop tard malheureusement, que vous avez annoncé et prévu ce qui arrive de nos jours. Votre plume, toujours au-

torisée, saura encore aujourd'hui réduire à néant toutes les monstruosités de ce procès scandaleux.

Combien est-il à regretter que, comme le grand-prêtre dans le Saint des Saints, vous ne puissiez, au moins une fois l'an, pénétrer dans le domaine politique ! Vous démasqueriez les partisans de l'obscurantisme et du moyen-âge, qu'ils voudraient faire et voir ressusciter. Réprouvons et signalons ces velléités, qui font rétrograder les peuples et avorter leurs efforts : la civilisation, c'est la route impériale de la régénération universelle. Avec quelle verve et quelle chaleur vous célébreriez et acclameriez le langage si libéral et si significatif du prince Napoléon ! Mais non, il n'est pas possible, c'est du fruit défendu. Pour compensation, vos lecteurs espèrent très prochainement lire un de vos articles pour constater et prouver que, quand on cherche à faire de la propagande et du prosélytisme, il faut, comme dit le procureur impérial de Douai, le faire avec un cœur pur ; et ce que je n'admets pas, continue-t-il, ce sont ces conversions de serre-chaude qui ne résistent pas à l'air libre.

To be or not to be (être ou n'être pas). Que tous ceux qui veulent sincèrement la prospérité et l'avancement de notre sainte religion agissent sur l'esprit et le cœur de nos premières autorités constituées, pour qu'elles interviennent directement et provoquent les mesures nécessaires, la création d'établissements israélites qui assurent l'insuccès des manœuvres de ces ardents convertisseurs de tous sexes, de toutes mœurs. A Dieu ne plaise que je veuille amoindrir ou déprécier en quoi que ce soit les notables projets, les graves décisions mûries dans leurs conférences laïques ou religieuses. Mais au moins, puisqu'à Sinaï Dieu a contracté alliance avec chacun de nous en particulier, il nous sera permis d'affirmer que toutes ces améliorations, que toutes ces déterminations, sont la plupart insuffisantes, d'autres lettre-morte. Les meilleures résolutions qui dépendent de la persévérance sont rarement à l'épreuve du temps. De tous les enseignements de ce mois fatal retirons autre chose que des souvenirs. Il y a des circonstances exceptionnelles où le ciel nous montre des signes éclatants ; comprenons-les ! « La vertu israélite, dit *La Foi d'Israël*, avec sa divine pureté, ses austérités, ses combats, ses résignations, ses persévérances, ses douleurs et ses triomphes : voilà la clef puissante et infaillible qui vous ouvrira les portes du séjour de Dieu » (p. 417).

En attendant que la protection divine soit manifeste aux yeux de tous, laissez-moi vous dire que la communauté israélite de Pau, où vient de mourir le maréchal Bosquet, a été bien charmée par la

visite inespérée du grand rabbin de Bayonne, M. S. Marx. Pendant deux jours seulement que la Kéhila a eu le bonheur de le voir et de l'entendre, il a su se concilier et s'attirer tous les cœurs. Dans une heureuse et entraînante improvisation, il a su si puissamment impressionner et persuader son nombreux auditoire, au sujet du peu d'harmonie et d'élégance de leur synagogue et son organisation, qu'avant peu de temps il est à croire que Pau sera gratifiée d'un temple et d'une administration dignes du Seigneur et de notre belle Thora.

Agréez, etc. David FONSÈQUE, *instituteur.*

Lyon, le 10 mars 1861.

A Monsieur le Grand Rabbin du Consistoire central.

Les scandaleux débats qui viennent de se dérouler devant la Cour d'assises de Douai ont dû attrister votre âme. Comme pontife et comme israélite, vous avez dû pleurer sur ces pauvres victimes ravies à la foi de leurs ancêtres par la ruse, le mensonge et le crime. Mais quelle n'a pas dû être votre indignation quand vous avez vu par quels moyens infâmes on était parvenu à tromper la surveillance d'une mère et à violer la loi !

Vous avez dû, Monsieur le Grand Rabbin, vous demander si le Consistoire central ne devait pas insister auprès du ministre de la justice, auprès de l'Empereur, pour mettre un frein à cet infâme prosélytisme qui ne recule devant rien, et qui semble se couvrir de cet axiome barbare : *La fin justifie les moyens.* Enfin je ne doute pas qu'une prochaine circulaire de vous aux rabbins ne les engage à veiller d'une façon sérieuse sur ce prosélytisme de *serre-chaude*, comme l'a si bien défini le ministère public.

MM. Ratisbonne et Mallet vous ont appris comment ils procédaient ; M. le vicaire général vous a dit qu'il connaissait cette affaire ; MM. les prêtres, les *révérentes supérieures* des couvents de la Sainte-Union, vous ont démontré que leur obéissance passive ne connaissait aucun obstacle et ne les empêchait pas de mentir pour le besoin de la cause ; enfin vous avez vu quelles difficultés la justice a rencontrées dans l'instruction de ce procès. Tout cela, Monsieur le Grand Rabbin, vous aura démontré combien il faut veiller et ce que nos rabbins et

nos coreligionnaires ont à faire quand ils trouvent devant eux des Ratisbonne ou des Mallet.

J'espère que ce procès portera ses fruits et que l'*Alliance israélite* n'aura pas manqué cette occasion de faire voir qu'elle est digne et de son titre et de la sympathie qui l'a accueillie. En répandant dans le public le simple récit de cet horrible drame, le bon sens public n'a pas besoin de commentaire. Honnête et loyal, il faite prompte justice du mensonge et de l'imposture. Aussi l'affaire du chanoine Mallet a-t-elle éclairé tout le monde sur ces prétendus asiles de prosélytes, lieux sombres et ténébreux qui ne peuvent pas supporter soleil.

Cette lettre, Monsieur le Grand rabbin, vous prouve combien nos craintes et les vôtres sont d'accord ; l'avenir nous démontrera que ce n'est pas en vain que nous vous avons écrit.

Agréez, etc. G. MAYER.

Toulouse, le 18 mars 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Dans une correspondance qui vous a été adressée de Toulouse et qui renferme des appréciations sur notre communauté, il y a un point que je me dois à moi-même et à mes fonctions de rectifier. On vous dit que nous n'avons pas d'école. Cela est vrai. Mais cette lacune est comblée, autant que cela se peut, par un cours d'instruction religieuse qui se fait pendant toute l'année, et où nos enfants reçoivent l'instruction qu'on comprend sous le nom d'enseignement religieux, tel que lecture hébraïque, traduction pour les plus avancés, catéchisme et histoire sainte. Quoiqu'il me répugne d'entretenir vos lecteurs de choses qui doivent les intéresser fort médiocrement, je ne pouvais cependant pas laisser croire à un état de choses auquel je serais bien coupable de ne pas avoir remédié.

Vous voudrez bien, Monsieur le Rédacteur, donner une petite place dans votre estimable Recueil à cette rectification, et croire à mes sentiments de haute considération et de dévouement.

Le Rabbin de Toulouse,
L. OURY.

LETTRES D'AUTRICHE.

Vienne, le 20 mars 1861.

La ville de Vienne a prouvé de nouveau qu'elle déteste profondément tous les projets de concordat et qu'elle désire l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Dans les luttes électorales qui viennent d'avoir lieu ici, un esprit vraiment libéral s'est montré de nouveau. Les électeurs chrétiens ont énergiquement soutenu les candidats israélites; il eût seulement été à désirer que nos coreligionnaires eussent observé plus de discipline entre eux-mêmes. Sans doute, le combat pour la liberté religieuse n'est pas encore terminé en Autriche, bien que la pratique soit devenue plus douce, et que la haine des juifs n'ait pas de racine dans le peuple ; mais il y a beaucoup de vieux et de nouveaux décombres à faire disparaître. Espérons qu'en présence des dangers menaçants que l'Autriche doit vaincre, la concorde des citoyens sera avant tout assurée.

La position des juifs en Hongrie est particulière; à l'heure qu'il est, ils sont les seuls parias de tout l'empire. Dans la nouvelle organisation des choses, ils ne peuvent exercer le droit électoral. Sans doute, on est convaincu que la prochaine Diète leur reconnaîtra ce droit; mais que d'événements peuvent se passer jusqu'alors, dans notre temps si agité!

Il est bien à regretter que les communautés israélites de Hongrie suppriment les écoles créées sous le gouvernement précédent. Nous ne sommes pas les défenseurs de ce gouvernement; mais il est certain que l'organisation des écoles parmi les juifs a fait des progrès importants dans les derniers dix ans, et c'est un péché de détruire tant d'excellents et nobles germes.

Dans le chef-lieu de la Moravie, à Brünn, la communauté israélite, après de longues hésitations, s'est enfin décidée et a nommé pour rabbin M. le Dr Placzek, fils du grand rabbin provisoire et élève de M. Hirsch de Francfort. Nous souhaitons avant tout au jeune homme un regard libre et clairvoyant.

Les attaques de M. Hirsch contre M. le Dr Frankel sont très regrettables; mais on est charmé de voir que le séminaire de Breslau prospère de plus en plus. Sans se soucier des offenses et agressions dont il est l'objet, M. le Dr Frankel continue son chemin, poursuit ses travaux pleins de bénédictions, et distribue avec ardeur son enseignement.

J'apprends que la communauté de Prague voulait faire parvenir à M. le Dr Frankel une Adresse respectueuse, mais il déclina cet honneur lorsqu'il en fut informé.

On est maintenant plus préoccupé chez les israélites des questions extérieures que des choses intérieures. Il serait à désirer que le calme revînt bientôt dans toutes les communautés; la situation actuelle est vraiment exténuante.

Pour extrait : S. BLOCH.

REVUE LITTÉRAIRE.

VOYAGE EN TERRE-SAINTE, par FÉLIX BOVET. — Paris, Grassart, libraire-éditeur, rue de la Paix, 3.

L'auteur du livre que nous annonçons est un jeune Suisse d'une grande érudition biblique et hébraïsant distingué; appartenant à la religion de Luther, il est, comme presque tous ses coreligionnaires, chrétien convaincu.

Dès son enfance, un voyage en Palestine avait été pour lui un rêve de prédilection. « Que notre éducation, dit-il, soit païenne ou chrétienne, qu'elle soit esthétique, philosophique ou évangélique, elle nous ramène toujours à l'Orient, et cette patrie commune des religions, des arts et de la pensée, devient par là, — plus que ne saurait l'être notre terre natale, — notre véritable patrie. » Il lui semblait que la vue des lieux où se sont passés les faits de l'histoire sainte devait mettre ces faits dans leur vrai jour, les dépouiller à la fois de l'auréole légendaire dont les ont revêtus les peintres, et de ce caractère pour ainsi dire abstrait qu'ils doivent aux théologiens; en un mot, leur donner un plus haut degré de vie, de simplicité, de réalité. S'il désirait voir Jérusalem, ce n'était pas pour y goûter de vagues émotions religieuses *que l'on peut souvent y chercher en vain*; c'était pour y trouver une lumière plus distincte sur les faits, sur les mots, sur l'esprit même de l'Écriture sainte.

« Je voulais, ajoute-t-il, voir une fois un monde qui ne fût ni latin ni germain, ni catholique ni protestant; je voulais apprendre à connaître dans la race sémitique l'autre pôle de l'humanité historique. J'avais vu les peuples du progrès, je voulais voir les peuples conservateurs. Je voulais m'asseoir sous la tente de ces

vétérans de l'humanité, de qui nous tenons nos traditions et nos croyances, les premiers éléments de nos sciences et de nos arts, à qui, en un mot, nous devons tout, et qui ne nous doivent absolument rien. »

Et c'est dans ces dispositions religieuses et scientifiques que M. Félix Bovet fit, au printemps de 1858, un pèlerinage en Orient, dont il dépose dans son livre les impressions, les souvenirs, les résultats.

C'est un écrivain d'un esprit charmant, d'une fécondité admirable d'images gracieuses. Sa plume sème des traits spirituels, brillants, qui deviennent immédiatement de profondes pensées, d'utiles vérités. A la finesse de style il ajoute les qualités solides du savant philologue; par la vue des lieux et des mœurs, il explique des passages nombreux de l'Écriture sainte. Son livre, sous ce rapport, est infiniment plus israélite, c'est-à-dire plus digne de notre attention, que celui de notre coreligionnaire Louis-Auguste Frankl, de Vienne, —*Nach Jerusalem*, — où l'auteur parle bien plus du voyageur que du voyage, et nous montre beaucoup plus les chibouques qu'il a fumées, les confitures qu'il a mangées, les invitations qu'il a reçues, les femmes à la poitrine découverte qu'il a contemplées, les almées qu'il a vues danser, que les lieux saints du judaïsme et les traces sacrées de la vie et du passage de nos pères.

A propos des lieux saints, il y a une chose que nous savions depuis longtemps, mais qui nous a frappé encore plus vivement dans le livre de M. Bovet : c'est l'absence absolue de preuve, de certitude, d'authenticité, de ce que les chrétiens appellent leurs lieux saints. Et tandis que les traces et les monuments du judaïsme biblique, depuis les restes du temple jusqu'aux tombeaux des patriarches, ne donnent lieu à aucun doute, les traces et les monuments du christianisme, beaucoup plus jeune cependant, sont l'objet de mille controverses, de mille affirmations et négations, et ne semblent réellement exister que dans la foi plus ou moins robuste du voyageur. Les principaux garants de leur authenticité sont... les Turcs, qui exploitent la pieuse crédulité des pèlerins et leur montrent, pour des espèces sonnantes, tous les endroits indiqués dans l'Évangile; mais supprimez le *bakchiche*, et les chrétiens n'auront plus de lieux saints en Palestine.

Comme les habitants de Birmingham qui confectionnent des idoles pour les populations des Indes anglaises, les Turcs de la Palestine vendent des lieux saints aux chrétiens ; ils sont fort habiles dans cette contrefaçon d'antiquités bibliques ; c'est leur industrie, qui leur rapporte tous les ans des bénéfices considérables ; ils fabriquent des reliques de pierre et de terre, comme ailleurs on fait du vin de Cham-

pagne. Notre voyageur lui-même a découvert entre les mains de Hhannah, son guide arabe, un petit livre *ad hoc* dans lequel il puisait son érudition (p. 423), c'est-à-dire la science de fabriquer des antiquités chrétiennes et de montrer tout ce qu'on veut voir, les choses les plus surprenantes, pourvu qu'on y mette le prix. Le même Hhannah, interrogé sur une discussion entre les Abyssins et les Grecs au sujet de l'emplacement d'un lieu saint, répond : « On ne sait pas qui a raison. » Voilà les juges et les autorités ! des coquins turcs et arabes qui fournissent aux étrangers de faux lieux saints. Mais nul vrai savant chrétien de bonne foi n'oserait témoigner en faveur d'un seul de ces points et de ces monuments qu'on montre comme preuve de l'histoire du christianisme selon la croyance populaire, et M. Bovet lui-même a dû avouer « que l'on peut souvent chercher en vain à Jérusalem des émotions religieuses ». Les prétendus lieux saints chrétiens ressemblent aux discours que les évangélistes mettent dans la bouche du rabbi de Nazareth, et dont le langage prouve clair comme le jour que jamais docteur israélite n'a pu parler ainsi à des israélites. La société biblique de Londres a fait traduire l'Evangile en hébreu ; les traducteurs ont fait tous leurs efforts pour imiter le style de l'Ancien-Testament ; ils n'ont produit qu'une vraie caricature. Il n'y a pas une phrase dans le fameux sermon de la montagne qui ait pu être dite en hébreu par un prédicateur de la race de David Un voyageur a beau exhiber un passeport français, s'il est Anglais ou Allemand, il n'a qu'à ouvrir la bouche pour trahir la fraude ; le gendarme le plus illettré ne s'y trompera pas. Nos derniers écoliers sachant traduire une page du Pentateuque et les prières hébraïques, en lisant les discours du Nouveau-Testament, s'écrieront : Non ! un des nôtres, notre Dieu, nos prophètes, nos pontifes, n'auraient jamais tenu ce langage.

En vérité, pour ce qui est des lieux saints chrétiens en Palestine, le voyageur suisse consciencieux, au lieu de répéter les paroles que le poëte met dans la bouche d'Athalie, aurait pu dire plus exactement :

J'ai voulu voir, *je n'ai rien vu.*

L'auteur parle peu des israélites de la Palestine. Cependant déjà à bord du *Céphise*, qui le conduisait de Marseille à Alexandrie, il montra beaucoup de bienveillance et de sympathie à une famille juive russe qui se rendait à Jérusalem, et dont le chef s'appelait Saül Benjamin Haccohen. A Tibériade, il alla « payer son tribut de vénération au tombeau de Rabbi Moses ben-Maïmon », situé à côté de celui

de Rabbi Khanin ben Zaccaï, l'auteur du *Schené loukhoth Habberith.* Il mentionne aussi le bien fait aux israélites de la Terre-Sainte par sir Moses Montefiore, entre autres celui d'avoir obtenu des Turcs la cession du tombeau de Rachel. Nous pardonnons à l'écrivain chrétien les observations auxquelles il se livre à la vue des juifs de Jérusalem se réunissant le vendredi au *mur des lamentations*, pour pleurer la ruine de leur temple (p. 229). Nous lui pardonnons même l'épithète peu polie d'*ossements desséchés* qu'il donne à nos frères de la cité sainte (p. 250), parmi lesquels la mission anglo-prussienne trouve une si grande résistance à l'apostasie Nous sommes habitué depuis longtemps à ces sortes de phrases dictées par l'ardeur religieuse souvent intempérée. Peut-être que beaucoup de lecteurs calvinistes auraient condamné et brûlé le beau livre de M. Bovet, s'il ne s'y était pas trouvé le coup de pied obligé et traditionnel donné aux juifs.

Mais ce que nous excusons moins dans ces pages, c'est que l'auteur (p. 395) appelle le christianisme *le culte de l'esprit*, et le judaïsme *le service de la lettre.* Le contraire, l'absolu contraire, est la vérité, et nous regrettons qu'un esprit aussi éminent que M. Bovet n'ait pu s'affranchir d'un préjugé répandu contre le judaïsme par la haine ou l'ignorance. En effet, le christianisme va à la chasse des mots dans l'Ancien-Testament pour se légitimer et se faire adopter. Dans les trois premiers mots de la Genèse, *Bereschith bara Elohim*, il montre la Trinité; dans les trois étrangers visitant Abraham, il voit encore la Trinité; partout où, selon le langage biblique habituel, il est question de *fils de Dieu* pour marquer les hommes pieux et les rois fidèles, voilà le fils de Marie! On arrache des passages de leur ensemble, on se livre à la plus étroite interprétation *de la lettre* pour prouver le christianisme, son Dieu et ses dogmes. On matérialise toute figure poétique, on profane en quelque sorte toute poésie, on rétrécit toute pensée et vision prophétique embrassant des siècles et des empires, pour les rapetisser à la taille d'un fait individuel, pour les faire entrer de force dans le cercle exigu d'un événement isolé. En est-il de même du judaïsme?

Loin de là. Le judaïsme veut la culture de l'esprit et repousse le culte de la lettre comme le culte des images. Il tient seulement à la lettre quand il s'agit de nos devoirs, de nos obligations envers les hommes. Nous n'avons plus de temple ni de sacrifices, mais, grâce à notre culte de l'esprit, nous pouvons continuer à servir notre Dieu et à nous considérer comme son peuple. Nos rabbins traduisent *œil*

pour œil par indemnité pécuniaire, et dans la loi *aime ton prochain comme toi-même* nous ne voyons pas *littéralement* notre voisin ou notre coreligionnaire, mais tous nos frères de l'humanité. Il est vrai, nous ne verrions jamais l'abolition des commandements divins israélites dans ces paroles du rabbin de Nazareth : « Je ne suis pas venu détruire la loi ou les prophètes, *mais les accomplir.* » Mais il n'est certes pas de religion sur la terre qui soit plus spirituelle dans ses dogmes, ses pratiques et ses enseignements que la religion israélite, moins attachée à la servitude de la lettre comme à la possession de choses matérielles et périssables. Nous aurions attendu d'un penseur comme M. Bovet qu'il appréciât plus justement le judaïsme et qu'il ne se livrât pas lui-même à une *interprétation judaïque* d'une fausse opinion répandue sur notre croyance.

L'auteur termine son chapitre intitulé *Samarie et Galilée* par ce passage remarquable :

« Les chrétiens, qui avaient conquis la Terre-Sainte, n'ont pas su la garder ; elle n'a jamais été pour eux qu'un champ de bataille et un cimetière. Les Sarrasins, qui la leur ont enlevée, se la sont vu, à leur tour, enlever par les Ottomans. Ceux-ci, qui de nom en sont encore les maîtres, l'ont réduite en un désert où ils osent à peine mettre le pied sans avoir peur. Les Arabes eux-mêmes qui en font la population ne peuvent être considérés que comme campés dans le pays ; ils ont dressé leurs tentes dans les pâturages ou se sont pratiqué un gîte dans les ruines de ses villes ; ils n'y ont rien fondé ; étrangers au sol, ils ne l'ont jamais épousé ; le vent du désert qui les y apporta peut les emporter un jour, sans qu'ils laissent après eux la moindre trace de leur passage. Dieu, qui a livré la Palestine à tant de nations, n'a permis à aucune de s'y établir et d'y prendre racine ; il la tient en réserve, jusqu'à ce que vienne enfin ce peuple auquel Jésus l'a promise, *ces débonnaires* qui doivent en hériter un jour. »

Nous dirons à notre tour :

Dieu a donné la Palestine à nos pères et l'a promise à leurs enfants comme un héritage sacré et éternel. C'est pourquoi aucune puissance du monde n'a jamais pu et ne pourra jamais posséder longtemps et tranquillement cette terre qui est à Israël ; c'est pourquoi aussi ce sol, jadis si fortuné, où coulaient des fleuves de lait et de miel, est aride depuis notre exil, frappé de stérilité et de malédiction, malgré tout l'or des rois chrétiens et tous les progrès de la civilisation, et il en sera ainsi jusqu'au jour de notre retour, du rétablissement de Sion. Et pour qu'Israël, pendant les siècles de malheur, ait au moins une garde dans la sainte cité, une communauté représentant ses héritiers légitimes et protestant tous les jours, devant les ruines du Temple, par ses prières *et sa confession*, contre toutes les croyances pleines

d'erreurs que le monde a réunies sur ce point, Dieu a laissé créer et inventer de prétendus lieux saints, protégés et défendus par toutes les puissances de la terre, pour qu'elles protégent en même temps les monumentsvrais et sacrés du judaïsme, les tombeaux de nos patriarches et de nos pontifes, les souvenirs de notre grandeur et de notre gloire, et une assemblée de nos frères faisant entendre au pied du Moria, matin et soir, cet écho du Sinaï et ce cri du ciel : Écoute, Israël, l'Éternel notre Dieu est un Dieu-Un! Vous croyez être les sentinelles d'un caveau funèbre vide ou de lieux enluminés par vos légendes; non, vous montez la garde devant le passé et l'avenir de la Jérusalem israélite!

Nous félicitons vivement M. Bovet de son livre, qui renferme beaucoup de bonnes et excellentes choses. Nous y avons appris à connaître un éminent écrivain chrétien de plus, et à être plus fermement convaincu de la vérité de notre foi religieuse.

S. Bloch.

LA POSITION DES MÉDECINS

DANS L'ANTIQUITÉ JUDAÏQUE

Par M. FEIN, rabbin à Reichenau. (1)

Si, au point de vue purement religieux, il est permis ou non, en cas de maladie, de recourir aux médecins et de faire usage de médicaments, voilà ce qui donne lieu à une divergence d'opinion entre Maïmonide et Nachmanide. Selon le premier de ces docteurs, dans son commentaire à Mischna Pesachim IV, quiconque se sent atteint d'une maladie y est non-seulement autorisé, mais obligé, comme il l'est, par le devoir de la conservation personnelle, de satisfaire les besoins nécessaires de la vie et d'avoir soin de son corps par la nourriture. Contrairement à cette opinion, Ramban, dans son commentaire au Pentateuque (Lévitique, XXVI, 11), appuyé sur un passage des Chroniques, XVI, 22, déclare non-seulement que l'application de la science médicale est inutile, puisque l'homme qui a confiance en Dieu peut s'en passer; mais il dit encore : « Celui qui s'en sert

(1) Extrait du journal *Ben-Chanania*.

empiète sur l'ordre divin, se soulève en quelque sorte contre la volonté de Dieu. » Beaucoup de philosophes considèrent également le secours médical et l'usage de ses ordonnances comme une lutte contre la nature, et ils posent le principe : *Natura sanat.* Krug, dans son Système de la philosophie pratique, fait à ce sujet la remarque suivante : « L'opinion que la nature s'aide elle-même et que tout secours médical devient ainsi inutile, cette opinion est très dangereuse, car la force médicatrice de la nature a besoin dans beaucoup de cas, surtout dans notre état de civilisation, de l'appui de l'art, et puis les matières médicales appartiennent aussi aux moyens curatifs de la nature. » Nous ajouterons que cette manière de voir semble déjà se montrer dans ces paroles du Midrasch Ialkut (Job, § 501) : « Dieu fait sortir de la terre des herbes et des plantes afin que le médecin guérisse par elles et que le pharmacien en prépare des remèdes. »

Quoi qu'il en soit, le Ramban, dans le passage que nous venons de citer, convient lui-même que l'usage de se servir des médecins et de leurs prescriptions était toujours admis dans la vie pratique, et qu'en tout cas, même d'après les principes religieux, les médecins ont le droit, même le devoir, de s'occuper avec le zèle le plus ardent d'un frère souffrant aussitôt que leur aide est réclamée. Que les médecins y sont autorisés, voilà ce que le Talmud (*Berachoth*, 60 *a*) déduit d'un passage biblique ; qu'ils y sont obligés, voilà ce que le Ramban (*Thorath haadam ;* voy. Tur Ioreh Deah, 396) ajoute au passage cité du Talmud, en disant : ומצוה היא ובכלל פקוח נפש היא.

Ceci dit, essayons de tracer la position des médecins dans l'antiquité judaïque, sinon sous toutes ses faces, au moins d'après ses contours. Il n'est pas douteux que, dans ces siècles de l'histoire où l'art médical n'avait encore aucune base scientifique et n'était qu'un sujet d'empirisme, la guérison des malades, dans le judaïsme aussi, comme chez beaucoup de peuples anciens, émana des prêtres et des prophètes. Dans ces temps il n'y avait ni une science médicale ni un état de médecin ; les prêtres et les prophètes, dont la richesse exclusive consistait dans le trésor de l'expérience et de l'éducation, unirent à leur vocation ordinaire la tâche de donner des conseils aux malades. Des nombreuses preuves de ceci, nous voulons seulement citer le passage suivant. Isaïe dit : « Qu'on prenne un cataplasme de figues, l'applique sur l'abcès, et il guérira. » (Isaïe, XXXVIII, 21.)

Cependant, lorsque plus tard l'art de guérir s'éleva à une science et que sa pratique exigea des études préliminaires dans les connais-

sances naturelles y relatives, il y eut également dans le judaïsme des hommes qui se livraient à cette science et s'y vouaient entièrement; il se forma aussi dans le judaïsme un état de médecin dont la mission était de déposer sur l'autel de l'humanité les résultats de son travail et de ses recherches, de guérir les malades d'après les lois d'une science médicale positive. Déjà, au temps de la Mischna et des Baraïtas, il a dû y avoir partout des médecins de profession ayant fait des études. Une Baraïta Sanhédrin, **17** *b*, dispose comme loi que nul savant ne doit s'établir d'une manière fixe dans une ville où il n'y a point de médecins. L'explication de Raschi רופא: למול תינוקות est forcée, mais indique que, dans les temps anciens, la circoncision fut pratiquée par les médecins, usage qu'il serait bon d'adopter également de nos jours.

Mais la science médicale fut-elle dans le judaïsme un art libéral que chacun pouvait exercer à son gré lorsqu'il en sentait la vocation? Non. Pour exercer cet art il fallait une autorisation supérieure dont l'obtention, — puisqu'il n'y avait pas dans l'antiquité des écoles de médecine proprement dites, — dépendait probablement de la production d'un diplôme délivré par un ou plusieurs vétérans de l'art. Le charlatanisme était rigoureusement interdit, et tout praticien non autorisé était responsable de toutes les suites fâcheuses de la cure entreprise par lui.

Une autre condition faite au médecin, non sans doute par l'autorité, mais par le public, était qu'il conquît par sa dignité la confiance du monde et fît par sa personne une impression agréable sur le patient. C'est ce qui résulte du Rosch à Baba Kama, 85 *a*, où il explique les mots : ואי א"ל אסייך אנא par : וצריך שיהיה לחולה נחת הרוח מן הרופא.
Quant aux honoraires des médecins, les rabbins avaient à cet égard une manière de voir particulière. De même que celui qui trouve une chose perdue est obligé de la restituer à son propriétaire, sans avoir un droit légal à une récompense quelconque; de même il est du devoir du médecin de rendre par son art le malade à lui-même, sans réclamer pour ce service une récompense. Cependant on lui donnera, à sa demande, une indemnité convenable pour sa peine et la perte de son temps. (Tur I. D. 336.) Du reste, le Talmud Baba Kama, 85, établit ce principe pratique : « Un médecin qui guérit pour rien travaille pour rien », c'est-à-dire inutilement.

Quand on avait le choix entre un médecin habitant la localité et un étranger, on préféra toujours le premier. « Un médecin venu de loin ressemble à un œil aveugle » (B. K. *ibid.*); le motif en est, d'a-

près Raschi et R. Ascher, que le médecin indigène, dans son propre intérêt, traite le malade avec plus de sollicitude que le médecin étranger; peut-être aussi parce que l'étranger, ne connaissant pas aussi bien que l'indigène la nature individuelle du malade, tâtonne en quelque sorte comme un aveugle.

M. le docteur Jost, dans son *Histoire du judaïsme et de ses sectes* (p. 24), a déjà montré que les médecins dans l'antiquité préparaient eux-mêmes les remèdes. On cite une intéressante question de droit au sujet de la pratique médicale. Un médecin ayant, avant le traitement d'une maladie, imposé pour condition une récompense déterminée, même exagérée, cette convention, d'après la plupart des opinions rabbiniques, a pleine force et validité. La loi civile d'Autriche (§ 879) se prononce dans un sens contraire, afin que la détresse ou le danger de mort d'un homme ne devienne pas une source d'exactions. Que les rabbins ont aussi égard à cette considération, voilà ce qui résulte de cette disposition, que lorsque dans la vente de plantes médicinales à un malade un prix trop élevé a été stipulé, les acheteurs ne sont point tenus de remplir leur promesse (Beth Ioseph, au même endroit).

En général, l'état de médecin dans l'antiquité judaïque a dû être digne de la position des praticiens, très estimée et respectée. « Honorez le médecin avant que vous ayez besoin de lui » est un dicton du Talmud et des Midraschim. D'après l'opinion de Rappaport, grand rabbin de Prague (*Bikuré haïtim*, 8e année), les médecins juifs, déjà au temps du Talmud, portaient le titre de חכים *docteur*; d'après Talmud *Gittin*, chap. IX, ils se servaient aussi d'un monogramme représentant la figure d'une branche de palmier. Rabbi Chanina et Rabbi Samuel, deux célèbres médecins, indiquèrent dans leur signature leur caractère et leur état par le signe d'une branche de palmier. Voyez dans l'article cité de Rappaport quelle analogie il devait y avoir dans ce monogramme; il me semble, à moi, que la branche de palmier répond au laurier, dont on a, de temps immémorial, orné Esculape et ses disciples. (On sait que le titre de bachelier — *baccalaureus* — conféré aux jeunes docteurs provient de *laurus*, parce qu'on les couronnait ordinairement de guirlandes de laurier.) Il reste encore à expliquer un passage du Talmud qui semble en contradiction avec ce qui vient d'être exposé; nous voulons parler du passage de Kiduschin, 82 *a*, où il est dit : טוב שברופאים לגהינם « Le meilleur des médecins mérite l'enfer. » Ce passage a été depuis longtemps interprété différemment; le Ramban aussi, dans le *Tho-*

25

rath Haadam, cherche à l'expliquer plus favorablement en faveur de l'état auquel il appartenait lui-même. Mais nous croyons qu'il était réservé à feu Moïse Landau (*Bikuré haïtim*, 5e année, p. 58) d'en découvrir le sens véritable ; selon lui, cette sortie du Talmud était dirigée contre les Esséens, qui cultivaient l'art médical.

Le rédacteur du *Ben-Chanania* fait suivre l'étude qui précède des observations suivantes :

Que les représentants des tendances rigoureuses considéraient de bonne heure comme blâmable le recours au secours médical, c'est ce qui résulte du reproche que le chroniqueur fait au roi Assa (II Chroniques, XVI, 12), reproche invoqué par Nachmanide. Une opinion plus libérale, représentée par Ben Sira, veut qu'on emploie le médecin et la science médicale, le pharmacien et les remèdes, sans cependant dispenser le malade de prier et d'offrir des sacrifices (Sirach, XXXVIII, 1-14). Cette théorie est contredite par le verset qui suit immédiatement : « Que celui qui pèche devant son Créateur tombe entre les mains du médecin ! » ce qui paraît être une interpolation due à la plume d'un partisan de l'opinion rigoureuse. Cette opinion trouve donc aussi dans le Talmud une expression décidée. Il est digne de remarque que l'exercice de la médecine n'est attribué à aucun Tanaïte ; d'après la légende talmudique, R. Iochanan ben Sakaï demanda à Vespasien des médecins pour rétablir R. Zadok tombé bien bas par suite de ses jeûnes (*Gittin*, 56, *b*), tandis que les prières des scribes, en faveur des malades, étaient à l'ordre du jour, et que R. Chanina ben-Dosa prédit le succès de la prière immédiatement après sa récitation. (*Bérachoth*, V, 5.) Ce qui est encore plus significatif, c'est l'approbation donnée à la confiscation du livre de médecine attribué à Hiskia, livre qui, d'après la manière de voir traditionnelle et exacte, affaiblissait la confiance au secours divin. (*Pesachim*, IV, 9.) La prière à réciter avant la saignée contient à la fin ces mots décisifs : « Il est vrai qu'il n'est pas permis aux hommes de se guérir avec cela, mais ils y sont habitués. » (*Bérachoth*, 60, *a*.) Il résulte de *Beth Nathan* que la leçon primitive était אין רשאין, mais Raschi avait déjà sous les yeux la variante modérée אין דרכן.

Ce qui devait influer encore très défavorablement sur l'appréciation de l'art médical et des médecins, c'est la connexion surnaturelle où l'on mettait non-seulement la maladie avec le péché en gé-

néral, mais aussi certaines maladies particulières avec des péchés particuliers. (*Sabbath*, 55*a*; *Ab.* V, 9; *Aruch*, 16*a*.) D'après cette manière de voir, les médecins devaient être considérés comme des esprits forts qui s'avisent de dissoudre cette connexion et d'empiéter sur l'ordre supérieur en le troublant. C'est cette manière de voir qui donna naissance au sévère dicton : טוב שברופאים לגהינם « Le meilleur des médecins mérite l'enfer. » En cherchant la base historique de ce dicton, on ne le trouvera pas surprenant dans son sens hyperbolique. L'art médical et les médecins paraissent inutiles au fatalisme philosophique, scandaleux au fatalisme religieux. Les preuves de ceci ne se trouvent pas seulement dans la littérature talmudique, mais aussi dans d'autres littératures.

Mais l'opinion publique, qui accorde une haute estime au médecin et à son art, est également représentée dans le Talmud. Voilà ce qui est démontré par la fréquente mention, faite par le Talmud, de remèdes dont plusieurs, portant l'empreinte du temps, sont sans doute d'une nature superstitieuse ; voilà ce qui résulte encore de l'hommage biblique rendu aux médecins, cité par M. le rabbin Fein. Cet hommage est invoqué par Abayé, chef de l'école de Pumbadita, de l'année 322 à 337, qui parle aussi de divers remèdes domestiques et veut abroger la fin de la prière avant la saignée. Vers la fin de l'époque des Tanaïm, l'étude de l'art médical gagna du terrain; mais de ce temps aussi on ne nomme que deux médecins : Samuel Iarchinaï et Rabbi Chanina. Sur ce dernier il se trouve quelques maigres notices; nous avons des renseignements plus abondants sur le premier.

Ce qui précède suffit pour démontrer que l'estime de la médecine, comme aussi le préjugé fataliste contre elle, ne doivent pas être embarrassés pour trouver des points d'appui talmudiques. Pour l'époque des Gueonim, il est intéressant de remarquer que R. Nitronai de Pumbadita (718-738) tenait le vin de Kiddusch pour un remède contre l'ophthalmie! (Tur Orach Chaïm, 269.) L'antiquité talmudique ne savait rien de maisons publiques pour les malades. (Voy. II Rois, XV, 5, et les commentaires.)

On connaît l'*Histoire des médecins juifs*, par Carmoly. Nous nous permettrons encore l'observation suivante. On sait que les rabbins, du temps de la culture arabe, s'occupèrent beaucoup de médecine, qui est aussi recommandée dans le Sohar (3296). R. Salomon ha-Lévi, de Salonique, qui était petit-fils d'un émigré portugais, et qui compléta en 1575 la collection de ses sermons, parle dans l'un d'eux de deux écoles de médecine, et cela d'une manière qui fait

connaître bien clairement les allopathes et les homéopathes : הרופאים המרפאים באיכיות ההפכים והמבריאים באיכיות הדומים (*Dibré Schelomo*, 274 *a*). Cependant, malgré son respect de la médecine et toutes ses citations d'Hippocrate et de Gallien, R. Salomon blâme la prédilection régnante pour les médecins, qui fait qu'on ne recourt à la prière qu'à la dernière extrémité ; il fait l'éloge des juifs français, qui, en cas de maladie, demandent d'abord la prière du rabbin (*ibid.*, 36 *b*). Parmi les Germano-Francs, les médecins n'étaient pas très répandus ; par contre, les cures merveilleuses étaient en grande estime. Ceci explique pourquoi Raschi ne trouve le médecin nécessaire que pour la circoncision. En Gallicie et dans la Hongrie septentrionale, les médecins doivent encore de nos jours partager souvent leur pratique avec les rabbins. Voilà de vrais triomphes pour la restauration tamuldique et germano-gauloise.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Un décret impérial du 23 février 1861 approuve les élections consistoriales du Haut-Rhin.

Nous apprenons que les élections de Marseille ont également obtenu l'approbation supérieure.

— Un arrêté ministériel du 24 janvier approuve la nomination de M. Bloch comme rabbin d'Uffholtz (Haut-Rhin).

— M. le rabbin Astruc a prêché, le premier jour de Pâque, au temple du rite portugais de Paris, devant un très nombreux auditoire ; son discours a obtenu un grand et légitime succès.

— On nous écrit d'Oran (Algérie) :

« Par suite d'un arrêté de M. le recteur de l'Académie d'Alger, M. Falk a été nommé directeur de l'École communale israélite, et M. Lévy (Aron) directeur de l'École israélite consistoriale. Ces deux dignes fonctionnaires sont élèves de l'École normale de Strasbourg. Chacune de ces écoles compte 200 à 220 enfants ; sous une direction pareille, leur prospérité est assurée. »

— On nous écrit encore d'Oran, le 19 mars :

« M. Messaoud Karoubi, négociant, vient d'être nommé membre du conseil municipal de notre ville. Cette nomination a été accueillie avec un vif plaisir par la population oranaise israélite. M. Karoubi est membre de la Chambre de commerce et du Consistoire israélite, ainsi que président de la Société de bienfaisance israélite. Dans tous ces emplois honorifiques, il a su se maintenir à la hauteur de sa mission dans ses rapports avec les populations et les autorités, dont il a su conquérir et mériter l'estime et la confiance; à côté de toutes ses excellentes qualités, son ardent et infatigable dévouement à la cause israélite brille du plus vif éclat. »

— La Société de secours mutuels des israélites de Strasbourg a publié l'état de ses recettes et dépenses arrêté au 31 octobre 1860 ; son actif représente un chiffre de 20,345 fr. 45 c. et le nombre de ses sociétaires est de 92.

— A l'occasion de la fête de Pesach, M. le grand rabbin de Colmar a publié une éloquente lettre pastorale que nous reproduirons dans un prochain numéro.

— M. Ben Baruch Créhange a publié le premier volume, celui de Pâque, des *Prières des fêtes à l'usage des israélites du rite portugais*, texte et traduction française. C'est un élégant ouvrage fort bien exécuté. Le deuxième volume, contenant les prières de *Schabouoth*, paraîtra très prochainement.

— M. le grand rabbin Lambert, de Metz, vient de faire paraître une 4e édition de son *Abrégé de la Grammaire hébraïque*. Cette édition, entièrement refondue, corrigée et augmentée, contient un travail fort intéressant sur l'étymologie de la langue sacrée. Nous recommandons bien vivement cet utile et excellent petit ouvrage, dont le prix n'est que de 1 fr. 50 c. On le trouve dans toutes les librairies israélites de France.

— On demande un instituteur breveté pour la communauté israélite de Haguenbach, situé à six kilomètres d'Altkirch (Haut-Rhin). Les appointements sont de 900 à 1000 fr. par an. S'adresser à M. Kauffmann Weill, rabbin à Altkirch.

— Une jeune demoiselle israélite, munie d'un diplôme de capacité et parfaitement recommandée, désire remplir les fonctions d'institutrice dans une famille ou dans une institution ; elle sait enseigner, outre les connaissances ordinaires, la musique et la langue allemande. S'adresser au bureau de l'*Univers israélite*.

ITALIE.

M. le baron Franchetti, de Turin, a adressé au syndic (maire) de cette ville la somme de mille francs, pour être distribuée aux soldats blessés. (*Educatore israelita.*)

— M. Vita Levi Benedetto, de Verceil, fils de M. Joseph Vita Levi, qui vécut de longues années et mourut en exil pour la liberté, est actuellement adjudant comptable de 1[re] classe dans l'artillerie de l'armée du Midi. Dans un ordre du jour publié par la *Perseveranza*, le général Orsini parle avec éloge de ses mérites. Le commandant-major Virgilio lui remit un certificat des plus honorables, daté du 4 février 1861, dans lequel il loue « le zèle et l'intelligence avec lesquels il sut remplir ses fonctions durant le siége de Capoue ». Une attestation non moins honorable lui fut accordée par le major Asthon, commandant la réserve du 5[e] corps d'armée.

Voici les paroles textuelles de l'ordre du jour du général Orsini du 14 février 1861 : « Je ne puis cacher ma satisfaction et mon admiration pour le commissaire de guerre M. Patella et le directeur-comptable M. Levi, qui, dans ces circonstances si difficiles, ont bien et scrupuleusement administré les intérêts de l'artillerie et ont contribué à son honneur et à sa gloire. » (*Ibid.*)

Rome. — Le 1[er] mars mourut à Rome le célèbre peintre danois Ernest Meyer, un israélite. Il fut accompagné à sa dernière demeure par beaucoup de ses coreligionnaires, par un grand nombre de personnages distingués, au milieu desquels on a remarqué le chevalier Giovanni Bravo, consul général du Danemark près le Saint-Siége. M. Scazzochio, secrétaire de la communauté israélite, fit en paroles nobles et touchantes l'éloge du trépassé. (*Ibid.*)

— A l'occasion du récent mariage d'une fille de M. le président de la communauté israélite de Ferrare, M. le rabbin Isaac Ascoli a offert et dédié aux jeunes époux une très élégante traduction, imprimée avec luxe, du chapitre *du Mariage* de *la Foi d'Israël*, de M. Bloch. Cette brochure a produit parmi les israélites de Ferrare, et même dans les familles chrétiennes, une impression très favorable. M. le rabbin Ascoli, qui écrit lui-même le français avec un talent remarquable, se propose de publier une traduction italienne complète de l'ouvrage en question.

POLOGNE.

Parmi les victimes des événements de Varsovie du 27 février, il y avait un israélite.

Catholiques, protestants, israélites, sont allés apporter, pour l'Adresse à l'Empereur, leurs signatures, leurs adhésions.

M. Meisel, rabbin en chef, venait, au nom de ceux de sa foi, signer la protestation de tout un peuple. Le comte Zamoyski, président de la Société agricole, lui tendit la main :

« Nous vous avons invité exprès, lui dit-il, parce que nous considérons les israélites comme nos compatriotes, comme les enfants de la même terre; nous avons cru qu'au nom de vos coreligionnaires vous signerez cette Adresse où la nation met à nu ses blessures et fait appel à la justice, aux sentiments du souverain.

— Je vous suis reconnaissant, a répondu le grand rabbin, de nous avoir donné droit de fraternité, car nous sentons que nous aussi sommes Polonais; nous aimons ainsi que vous cette terre polonaise. Voilà pourquoi je signerai de grand cœur cette Adresse, en mon nom et au nom de mes frères de Pologne. Il est temps de dépouiller le vêtement de misère qui nous étouffe depuis si longtemps. »

(*La Patrie.*)

— Le 9 mars, des services mortuaires ont été célébrés pour les victimes, dans les temples de tous les cultes à Varsovie.

« Dans la synagogue juive réformée allemande, écrit-on à la *Nouvelle Gazette de Prusse*, le docteur Jastrow a prononcé un discours en langue polonaise. L'affluence du public était extraordinaire dans cette synagogue, et on a remarqué parmi les auditeurs beaucoup d'étudiants et de nobles, ainsi que le chef de la police, le général Paulucci. La synagogue était décorée en noir, et on remarquait sur la chaire les noms des victimes entourés d'une couronne de laurier.

« Le docteur Jastrow a dit que les derniers événements avaient rapproché et réconcilié les différentes confessions. Les sentiments de fraternité, sans doute très surprenants, qui se sont manifestés dans ces circonstances, ont produit une grande impression sur la foule. »

— On écrit de Varsovie, le 18 mars :

Prenant en considération les événements qui ont eu lieu, et afin de donner une preuve de leur unanimité, le syndicat des négociants de Varsovie décide de concéder aux juifs les droits dont jouissent les autres membres de la corporation.

— On lit dans le Bulletin du *Moniteur universel :*

« Le sentiment qui dirige la conduite de la population polonaise s'est manifesté par un nouveau fait : les corps de métiers de Varsovie ont décidé d'admettre, sans restriction aucune, les israélites dans leurs associations. »

— On annonce une traduction polonaise de la Bible par M. le rabbin E. J. Blücher.

PALESTINE.

La veille de sabbath *mischpatim* (8 février) est mort à Jérusalem, à l'âge de 95 ans, le vénérable Chacham Baschi R. Haïm Nissim Abulafia ; le jour de sa mort avait été aussi celui de sa naissance et de son mariage. Sa science et sa piété étaient connues au loin. Pendant soixante-dix ans il a été grand rabbin de Damas, de Thibériade et de Jérusalem. Sa modestie extraordinaire et son noble zèle pour tout ce qui est bien lui avaient gagné l'amour de tous.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Presse* de Vienne :

« Nous avons annoncé, dans l'édition du matin, que le conseiller de cour en retraite, M. de Mayern, a décliné hier, dans la réunion électorale de Léopoldstadt, la candidature aux fonctions de conseiller municipal, et a recommandé, comme une affaire d'honneur, l'élection d'un juif. Il est intéressant d'entendre de quelle manière l'orateur a fait cela ; après avoir remercié ceux qui l'avaient proposé, il a dit :

« Je me permettrai d'appeler votre attention sur un point. La liberté politique marche partout côte à côte avec l'égalité des diverses religions. Pendant qu'en Russie on coupa forcément aux juifs la barbe, le peuple le plus chrétien, mais aussi le plus libre de l'Europe, choisit non seulement des juifs dans leur conseil municipal de leur métropole, mais encore un israélite fut nommé lord-maire de Londres. Il appartient à nous, habitants de la Léopoldstadt, au sein de laquelle habitent tant d'israélites, d'en appeler au moins un au conseil municipal. Oui, nous y sommes obligés en quelque sorte comme hommes d'honneur, puisque nous avons profité des centaines de leurs voix pour l'élection des conseillers déjà nommés... Je ferai encore remarquer que je m'appelle Mayern, un nom qui ressemble à celui de Mayer, très fréquent chez les israélites. Ne pensez pas que j'aie parlé dans un intérêt personnel. Ma famille est une vieille famille catholique, et il n'y a pas une goutte de sang juif dans mes veines; mais il se met en ébullition toutes les fois que je vois que des droits d'homme imprescriptibles sont foulés aux pieds. »

— Parmi les députés élus à Prague se trouve un israélite, M. Laemel, banquier ; à Vienne, un écrivain israélite, M. Kuranda, rédacteur d'un journal politique libéral, a également été nommé député au Parlement autrichien.

— D'après une rectification adressée au journal *Hamaguid*, le

nouveau règlement du culte israélite, en Hanovre, ne défend pas aux *Cohanim* d'être déchaussés pendant la récitation de la bénédiction sacerdotale, mais ordonne seulement de déposer leur chaussure hors de la synagogue.

— On écrit de Rzeszow à la *Presse* de Vienne :

« Hier, toutes les servantes chrétiennes se trouvant chez des israélites ont été amenées par la police à la maison municipale, et de là, après une exhortation sévère, chez le curé de l'endroit. Celui-ci leur défendit rigoureusement de servir chez des juifs, et leur fixa le 1er mars comme dernier délai pour quitter leurs maîtres actuels, pour éviter une punition corporelle. Ces faits ne sont pas isolés. »

— On écrit de Berlin :

« La Faculté de droit de notre Université a refusé de conférer aux juifs le titre de docteur des deux droits. M. le ministre de Bethmann, sur une réclamation faite à ce sujet, a déclaré ne pas se croire auto risé à forcer la Faculté. »

— M. le docteur Lehmann, rabbin de Mayence et rédacteur de l'*Israélite*, a adressé aux rabbins d'Autriche l'appel suivant, que nous recommandons aussi à la sérieuse attention du rabbinat français :

« Si nous vous adressons aujourd'hui, vénérables collègues, un appel, nous n'y sommes pas amené par l'intérêt de quelque parti, mais par une cause qui doit être pour chacun de vous de la plus grande importance, et l'est sans doute aussi.

« Douze mille de nos coreligionnaires servent dans la glorieuse armée autrichienne, et jusqu'à présent rien, absolument rien n'a été fait pour la protection des intérêts religieux de ces nombreux coreligionnaires. Pour toutes les religions reconnues dans les Etats autrichiens, des mesures sont prises dans l'armée pour que les besoins religieux de tous trouvent satisfaction ; mais aucune mesure de ce genre n'est prise en faveur des jeunes israélites qui sont en si grand nombre dans cette armée, et qui, à l'exemple des jeunes gens d'autres cultes, suivant avec bonne volonté et avec joie l'appel de leur empereur et chef, sont prêts à chaque instant à sacrifier leur sang sur l'autel de la patrie.

« Non-seulement ils sont obligés de s'occuper le sabbath des divers travaux du service ; non-seulement il ne leur est pas permis de prendre leur nourriture ailleurs qu'au ménage militaire (ce qui est cependant autorisé dans l'armée prussienne), ils sont même forcés d'assister le dimanche à l'office divin chrétien. Aucun moyen n'est créé nulle part pour les maintenir dans la foi de leurs pères. Ils sont privés complétement de toute exhortation et de tout encouragement religieux.

« En présence des sentiments bienveillants et de la sollicitude paternelle du Gouvernement royal et impérial, il ne faudra certaine-

ment qu'une réclamation pour assurer aussi à nos coreligionnaires une part de cette sollicitude qui est accordée à tous les sujets autrichiens, sans distinction de culte et de race. Il y a peu de semaines que le commandant en chef du deuxième corps d'armée en Italie, le feldzeugmestre baron de Benedek, a publié un ordre portant que les soldats malades appartenant à la religion israélite soient, pour leurs besoins religieux, l'objet de la même sollicitude que les militaires d'autres confessions, et que les ecclésiastiques juifs appelés dans les hôpitaux soient traités avec le plus grand respect par les autorités de ces établissements. Cet ordre bienveillant du commandant prouve justement qu'il manque à cet égard une disposition générale dans l'armée autrichienne, ainsi qu'il y est dit explicitement que, par défaut d'accord, la chose a été jusqu'à présent diversement envisagée.

« Nous avons reçu de Pastrengo, dans la province austro-italienne, la communication particulière ci-après :

« En ce moment le chapelain de notre régiment fait une tournée dans toutes les stations occupées par des détachements du régiment, pour célébrer l'office divin de dimanche et prêcher dans la langue du régiment. Il y a trois semaines qu'il était aussi ici auprès de ma compagnie, et nous fûmes commandés pour l'église. Pendant que M. le chapelain Velebniczck prononça un sermon bohême, je me suis dit : De toutes les religions tolérées en Autriche il y a dans l'armée des guides spirituels; pourquoi la nôtre n'y en a-t-elle pas? Ne sommes-nous pas, nous aussi, obligés de sacrifier notre vie pour notre pays?

« Les non israélites sont souvent rappelés par leurs pasteurs au Dieu de leurs pères. Combien un pareil rappel serait quelquefois nécessaire au soldat juif; combien serait bienfaisant le réveil de la confiance au puissant protecteur d'Israël, justement au soldat dans les vicissitudes de sa vie agitée!

« Le gouvernement paternel de notre chère patrie a proclamé le droit d'égalité de toutes les confessions. Ce droit veut que non-seulement l'égalité règne devant la loi, mais qu'on crée aussi, pour le bien-être des israélites, des institutions analogues à celles que l'Etat accorde aux non-israélites.

« Aussi longtemps que le soldat juif ne pourra, comme tout autre, montrer les représentants de sa croyance appelés par l'Etat, sa position dans l'armée ne sera pas celle de l'égalité; et non-seulement il subira bien des privations, mais il croira aussi avoir à supporter mainte humiliation imaginaire ou réelle. Nous autres, en Italie, nous nous trouvons sans aucun appui religieux, puisque nous ne comprenons pas la langue de nos coreligionnaires de ce pays et que le rite dans les synagogues ici nous est étranger. Pardonnez-moi monsieur le Rabbin, que je m'adresse justement à vous dans cette affaire. L'amour et le dévouement que vous nous avez toujours montrés, à moi et à mes camarades, pendant que nous étions en garnison à Mayence, m'y encouragent. Par votre journal, très répandu aussi en Autriche, vous avez le moyen d'agir. »

« Vous voyez, honorés collègues, que le besoin exposé plus haut est profondément senti dans les rangs des soldats israélites autrichiens. Nous vous adressons donc la prière de prendre en mains cette affaire et de faire une démarche collective auprès du haut gouvernement de l'État pour obtenir :

« 1° Qu'il soit permis aux soldats autrichiens appartenant au culte israélite de vivre d'après la loi juive autant que possible;

« 2° Qu'ils soient dispensés d'assister au service divin chrétien ;

« 3° Que dans tout corps d'armée renfermant des soldats israélites en grand nombre, il soit établi des rabbins, avec le rang d'aumônier de l'armée, chargés de visiter les diverses stations, d'organiser un service divin régulier partout où il se trouve un nombre suffisant d'hommes, et généralement de prendre soin du bien-être religieux des soldats juifs. »

— On écrit de Munich, le 20 mars :

« Dans sa séance d'aujourd'hui, la Chambre des députés a voté, à l'unanimité moins quatre voix, la proposition de M. Paur, tendant à supprimer les ordonnances qui s'opposent à ce que les israélites puissent s'établir en Bavière et y exercer des professions industrielles. »

RUSSIE.

Le *Hamaguid* rend compte d'un effroyable incendie à Vilna, qui a atteint l'hôpital israélite de cette ville. Les malades étaient plongés dans le sommeil au moment où le feu éclata avec violence, et ils durent être portés dehors, à peine vêtus, au milieu de la froide nuit d'hiver. Trois de ces malheureux en sont morts. La pharmacie de l'établissement, avec sa grande quantité de matières inflammables, ayant été atteinte par le feu, on ne parvint qu'avec peine à s'en rendre maître.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

CHRONIQUE.

היום אתם יצאים בחדש האביב :

« Vous sortez aujourd'hui, au mois de la floraison. » Ces paroles, dites à nos pères au moment de quitter l'Egypte et sa servitude, s'adressent aussi un peu à nous tous, qu'un long et despotique hiver a retenus prisonniers chez nous, au milieu des ténèbres de lampes fumeuses et de nuits sans fin, des tempêtes de neige et de grêle, de l'invasion des grenouilles et des sauterelles qui dansent dans nos salons et mangent nos glaces, des bêtes féroces de toute espèce, qui, nous sachant chez nous, forcent notre porte et nous accablent de leurs visites ; enfin au milieu de toutes les plaies de Mizraïm. « Vous sortez aujourd'hui », le soleil de Raamsès se montre, l'horizon s'éclaire, la nature se ranime, nos chaînes se brisent, nous sommes libres! La colonne de feu de la clarté du ciel va marcher devant nous.

*
* *

Et que voyons-nous en sortant? Des embellissements partout, des merveilles de luxe et de splendeurs; Paris a travaillé à sa toilette, même pendant l'hiver : les huttes sont devenues des maisons magnifiques, et les maisons, des palais somptueux; des carrefours malpropres et malsains se sont transformés en squares odoriférants, dont les arbres et les fleurs répandent des flots de parfums et réjouissent les yeux et l'âme. Aucun quartier, aucune rue, aucune maison, pour ainsi dire, ne reste stationnaire dans le passé et ne peut se soustraire à la loi du progrès. Tout change, s'améliore, s'embellit et grandit autour de nous, sauf..... nos synagogues. Les toilettes de nos dames assistant au service divin sont bien humiliantes pour la demeure du Seigneur et ses ornements.

Un observateur a fait cette remarque curieuse : Quand les Français fondent quelque part une colonie, leur premier soin est de construire un théâtre; les Allemands pensent d'abord à une brasserie; les Anglais commencent par créer une banque, et les israélites par édifier une maison de Dieu. C'était peut-être ainsi jadis, mais aujourd'hui nous voyons que la plupart de nos coreligionnaires les plus fortunés, quand ils s'établissent à Paris, commencent à prendre une loge à l'Opéra, un abonnement au tourniquet de la Bourse, un nègre, un cocher anglais, un habile cuisinier, et l'adresse des premiers tailleurs et des plus célèbres modistes et couturières. L'arche du Très-Haut peut continuer à résider sous la tente, pourvu qu'ils aient, eux, un palais de cèdre.

Nous craignons bien que, si nous ne parvenons pas à emprunter aux Egyptiens des vases d'or et d'argent pour notre culte, à obtenir de la ville de Paris la construction d'une synagogue convenable, nous n'attendions encore longtemps les dons et les offrandes des princes d'Israël.

*
* *

Mais peut-être sommes-nous à la veille d'un grand événement, de la réédification du temple au lieu choisi par l'Eternel. Victor-Emmanuel a cessé de s'appeler *roi de Jérusalem;* l'ex-roi de Naples ne porte plus non plus ce titre; il n'y a plus, à ce que nous sachions, d'autre souverain en Europe que l'empereur d'Autriche qui se dise encore roi de Jérusalem. Mais François-Joseph n'est peut-être pas loin de perdre également cette royauté de notre antique capitale. Le pape, à son tour, ne veut pas échanger le Capitole pour le Calvaire, le Ghetto

pour le Golgotha... Et alors, quand aucun prince chrétien n'aura plus de prétention sur la cité sainte, apparaîtra son roi vrai et légitime, le fils de David, le Messie et le Sauveur d'Israël et de l'humanité. לשנה הבאה בירושלים.

*
* *

Nous avons d'autres signes précurseurs d'une prochaine délivrance. En Hongrie, comme en Egypte, les pandours frappent et torturent les enfants d'Israël ; et à Paris même on les enlève et on les fait disparaître, comme en Egypte, *sous l'eau*. Le bassin baptismal du renégat R. ressemble au Nil avec ses crocodiles... Mais, encore comme en Egypte, on laisse vivre *nos filles*, et pour cause.

A propos du procès du chanoine, on lit dans l'*Indépendance belge* du 16 mars :

« Dans les salons parisiens où l'on ne parle pas de la discussion de l'Adresse, on s'entretient beaucoup de l'affaire Mallet, qui ne paraît pas finie. Vous avez inséré la lettre du jeune Bluth; je sais qu'on s'occupe de rechercher activement la jeune fille disparue et soigneusement cachée. N'est-il pas inouï qu'à notre époque une enfant soit ainsi enlevée par un prêtre, par des religieuses, et que la justice soit impuissante à obtenir d'un de ces complices l'indication de la retraite où l'on catéchise cette jeune créature? Grâce à beaucoup d'autres préoccupations, cette affaire n'a pas eu le retentissement de l'affaire Mortara; mais elle est incomparablement plus odieuse, puisqu'il y a un mystère, un mensonge; puisque l'on peut supposer que la contrainte est employée vis-à-vis de la néophyte, trop lente à se convertir. *L'Alliance israélite*, dont le titre indique mal l'objet, et qui est plutôt une association de libres penseurs qu'une sorte de petite synagogue, *l'Alliance israélite* voulait intenter directement une action à l'abbé Ratisbonne. J'ignore ce qui doit résulter de cette résolution, mais je sais qu'on rédige des pétitions pour demander que le Sénat fasse entendre sa voix et réclame contre ce refus d'obéir à la justice. L'affaire Mortara n'a pas été bonne pour l'Eglise. Je doute que l'affaire Mallet soit sans danger pour elle. »

*
* *

Depuis quelque temps les tribunaux criminels ont passablement affaire avec le clergé. Voici un procès moins lugubre : M. l'abbé Sabatier, desservant à Lassur, a été condamné dernièrement, par la Cour impériale de Toulouse, à une amende de 200 francs pour violation de sépulture, *en cultivant des pommes de terre au cimetière*. C'est ainsi que l'ingénieux prêtre se faisait entretenir de ses ouailles même après leur mort, non par leur bourse, mais par leurs ossements; les pommes de terre tirées de leurs restes mortels, voilà son casuel! Dans ses prières pour les trépassés, il a dû dire : « Faites, ô mon Dieu, qu'ils engraissent bien mon arpent cette année et qu'ils donnent beaucoup de légumes! » Les rabbins appellent le cimetière *Beth Haïm*, maison de vie (éternelle) ; M. l'abbé Sabatier l'appelle :

maison *à vivre*, champ de pommes de terre. Pour lui, les cercueils et les tombeaux sont des sacs et des boisseaux; pour lui encore, la résurrection des morts était simplement une bonne récolte, et la vie éternelle de ses administrés, le bruit et le feu de sa marmite. Sa cuisinière était sans doute son vicaire dans son culte, nous voulons dire dans sa culture des morts transformés en tubercules. Bon et tendre pasteur, il avait son troupeau sur le cœur.... après chaque dîner. Il se donnait souvent des indigestions, parce qu'il aimait trop ses.... paroissiens. Il avait des entrailles pour les enfants et les vieillards, pour la veuve et l'orphelin.... Il prenait toujours pour texte de ses oraisons funèbres ces paroles du psalmiste légèrement modifiées : צדיק כתמר יפרח « Le juste fleurira comme la pomme de terre. » (Psaume, XCII, 14)... Mais, rendons-lui cette justice, il n'enterrait pas vivantes les jeunes filles dans les oubliettes et les sérails de MM. Ratisbonne, Mallet et compagnie.

*
* *

Et c'est en présence de ces hommes et de leurs œuvres qu'il y a des gens dont l'impudence va jusqu'à insulter les israélites! Il existe quelque part une petite feuille inconnue qui porte le nom d'un animal et qui s'appelle *le Furet* (de Montpellier). Nous lui faisons la charité d'une réclame gratuite. Or, cet animal, nous voulons dire cette feuille, imprimait dernièrement un morceau de poésie, c'est-à-dire de la boue et de la fange rimées, intitulé *Le Juif*, et où l'auteur, qui se nomme *un Philistin*, lance à nos coreligionnaires les plus ignobles grossièretés, les plus infâmes calomnies; et il appelle cela *actualité* au moment du procès de Douai et de tant d'autres scandales de ce genre! La rédaction de la feuille dit bien dans une note : « Notre journal, véritable tribune ouverte à toutes *les opinions intelligentes* (il écrit intelligence), et dans lequel les théories les plus opposées peuvent librement *s'y* reproduire, sans autres limites que celles *des convenances*, nous dispense de faire observer qu'il existe des juifs très estimables en France comme partout. » Voici un échantillon des *opinions intelligentes* et des *convenances* du *Furet*. Après avoir outragé bêtement la religion israélite, le poëte (pardon de ce mot attaché comme une perle au cou d'un animal prohibé en Israël) chante, c'est-à-dire grogne à l'endroit des juifs:

> Les ennemis de son pays
> Pour lui ne sont pas ennemis.
> Ces gens, nous apportant la guerre,
> Au juif apportent une affaire!

Il fournira vivres, poudre, canon,
A l'une et l'autre nation!...
Il fait toujours des vœux pour celle
Qui remplira le mieux son escarcelle!
Que l'ennemi franchisse nos frontières,
Un juif ne s'enrôlera pas;
Il restera sur les derrières
A disputer aux loups, aux voleurs, même aux rats,
Nos os, le fer, l'acier, triste dépouille
Que notre sang tache de rouille;
Mais, tout est bon pour lui!

Voilà les opinions intelligentes et les convenances du *Furet*, qui devrait bien fureter un peu dans notre Code pénal, où des peines sévères sont inscrites contre ceux qui excitent à la haine et au mépris d'une classe de citoyens et outragent un culte reconnu par l'État. Nous avons des milliers de soldats et d'officiers israélites dans l'armée française dont l'épée pourrait bien répondre à la plume du *Philistin*, mais celui-ci ne mérite réellement que d'être souffleté, comme ses pareils du temps de Samson, avec une mâchoire d'âne. Et encore! l'âne aurait droit de protester.

*
* *

Mais si nous sommes surpris que des écrivains non juifs, par une aberration d'esprit déplorable, nous attaquent et nous calomnient, que dire de cette feuille judaïque de Magdebourg qui, rédigée par un rabbin, insulte grossièrement tout le rabbinat français? *La Gazette du judaïsme*, dans son numéro 8, publie une lettre de Paris pleine de dégoûtantes plaisanteries contre un chef religieux d'une grande communauté d'Allemagne, et où il est dit: « Je diviserai les rabbins de nos jours en deux classes : ceux qui ont *appris quelque chose* et ceux qui sont *orthodoxes;* je ne veux nullement y comprendre les rabbins français, *puisqu'ils n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces classes.* » L'auteur anonyme de cette infâme diatribe est certainement un de ces Allemands qui, mourant de faim et de misère dans leur pays, ou chassés de chez eux par leur inconduite, viennent à Paris solliciter nos secours, notre appui, nos recommandations; et, lorsque nous leur avons procuré un morceau de pain à manger, lorsque nous avons réchauffé les serpents, ils lancent dans la feuille de M. Philippson et leur bave et leur insolence contre leurs bienfaiteurs! N'est-il pas honteux pour le prédicateur de Magdebourg d'accueillir de telles insultes contre les rabbins en masse de tout un empire, et dont le dernier possède certainement plus de connaissances talmudiques que lui!

*
* *

Plaignons et méprisons les rabbins et les ministres de tous les cultes qui agissent mal et méconnaissent leurs devoirs. Entourons de toute notre vénération les fidèles serviteurs de la religion qui comprennent et remplissent saintement leur mission sacrée, qui sont pour les hommes un exemple, un flambeau, une vivante table de la loi. Gardons-nous bien de les rendre responsables des fautes commises par les membres indignes de leur compagnie. En présence du crime et de la condamnation de Mallet, disons hautement que le clergé chrétien de France mérite au plus haut degré notre respect et notre admiration pour les touchantes vertus et les éminentes qualités morales, scientifiques et religieuses qu'il renferme dans son sein. Prenons part à sa douleur et à celle de tous nos concitoyens à la vue d'un prêtre qui, ayant tant de nobles modèles sous les yeux, se laisse entraîner au mal et à la perdition. Toutes les religions souffrent lorsqu'une de leurs sœurs est affligée ou humiliée. Et de même que de nobles écrivains chrétiens ont présenté, avec toute la chaleur de leur âme, le détournement de jeunes israélites comme un attentat coupable au bonheur de toute la société, identifiant, confondant ainsi notre cause avec celle de la grande famille ; de même protégeons, défendons, les droits et l'honneur de nos concitoyens de tous les cultes, les droits et l'honneur de leur croyance religieuse et de ses ministres, avec tout le dévouement et tout l'amour que Dieu a gravés dans notre cœur pour notre bien-aimée patrie. La France, pour punir et réparer un crime, ne dit pas : *Non possumus;* montrons-lui par nos actes que nous faisons tous nos efforts pour mériter ses bienfaits et nous élever à son esprit, à son génie, à sa lumière qui éclaire et éblouit le monde.

Oublions, plaignons, nos ennemis intérieurs et extérieurs ; ils ne peuvent rien contre Israël, qui, sur toute la surface de la terre, fera retentir demain ses temples de ce cantique de Moïse :

נָחִיתָ בְחַסְדְּךָ עַם זוּ גָּאָלְתָּ « Tu conduis, ô Éternel, par ta grâce ce
« peuple que tu as délivré ; tu le conduis par ta force à ta demeure
« sainte.

תְּבִאֵמוֹ וְתִטָּעֵמוֹ בְּהַר נַחֲלָתְךָ « Tu l'amènes, tu l'établis, sur la mon-
« tagne de ta prédilection, au lieu que tu t'es choisi pour demeure,
« au sanctuaire que tes mains, ô Seigneur, ont préparé elles-mêmes.

יְ״יָ יִמְלֹךְ לְעֹלָם וָעֶד « L'Éternel régnera à tout jamais ! »

S. Bloch.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 9. — MAI 1861.

BULLETIN.

Le judaïsme du Haut-Rhin, qui a récemment perdu un de ses plus dignes membres, M. Nathan Lévy Schoengrün, de Colmar, vient d'être nouvellement éprouvé par la mort de M. Élie Lantz, de Mulhouse. C'est une douloureuse et cruelle perte qui ne sera peut être jamais réparée.

Par cinquante ans de travail honnête, énergique, moralisateur, M. Élie Lantz conquit une position de fortune importante. Il n'excita pas la jalousie ni ne nous attira la haine des populations par une de ces fortunes rapides, scandaleuses, venues d'un jour au lendemain, et dont la source est si souvent équivoque ; c'est par un labeur constant et utile qui propagea le bien-être et l'abondance autour de lui, c'est par la probité la plus scrupuleuse, la plus délicate, la plus exemplaire, c'est à la sueur de son front, conformément à la loi de Dieu, que M. Élie Lantz gagna et mérita les biens de la terre et la bénédiction du ciel. Il était l'honneur du judaïsme et souvent sa pro-

tection, dans une contrée où le préjugé religieux est encore si vivace contre nos coreligionnaires et leurs rapports avec le monde.

Son amour du travail et son profond sentiment d'honneur étaient éclairés par une haute intelligence, qui fit de lui un homme de bon conseil, une autorité et une lumière parmi ses concitoyens. Sa parole était écoutée et respectée comme celle d'un sage; on la savait inspirée par un esprit élevé, un cœur sincère, un jugement droit, une conscience pure. Comprenant de bonne heure notre position et notre avenir au sein de la grande famille, il fit donner à ses fils une éducation française parfaite, et grava dans leur âme le sentiment de tous les devoirs sacrés du citoyen, de toutes les nobles vertus du Français.

Comme israélite, M. Élie Lantz était la personnification de la fidélité et du dévouement à son Dieu et à sa communauté. Il remplissait pieusement les divins commandements de notre religion, qui, au milieu de ses affaires si nombreuses et si importantes, étaient pour lui la plus importante de toutes. Sa charité était immense; sa dernière pensée, le dernier acte de sa vie, furent consacrés aux pauvres.

Après avoir atteint l'âge de soixante-dix-huit ans, après avoir fidèlement marché devant Dieu et devant les hommes, il s'est endormi dans le sein de l'Éternel, laissant après lui un vide douloureux, des regrets amers, des larmes brûlantes, mais aussi l'exemple de ses vertus, le souvenir de ses actes généreux, les traces de ses bienfaits, un nom à jamais respecté à ses enfants, un nom à jamais béni en Israël et dans la société.

Une population immense, appartenant à tous les cultes et à toutes les classes, accompagna en deuil l'homme juste au lieu de son repos éternel; tous les rabbins du Haut-Rhin étaient présents, et M. le grand rabbin de Colmar s'est fait l'organe, sur la tombe du défunt, des sentiments de douleur de tous. Comme à la mort d'un patriarche, on voyait, à la tristesse générale, qu'une grande perte avait frappé Israël, la cité et la patrie.

Mais, comme l'immortalité est promise à l'homme de bien, M. Élie Lantz, recevant dans le ciel la récompense de ses vertus, continuera à vivre même sur la terre dans ses dignes fils, auxquels il a laissé l'exemple et les bénédictions de sa vie. Ils peuvent réciter justement, pour l'âme de leur père, le *kadisch*, car la vie et la mort d'un israélite comme M. Élie Lantz sont une sanctification et une glorification du Seigneur. זכר צדיק לברכה.

La nouvelle que nous avons donnée, dans notre dernier numéro, au sujet d'une souscription organisée par le Consistoire du Haut-Rhin, doit être rectifiée en ce sens que le Consistoire a l'intention d'allouer à son digne et vénérable grand rabbin une somme annuelle pour frais de représentation et de tournées pastorales.

Il n'a pas été question d'une souscription quelconque pour augmenter son traitement, et que M. le grand rabbin Klein, dont on connaît le noble et inébranlable désintéressement, n'accepterait certainement pas; sa délicatesse va même jusqu'à refuser des honoraires que d'autres rabbins acceptent. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la nouvelle, même controuvée, publiée dans notre dernier bulletin, loin d'être blessante pour M. le grand rabbin de Colmar, était, dans notre pensée, comme dans celle de tous nos lecteurs éclairés, un hommage public rendu à ses vertus et à ses mérites par le Consistoire et tous les fidèles de sa circonscription.

M. le baron de Rothschild, de Vienne, a été nommé membre de la Chambre haute du conseil de l'empire. Il y a trois israélites dans la diète de Bohême : MM. Léopold de Laemel, le docteur Tedesco et Fürth ; il y en a deux dans la diète d'Autriche : MM. Kuranda et Simon Winterstein. M. le rabbin Mannheimer avait été porté sur plusieurs listes de candidats, mais il a refusé d'accepter. Deux israélites siégent également dans le conseil municipal de Vienne : MM. Kuranda et Maurice Pollak; et l'honorable M. Joseph Wertheimer, de la même ville, auteur de l'*Annuaire israélite*, a été nommé par l'empereur membre de la commission des finances. Ont été élus en Gallicie : MM. Markus Dubs (de Lemberg), le docteur Oettinger (de Cracovie), Maier Kallir et docteur Fechner (de Czernowitz).

On nous écrit de Vienne :

« Vous avez, dans le dernier cahier de votre estimable journal, exprimé le regret que les députés israélites français n'aient rien dit, lors de la discussion de l'Adresse au Corps Législatif, en faveur de nos malheureux coreligionnaires romains.

« Chez nous, on n'a pas partagé votre regret; au moment de nos élections, où plusieurs des nôtres s'étaient présentés candidats à la députation, il eût peut-être été imprudent de permettre à nos fanatiques adversaires de montrer les députés israélites de la Chambre française et de dire : Voyez ce que les juifs font dans le sein des assemblées législatives ! ils ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers, à leurs affaires privées, et n'éprouvent aucun scrupule de susciter les plus graves embarras au Gouvernement de leur pays.

« Nous avons tous été charmés du remarquable discours de M. Kœnigswarter, député de la Seine, en faveur de l'unité italienne. Il a parlé en homme d'État et aussi en véritable israélite : car, en soutenant la politique française, il a rendu hommage à des faits mémorables par suite desquels l'émancipation de nos frères a fait un immense pas dans plusieurs grands pays de l'Europe, surtout chez nous. Le discours de M. Kœnigswarter, accueilli avec bonheur au milieu de nous, a produit une vive impression sur l'opinion publique et a contribué puissamment au succès de nos candidats israélites dans la lutte électorale. Si le judaïsme était partout représenté par des hommes comme le député de la Seine, nos malheurs sociaux finiraient bientôt. La parole d'un tel israélite est mille fois plus salutaire à notre cause que le coffre-fort de tant d'autres. »

Un israélite distingué de Tanger a écrit le 5 avril à l'honorable M. Albert Cohn :

« Le jeudi 10 Nisan (21 mars) nous avons inauguré la synagogue que j'ai bâtie à côté de ma maison. Toute la communauté israélite a assisté à cette fête religieuse que M. le vicomte de Castillon, notre chargé d'affaires, a bien voulu honorer de sa présence.

« Cette nouvelle synagogue, qui est la plus grande de cette ville, a reçu le nom de שארית יוסף, et comme elle est placée sous la protection spéciale de la France, on y a récité le premier jour la bénédiction (*misaberah*) pour sa majesté l'Empereur Napoléon III et la famille impériale, et pour que le Dieu très-haut accorde ses grâces à la France et couvre son pavillon de gloire et d'honneur. Cette même bénédiction a été répétée le samedi et pendant les jours de la fête de Pesah.

« Sous le gouvernement despotique du Maroc, on ne permettait pas de bâtir de nouvelles synagogues. Mais grâce à la haute et puissante protection de la France, j'ai pu élever ce sanctuaire sans avoir éprouvé la moindre difficulté ou obstacle de la part des autorités locales, et en faire l'inauguration à la grande satisfaction de toute la communauté israélite de cette ville. »

Comme Français et comme israélite, on est heureux et fier de voir comment le drapeau de notre pays protége nos frères et leur foi religieuse dans les contrées les plus éloignées et les plus barbares.

M. le grand rabbin D^r Frankel, directeur du séminaire israélite de Breslau, a publié la déclaration suivante :

« Mon livre *Darke ha-Mischna*, Introduction à la Mischna, a essuyé dans ces derniers temps des attaques indignes comme la litterature en a vu rarement et auxquelles mon sentiment d'honneur me défend de répondre. J'ose dire avec certitude que quiconque lit mon livre avec un esprit non prévenu, n'y trouvera point de motif pour les soupçons produits contre moi, comme aussi j'invoque comme

témoin Celui qui connaît et pénètre les pensées, qu'en composant ce livre, toute intention de miner la Tradition ou de la contester était loin de moi.

« Le but visible de mon ouvrage est de démontrer le contenu scientifique profond et la haute antiquité de la Mischna; chaque page respire la plus profonde vénération pour la loi orale; et on aurait entrepris tout cela pour enlever à la Tradition sa base !

« Que tous ceux qui savent lire sans parti pris lisent! Mon livre veut donner une introduction à la Mischna; il a donc affaire à la Mischna comme œuvre indépendante, aux doctrines qui s'y produisent, à sa construction, à sa rédaction, à la succession de ses diverses parties, etc. Je n'avais point à parler de la Tradition, qui, d'après ma plus intime conviction, ne sera jamais contestée par quiconque en aborde l'étude avec un vrai sérieux religieux, ni généralement de choses dogmatiques. La recherche scientifique se contente de montrer en général l'âge reculé de la Halacha ; ce que j'ai également essayé dans mes écrits sur la Septante. La question de savoir quelle Halacha est הלכה למשה מסיני (sinaïque) n'appartenait pas à cet ouvrage, qui ne s'annonce point comme œuvre dogmatique, d'autant moins que le nombre des הל"מ n'est point fixé et que des auteurs de temps divers ne sont pas d'accord à cet égard. Et c'est justement pour émousser l'arme qui par ce fait pourrait être dirigée contre la nature des הל"מ, et surtout pour repousser mainte attaque dirigée contre les lois traditionnelles dans la pensée de les rendre ridicules, que j'ai cité le passage qu'on sait du רא"ש ; à cet égard encore j'en appelle au témoignage du Très-Haut.

« Si du reste mon livre, parce qu'il entre dans une nouvelle voie de l'introduction à la Mischna, rencontrait des malentendus, je m'en plaindrai d'autant moins que la langue dans laquelle l'ouvrage est écrit pourrait parfois y donner lieu par ses termes quelquefois sujets à interprétation diverse. A un jugement sciemment erroné et à une suspicion méchante, j'oppose un silence méprisant et cette pensée : יקללו המה ואתה תברך. »

S. Bloch.

OBSERVATIONS DIVERSES.

L'année dernière, à l'occasion d'une critique faite dans ce journal relativement à l'absence d'école israélite à Nancy, M. le grand rabbin de cette ville nous répondit que si les enfants de sa communauté fréquentaient les écoles publiques, il y avait pour eux un cours d'instruction religieuse bien organisé et bien suivi.

On a vu, dans notre dernier numéro, que M. le rabbin de Toulouse, dans une situation identique, nous avait fait une réponse analogue.

Malgré tout le respect que nous avons pour ces ministres du culte, il nous est impossible d'accepter la satisfaction qu'ils offrent

en cette circonstance au premier besoin moral et religieux du judaïsme. L'instruction religieuse doit être la partie principale, le fondement, l'âme et la vie de l'éducation de nos enfants. Les envoyer aux écoles publiques et leur donner, aux heures de loisir, aux moments perdus, quelques leçons de religion, c'est faire de la religion une chose accessoire, une chose plus ou moins nécessaire, plus ou moins utile, c'est abaisser la religion dans l'esprit des enfants, qui voient les autres croyances régner au grand jour dans l'école et recevoir avec éclat les hommages des élèves et des professeurs.

Une communauté israélite sans école n'est pas une véritable communauté.

Un cours d'instruction religieuse peut se faire utilement, dans les colléges et les lycées de l'État, aux jeunes gens de notre culte que la raison mûrie déjà par l'âge, les mœurs et les sentiments israélites emportés de la maison paternelle, et les connaissances religieuses acquises dans l'école primaire de la communauté, protégent suffisamment contre toute mauvaise inspiration et toute séduction. Mais quels dangers ne court pas la foi de nos très jeunes enfants qui, entourés de centaines d'autres enfants, entendent sans cesse la voix puissante d'une religion étrangère, voient constamment les pratiques et les œuvres d'un autre culte, sont plongés en quelque sorte dans une atmosphère épidémique de mort spirituelle ! Dans le paradis de leur jeune âme, ils n'ont pas devant les yeux l'arbre de la vie israélite, mais seulement l'arbre de la tentation avec le serpent de l'apostasie !...

Nous aimons à croire que les cours religieux dont on nous parle ne laissent rien à désirer. Cependant, à cet égard encore, nous avons reçu de Toulouse, de plusieurs honorables pères de famille, des lettres exprimant des regrets profonds. On nous signale des faits affligeants; ainsi dernièrement un jeune garçon a été admis à célébrer dans le temple de cette ville la cérémonie de sa majorité religieuse, et le *samas* a dû lui souffler mot à mot la bénédiction de la Thora ! C'est déplorable.

Il est donc vivement à désirer que nos coreligionnaires de Toulouse réalisent bientôt la pieuse pensée de M. Fonsèque, le digne professeur israélite, en créant une école spéciale pour les enfants de notre culte. M. Fonsèque, on l'a vu par ses lettres adressées à ce journal, est animé d'une noble ardeur pour les intérêts moraux et religieux du judaïsme, en même temps qu'il possède à un haut degré les qualités nécessaires à la grande et sainte mission d'enseignement. Une école

fondée par nos coreligionnaires toulousains, surveillée par leur digne rabbin et dirigée par M. Fonsèque, sera un honneur et une bénédiction pour cette communauté, qui aura sa place marquée alors dans le judaïsme moderne.

Nous avons sous les yeux plusieurs excellents sermons prononcés par des rabbins les dernières fêtes de Nisan. On a parlé avec beaucoup de chaleur et d'éloquence de la mission d'Israël parmi les peuples. Ce thème a pris depuis quelques années, dans la chaire et dans le livre, un très grand, nous dirons un trop grand développement. Nous ne devons pas oublier que Jérusalem et le temple ont été dédétruits et nos pères exilés de leur patrie, poussés violemment sur toute la surface du globe, *à cause de leurs péchés*, et que nos péchés à nous prolongent cette punition d'Israël et retardent sa délivrance avec celle de l'humanité entière. Certes du malheur de notre bannissement de la terre sainte et de notre dispersion dans le monde peut sortir, comme de tous les actes de la Providence, un grand bien, un immense salut : la conversion des nations à la vérité israélite et à l'adoration de son Dieu. C'est ainsi que, selon la parole biblique, le Seigneur sera glorifié par Israël au milieu des hommes ; c'est dans ce sens que nous sommes des missionnaires et des propagateurs de la loi et de la lumière du Sinaï. Mais, il va sans dire, cela est seulement vrai lorsque nous remplissons fidèlement cette loi et en déployons la bannière sous le regard des peuples, dans tous les temps et toutes les circonstances. « Quand vous *observerez* ces commandements, quand vous les *accomplirez* réellement — ושמרתם ועשיתם — alors l'humanité dira : C'est en vérité une nation sage et intelligente. » (Deut., IV, 6.) Mais si nous transgressons cette loi, si nous oublions et foulons aux pieds les trésors célestes que Dieu fit descendre dans le cœur et la vie de nos pères, alors, loin d'être des missionnaires de la vérité, nous ne sommes que les représentants de l'irréligion, de l'infidélité et de la trahison contre Dieu, les apôtres de l'erreur et du mal, les preuves vivantes de la réprobation et de la malédiction divines. Qu'un juif qui vit toute l'année sans religion, éloigné de son Dieu et de sa communauté, montrant partout un mépris public pour les saintes traditions du judaïsme, ne s'imagine donc pas qu'il est un missionnaire de la vérité : il n'est réellement qu'un exemple déplorable du mal et de l'erreur, une tache sur la blanche tunique du peuple-

pontife, une plaie sur le corps d'Israël. Il serait bien malheureux si les nations imitaient cet étrange apôtre et le prenaient pour représentant de la divine foi de nos pères.

Nos lecteurs connaissent la vive polémique provoquée en Allemagne par l'ouvrage de M. le docteur Frankel, directeur du séminaire théologique de Breslau. Nous reproduisons plus haut la déclaration de l'auteur où il prend Dieu à témoin de n'avoir pas voulu, en composant son livre, attaquer ou contester la Tradition. On lira également plus loin les observations de M. le docteur Beer, ami de l'auteur, disant que l'ouvrage en question a pour but de démontrer le développement historique et la mise à exécution des lois sinaïques traditionnelles, dont la source divine n'est point contestée. Cependant à une époque de doute et de négation comme la nôtre, où les principes les plus sacrés et les plus inviolables sont discutés, mis en question, souvent niés, où même l'Écriture sainte, la parole de Dieu, n'est pas à l'abri de la main profane d'impies et audacieux négateurs, il eût été bon et nécessaire que M. le docteur Frankel proclamât en tête de son livre la divinité des lois orales traditionnelles du judaïsme, gravât sur le frontispice de son œuvre les paroles de la Mischna: משה קבל תורה מסיני Moïse reçut sur le Sinaï toute la loi que nous suivons, et la transmit par ses successeurs aux israélites de tous les siècles.

Aujourd'hui nous lisons la déclaration de l'auteur en faveur de la Tradition; nous connaissons aussi sa vie pieuse et exemplaire, qui répond dignement de ses pures et sincères croyances religieuses. Mais les générations futures ne pourront-elles pas être entraînées à des erreurs déplorables lorsqu'elles ne trouveront pas dans un ouvrage important d'un éminent docteur en Israël, de celui même qui formait les rabbins et les instituteurs, un seul mot constatant qu'il y eût, à côté de la loi écrite, une loi orale donnée également par Dieu à Moïse comme loi sacrée et inviolable? « Sages, s'écrie un père de la Synagogue, soyez prudents dans vos enseignements! Vous pourriez toucher à des sources dangereuses dont les disciples venant après vous boiront et en mourront, et le nom de Dieu sera ainsi profané. » חכמים הזהרו בדבריכם (*Aboth*, I, 11.) Nous espérons que l'illustre théologien israélite de Breslau donnera, dans le volume suivant du *Darke ha-Mischna*, la plus entière satisfaction au sentiment religieux

de nos coreligionnaires les plus scrupuleux, et préviendra dans l'avenir toute interprétation fâcheuse.

Le *Comité pour les chrétiens de Syrie*, dans lequel sont réunis des hommes de tous les cultes, nous a adressé une pétition qu'il se propose d'envoyer au Sénat, en faveur des chrétiens de Syrie, et pour laquelle il nous demande notre concours en provoquant des signatures.

Certes nous ne refuserons pas notre modeste appui à une œuvre d'humanité qui doit émouvoir tous les cœurs; nos sentiments nous y portent naturellement, et notre religion nous en fait un devoir. Le judaïsme français et anglais, par ses souscriptions généreuses en faveur des chrétiens d'Orient, a excité le respect et l'admiration du monde. Mais comment nous en a-t-on récompensés? Nous avons déjà reproduit une lettre du clergé catholique du Liban, remerciant ses coreligionnaires de France pour leur concours, et disant que *la religion chrétienne seule était capable d'inspirer une telle charité*. On n'a pas daigné dire un mot des dons abondants envoyés par les israélites, ni des nobles et magnanimes paroles que nos pasteurs avaient fait entendre au profit des victimes des Druses. Un peu plus tard, lorsque la présence d'une armée française a arrêté les persécutions et rendu un peu de vie et de force aux persécutés, quel usage en ont-ils fait? Ils ont odieusement calomnié les israélites de Damas et provoqué des arrestations et des tortures; le sang des innocents aurait coulé sans l'intervention des consuls étrangers. Voilà ce que les Maronites, que nous avions appelés *nos frères* dans nos appels en leur faveur, ont fait à l'égard de nos coreligionnaires. Et aujourd'hui on nous demande de nouveau notre concours pour assurer la liberté et l'indépendance à des populations fanatiques qui montrent sans cesse des dispositions sauvages contre les israélites! En vérité, il est temps que nous cessions d'embrasser nos bourreaux! Il est temps que nous cessions de tendre la main et de prodiguer notre charité aux ennemis, aux persécuteurs de nos frères, que ce soit à Rome ou au Liban!

Puisque le drame Mallet va avoir un dernier acte, disons encore quelques mots du réquisitoire de M. le procureur-général. D'après le compte-rendu de la *Gazette des Tribunaux*, ce magistrat, en parlant

de madame Bluth, a dit qu'elle seule de toute sa famille « n'avait pas la grâce, ce don de Dieu, et est restée fidèle *à la religion de ses pères ;* » d'après une autre version, notamment celle publiée à Douai même, l'organe du ministère public aurait dit que madame Bluth était restée fidèle *à l'erreur*. Nous avons peine à croire à ces paroles qui constituent un outrage public, dans le temple de la justice même, à un culte reconnu par l'Etat. M. le procureur général, comme homme privé, comme catholique, protestant, Turc ou païen, peut considérer comme une erreur la foi juive; mais, comme organe de la loi, il doit la respecter, la protéger, la défendre contre toute attaque et appeler un châtiment pénal sur tous ceux qui se permettent de l'insulter. Il devait surtout respecter encore davantage cette foi, qui n'a pas encore produit un Mallet!

Et ici nous devons répondre à une autre parole de M. le procureur-général; il a dit : « Non, messieurs les jurés, la religion n'est pas compromise dans cette affaire, bien qu'il y ait ici un ecclésiastique poursuivi. » Nous demandons pardon à l'éminent magistrat si nous osons lui faire observer que la religion qui impose à ses ministres des lois contre nature est très compromise dans toutes les affaires de ce genre. De tristes faits viennent tous les jours le démontrer suffisamment.

M. le procureur-général a aussi fait remarquer que le professorat est, chez les juifs, une fonction *cléricale*. Ceci est une erreur; il n'y a point de fonction cléricale dans notre culte, pas même celle de nos rabbins. Tous les israélites sont égaux devant la religion, et aucun ne peut prétendre à une supériorité spirituelle, à l'infaillibilité, à cette sainteté immaculée qui, comme on sait, brille ailleurs avec tant d'éclat.

M. le procureur-général a dit enfin : « Sans doute un but de conversion est bon, *je ne saurais trop l'approuver.* » M. Camescasse a ainsi montré qu'il est théologien aussi savant que jurisconsulte profond, docteur en droit divin et humain, glaive de la loi et flambeau de la foi, colonne de la terre et appui du ciel.

S. Bloch.

DU RAPPORT DE LA SCIENCE A LA FOI.

Dresde, le 21 mars 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez fort bien dit, dans le numéro de mars de votre estimable journal, *que la religion du Sinaï, promulguée au milieu des éclairs et non des ténèbres, veut qu'on donne à la science, à la recherche, aux progrès de l'étude, les droits qui leur sont dus.* Le judaïsme a toujours respecté ce principe; les hommes les plus éminents et en même temps les plus orthodoxes lui ont rendu hommage. C'est ainsi que les illustres philosophes religieux israélites du moyen âge, Saadias, Maïmonides, R. Levi ben Gerson, etc., étaient si profondément et si complétement convaincus de l'existence de Dieu et de toutes les éternelles vérités comprises dans la révélation sinaïque, qu'ils n'avaient pas en effet besoin d'une démonstration philosophique pour les prouver; pourtant ils ne dédaignèrent pas de chercher aussi, pour ces vérités, des preuves philosophiques telles que la science de leur temps les leur offrait. Si les résultats philosophiques ne s'accordaient pas entièrement avec les doctrines de l'Écriture sainte ou de la tradition, ils choisirent deux sortes de voie pour arriver à un accord. Ou ils cherchèrent à interpréter plus ou moins artificiellement les passages de l'Ecriture sainte ou les doctrines traditionnelles, pour les mettre en harmonie avec les enseignements philosophiques adoptés par eux comme autorité (ce que Maïmonides fit souvent); ou ils exposèrent purement leurs déductions scientifiques, dans la supposition muette ou exprimée que la foi reçue ne saurait en éprouver aucune atteinte. Ce procédé scientifique ne devait avoir d'autre but que de montrer jusqu'à quel point la vérité religieuse pouvait aussi être trouvée par la raison humaine. On voulait également écarter par ce moyen maints principes philosophiques erronés qui étaient encore plus en opposition avec la foi religieuse, ou menaçaient de la ruiner entièrement. Les résultats du travail de la raison furent exposés dans leur *droit moral* et approchés ainsi du sentiment religieux; si tout ne s'accordait pas, cela n'excita aucun scrupule, d'après la maxime : דברי תורה לחוד ודברי פילוסופיא לחוד

Si ces éminents penseurs israélites traitèrent la philosophie avec tant de profondeur et de sérieuse attention, il n'en fut pas ainsi des études historiques, qui n'étaient pas encore considérées alors comme

une science proprement dite. Il n'est donc pas étonnant qu'un esprit aussi lumineux et vaste que Maïmonides ne fasse pas toujours luire son flambeau lorsqu'il s'agit de faits historiques; là il confond souvent l'histoire avec la légende (voy., par exemple, sur אחיה השילוני, dans l'introduction au יד החזקה, où déjà il est contredit par R. Abraham ben David). Le temps moderne éprouve le besoin contraire. Depuis que la critique philosophique de Kant a éloigné de son domaine toute recherche transcendante sur Dieu, l'immortalité de l'âme, etc., la philosophie n'est plus en collision proprement dite avec la religion révélée. Mais il a surgi un autre point qui réclame notre attention. De même que la tâche des temps passés était d'éclaircir et de pénétrer les résultats de *la philosophie*, pour voir jusqu'où ils pouvaient être mis d'accord avec la foi religieuse ou jusqu'à quel point ils s'en éloignaient encore; de même le besoin d'aujourd'hui est d'examiner les résultats de *l'histoire* et de voir s'ils sont réellement identiques avec les choses adoptées. La critique historique, appliquée déjà abondamment au seizième siècle par Rabbi Asaria dei Rossi, le rabbin Jacob Emden (nommé יעב"ץ) en fit plus tard le point de départ de son jugement des sources cabbalistiques. Aussi peu nos ancêtres hésitèrent à pénétrer les enseignements de la philosophie et à les appliquer aux principes de la religion, aussi peu pouvons-nous et devons-nous hésiter de nos jours à éclairer d'une saine critique historique nos livres antiques. Ignorer dévotement l'histoire, voilà ce qui produirait justement le contraire de ce qu'on attendait: cela exciterait et justifierait le soupçon que nos anciens écrits et nos sources ne pourraient supporter une telle lumière. Quel mauvais service rendrait-on ainsi aux croyants consciencieux, attachés à la religion, non par simple habitude, mais par une conviction réelle?

Fermer sciemment les yeux en présence de la puissance croissante de la critique historique, voilà ce qui ne saurait se faire. Il faut plutôt la regarder courageusement et chercher, de son propre point de vue, à démontrer la haute valeur intrinsèque et la divinité de nos saints livres. Seulement il y a deux conditions essentielles qu'il ne faut pas perdre de vue à ce sujet. Il faut, premièrement, que la recherche soit faite avec soin et calme; elle ne doit pas avoir pour but de renverser, mais d'édifier. Il faut, deuxièmement, que celui qui s'y livre soit animé d'amour et d'un fidèle attachement pour nos lois et enseignements religieux héréditaires. Si alors l'un ou l'autre des résultats obtenus ne paraît pas être tout à fait conforme à des doctrines religieuses adoptées, on saura qu'un auteur pieux et manifestant le plus

grand respect pour les enseignements traditionnels, ne veut pas par son exposé porter atteinte à la foi. On veut, par la recherche scientifique, ou expliquer justement et mettre dans son vrai jour la foi où elle est sujette à interprétations diverses et a déjà été différemment interprétée par d'anciens auteurs ; ou la recherche veut montrer comment, abstraction faite de la croyance supposée, les détails de la chose religieuse sont également et réellement apparus historiquement.

Si donc dans un ouvrage (comme, par exemple, le *Darke ha-Mischna* de M. Frankel) qui fait du développement historique de la loi orale dans le peuple israélite l'objet d'une étude approfondie, précisément dans le but d'élever par là l'importance morale et scientifique de cette loi ; si dans un tel ouvrage il est établi de quelle manière et à quelle époque plusieurs des *Halachoth* reçues et des règles d'interprétation (*midoth*) ont été réellement mises en pratique, la croyance à la révélation sinaïque n'est point touchée par là ; on y cherche plutôt à montrer jusqu'à quelle antiquité reculée leur accomplissement ou application doit être poursuivi même du point de vue scientifique, ce qui est le seul but d'un ouvrage de ce genre. Je dirais presque que le divin législateur donne lui-même — כביכול — un point d'appui à un tel procédé. Les Dix commandements qui retentirent sur les hauteurs de l'Horeb commencent par : « Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays de Mizraïm » ; pourquoi n'est-il pas dit : « Qui ai créé du néant le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment » ? Parce qu'on voulait précisément faire voir seulement ici *le fait historique*, la délivrance de l'Egypte. La conviction que Dieu a produit le monde était supposée et ne fut point ici un objet de révélation (Voy. *Ikarim* d'Albo et *Jérusalem* de Mendelssohn) (1) ; mais il n'est permis à personne de douter pour cela de l'éternelle vérité de la création du monde par Dieu, parce que dans le premier des Dix commandements Dieu est seulement qualifié de libérateur de l'Egypte, et non de créateur de l'univers. Il en est de même des ouvrages scientifiques qui ne se proposent pas d'enseigner des dogmes reconnus, mais qui les supposent exister sans conteste.

Mon intention n'est pas de revenir aux attaques démesurées dont le livre *Darke ha-Mischna* a été l'objet ; je veux seulement donner aux lecteurs non prévenus quelques courtes indications comment un

(1) Cependant la création du monde par l'Éternel est de nouveau révélée dans le Décalogue au quatrième commandement. S. B.

ouvrage composé dans un sentiment pieux et avec la plus profonde érudition talmudique doit être apprécié dans son rapport à la croyance traditionnelle. כי נר מצוה ותורה אור « Si la loi est un flambeau (si l'auteur est pénétré de respect pour les lois divines), alors la lumière rejaillit de sa doctrine. »

Dr B. Beer.

COUP D'ŒIL

SUR

L'ÉTAT RELIGIEUX ACTUEL DES ISRAÉLITES EN FRANCE.

(Suite.)

VI

On me dira peut-être : Comment osez-vous accuser l'israélite d'irréligion, quand vous voyez s'élever en foule des synagogues rivalisant de richesse et de magnificence? Cet empressement général pour l'érection des édifices sacrés n'est-il pas la plus éloquente protestation contre ce réquisitoire, et ne prouve-t-il pas de la manière la plus éclatante que la religion est encore en honneur parmi nous, et que Dieu n'est pas effacé de nos cœurs? Certes on ne peut qu'applaudir au zèle que l'israélite fait partout paraître pour construire au suprême Architecte une demeure digne de sa grandeur. Mais ce zèle est-il sincère et pur comme celui qui anima autrefois David, quand, plein d'enthousiasme et de reconnaissance, il voulut construire un temple à son puissant Protecteur? Ce sont, hélas! des sentiments bien moins élevés qui nous y portent aujourd'hui : On veut éclipser une communauté rivale, ou faire admirer la synagogue aux étrangers; on est fier de voir le chrétien même s'y plaire et la visiter parfois. D'ailleurs on est habitué au luxe, on a une jolie maison, des chambres et salons confortables et bien meublés; on tient donc naturellement aussi à avoir une belle maison de prières; on est devenu d'un goût trop délicat pour ne pas éprouver la plus vive répugnance à venir dans ces tristes et étroites masures décorées du nom de temple. Maintenant est-ce à dire qu'il faut condamner ces saintes

entreprises dues à une si profonde ardeur? Loin de là; car si l'intention qui dirige l'israélite ne sait pas s'élever à la hauteur d'une telle œuvre, celle-ci du moins est méritoire et digne d'éloge. עשה ואין הולך שכר מעשה בידו. Mais on ne saurait s'en prévaloir pour conclure qu'Israël est encore religieux.

VII

Mais voyons si l'absence de religion ne se manifeste pas dans les mœurs de l'israélite? Car quel est le résultat immédiat de l'irréligion? c'est la prédominance des sens. L'homme ne peut pas être absolument libre; il n'a que le choix de ses maîtres; il ne s'affranchit du noble joug de la religion que pour tomber honteusement sous celui de la matière. Or c'est précisément ce qui a lieu chez l'israélite; aussi le voilà superficiel, ne cherchant que le clinquant. Comme il est passionné pour le luxe! comme il est avide de se couvrir de beaux vêtements, de s'entourer de meubles magnifiques, d'habiter un superbe logement! Ce penchant oriental, si longtemps refoulé, jaillit violemment au dehors maintenant que toutes les digues sont rompues; l'israélite est d'autant plus puissamment entraîné vers ces biens, qu'il lui a fallu plus longtemps s'en priver. Plus il a dû paraître misérable autrefois, plus il veut aujourd'hui briller. De là ses efforts énergiques pour les richesses; et c'est ce qui pousse aussi chaque année une foule de nos jeunes gens à courir avec une sorte de rage à la conquête de la toison d'or en Amérique!

En outre, l'israélite tient à ne pas rester en arrière de ses concitoyens, à montrer qu'il n'est pas indigne de la faveur que la France lui a faite en l'adoptant pour son enfant, et à faire honte aux uns pour leur conduite passée, aux autres pour leur conduite actuelle à son égard. Tout entier à cette bonté, à sa félicité présente, il ne songe pas aux maux dont il fut jadis accablé; le citoyen a oublié les injures du paria; il ne voit plus que des frères dans ceux qui lui tendent la main. Il se livre à eux avec cordialité et abandon, ne néglige rien pour leur plaire; pour mieux y parvenir, il cherche à s'assimiler à eux, heureux et fier s'il réussit assez pour ne plus en être distingué, et il maudit son indiscrète physionomie, qui trahit son origine. Dans sa reconnaissance, il va trop loin, et ce que les persécutions ont vainement tenté, voilà les bienfaits qui l'accomplissent, sans le tenter, comme l'eau durcie par un froid rigoureux se fond sous les rayons du bienfaisant soleil. Recherchant la société de ses

compatriotes, il copie leurs mœurs, et renonce jusqu'au langage qui lui est propre pour se servir du leur. Cette manie d'imitation s'est tellement emparée de lui, qu'il ne se fait pas scrupule de s'y abandonner, même dans ce qui touche le culte ; il voudrait calquer le nôtre sur le leur ! Oui, Israël, cette nation si antique et si originale, à qui les autres nations ont emprunté leur religion, et qui devrait par conséquent leur servir de modèle, est tombée si bas, que, méconnaissant son essence et sa dignité, il veut prostituer son culte en y introduisant des usages étrangers. C'est ainsi que ses ancêtres ont toujours eu une prédilection marquée pour les coutumes, quelque détestables qu'elles fussent, des adorateurs des faux dieux, leurs voisins.

VIII

C'est cette tendance si prononcée pour l'imitation qui a fait surgir de nos jours la question de l'introduction de l'orgue dans la synagogue ; question insignifiante en réalité, mais qui fit, sur les partis qui divisent malheureusement Israël, l'effet de la paille sur des brasiers ; les passions excitées ont jeté feu et flamme, puis repris leur calme habituel. Toute la question se réduit à savoir si l'orgue convient à la synagogue. Nous ne le pensons pas, et voilà aussi pourquoi il a rencontré une ardente opposition. L'orgue, aussi bien que la cathédrale, est essentiellement chrétien, inventé pour les chrétiens, et par un chrétien pénétré de l'esprit de sa religion. Destinés au culte qui les a produits, l'un et l'autre en portent nécessairement le cachet ; ils en sont une incarnation et en font partie intégrante. L'instrument est en harmonie avec l'édifice ; on voit que la même pensée a présidé à leur création ; ils concourent au même résultat. A ce bâtiment immense, sombre, imposant le recueillement, imprimant la terreur, rendant pour ainsi dire sensible la présence d'une divinité redoutable qui inflige au méchant des châtiments éternels, et fait pour frapper fortement l'esprit de ces terribles chevaliers bardés de fer qui ne respectaient rien, à ce bâtiment, dis-je, il fallait un instrument dont les sons graves, retentissants, majestueux, solennels, ajoutant aux impressions communiquées par l'aspect des lieux, achevassent d'abattre l'orgueil des seigneurs, et de les soumettre à l'Église, aux prêtres. Mais quel contraste entre nos temples si riants, si agréables, et où l'on se trouve si fort à l'aise, comme chez un ami, chez un père, et cet instrument dont les vastes flancs semblent recéler le tonnerre ! Et ses accents, qui en ont le retentissement, qui éclatent mu-

gissants comme la mer en courroux, s'élancent puissants et hardis vers les voûtes qu'ils ébranlent, s'y trouvant gênés, arrêtés. brisés, par la petitesse proportionnelle de nos édifices, comme l'aigle enfermé dans une cage se heurte, chaque fois qu'il se met à voler, contre les barreaux de son étroite prison; ses accents, d'une majesté sombre, foudroyants tout harmonieux qu'ils sont, ne forment-ils pas le plus parfait désaccord avec la majesté douce et sereine de nos temples?

D'ailleurs il suffit que l'orgue date du moyen âge, que sa forme autant que ses sons en rappellent si bien les caractères dominants, à savoir force et terreur, pour qu'il soit à jamais banni de nos temples. Trop de douloureux souvenirs sont attachés, pour l'israélite, à tous les objets religieux produits par cette époque fanatique. Dans cette voix mélodieusement hurlante, il me semble entendre les hurlements sauvages d'une populace fanatisée se ruant avec fureur sur nos malheureux ancêtres. Et au lieu de fuir, d'éteindre cette voix d'un autre âge (et de quel âge!), on ose vouloir la rappeler à une vie plus splendide que jamais, lui donner pour théâtre le sanctuaire du juif, que dis-je? l'associer à notre culte! Monstrueux accouplement, capable de faire pleurer les pierres mêmes de la synagogue! Nos pères, plutôt que de s'y prêter, se seraient laissé massacrer, et aujourd'hui, ce sont des israélites qui, prenant l'initiative, l'appellent de tous leurs vœux, et le demandent à grands cris. Entre l'orgue et la synagogue, il y a un abîme! Entre l'édifice religieux de l'israélite et l'instrument religieux du chrétien se dressent les ombres sanglantes de nos ancêtres! On peut oublier ce passé lugubre, c'est même beau et noble; c'est, si vous voulez, notre devoir en présence des bienfaits dont nous sommes aujourd'hui comblés; mais chercher à perpétuer, mais entourer d'un tel éclat ce débris religieux qui lui a survécu et qui en est le formidable écho, et l'établir triomphalemet au sein même de notre culte en l'y incorporant, c'est, à mes yeux, commettre un grave délit, car on paraît par là renier, bafouer nos pères assassinés pour leur foi.

Ainsi la présence de l'orgue dans la synagogue y fait tache; c'est une déraison, une honte, une dérision; c'est un cruel outrage pour nos innombrables et pieux martyrs! Non, l'orgue ne sied ni à notre époque, ni à la synagogue, ni surtout à l'israélite.

En poussant les choses trop loin, on commet des fautes déplorables. Imitons nos concitoyens en fait de civilité: c'est un terrain neutre où toute latitude nous est laissée, et où nous pouvons tout à notre

aise nous approprier leurs qualités pour marcher de front avec eux. Mais respectons le domaine religieux, et conservons-lui son originalité et sa pureté. Soyons à la fois Français et israélites, et non des israélites christianisés. Qu'on sache au moins, dans la synagogue, chez qui l'on se trouve !

JACQUES LÉVY,
Rabbin à Hochfelden.

(La suite prochainement.)

LETTRE PASTORALE

Adressée aux Israélites de la circonscription de Colmar par le Grand Rabbin de cette circonscription.

TRÈS CHERS FRÈRES,

La fête de Pâque approche, fête riche en salutaires enseignements et en consolantes espérances.

Israël gémissait dans le plus dur esclavage, sous la plus cruelle oppression, courbé sous le sceptre de fer de l'ingrat Pharaon, sans espoir, sans perspective d'un meilleur avenir, lorsque la voix créatrice qui fit sortir la lumière des ténèbres, le monde du chaos, les êtres du néant, retentit en Égypte, et les chaînes se brisèrent, et les ténébreux cachots s'ouvrirent, et les stigmates disparurent, et cette horde d'esclaves ignorants et abrutis par les traitements les plus barbares se trouva subitement transformée en un peuple de pontifes, en une nation sainte et digne de porter de génération en génération, à travers le temps et l'espace, la parole de Dieu, la charte de l'humanité.

Oui, mes chers frères, le judaïsme, que toutes les nations civilisées reconnaissent comme la parole de Dieu, est bien aussi la charte de l'humanité.

Il y a des milliers d'années, les ténèbres couvraient encore la terre, et toutes les nations marchaient dans l'ombre de la mort; l'humanité n'avait pas de Dieu, et la société pas de base ; les religions n'étaient que des tissus de superstitions et d'absurdités, les cultes que des cérémonies abominables et sanguinaires ; la satisfaction des appétits grossiers et égoïstes était le seul mobile d'action, la seule règle de

conduite ; la force brutale, la suprême loi ; lorsque Dieu, déchirant le nuage, se fit connaître à Israël et lui donna sa sainte loi ; loi d'amour, de justice et de vérité; pacte éternel entre Dieu et l'humanité, base solide et immuable de la société.

En effet, voyez le divin Décalogue, arbre nerveux, plein de sève et de vigueur, qui a ses racines dans la foi inébranlable en la Providence, et dont les rameaux fertiles, en se dirigeant vers le ciel, couvrent la terre du parfum des fleurs et des fruits de toutes les vertus qui ennoblissent l'homme et assurent la paix, le bonheur et le salut de la société.

Voyez ces livres de Moïse, autour desquels se groupent et auxquels se rattachent tous les livres sacrés, sources vives et fécondes d'où jaillissent tous les sentiments généreux, toutes les idées nobles, toutes les aspirations élevées, toutes les affections honnêtes : l'amour du prochain dans sa plus large acception, le sentiment de la famille dans tout son noble développement, la reconnaissance des bienfaits, l'oubli des injures, la sollicitude pour les malheureux, les pauvres, les veuves et les orphelins, la tolérance et la protection pour l'étranger, la douceur et la bienveillance pour les subordonnés, l'obéissance, la soumission et le respect aux autorités et aux lois.

Oui, elle est bien la charte de l'humanité, cette religion qui, procédant de l'unité de Dieu et tendant à l'union du genre humain, a, la première, assigné à l'homme sa véritable place dans la grande famille, en lui disant : Tous les hommes ne sont que l'ouvrage du même créateur, que les fils du même père; homme, tu es le frère de tes semblables; tous sont créés à l'image de Dieu; son amour les embrasse tous, et tous retourneront dans son sein, à moins qu'ils ne s'en rendent indignes par des actes que la nature abhorre et qui troublent la société. Toi seul, Israël, gardien du saint tabernacle, sur lequel repose l'édifice social, tu as, comme pontife du Très-Haut, de plus graves obligations, des devoirs plus pénibles à remplir, et à mener une vie plus sainte, plus austère; vie de privations, de souffrances et d'abnégations, pour t'endurcir aux peines et aux fatigues qui t'attendent dans ton long pèlerinage, dans l'accomplissement de ta mission d'instruction et de civilisation ואתם תהיו לי ממלכת כהנים וגוי קדוש (1).

Oui, chers frères, Israël fut délivré de l'Égypte (2) et élu au

(1) Exode, XIX, 6.

(2) Exode, III, 12: בהוציאך את העם ממצרים תעבדון את האלהים על ההר הזה.

Sinaï pour recevoir, confesser et propager les vérités éternelles destinées à devenir un jour le patrimoine commun de tous les hommes ; mais pour les propager d'une manière digne de Dieu et conforme à la raison et à la nature : non par la force brutale, par le fer et le feu, par la violence et la contrainte, par des tortures physiques et morales, ni par les agitations ardentes d'un prosélytisme fougueux qui souvent éteint la foi, corrompt les cœurs et tue l'intelligence, et qui toujours, telle en est la malédiction, qui toujours brise les liens les plus saints, détruit la paix du foyer domestique et jette le trouble et le désespoir dans le sanctuaire des familles. Le Dieu de bonté et de miséricorde n'agit pas, ne parle pas ainsi.

Mais comme la terre recèle d'immenses richesses qu'elle est prête à livrer aux laborieuses recherches de l'activité humaine ; comme les éléments de la nature sont dotés de forces prodigieuses qui ne demandent pour se manifester et pour être utilisées que l'impulsion donnée par des esprits observateurs et méditatifs, de même Israël devait tenir les sublimes vérités reçues au Sinaï à la portée de tout le monde, sans toutefois les imposer à personne, et en attendre le triomphe lent, pacifique, mais certain, avec patience et avec foi en la promesse que Dieu lui a faite : qu'un jour le bandeau tombera de tous les yeux, et sa parole sera connue, acceptée, respectée et confessée par tous les habitants de la terre והלכו גוים לאורך (1).

Et Israël a accepté cette difficile, pénible, mais sublime mission, et s'y est dévoué, non-seulement pendant que, nation indépendante sur le sol de la Palestine, il n'avait pas à lutter contre les entraves et les obstacles du dehors, mais encore pendant cette longue et triste période où, errant sans pouvoir, sans force et sans protection, il était honni partout, traqué partout, rejeté partout ; où son existence ressemblait aux vagues tourmentées par la tempête ; où il vivait, on peut le dire, une vie d'excommunication sociale ; il ne s'est pas dessaisi du précieux dépôt qui lui avait été confié, et ce dépôt ne s'est pas échappé de ses mains meurtries et défaillantes, et n'a pas péri, ne s'est pas altéré sous les avalanches des maux qui l'ont accablé ; parce que la parole de Dieu a ses racines dans le ciel et n'a rien à craindre des troubles, des agitations et des catastrophes de la terre.

Grâce à cette divine parole dont il est le héraut et le gardien, Israël, au milieu des plus cruelles persécutions et sous le joug de la

(1) Isaïe, LX, 3.

plus terrible oppression, a toujours conservé sa sève, sa jeunesse et sa pureté, et n'a jamais cessé, dans l'étroit cercle où il pouvait se mouvoir, d'exercer les plus grandes vertus religieuses, morales et sociales.

Ces vertus, il peut les revendiquer comme lui appartenant; les défauts qu'une longue oppression et des lois iniques lui avaient fait contracter, il peut avec justice et vérité en faire rejaillir la responsabilité sur ses oppresseurs. Il peut hardiment dire à ses détracteurs : « Ne me reprochez pas aussi arrogamment ces taches qui ont terni mon éclat, elles ne tiennent pas à mon organisation; mais le soleil m'a hâlé, les enfants de ma mère m'ont persecuté de leur haine, il m'a fallu garder leur vigne, je n'ai pas pu soigner la mienne. »
אל תראני שאני שחרחרת ששזפתני השמש בני אמי נחרו בי שמני נטרה את הכרמים כרמי שלי לא נטרתי (1).

En effet, il n'a jamais fallu à Israël qu'un souffle de liberté pour relever énergiquement sa tête, secouer la poussière plus que séculaire qui le couvrait, effacer les stigmates que la persécution avait imprimés à son front, et prendre une part active et intelligente aux travaux et aux efforts qui doivent assurer le bonheur, la gloire et la prospérité de la société.

Non, ils n'ont jamais puisé leurs inspirations, ni dans l'examen de la vie israélite, ni dans l'étude de ses doctrines, ni dans l'enseignement de l'histoire, ceux qui ont osé insinuer qu'Israël est ignorant, sans conscience, sans morale et sans religion, et se presse au-devant des convertisseurs. Les témoignages irréfragables de l'histoire sont là que nulle part la religion n'a jamais eu de plus profondes racines, les mœurs plus de pureté, la conscience plus de fermeté, la science de plus ardents adeptes qu'en Israël.

C'est un exemple unique dans le monde qu'une lutte de dix-huit siècles pour un principe, et cela au prix de la fortune, des dignités, de l'honneur, de la vie même et de tout ce qui en fait le charme et le bonheur. C'est un exemple unique dans le monde, qu'un peuple, après avoir perdu son indépendance, sa nationalité, sa patrie et son temple, dispersé dans tous les coins de la terre, ait conservé au milieu de tant de nations ses dogmes, ses lois, sa religion et ses mœurs. C'est un exemple unique dans le monde, que des parias, repoussés de la société, nourris de haine et d'opprobre, se soient éveillés de leur longue atonie tout mûrs pour entrer dans toutes les

(1) Cantiques, I, 6.

carrières de la société. Ces exemples uniques, Israël les présente aux yeux du monde étonné : phénomènes qui, confondant la sagesse humaine, et dont l'explication paraît un mystère, s'expliquent cependant facilement : c'est qu'il y a quelque chose de vital et de fortement constitué en Israël, c'est sa religion. Le souvenir de son miraculeux passé a toujours corroboré sa foi dans ses destinées à venir, soutenu son courage, alimenté le flambeau sacré de la science, et entretenu son activité intellectuelle et sa vie morale.

La conservation de cette foi dans les cœurs de notre jeunesse doit être, mes chers frères, aujourd'hui plus que jamais, l'objet de notre sollicitude, de nos efforts et de nos sacrifices. Depuis quelque temps les convertisseurs se remuent, s'agitent avec un redoublement d'activité, d'audace et d'intrigues ; chaque jour voit éclore de nouveaux traités qui se distribuent à profusion, et où, moyennant des textes dénaturés, tronqués et falsifiés, on cherche à s'emparer des âmes. Grâce à Celui qui du haut de son trône céleste veille sur sa divine parole, grâce à la foi vive et profonde d'Israël, ces manœuvres n'ont pas encore abouti ; mais elles nous imposent le devoir de redoubler de zèle, d'activité et de vigilance pour prémunir notre jeunesse contre ces piéges dangereux. Nous n'avons pas besoin de faire de longues recherches pour trouver le moyen qui nous conduit à ce but. Dieu même nous l'a indiqué : « Tu inculqueras mes paroles à tes enfants. » ושננתם לבניך (Deut., VI, 7). « Vous enseignerez mes lois à vos enfants, pour qu'ils puissent s'en entretenir » ולמדתם אתם את בניכם לדבר בם (*Ibid.*, XI, 19), et Pâque est là avec ses salutaires enseignements ואמרת לבנך, והגדת לבנך (Exode, XII, 8; Deut., VI, 21). « Tu instruiras ton fils » quel qu'il soit, celui dont les dispositions intellectuelles et religieuses seraient développées, comme celui chez lequel elles seraient encore en germe ou déjà détruites כנגד ארבעה בנים דברה תורה (Rituel) ; car tous ont besoin de connaître la religion, tous ont reçu la mission d'être les apôtres de la parole de Dieu.

A côté de l'instruction et de l'éducation indispensables pour devenir bons citoyens, membres utiles de la société, assurons à nos enfants une instruction religieuse nécessaire pour former le croyant, le vrai israélite, et qui deviendra l'âme, la vie et le couronnement des autres parties de l'enseignement ; une instruction religieuse solide, qui ne se borne pas aux notions superficielles du catéchisme, facilement apprises et facilement oubliées, et qui tout au plus laissent des traces dans la mémoire, sans pénétrer jamais ni dans le cœur ni dans l'esprit ; une instruction religieuse, basée sur l'intelligence tradi-

tionnelle des saintes Écritures qui éclairent l'esprit et réjouissent le cœur פקודי ה' ישרים משמחי לב מצות ה' ברה מאירת עינים (Ps. XIX, 9), et sur l'histoire du peuple d'Israël, histoire miraculeuse, unique dans les fastes des nations, dans laquelle depuis le commencement jusqu'à nos jours on se sent subjugué par la manifestation évidente de l'action constante de la divine Providence ; l'accomplissement des divines promesses et des divines menaces nous donne dans le passé un gage certain pour l'avenir.

Mais, pour assurer à notre jeunesse une instruction religieuse solide et fructueuse, il me faut, chers frères, invoquer votre charité ; cette charité israélite, si large et si inépuisable, qui vole au-devant de tous les besoins, et qui, pour faire comprendre qu'elle est une des bases angulaires de la religion israélite, commence la fête de Pâque, anniversaire de la naissance d'Israël, par cette invitation sublime et généreuse כל דכפין ייתי ויכל (Rituel) « que celui qui a faim vienne et mange avec nous », dira aussi, j'en ai la conviction, que celui qui a soif d'instruction vienne, nous lui procurerons les moyens de s'instruire.

Je sais, mes chers frères, tous les sacrifices que les israélites s'imposent pour assurer l'instruction aux enfants pauvres de leurs communautés respectives. Mais cela ne suffit pas ; il y a plusieurs localités où nos coreligionnaires n'ont pas les moyens d'organiser des écoles ou d'entretenir les instituteurs à leurs frais. Pourrions-nous laisser croupir leurs enfants dans l'ignorance religieuse et les laisser devenir la proie des convertisseurs ou de l'immoralité ?

Israélites, vous ne le voudriez pas, vous ne pouvez pas le vouloir ; ce serait abdiquer la sainte, la glorieuse mission que nous avons reçue au Sinaï ; ce serait renier trente siècles de fidélité et de persévérance.

Vos cœurs vous diront : il faut combler cette lacune, il faut remédier à ce besoin. Les moyens d'y arriver sont faciles.

Que toute la circonscription du Haut-Rhin se considère comme une seule et même communauté ; qu'il s'y forme une caisse spécialement destinée à subvenir, ou, s'il est nécessaire, à entretenir des écoles dans les localités privées de ressources, et que chacun y contribue selon ses moyens. Une partie de la dîme qui se prélève sur les dots à l'occasion des mariages en faveur des pauvres, cette partie qui, distribuée ordinairement sans discernement et sans utilité, sert plutôt à encourager le vice et l'oisiveté qu'à soulager l'indigence, pourra être versée dans cette caisse. Alors, au lieu du poignant re-

mords et de l'affligeant spectacle de voir par notre insouciance s'élever une jeunesse ignorante et sans foi, nous récolterons non-seulement la satisfaction intérieure que donne l'accomplissement d'une bonne action, la reconnaissance de ceux auxquels nous aurons procuré les bienfaits de l'instruction et la force, les espérances et les consolations de la religion, mais encore la bienveillance et la bénédiction de Dieu.

Mais il y a encore, mes chers frères, d'autres besoins qui ont droit à nos sympathies, d'autres souffrances qui se recommandent à notre généreuse compassion. Des cris de détresse déchirants viennent de la Palestine ; nos frères de Jérusalem souffrent ; leur position est aussi précaire que malheureuse. Privés des ressources du commerce et de l'industrie, nos coreligionnaires de Jérusalem sont livrés à toutes les privations de la misère. A l'insuffisance de la nourriture se joint l'insuffisance du logement. Des familles entières sont agglomérées dans des réduits infects où un homme peut à peine respirer librement.

Profondément émus de ce déplorable état de choses, les israélites de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Pologne, ont formé des comités chargés d'aviser aux moyens de soulager tant de lamentables infortunes. On se propose, avant tout, d'élever des bâtiments destinés à abriter les plus nécessiteux, et à offrir une hospitalité temporaire aux fidèles qui se rendraient en pèlerinage à la ville sainte. Ces projets ont déjà obtenu un commencement d'exécution, par l'acquisition de vastes terrains. A Paris s'est fondé un comité central, non encore institué, mais qui aura pour but de faciliter l'exécution d'une entreprise qui sera tout à la fois une œuvre de piété et d'humanité.

Quel est en effet l'israélite qui puisse songer sans émotion et sans sympathie à Jérusalem, à cette ville qui fut le berceau et le siége de la splendeur du judaïsme, et que Dieu a choisie pour être sa résidence de prédilection, le foyer de la religion, de la morale et de la civilisation, et où, d'après sa promesse, il concentre ses desseins pour l'avenir de l'humanité :

בעת ההיא יקראו לירושלם כסא ה׳ ונקוו אליה כל הגוים לשם ה׳ לירושלם

(Jérémie, III, 17.)

Je viens donc avec confiance faire appel à vous, chers frères, qui, au milieu de tant d'événements et de vicissitudes, n'avez cessé de demeurer fidèles à notre sainte religion, qui comprenez et remplissez si bien les devoirs de charité qu'elle nous impose pour tous ceux qui

souffrent; vous ne resterez pas insensibles quand il s'agit de frères que l'amour de la ville sainte, l'attachement aux cendres de nos glorieux ancêtres et le respect pour les débris du temple, attirent à Jérusalem, et qui s'exposent à toutes les privations et au dénuement le plus affreux pour dévouer leur vie à la glorification du nom du Seigneur, à l'étude de sa sainte loi, et à perpétuer le souvenir de la capitale de la Palestine, souvenir si énergiquement recommandé dans les inimitables chants du Roi-Prophète : « Si jamais je perds ton souvenir, ô Jérusalem, que ma droite perde sa force; que ma langue s'attache à mon palais, si je t'oublie, si le souvenir de Jérusalem ne préside pas à toutes mes réjouissances. » (Ps. CXXXVII, 5, 6.)

A la fête de Pâque, où chacun de nous, se rappelant la mission d'Israël, et embrassant toute l'humanité dans un même sentiment d'amour et de fraternité, appelle de tous ses vœux la restauration de Jérusalem, destinée à devenir un lien d'union, d'amour et de concorde pour toute la postérité d'Adam, souvenez-vous qu'en ce moment il s'y trouve de nos frères qui souffrent, et hâtez-vous de soulager le fardeau de misère sous lequel ils gémissent, d'apporter des adoucissements à leurs souffrances, et de rendre leur position supportable. L'Éternel vous bénira de Sion, Lui qui a créé le ciel et la terre.

S. Klein, *grand rabbin.*

Colmar, le 1er Nissan 5621 (12 mars 1861).

RÉPONSE

A

LA REVUE DES DEUX-MONDES.

Paris, le 14 avril 1861.

A Monsieur Maxime Du Camp.

Monsieur,

Dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, vous avez accueilli une appréciation peu bienveillante du judaïsme, qui nous a profondément surpris de la part d'un esprit si éclairé et d'ordinaire si libéral. Nous n'essayerons pas de relever les épithètes dont vous

qualifiez les habitudes de nos coreligionnaires : elles se fondent sur un ancien préjugé, auquel la position de nos ancêtres dans les ghettos du moyen âge a pu donner une apparence de vérité, mais qui, grâce au ciel, tend tous les jours à disparaître. Mais il ne nous est pas permis de rester aussi impassibles, lorsque le préjugé attaque la religion elle-même, et qu'il a cours comme une fausse monnaie dont beaucoup d'esprits sont exposés à méconnaître la véritable valeur.

Vous présentez notre religion comme le type du matérialisme. Permettez-nous de vous démontrer, au contraire, que, si elle ne proscrit pas la matière, elle l'exalte encore moins, puisqu'elle la subordonne partout à l'esprit, et que ses idées sur Dieu, sur le devoir et sur la vie future, forment l'essence du plus pur spiritualisme, qui seul a pu tenir lieu à ses sectateurs de toutes les voluptés sensuelles durant la torture séculaire qu'ils ont subie.

Quelques mots suffiront peut-être pour vous prouver que les enseignements de la religion israélite sur Dieu et la morale sont éminemment spiritualistes. Aussi bien les adversaires les plus acharnés du judaïsme sont-ils rarement allés assez loin pour le révoquer en doute : les preuves en sont trop évidentes et trop nombreuses pour prêter au sophisme et tenter la mauvaise foi. Comment, en effet, soupçonner de matérialisme une doctrine qui, de peur de donner des idées fausses sur la nature de Dieu, représente celui-ci comme l'être pur (1), non-seulement invisible aux yeux du corps, mais encore inaccessible, dans son essence, à la raison humaine (2), et qui, par suite, fait même de son nom un mystère ineffable ? Pour empêcher qu'on ne lui prête des passions humaines, Moïse ne va-t-il pas jusqu'à défendre sévèrement de le représenter sous des traits visibles ? Aussi est-ce plutôt son zèle iconoclaste qu'on pourrait lui reprocher que sa prédilection pour la matière. Mais autant il élève Dieu au-dessus de la nature, autant il le rapproche d'elle par sa providence et sa bonté. L'être pur n'est pas pour lui, comme pour Platon et Aristote, un être abstrait, trop élevé au-dessus de l'homme pour s'occuper de ses affaires. Voici, au contraire, comment il en parle dans le seul passage où il énumère ses attributs : « Le Seigneur est éternel, tout puissant, miséricordieux et clément, plein de longanimité et d'amour, fidèle à la vérité ; il verse sa grâce sur les peuples et pardonne au pécheur,

(1) « Je suis celui qui suis » (Exode, III, 4).

(2) Exode, XIII, 20 ; X, 28 ; XXXIII, 18-20. Deutér., IV, 15. Ps. 145, 3. Isaïe, *passim*.

tout en ne laissant pas le crime impuni. » (Exode, chap. XXXIV, vers. 6 et 7.)

Le sentiment du devoir, pour Moïse, n'est que le reflet de ses idées sur Dieu. Le principe de sa morale est celui-là même qui sert de base à la philosophie la plus spiritualiste, à celle de Platon : c'est l'imitation de l'être suprême. « Soyez saints, dit-il, car l'Éternel est saint (1). » Et ailleurs : « Que te demande l'Éternel, ton Dieu, sinon que tu le craignes et que tu marches dans ses voies, que tu l'aimes et l'adores de toute ton âme et de tout ton cœur (2) ? » — « Oublie les injures qu'on t'a faites et garde-toi d'avoir des sentiments de vengeance et de haine contre ton frère : aime ton prochain comme toi-même (3). » — « Aimez l'étranger, car vous avez été vous-mêmes étrangers en Égypte (4). » — Ce que Moïse recommande partout, c'est l'abnégation de soi-même et le sacrifice de ses passions en faveur d'autrui; ce qu'il condamne avec la même énergie, c'est le culte de la matière et les plaisirs désordonnés des sens, si fort en honneur dans les cultes voisins de Bacchus et d'Astarté. Au moment de proscrire le paganisme et ses abominables écarts, n'ajoute-t-il pas cette parole expressive · « N'envie pas l'or et l'argent, tu y trouverais un piége ? » (Deutérон. VIII, 25.)

Avec une telle théodicée et une telle morale, on est en droit d'affirmer à priori que le judaïsme ne saurait être, comme vous le prétendez, « une religion matérialiste, circonscrite dans ses préceptes à la vie mortelle. » S'il est vrai, en effet, que la doctrine israélite, loin de faire l'apothéose des passions, y met un frein sévère et commande une morale toute de dévouement et de charité ; s'il est vrai que son Dieu n'est point un dieu solitaire qui reste spectateur impassible du théâtre où se débattent les hommes, mais qu'il intervient activement dans la destinée de ses créatures ; comment dès lors pourrait-elle se passer du concours de la croyance en l'immortalité de l'âme ? Une pareille morale sans sanction pourrait-elle exercer le moindre empire ? La toute-puissance et la providence ne seraient-elles pas des attributs dérisoires de la Divinité, si l'homme pouvait lui échapper par la mort, puisque la vie ici-bas donne à ces attributs de si fréquents et de si éclatants démentis, comme l'Écriture, d'accord avec

(1) Lévitique, XIX, 2.
(2) Deutéronome, X, 12.
(3) Lévitique, XIX, 17-18.
(4) Deutéronome, X, 19.

l'expérience, le fait ressortir en mainte occasion? Evidemment il faut que tous ces dogmes se prêtent un mutuel appui : ils sont solidaires les uns des autres, et forment en quelque sorte un faisceau indissoluble ; on ne saurait en élaguer un seul sans entraîner la ruine des autres.

Mais non-seulement le système tout entier du judaïsme implique la croyance en la vie future, et serait même sans elle un indéchiffrable hiéroglyphe, l'immortalité de ce principe de vie que le Créateur « a insufflé dans les narines de l'homme » se trouve en outre indiquée dans une foule de passages; elle se trouve nettement formulée dans l'Ecclésiaste (II, 7) : « La poussière retourne à la terre d'où elle est sortie, mais l'esprit retourne vers Dieu dont il émane. » Il y a plus : l'Ecriture ne se borne pas à de simples indications; elle paraît sonder avec complaisance toute l'étendue des problèmes moraux, devant lesquels une doctrine matérialiste devrait reculer et avouer son impuissance. Les livres saints se plaisent à nous montrer, comme Platon dans sa République, le juste au comble de la misère, réduit à voir sa vertu même méconnue, et louant Dieu au milieu des terribles épreuves auxquelles il est en proie; tandis que le méchant jouit de l'estime publique, parce que la fortune lui sourit et semble lui pardonner ses crimes. Ici-bas il n'y a donc pas une balance exacte entre le mérite et le bonheur, et l'équilibre ne saurait être rétabli que dans un monde meilleur où le sort de chacun sera proportionné à ses œuvres. Voilà l'enseignement qui ressort de tout le livre de Job, et ce poëme n'a même d'autre but que de préparer cette solution à travers les nombreuses objections qu'il prend d'abord à tâche de réfuter. Le même enseignement nous est offert, sous une forme plus concise et plus frappante, dans les psaumes 39 et 73, ainsi que dans la véhémente apostrophe que dirige Jérémie contre le gouvernement de Dieu (chap. 12). Tous ils constatent que la foi en la Providence serait gravement compromise si l'on n'assignait à la justice divine un autre théâtre où elle puisse se déployer librement et réparer, par un dénoûment plus satisfaisant, les scènes fâcheuses qui, dans le drame terrestre, blessent si souvent notre sens moral. Aussi la croyance en l'immortalité de l'âme avait poussé chez les anciens juifs de si fortes racines, que ce n'est que par elle que Tacite (Hist., l. 5) peut expliquer les prodiges de valeur dont ils donnèrent tant d'exemples pendant le dernier siége de Jérusalem.

Pour ne pas prolonger outre mesure cette lettre déjà trop longue, nous nous voyons forcés d'omettre un grand nombre de preuves qui

viendraient corroborer l'opinion que nous défendons. Toutefois, telle que nous avons essayé de la donner, la démonstration est peut-être assez concluante pour dissiper vos doutes. Elle vous fera au moins comprendre, nous l'espérons, avec quelle facilité vous avez admis une théorie si dénuée de fondement, et justifié par elle un vieux préjugé indigne d'un esprit cultivé et libéral.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président de *L'Alliance israélite*,
CARVALLO.

Le Secrétaire adjoint,
L. NORDMANN.

ORDONNANCE DE 1844.

SILENCE DES CONSISTOIRES.

On s'est souvent plaint dans ce Recueil du silence gardé par le Consistoire central dans les circonstances les plus graves, du peu de communications qu'il daigne adresser aux israélites de France, dont il est le représentant. On comprend difficilement que des intelligences aussi éprouvées, des sommités aussi illustrées comme le sont tous les membres du Consistoire central, s'obstinent à ne pas reconnaître ce besoin, cette loi de notre époque, la publicité, la clarté, la lumière, et refusent perpétuellement d'y donner satisfaction. Un fait récent confirme une fois de plus cette plainte et démontre que nos mandataires oublient trop souvent leur origine, l'élection du peuple, auquel ils doivent compte de tous leurs actes.

L'*Alliance israélite* avait cru devoir appeler l'attention du Consistoire central sur l'affaire Mortara, dont l'opportunité ne saurait être contestée, sur la situation exceptionnelle des israélites dans quelques parties de la Suisse, et surtout sur les révélations faites devant la Cour d'assises de Douai, dans le procès scandaleux du chanoine Mallet.

Le Consistoire central a témoigné le plus profond dédain pour cette communication : il a répondu qu'il n'avait ni avis ni observation à recevoir; le représentant de la circonscription de Nancy a retiré sa

souscription et son adhésion à l'*Alliance;* un autre membre a refusé de signer la lettre du Consistoire, parce que cette lettre ne lui semblait pas assez énergique. Nous doutons que les israélites acceptent cette fin de non-recevoir, et nous les engageons surtout à ne point l'oublier. Cependant le Consistoire central *est chargé de la haute surveillance des intérêts du culte israélite;* c'est l'ordonnance sur l'organisation du culte qui lui impose cette obligation. Il considère sans valeur les faits énoncés par l'*Alliance*, et lui seul veut avoir le monopole de reconnaître ce qui est important.

Est-ce que le Consistoire a le droit de refuser aux israélites de satisfaire aux besoins et aux vœux qu'on lui signale, d'examiner sérieusement les faits que d'honorables coreligionnaires portent à sa connaissance? Que signifie cette haute surveillance dont vous êtes investis? On se demande souvent, et cela avec raison : Qu'elle responsabilité le Consistoire central a-t-il de ses actes? S'il viole ou méconnaît les lois organiques de notre culte, est-il frappé d'une pénalité quelconque?

L'ordonnance de 1844 se tait à cet égard; il n'y a que l'article 13 qui autorise par décret sa dissolution, et encore les motifs n'en sont point indiqués. Tous les jours on s'aperçoit que la garantie des gardiens laïques du judaïsme est éphémère et que la protection du Gouvernement avec les lois et mœurs françaises est la seule et véritable égide pour la conservation des droits et des libertés de notre religion.

Si du Consistoire central nous passons aux Consistoires départementaux, même situation : les Consistoires peuvent tout changer, tout bouleverser dans leurs circonscriptions, prières, usages, cérémonies, car le grand rabbin peut difficilement lutter contre la volonté des laïques, qui sont également non responsables; ils peuvent être dissous, c'est là le châtiment qu'ils peuvent recevoir, mais l'incapacité électorale ne les atteint même pas, car ils pourraient être réélus!

Cette ordonnance de 1844, qui est la charte de notre culte, interprétée souvent par les Consistoires de si étranges façons, selon la position et le caprice des personnes, devrait provoquer de la part des israélites un appel au Gouvernement pour la modifier, la réformer, non d'après le projet monstrueux du Consistoire central, mais selon le vœu des populations israélites.

Lorsque les lois ne sont point abrogées, tous doivent s'y soumettre: les Consistoires, au lieu d'imposer leurs volontés personnelles, doivent être les premiers à ne pas négliger les devoirs qui leur sont

imposés. Les lois n'ont de privilége pour personne; devant leur autorité, les titres et les rangs s'abaissent.

La presse israélite est unanime pour réclamer une publicité annuelle des gestions consistoriales; écho de l'opinion publique, elle persistera jusqu'à ce qu'on comprenne qu'il est difficile de proscrire des droits sarés, et que les circonscriptions ont bien celui de savoir comment elles sont administrées. Pourquoi les Consistoires persistent-ils à s'envelopper de mystères administratifs? L'immobilité semble être leur loi; c'est cependant reculer que rester immobile administrativement. Quand tout marche si rapidement autour de nous, il n'est pas permis de rester en arrière, surtout à nous autres descendants d'Abraham, appelés par la divine Providence à traverser les siècles et à apporter le progrès avec la lumière aux peuples.

Les dispositions de l'article 22 de l'ordonnance de 1844 prescrivent que chaque année le Consistoire doit adresser au préfet un rapport sur la situation morale des établissements de charité, de bienfaisance ou de religion, spécialement destiné aux israélites. Pourquoi ne publie-t-on pas ce rapport?

Le décret de 1808 consacrait un contrôle que l'on pourrait envier en 1861. Tous ces tarifs, toutes ces répartitions de charges, ces taxes, en ce qui concerne la vie israélite, les Consistoires ne devraient-ils pas les faire préalablement agréer par l'administration du département (1)? Est-ce pour couvrir des abus, des désordres, des gaspillages, que vous ne voulez ou n'osez empêcher, que vous êtes si mystérieux?

Il faut le reconnaître, le Consistoire de Marseille a pris l'initiative d'une publicité louable; nous espérons qu'il continuera cette mesure si sage et si désirée; il n'imitera pas le Consistoire de Paris, qui a fait un simulacre de publicité il y a quelques années, et qui depuis s'est abstenu.

Nous osons espérer que, revenant d'une erreur qui dure depuis trop longtemps, nos administrations consistoriales ne se renfermeront pas à l'avenir dans un mutisme qui pourrait devenir contre elles une grave accusation, sinon devant les tribunaux, mais dans la conscience de tous. Les premiers mots de notre divin livre sont: *Que la lumière soit!* Ce mot doit à tout jamais retentir en Israël; en arrière le chaos et les ténèbres!

PROSPER LUNEL.

(1) Il en est ainsi pour les autres cultes.

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

(Quatrième liste.)

M. S. Wittlich, à Paris.	2	fr.	
M. Élisée Soarès, id.	5		

Envoi de M. Abraham E. Lévy, de Lisbonne :

M. A. E. Lévy, de Lisbonne.	50	fr.	» c.
Mme S. Cohen, id.	45		»
M. Isaac Cardozo, id.	25		»
M. Moses Buzaglo, id.	25		»
M. Moses Amzalak, id.	25		»
M. Isaac Aflalo, id.	12		50
M. Marcos Anday, id.	12		50
M. de S. Seruya, id.	10		»
M. Moses Taurel, id.	5		»
Un anonyme, id.	3		45
	220		45
Port de lettre et timbre du mandat. . .	3		15
	217		30
Liste précédente. . .	340		»
Total. . .	557	fr.	30 c.

Nous prions de nouveau nos coreligionnaires de France de venir au secours des israélites d'Ancône pour les aider à reconstruire leur sanctuaire. On a lu le chaleureux appel fait à ce sujet, dans ce Recueil même, par le vénérable grand rabbin du Consistoire central. Serions-nous plus indifférents, plus avares, pour nos propres frères que nous ne l'avons été pour des étrangers, pour les Maronites? Un général français a été l'instrument du vandalisme romain pour détruire brutalement un temple du Dieu d'Israël : il appartient aux israélites français de réparer le mal fait par un concitoyen, et de montrer qu'ils restent plus fidèles à la tradition israélite de fraternité et d'amour que M. de Lamoricière à la tradition française de tolérance et de respect pour tous les cultes.

S. Bloch.

LE PASSÉ.

Israélites. — Observation des dimanches et jours de fêtes. — Arrêts du Conseil souverain d'Alsace. — Défense de trafiquer, de cuire du pain, de pressurer.

Le Conseil souverain d'Alsace, en son audience du 27 novembre 1690, avait à statuer sur une plainte dirigée contre les israélites, et qui les représentait comme refusant sans cesse d'observer les dimanches et jours de fête; « ces juifs, était-il exposé dans ce document, vont dans les villes et villages les jours de dimanche, fêtes solennelles et autres, et détournent les paroissiens du service divin, par le trafic qu'ils font avec les habitants, et même avec grand scandale, comme ils ont fait à Rouffach le jour de la Fête-Dieu, et en plusieurs autres lieux les jours de fêtes solennelles, prenant plaisir à mépriser les saintes cérémonies de l'Église, ne voulant reconnaître aucune fête que leur sabbat : à quoi il est nécessaire de pourvoir pour la gloire de Dieu. »

Un aussi grand scandale émut, comme on peut le penser, le Conseil souverain; il n'hésita pas, pour empêcher à l'avenir un tel désordre, à rendre un arrêt par lequel il défendit à tous juifs du ressort et autres de se transporter dans les villes, bourgs et villages, les jours de fêtes et dimanches, pour y trafiquer, sous peine de 100 livres d'amende et de plus grande s'il y échoit; le Conseil enjoignait aux baillis et juges des lieux de tenir la main à l'exécution de son arrêt, et d'informer immédiatement contre les contrevenants.

En 1733, l'application de cet arrêt souleva une singulière question; il s'agissait de savoir si des israélites qui, les dimanches et jours de fêtes, ne pouvaient trafiquer, aux termes de cette décision, pouvaient cuire du pain. Voici à quelle occasion surgit cette difficulté :

Un sieur Samuel Dreyfus et plusieurs israélites de Sierentz avaient cuit du pain dans l'intérieur de leurs maisons, le jour de la Saint-Barthélemy; le procureur fiscal de Sierentz avait poursuivi les coupables, et le magistrat les avait condamnés chacun à deux livres de cire d'amende au profit de l'église du lieu, avec défense de récidiver sous peine de punition exemplaire.

Les condamnés avaient interjeté appel de cette sentence et invoqué devant le Conseil un décret rendu par le vicaire général de l'évêché de Bâle, sur la requête des israélites de la Haute-Alsace; ce décret défendait aux curés et vicaires d'empêcher leurs paroissiens de ser-

vir et de secourir les juifs la veille de leur sabbat, en faisant et en allumant du feu et de la chandelle chez eux ; le vicaire général déclarait aussi qu'il n'entendait pas interdire aux juifs de cuire et faire cuire du pain chez eux en particulier les jours de fête, quand le besoin et la nécessité l'exigeraient, excepté toutefois les dimanches et les principales grandes fêtes de l'année, « le tout néanmoins sans préjudice ni scandale à notre sainte religion, ce qu'il leur enjoignait très expressément d'éviter et de ne point affecter de choisir exprès les jours de fêtes pour ces sortes d'ouvrages domestiques, lorsqu'ils pourraient les faire commodément les jours ouvriers. »

Or, disaient les appelants, la Saint-Barthélemy tombant en cette année un vendredi, c'est-à-dire la veille du sabbat, ils étaient autorisés à invoquer le décret du vicaire général de l'évêché de Bâle, avec d'autant plus de raison que la Saint-Barthélemy ne pouvait être classée parmi les grandes fêtes de l'année.

La communauté des juifs de la Haute et de la Basse-Alsace, qui était intervenue au procès, fit cause commune avec les appelants.

De son côté, M. le procureur général appela comme d'abus du décret rendu par le vicaire général de l'évêché de Bâle et en requit l'annulation.

Le Conseil souverain, sans s'arrêter à l'intervention de la communauté israélite et à l'appel des sieurs Dreyfus et consorts, recevant au contraire le procureur général appelant, déclara que le décret du vicaire général avait été mal, nullement et abusivement ordonné; confirma la sentence frappée d'appel, en défendant aux juifs de cuire du pain les jours de fête, même lorsque ces jours tombaient un vendredi.

En 1757, nouveau scandale : cinq israélites de Wissembourg avaient osé pressurer des raisins un dimanche, et cela en se servant de pressoirs appartenant à des chrétiens. Le procureur fiscal, informé de cette infraction, poursuivit les israélites, qui furent condamnés chacun à cinq florins d'amende.

Ils déférèrent cette sentence au Conseil souverain, en soutenant qu'ils avaient pressuré un dimanche parce qu'ils avaient vu des chrétiens pressurer ce jour-là, et qu'ils se croyaient autorisés par cet exemple à en faire autant.

Le Conseil souverain, se conformant à sa jurisprudence sur l'observation rigoureuse des dimanches et jours de fête, confirma la sentence frappée d'appel.

(Petite Gazette des Tribunaux.)

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Un décret impérial en date du 1er avril 1861 annexe le département des Alpes-Maritimes à la circonscription consistoriale de Marseille.

— Un autre décret du 15 avril autorise le Consistoire de Bayonne à accepter une donation faite par la demoiselle Frois-Léon.

— Plusieurs feuilles israélites s'occupent depuis quelque temps de la convocation d'une nouvelle conférence rabbinique. Nous croyons savoir qu'il n'en est nullement question dans les régions officielles consistoriales.

— Nous sommes prié d'annoncer que l'assemblée générale des membres de l'*Alliance israélite universelle* aura lieu le jeudi 30 mai.

— Le Consistoire de Paris vient de prendre une décision qui cause une certaine émotion dans nos diverses administrations religieuses : A l'avenir, deux membres du Consistoire assisteront aux séances administratives. Que deviendra l'indépendance de MM. les administrateurs en présence de leurs chefs, qui les nomment et révoquent à volonté ?

— L'exposition des lots offerts pour la Loterie organisée par le Comité de bienfaisance israélite de Paris, avec le concours d'une Société de Dames charitables, aura lieu les dimanche, lundi, mardi et mercredi 5, 6, 7 et 8 mai, dans une des galeries du palais Bonne-Nouvelle, boulevard Bonne-Nouvelle.

Le tirage aura lieu dans le même local le 10 dudit mois.

Le Comité a pour mission de distribuer aux indigents des secours en argent et en nature, de faire soigner les malades, de secourir les veuves et les orphelins, d'habiller les enfants des écoles et asiles, de les mettre en apprentissage et de doter des jeunes filles pauvres.

Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice ont envoyé des lots magnifiques pour cette Loterie.

On peut se procurer des billets chez les dames patronesses dont les noms suivent :

Madame la baronne James de Rothschild, présidente, rue Laffitte, 19.

Mmes Alcan Michel, 45, rue Laffitte.
Beyfus, 20, rue Le Peletier.
Cohn (Albert), 14, rue Bleue.
Cornely, 17, rue d'Hauteville.
Goldschmidt, 9, rue de Milan.
Günzbourg Horatio, hôtel Dassier, place de l'Étoile.
Halévy (F.), à l'Institut.
Halphen (Gustave), 68, rue de la Chaussée-d'Antin.

Mmes Jonas Maurice, 27, r. des Martyrs.
Kœnigswarter Maximilien, 4, rue d'Astorg.
Mayer Léon, 21, rue de la Chaussée-d'Antin.
Oppenheim (A.), 18, r. d'Aumale.
Otterbourg, 106, rue Richelieu.
Stern (S.), 46, rue Laffitte.
Ulmann (G.-R.), 9, r. Saint-Louis, au Marais.

— La charité israélite, qui est si ingénieuse dans la communauté de Paris, vient de créer une nouvelle et louable institution, celle d'une *Caisse de prêts*. L'idée qui a présidé à cette fondation, disent ses auteurs, c'est qu'à côté des nombreuses institutions de bienfaisance qui soulagent la misère sous toutes ses formes, il n'y en avait aucune qui répondît au besoin auquel cette œuvre doit satisfaire. En effet, l'ouvrier auquel il manque les instruments de travail et les premières ressources, l'honnête père de famille frappé par la maladie ou le malheur, doivent trouver une main secourable qui, en leur procurant les moyens de subvenir à leurs besoins par le travail, les préserve de la dure nécessité de s'adresser à la charité publique ou privée.

Voici les quatre premiers articles des statuts de cette œuvre charitable, qui mérite au plus haut degré le chaleureux appui de tous nos coreligionnaires :

Il est formé, entre les personnes qui adhéreront aux présents statuts, une *Société d'assistance* sous le titre de *Caisse de prêts*.

Article 1er. — Le but de la Société est de venir en aide à des ouvriers, fabricants ou commerçants au moyen de *prêts gratuits*.

Art. 2. — Le chiffre de ces prêts ne pourra excéder la somme de *trois cents francs*.

Art. 3. — Le capital de la Société sera formé par l'émission d'un nombre indéterminé de parts, de *cinquante francs* chacune.

Chaque adhérent pourra souscrire pour *une* ou *plusieurs* parts de cinquante francs. Le montant de la souscription sera versé à *titre de prêt*, dans la caisse de la Société, au fur et à mesure des besoins.

Un premier versement de *dix francs*, sur chaque part, devra être fait en souscrivant.

Art. 4. — En dehors des prêts, la Société accepte des dons.

— La société des *Enfants de Japhet* vient de publier le compte-rendu de sa situation au 31 décembre dernier ; il en résulte que l'actif social s'élevait à plus de 20,000 francs ; qu'il avait été payé en

1860, 736 journées de malades, et que trois concessions perpétuelles avaient été données à des sociétaires. L'oratoire improvisé au palais Bonne-Nouvelle pour les dernières fêtes de Tischri a produit un excédant de recette de près de 1500 fr.

— La Société *la Bienfaisante Israélite* s'est réunie dernièrement, à l'hôtel du Louvre, pour un banquet fraternel; tout était préparé selon nos prescriptions religieuses. Près de cent quatre-vingts personnes y prenaient part. M. le grand rabbin Isidor et les trois rabbins adjoints assistaient au dessert. Plusieurs toasts ont été portés; quelques improvisations, dont celle surtout de M. Weil-Goudchaux, ont été favorablement accueillies. Une quête pour les pauvres produisant 500 fr. a terminé cette belle fête israélite.

— Le Comité de la loterie de bienfaisance israélite de Bayonne a publié la circulaire suivante, sur laquelle nous appelons l'attention bienveillante et sympathique de nos lecteurs :

LL. MM. II. l'Empereur et l'Impératrice, toujours empressées de s'associer à une œuvre de bienfaisance, nous ont adressé un lot des plus gracieux.

Encouragés par ce bienfait et par l'empressement avec lequel vous avez accueilli notre dernière loterie, nous nous plaisons à vous informer que nous en organisons une autre, autorisée par M. le préfet des Basses-Pyrénées.

Si votre concours, ainsi que nous l'espérons, ne nous fait pas défaut, notre intention est d'habiller d'abord les enfants pauvres de la communauté, puis de doter la jeune fille qui, sur l'avis de notre honorable grand rabbin, se recommandera le plus par son travail, sa moralité, une conduite irréprochable notoirement reconnue.

Permettez-nous donc de vous dire que si votre offrande a été une, lorsque notre but était un, daignez la doubler aujourd'hui que notre but est double aussi.

Dans l'espérance de voir notre prière exaucée, veuillez agréer, etc.

Le Comité de la loterie,

E. H. Léon, Gersam Léon, Paul Carvaillo, Elisée Silva, Léonce Dreyfus, Frédéric Salzedo.

Prix du billet : 1 franc.

— Nous avons sous les yeux le « compte-rendu du comité administratif de l'hospice israélite de Lunéville, fondé par *les dames de charité israélites*, exercice 1860 ».

Déjà, l'année dernière, nous avons critiqué cette singulière qualification de dames de charité israélites, qui est empruntée à un culte étranger, et qui ferait supposer, dans la communauté de Lunéville, l'existence d'un ordre religieux de femmes juives soumises à des règles particulières, à un costume et un genre de vie à part.

Pourquoi pas simplement *dames charitables*, comme c'est l'usage dans le langage et les publications israélites?

Mais si nous critiquons le mot, nous devons louer sans réserve la chose. Nous renvoyons aux détails du compte-rendu et aux éloquentes paroles de M. le rabbin Lévy, président du comité administratif, qui termine son rapport par cette chaleureuse effusion de son cœur :

« Vraiment, Mesdames, lorsque je vois d'un côté tant de dévouement de la part de celles d'entre vous qui ont la surveillance spéciale de notre établissement, et de l'autre, tant de joie et de bonheur chez ceux qui sont venus nous demander un refuge, je me surprends avec une immense effusion de gratitude pour les généreuses personnes qui nous ont aidé à édifier et à consolider cette maison de retraite. Puisse le Seigneur continuer ainsi à les disposer favorablement à notre intention, et puissent-elles, elles-mêmes, laisser toujours leurs cœurs s'ouvrir et s'épanouir à la sérieuse réflexion, que tant de biens ne leur ont été accordés sur la terre que pour qu'elles y deviennent le canal de charité entre Dieu et le pauvre placé le plus directement sous son regard ! »

— Nous avons également reçu le compte-rendu de la Société de bienfaisance de la Jeunesse Israélite de Bordeaux, qui rend tant de précieux services à la cause sacrée de la charité. Sa situation est prospère; il ne saurait en être autrement dans une communauté où les pieuses et nobles traditions israélites ont tant de puissantes racines, tant de généreux représentants. En parlant des chiffres des recettes et des dépenses, le trésorier dit : « L'augmentation notable de nos revenus, la sympathie générale acquise à notre œuvre, la répartition plus abondante et plus intelligente que jamais de nos secours, en ressortent trop clairement et d'une manière trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce qu'ils démontrent si bien. » M. Edmond Marx, président de la Société, dit à la fin de son excellent rapport :

« Tel est, en effet, le pouvoir du bien, qu'il engendre toujours le bien. Et à cet égard, laissez-moi vous rappeler, parce que notre Société y a pris sa faible part, cet appel à la charité parti d'une bouche inspirée, et qui a trouvé un écho dans toutes les communautés israélites du monde. Implorés en faveur de ces mêmes hommes qui avaient, par d'infâmes calomnies, excité, il n'y a pas encore bien longtemps, le massacre néfaste des juifs de Damas, nos frères en Israël ont voulu donner un mémorable exemple de charité et de tolérance, en rendant le bien à ceux qui avaient fait le mal. Nous avons pensé que la Société de la Jeunesse Israélite devait, des premières, inscrire son nom sur ces listes, comme pour témoigner des sentiments de charité qui l'animent, et figurer dans cet admirable spectacle de la Synagogue universelle allant la première au secours des chrétiens persécutés, et protestant ainsi contre cette sorte de privilége qu'on semble, depuis

quelque temps surtout, vouloir constituer au christianisme en attribuant tout acte généreux à ce qu'on appelle la *charité chrétienne.*

« La charité, je me plais à le dire en terminant, est d'essence toute judaïque ; et si nous voulions, ce qu'à Dieu ne plaise, en faire l'apanage exclusif d'une religion, nous pourrions bien plutôt dire : la charité juive ; car, le premier, le judaïsme est venu dire au monde étonné cette sublime devise :

« *Aime ton prochain comme toi-même.* »

POLOGNE.

Le 31 mars, la ville de Rawa, chef-lieu de cercle, a été la proie d'un violent incendie. A l'exception de cinq maisons, toute la partie de la ville uniquement habitée par des israélites a été détruite de fond en comble.

Cent soixante maisons sont réduites en cendres, et 513 familles (1,700 personnes) se trouvent non-seulement sans abri, mais encore privées de tous moyens d'existence.

— Dans le conseil municipal provisoire qui avait été établi à Varsovie, figurait M. le rabbin Meisel.

— On mande de Cracovie, le 16 avril :

« Le gouvernement vient de défendre aux israélites de cette ville de célébrer un service funèbre en l'honneur de leurs coreligionnaires tués à Varsovie. »

— On écrit de Varsovie, le 17 avril :

« Parmi les détenus envoyés à Modlin, se trouve M. Nicolas Epstein, fils du baron Herman Epstein, banquier israélite, directeur de la Compagnie du chemin de fer, et dont l'offre de 40,000 florins pour la création de l'École de Droit a été, il y a peu de jours, annoncée avec tant d'étalage par le journal officiel. »

— Dans la ville de fabrique de Lodz, des fabricants allemands ont attaqué, dans la nuit du 21 avril, des commerçants juifs, et ont détruit leur filature de fond en comble. Les Polonais et les paysans des environs vinrent au secours des juifs : il s'ensuivit un combat sanglant où une personne fut tuée et un grand nombre furent blessées.

GRANDE-BRETAGNE.

Sous le titre de חברת מרביצי תורה, il s'est formé à Londres, sous la présidence de M. le grand rabbin, docteur Adler, une Société israé-

lite pour la propagation des connaissances religieuses. Elle se propose surtout de publier de bons livres moraux et religieux, une bonne édition des Écritures saintes, avec une fidèle traduction israélite, des rituels en hébreu, également avec traduction, et d'autres ouvrages propres à l'enseignement de notre sainte religion. Nous reviendrons sur cette utile et pieuse entreprise.

— On lit dans un journal israélite allemand :

« J'ai sous les yeux deux discours prononcés à Manchester, par le prédicateur Gottheil, contre l'esclavage; c'est une réponse au discours blâmable d'un autre prédicateur juif de Charleston, M. Raphall, qui soutenait le contraire.

« Voici une chose curieuse : des orateurs américains (notamment le secrétaire de la guerre Flodd) justifient par l'Ancien Testament la loi d'extradition des esclaves, parce qu'il y est dit que l'ange conseilla à Agar de retourner auprès de Sara ! »

ALLEMAGNE.

Un coup bien douloureux vient de frapper la communauté de Francfort-sur-le-Mein par la mort de deux de ses meilleurs et plus dignes membres, *MM. J. Gumpertz Emerich* et *Mayer Goldschmidt.* C'étaient deux israélites hors ligne par leur piété exemplaire, leur immense charité, leur position sociale et la vénération universelle qui les entourait. M. Goldschmidt était un des administrateurs de la communauté orthodoxe, dont la belle synagogue, l'excellente école, et toutes les bonnes institutions étaient en partie son œuvre. Il aimait et pratiquait la religion comme aux temps les plus heureux du judaïsme ; il aimait les études sacrées, les cultivait avec bonheur, et soutenait ceux qui s'en occupaient; sa bibliothèque hébraïque, qu'il augmentait sans cesse, est d'un prix considérable, et renferme des ouvrages imprimés et des manuscrits fort rares. C'était l'homme aimable et spirituel par excellence, accueillant chacun avec bonté, ayant pour toutes les douleurs une consolation, pour toutes les souffrances un soulagement, pour toutes les bonnes œuvres le sacrifice de son argent, de son temps et de ses forces. Le nom de ces deux vertueux et éminents israélites restera comme un souvenir impérissable dans la communauté de Francfort.

— On écrit de Berlin, le 15 avril :

« Le nouveau ministre de la justice, M. de Bermuth, vient de décider une question sur laquelle le parti féodal avait élevé des con-

testations, bien qu'elle soit clairement résolue par la Constitution : celle de savoir si les juifs pouvaient être nommés aux fonctions judiciaires ; plusieurs israélites vont être nommés prochainement. »

— On écrit de Stuttgard, le 26 mars :

« Sa Majesté le roi a daigné visiter aujourd'hui la nouvelle synagogue. Sa Majesté s'arrêta assez longtemps dans le nouveau sanctuaire, et s'informa avec bienveillance et intérêt de l'état des constructions et de la situation de la communauté. Sa Majesté quitta l'édifice visiblement satisfaite, et exprima gracieusement à l'administration sa satisfaction de l'exécution parfaite du temple. »

(*L'Israélite.*)

— M. le grand rabbin Simon Schreiber, de Mattersdorf, a été nommé grand rabbin de l'importante communauté de Cracovie et y est arrivé le 14 mars.

A la station de Schubin, située à quelques lieues de la ville, il fut reçu par l'administration et quelques centaines de membres de la communauté. Toute la communauté, plus de dix mille personnes, ainsi que des députations des autres cultes, étaient réunis à la gare de Cracovie. Toute cette immense assemblée salua par des cris de joie le vénérable grand rabbin, et l'empressement autour de sa personne était si grand, que des soldats et des gardes de police durent former la haie pour qu'il pût se rendre avec sa suite à la grande synagogue; cependant le cortége dura trois heures. Dans la synagogue, M. Schreiber prononça un spirituel discours d'installation qui augmenta encore l'enthousiasme général. La nuit, le quartier des israélites fut illuminé. (*Ibidem.*)

— Dernièrement, M. le grand rabbin Rapoport, de Prague, a été invité à une brillante soirée chez le gouverneur comte de Forgach, où il a été reçu avec une grande vénération par la haute noblesse et le clergé catholique et protestant y réunis. Il y avait encore six autres israélites à cette fête.

PALESTINE.

M. le rabbin David Hazan a été nommé chacham-bachi de Jérusalem, en remplacement du rabbin Abulafia, décédé. On dit beaucoup de bien de la science profonde, de la piété ardente et du noble caractère du nouveau chef spirituel israélite de la sainte cité.

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

CHRONIQUE.

וספרתם לכם׃

Nous sommes dans la *sephira*. Il est vrai que tout le monde y est : israélite ou non, chacun *compte*, calcule, additionne ses profits, ses revenus, le chiffre de ses plaisirs, le nombre de ses chances de succès, le montant de ses places et emplois, l'importance de sa position et ses avantages ; et pour élever, grossir le plus possible l'addition de ces choses, il opère souvent de graves soustractions à ses devoirs, à sa religion, à la loi de charité et de fraternité, à ses obligations envers sa propre famille, envers Dieu et les hommes. La main droite arrache souvent à la main gauche l'aumône qu'elle veut donner, la plume avec laquelle elle veut écrire un mot de bien.... Il est aussi des gens qui comptent avec bonheur la somme du mal qu'ils peuvent faire ou ont fait à leur prochain, à sa prospérité, à son crédit, à son honneur et à son avenir, la mesure des larmes et l'étendue des douleurs qu'ils ont semées dans sa vie..... Aussi la *sephira*, le temps du calcul, est-elle une époque de deuil dans la Synagogue.

Israël compte depuis bien longtemps ; entre Noé qui comptait dans l'arche, entouré de bêtes, les jours du déluge, et les israélites romains qui comptent dans le Ghetto, entourés de sbires et de voleurs d'enfants, les jours de l'oppression, Israël comptait les années de l'esclavage égyptien, de l'exil babylonien et les longs siècles de persécution dans les pays idolâtres, arabes, chrétiens, philosophes ou athées. Il comptait par milliers ses martyrs, ses héros de la foi, ses communautés et ses synagogues détruites et pillées au nom d'une religion d'amour et de charité, ses fils et ses filles, ses vieillards et ses enfants égorgés au nom d'une loi qui s'appelait *la nouvelle alliance*, et qui n'était pas venue pour *détruire*, mais pour accomplir.....

Mais Israël comptait aussi les peuples injustes disparus de la terre, les empires s'écroulant sous leurs abominations et leurs crimes, les sceptres des tyrans brisés et leurs couronnes traînées dans la fange, et il posa son pied meurtri, mais triomphant, sur les ruines fumantes d'un monde de barbarie. Puis il commença à compter les pulsations d'une vie nouvelle, les battements de la civilisation, de la justice, du progrès moral parmi les hommes ; et, quand ce compte sera complet, quand la somme de bien fixée par l'Éternel sera fournie par la société humaine, alors tous les enfants du Créateur célébreront ensemble la fête de la Révélation, se réuniront en paix et en concorde

au pied du Sinaï, et offriront dans une fraternité immortelle *un sacrifice nouveau*, de justice et de vérité, de bonté et d'amour, au Seigneur, notre Père commun..... והקרבתם מנחה חדשה לה'. Soyez loué, ô Seigneur, de nous avoir permis de compter ces jours meilleurs, d'avoir fait descendre sur nous un *omer* complet de grâces et de bénédictions, de liberté et d'élévation morale et spirituelle au milieu de nos frères de l'humanité.

*
* *

Les beaux jours sont revenus, ce qui fait que le beau monde, ou celui qui prétend l'être, disparaît de plus en plus du temple du Très-Haut ; il préfère le temple de la nature.... la maison de Conversation de Baden, le *Kursaal* de Hombourg, tous les tripots germaniques et flamands. Le veau d'or, voilà le dieu qui marche devant vous sur la route de Mizraïm !

Si le troupeau diminue, le pasteur aussi s'en va parfois. Dernièrement le rabbin attaché spécialement à la synagogue de la rue Lamartine a dû s'absenter pendant quelques jours, ce qui peut arriver à tout le monde. Mais dans ce cas, pourquoi n'est-il pas remplacé pendant son absence par un de ses collègues ? Nous avons à Paris deux grands rabbins, trois rabbins communaux, les rabbins, docteurs et théologiens du Séminaire, et une foule d'autres rabbins plus ou moins gradués, diplômés, patentés ; nous n'avons que deux synagogues, et l'une d'elles, un jour de sabbath, n'a point de ministre de la religion pour réciter les bénédictions et prières habituelles ! Est-ce pour cela que le traitement de MM. les rabbins adjoints a été récemment considérablement augmenté ? Peut-être voudront-ils résoudre cette grave שאלה. Qu'ils nous pardonnent notre question ; mais le journal qui n'ose rien demander, rien dire, et qui se tait éternellement sur les vrais besoins du culte ou en présence d'abus incontestables, est justement mis à la porte par tout lecteur intelligent, ainsi que dit la Hagada : ושאינו יודע לשאול אתה פתח לו.

*
* *

Nous avons fait connaître dernièrement la singulière disposition du nouveau règlement du culte israélite en Hanovre, qui oblige les membres de la communauté à assister aux services divins, ou à y envoyer un remplaçant. Voilà où en est arrivé l'état de la religion en Israël qu'il faille une loi de force et de contrainte, appliquée par un pouvoir chrétien, pour réunir des israélites dans la maison de

notre Dieu ! N'y aura-t-il pas bientôt, dans le judaïsme hanovrien, des bureaux de remplacement pour la Synagogue, comme il y en avait eu en France pour le service militaire? Le prix de l'exonération sera sans doute calculé sur la saison et l'état de l'atmosphère, la distance qu'il y a de la maison au temple, sur la longueur des offices, ou le désagrément d'un mauvais Hazan et d'un orgue de barbarie, toutes choses qui feront augmenter le chiffre de l'indemnité, surtout lorsqu'il faut subirun long et ennuyeux sermon. Le remplaçant devra sans doute aussi passer un examen ou plutôt une inspection, prouver qu'il possède toutes les qualités voulues, qu'il a un *arba kanfoth*, qu'il sait *ore*, qu'il est vacciné.... nous allions dire autre chose..... Enfin dans le judaïsme hanovrien, un jeune israélite arrivé à l'âge de la majorité religieuse n'est plus un *bar mizwa*, un fils de la loi, mais un *conscrit*, bon au service ! Et les remplaçants payés, quelle charmante et pieuse communauté formeront-ils ! Avec quelle onction et surtout quelle vérité réciteront-ils ces paroles de l'*Aboth* : « Ne soyez pas comme les valets qui servent leurs maîtres pour recevoir un salaire ! » אל תהיו כעבדים המשמשין את הרב על מנת לקבל פרס.

Les trois grands rabbins du royaume, MM. Meyer à Hanovre, Hamburger à Emden et Landsberg à Hildesheim, ont adressé au roi une lettre de remerciement pour la sanction que Sa Majesté a donnée au règlement du culte élaboré par eux. Cette lettre, à cause de son langage d'une humilité et d'une adulation incroyables, a provoqué le plus vif mécontentement des israélites du royaume. Il y a surtout une phrase qu'on ne saurait assez blâmer. MM. les rabbins disent au roi : « Mais si toutes les communautés sont pénétrées de l'amour et de la reconnaissance les plus profonds pour cette grâce paternelle (la sanction du règlement), *ce n'est qu'une ombre des sentiments qui remplissent et animent le cœur des très fidèles et très humbles grands rabbins du royaume.* » Ainsi MM. les rabbins s'octroient une supériorité de gratitude servile et de basse flatterie sur tous les israélites du pays ; ils ont en vérité bien raison ! Est-ce qu'un seul israélite ayant le moindre sentiment de dignité voudrait signer de pareilles choses? Les esclaves hébreux en Egypte n'ont pas parlé ainsi à Pharaon.

*
* *

Les mots Egypte et Pharaon nous rappellent les dernières fêtes de Pesach. Le ministre officiant Dacosta a rempli avec un vrai succès son saint ministère dans le temple du rite portugais, et M. le grand

rabbin Isidor a prononcé dans le même sanctuaire un discours d'une haute importance.

En même temps qu'on faisait entendre dans la Synagogue le *schir haschirim*, le chant de la résurrection, *la musique de l'avenir* de Richard Wagner, son שיר לעתיד לבא, a eu un triste sort à notre grand Opéra, où le *Tannhaüser* s'est enfoncé, avec ses chevaliers et ses chars, comme Pharaon et son armée. Nous mentionnons ce fait parce que M. Wagner a prétendu que les juifs ne sauraient avoir de sentiment musical et que la grâce du baptême pouvait seule leur inspirer des mélodies; que la musique de Meyerbeer, de Halévy, etc., n'était que de la musique d'orgue de barbarie, et que Mendelssohn n'était devenu un grand compositeur qu'après s'être fait chrétien. La musique *baptisée* de M. Wagner est tombée dans l'eau, et les sifflets qui l'avaient accueillie si bruyamment émanaient de mille personnes munies de la *grâce*. Si M. Wagner est bon catholique, il doit cependant éprouver un sentiment bien désagréable à la vue des clefs dans les armes du pape, surtout si elles sont forées. .

L'opinion de M. Wagner à l'endroit des musiciens israélites a pourtant des partisans dévots de l'autre côté du Rhin. On lit dans la *Gazette nationale de Berlin* du 13 avril :

« PADERBORN, 10 avril. — Le fils d'un honorable habitant israélite de notre ville avait demandé au lieutenant-colonel de Bonin, commandant du 7e régiment d'infanterie de Westphalie, nº 56, l'entrée dans la musique du régiment; mais, malgré les meilleurs certificats d'aptitude, il a été refusé, *parce qu'il est juif*. Lorsque le père de l'aspirant se rendit alors auprès de M. de Bonin pour obtenir une explication plus précise, celui-ci déclara que par principe il n'accordait pas à un juif l'admission dans la musique de son régiment, parce qu'un juif ne croit point au Sauveur, et ne pourrait donc, quand la musique militaire est appelée à l'église, avoir la sympathie nécessaire; il s'opposait donc de toutes ses forces à l'entrée des juifs dans le corps de musique, *qui doit rester chrétien*. La même réponse fut faite à un autre israélite d'ici qui voulait également faire admettre son fils dans la musique de ce régiment. »

Le fanatisme est comme une de ces forteresses opiniâtres dont une armée assiégeante, après avoir escaladé les remparts et enfoncé les portes, doit encore mettre le siége devant chaque maison qui lance toutes sortes de projectiles meurtriers. La forteresse du fanatisme est prise en Prusse par la Constitution, qui déclare tous les Prussiens égaux devant la loi, n'importe leur culte; mais chaque emploi public, chaque profession libérale, chaque métier ou chaque commerce, repousse les vainqueurs par tous les moyens inspirés par la haine, la colère, l'intérêt privé et la jalousie. Les israélites, qui peuvent siéger au parlement, doivent maintenant enfoncer la grosse caisse du lieu-

tenant-colonel de Bonin, qui promulgue ce nouveau dogme : Hors l'Église, point de triangle ni de chapeau chinois! Frédéric le Grand disait : « Dans mes États chacun peut faire son salut à sa façon »; aujourd'hui, pour montrer sa tolérance religieuse et sa philosophie libérale, il serait forcé de dire : Dans mes États chacun peut souffler dans le trombone du régiment!

A propos de choses musicales, constatons l'éclatant succès obtenu par deux jeunes artistes israélites, MM. *Georges Jacobi* et *Edouard Colonne*, tous les deux attachés comme premiers violonistes à l'Académie impériale de musique. Les concerts qu'ils ont donnés à la salle Herz devant une nombreuse et brillante société ont provoqué l'admiration de tous et des applaudissements poussés jusqu'à l'enthousiasme. Puisse le judaïsme produire de nombreux talents de ce genre!

*
* *

Nous sommes sur le point d'entendre une musique céleste, la trompette du Sinaï au jour auguste et immortel du six Siwan, la voix du tonnerre annonçant l'approche du Très-Haut, et la parole de l'Éternel faisant entendre du milieu des flammes et des éclairs de l'Horeb, les Dix commandements, la loi de vie et de salut.

Et cette loi, donnée à Israël par l'amour infini du Seigneur, est la seule qui puisse assurer la paix, la prospérité et l'avenir de l'humanité, si violemment agitée dans tous les siècles et sous toutes les législations religieuses, politiques et sociales. Où est le repos? où est la sécurité? où est un lendemain assuré aux plus puissants empires? Partout il n'y a qu'incertitude, inquiétude, crainte, lutte et déchirement, tandis qu'une paix impérissable règne au pied du Sinaï, où un Dieu de Vérité nous dit et à la société entière :

« *Vous avez vu que je vous avais parlé du haut du ciel;* »

Donc ne croyez pas aux gens qui, se disant mes représentants et mes fondés de pouvoir sur la terre, y promulguent des lois de servitude spirituelle et matérielle, portent la division, la haine et la guerre au milieu de mes enfants, maudissent et frappent ceux que je bénis et que j'embrasse de mon amour... Je vous ai parlé du haut du ciel : tout ce que je n'ai pas écrit sur mes tables, gravé dans vos cœurs, déposé dans votre conscience et votre raison, n'est que mensonge et idolâtrie.

« *Ne faites pas à côté de moi de dieux d'argent, ne vous faites pas de dieux d'or.* »

L'idolâtrie matérielle, l'esclavage de l'or, est aussi abominable que

l'idolâtrie spirituelle, la servitude de l'âme. Se prosterner devant la richesse, la considérer comme le suprême bien de l'homme, l'adorer comme une divinité capable de procurer tous les bonheurs et toutes les jouissances, c'est une vile abdication de notre être, une dégradation de notre esprit, une prostitution de notre âme, la ruine de notre avenir dans les desseins de l'Eternel.

« *Faites-moi un autel de pierre pour m'offrir vos sacrifices.* »

Je me contente d'un modeste et humble sanctuaire ; « je viendrai vous bénir partout où vous invoquerez mon nom », sous la tente comme sous la voûte du ciel; je n'exige ni magnificence ni splendeurs: pourquoi vous, pauvres mortels, vous livrez-vous à la chasse de l'argent, à l'idolâtrie de l'or, pour vous procurer un luxe inutile, la satisfaction de besoins factices, des plaisirs dangereux, souvent répréhensibles, des soucis, des dépenses, des embarras qui vous ravissent tout repos, tout véritable bonheur, toute jouissance réelle et durable, et vous empêchent d'accomplir ma loi divine d'amour et de charité envers vos frères?

« *Ne montez pas par des degrés à mon autel, afin que votre nudité ne soit pas découverte.* »

En arrière ce luxe effréné qui est souvent la honte des familles, une tache sur une vie honnête et pure; la simplicité des mœurs israélites, voilà la garantie de la paix de chacun, de la sécurité de tous, de la moralité, de la grandeur et de l'avenir des hommes. C'est couvert de modestes vêtements de lin que le grand-prêtre pouvait s'approcher, le jour d'Expiation, de l'arche sacrée dans le lieu très saint; et le Seigneur nous a dit, à nous tous : « Vous serez pour moi un peuple-pontife et une sainte nation. »

S. Bloch.

Un jeune israélite allemand, âgé de vingt-quatre ans, remplissant depuis quatre ans les fonctions de ministre officiant dans une ville de la Suisse française, désire trouver un emploi convenable soit en France soit dans tout autre pays de l'Europe. Il sait enseigner l'allemand et l'hébreu, et accepterait volontiers une position dans une maison particulière. — S'adresser au bureau de l'*Univers israélite*, sous les initiales U. N.

Nous prions M. le directeur du *Ben-Chanania* de nous faire parvenir ce journal par la poste et sous bande; nous ne pouvons pas le recevoir par voie de librairie. Nous possédons les premiers dix numéros de 1861.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 10. — JUIN 1861.

BULLETIN.

L'empereur d'Autriche, dans son discours d'ouverture du Conseil de l'empire, a dit :

« J'ai la ferme conviction que des institutions libres, accompagnées du respect consciencieux et de l'application des principes de l'égalité des droits de tous les peuples de l'empire, de tous les citoyens devant la loi, etc., conduiront à une transformation salutaire de l'ensemble de la monarchie.

« Tels sont les principes qu'il nous faut réaliser maintenant, avec l'aide de Dieu. »

Que ces promesses du magnanime souverain se réalisent dans la vérité et la sincérité, et l'empire d'Autriche aura remporté une des plus brillantes victoires des temps modernes, et assuré à tout jamais sa prospérité et sa puissance par l'amour des consciences libres et la bénédiction des synagogues, heureuses et affranchies des ténèbres du passé et des chaînes des Concordats ultramontains.

On écrit de Munich, le 7 mai : La première Chambre a discuté aujourd'hui la proposition de M. Paur, déjà adoptée par la Chambre des députés, tendant à supprimer les dispositions exceptionnelles de

l'édit de 1813, qui défendait aux israélites de s'établir dans de certaines localités et de se livrer à l'exercice des professions industrielles. La commission concluait à l'adoption de la proposition, et, à l'exception d'un seul membre, tous les orateurs, notamment l'archevêque de Munich, l'évêque d'Augsbourg, le président du Consistoire protestant, ont appuyé ces conclusions. L'archevêque de Munich a émis l'opinion suivante : « C'est un principe général de ne pas faire à autrui ce qu'on ne veut pas qu'on vous fasse. Je regretterais sincèrement que mes coreligionnaires fussent obligés de vivre sous des lois constitutionnelles semblables à celles que la présente proposition tend à supprimer. Voilà, Messieurs, pourquoi je vote pour la proposition. » Ces paroles, prononcées avec chaleur, ont causé une vive impression, et la proposition a été acceptée à l'unanimité.

Plusieurs petites communes du royaume avaient fait parvenir à la Chambre des pétitions pour réclamer un droit absolu de *veto* contre l'établissement des israélites dans leur sein, et le président en second, le comte de Seinsheim, s'était rendu l'organe de cette prétention intolérante, combattue par le rapporteur, M. le prince de Hohenlohe, qui s'est écrié, sous l'émotion de toute l'assemblée : « Nous autres aristocrates, nous ne pensons plus à reconstruire nos forteresses du moyen âge; que les communes aussi laissent donc tomber leurs murailles ! »

On écrit de Berlin, le 21 mai : Il résulte d'une déclaration faite par le ministre de l'instruction publique au sein de la commission des pétitions, qu'on admettra des professeurs juifs dans les lycées. Ils ne pourront être nommés néanmoins que dans les établissements qui n'ont pas un caractère confessionnel spécial. On assure que les juifs vont être admis aux fonctions de juge.

Le directeur du bureau de statistique à Berlin, M. Dieterici, a publié le résultat de ses recherches sur la population actuelle du globe ; il partage ainsi les grandes religions :

Le christianisme compte.	335,000,000	adhérents.
Le judaïsme.	5,000,000	—
Les religions asiatiques	600,000,000	—
Le mahométisme.	160,000,000	—
Le polythéisme	200,000,000	—

Nous avons reçu de San-Francisco (Californie) une intéressante

brochure en allemand, intitulée : *Lettre aux réformateurs radicaux du judaïsme*. L'auteur anonyme de cet écrit montre une science théologique solide, un pieux attachement aux institutions traditionnelles du judaïsme, et un talent remarquable d'écrivain. Il est consolant de voir que, sur cette terre éloignée aussi, la vérité israélite trouve un fidèle travailleur pour la montrer à tous, comme l'or pur déposé dans le sol de ce pays y a de zélés mineurs.

La polémique au sujet de l'Adresse présentée au roi de Hanovre par les rabbins de cet État continue dans la presse israélite allemande. Sans nous permettre de juger le fait en lui-même, nous sommes heureux de voir combien nos coreligionnaires d'Allemagne font de progrès dans l'éducation civile et se montrent jaloux de leur dignité vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le *Kladderadatsch* de Berlin félicite ironiquement le lieutenant-colonel de Bonin pour avoir repoussé les jeunes israélites du corps de musique de son régiment. « Nous espérons, ajoute la spirituelle feuille, que le dévot guerrier défendra aussi à ses musiciens chrétiens de jouer les marches juives de MM. Meyerbeer, Halevy, Offenbach, etc. »

Notre armée quitte la Syrie, mais une escadre française reste dans les eaux de Beyrouth pour protéger les chrétiens au cas où ils seraient de nouveau menacés. Pourquoi, hélas ! cette énergique et magnanime protection de la France fait-elle défaut à nos malheureux frères de Rome, opprimés par un gouvernement qui n'existe que par la puissance de notre drapeau !

La guerre est aux États-*Unis*, entre les frères de la franc-maçonnerie, entre le protestant Guizot et ses coreligionnaires, entre les Bulgares et les Grecs orthodoxes, entre les Druses et les Turcs, entre les Russes et les Polonais, entre le pape et le roi d'Italie, entre les Hongrois et les Autrichiens, entre les Chinois et les barbares de l'Occident, partout enfin, entre tous les dieux et toutes les idoles de la terre, et elle durera jusqu'à l'arrivée du prince de la Paix, de l'adoration universelle du Dieu d'Israël, « le Roi et le Maitre de la Paix » מלך אדון לכל השלום, de la reconnaissance générale de la loi israélite, qui seule fera rayonner sur l'humanité les bienfaits et les bénédictions d'une paix immortelle, ישא ה׳ פניו אליך וישם לך שלום.

S. Bloch.

LA FRANCE ISRAÉLITE.

Tu t'étendras à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi, et toutes les générations de la terre seront bénies en toi et en ta postérité.
(Genèse, XXVIII, 11.)

Nous avons publié sous ce titre, en 1852, un travail assez étendu où nous avons exposé et développé les trois propositions suivantes :

« 1° Le judaïsme français doit faire de tels progrès en vertus, en sainteté et en connaissance de la loi divine, qu'il devienne une lumière et un drapeau pour le judaïsme universel;

« 2° Le judaïsme français, tout en s'appuyant sur le bras de l'État, doit acquérir une pleine et entière indépendance, et ne voir dans la protection du pouvoir temporel que la pierre du rocher sur laquelle il peut graver en toute liberté les paroles du Commandement ;

« 3° Le judaïsme français, recevant en lui tout ce qu'il y a de noble et de salutaire dans l'esprit et le génie de la France, doit à son tour pénétrer de plus en plus la fibre sociale, et inoculer son sang et sa vie dans les veines de ce généreux pays, par lequel la Providence semble vouloir délivrer et régénérer la société. »

Depuis que nous avons écrit ceci, le monde a marché, des événements considérables se sont produits, une partie de l'Europe a changé de face politiquement et socialement, des secousses vigoureuses ont ébranlé l'édifice des siècles, et des impulsions puissantes ont été imprimées à l'esprit humain; mais notre programme, dont chaque vrai israélite a reconnu, il y a neuf ans, l'importance et la portée, a-t-il fait un seul pas vers sa réalisation? Qu'on nous permette de chercher une réponse à cette question, qui renferme selon nous les destinées et l'avenir tout entier du judaïsme français, et de l'exprimer avec cette inébranlable franchise qui fut toujours, à défaut d'autres mérites, la vertu de *l'Univers israélite.*

I

Quand la reine Esther, dans sa pieuse timidité de femme, hésita à se présenter devant le roi, dont l'approche était interdite par une loi terrible, Mardochée lui fit dire : « Si vous vous taisez en ce temps, la délivrance et le salut viendront aux juifs d'un autre côté; mais

vous et la maison de votre père périrez ; qui sait si ce n'est pour une circonstance pareille que vous avez été élevée à la dignité royale ? » (Esther, IV, 14.)

La Synagogue de France aussi, venue, comme la famille de Hadassa, de Jérusalem avec les exilés de Juda, fut élevée, à la fin du XVIIIe siècle, à une haute dignité dans un grand empire. Les *Memuchan* de 1789, les représentants de la nation, condamnèrent avec éclat cette loi du passé qui, comme Vasthi, ne voulait pas se montrer dans sa grâce, sa bonté et sa justice au peuple, et asseoir une rayonnante et divine égalité au banquet de l'humanité. Elle fut condamnée et remplacée par une loi plus douce et plus belle, « afin que chaque homme, quels que fussent sa langue, son origine, son culte et son Dieu, fût maître dans son intérieur, libre dans le sanctuaire de sa conscience, et pût parler et prier dans l'idiome de sa race — ומדבר כלשון עמו. » Dès ce jour, bien des Mardochées allèrent prendre place « à la porte du roi » et marchèrent grands et honorés devant le souverain et le peuple.

Mais la Synagogue de France, nouvelle Esther dans Israël banni de sa sainte patrie, a-t-elle fidèlement rempli sa mission? Ou plutôt la délivrance et le salut ne sont-ils pas venus et ne viennent-ils pas tous les jours encore aux Yehudim d'un autre côté, sans nul concours et sans nul effort de sa part?

Voilà une grave question que nous devons poser à notre conscience ; et si la solution ne nous en est pas favorable, n'avons-nous rien à redouter pour l'avenir? Ne se dresse-t-il pas devant nous cette menace de l'Écriture : « Vous et la maison de votre père périrez ! »

Certes le plus grand malheur qui puisse nous arriver, c'est l'oubli, la transgression de notre divine religion, c'est notre déchéance dans les lumineuses sphères spirituelles où Dieu nous a élevés au Sinaï. Ce malheur serait infiniment plus désastreux que la perte de tous les droits civils et politiques auxquels nos pères, dont nous aimons à vanter l'héroïsme et le martyre, renonçaient, ainsi qu'à la vie et à tous ses biens, plutôt que de devenir infidèles à leur foi. Mais à cet égard encore, la divine Providence, en nous rendant libres avant nos frères d'autres pays, n'a-t-elle pas voulu leur donner en nous, pour le jour de leur propre affranchissement, un exemple à imiter, leur montrer comment le vrai et digne israélite sait allier la liberté à la croyance, unir la terre au ciel, la vie sainte et pure du fils d'Abraham à la vie civilisée du citoyen libre dans le plus splendide pays des cultes étrangers? Le Très-Haut n'a-t-il pas voulu ainsi nous préparer tous à cette déli-

vrance commune, universelle, après laquelle nous gémissons depuis vingt siècles? Et n'est-ce pas pour « cette circonstance, comme dit l'Écriture, que nous avons été élevés au trône pour sauver nos frères? »

II

Nous l'avons dit bien souvent dans ce Recueil: le judaïsme français, par notre émancipation civile et politique, à défaut d'autres mérites particuliers, a conquis une place éminente dans le judaïsme universel. Des milliers et des millions d'israélites, opprimés, persécutés, foulés aux pieds dans d'autres pays, voyaient avec bonheur l'heureuse condition de leurs frères en France, qui était pour eux un sujet de consolation, de joie, d'espérance. Ils voyaient en nous l'accomplissement de la promesse que Dieu a faite à nos pères de ne point abandonner son peuple lorsqu'il sera dispersé sur toute la surface de la terre; et ils s'attribuaient à eux, à leurs fautes et à leurs péchés, eux qui valaient peut-être mieux que nous, la continuation de leurs malheurs, de leur *galouth*. Nous étions pour eux une réponse à toutes les accusations, une arme contre toutes les attaques, une force contre l'humiliation, une protection contre le désespoir. Nous étions une étoile dans leur nuit profonde.

Mais cette nuit, grâce au ciel, s'éclaircit, et, par conséquent, cette étoile pâlit de plus en plus et est peut-être sur le point de disparaître à tout jamais. Les israélites habitant les pays de l'Europe les plus célèbres par leurs richesses, leur science et leurs arts, ont entendu résonner la trompette de la délivrance, le cor du Jubilé politique et social; ils siégent aux parlements de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Italie; et peut-être nos malheureux frères de Rome eux-mêmes sont-ils à la veille de sortir de Mizraïm au cri de désespoir et de mort de leurs oppresseurs... Notre émancipation à nous, peut-être notre unique grandeur, ne sera donc plus isolée en Israël, ne flottera plus comme un drapeau d'une gloire exceptionnelle sur la Synagogue de France, et le marteau libérateur qui aura brisé les chaînes de nos frères aura en même temps mis en pièces notre couronne.

Certes, ceci ne sera pas un malheur, bien au contraire; et si Moïse, loin d'être jaloux, s'est écrié : « Plût au ciel que tout le peuple du Seigneur fût composé de prophètes! » nous dirons à notre tour: Puissent nos frères de toutes les contrées du globe être libres, heureux, jouir de tous les biens dont nous jouissons nous-mêmes,

s'élever à toutes les hauteurs où notre patrie bien-aimée nous permet d'arriver et nous y aide depuis longtemps. Mais au nom du lien sacré qui nous unit, au nom de la solidarité morale et religieuse qui pèse sur nous tous, et dont Dieu, pas plus que les peuples, n'affranchit la famille de Juda, nos frères n'ont-ils pas le droit de nous dire : A quoi avez-vous employé votre liberté? L'avez-vous employée, comme nos pères au sortir de l'Egypte, à servir Dieu sur la sainte montagne, à consolider le sanctuaire dans votre cœur et sur ce sol généreux qui est devenu pour vous un nouveau Canaan, à glorifier le Très-Haut et sa loi sacrée au milieu de ce peuple si impressionnable et si intelligent, qui aurait été touché de vos vertus, de votre attachement à la foi de nos ancêtres, et aurait peut-être été éclairé, illuminé par la lumière du Sinaï brillant dans votre vie comme une auréole de sanctification, marchant devant vos communautés comme la bénédiction et le rayonnement du Seigneur!... N'avez-vous pas, pendant vos soixante-dix ans de liberté, comme nos pères pendant leurs soixante-dix ans de captivité babylonienne, contracté des *alliances impures*, des alliances avec des mœurs anti-israélites, avec des défauts et des vices inconnus en Israël, avec des idées et des principes que notre religion condamne, avec un esprit de légèreté, d'indifférence et de négation qui est un outrage à la mémoire de nos pères et une affliction pour notre Dieu!... Et si aujourd'hui un nouvel Esra surgissait parmi nous, auriez-vous la force de répudier toutes ces alliances impies et d'écouter pieusement et saintement la parole du livre sacré, comme ont fait nos devanciers à leur retour à Jérusalem? N'êtes-vous pas cause, par la manière dont vous avez usé de votre liberté, que nos malheurs à nous ont duré si longtemps, que ceux de beaucoup de nos frères durent encore, parce que l'épreuve du bonheur n'a pas été bien soutenue au milieu de vous?

III

A Dieu ne plaise que nous voulions dresser un acte d'accusation contre nos coreligionnaires français, contre nous-mêmes. Moïse, l'homme de Dieu, fut puni, disent nos sages, pour avoir apostrophé trop sévèrement son peuple; comment oserions-nous, chétif instrument d'une publicité modeste, sans autre mission que l'inspiration de notre conscience, nous rendre l'accusateur public de nos frères? Depuis seize ans, nous cherchons, nous épions avec une ardeur jalouse, qu'on pouvait souvent taxer d'excessive, le moindre bien qui se

fait au milieu de nous pour le proclamer haut et fier en face de l'univers. Le judaïsme français, qui oserait le nier? renferme dans son sein des mérites éminents et des vertus remarquables. Il a des dignitaires d'État et des magistrats qui rappellent les juges d'Israël, leur sagesse et leur fidélité inébranlable, incorruptible; des guerriers héroïques qui se montrent sur le champ de bataille les dignes descendants de David et de Juda le Machabée; des compositeurs illustres et des musiciens sublimes, qui nous font penser à Assaph, Héman et Iéduthun, les divins psalmistes de notre sanctuaire; des artistes de génie qui semblent porter dans leurs veines le feu sacré de Bezalël, l'architecte du Tabernacle élevé au pied du Sinaï; des rabbins fervents dont la parole ardente et inspirée retentit parfois comme un écho de la voix forte et entraînante de nos prophètes; des écrivains éloquents et profonds qui paraissent souvent emprunter la plume de Salomon traçant pour l'éternité son poétique Cantique ou ses Proverbes immortels; enfin des hommes et des femmes qui, à divers titres et dans toutes les conditions sociales, rappellent les touchantes vertus de nos ancêtres et leur vie exemplaire et bénie. Mais la religion d'Israël a-t-elle marché de pair avec tous ces mérites, avec tous ces progrès, et est-elle encore au milieu de nous ce qu'elle fut au milieu de nos pères, non dans sa forme extérieure, mais dans son essence même?

Eh bien, dussions-nous appeler sur nous tous les reproches et toutes les haines, dussions-nous n'être lu et entendu que par dix fidèles israélites formant dans le sanctuaire de la vérité un *minian*, une assemblée du Très-Haut, nous dirons non, mille fois non! Quand la lèpre s'est déclarée dans une maison israélite, le prêtre, loin de la cacher, de la couvrir d'un plâtre trompeur et mensonger, doit faire arracher du mur la pierre malade, pour prévenir la contagion et la ruine de toute la maison. L'écrivain religieux aussi exerce un sacerdoce au milieu de ses frères : peut il, sans violer tous ses devoirs, laisser périr l'édifice sacré quand il y aperçoit un point atteint par le mal? Et qu'on ne nous accuse pas de nous livrer à de vaines et injustes déclamations, de nous plaire dans une opposition systématique, de calomnier, comme les envoyés de Moïse, Canaan et tout ce qui s'y trouve; nous allons exhiber *les fruits* — וזה פריה, — exposer les résultats, montrer les plaies.

Nos docteurs ont dit : « Le monde repose sur trois choses : la *Thora* (la science sacrée), le *culte* et la *charité*. » Examinons en peu

de mots comment ces trois colonnes de l'édifice sont entretenues dans le judaïsme français.

1° La *science sacrée*, qui fut jadis cultivée avec tant de piété et de splendeur dans la France israélite, est aujourd'hui abandonnée, entièrement abandonnée, même par beaucoup de nos rabbins, sinon par la majeure partie d'entre eux, qui s'occupent de choses administratives et communales, s'immiscent dans des affaires qui ne les regardent point, s'efforcent de plus en plus d'exercer une espèce de pouvoir temporel sur les communautés, et négligent pour cela leur vraie mission d'enseignement et de propagande spirituelle. Le résultat de ce fait est inévitable : délaissant la culture des études théologiques, ces messieurs, à l'exception d'un très-petit nombre, ne peuvent arriver à aucune renommée au dehors, à aucune véritable autorité morale au dedans ; car l'autorité du pasteur israélite réside uniquement et exclusivement dans la possession de la science sainte ; toutes les autres choses, son diplôme, sa nomination officielle, son costume, les bénédictions pontificales qu'il distribue à profusion, les manières de prêtre catholique qu'il cherche à imiter et même toutes ses vertus privées et publiques, ne lui donnent pas en Israël cette considération et cet ascendant sur les âmes qui appartiennent seuls à l'organe de la Thora, au successeur de Moïse descendant du Sinaï avec les Tables de la loi dans les bras et l'auréole de la divine lumière autour du front. Hélas ! il est des rabbins qui ne voient dans le paradis du ministère sacré que l'arbre *de la vie*, l'arbre du pain, non l'arbre de la science, qui les élèverait à Dieu ! והייתם כאלהים.

Au bas de l'échelle il y a l'instruction religieuse des enfants. Mais nous avons beaucoup de communautés qui n'ont même point d'école israélite, et dont les enfants fréquentent les établissements d'autres cultes, où ils puisent des habitudes et des pensées anti-religieuses ; et nous avons des rabbins qui trouvent cela fort bien, pourvu qu'on donne aux enfants, une ou deux fois par semaine, comme un remède homœopathique infiniment petit, un soi-disant cours religieux de quelques instants ! Et ils espèrent que ce grain d'instruction suffira pour féconder la vie israélite, tandis que la jeune plante confiée par le Seigneur à notre garde et à notre culture, comme l'Éden du judaïsme et de son avenir, שתולים בבית ה׳ בחצרות אלהינו יפריחו, aurait besoin d'une sollicitude sans interruption, de toute la rosée et de tout le soleil de la sainte atmosph re israélite, d'entendre sans cesse les paroles, les prières et les douces exhortations de notre divine religion, d'être enveloppée du matin au soir du souffle sinaïque, pour ouvrir

son cœur et son âme aux vérités, aux inspirations et au salut de notre foi !

Au haut de l'échelle se trouve l'école rabbinique, le séminaire. Mais que peut-on espérer de sérieusement grand ou seulement de satisfaisant d'un établissement où, au lieu d'appeler les maîtres les plus célèbres soit de France, soit de l'étranger, comme on l'eût fait jadis au prix de tous les sacrifices, on a nommé des professeurs très-honorables sans doute, mais dont les mérites scientifiques sont fort modestes ? Et si par hasard les élèves atteignaient à la hauteur même de leurs maîtres, ne seraient-ils pas encore des hommes médiocres ? .....רבי לא שנו

2° Le *culte* ne laisse pas moins à désirer au milieu de nous. Pour le malheur et l'humiliation du judaïsme, notre religion, qui devrait avoir une si large place dans notre vie, briller à notre front, entre nos yeux, sur les portes de notre maison, et remplir le foyer domestique de son parfum et de sa lumière, est réduite aux quelques mètres carrés du temple, où elle attend souvent en vain, pendant des jours, des semaines, des mois et des années, la visite et le baiser de ses enfants. Eh bien ! même sous ce rapport, où il ne faudrait nul autre sacrifice qu'un peu d'argent, Paris, la grande et brillante communauté, fait une bien triste figure à côté de Londres, d'Amsterdam, de Livourne, de Hambourg, de Vienne, de Pesth, de Francfort, etc., où nos coreligionnaires, qui ne reçoivent cependant aucun subside de l'État, ont élevé au Seigneur des sanctuaires magnifiques et glorifié ainsi, au milieu des peuples, le nom du Dieu d'Israël ! Pourquoi le temple de Jérusalem est-il détruit dans la capitale de cette France généreuse et magnanime qui nous aide à relever toutes les ruines et à réparer tous les maux du passé !

Mais que dire lorsqu'on voit même les deux seules maisons de prières que nous possédions à Paris abandonnées et désertes une grande partie de l'année ? Que dire de ces administrateurs en chef de notre culte, de ces hommes qui confèrent des diplômes rabbiniques, nomment les guides spirituels, font les règlements sur les cérémonies, exercent le gouvernement de la chose religieuse, et qui ne daignent presque jamais se montrer dans la maison de Dieu, au milieu de leurs frères ? Que dirait-on d'un souverain qui abandonne son trône et son pays, d'un soldat qui déserte son drapeau, d'un magistrat qui affiche un mépris public scandaleux pour les lois qu'il a juré de faire respecter ?

3° La *charité*, cette troisième colonne de la société, brille encore d'un vif éclat au milieu de nous ; mais ressemble-t-elle à la charité israélite d'autrefois? La charité israélite d'autrefois donnait consciencieusement la dîme de toutes les affaires, des dots, des héritages, des biens mobiliers et immobiliers, de toutes les fortunes; elle recevait le pauvre à sa table, en faisait un membre de la famille ויהיו עניים בני ביתך; le pauvre était l'hôte habituel des palais israélites, un assistant obligé à toutes les fêtes, à toutes les joies, à tous les bonheurs. Peut-on en dire autant de cette charité aristocratique et orgueilleuse d'aujourd'hui, qui ne permet pas au pauvre de franchir le seuil de l'antichambre, qui lui fait remettre une aumône par un valet, et le traite comme un lépreux qu'il faut repousser le plus loin possible du camp d'Israël? Est-ce de la charité israélite lorsqu'on ne lui accorde pas pendant toute une année ce que l'on dépense pour une seule soirée dansante, pour une seule partie de plaisir, ou ce que l'on met sur une seule carte dans une partie de jeu? Faut-il faire du bruit de ces quelques milliers de francs qu'on dépose bruyamment sur l'autel de la charité, lorsqu'on dépose aux pieds d'indignes idoles des sommes fabuleuses suffisantes pour sauver de la faim, de la honte et de la mort des milliers de familles pauvres et désespérées? La charité israélite n'était pas autrefois une souscription qu'on imprimait et qu'on affichait, une grosse caisse qu'on battait à la porte d'un pauvre honteux ou au chevet d'un mourant, mais une main douce et tendre qui serrait la main d'un frère, un regard divin qui souriait au malheureux, et une voix céleste qui lui disait : Espérez!

IV

L'Écriture sainte raconte qu'après la mort de Josué, le peuple, né dans le désert et n'ayant pas connu l'esclavage égyptien et les miracles divins, oublia Dieu, se prosterna devant Baal, et fut attaqué et frappé par ses ennemis non soumis encore.

Notre génération actuelle aussi, affranchie depuis soixante-dix ans, n'a pas connu l'oppression où gémirent nos pères. Cependant, grâce au ciel, elle ne se prosterne pas encore devant Baal, et n'a pas encore oublié son Dieu et sa loi. Qui sait si nos coreligionnaires d'autres pays qui vont également subir l'épreuve de la liberté soutiendront mieux ou aussi bien cette épreuve que le judaïsme français. Si par le plus grand des malheurs ils succombaient, ne pourraient-ils pas répondre au juge suprême et devant le tribunal de l'avenir : Nous

avons suivi l'exemple des israélites de France, עברה גוררת עברה, qui, malgré leurs transgressions de notre religion, semblaient être la tribu élue, la tribu de prédilection, les enfants bénis du Seigneur, puisqu'ils sont sortis soixante-dix ans plus tôt que nous de Mizraïm !

Voilà quelle immense et dangereuse responsabilité pèse sur nous devant le judaïsme de l'avenir !

Mais si, par l'émancipation de nos frères d'autres pays, nous perdons l'éclat qui nous entourait jusqu'à présent dans le judaïsme général ; si surtout nous ne pouvons désormais conserver la place éminente que la Providence nous avait faite en Israël, parce que nous ne pouvons produire de titres réels, des vertus et des mérites particuliers, pour réclamer une supériorité quelconque ; si sous beaucoup de rapports, religieux et scientifiques, nous n'avons pas su profiter de notre heureuse liberté et sommes restés au-dessous de beaucoup de communautés juives gémissant encore sous l'oppression, nous avons le bonheur d'habiter un pays dont la gloire éblouissante rejaillira toujours un peu sur nous et nous assurera un rang distingué dans la Synagogue universelle. Profitons-en !

Luttons d'efforts, de piété et d'action, d'amour pour notre loi sainte et d'attachement à notre Dieu, avec tous les israélites de la terre, pour mériter cette gloire promise par le patriarche à un de ses fils : « Juda, tes frères te loueront ! » Récompensons par notre inébranlable fidélité à notre divine croyance, par notre vie saintement israélite et les bénédictions qui en naîtront autour de nous, notre patrie bien-aimée dont le drapeau flotte sur notre temple comme le glaive flamboyant du chérubin protégeant la porte du paradis, dont les princes et les hauts dignitaires s'inclinent devant notre autel, et dont le peuple se découvre avec respect quand nous déroulons grand et large sous ses yeux le rouleau sacré, « cette Thora que Moïse a placée devant les enfants d'Israël ! » Encourageons par notre piété et notre conduite israélite les gouvernements qui hésitent encore à affranchir nos frères, dans la crainte d'avoir dans leurs États des hommes sans Dieu, sans culte et sans véritable morale. Assurons surtout l'avenir, la perpétuité de cette loi du Sinaï que le Seigneur a juré de ne pas laisser périr et à laquelle il a attaché notre salut et celui de l'humanité. Et alors nous aurons accompli cette première partie de notre programme :

« Le judaïsme français doit faire de tels progrès en vertus, en sainteté et en connaissance de la loi divine, qu'il devienne une lumière et un drapeau pour le judaïsme universel. »

S. Bloch.

LA TRADITION. [1]

Notre sainte religion, révélée par Dieu, se compose de deux parties marchant ensemble et unies indissolublement : la loi écrite et la loi orale (tradition.) La loi écrite est la partie de la religion divine qui, sur l'ordre de Dieu, fut transcrite après la révélation ; c'est la loi d'Israël contenue dans le Pentateuque en six cent treize articles. Les livres des prophètes et les autres saintes Écritures n'ont rien ajouté à cette loi ; ils contiennent l'histoire d'Israël, des exhortations, des réflexions, etc., mais point de lois nouvelles.

On ne saurait admettre que Dieu ait donné ses lois à Israël, par l'entremise de Moïse, sans y avoir ajouté des explications suffisantes pour leur mise à exécution Dans la longue série des jours et des nuits que Moïse a passés sur la montagne de Sinaï, comme le premier disciple auprès du sublime Maître, la loi lui fut expliquée dans ses moindres détails et pour tous les cas possibles qui, dans la suite des temps, pourraient se présenter dans la pratique (Voy. *Thorath kohanim* à Lévitique, XXV, 1, et Raschi à ce passage). Sans cette explication, l'enseignement écrit nous serait tout à fait incompréhensible, et l'exécution des lois impossible. Il est, par exemple, défendu dans la Thora de travailler le sabbath ; mais l'idée du « travail » est très étendue. L'un considère comme un travail, même comme un travail dur, ce qui n'est pour l'autre qu'un jeu ou qu'une agréable distraction ; et pourtant l'instruction écrite ne contient rien de précis à cet égard. Or, peut-on admettre qu'une telle loi, dont la transgression volontaire entraîne la peine de mort, a été laissée sans explication claire et nette ? L'homme qui avait ramassé du bois dans le désert le jour du sabbath n'aurait-il pas eu mille excuses, si ce que l'Écriture comprend par travail ne se fût pas trouvé exprimé quelque part clairement et nettement ?

Une explication verbale ayant donc été nécessaire, Dieu, dans sa sagesse, en a fait une loi orale où il a enseigné beaucoup de choses qui sont parfois à peine indiquées dans la loi écrite. (Voy. *Haguiga*, I ; Mischna, 8.) Cette loi orale, Moïse la transmit bien à tout le peuple israélite, mais Josué, son successeur, en devint principalement l'organe ; Josué la transmit aux anciens qui lui avaient sur-

(1) Extrait de *L'Israélite*, de Mayence.

vécu ; ceux-ci aux prophètes ; les prophètes aux hommes du grand synode (*Aboth*, I, 1) ; ceux-ci aux Tanaïm jusqu'aux jours de rabbi Iéhouda le Saint, vivant après la destruction du temple, au temps de l'empereur romain Antonin. A cette époque, augmentaient les souffrances et les persécutions ; la vie commune entre maîtres et disciples dut cesser : alors rabbi Iéhouda se décida à transcrire également la loi orale. Pour cette transcription, on établit l'usage de publier diverses *Halachoth* (principes inviolables) sous le nom de ceux qui en avaient été les derniers organes.

Il nous reste à expliquer comment il se fait qu'il existe des divergences d'opinion entre les docteurs de la loi cités dans le Talmud. D'après une opinion répandue, les Halachoth traditionnelles étaient en partie oubliées et ne furent retrouvées que par des règles d'interprétation également d'origine divine ; d'autres Halachoth n'étaient pas bien comprises par les disciples, de sorte que l'un avait transmis à son tour une Halacha exacte et l'autre une inexacte. Cette opinion semble trouver sa confirmation dans quelques paroles du Talmud (*Sanhédrin*, 88 *b*) ; mais Maïmonide (introduction à *seder seraïm*) la rejette comme insoutenable et blâmable. Pour expliquer ce fait, voyons les cinq espèces de Halachoth établies par Maïmonide ; elles sont ainsi divisées :

1° La Halacha est dans l'Écriture sainte ; son interprétation est traditionnelle et peut aussi être trouvée par la raison humaine ; par exemple, que le *pri ez hadar* ne signifie autre chose que le fruit connu sous le nom d'*ethrog* (cédrat). Voy. *Soucah*, 35.

2° La Halacha n'est pas dans l'Écriture sainte, ou s'appuie seulement sur la parole de l'Écriture (*asmachta*) ; mais elle a été transmise, au moyen d'une communication verbale, par Dieu à Moïse. et par celui-ci à Josué, et ainsi de suite jusqu'à sa transcription. Voilà les *Halachoth le Moscheh mi Sinaï*.

Pour ces deux espèces il n'y a point de discussion ni de divergence d'opinion ; la Halacha est conservée fidèlement et exactement à travers les siècles, et se trouve écrite dans le Talmud telle que Dieu l'a transmise à Moïse.

3° La Halacha est déduite de la lettre de l'Écriture par un travail de la raison humaine. C'est au sujet de cette classe que surgit la divergence d'opinion, attendu que bien des choses apparaissent autrement à l'un qu'à l'autre, puisque la manière de comprendre est diverse chez les hommes. Mais, ici aussi, il ne régnait pas d'arbitraire ; la conclusion même se fit d'après des principes traditionnels nommés,

d'après leurs derniers organes, *Hillel* et *R. Ismaël*, qui existaient encore dans le souvenir de tous au temps de Rabbi.

4° Les préceptes rabbiniques pour la conservation de la loi et sa protection contre toute violation (גזרות, סיגים). Il faut y ajouter les sept lois rabbiniques (1).

5° Les *tekanoth* (institutions) et les *minhaguim* (usages) ayant point ou peu de rapports avec les lois mosaïques, mais qui ont été établis par l'accord des guides de chaque génération, reconnus et adoptés comme obligatoires par tout Israël. Ils ont été en partie créés déjà par Moïse et les prophètes, et nul n'a le droit de les abolir, de même que l'abolition est impossible pour une loi mosaïque.

Il résulte de ceci que la divergence d'opinion ne pouvait exister qu'à l'égard de la troisième espèce des Halachoth ci-dessus indiquées, et là seulement il pourrait être question d'une initiative des rabbins.

La grande tâche n'était pas complétement remplie par Rabbi. Des omissions et des contradictions rendaient parfois la Mischna même insuffisante pour la décision pratique; le plus souvent aussi la manière et le mode de la déduction de la lettre de l'Écriture et de s'appuyer sur elle n'étaient pas transcrits. Combler les lacunes, résoudre les contradictions, établir des principes fixes, voilà ce qui a encore été réservé à l'enseignement oral, qui dut enfin, par les mêmes raisons, être également transcrit comme la Mischna elle-même ; c'est la *Guemara* qui, dans son union avec la Mischna, s'appelle Talmud ou תורה שב"ם, instruction orale.

Cette instruction vient de Dieu par une révélation directe faite à Moïse, comme la loi écrite. Les docteurs de la loi mentionnés dans le Talmud n'en étaient que les organes, non les créateurs ; même le procédé de déduction de la lettre de l'Écriture dont il est question plus haut n'était pas une création nouvelle, mais l'œuvre de principes traditionnels ; aussi nos sages disaient-ils que tout ce qui plus tard, dans l'avenir le plus reculé, pourrait être produit, comme une nouveauté apparente, par un disciple bien doué (תלמיד ותיק), a déjà été révélé à Moïse sur le Sinaï.

Abstraction faite des institutions rabbiniques ci-dessus mentionnées, mais qui, dans le fond, doivent également être rapportées à

(1) Savoir : 1° la récitation du *Hallel*, 2° la lecture de la *Meguilla* (livre d'Esther), 3° la lumière de Hanouka, 4° la lumière du sabbath, 5° le lavement des mains avant le repas, 6° les grâces (ברכת המזון), 7° le *Eroub*. S. B.

une loi mosaïque (לא המסור), tout vrai israélite considère comme un principe fondamental de notre sainte religion, la foi à l'origine de la loi orale par une révélation divine directe faite à Moïse; et si nous lisons dans le Talmud : Rabbi a dit, R. Meïr a dit, R. Akiba a dit, etc., cela ne veut pas dire que l'un ou l'autre ait inventé la Halacha, mais qu'il en était connu comme le dernier organe à l'époque de la rédaction de la Mischna. Le contenu de la loi était parvenu au maître depuis Moïse, qui l'avait reçue de Dieu; mais si, dans des choses d'un ordre inférieur, il y a eu des données contradictoires, c'était le résultat d'une application différente des principes reçus.

RABBI GAMLIEL L'ANCIEN

ET

SA CONVERSION SUPPOSÉE.

Les notices que divers Pères de l'Église nous donnent à l'égard de rabbi Gamliel, nommé l'Ancien, et dont la conclusion positive est que ce célèbre docteur de la loi aurait embrassé le christianisme, invitent à faire quelques investigations sur ces assertions vagues, et à revendiquer la foi inébranlable à sa religion héréditaire de cet illustre Pharisien, attaquée par les plus fervents apologistes de l'école de Nazareth.

Les nouvelles collisions qui se préparaient entre les disciples du fils de Marie contre le sénat national, en s'efforçant d'exciter la révolte et en invoquant contre les magistrats le sang d'un homme condamné régulièrement au nom de la loi de l'État (Actes des apôtres, V, 28); leur zèle ardent de prosélytisme qui se manifestait, et dans les foyers domestiques, et sur les places publiques, et même jusqu'aux environs du temple (*ibid.*, II); l'indignation que la plupart des hommes éprouvèrent en voyant un grand nombre d'habitants déserter leurs champs, abandonner leurs familles et leurs travaux habituels dans l'attente d'une insurrection très-prochaine et d'un monde nouveau (*ibid.*, IV); toutes ces choses-là mirent le Conseil suprême de Jérusalem dans quelque appréhension, et l'engagèrent à ordonner diverses arrestations contre les apôtres. Lorsque ceux-ci étaient pour

la deuxième fois au pouvoir de l'autorité compétente, qui discutait sur leur condamnation, ils furent sauvés par le prudent avis de rabbi Gamliel, l'Ancien, chef de ce sénat (Actes V).

Après cela, des questions d'un intérêt particulier s'élevèrent entre les membres de l'association naissante relativement à la distribution d'argent aux veuves des juifs de Palestine et des juifs hellénistes, devenues chrétiennes. On décida ensuite qu'à l'exemple d'autres assemblées du pays, on établirait des fonctionnaires spéciaux, destinés à cette administration, sous le nom de diacres (1).

La foi ardente d'un de ces disciples, nommé Etienne, lui procura la faveur d'être nommé un des sept élus pour cette fonction ; et pour justifier à son égard la bonne opinion de ses frères, il prêcha les nouvelles doctrines avec un zèle ardent. Depuis ce temps-là il excita une forte émotion entre les différentes réunions de juifs de Jérusalem connues sous le nom de Synagogues d'Alexandrie, de Cyrène, de Cilicie et d'autres, dont la plupart étaient des juifs hellénistes. Après différentes consultations et de vifs débats, ces hommes portèrent une accusation formelle au Conseil des Anciens, lequel se vit contraint d'ordonner la comparution d'Etienne devant lui Celui-ci termina son long discours par la déclaration que le fils de l'homme, qui fut récemment mis à mort, partageait, après une résurrection resplendissante, la gloire aux cieux avec l'Éternel ; alors la loi inexorable sur la rébellion nationale et le blasphème fut prononcée contre Étienne, et la sentence de mort fut exécutée publiquement. (Actes, VI et VII.)

C'est justement sur ces faits que divers Pères de l'Église établirent avec précision que rabbi Gamliel l'Ancien a embrassé le christianisme. Saint Clément et d'autres soutiennent que Gamliel appartenait déjà secrètement à la nouvelle association lorsqu'il fit mettre les apôtres en liberté. Saint Jean Gisostomo (Homélie IV sur les Actes) déclare qu'il en faisait certainement partie avant saint Paul (nommé d'abord Saül), dont il était le professeur. Vient ensuite la déclaration du prêtre Lucien, reproduite dans le Martyrologe et dans d'autres ouvrages hagiographes. Ce prêtre rend compte de la vision miraculeuse dans laquelle rabbi Gamliel lui aurait découvert, en 4.5, où se trouvaient ses reliques et celles de saint Étienne, en déclarant que c'était lui qui avait enseveli Étienne, après la condamnation subie,

(1) *Diacres*, mot grec qui signifie hommes du service, correspondant à ceux que les juifs nommèrent *gabbaï* et *gabbaïm*, receveurs.

dans sa propre maison, située aux environs de Jérusalem, et qu'il avait ordonné de mettre sa dépouille mortelle dans la même tombe du glorieux proto-martyr. Ainsi l'Église mit Gamliel au nombre de ses saints et le porte dans le Martyrologe du 3 août avec son fils *Abibon*.

Néanmoins, si nous examinons avec soin, guidés par l'impartialité et la saine critique, ces récits et les notices que le Talmud nous donne à l'égard de rabbi Gamliel, on demeurera convaincu que la conversion de cet illustre docteur de la loi est tout à fait imaginaire et explicitement démentie.

Pour procéder avec un peu d'ordre, nous citerons d'abord les textes originaux des Actes des apôtres relatifs à l'arrestation de ces derniers et à leur absolution.

« Mais un certain Pharisien, nommé Gamliel, docteur de la loi,
« révéré par tout le peuple, se leva dans le Consistoire et ordonna
« que les apôtres fussent mis dehors pendant quelques minutes.
« Après cela il dit : Hommes israélites, prenez garde à ce que vous
« allez faire à l'égard de ces gens. Car, avant ce temps, il surgit
« Théodas (1), faisant grand bruit de lui, autour duquel quatre cents
« hommes se réunirent, et il fut tué, et tous ceux qui avaient croyance
« en lui furent dispersés et mis en déroute. Après celui-ci surgit Ju-
« das de Galilée au jour de la revue des soldats, lequel détourna
« un grand nombre de peuple, périt également, et tous ceux qui
« avaient foi en lui furent dispersés. Or, je vous dis : Retirez-vous
« de ces hommes et laissez-les ; car si ce conseil ou cette œuvre vient
« des hommes, elle sera détruite ; mais si c'est un acte de la puis-
« sance de Dieu, vous ne pourrez pas la détruire, et prenez garde que
« parfois vous n'arriviez au point de combattre Dieu lui-même. »
(Actes, V, 34, et suiv. Traduction Diodat.)

Nous ne nous arrêterons pas à la remarque que l'expression de *un certain Pharisien*, employée par l'auteur des Actes, n'est pas conforme à l'importance qu'on veut donner à rabbi Gamliel, surtout si l'on songe que la dénomination de *Pharisien* dans la bouche du Maître et de celle de tous ses apôtres était une allusion aux plus graves outrages. Mais en analysant les textes susdits, les motifs qui déter-

(1) Josèphe Flavius fait mention dans ses Antiquités d'un certain Théodas qui se mit à la tête d'une grande foule de peuple ; mais cette date est postérieure à l'époque indiquée ci-dessus. Alors il faut que l'auteur des Actes se soit trompé de nom en rapportant l'opinion de Gamliel, ou bien qu'un autre Théodas ait donné lieu à une de ces émotions populaires qui étaient si fréquentes en ce temps-là.

minèrent le docteur de la loi à ne pas procéder avec rigueur contre les détenus se manifestent clairement ; ce sont ces motifs dont l'on peut tirer une conclusion tout autre que celle qu'il ait déclaré le christianisme comme religion divine, et qu'il en ait adopté la croyance.

Les continuels mouvements populaires qui arrivaient à cette époque turbulente dans la Judée, et les suspicions et les avanies qui en résultèrent pour les habitants par les gouverneurs romains, avaient porté quelquefois le Sénat national à tenter de les réprimer ; il en fit mourir les chefs, et dispersa leur cortége nombreux, pour rétablir la tranquillité dans le pays. Mais les vains résultats que de pareils efforts pouvaient obtenir portèrent rabbi Gamliel à quelques observations, et, par une clairvoyance à la fois politique et philanthropique, il décida d'abandonner un peu la rigueur accoutumée et d'épargner l'inutile effusion de sang versé pour des causes qui, considérées comme justes et saintes par leurs partisans, excitaient d'autant plus le fanatisme, qu'elles glorifiaient et rendaient populaires les chefs à cause du martyre qu'ils avaient subi (1). C'est le premier motif que les Actes mêmes nous donnent de la résolution de ce docteur à l'occasion de la deuxième arrestation des apôtres, c'est-à-dire lorsqu'il remarquait les condamnations, leur inefficacité, et les moyens de la répression.

Outre cela, lorsque ce docteur observait que les prédications des disciples de la nouvelle école prévalaient principalement sur le paganisme, il s'aperçut aussi, avec la profondeur de son génie, que cette école pourrait acquérir une grande importance chez les païens et devenir un moyen puissant pour introduire au milieu d'eux l'humanité et leur faire faire quelques pas vers le mosaïsme, et cela d'autant plus que la désunion définitive entre la Synagogue et l'Église n'était pas encore prononcée, puisque les apôtres et leurs initiés déclaraient se soumettre à la loi et à la grandeur du nom de Moïse (Voyez les Actes, XXI, 21 et suiv.) ; et, par conséquent, il doutait que *l'œuvre*

(1) Voyez là-dessus les Actes de saint Ignace, évêque d'Antioche et un des premiers martyrs de l'Église, dans son Épître adressée aux fidèles de la cité de Rome, où il fut conduit et enchaîné. Dans cette lettre, il supplia vivement les chrétiens de cette ville de bien se garder de se servir de leur influence puissante pour le sauver des animaux du cirque qui l'attendaient ; car il préférait le martyre et les insultes, qui le conduisaient à jouir de la gloire de Jésus-Christ, à l'empire de tout le globe. (Voyez aussi Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre III, chapitre VIII.)

de ces hommes-là fût l'œuvre de Dieu, ou bien il doutait que Dieu, dans ses vues impénétrables, eût destiné ce moyen tout naturel pour faire filtrer le principe du monothéisme parmi les idolâtres, et servît comme première secousse à la résurrection de l'humanité tout entière. Le fait justifia plus tard cette supposition (1). Si les paroles des Actes indiquées ci-dessus ne donnent aucune trace de la conversion prétendue de ce rabbi, les notices pourtant que nos anciens auteurs nous fournissent relativement à sa vie et à sa mort montrent avec une évidence incontestable que les assertions des Pères de l'Église, sous ce rapport, sont illusoires et sans vérité. Avant tout je remarquerai la sollicitude que les docteurs de la loi ont montrée à l'occasion de sa mort pour honorer sa mémoire par les funérailles les plus splendides (Voyez le Talmud, Traité *Semacot*, fol. 15), ce qu'ils n'auraient jamais fait s'il avait demandé d'être mis dans le même sépulcre que saint Étienne, lequel, condamné régulièrement à mort par le Sénat national à cause de blasphème, était une personne odieuse aux Pharisiens. Le saint souvenir qu'il a laissé de lui chez les mêmes Pharisiens, qui l'admiraient pour sa vaste érudition et sa piété parfaite, leur fit dire : « Dès que rabbi Gamliel est mort, personne n'est plus l'ornement de la loi et de la vraie sainteté (2). » (Talmud, traité *Sota*.)

Ce qui a plus d'importance, c'est de voir le Talmud de Jérusalem et celui de Babylone, et aussi le susdit Traité de *Semacot*, le faire contemporain de Samuel Hakaton ou bien le Jeune. Le Talmud de

(1) La décision de la Providence divine, après le déluge universel, par rapport au développement et au progrès de l'humanité (comme je l'ai démontré amplement dans mon Mémoire, § 2. *Israël et la Bible*), justifie et appuie l'opinion de rabbi Gamliel, manifestée dans une question si importante. Cette décision de la divine Providence consistait dans la promesse donnée à Noé, que le monde ne sera plus sujet à un pareil cataclysme, puisque, en statuant qu'il faisait que les lois de la nature accomplissent régulièrement leurs courses, il en résulte aussi que l'humanité devait parcourir toutes les phases nécessaires avant que d'arriver à son perfectionnement, c'est-à-dire avant que d'embrasser le monothéisme, unique source du perfectionnement intellectuel et moral.

(2) Il faut ici remarquer que quelque vaste que fût l'érudition d'un des docteurs de la loi, et quelques lumières qu'il pût avoir apportées à l'École des Pharisiens, cela n'aurait pas été toutefois capable de lui acquérir la tolérance de ses frères, s'il avait manifesté des principes divergents. Mais, inexorables dans leurs jugements, ils l'auraient rendu bientôt odieux à l'opinion publique, qui était gouvernée par eux. Élisée, fils d'Abuya, dénommé par eux *Aker*, ou bien l'apostat, en est la preuve, bien qu'il occupât une place éminente dans l'École des Pharisiens avant son égarement.

Babylone (Traité *Sota*, chap. VIII) et le Traité *Semacot* nous racontent comment un nommé Samuel, lorsque rabbi Gamliel l'Ancien avait invité une assemblée de docteurs de la loi pour déclarer l'année bissextile (selon l'usage), se trouvait parmi les convoqués ; le Talmud de Jérusalem (*Sotà*, chap. VIII), en exaltant le haut mérite de ce Samuel et en rapportant sa mort, lui fait dire une triste prédiction relative à rabbi Siméon, fils du même Gamliel, et à rabbi Ismaël, fils du pontife Élisée, qui ont été plus tard mis à mort par les Romains dans leurs persécutions contre les juifs. Le Traité *Semacot* confirme cette prédiction et décrit d'une manière particulière l'éloge funèbre que rabbi Gamliel l'Ancien lui a fait. C'est donc pour cela que l'authenticité de l'époque dans laquelle vivait Samuël Hakaton restait établie, c'est-à-dire non-seulement qu'il était contemporain de rabbi Gamliel l'Ancien, mais encore que sa mort fut antérieure à celle du même rabbi ; il en résulte d'une manière irréfragable que ce dernier ne pouvait pas avoir embrassé le christianisme, puisqu'il s'est prononcé pour un des plus forts adversaires de cette école naissante.

C'est aussi pour cette raison que le Talmud de Babylone (*Beracot*, fol. 28 verso) nous raconte comment rabbi Gamliel, lorsqu'un certain Siméon Apicoli récitait en sa présence la prière dénommée *les dix-huit Bénédictions*, saisi d'un zèle enthousiaste pour la foi de ses ancêtres, s'écria : « *Plût au ciel qu'une bénédiction spéciale fût adoptée dans l'oraison journalière pour demander à Dieu l'extermination des mécréants !* » et là-dessus surgit Samuël Hakaton qui en proposa la teneur, et elle fut admise. Ce fait arriva justement lorsque le Sanhédrin siégeait à Jabné, transféré de Jérusalem quarante années avant la destruction du second temple, c'est-à-dire au temps des prédications des apôtres. Ce rabbi Gamliel, qui était porté par son zèle ardent à introduire dans la synagogue une prière pour la punition des fondateurs du christianisme, en aurait-il embrassé les principes et partagé les opinions (1) ?

(1) Bien que rabbi Gamliel donnât un bel exemple de tolérance pratique en faisant mettre en liberté les apôtres qui étaient menacés d'une condamnation capitale, néanmoins sa susceptibilité religieuse était si puissante, qu'il ne pouvait point comprimer les violents mouvements de son cœur, et, par conséquent, remettre à Dieu, le profond scrutateur des pensées, la defense de sa cause, en invoquant les punitions célestes sur les divergents ; il fut peut-être determiné à un tel pas afin que l'exemple de la tolérance qu'il avait donnée ne pût jamais être regardée comme une oscillation dans sa foi et comme un encouragement aux réfractaires. Les rabbins qui lui ont succédé ont blâmé l'intolérance même en pa-

Il serait bien erroné de penser que rabbi Gamliel, nommé ci-dessus, ne fût pas l'Ancien, puisque Samuël Hakaton est mort avant rabbi Siméon, fils de Gamliel l'Ancien et son successeur dans la chaire, comme nous avons noté plus haut, et les autres deux Gamliel, qui occupèrent dans la suite cette même chaire, furent, l'un d'eux le fils, et l'autre l'arrière-neveu du même Siméon. Les faits de leur identité ainsi fixés, il en résulte clairement quelle valeur l'on doit accorder au fameux songe du prêtre Lucien, nommé ci-dessus, d'autant plus que ce songe extraordinaire, dans lequel rabbi Gamliel lui aurait fait une si importante révélation concernant ses reliques et celles de saint Étienne, serait arrivé en 415 de l'ère vulgaire, c'est-à-dire trois cent soixante-cinq années après sa mort, qui eut lieu vers l'année 50.

Après que nous avons revendiqué la pureté des principes de cet illustre docteur et sa foi inébranlable dans la croyance d'Israël, cela peut servir d'éclaircissement quand on veut juger des prétendues conversions d'autres docteurs de la loi, comme celle de rabbi Hillel (neuvième descendant de Hillel l'Ancien et auteur du calendrier hébraïque), dont on prétend chez saint Épiphane, juif converti, qu'il recevait le baptême des mains de l'évêque de Tibériade à son lit de mort, vers l'année 320 ; il assure cela par les détails qui lui ont été fournis par un certain Joseph, prétendu confident de rabbi Hillel, lequel Joseph se fit toutefois baptiser. (Voyez tome 2 des ouvrages de saint Épiphane, dans son livre contre les hérésies.)

Mais quelle foi peut-on accorder aux témoignages et aux paroles d'hommes qui, pour justifier leur apostasie, faisaient tous leurs efforts pour démontrer qu'ils avaient suivi l'exemple de personnes renommées, de célèbres docteurs de la loi?

Isaac Ascoli, *rabbin à Ferrare.*

roles, en nous faisant sentir qu'il est contraire à la pureté de nos principes de prier l'Éternel pour la perdition des impies; mais que nous devons prier qu'il veuille leur inspirer le repentir et la conversion (Talmud *Beracot*, chap. I). La bénédiction susdite fut alors modifiée sous le nom de *Bircat Lamalschinim* contre les rapporteurs et les calomniateurs, vrai fléau de la société humaine.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

POUR

LE SÉMINAIRE ISRAÉLITE

ÉTABLI A PARIS PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 1er JUILLET 1859.

SECTION PREMIÈRE.

Organisation générale.

Article premier. Le Séminaire israélite est placé sous la surveillance du Consistoire central ; il est administré par le Consistoire de Paris, et, sous son autorité, par une commission, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Art. 2. Le nombre des élèves internes jouissant d'une bourse gratuite est fixé à dix.

Art. 3. Pour être admis à une bourse gratuite, le candidat devra remplir les conditions suivantes :

1° Être Français ;

2° Être âgé de dix-huit ans ;

3° Être porteur d'un certificat d'aptitude religieuse et morale délivré par le Consistoire de sa circonscription ;

4° Justifier qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;

5° Justifier du diplôme de bachelier ès lettres.

Toutefois, dans des cas exceptionnels que la commission appréciera, un délai pourra être accordé au candidat pour l'obtention du diplôme. Ce délai ne pourra dépasser la première année scolaire ;

6° Posséder les principes de la langue hébraïque et être en état de lire un texte hébreu avec la prononciation dite orientale ;

7° Être en état de traduire et d'expliquer la Bible ;

8° Être en état d'expliquer et de traduire en français un texte du Talmud avec le commentaire dit Tosaphoth.

Art. 4. Il y aura tous les deux ans un concours pour l'admission aux bourses gratuites.

Ce concours aura lieu, à Paris, en présence de la commission administrative.

Les Consistoires des départements feront subir un examen préalable aux candidats de leurs circonscriptions respectives, et désigneront ceux qui seront jugés admissibles au concours.

Art. 5. Les admissions au Séminaire ne pourront avoir lieu qu'au commencement de l'année scolaire.

Art. 6. Indépendamment des élèves internes gratuits, il pourra être admis au Séminaire des pensionnaires et des externes. Ils devront remplir les conditions prescrites par les art. 3 et 5.

Toutefois, aucun élève externe ne sera admis s'il n'est placé dans une famille qui ait la confiance de la commission administrative.

Art. 7. Le nombre des élèves externes sera fixé, suivant les besoins, par le Consistoire de Paris.

Art. 8. Le Consistoire de Paris, sur le rapport de la commission administrative, pourra accorder des bourses d'externes gratuites. Il pourra également, sous l'approbation du Consistoire central, faire remise aux internes payants d'une somme annuelle qui sera fixée par la commission.

Art. 9. Des élèves de pays étrangers pourront être admis comme pensionnaires au Séminaire, sans toutefois que les titres qu'ils pourront obtenir à la fin de leurs études leur donnent le droit d'aspirer à des fonctions rabbiniques en France.

Leur admission est soumise aux conditions déterminées à l'art. 3 à partir du § 2.

Art. 10. Les élèves internes auront une tenue dont la forme sera déterminée par le règlement intérieur, et qui sera de rigueur toutes les fois que l'élève sort de l'établissement.

SECTION II.

Des études.

Art. 11. L'enseignement donné dans le Séminaire israélite sera de six années.

Un élève, pensionnaire ou externe, qui obtiendra une bourse gratuite, ne pourra jouir de ce bénéfice que pendant le nombre d'années nécessaires pour compléter la période de six ans fixée par cet article.

Art. 12. Le cours des études au Séminaire comprend les matières suivantes :

La Bible, le Talmud, la théologie, la langue hébraïque, l'histoire des Hébreux jusqu'à nos jours, l'histoire universelle dans ses

rapports avec l'histoire des Hébreux, l'histoire de la philosophie, la littérature.

A ces matières pourront être ajoutées : la langue allemande, quelques-unes des langues sémitiques, telles que le syriaque, le chaldéen et l'arabe, et des notions de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle.

Le plan des études et la division des classes seront déterminés par le règlement intérieur.

Art. 13. A la fin de chaque semestre, les élèves auront à subir un examen sur les matières enseignées pendant le semestre.

Art. 14. L'élève qui, pendant deux ans de séjour à l'établissement, n'aura pas répondu convenablement aux examens, sera renvoyé du Séminaire, qu'il soit interne payant, pensionnaire ou externe.

Art. 15. Au bout de quatre ans d'études, le titre de *Haber* חָבֵר (ou licencié en théologie) pourra être accordé aux élèves qui auront répondu d'une manière satisfaisante à tous les examens semestriels. La forme de ce titre et le mode de le délivrer seront ultérieurement déterminés.

Art. 16. A la fin de leurs études, les élèves subiront sur toutes les parties de l'enseignement un examen général, à la suite duquel, s'ils en ont rempli les conditions, il leur sera délivré, suivant le degré d'instruction dont ils auront fait preuve, un certificat d'aptitude au titre de sous-rabbin (1), de rabbin ou de grand rabbin.

Art. 17. Si, par suite de circonstances exceptionnelles ayant occasionné une suspension forcée de travail, un élève au terme de sa sixième année ne réunit pas les conditions nécessaires pour obtenir un des trois titres ci-dessus mentionnés, ce terme pourra être prorogé sur la proposition de la commission administrative et par une décision du Consistoire central.

Cette même disposition est applicable à un élève qui devra passer de la division inférieure à la division supérieure.

Art. 18. Il sera dressé une liste de mérite où le rang des élèves sera déterminé à la fois d'après l'assiduité dont ils auront fait preuve, la valeur des examens semestriels qu'ils auront subis, et la capacité qu'ils auront montrée dans les compositions, les thèses et les exercices ordinaires du Séminaire.

(1) Jusqu'à présent le titre de *sous-rabbin* n'existe pas encore dans le judaïsme français. S. B.

SECTION III.

Du Directeur et des Professeurs.

Art. 19. Le directeur est nommé par le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la présentation du Consistoire central. La présentation ne pourra être faite que sur l'avis favorable du Consistoire de Paris.

Art. 20. Le directeur est chargé de veiller à l'exécution des règlements et au maintien du bon ordre, de la discipline et de la régularité des études.

Il doit rendre compte chaque mois à la commission administrative de toutes les parties du service.

Il sera chargé en même temps de l'une des branches de l'enseignement religieux.

Il devra nécessairement demeurer dans l'établissement.

Art. 21. Les professeurs sont nommés par le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la présentation du Consistoire central.

SECTION IV.

De la Commission administrative.

Art. 22. La commission administrative instituée près le Séminaire israélite se compose :

1° Du grand rabbin du Consistoire central, président ;

2° Du grand rabbin du Consistoire départemental, vice-président ;

3° De deux membres laïques du Consistoire central désignés par cette administration ;

4° De six membres nommés par le Consistoire de Paris, sous l'approbation du Consistoire central.

Tous les deux ans, deux membres sortiront de la commission ; leur remplacement se fera par celle des deux administrations dont ils auront été les délégués.

Le sort décidera des trois premières sorties biennales.

Les membres sortants peuvent être réélus.

Art. 23. La commission préside aux arrangements concernant le régime intérieur de l'établissement, et veille à l'exécution des règlements.

Elle adresse tous les trois mois un rapport moral et financier au Consistoire de Paris. Ces rapports trimestriels seront envoyés au Consistoire central, et serviront de bases au rapport annuel que le Consistoire de Paris adressera, par l'intermédiaire du Consistoire central, au ministre de l'instruction publique et des cultes, sur le progrès des élèves, leur application, et sur la situation matérielle de l'établissement.

Art. 24. La commission, de concert avec les professeurs, arrêtera chaque année, sous l'approbation du Consistoire de Paris, le programme des études, ainsi que les livres dont il conviendra de faire usage ou ceux qui devront former le fond de la bibliothèque.

SECTION V.

Du service religieux et de la discipline intérieure.

Art. 25. Il y aura dans l'intérieur du Séminaire un oratoire où les élèves se réuniront pour la prière; ils seront tenus d'officier tour à tour.

Art. 26. Les élèves, pendant les heures de classe, sont sous la surveillance immédiate des professeurs, qui feront leur rapport au directeur.

Art. 27. Tout élève, sur le rapport de la commission, pourra être renvoyé du Séminaire pour cause de faute grave ou de négligence habituelle.

Il sera statué par le Consistoire central sur les demandes d'exclusion définitive, par le Consistoire de Paris, et, en cas d'urgence, par la commission, sur celles qui n'auront pour objet que l'exclusion temporaire.

Les élèves pourront être l'objet d'autres mesures disciplinaires qui seront déterminées par le règlement intérieur.

Art. 28. Le Consistoire de Paris et au besoin la commission administrative pourront, s'il y a urgence, suspendre le cours d'un professeur. Il devra en être immédiatement référé au Consistoire central, pour être statué sur ce qu'il appartiendra.

Art. 29. Il y aura chaque année des vacances de Pâque qui dureront quinze jours, et des vacances dites du mois de Tisri dont la durée est d'un mois. Toutefois, les élèves seront libres de demeurer au Séminaire pendant ces époques de repos.

Les élèves auront congé les jours de fêtes religieuses et nationales.

Art. 30. Un règlement déterminant le régime, les matières des études, l'ordre intérieur, les mesures disciplinaires, et, en général, les détails d'application des dispositions qui précèdent, sera soumis à l'approbation du ministre de l'instruction publique et des cultes.

Art. 31. Les règlements et arrêtés précédents sont abrogés dans celles de leurs dispositions qui sont contraires au présent règlement.

Dispositions transitoires.

Art. 32. La disposition de l'article 3, concernant le diplôme de bachelier ès lettres, ne sera exécutoire qu'à partir du mois d'octobre 1862. Jusqu'à cette époque, les candidats devront posséder les connaissances qui, dans les lycées, font la matière de l'enseignement de la seconde classe.

Vu, approuvé et rendu exécutoire.

Paris, le 1er décembre 1860.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé ROULAND.

Pour copie conforme :
Le Sous-Directeur
Chargé des affaires des cultes non catholiques,
Signé André SAYOUS.

Collationné :
Le Chef du bureau du Secrétariat et des Archives,
Signé DEVILLE.

Suit le règlement *d'administration et d'ordre intérieur* pour le Séminaire israélite. L'article 5 indique les objets dont doit se composer le trousseau de l'élève ; on n'y parle point de *talith*, de *tefillin*, d'*arba canfoth*, de rituel, etc. Le chapitre intitulé *Des Études* contient ce qui suit :

Art. 10. La durée journalière des cours est de six heures.

L'arrêté concernant le programme des études et la distribution des heures pour chaque semestre d'été ou d'hiver sera affiché dans la salle des cours après avoir été certifié par le directeur.

Art. 11. L'enseignement dans le Séminaire comprendra les études religieuses et les lettres.

Art. 12. Les études religieuses comprendront :

1° La Bible. Ce cours ne formera qu'une division et aura pour objet :

A. La traduction en français, l'explication grammaticale, et l'étude approfondie, à la fois critique, historique et littéraire, de toutes les parties de l'Écriture sainte. Outre les commentaires rabbiniques les plus renommés, on prendra pour guides les meilleurs commentaires modernes.

B. La grammaire hébraïque et des exercices de style (thèmes et versions).

C. Les antiquités bibliques.

2° Le Talmud (*Halacha*, *Agada* et *Méthodologie*).

Cette branche ne formera qu'une division.

Le professeur exposera l'analyse des textes, développera les questions au point de vue doctrinal, discutera les différentes interprétations auxquelles elles ont donné naissance, comparera entre elles les opinions des principaux commentateurs, et terminera par le résumé précis des conclusions adoptées.

Les élèves seront tenus de préparer la matière d'avance ;

3° La théologie. Ce cours sera partagé en deux divisions dans chacune desquelles les élèves resteront pendant trois ans.

Dans la première division, le cours aura pour objet : la traduction et l'explication des ouvrages philosophiques de Bachia, Iehouda Halévi, Saadia, Maïmonide et Albo. Les études dans la seconde division (division supérieure) auront pour objet l'exposé méthodique de la philosophie religieuse du judaïsme, l'histoire de la théologie et l'étude des auteurs désignés par la commission (1).

4° L'histoire des Hébreux depuis leur origine jusqu'à nos jours, en y comprenant notamment leur histoire littéraire.

Les élèves de ce cours ne formeront qu'une division.

Les lettres comprendront les matières suivantes :

1° La littérature grecque et latine. Ce cours ne formera qu'une division.

(1) Cette commission pouvant être composée de huit laïques sur deux rabbins (art. 22 du règlement général), c'est-à-dire de huit négociants, industriels, soldats ou ouvriers, nous ne comprenons pas qu'elle puisse être appelée à designer les ouvrages théologiques pour les études du Séminaire ; nous ferons la même remarque sur l'article 24 du règlement général. S. B.

2° L'histoire de la philosophie enseignée aux élèves de la deuxième division.

3° Un cours d'éloquence et exercices de prédication également destinés aux élèves de la seconde division.

A ces matières pourront être ajoutés :

4° L'histoire ancienne et moderne. Ce cours ne formera qu'une seule division.

5° Le chaldéen, le syriaque et l'arabe, cours destinés aux élèves de la deuxième division.

6° Des notions de physique et d'histoire naturelle, des langues vivantes, et notamment la langue allemande.

Le chant liturgique sera également enseigné aux élèves.

Art. 13. Tous les mois, les professeurs feront composer leurs élèves sur les matières qui forment l'objet de leurs cours. Ces compositions seront adressées à la commission avec l'avis des professeurs sur le mérite du travail et le classement des élèves.

LES PRÉJUGÉS. — ALLEMANDS ET PORTUGAIS.

Le temps est passé où l'on attribuait à tel ou tel accent tel ou tel vice, tel ou tel ridicule : il faut donc tâcher de combattre, de proscrire désormais les préjugés qui existent encore dans les communautés.

Il y a environ vingt-cinq ans, dans une réception officielle, le chef de l'État, répondant au Consistoire central, disait : « Ainsi que l'eau qui tombe goutte à goutte finit par percer le rocher le plus dur, de même l'injuste préjugé qui vous poursuit s'évanouira devant le progrès de la raison humaine et de la philosophie. » Il ne saurait, en effet, exister de préjugés capables de résister aux tendances de notre époque ; plus les temps s'avancent, plus ces obstinations du passé deviennent impossibles.

Nos coreligionnaires, si fraternels envers les étrangers, semblent cependant perpétuer entre eux une ligne de démarcation, véritable préjugé qu'il serait si facile de faire disparaître. Notre intention n'est pas de nous arrêter aux différences établies dans nos synagogues parmi les israélites; les honneurs, les attentions particulières dont sont honorées quelques individualités lors de nos solennités religieu-

ses, ne sont pas des préjugés, ce sont des ridicules qui rejaillissent sur nos administrations religieuses. Dans le lieu où l'on prie, l'égalité doit subsister; ceux qui viennent au temple par hasard, afin d'être remarqués ou qu'on dise le lendemain dans la communauté qu'ils sont venus, ont moins de mérite que les autres. Mais n'est-il pas étrange d'entendre comme une injure qu'on lance à la face d'un adversaire : C'est un Portugais! C'est un Allemand! A Paris, ne dit-on pas encore : Je vais chez les Allemands! Je vais chez les Portugais! C'est un rabbin allemand! C'est un rabbin portugais!

N'est-ce pas une anomalie qu'un semblable langage tenu parmi des israélites civilisés? En France, il n'y a pourtant que des israélites français, et surtout des rabbins français salariés par l'État.

Pourquoi conserver entre nous le souvenir des anciens édits qui distinguaient d'une façon si étendue les israélites portugais des israélites allemands? Quelle raison avons-nous maintenant de rappeler que lors de notre émancipation en 1790, les qualités qui distinguaient les Portugais servirent à les faire devenir citoyens français avant les autres? Pourquoi ne pas effacer de la mémoire qu'autrefois les unions entre israélites de rites différents étaient presque aussi réprouvées que les mariages mixtes prohibés par la loi de Dieu? Ces anciens édits, dont quelques-uns se souviennent par respect pour les traditions, ont maintenu longtemps une ligne de séparation entre israélites portugais et allemands, séparation qu'il est de notre devoir et aussi de notre commun intérêt d'effacer jusqu'à la dernière trace.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans toutes les synagogues de France une prononciation hébraïque uniforme? Pourquoi n'aurions-nous pas également un rituel uniforme?

Ce n'est pas dans la résistance du Consistoire central ou des Consistoires départementaux que se trouve pour nous la principale difficulté; elle est dans les mauvaises habitudes qu'une longue servitude nous a léguées; elle est aussi dans les préjugés traditionnels d'un grand nombre d'israélites. Il ne faut pas croire cependant qu'il n'y ait que les anciens qui aient eu des préjugés : nous avons aussi les nôtres. N'avons-nous pas nos retardataires, qui sont restés, eux aussi, sous les impressions de leur jeunesse, et pour qui le temps n'a jamais marché? Aujourd'hui il faudrait encore une lutte sérieuse pour arriver à établir la fusion des rites; encore n'y réussirait-on pas peut-être. Pour faire disparaître les préjugés, et arriver peu à peu à la fusion des rites, si nécessaire, si utile, si désirée, il n'y a qu'un seul moyen : *rituel uniforme*, *prononciation uniforme*. Mais il y a plus de dix ans

qu'une commission fut instituée, qu'un projet fut élaboré pour être applicable aux prières, aux chants, aux cérémonies, etc., destinés à toutes les circonscriptions. Ce travail, comme beaucoup de bonnes choses, est resté à l'état de lettre morte, comme les vœux manifestés par la conférence rabbinique de 1856. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que nos grands rabbins ne songent même pas à en solliciter une nouvelle.

Il y a des usages locaux, des coutumes, qui ont nécessité des rituels particuliers; l'on y trouve quelques diversités, soit pour l'ordre, soit pour les choses même. La différence qui existe entre les cérémonies du Midi et celles de l'Alsace doit être attribuée aux circonstances des temps et des lieux où se sont trouvés les israélites lorsqu'ils étaient dispersés, et aux mœurs des peuples avec lesquels ils vivaient. Les israélites allemands, polonais, bohémiens, lithuaniens et russes ont tous le même rituel; les Portugais en ont un autre qui diffère encore du rituel du Levant et du rituel des Italiens. Les uns et les autres ne s'accordent ni avec ceux de Jérusalem, ni avec ceux de la Chine et de quelques autres endroits du monde (1). Il y aurait donc urgence, nous ne saurions trop le dire, d'avoir en France un rituel uniforme. En attendant, on devrait préalablement prendre des dispositions pour qu'il y eût une prononciation identique dans toutes les écoles israélites, au séminaire rabbinique, et surtout dans toutes les synagogues. M. le grand rabbin Klein nous disait, il y a quelque temps : *Toutes les prononciations sont bonnes*, ce qui semble impliquer qu'on doit toutes les conserver. Nous avons une grande déférence et un profond respect pour toutes les publications du vénérable grand rabbin de Colmar, et son opinion définitive sur la meilleure des prononciations serait d'une grande importance.

Cependant les grammairiens les plus renommés et les autorités les plus respectées sont favorables à la prononciation portugaise; nous trouvons aussi dans un ouvrage sur les cérémonies de tous les cultes édité par Prudhomme en 1806, un passage où l'auteur dit que s'il avait à choisir une prononciation, il préférerait celle des Portugais à la prononciation de tous les autres juifs, parce qu'elle est plus simple et qu'elle approche davantage de la prononciation *des anciens*....

Si on veut sincèrement obtenir un bon résultat, qu'on prenne en

(1) Dans la circonscription de Marseille, où se trouvent groupées plusieurs villes qui faisaient autrefois partie du comtat, il y a un autre rituel et une prononciation qui n'est ni allemande ni portugaise.

considération ce qu'écrivait notre grand rabbin du Consistoire central dans sa lettre pastorale publiée en 1856 :

« Il faut, dit-il, des officiants qui apportent à l'exercice de leurs fonctions tous les soins et toute l'instruction capables de relever leur ministère sacré, et qui se distinguent autant par leur piété et la dignité de leur caractère, de leur conduite et de leur tenue, que par l'onction de leur parole, *par la pureté et la correction de leur prononciation, par une diction naturelle*, venant du cœur et pénétrant dans les cœurs, relevée par des mélodies simples, agréables, propres aux épanchements d'une âme qui prie, et disposant au recueillement ceux qui écoutent. Hâtons-nous de le dire, les abus dont souffre notre culte sous ce rapport, et qui se maintiennent avec toute la persistance *d'un mal invétéré*, c'est moins aux ministres officiants qu'il faut les reprocher qu'aux communautés elles-mêmes, qui, en faisant leurs choix, ne pensent qu'au mérite musical, au chanteur, et perdent de vue les conditions réelles qui devraient déterminer leur préférence. »

Ce mal invétéré dont parlait, il y a cinq ans, notre respectable pasteur, existe encore en 1861 ; pourquoi ne pas employer un peu de ce temps dont on semble si avare, au profit du culte qu'on représente, pour faire disparaître le mal ?

Nous sommes convaincu qu'avec une meilleure prononciation, avec un rituel uniforme, les préjugés disparaîtront; il n'y aura plus de distinction parmi les israélites ; on s'attachera davantage au fond, aux principes, quand on n'aura plus à discuter de questions de forme. La famille israélite deviendra plus nombreuse et plus forte dans la société, quand elle ne sera plus divisée dans la maison de Dieu.

PROSPER LUNEL.

DISCOURS

D'UN DÉPUTÉ ISRAÉLITE D'AMÉRIQUE.

Le *Daily Jefferson Examiner* publie le discours suivant, que M. Friede, membre de l'Assemblée législative et président de la communauté israélite de Saint-Louis, a prononcé récemment pour défendre ses coreligionnaires contre des paroles intolérantes :

« Comme le seul représentant de la confession juive dans cette as-

semblée, je crois de mon devoir de répondre brièvement aux observations de M. Jackson relatives à *l'ancien peuple de Dieu.* Je rends grâce à mon Dieu que les États-Unis d'Amérique, dont j'ai juré de soutenir la constitution, m'aient accordé, à moi et à mon peuple, les droits d'hommes libres. C'est ici que nous avons trouvé un asile contre l'oppression d'Europe, et pour cela nous chercherons à récompenser notre pays par notre industrie, notre travail, nos capitaux, et surtout, dans ces temps difficiles, par notre attachement au pavillon qui nous procure bénédiction au dedans et protection au dehors. Le grand lord Petersborough disait qu'il était pour un roi parlementaire et une constitution parlementaire, mais non pour un dieu parlementaire et une religion parlementaire. Au nom de mes frères, je remercie les pères de cette république pour la constitution qu'ils ont créée, et je prie Dieu de nous préserver toujours d'un dieu constitutionnel et d'une religion constitutionnelle.

« Pour répondre plus directement au préopinant, je désire faire ressortir ce fait, que les juifs sont les créateurs du commerce et de la banque, les fondateurs de la lettre de change, qui est si intimement liée aux relations commerciales entre les individus comme entre les nations, et qui offre des avantages immenses. Plusieurs des banques les plus sûres et les plus célèbres de l'Europe doivent leur fondation comme leur prospérité aux capacités et aux capitaux des juifs. Ce fait devrait servir d'exemple instructif aux législateurs et aux négociants d'Amérique. Le nom de Rothschild est familier partout ; l'habileté financière de cette famille l'a élevée à une puissance universelle. La nomination de M. Fould comme ministre des finances de France fournit une preuve frappante combien le clairvoyant Napoléon apprécie le talent israélite dans les affaires financières. Il en est de même d'Israëli, qui occupe une des places les plus éminentes au ministère anglais (1).

« C'est ainsi que l'histoire du passé et du présent témoigne des capacités financières distinguées de ce peuple humilié, que des gens inintelligents tiennent pour une race de changeurs et de marchands d'or. C'est un fait, les juifs dominent souvent le marché financier et ne sont pas moins souvent consultés par les empereurs et les rois quand il s'agit de trouver le « nerf de la guerre », ou les moyens d'exécuter des œuvres d'utilité publique. Si ce peuple avait été repré-

(1) L'orateur se trompe : M. d'Israëli est seulement d'origine juive, mais n'est pas israélite lui même.

senté dans l'administration de la banque de Missouri, elle ne se trouverait pas actuellement, selon mon avis, dans la triste nécessité de solliciter le secours de l'État. Qu'on jette un regard sur les caisses d'épargne de Saint-Louis, où quelques juifs fonctionnent comme caissiers et directeurs : elles maintiennent une position enviable en comparaison d'autres établissements de ce genre. Y a-t-il un seul homme d'affaires qui voudrait se plaindre de leur administration? Mais l'État de Missouri possède une institution avec laquelle mon peuple n'a, il est vrai, rien à faire : je veux parler de *la maison de correction*, que nous pouvons apercevoir du haut de ce capitole, et où aucun de mes collègues, j'en suis bien convaincu, s'il voulait s'y rendre, ne trouverait pas un juif frappé du stigmate de la honte. Il est encore d'autres établissements où il n'y a point de juifs, *les maisons des pauvres*. De même que leur bonne conduite, leur caractère moral, leur habitude de se livrer loyalement à leurs affaires, les soustraient à vos prisons ; de même, leur activité, leur habileté et leur économie les éloignent de vos maisons des pauvres.

« Lorsque l'Angleterre était encore un désert comme la Nouvelle-Guiane, Paris un marais, et cet immense pays connu seulement de Dieu ; lorsque les Athéniens ne connaissaient pas encore l'écriture, et que pas une seule hutte ne se trouvait encore sur les sept collines de Rome, mon peuple avait déjà des villes fortifiées et des palais de cèdre, ses écoles et sa théologie, ses flottes, ses grands hommes d'État et ses illustres guerriers, ses philosophes, ses historiens et ses poëtes. Et ce peuple avait aussi son commerce et un système de relation commerciale dont nos modernes Solons pourraient apprendre beaucoup de sagesse. Oui, c'est un fait rapporté par Madison, qu'un israélite patriote, nommé Solomon, arrivé par son talent et son activité à la possession de grandes richesses, paya pendant la guerre d'affranchissement et après la conquête de l'indépendance, à plusieurs membres du congrès, leurs dépenses, et Madison ajoute qu'il ne sait comment le congrès aurait pu continuer ses séances sans l'argent et le crédit du juif Solomon. Il fit prospérer la cause de la liberté dans le pays et à l'étranger, et il mérite, comme financier du temps de la révolution, d'être placé à côté de Robert Morris, et d'être, pour tout Américain libre, l'objet d'un cher souvenir. Nul avantage personnel, nulle intention intéressée n'était le mobile de ses actes ; non, il donna son argent pour une sainte cause, sans réclamer d'autre récompense que celle que tout patriote trouve déjà dans l'amour de la patrie. Le trésor public ne renferma pas alors un dollar, et ce fut principalement

un juif qui contribua à maintenir en mouvement la machine administrative.

« Et c'est ainsi que, d'après mon opinion, on ne saurait rien faire de mieux, en présence de la situation actuelle des finances de cet État, que d'en appeler aux capacités et aux capitaux des frères de Joseph, qui remplit d'or le trésor royal et de blé les greniers du pays. Il y a de l'esprit parmi les coreligionnaires d'Isaïe, et de l'énergie parmi les descendants des Macchabées. »

Cette magnifique improvisation, accueillie par des applaudissements nombreux, a été suivie des odieuses paroles ci après, dites par un M. Moore :

« Les observations du préopinant sont toutes très vraies. Pendant qu'il les exposait, mon âme remontait bien haut l'obscur passé et se représentait cette sombre et orageuse nuit où le Christ fut crucifié par les juifs. Ils étaient le peuple élu, et la sagesse de leurs prophètes avait prédit la venue du Sauveur pour la rédemption des pécheurs du monde. Mais lorsqu'il arriva, certaines gens, assez intrépides pour accomplir une telle action, jugèrent nécessaire de pendre le Christ et de verser son sang précieux et perpétuel, et ces gens, c'étaient les juifs. Ils furent chassés du temple à coups de fouet, exilés dans tous les points cardinaux, et ne présentent plus que des ruines. Cependant je dois avouer que leur aurore me semble poindre, puisqu'ils sont sur le point de se réunir dans le giron d'Abraham... comme mon ami ici présent (M. Friede), qui a voté pour *Abraham Lincoln*. (Explosion de rires.) Je ne doute nullement que si mon ami, et encore quelques autres de la maison d'Israël, saisissaient les rênes de l'administration financière, ils nous conduiraient tellement au port de la prospérité, que bientôt chacun aurait sur ses épaules un paquet d'habits confectionnés et pourrait étaler quelques boîtes de bijoux de clinquant (*brass, Peter Funk jewelry*). » (Rire et applaudissements.)

LETTRES D'AUTRICHE.

Vienne, le 19 mai 1861.

Depuis ma dernière lettre, beaucoup de choses en Autriche ont pris une tournure favorable aux israélites. M. le ministre d'État de Schmerling a réellement à cœur de réaliser complétement l'égalité de droits de tous les cultes. Il est même singulier de voir M. le ministre entouré de personnes non animées de cette idée, mais qui doivent pourtant s'y rendre.

La position des juifs en Hongrie est cependant déplorable en ce moment; la nation hongroise est en vérité prise de vertige, et les israélites ne veulent pas se soustraire à cette fièvre; il en résulte les faits les plus absurdes. Il est certain qu'il est des moments où l'homme dit : ותבחר מחנק נפשי et commet un suicide. On peut alors excuser le malheureux, mais non le défendre. Ce qui me paraît encore moins convenable, c'est de glorifier de tels hommes à peine ensevelis dans leur tombe, et de les compter au nombre des saints. Quelque diverses que soient les opinions sur le suicide, — et le Talmud lui-même est très-indulgent dans son jugement à cet égard en disant : אין אדם חוטא אלא אם נכנס בו רוח שטות, de sorte que d'après ce principe il est très-rarement un suicidé à qui la félicité éternelle soit refusée, — le sentiment moral est cependant blessé si des suicidés, comme Teleky, sont déclarés saints et sont l'objet de prières dans les הזכרת נשמות. Nous voudrions conseiller à nos coreligionnaires hongrois de consulter un peu plus dans leurs actes cette sagesse qu'on vante en nous.

Le fils du célèbre rabbin de Presbourg, R. Moïse Sofer, a été appelé du rabbinat de Mattesdorf à celui de Cracovie, et, chose assez curieuse, à son arrivée en cette ville, il fut salué par des discours allemands, et il répondit également en cette langue. Il paraît aussi maintenant en Gallicie, imprimé en langue allemande avec des caractères hébraïques, un journal consacré principalement aux intérêts de l'économie nationale. Il est à espérer que cette feuille étendra bientôt son cadre, et parlera également de choses politiques : ce serait fort désirable dans l'intérêt de nos coreligionnaires (1). On a démontré à plusieurs reprises que les juifs, dans tous les temps, ont suivi la marche de la civilisation, ce que nos frères de Gallicie ne veulent pas encore reconnaître. Espérons qu'un heureux changement se fera bientôt.

On sait que l'administration de la communauté de Vienne, pour perpétuer le souvenir du droit accordé aux israélites de posséder des biens-fonds, a résolu de créer une institution pour les orphelins qui portera le nom de l'Empereur. On a organisé des souscriptions qui ont réuni plus de 40,000 florins. Cependant on n'est pas encore arrivé à une résolution définitive sur la manière d'exécuter ce projet. D'abord il n'y a point ici d'orphelins dont les parents fassent par-

(1) Nous regrettons vivement de ne point recevoir plusieurs nouvelles publications de l'Allemagne, comme le journal israélite illustré de Pesth et bien d'autres; il serait cependant de l'intérêt de ces œuvres de nous être communiquées. S. B.

tie de notre communauté et qui auraient besoin de ce bienfait; puis on n'est pas fixé sur l'emploi des fonds recueillis. Cependant il serait à désirer qu'une maison d'orphelins, même dans des dimensions modestes, fût érigée au milieu de nous.

Pour procurer aux enfants pauvres une lecture utile et agréable, M. le docteur Wolf, professeur d'enseignement religieux, a demandé, il y a quelque temps, aux membres de la communauté, de le soutenir par des subsides dans cette entreprise; cette demande a eu le meilleur résultat. Il vient de paraître le catalogue de la bibliothèque de la jeunesse de l'école religieuse, et qui renferme plusieurs centaines de numéros. On y voit figurer les ouvrages des meilleurs écrivains pour la jeunesse, et on remarque avec plaisir que cette collection est utilisée avec fruit par les élèves des deux sexes.

Dernièrement est morte en notre ville la femme de M. Jonas, chevalier de Kœnigswarter, administrateur de la communauté israélite. C'était une vraie femme d'Israël qui, dans la maison comme dans le monde, conservait les pieux sentiments israélites Elle était, en outre, charitable à un haut degré, et nul pauvre n'a quitté sa porte sans soulagement. Elle a laissé par sa mort un vide considérable.

Il y a peu de temps que M. le chevalier de Kœnigswarter a reçu des lettres de noblesse, élévation qui a également été conférée la semaine dernière à M. Tedesco. On dit que M. le baron de Rothschild, membre de la Chambre haute, sera créé prince.

Pour extrait : S. Bloch.

DES ISRAÉLITES CHEZ LES B'NEÏ M'ZAB.

Kardeïa, pays des Mazabites, renferme quatre-vingts familles israélites, dont l'établissement en Afrique paraît remonter à une époque fort reculée. Ainsi que les Bouahh's et les Klâa (1), ces coreligionnaires confectionnent des bijoux grossiers à l'usage des femmes arabes des montagnes. Ils sont toute l'année en voyage, et ne reviennent à Kardeïa que pour les grandes solennités religieuses. Pendant

(1) On désigne sous le nom de Bouahh's (qui répond à celui de *Berrainis* des Arabes) les israélites nomades; Klâa est le nom d'un pays situé à trente lieues de Sétif.

qu'ils sont absents, leurs femmes fabriquent des haïk et des bournous. Tous, pauvres et riches, vivent de la même manière. Jamais ils ne font usage de chaussure, pas même dans la synagogue. Leur nourriture est des plus grossières, et leurs vêtements de même.

L'instruction, chez eux, est nulle, et beaucoup d'entre eux ne savent même pas lire l'hébreu. Au surplus, ils sont très attachés à leur foi. Une autre qualité qui les distingue à un degré supérieur, c'est l'hospitalité. Il n'est pas rare de voir des étrangers séjourner dans cette communauté pendant six et huit mois, même un an, sans qu'ils fassent la moindre dépense pour leur entretien.

Dans la synagogue de Kardeïa il n'y a pas moins de cent Sepharim. La plus grande partie de ces livres saints ont été transportés de Tougourt et de Biskra, à l'époque où les israélites de cette dernière ville furent chassés, et ceux de la première forcés d'abjurer leur foi pour échapper à un massacre général. On distingue encore aujourd'hui les musulmans des israélites convertis; ces derniers ont le teint beaucoup plus blanc. Leur costume ne ressemble pas non plus à celui des Arabes. Du reste, ils ne se marient jamais qu'entre eux et ont un cimetière à part.

Quant à Beskra, depuis l'occupation française, une douzaine d'israélites sont venus s'y fixer; mais cette communauté ne paraît pas être destinée à recevoir un plus grand développement. X.

FÊTE DE L'INITIATION RELIGIEUSE

A BAYONNE.

La cérémonie de l'initiation religieuse israélite a eu lieu le premier jour de *Schebounghot*, au milieu d'un grand concours de population. Notre synagogue était magnifique, son ornementation était riche et simple tout à la fois : elle était composée de belles fleurs et de guirlandes.

Les initiés étaient au nombre de 19, appartenant aux deux sexes; les chefs de famille étaient placés à côté de leurs enfants, et leur joie était peinte sur leur visage. Comme toujours, les enfants ont fait leur profession de foi avec précision et onction, et toute l'assistance a été charmée de les entendre réciter avec feu et âme la prière

d'usage. Il y avait dans leur maintien et leur piété de la noblesse et de la majesté.

Déjà, dans une réunion préalable, ces jeunes enfants avaient répondu avec une entière satisfaction à toutes les questions de Dogme, d'Histoire-Sainte, de Cours religieux, de Précis élémentaire, etc., etc. Mais, nous le disons avec bonheur, notre communauté attache une grande importance à cette fête de famille, parce qu'elle y voit un germe d'heureux avenir pour la génération actuelle, qui en recueille déjà de grands enseignements; car les enfants, s'ils accomplissent bien ce grand acte de la vie, seront toujours de bons, de zélés fidèles, et ils transmettront à leur descendance leur foi religieuse, si nécessaire à tous.

Le chœur a chanté en musique divers morceaux avec beaucoup de goût et d'ensemble.

M. le grand rabbin a, dans un remarquable discours, constaté avec une douce émotion les bienfaits d'une éducation religieuse, proclamé les excellents résultats obtenus depuis quelques années au sein de la communauté de Bayonne, du bienveillant concours que lui ont prêté les pères et mères pour atteindre ce but, et les ressources immenses que possède l'enfance pour saisir, comprendre et retirer de bons fruit des préceptes qu'on leur enseigne.

Ses paroles ont été écoutées avec un religieux silence, et on voyait luire partout le bonheur et un attendrissement capables d'impressionner l'homme le plus indifférent en matière religieuse : la profonde conviction dont il était animé, sa diction si correcte et si élégante, tout en lui inspirait le respect et l'affection.

En effet, combien est-on heureux d'entendre de la bouche du pasteur ces grandes vérités du judaïsme, et des encouragements adressés à ces jeunes enfants, qui vont entrer bientôt dans la vie et combattre dans un monde où le matérialisme semble dominer et dicter la loi à tous. Du reste, l'éloge de M. Marx, notre grand rabbin, était dans toutes les bouches pour les bons soins qu'il a apportés à l'instruction religieuse de ces jeunes enfants.

Les institutrices israélites ont aussi eu une part dans cet éloge; car leur mission consiste à inculquer aux enfants les premiers principes religieux, à leur bien expliquer la lettre de l'Histoire-Sainte. à les bien pénétrer de l'excellence des dogmes, et à leur graver dans le cœur les préceptes éternels que Dieu dicta à Moïse sur le mont Sinaï.

Les initiés appartiennent tous à la classe travailleuse, et tous

accusent déjà d'heureuses dispositions pour l'étude de la religion et pour les éléments des autres connaissances appropriées à leur âge et à leur condition.

Cette cérémonie, si noble et si imposante, laissera parmi nous un souvenir ineffaçable; car on ne se rappelle pas avoir vu des enfants si bien préparés et si heureusement doués sous le rapport de la bonne tenue, de la piété, et une intelligence si précoce.

HIPPOLYTE LÉVY.

LE PASSÉ.

CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE.

Audience du 23 décembre 1740.

Catholiques et israélites. — Luthériens et israélites. — Défense de loger sous le même toit. — Les tribulations de M. Günsbu ger.

En l'année 1740, on signalait, de tous les points de l'Alsace, à la vindicte publique un grand scandale : des israélites osaient loger sous le même toit que des catholiques et les souiller de leur présence, de leur contact! Il était temps de faire cesser une pareille énormité, et dans ce but une requête fut présentée au Conseil souverain par M. Neef, procureur général, qui, « informé que la plupart des villages de la province étaient surchargés des établissements des juifs, même au point qu'il y en avait des familles logées dans les maisons et sous le même toit avec les habitants naturels des lieux », recourut au Conseil pour mettre fin promptement et vigoureusement à ce désordre; « la pureté à laquelle le christianisme oblige les chrétiens, était-il dit dans la requête, ne pouvant qu'être offensée de cet état de choses », il était urgent de défendre aux juifs de loger avec les chrétiens.

Le 23 décembre 1740, le Conseil souverain, « faisant droit sur les réquisitions du procureur général du roi, fit défenses aux juifs de se loger en mêmes maisons avec les chrétiens et aux propriétaires d'icelles de leur en passer bail, ordonna que ceux des juifs qui se trouvaient dans ce cas videraient leurs habitations dans le mois : le

tout sous peine de 1000 livres d'amende contre chacun des contrevenants ».

Mais le Conseil souverain, en faisant défenses aux israélites de loger chez des chrétiens, entendait-il parler des luthériens ou des catholiques seulement? En d'autres termes, les israélites pouvaient-ils loger sous le même toit que des luthériens? C'était une grave question d'interprétation d'arrêt qui devait être soulevée, six ans après, à l'occasion d'une requête présentée par un israélite de Müttersholtz; voici dans quelles circonstances :

Le sieur Günsburger, israélite, demeurait à Müttersholtz dans la même maison qu'un luthérien, qui en était le propriétaire; Genève et Jérusalem vivaient en bonne intelligence, et jamais le propriétaire n'avait à se plaindre du locataire. Un bailli survint, le bailli de Müttersholtz, qui, armé de l'arrêt prononcé, le 23 décembre 1740, par le Conseil souverain, vint troubler ces excellents rapports et porter aux droits du propriétaire la plus grave atteinte.

En vain le luthérien dit au magistrat : Laissez-moi mon israélite; j'en suis enchanté sous tous les rapports; ne m'enlevez pas un excellent locataire et un bon voisin; en vain, l'israélite jura ses grands dieux qu'il était la perle des locataires, qu'il payait exactement son terme et qu'il n'avait jamais eu la moindre difficulté avec son propriétaire. Le bailli resta sourd à toutes ces observations, et, après s'être efforcé de démontrer au luthérien l'énorme danger que pouvait offrir le voisinage d'un juif, il somma celui-ci de vider les lieux incontinent, et de ne pas contaminer plus longtemps la demeure d'un chrétien; l'infortuné Günsburger se vit forcé de déguerpir au plus tôt, et d'aller demander l'hospitalité à l'un de ses coreligionnaires; plein de commisération, l'israélite ouvrit sa porte à la famille Günsburger, qui s'installa dans une partie de son logement.

La dynastie Günsburger n'était malheureusement pas au bout de ses tribulations; bientôt celui qui l'avait recueillie la pria d'aller demeurer ailleurs : l'accroissement de sa propre famille ne lui permettait point de lui donner asile plus longtemps.

M. Günsburger se mit en campagne et acquit en peu de temps la désolante certitude qu'il ne trouverait de domicile qu'en plein air : les maisons juives étaient encombrées de population; quant aux maisons occupées par des catholiques et des luthériens, il ne fallait évidemment pas y songer.

En cette occurrence, que devait faire M. Günsburger? Quitter la commune de Müttersholtz ou faire décider par le Conseil souverain

d'Alsace que son arrêt du 23 décembre 1740 ne concernait que les catholiques et nullement les luthériens? L'israélite, placé dans cette alternative, prit le parti de s'adresser au Conseil souverain et de lui présenter requête, pour faire dire que les défenses portées en l'arrêt de 1740 ne concernaient que les juifs et les propriétaires catholiques, et qu'il serait permis au requérant de loger sous même toit que des luthériens.

L'arrêt de 1740, disait-il dans sa requête, a pour but de maintenir la religion dans sa pureté et d'en éloigner les superstitions judaïques; or le Conseil ne peut avoir eu si grande sollicitude que pour la religion catholique; donc l'arrêt, en mettant à l'abri de l'infection la religion, n'a pu se préoccuper des luthériens, qui peuvent, sans nul inconvénient, loger des juifs sous leur toit.

Le syllogisme du sieur Günsburger n'eut pas un grand succès; le 10 décembre 1746, le Conseil souverain, « faisant droit sur les réquisitions du procureur général du roi, a ordonné qu'il serait mis néant sur la requête ».

S'il y avait eu des anabaptistes à Müttersholtz, le sieur Günsburger aurait eu la ressource de soulever une nouvelle question et de présenter au Conseil une deuxième requête; mais Müttersholtz ne possédait pas le moindre anabaptiste, et il ne resta plus à l'israélite qu'à s'expatrier avec toute sa famille, pour aller demander un logement à des localités plus judaïques et moins encombrées.

Toujours est-il qu'on ne sait encore si le même toit peut abriter, sans de grands dangers, un anabaptiste et un israélite; il est vraiment regrettable que cette question délicate n'ait pas été résolue par le Conseil souverain.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

Par sa décision en date du 24 mai 1861, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a accordé un secours de 2,000 fr. pour aider au payement des travaux de construction du temple de Fontainebleau.

— Le Consistoire de Paris a l'honneur d'informer ses administrés

de la circonscription, de la prochaine vacance de trois places d'élèves boursiers au séminaire israélite.

Aux termes de l'article 2 du règlement d'administration et d'ordre intérieur pour le séminaire, les candidats qui désirent concourir pour une bourse gratuite subissent un examen préalable au chef-lieu de leur circonscription respective. En conséquence, les candidats de la circonscription consistoriale de Paris qui désirent prendre part à ce concours sont invités à transmettre leur déclaration au Consistoire et à se mettre en mesure de passer l'examen exigé.

— Le jeudi 23 mai a eu lieu au temple consistorial de Paris la cérémonie de la majorité religieuse des enfants des deux sexes; leur nombre était de 150 environ. M. Javal, membre du Consistoire central, y assistait; le Consistoire départemental brillait par son absence.

— Des réclamations diverses nous ont été adressées au sujet du service des inhumations des pauvres. C'est ainsi qu'on a constaté l'absence du rabbin délégué au cimetière Montparnasse, vendredi 24 mai; quelquefois les rabbins négligent de se revêtir de leur costume. Nous espérons que ces faits regrettables ne se renouvelleront pas.

— L'honorable M Kœnigswarter, député au Corps législatif, vient d'être nommé, par décret impérial, membre du Conseil municipal de la ville de Paris et de la commission départementale de la Seine.

— S. M. le roi des Belges vient d'élever M. Isaac Péreire, président de la Société générale du Crédit mobilier, au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold. Les insignes de l'Ordre ont été adressés à M. J. Péreire, avec une lettre des plus flatteuses, par S. A. R. le duc de Brabant. Cette distinction est une juste récompense des services éminents que M. J. Péreire a, depuis vingt-cinq ans, rendus à l'industrie européenne. (*Correspondance générale.*)

— On nous écrit de Bordeaux :

« Le Consistoire laisse à la Société de *guémilout hassadim* ses attributions premières, sauf la direction des inhumations. A cet effet, une nouvelle administration, portant le titre de לוית מתים, a été nommée par le Consistoire, et dont l'installation a eu lieu le second jour de Schabouoth, en présence de la communauté et des diverses administrations du culte, avant le cantique chanté à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration de notre temple. Les administrateurs nommés sont MM. Nathan Mayer, Isaac Camis, Abraham de Salomon Léon et Abraham Castro, ministre officiant.

« Comme toujours, la parole de notre grand rabbin, à la dernière fête, a produit sur les assistants son effet habituel et laissera une profonde impression dans nos cœurs. »

— M. le professeur Franck, directeur de l'institution israélite de Lyon, obtient de plus en plus des succès distingués dans son enseignement. Sa réputation dans la grande ville lui amène de jeunes catholiques qu'il prépare aux examens du baccalauréat et des écoles. C'est ainsi qu'à la session du mois d'avril dernier, trois de ses élèves chrétiens ont été admis, l'un pour les lettres, les deux autres pour les sciences. Ce fait, qui s'est déjà souvent reproduit, fait honneur au digne professeur israélite et à sa science profonde, et aussi au judaïsme lyonnais, qui inspire à des populations ardemment chrétiennes tant de confiance et de respect pour un maître de notre culte.

— L'École israélite d'arts et métiers du Bas-Rhin vient de publier un compte rendu fort développé et fort satisfaisant de sa situation pendant l'année 1860. Le nombre des élèves était en moyenne de cinquante; les recettes s'élevaient à 16,381 fr. 66 c., et les dépenses à 15,217 fr. 13 c. Des allocations avaient été accordées par plusieurs conseils municipaux du département. Cependant, malgré les félicitations que l'École s'adresse à juste titre, nous voyons la moitié des communautés israélites du Bas-Rhin s'abstenir encore de prendre part aux souscriptions. C'est un fait très regrettable qui doit donner aux protecteurs non israélites de cet utile établissement une singulière idée de notre amour du travail.

— M. Louis Lévy, chef de la plus importante maison de banque et de commerce de la province d'Oran (Algérie), a été nommé membre du conseil municipal de cette ville.

Il vient aussi de recevoir l'*exequatur* du gouvernement français pour l'exercice des fonctions de vice-consul, poste honorifique auquel il a été appelé par S. M. l'empereur de Russie.

M. Louis Lévy est un des israélites les plus éminents de l'Afrique française.

— Par arrêté du 9 février 1861, et sur la proposition du conseil académique d'Alger, M. le ministre de l'instruction publique a décerné une mention honorable à M. Uri, directeur de l'école israélite française de Tlemcen.

M. Uri est un des jeunes professeurs israélites qui ont le plus contribué à introduire dans le judaïsme algérien les progrès religieux, moraux et civilisateurs de la mère-patrie, et à élever nos coreligion-

naires africains au rang distingué où ils jouissent de la considération et de la sympathie de la France et de son gouvernement.

POLOGNE.

La correspondance ci-après de Varsovie se recommande à l'attention, parce qu'elle explique mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent l'attitude de la population juive de Varsovie et du reste de la Pologne dans les derniers événements de ce pays :

*Correspondance particulière de l'*ÉCHO DE BRUXELLES.

Varsovie, le 31 mars 1861.

La population israélite du royaume de Pologne s'associe de plus en plus au mouvement national ; elle répond avec enthousiasme aux sentiments fraternels que lui témoigne la population chrétienne. Aux termes d'un décret constitutionnel du 21 décembre 1807, les israélites avaient acquis la jouissance de tous les droits politiques ; mais, par une ordonnance *secrète* et *non promulguée* du 17 octobre 1808, ils furent dépouillés de l'exercice des droits civiques.

La constitution de 1815, dans son article 11, exclut les juifs non-seulement de tous droits politiques, mais même de tous droits civils. Et certes, ce n'est pas le retour à une constitution reposant sur de tels principes qui pourrait actuellement satisfaire l'esprit public.

Néanmoins, les juifs de la Pologne, quoique encore exclus *légalement* de la jouissance des droits politiques, ressentent une vive affection pour la cause nationale de la Pologne, en voyant que la population chrétienne de toutes les classes commence à les considérer comme des concitoyens d'une même patrie.

Il est d'usage, en Pologne, chez les catholiques, de célébrer le jour de Pâque par un festin traditionnel, que l'on nomme *le Bénit ;* or, les juifs de Varsovie ont recueilli entre eux une somme de 9,200 florins qu'ils ont fait distribuer aux pauvres familles catholiques de la classe ouvrière, afin que celles-ci pussent pourvoir aux dépenses de ce repas national : *le Bénit.*

Je vous transmets ici le texte de la lettre que les juifs viennent d'adresser aux chefs des corps de métiers :

« Varsovie, le 24 mars 1861.

« Dans ce temps heureux de conciliation et d'union de toutes les classes et de toutes les croyances en un seul sentiment d'amour de la patrie, la fête de Pâque

arrive pour la première fois; l'habitude est de la célébrer solennellement chez les chrétiens comme chez les juifs.

« Ayant appris qu'un grand nombre d'ouvriers d'industries et de métiers n'ont pas d'occupation suffisante, et qu'ils sont privés des moyens de célébrer cette fête d'après l'antique usage polonais, des concitoyens de la religion mosaïque, pénétrés de la sympathie fraternelle à l'égard de cette classe utile de notre population, ont conçu le projet de recueillir à la hâte entre leurs coreligionnaires une collecte en faveur des ouvriers chrétiens indigents.

« Nous déposons la somme recueillie de 9,200 florins entre les mains de l'honorable chanoine Stecki, ainsi que des chefs des corps de métiers, en les priant qu'ils veuillent la distribuer entre les ouvriers nécessiteux.

« Au nom de nos coreligionnaires.
« Bernard Cohn, Herman Mayer, M. Fajans. »

Ces élans de patriotisme et de fraternité entre la population chrétienne et juive, en Pologne, constituent une nouvelle phase dans l'histoire de notre pays, et cette union fraternelle de toutes les classes, de tous les divers croyants religieux, couronnera certes de succès les efforts patriotiques de la Pologne réveillée de sa léthargie... *Concordia parvæ crescunt.*

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, le 30 avril :

« Le 23 mars, un incendie avait éclaté dans le quartier juif; mais, grâce à la prompte intervention des pompiers militaires, on était parvenu à en triompher rapidement. A cette occasion, les israélites ont présenté une Adresse de remercîments au gouvernement. »

ALLEMAGNE.

Dresde, le 19 avril. — Aujourd'hui est mort un de nos plus riches et plus considérés citoyens, le banquier israélite M. Schie. C'était un des hommes les plus fortunés du pays et qui jouissait de la confiance générale et de l'amour de tous.

— S. A. R. le grand-duc de Bade a daigné accepter gracieusement le protectorat de l'association israélite de chant (*Chorverein*) de Carlsruhe, fondée en cette ville dans le but principal de relever le culte israélite.

— L'inauguration solennelle de la nouvelle synagogue de Stuttgardt a eu lieu le vendredi soir, 3 mai, avec une grande pompe. Outre les dignitaires d'État qui y assistaient, on remarquait les autorités départementales et municipales, le clergé évangélique et catholique, et un nombre considérable de notabilités de tous les cultes

venues pour admirer le magnifique temple, qui est un chef-d'œuvre d'architecture. A six heures eut lieu l'entrée des rouleaux de la Thora, accompagnés du grand rabbin docteur Maier, de l'officiant Eichberg, des rabbins de Carlsruhe, de Mannheim, de Heidelberg, de Francfort de Mayence, et des rabbins de Wurtemberg. L'illumination était magique.

Au banquet très brillant qui a eu lieu à l'occasion de cette solennité, M. le grand rabbin de Stuttgardt a porté le toast suivant, accueilli avec de bruyants applaudissements :

« A Sa Majesté le Roi !

« L'histoire fait l'éloge d'Auguste, en disant qu'il a laissé à son successeur une Rome de pierre, qui était une Rome de bois à son avénement. Notre roi peut se vanter d'une chose analogue. Quand il monta sur le trône, Stuttgardt était une petite ville avec des maisons de bois en majeure partie ; elle est devenue sous son règne une grande ville avec des constructions monumentales qui peuvent lutter avec les plus belles et les plus grandioses d'autres villes. Parmi les monuments d'architecture élevés sous le règne de ce roi, l'édifice dont la fête de consécration nous réunit ici dans un joyeux repas occupera dans tous les temps une place distinguée.

« Il est vrai que notre synagogue n'a pas été construite par ordre du roi, mais par le commandement du Roi de tous les rois ; cependant notre bien-aimé souverain n'y est pas reste sans influence. Pour l'édification de cette synagogue on avait besoin avant tout d'une liberté de conscience entière, c'est-à-dire le droit, non seulement de pratiquer librement la religion, mais aussi de fonder tous les établissements nécessaires à sa conservation et à son honneur. Or, cette liberté de conscience, nous la devons à notre auguste roi, qui, le premier des princes d'Allemagne, éleva l'église israélite au rang d'église d'Etat, et lui conféra tous les droits et autorisations des autres cultes du pays.

« Mais non seulement la liberté de conscience était nécessaire pour élever une pareille synagogue, mais aussi la liberté industrielle, le droit d'exercer tout état convenable et toute industrie honnête dans tous les lieux du royaume. C'est à ce droit que la communauté d'ici est redevable de son nombre et de sa prospérité qui lui a donné la possibilité de faire construire cette maison de Dieu. Avec les restrictions commerciales d'autrefois, une telle dépense lui eût été impossible. Or, n'est-ce pas encore notre roi qui nous accorda également cette liberté ?

« Vous voyez, Messieurs, que notre roi a acquis le plein droit, et que nous avons le devoir que nous pensions à lui aujourd'hui avec amour et vénération, et que nous buvions à sa santé et à sa vie.

« *Vive Sa Majesté le Roi !* »

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 11. — JUILLET 1861.

BULLETIN.

Plusieurs israélites viennent d'être élus membres de conseils généraux, notamment dans les départements de la Gironde, des Hautes-Pyrénées, de la Moselle et du Haut-Rhin.

Un membre du Consistoire central a été nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Certes nous éprouvons une grande joie quand un des nôtres reçoit du chef de l'État, c'est-à-dire du pays entier, une distinction quelconque, surtout si elle est conférée pour des services rendus à la religion ; alors c'est la religion elle-mêne qui est honorée, glorifiée, devant Dieu et devant les hommes.

Cependant nous ne pouvons nous empêcher, à ce sujet, de présenter une réflexion générale par laquelle nous ne voulons faire aucune allusiou personnelle.

Il est au milieu de nous des personnages qui éprouvent le besoin, comme on dit, de voir briller sur leur poitrine l'étoile de l'honneur ; mais comme il n'y a rien dans leur vie, leur caractère,

leurs actes ou leurs vertus, qui puisse leur mériter cette distinction, ils se rappellent qu'ils sont un peu juifs, un peu membres du Consistoire, un peu président d'une société charitable qu'ils ne président jamais; alors ils demandent hardiment la décoration au nom du judaïsme, qu'ils ont depuis longtemps oublié, banni de leur société, chassé de leur maison, repoussé comme une tache ou comme une honte, et pour lequel ils affichent journellement le plus superbe mépris. Voilà comment il est des gens qui exploitent la religion qu'ils ne cessent de fouler aux pieds! Et eux, décorés pour leur judaïsme, peut-être si dans un salon on leur demande à quelle occasion cet honneur leur est venu, répondront-ils : Nous avons rendu des services au pape!

Il serait à désirer que M. le ministre des cultes, avant de céder aux vœux de ces hommes, leur demandât ce qu'ils ont fait réellement pour la religion dont ils réclament une récompense, un payement.

Dernièrement, à l'office de samedi matin, au temple de la rue Lamartine, on a dit des prières pour le repos de l'âme du comte de Cavour, l'illustre ministre italien.

Ce fait, par la forme où il s'est produit, et par le fond, appelle nos observations critiques.

D'abord c'était un laïque qui, se levant au milieu du service divin, et prenant la parole pour rappeler les services rendus par M. de Cavour au judaïsme italien, demanda les prières des fidèles pour le défunt. Une pareille initiative devait être prise par le rabbin, car il s'agissait d'accomplir une cérémonie religieuse. De quel droit un laïque empiète-t-il ainsi sur l'autorité religieuse? Que dirait-on si, dans une église catholique, un assistant n'ayant aucun caractère ecclésiastique se mettait à faire un discours de ce genre pour demander des prières en faveur de n'importe qui?

Au fond, M. de Cavour n'avait pas grand'chose à faire pour nos coreligionnaires de l'autre côté des Alpes; ceux du Piémont sont émancipés depuis longtemps, et lorsque, par suite des annexions, le statut piémontais fut promulgué à Parme, à Modène, à Florence, à Bologne, à Naples, les israélites de ces pays furent naturellement émancipés à leur tour. M. de Cavour n'avait qu'à appliquer la loi; il ne devait, il ne pouvait faire autrement. Quand, en 1830, les Français entrèrent à Alger et y apportèrent notre drapeau et notre Charte, les juifs africains furent affranchis d'une longue oppression,

et ils n'avaient pas à en remercier particulièrement les ministres de Charles X. Aujourd'hui que, également par suite de l'annexion, la communauté israélite de Nice fait partie du judaïsme français, et que le rabbin de cette ville reçoit un traitement de notre Gouvernement, il n'a pas besoin non plus de remercier le ministre des cultes qui applique en sa faveur la loi générale de la France. Or M. de Cavour n'a pas fait autre chose. Les hommes éminents, comme, par exemple, l'archevêque de Munich, qui, dans les assemblées législatives de beaucoup de pays intolérants, combattent en faveur des israélites en présence de vieilles lois barbares encore en vigueur, ces hommes méritent mille fois mieux du judaïsme qu'un ministre constitutionnel n'ayant qu'à mettre à exécution la constitution libérale de son pays.

Ces sortes de manifestations ont d'ailleurs une couleur politique qu'il faudrait éloigner soigneusement de la maison de Dieu. Comment pourrait-on empêcher maintenant, dans le temple de la rue Lamartine, un autre assistant de demander des prières pour le prince Gortschakoff?

Unefeuille israélite de Paris, en parlant dernièrement de la nomination de M. Franck aux fonctions de membre du conseil impérial de l'instruction publique, « s'étonne *naturellement* de ne pas voir aussi, à la suite des noms d'évêques catholiques et de pasteurs protestants, celui du vénérable grand rabbin du Consistoire central, » et elle regrette *qu'à côté du représentant laïque* des israélites français l'on ne puisse voir aussi notre premier pasteur.

Si cette feuille avait eu le courage de dire toute la vérité, elle aurait d'abord reconnu qu'il était exorbitant, absurde, de demander, au sein du conseil impérial, pour cent mille israélites, deux représentants, lorsque deux millions de protestants n'en ont pas davantage. Puis elle aurait flétri avec nous cette usurpation scandaleuse d'un laïque, d'un homme fort peu israélite par sa vie extérieure, qui continue à représenter le judaïsme à côté des représentants ecclésiastiques des autres cultes. A toutes les époques et dans tous les pays, notre religion était toujours et est encore aujourd'hui représentée par les rabbins; le rabbinat français seul, qui occupe cependant une position officielle dans l'État, est placé hors de cette loi commune, déclaré indigne de représenter la religion; et la Synagogue de France n'ose placer, à côté des ministres des autres communions, aucun rabbin ni grand rabbin, mais l'éternel professeur *du Droit des gens*, qui respecte si peu les droits de ses frères et de son culte!

De nobles actes de charité et de fraternité israélite s'accomplissent depuis quelque temps au milieu de nous. C'est ainsi que M. Bischoffsheim, banquier à Paris, vient d'instituer une fondation dont les rentes, s'élevant à 15,000 fr., seront affectées à un but aussi utile que méritoire. Trois villes où le généreux donateur a successivement résidé partageront le bénéfice de ce bienfait; ce sont: Amsterdam, Mayence, et Paris, qui recevra annuellement 7,500 fr. Cette somme est destinée à venir au secours de jeunes israélites se vouant aux diverses carrières libérales, que leur position, leur conduite et leurs succès pendant leurs études désigneront au choix du comité institué à cet effet par M. Bischoffsheim.

Nous publierons prochainement les statuts de cette œuvre, qui est digne des sentiments pieux et élevés de notre éminent coreligionnaire.

Une dame israélite, Mlle Rouget, a laissé par testament toute sa fortune, s'élevant à la somme de 120,000 fr., au Consistoire de Paris, en faveur des institutions de bienfaisance. Nous apprenons que des membres de la famille de la charitable défunte ont engagé une action judiciaire contre la légalité de ce testament.

Un israélite originaire de Hambourg, qui s'établit, il y a une vingtaine d'années, à Nantes, où il a vécu fort retiré, sans rapport avec la communauté, vient de mourir en cette ville, entouré de coreligionnaires qu'il a édifiés par ses prières et sa confession de foi. Il a fait à la communauté une donation de 3,000 fr.; aux pauvres de tous les cultes, 3,000 fr.; à ceux de sa ville natale, 3,000 fr.; à l'hôpital de Nantes, 3,000 fr. Lorsqu'on a procédé à la purification du corps, on a trouvé attaché sur sa poitrine un petit sachet renfermant les parchemins écrits pour les *tephillin* et la *mesousa*.

Un protestant de Metz, M. Müller, a fait à l'hôpital israélite de cette ville un legs de 13,000 fr. Un autre bienfaiteur, qui a voulu rester inconnu, a également fait à cet établissement un don de 5,000 fr.

Le judaïsme universel vient de faire une grande et douloureuse perte par la mort de M. Meyer Lehren, premier administrateur de la communauté israélite d'Amsterdam, et président du comité central pour le soutien des pauvres en Palestine. Par sa piété ardente, son noble caractère, sa science théologique, sa haute position sociale, ses vertus privées et publiques, et son amour sans bornes pour ses frères, M. Meyer Lehren était une lumière et une gloire du judaïsme mo-

derne. Son illustre frère, R. Hirsch Lehren, l'a précédé de quelques années dans le sein de l'Éternel.

M. Stein, rabbin depuis 1843 de la communauté réformiste de Francfort-sur-le-Mein, vient de donner sa démission. Il se plaint, dans une brochure publiée à ce sujet, du peu de respect et de déférence qu'il rencontre au sein de l'administration de sa communauté, et de la position souvent humiliante qu'on lui a faite. Mais ces grands prêtres de la réforme, qui affichent tous les jours le plus grand mépris pour nos anciens docteurs de la loi, les plus illustres et les plus vénérés d'Israël, niant leur autorité, rejetant leurs enseignements sacrés, soumettant même Moïse et les prophètes à une critique outrageante, comment peuvent-ils espérer d'inspirer à leur tour la moindre estime et d'exercer la moindre autorité? Nos anciens rabbins, et encore les rabbins orthodoxes de nos jours, jouissent du respect de tous, parce qu'ils sont les fidèles continuateurs et les représentants d'une autorité spirituelle supérieure remontant, à travers les âges, jusqu'au Sinaï. Mais les pontifes de la réforme qui ont brisé le lien des saintes traditions, quelle autorité peut-il résider en eux, et quelle considération peuvent-ils exciter? Ils sont institués, non pour continuer à édifier le temple, mais pour le démolir; et après qu'ils ont rempli leur tâche déplorable, l'œuvre de démolition s'attaque à eux-mêmes! M. *Stein*, qui était une *pierre angulaire* de la réforme, le voilà jeté en bas. כי מכבדי אכבד ובזי יקלו.

Notre savant confrère de Verceil, M. le professeur Giuseppe Levi, un des directeurs de l'*Educatore israelita*, vient de publier un grand travail sur le Talmud, dans le but de le faire connaître aux chrétiens pour la glorification de notre sainte religion. Ce livre, dédié à M. Albert Cohn, a été publié par le premier éditeur d'Italie.

M. Levi a aussi fait paraître, dans son journal même, un travail important intitulé : *Profession de foi israélite*. L'auteur nous fait l'honneur de nous communiquer la pensée de cette étude ; il dit :

« J'ouvre la voie à de grandes réformes rituelles, mais au fond je suis très-orthodoxe.

« En effet, ce qui manque au judaïsme rituel, c'est un centre, une autorité suprême et vivante. De là son immobilité *théorique*, dépassée par les progrès du siècle. Les rabbins ont bien raison de repousser une autorité réformatrice qui serait illégitime.

« Je me suis efforcé de rechercher cette autorité suprême dans le Talmud même et dans ses règles rituelles les plus incontestées.

« Je n'abroge rien, je ne repousse rien, je me borne à proposer un moyen *légal* et *talmudique* pour rompre l'immobilité théorique du judaïsme rituel. Le reste est la tâche des rabbins. »

Nous croyons, nous sommes convaincu que l'auteur est animé des meilleures, des plus pures intentions ; mais nous ne voyons pas la nécessité de rompre, comme il dit, l'immobilité théorique du judaïsme rituel. La religion, œuvre de Dieu, n'a pas besoin de se modeler sur les progrès du siècle, œuvre des hommes, et qui change de forme, souvent de fond, avec chaque génération, et au delà de chaque frontière géographique. Mais que M. le professeur Levi continue à cultiver la science sacrée, à chercher la vérité israélite, et il la trouvera.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*, le 19 juin :

« Il a été donné hier .... un grand dîner à l'ambassade ottomane ; on y avait invité tous les sujets du Sultan présents à Paris. Cette réunion avait lieu à l'occasion d'une grande fête de l'islamisme, le Courban-Baïram (commémoration du sacrifice d'Abraham). Il est d'usage dans tout l'empire ottoman d'égorger un mouton à cette occasion, et les plus hauts dignitaires de l'empire ne sont pas dispensés de s'astreindre à la coutume. Le Sultan lui-même, dont on sait les tendances inoffensives et l'horreur pour le sang, fait tout au moins le simulacre du sacrifice sur un animal condamné qui est livré immédiatement à des mains impitoyables. A l'occasion de cette solennité, Vely-Pacha, l'ambassadeur ottoman à Paris, a envoyé un mouton à chacun des hôpitaux de notre capitale. »

Le judaïsme est en vérité au fond de tout ce que les nations les plus puissantes et les plus illustres ont de bien, de beau et de touchant dans leurs croyances et leurs cérémonies religieuses.

La Gazette commerciale allemande de New-York dit dans son numéro du 8 mai :

« A Westpoint, Géorgie, il s'est formé une compagnie de rebelles juifs qui a juré de planter son drapeau sur le Capitole de Washington, ou de mourir dans cette entreprise. Avec tout notre amour pour nos coreligionnaires (ajoute le rédacteur, qui est israélite), nous devons espérer que la seconde alternative de ce serment s'accomplisse. »

Il serait impardonnable de la part de nos coreligionnaires américains de déserter et de combattre l'Union, qui a proclamé l'émancipation de nos frères, lorsque le monde entier les avait encore persécutés. Nous aimons à penser que le fait rapporté par la feuille de New-York

manque d'exactitude, ou que les rebelles juifs dont il s'agit ont été forcés à une extravagance coupable par les populations au sein desquelles ils vivent.

Le *Siècle*, dans son numéro du 23 juin, contient, sous la signature de M. Louis Jourdan, un article fort remarquable sur un fait qui porte une vive atteinte à la liberté de conscience des soldats protestants et israélites ; il y est dit :

« Nous recevons de Lyon une lettre par laquelle on nous informe que chaque dimanche M. le maréchal Castellane oblige deux régiments à assister au service divin célébré dans l'enceinte du camp de Sathonay ; que dans un des régiments ainsi contraints se rencontrent notamment 200 protestants, 20 à 25 israélites, et que cependant l'officier, le sous-officier ou le soldat qui essayerait de se soustraire à ce service, serait sévèrement puni.

« M. le maréchal Magnan, si notre mémoire ne nous trompe pas, a, au contraire, déclaré devant le Sénat que, dans l'étendue de la division qu'il commande, un militaire n'appartenant point au culte catholique n'était point tenu d'assister en armes aux cérémonies de ce culte.

« Il n'y a donc pas unité dans le mode d'application des règlements militaires ? La question que soulève cette divergence a depuis longtemps déjà paru tellement grave, que la plupart des consistoires protestants de France, et probablement aussi les consistoires israélites, ont saisi M. le ministre des cultes, d'une part, et les ministres de la guerre et de la marine, de l'autre, de la question de savoir si les militaires protestants ou israélites appelés sous les drapeaux par la loi du recrutement peuvent être forcés dans leur conscience au point de faire acte public d'adhésion à un culte qui n'est pas le leur, comme de suivre en armes les processions, plier le genou devant le saint sacrement, ou à l'élévation pendant la messe.

« Déjà il est arrivé bien des fois, et tout récemment encore, que des militaires appartenant à d'autres communions que la communion catholique ont témoigné leur répugnance à l'accomplissement d'actes extérieurs en opposition avec leur foi. C'est sur les plaintes de ces citoyens que les consistoires ont été saisis, et que ceux-ci, à leur tour, ont saisi de la question les ministres compétents.

« La presse ne saurait rester indifférente à un débat de cette nature, qui intéresse au plus haut degré la plus inviolable des libertés, la liberté de conscience, et qui, d'un autre côté, touche au maintien de la discipline militaire, et, par conséquent, de l'ordre intérieur et de la sûreté extérieure. »

Et après avoir discuté cette question avec la force du talent et l'autorité de la constitution française, en invoquant la parole de Napoléon Ier en faveur de la liberté de conscience, contre laquelle, disait le grand empereur, *la loi et le prince ne peuvent rien*, le rédacteur du *Siècle* dit :

« Que faire donc ? Faut-il modifier les règlements militaires ? Oui, sans doute, s'il n'est pas d'autre moyen de faire respecter la liberté de conscience. Mais c'est toujours chose grave que de toucher à ce qui constitue la discipline de l'armée.

Ne serait-il pas plus simple, plus conforme à notre organisation sociale, à notre constitution, devant laquelle tous les cultes sont égaux, de supprimer absolument toute manifestation religieuse extérieure; ou tout au moins, si, contrairement à toute prévision, des manifestations religieuses extérieures étaient jugées nécessaires, de décider en principe que nulle force armée, nul fonctionnaire ne sera tenu d'y assister ?

« La religion catholique n'est plus, Dieu merci ! la religion de l'État. L'État ne lui doit ni plus ni moins qu'il ne doit aux autres cultes. Pourquoi honorerait-on la religion de la majorité plus qu'on n'honore celle de la minorité ? Pourquoi permettrait-on à l'une ce que l'on ne permettrait pas aux autres ? Et, en admettant même que les cérémonies extérieures soient indispensables, — ce que nous nions formellement, — pourquoi l'armée, pourquoi les fonctionnaires publics seraient-ils tenus d'y assister ?

« Louis JOURDAN. »

Nous reviendrons sur cette grave question.

S. BLOCH.

LA FRANCE ISRAÉLITE.

Tu t'étendras à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi, et toutes les générations de la terre seront bénies en toi et en ta postérité.

(Genèse, XXVIII, 11.)

V

Notre deuxième proposition était formulée en ces termes :

« Le judaïsme français, tout en s'appuyant sur le bras de l'État, doit acquérir une pleine et entière indépendance, et ne voir dans la protection du pouvoir temporel que la pierre du rocher sur laquelle il peut graver en toute liberté les paroles du Commandement. »

Au premier abord on pourrait se demander : Que manque-t-il donc à l'indépendance du judaïsme français ? Qu'a-t-il donc encore à désirer, à acquérir sous le rapport de la liberté et du droit ? N'est-il pas, non un culte toléré et librement pratiqué, mais une religion d'État, ayant sa place dans la constitution de l'empire, ses manifestations spirituelles dans le temple et dans la presse, ses ressources matérielles dans le Trésor public, ses protecteurs et ses gardiens dans un gouvernement juste et libéral, ses organes et au besoin ses défenseurs dans nos assemblées législatives ?

Pour répondre à ces questions, qu'on nous permette de répéter ici

ce que nous avons dit en 1852, et dont la vérité s'est, à notre plus vif regret, trop complétement démontrée; nous avons dit :

« Il ne faut pas le méconnaître, l'État, en se chargeant de l'entretien des cultes, acquiert, à côté du droit de surveillance et de police exercé par lui sur tous les établissements publics et privés, à côté du devoir de donner aide et protection à tous les intérêts, à tous les biens moraux et matériels du pays et du citoyen; il acquiert, en outre, le droit d'intervention, une part du gouvernement intérieur de la chose spirituelle. Pour le subside qu'il accorde, il réclame une certaine somme d'influence et de direction.

« Cette somme d'influence et de gouvernement s'accroît ou diminue en raison de la force ou de l'abandon que le culte rencontre dans son propre sein. Si les membres de la communauté sont fortement attachés à leur temple et à leurs institutions sacrées; s'ils sont toujours prêts à s'imposer tous les sacrifices pour soutenir et développer ces institutions avec le plus d'énergie possible, et s'ils ne voient dans l'appui du dehors que la louable pratique de l'égalité et de la liberté des cultes, alors l'État lui-même sent son intervention justement diminuer, sinon en utilité administrative et en gloire comme signe éclatant de progrès, mais en signification morale et en nécessité absolue; alors le Temple peut dire à l'État : Je reçois tes subsides comme un hommage et un sacrifice, mais non comme un secours et une aumône.

« Si, au contraire, le culte est négligé, abandonné par ses propres enfants; si ses fondements sont ébranlés dans leur cœur et dans leur respect; s'il a besoin de la main étrangère pour exister au moins au dehors après avoir cessé de vivre au dedans; s'il n'est plus, comme dit l'Écriture, « fondé dans les montagnes saintes » (יסודתו בהררי קדש), mais seulement dans les constitutions, les principes ou la bonne volonté du pouvoir temporel, alors la part d'intervention de l'État grandit de plus en plus, et les pulsations de l'élément religieux s'affaiblissent de jour en jour; alors l'État, au lieu de se borner à fournir une pierre à la construction du temple, au lieu d'être l'architecte de Hiram envoyé pour bâtir l'édifice, devient grand pontife, ministre du Très-Haut, pour entretenir la lampe sacrée, garder les Tables de la loi, et offrir des holocaustes sur l'autel de la religion. Alors le culte est sécularisé. »

Et il en est déjà ainsi :

Le judaïsme français ne vit presque plus de sa vie propre. Plein de force et de vigueur pendant vingt siècles d'horribles persécutions, traversant intact le feu des bûchers et les cirques des bêtes féroces, élevant des autels au Seigneur au milieu de la mitraille, il ne peut plus marcher seul au sein de la liberté!

Ses temples et ses établissements d'instruction sont en grande partie construits et entretenus par la Ville et par l'État. Le Dieu d'Israël n'habite plus, comme dans le désert, un tabernacle élevé par l'amour, les dons et les sacrifices de ses enfants, mais un édifice public fourni par la caisse municipale et gouvernementale, ou par la bourse d'actionnaires spéculant sur de gros dividendes, vraie entreprise indus-

trielle. Et les Balaam modernes, qui, aux temps de nos malheurs et de notre misère, s'écrièrent souvent, à l'aspect de nos splendides synagogues : « Ah ! qu'ils sont beaux tes sanctuaires, Jacob ! » disent quelquefois aujourd'hui, au milieu de notre liberté et de nos richesses : « Ah ! voilà un beau temple que la ville a fait faire pour les juifs ! Voilà une belle synagogue conçue et exécutée par l'architecte de la cathédrale ! »... En vérité le Dieu de nos pères ne reconnaît plus Israël dans son sanctuaire ; il n'y a plus que peu de trace de notre amour et de notre adoration ; tout est étranger, les sacrifices et les holocaustes, les chants et les pensées, l'or, le marbre et les cœurs ! « Voilà le feu et le bois, mais où est le sacrifice ? »

Nos rabbins sont des fonctionnaires publics ; recevant leurs moyens d'existence des mains de l'État, ils sont facilement entraînés à penser plus au gouvernement qu'à leurs communautés, à prier avec plus de ferveur pour la prospérité du peuple qui leur donne à vivre qu'à travailler activement aux progrès moraux et spirituels de leurs frères. Ils ne sont plus, comme Moïse, des serviteurs de Dieu, mais des employés de l'État, et les israélites ne sont que leurs troupeaux.

Pour ce qui est de nos Consistoires, surtout des membres du Consistoire central, on peut affirmer hautement que ce sont plutôt des agents du pouvoir que les organes des israélites ; ils s'appliquent mille fois plus à centraliser entre les mains du Gouvernement, ou, ce qui revient au même, entre leurs propres mains, toute l'autorité administrative et spirituelle du judaïsme, qu'à étudier les besoins de la Synagogue de France et à leur donner satisfaction, qu'à maintenir ses droits, son autonomie et le respect inviolable qui lui est dû. Le Consistoire central, qui devrait être, selon la lettre de la loi, l'intermédiaire entre l'État et les israélites, leur représentant et lenr organe, quand a-t-il apporté au Gouvernement les vœux réels de nos coreligionnaires français, sincèrement consultés, consciencieusement écoutés, loyalement représentés ? Le Consistoire central, le mandataire, l'envoyé, le patriarche du judaïsme, ne le voit-on pas bien plus souvent dans les bureaux ministériels, dans les cérémonies publiques, au palais du souverain et aux temples du christianisme, qu'aux offices de nos synagogues et aux assemblées de nos frères ? Nous ne voulons pas dire qu'il est contre nous, ni qu'il n'est pas pour nous, mais nous affirmons qu'il n'est pas avec nous.

VI

Si cet état de choses continue, l'absorption de la chose religieuse par le pouvoir temporel se consommera de plus en plus, et la Synagogue, hypothéquée aujourd'hui entre les mains de l'État, ne pourra plus se racheter et ne s'appartiendra plus jamais. L'État, qui jusqu'à présent n'a revendiqué que le droit de sanction et de protection des actes intérieurs du judaïsme, finira par s'immiscer dans les détails de notre culte (1), intervenir dans le règlement de nos cérémonies et pratiques religieuses, recommander, c'est-à-dire prescrire des modifications, des réformes, d'autant plus qu'il pourra s'en reconnaître autant de droit que ses agents, les membres laïques du Consistoire central, qui, sans qualité aucune, exercent un vrai pouvoir spirituel au milieu de nous. Notre religion perdra de plus en plus son divin caractère d'héritage de Jacob, échangera sa couronne de souveraine des âmes contre la livrée du pouvoir temporel, et l'État, dans les meilleures intentions du monde, finira par dire : Faisons un judaïsme à notre image, à l'image des autres cultes du pays !... Et il l'endormira et lui enlèvera son cœur pour mettre à sa place un mouvement administratif et consistorial remonté par la clef du budget!...

Cet état de choses peut avoir des suites encore plus fâcheuses. Nous nous habituons à considérer le culte du Seigneur comme une chose *en dehors* de nous, séparée de notre vie intime de toute la largeur qui nous sépare des sphères gouvernementales et administratives, sans lien obligé et indissoluble avec notre être moral, comme une institution publique, presque étrangère, où l'âme et les pulsations du judaïsme se font à peine sentir, où l'on n'aperçoit point les sacrifices d'Israël, où les chérubins de l'arche sacrée sont remplacés par le glaive de l'État, les dix commandements par le Code civil, le pontife par un orateur fonctionnaire public, le chef israélite de la communauté par un délégué du bras séculier, et les cantiques de Sion par un rituel politique et social ! Le temple même, ce dernier refuge de la foi de nos pères, sera ainsi défiguré graduellement et finira par lui échapper.

VII

Comment remédier à cela ? Faut-il renoncer à l'entretien de notre culte aux frais de l'État, cette magnifique conquête des temps mo-

(1) On a vu récemment une chose regrettable analogue en Hanovre.

dernes, cette suprême marque de notre émancipation, ce signe resplendissant de l'esprit de tolérance et de justice de la première nation du monde, du génie bienfaisant et civilisateur de la patrie française ? Loin de nous cette pensée ! Mais ce que nous devons faire pour conserver aux générations futures la pureté, l'indépendance et l'honneur du judaïsme, c'est de nous habituer de nouveau *au sacrifice*, au dévouement personnel envers Dieu et son culte ; c'est d'aimer et d'honorer notre religion « de nos biens, de notre cœur et de tous nos moyens » ; c'est de montrer à tous et à nous-mêmes que la Synagogue libre et heureuse d'aujourd'hui n'a pas plus besoin pour vivre des secours étrangers que la Synagogue malheureuse et persécutée des temps anciens ; c'est, en un mot, comme nous avons dit plus haut, de ne voir dans la protection du pouvoir temporel que la pierre du rocher sur laquelle le judaïsme peut graver en toute liberté les paroles du Commandement, non le fondement et la colonne du sanctuaire.

Par notre sacrifice, surtout par notre attachement plus visible à notre religion, par la part plus directe que nous prenons à sa prospérité et à son expansion au milieu de la société, la Synagogue rentrera en possession d'elle-même. Forte et indépendante d'elle-même, l'État ne sera jamais tenté d'exercer sur elle d'autre action que celle d'une protection efficace et d'un appui matériel respectueux. Il déposera à la porte du sanctuaire le don que le pays lui doit ; mais il n'en franchira pas le seuil, et n'entrera pas le fouet à la main et les éperons aux pieds, disant : Le judaïsme, c'est moi !

Par notre sacrifice, la Synagogue n'aura plus besoin de faire antichambre dans les bureaux ministériels pour solliciter les moyens de vivre. Elle pourra traiter avec l'État comme de puissance à puissance, et repousser tout ce qui lui paraîtrait indigne d'elle, attentatoire à sa liberté, à ses droits, à son honneur. Elle pourra refuser à des pontifes indignes et à des administrateurs infidèles le siége que l'État, mal renseigné, leur aura conféré.

Par notre sacrifice, enfin, les hommes égoïstes et avares qui refusent à la religion une obole reconnaîtront d'eux-mêmes qu'ils sont déplacés à la tête d'une communauté où chacun se fait un devoir sacré de contribuer par ses offrandes à l'entretien et à la splendeur du sanctuaire. Ils reconnaîtront que, pour être prince en Israël, il faut autre chose qu'une grande fortune ou une haute fonction publique ; mais qu'il faut, comme nos anciens chefs de tribus, être les premiers à offrir au Seigneur les plus beaux et les plus précieux sacrifices. Aujourd'hui tout Harpagon peut s'asseoir audacieusement sur le trône

de la religion et lui dire : Je vous ai procuré, par mon influence, une aumône du trésor public !

VIII

Dans sa sagesse infinie, Dieu, qui aurait pu dire à nos pères où ils trouveraient l'or et l'argent nécessaires à l'ornementation du tabernacle, comme il a fait sortir l'eau du rocher et fait pleuvoir du pain du ciel, leur a demandé des dons volontaires, selon les inspirations de leur cœur ; car Celui qui pénètre toutes nos pensées et connaît toutes les vertus et tous les défauts de notre nature sait aussi que l'homme s'attache seulement par le sacrifice. Et ce premier sanctuaire d'Israël, élevé dans le désert et en l'absence de tout pouvoir temporel, de tout trésor public, indique bien que l'autel du Très-Haut doit être à l'abri de toute influence, de toute action politique, et n'avoir pas besoin de feu étranger pour alimenter son divin flambeau. Jéroboam, pour détourner les israélites de la route de Jérusalem, plaça des veaux d'or à Bet-El et à Dan. Ne nous laissons pas empêcher, par l'or étranger, de servir fidèlement le Seigneur sur sa sainte montagne !

Oui, le judaïsme français, tout en s'appuyant sur le bras de l'État, doit acquérir une pleine et entière indépendance. Cette indépendance, nous le répétons, dépend du plus ou moins de dévouement et d'amour que nous manifestons nous-mêmes pour notre religion, de l'honneur de laquelle nous sommes tant jaloux, nous tous à quelque opinion que nous appartenions. Plus la religion est à nous, moins elle appartient à l'État ; plus nous lui dressons de couronnes, moins le pouvoir temporel lui forgera d'entraves. Elle est une bénédiction du pays et du peuple où nous vivons, si elle reste une institution divine, si par le caractère religieux de ses chefs, la conduite sainte de ses ministres, l'attachement et l'adoration de tous ses enfants, elle prouve qu'elle est une fille du ciel, non une pensionnaire du trésor public ! L'or de l'Etat doit être un hommage légitime déposé sur notre autel, et ne doit point devenir une chaîne pour les consciences pures, ni une idole de Baal dont les Consistoires seraient les prêtres !

Au moment où une autre religion, colosse incommensurable à côté de la nôtre, remplit le monde de ses doléances et proclame par ses organes qu'elle ne saurait vivre sans de puissants secours étrangers, il est bon et utile que la foi de la vérité israélite montre sa vitalité

immortelle et son avenir impérissable fondés dans l'âme de ses enfants, rayonnant dans la pensée de Dieu, progressant et avançant sur la terre, non avec l'or et les baïonnettes de la force brutale, mais avec la raison et la liberté des hommes!

S. Bloch.

ALLOCUTIONS RELIGIEUSES ET MORALES

A DES JEUNES FILLES ISRAÉLITES.

Une grande et noble dame israélite de Londres, présidente de l'école libre des jeunes filles de cette communauté, a publié, en 1858, vingt-huit discours adressés par elle aux élèves de cette institution. Cette collection, qui a pour titre : *Adresses to young children, originally delivered in the Girl's Free-school*, *Bell-Lane*, contient les chapitres suivants : 1° Dieu est proche de tous ceux qui l'invoquent, 2° De la sainteté du sabbath, 3° La fête de Passah, 4° La fête des Semaines, 5° Le jour des souvenirs (nouvel an), 6° Le jour du pardon, 7° La fête des Cabanes, 8° « Honorez le Seigneur de votre bien », 9° La bonté de Dieu pour Israël, 10° « Enseignez-moi ce que je ne vois point », 11° L'amour infini de Dieu, 12° « Aime ton prochain comme toi-même », 13° L'activité, 14° La persévérance, 15° La beauté est vanité, 16° L'ardeur du travail, 17° L'orgueil, 18° La concorde, 19° L'esprit de conciliation, 20° La justice et la douceur, 21° L'indulgence, 22° L'amour de la vérité, 23° L'influence de la musique, 24° « Gardez votre langue du mal », 25° L'enfance, 26° L'âge mûr, 27° La courte durée de la vie, 28° L'école de la vie.

On voit que le programme est complet, étendu, renfermant tous les éléments d'une bonne et solide instruction religieuse, morale et sociale, pour la jeune fille israélite. Comment l'auteur a-t-il rempli ce programme? Sa haute position nous empêche de faire son éloge, et sa pieuse modestie nous interdit de proclamer son nom, qui est dans la bouche des riches et dans le cœur des pauvres. Mais nous pouvons dire que cette éminente femme d'Israël, en consacrant ses loisirs, ses forces et la lumineuse activité de son esprit, à la sainte et glorieuse mission d'instruire de pauvres enfants dont elle est la bienfaitrice et la visible providence sur la terre, donne à toutes les femmes israélites un grand et magnanime exemple de dévouement, de piété

et de prodigieux sacrifice. Cet exemple, digne des temps bibliques, brille comme une pure et divine étoile à l'horizon du judaïsme moderne.

Pour donner à nos lecteurs une idée des travaux de la noble dame, nous allons leur communiquer son chapitre de la *fête des Semaines* (1).

Chères enfants! la loi divine sur l'observation de la fête des Semaines se trouve au verset 16, chapitre 23, de l'Exode, où il est dit: « Vous célébrerez la fête de la moisson des prémices de votre travail, de tout ce que vous aurez semé dans le champ. » Nous la célébrons bien, dans la maison et au temple, le jour saint; nous offrons des prières et des actions de grâces, et nous nous prosternons devant Dieu, le Tout-Puissant. Cependant il est singulier que les mêmes exercices pieux et la même chaleur de gratitude ne soient pas consacrés à cette fête qu'à celle de Passah. On comprend difficilement la différence que font, non sans doute nos docteurs, mais le peuple et les communautés. La fête de Passah fut instituée comme souvenir de l'affranchissement de la tyrannie de Pharaon; et à l'époque du temple, elle était en outre une fête populaire de joie et de reconnaissance pour la maturité du blé par les rayons printaniers du soleil. Or, la toute-puissance de Dieu et sa bonté inépuisable se montrent aussi bien dans la manifestation quotidienne de sa sollicitude et son amour infini que par l'interruption des lois de la nature. La fête que nous célébrons comme gratitude pour les bénédictions d'une récolte abondante devrait être à nos yeux aussi sacrée que la fête qui rappelle la délivrance miraculeuse de l'Égypte et l'espoir précoce annuel, par les prémices, de riches productions de la terre. Si l'on voulait faire une différence dans l'appréciation des dons célestes, qui pourtant sont tous également admirables et bienfaisants, on devrait plus estimer l'accomplissement que la promesse, et les marques constantes de la protection vigilantes du Seigneur devraient nous paraître plus chères que les preuves de sa toute-puissance pour notre délivrance au jour du danger.

C'est pourquoi la fête des Semaines doit nous être aussi importante que celle de Passah. Vous savez, mes chères enfants, que primitivement elle devait marquer d'une manière solennelle l'achève-

(1) Ce morceau a été traduit par Mlle Pauline Bloch.

ment de la moisson ; on déposait le premier pain du nouveau blé sur la table du sanctuaire.

Les circonstances dans lesquelles ce saint usage fut établi et les épreuves du peuple dans le désert appartiennent aux temps reculés Plus de trente siècles ont passé depuis. Les juges qui régnaient sur les enfants d'Israël, les prophètes qui les guidaient, les rois qui dirigeaient leurs destinées, les peuples païens qui les combattaient, les fiers Assyriens, Babyloniens et Romains, tous ont disparu. Jérusalem appartient aujourd'hui à des maîtres mahométans; le temple est en ruine, l'autel est détruit, nos frères sont dispersés sur toute la terre.... Mais les lois de Dieu sont immuables; elles ne cesseront pas de nous conserver la vie, l'espérance et la foi. Elles sont à tout jamais notre héritage, dans tous les pays où il y a des israélites, au foyer domestique ou à l'étranger, au sein de notre famille ou loin d'elle ; toujours et partout elles sont notre bouclier et notre garde, notre protection et notre forteresse !

La fête des Semaines nous rappelle qu'aux jours du temple toutes les villes et villages de la Palestine célébrèrent la moisson du blé ; les populations quittèrent leurs demeures, passèrent la nuit sous la splendide voûte du ciel, sous la garde silencieuse de la lune et des étoiles, tandis que les hommes pieux étaient plongés dans la prière et les méditations, et élevaient leurs voix, par des chants sacrés, vers le trône du Très-Haut! De grand matin, les anciens de la communauté appelèrent le peuple pour le conduire à la montagne de Sion, à la maison du Seigneur. Un grand cortége fut formé ; les animaux destinés aux sacrifices, les cornes dorées et ornées de branches d'olivier, symboles de la paix, marchèrent devant; puis vinrent les hommes pieux, avec des flûtes, des harpes et des cymbales. Aux portes de Jérusalem, les pèlerins furent accueillis cordialement par les habitants de la ville, et ils se dirigèrent lentement vers le temple, à travers les rues jonchées d'herbes odoriférantes et des plus belles fleurs de l'été; puis ils portèrent au sanctuaire des corbeilles remplies des prémices de leurs jardins et de leurs vergers ; le grand-prêtre déposa les offrandes dans le temple, et des milliers de lévites chantèrent en chœur solennel : « Jetez un regard, ô Seigneur, du haut de votre demeure sainte, du ciel, et bénissez votre peuple d'Israël, et le pays où coulent le lait et le miel. »

Mes chères enfants, nous n'offrons plus de sacrifices de chair, des holocaustes de blanches brebis, de petits chevreaux sans défaut, de la fleur de farine ou des grappes dorées ; nous ne répandons plus l'huile

des olives sur l'autel, nous ne faisons plus monter les nuages argentés de l'encens, mais nous sommes toujours obligés de consacrer au Tout-Puissant les prémices de notre travail. Ce que cela veut dire de nos jours, on vous l'a déjà expliqué; mais il est des enseignements qu'on ne saurait trop s'inculquer, et nous devons nous répéter souvent qu'il est de notre devoir de consacrer à Dieu et à sa loi nos bonnes œuvres, les fruits de notre pensée, de notre temps, de notre sollicitude, de nos capacités, de notre ardent enthousiasme, de notre obéissance absolue. A lui aussi nous devons abandonner les prémices de nos travaux, les œuvres que nous accomplissons dans notre jeunesse, au temps de la santé et de la force, lorsque la vie avec ses devoirs s'étend encore loin devant nous, avant que des maladies, des épreuves et des tribulations aient affaibli nos meilleures forces. Il ne faut pas offrir à notre Père céleste seulement le tardif et incomplet accomplissement de nos devoirs, produit par d'amères expériences, des luttes malheureuses, par des regrets cuisants et des remords; mais nous devons lui dédier *les prémices* de notre travail, dit l'Écriture.

Les récoltes abondantes ne s'obtiennent que par une activité persévérante. Dieu pourrait, par la seule puissance de sa volonté, les faire sortir d'elles-mêmes de la terre; mais il a décidé, dans sa sagesse et sa bonté, qu'elles ne seront recueillies que par un travail loyal, de sorte que ce qu'il y a d'honorable dans nos actes, c'est le produit de notre activité infatigable, bien que nos efforts les plus laborieux seraient vains sans l'assistance et la protection du Seigneur; de même que les semences des champs, répandues par la main du semeur, n'arriveraient pas à maturité sans la bénédiction du divin Créateur, sans la rosée vivifiante, la pluie fécondante et les rayons du soleil. Songez, mes chères jeunes amies, que Dieu a dit: « Nul ne paraîtra les mains vides devant moi! » Cela veut dire que personne ne doit vivre d'une vie inutile et vaine. Si nous voyons que non-seulement les oiseaux et les insectes de l'air, les bêtes des champs et les habitants de la mer, mais aussi les arbres et les plantes de la terre, même les herbes les plus infimes, agissent tous utilement dans ce beau monde, nous ne pouvons douter que la sphère d'action la plus étendue et la plus sublime a été destinée par la divine sagesse aux enfants de l'homme.

Mais rappelez-vous aussi que des vœux ardents, des mouvements puissants, des résolutions sérieuses offertes en toute humilité au Seigneur, dont nous invoquons pieusement la céleste bénédiction, ne

sont encore que des germes, des boutons qui promettent, mais non des fruits; que seulement les années de santé spirituelle et physique, employées à l'accomplissement du devoir et fidèlement consacrées au bien-être de nos semblables, au salut et à l'amélioration des hommes, produisent de nobles actions, qui toutes méritent d'être appelées les fruits de notre activité, et nous permettent d'espérer que nous ne paraîtrons pas « les mains vides devant le Seigneur ».

La fête des Semaines a encore une autre signification : car vous savez, mes chères enfants, qu'elle nous rappelle en même temps la révélation sur le Sinaï. Les dix commandements que Dieu a donnés à nos ancêtres par Moïse, leur prophète et guide (1), non-seulement sont observés par les israélites de toutes les parties du monde, mais ils sont devenus les lois fondamentales de toutes les nations civilisées; et bien que plus de trente siècles soient passés depuis leur promulgation, ils sont encore aujourd'hui la propriété inaliénable de toutes les communautés éclairées, se conservant inaltérables, et sans être atteints par les révolutions des temps, de génération en génération. Puisse tout enfant, dans la sphère de son activité, être dirigé par eux et en reconnaître la beauté et l'excellence! Nous nous bornerons aujourd'hui à les indiquer en quelques traits.

Les premières paroles du Décalogue disent, comme vous savez : « Je suis l'Eternel, votre Dieu, qui vous ai tirés du pays d'Égypte, de la maison des esclaves. Vous n'aurez pas d'autres dieux à côté de moi. » Les israélites, au temps de leur délivrance de la servitude, étaient encore, sous le rapport de la connaissance et de la pensée, dans l'enfance du développement spirituel; ils comprenaient bien mieux la toute-puissance de Dieu par leur délivrance miraculeuse des horreurs de l'esclavage égyptien et leur passage mémorable à travers la mer Rouge que par la contemplation des magnificences du ciel et de la terre, des splendeurs du soleil, de la lune et des étoiles, la vue des hautes montagnes, des vagues mugissantes, et de la sublimité de la création dont ils étaient entourés. Nos ancêtres, reconnaissant enfin la grandeur de Dieu, virent dans l'esclavage la misère la plus dégradante, et dans la liberté la bénédiction suprême de la vie. Dans notre siècle, après tant de recherches et les expériences d'innombrables générations, peu d'hommes pourraient méconnaître la puissance infinie de Dieu; mais pour les Hébreux, entourés de

(1) Les dix commandements ont été donnés directement par Dieu à Israël, sans l'intervention de personne. P. B.

races barbares et idolâtres, rien n'était plus important que la proclamation du grand principe de l'unité de Dieu, cette base impérissable de la foi, qui seule suffisait déjà pour leur apprendre qu'ils devaient leur délivrance à la main du puissant Souverain devant lequel des milliers de monarques tremblaient, le Roi des rois!

« Vous n'aurez pas d'autres dieux à côté de moi, » continue le texte sacré. Les Égyptiens, dont les israélites avaient déjà sucé les idées, honorèrent des divinités innombrables; et au jour du mécontentement et de l'agitation, pendant que Moïse était retiré sur la montagne du Sinaï, nos pères dansèrent devant un veau d'or, sans doute une image du bœuf Apis, et se prosternèrent en adoration devant lui. Aujourd'hui, certes, nous ne sommes plus en danger d'honorer de telles idoles; cependant, chez nous aussi il n'est pas rare que des objets vains dominent toute la pensée de l'homme, repoussent le sentiment du devoir, et occupent ainsi la place qui appartient à la vraie adoration de Dieu et au respect de ses lois. N'est-ce pas là aussi de l'idolâtrie?

L'Éternel dit ensuite : « Vous ne vous ferez point d'images de ce qui est en haut au ciel, ni de ce qui est en bas sur la terre, ou dans l'eau sous la terre; vous ne vous prosternerez pas devant elles, et vous ne les servirez point; car moi, l'Éternel votre Dieu, je suis un Dieu jaloux, et je recherche la faute des pères dans les enfants et les petits-enfants, jusqu'à la quatrième génération, chez ceux qui me haïssent; mais je fais grâce jusqu'à la millième génération à ceux qui m'aiment et observent mes lois. »

Dieu, l'être incorporel et tout esprit, doit être honoré par l'amour du cœur et la chaleur de l'âme; c'est pourquoi il a été défendu aux israélites de représenter le Tout-Puissant par une image, de l'adorer sous une figure quelconque, comme ils pouvaient y être entraînés facilement par l'exemple des Égyptiens, dont les divinités, Osiris et Isis, étaient représentées avec toutes sortes d'attributs variés, ou étaient même des animaux, comme l'ichneumon, qui dévore les œufs de crocodile, et l'ibis, qui fait la chasse aux serpents venimeux et aux insectes. Les Hébreux sont avertis que Dieu punit la désertion des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération. Ces paroles, émanées du Dieu de la miséricorde infinie, pourraient surprendre de prime abord et paraître inexplicables à ceux qui ne réfléchissent point; cependant elles sont fondées sur l'éternelle justice. Les parents qui négligent leur santé ne peuvent procurer à leurs enfants un corps robuste; leurs descendants sont faibles,

maladifs, incapables d'activité; de même ceux dont l'esprit est perverti, ceux qui se souillent de vices et suivent de mauvais exemples, jettent sur la vie de leurs fils et de leurs filles une ombre fâcheuse, ou l'empoisonnent même; de sorte que les défauts des parents rejaillissent sur leurs descendants, tandis que les parents bons et vertueux ne préparent à leurs enfants que des bénédictions

Le troisième commandement dit : « Vous ne prononcerez pas en vain le nom de l'Éternel votre Dieu, car l'Éternel ne laisse pas impuni celui qui profère son nom en vain. » Ce commandement paraît peut-être de moindre importance que les précédents, et on pourrait croire qu'il existe des péchés plus condamnables que la profanation du nom divin. Mais comme la violation de cette loi est déjà en elle-même un crime, l'invocation de Dieu dans un mensonge infâme et le monstrueux rapprochement du Dieu saint et unique d'une fausseté, conduisent à une violation de plus en plus grande de la vérité, et rien ne peut flétrir et perdre davantage l'homme, rien l'enlacer plus complétement dans les péchés les plus terribles et les transgressions de toutes les lois divines.

« Souvenez-vous du jour du sabbath pour le sanctifier », dit le quatrième commandement. J'ai déjà essayé de vous convaincre que le caractère solennel du sabbath n'est pas seulement dans la cessation du travail, mais que nous sanctifions le jour du repos plus complétement et plus véritablement si nous le consacrons à l'examen de nous-mêmes, si nous regardons dans les coins les plus reculés de notre cœur pour voir si nous avons accompli fidèlement notre œuvre, si pendant les six jours nous avons travaillé consciencieusement au bien-être de nos semblables, que nous devons aimer comme nous-mêmes.

« Honorez votre père et votre mère, afin que vos jours se prolongent sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne. » L'amour des parents naît avec les hommes, mais l'Ecriture sainte nous apprend que nous devons faire sortir de ce sentiment naturel des actions méritoires. Aimer son père et sa mère, cela veut dire consacrer à leur service toutes nos forces et toutes nos facultés, leur témoigner sans cesse notre dévouement, aussi bien par l'accomplissement de nos devoirs et notre fidélité inaltérable que par les manifestations et les preuves extérieures de notre amour et de notre respect.

Les trois commandements suivants se rapportent à des péchés et des crimes qui, il faut l'espérer, resteront loin de vous et de tous ceux avec lesquels vous serez en contact.

Le neuvième commandement : « Vous ne porterez pas de faux témoignage contre votre prochain », nous recommande de ne blesser aucun de nos semblables par des paroles, ni de lui causer un dommage quelconque par la calomnie, le dénigrement, le déshonneur, soit dans la maison, soit en société, soit devant la justice.

Nous violons peut-être le plus souvent le dixième commandement contre la convoitise ; nous croyons, parce que cela ne se fait qu'intérieurement, au fond de notre âme, et n'arrive presque jamais à la connaissance des hommes, n'étant visible qu'au regard claivoyant de Dieu, qu'il ne peut y avoir là un péché et que nul mal ne saurait en résulter. C'est une grande erreur ; car la jalousie ronge le cœur, le rend incapable de tout noble sentiment, et le remplit tôt ou tard de rancune, de haine et de méchanceté.

Mes chères jeunes amies! la fête que nous célébrons en souvenir reconnaissant de tant de bienfaits visibles et de bénédictions spirituelles nous rappelle toute l'étendue de nos devoirs. Puissions-nous y penser toujours, même au milieu de nos occupations les plus agréables et des plaisirs variés que Dieu nous accorde ici-bas et dont il nous permet de jouir. Observons toujours le commandement de ne jamais paraître les mains vides devant le Seigneur, mais avec une riche abondance de bonnes actions, avec les fruits de notre travail que nous aurons semés dans le champ de notre existence.

UN CIMETIÈRE ISRAÉLITE ABANDONNÉ.

ORDONNANCE DE LENOIR EN 1780. — RODRIGUES PÉREIRE. — ARRÊTÉ DE MESSIDOR, AN IV.

On a toujours témoigné chez les israélites le plus profond respect pour les champs de repos ; on pratique dans le judaïsme avec vénération le culte des souvenirs ; on aime à se rappeler ceux qui nous ont été chers et qui ne sont plus de ce monde. Il existe, rue de Flandres, 44, à La Villette, un cimetière israélite à l'état d'abandon. Il est difficile de comprendre comment le Consistoire, qui a des employés spéciaux et salariés, a eu la négligence de tolérer les actes répréhensibles qu'on a pu y commettre, et de laisser ce lieu de sépulture dans un état qui laisse tant à désirer. Le Consistoire pense peut-être que ce n'est point une propriété de la communauté, sans

cela, en effet, il ne serait pas excusable. Par suite de communications qui nous ont été faites, nous en avons trouvé l'origine.

Beaucoup de personnes ignorent sans doute qu'avant 1780 les israélites qui mouraient dans quelques villes de France, et à Paris même, n'avaient pas le droit de sépulture ; on ne les inhumait pas dans un lieu sacré, on les enfouissait dans une terre ouverte à toutes les profanations. Il y avait un homme à Paris, d'un immense talent, qui, en 1756, fut accrédité par ses coreligionnaires en qualité d'agent de la nation juive portugaise, titre créé pour lui. Cet homme était Jacob Rodrigues Péreire, qui trouva toujours le temps de rendre aux israélites de précieux services ; son souvenir sera perpétuel, car c'est lui qui parvint le premier à faire parler les sourds et muets ; il ouvrit à cet effet une école de 1749 à 1780 ; les écrits primitifs de l'abbé de l'Épée ne datent que de 1771.

Les services que Péreire rendit aux juifs portugais de 1748 à 1759 durent être considérables, car le syndic de cette corporation, à Bordeaux, ayant réuni les notables, prit avec eux la délibération suivante :

« Nous, etc.;... il nous a été représenté que le sieur Péreire (Jacob Rodrigues), pensionnaire du roi à Paris, a rendu service à la nation en employant sa protection et ses amis pour lui procurer les avantages que la nation demandait, et pour la conservation de ses priviléges ; et comme la nation avait voulu donner des marques de sa reconnaissance audit sieur Péreire, et lui faire un petit présent en une lettre de change, ledit sieur Péreire ayant refusé généreusement ce présent, et dit se contenter de la satisfaction d'avoir été utile à sa nation. En considération de quoi nous avons jugé à propos de coucher la présente délibération sur notre registre, *afin qu'en tout temps elle puisse servir audit sieur Péreire et sa famille, pour faire connaître qu'ils méritent que la nation leur soit utile dans les occasions qui pourraient se présenter.* »

Malgré ses travaux, Péreire mit à profit les relations que lui avaient créées son talent et son noble caractère ; il poursuivit sans cesse, jusqu'à sa réalisation, le but d'assurer à ses coreligionnaires : 1° un cimetière décent et respecté, 2° un cimetière gratuit pour les pauvres.

Le lieutenant général de police accueillit avec bienveillance son projet ; dès qu'il eut verbalement le consentement du ministre, sans attendre les adhésions des communautés et les lenteurs qui auraient pu en résulter, il acheta en son nom le terrain de La Villette d'un sieur Bonnet, par acte passé le 3 mars 1780. Le 7 mars de la même

année, Lenoir, lieutenant général de police, signa l'ordonnance qui ouvrait à Paris le premier cimetière légal des israélites (1). Les inhumations, dit l'ordonnance, devaient avoir lieu *nuitamment*, *sans bruit*, *scandale*, *ni appareil;* bien que restreint, ce privilége emportait avec lui protection, car l'ordonnance ajoutait : « Enjoignons aux officiers du guet et de police de prêter main-forte si besoin est et en sont requis. Notre ordonnance sera exécutée nonobstant opposition ou appellations quelconques (2). » Le 6 mai suivant, le fils de Péreire fut inhumé dans ce cimetière; quelques mois après, le 15 septembre, lui-même fut conduit au champ de repos qu'il avait fondé. Son épitaphe, qu'on peut lire encore et qui est en espagnol, l'indique. Depuis 1809, on semble ne s'en être plus servi pour les inhumations; vingt-cinq tombes environ sont encore dans un état passable; elles prouvent que ce cimetière était affecté spécialement aux israélites portugais; la plupart des décédés étaient natifs de Bordeaux ou de Bayonne. La tombe d'un nommé Patto est assez curieuse : il annonce qu'il meurt en bon républicain, l'an II, et qu'il préfère la mort à l'esclavage. Le rabbin Seigre, venu d'Italie pour le Grand-Sanhédrin, y repose également, ainsi que Salomon Perpignan, décédé en 1781, qui avait été nommé par monseigneur Lenoir, lieutenant général de police, syndic des juifs. Les autres pierres sont à l'état de ruine; beaucoup ont dû être enlevées, car une partie du terrain est affectée au jardinage. Ce qui répugne, en entrant, ce sont plusieurs refuges qu'on a établis et la malpropreté qui les entretient.

Une question qu'on pourrait se faire est celle de savoir si ce cimetière était la propriété particulière de Jacob Péreire, ou si la communauté portugaise remboursa ensuite à Péreire ses débours.

Il est probable qu'il en fut ainsi en imitant ce qui s'était passé à Bordeaux, où, par sentence du ci-devant sénéchal de Guienne, en date du 11 septembre 1764, il fut adjugé au citoyen Fastio un petit vignoble au lieu appelé le Sablonat; ce citoyen Fastio en passa déclaration au profit des juifs portugais par acte en date du 24 septembre

(1) Il existe au musée de Cluny quelques pierres tumulaires du XIII^e siècle avec inscriptions hébraïques portant des noms bibliques, l'année du décès et la semaine de la *Sidra*. Rien n'indique que ces pierres ont été découvertes à Paris.

(2) Jusqu'en 1720 les juifs de Bordeaux étaient inhumés dans les paroisses respectives des chrétiens; ils obtinrent comme faveur de se faire enterrer aux Cordeliers, usage qui cessa, dit l'Histoire de Bordeaux, à la suite d'une petite émeute. Une juive étant morte rue Sainte-Catherine, les Cordeliers, qui allaient chercher les morts avec la croix, quoique juifs, furent insultés par la populace en passant à la halle aux poissons. Pour éviter de pareilles émeutes, on permit aux juifs de faire l'acquisition d'un terrain pour y déposer leurs morts.

même année, retenu par Dugarry, notaire à Bordeaux. La pièce de terre a été entourée de murs et sert de cimetière depuis 1766.

Pendant la Révolution, on voulait considérer comme propriété nationale le cimetière israélite et en faire l'acquisition, afin de le revendre au culte, ou être désagréable à la communauté, qui protesta à cet effet.

L'administration départementale prit un arrêté en date du 11 messidor an IV, dont nous rapportons en substance les principales dispositions, plein d'actualité dans son contenu. Le Consistoire de Paris devrait le prendre en considération :

« L'administration, considérant que les cimetières dont il s'agit n'avaient été mis par aucune loi sous la main de la nation ; que les administrations n'avaient été autorisées à aliéner que ceux dépendant des fabriques et inutiles au service public ;

Considérant que la loi du 23 messidor an II, dont l'effet a été détruit par les lois des 3 brumaire, 28 ventôse et 28 germinal dernier, n'a jamais pu être applicable aux cimetières consacrés au culte judaïque ; que ces cimetières, étant une propriété particulière, ne peuvent attirer l'attention du Gouvernement que relativement à la salubrité de l'air ; que le respect profond que paraissent porter les citoyens professant le culte judaïque aux mânes de leurs pères, les prières périodiques que la plupart d'entre eux vont faire sur leurs tombes, font partie de leur culte ; que l'exhumation est regardée parmi eux comme une atteinte au respect dû aux morts ; que ce serait violer la liberté des cultes, solennellement proclamée par la Constitution, de détruire les monuments de la piété filiale élevés par les pétitionnaires, arrête, en conséquence, ouï le commissaire du directoire exécutif, que toutes les soumissions faites, tant sur les cimetières appartenant aux juifs que sur le bien du Sablonat, dépendant de l'établissement de bienfaisance, parmi eux, qui en fait l'acquisition et qui l'administrait avant la loi du 23 messidor an II, sont déclarés non avenues. »

Quant au cimetière de La Villette, le Consistoire ou les héritiers de Jacob Rodrigues Péreire (1) doivent en revendiquer la propriété ; il est nécessaire de savoir comment les constructions qui l'enveloppent ont été faites, et qui a autorisé les servitudes qui existent maintenant. Il aura suffi, nous l'espérons, d'appeler sur ce fait l'attention des sérieux et graves mandataires de la communauté, ou de la famille Péreire, pour que ce lieu de sépulture soit à l'avenir respecté. Le laisser subsister un instant dans l'état où il se trouve est une profanation que le judaïsme a toujours réprouvée.

PROSPER LUNEL.

A propos de la mention faite, dans une note de l'article qui précède, du musée de Cluny, nous trouvons, dans un travail intéressant de M. E. du Sommerard (*Moniteur universel* du 9 juin), le passage suivant, qui forme encore un triste chapitre de l'histoire chrétienne du passé..... que tant de gens voudraient ressusciter. L'auteur dit :

(1) MM. Emile et Isaac Péreire.

Au nombre des autres objets qui de la galerie Soltykoff viennent de passer dans les collections de l'hôtel de Cluny, il en est un qui, sans avoir un mérite hors ligne sous le rapport de l'exécution, n'est pas moins curieux par la tradition à laquelle il se rattache, et par le fait dont il rappelle le souvenir dans l'histoire du vieux Paris ; c'est un insigne processionnel du XIVe siècle, dont le sujet trouve son explication dans la légende suivante : En 1290, une femme de Paris procura à un juif nommé Jonathas une hostie consacrée. Ce dernier, après l'avoir percée à coups de canif et en avoir vu couler le sang, après l'avoir jetée au feu et l'avoir vue voltiger sur les flammes, la mit dans une chaudière d'eau bouillante qu'elle rougit sans en être altérée. Une indiscrétion du fils de Jonathas et la curiosité d'une voisine firent connaître cette tentative sacrilége ; la voisine recueillit l'hostie et la porta au curé de Saint-Jean-en-Grève ; Jonathas fut arrêté par l'évêque de Paris, avoua son crime, fut brûlé vif, et sa maison fût rasée de fond en comble.

En 1294, une chapelle dite *la Maison des miracles*, et bâtie par Rainier Flamming, s'éleva sur le terrain de Jonathas ; Guy de Joinville y fonda un monastère, agrandi en 1299 par Philippe le Bel ; Clémence de Hongrie enrichit ce couvent, où *Dieu fut bouilli*, et en 1685 on lisait encore cette inscription : *Ci-dessous le juif fit bouillir la sainte hostie.*

L'insigne processionnel que possédait la collection Soltykoff et qui se trouve aujourd'hui à l'hôtel de Cluny provient de cette chapelle, devenue de nos jours l'église des Billettes ; il consiste en une sorte de monument en bronze ciselé et doré qui surmonte un long bâton de procession incrusté de nacre et rehaussé d'ornements en cuivre repoussé. Le sujet principal, composé de trois figures, représente le miracle et la scène où le juif Jonathas, après avoir mis l'hostie dans une chaudière placée sur un brasier ardent, souffle et attise le feu, tandis que sa femme prend dans ses vêtements de nouveaux charbons qu'elle jette dans le foyer ; de la chaudière en ébullition sort le Christ en croix dans une auréole de gloire. — Le couronnement, dont la forme est celle d'une hotte de chéminée gothique, est supporté par deux montants que terminent des clochetons. — Cet insigne processionnel, destiné à rappeler au XIVe siècle le souvenir du miracle accompli, était porté en grande pompe dans les cérémonies de l'église, afin d'en perpétuer la mémoire.

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

(Cinquième liste.)

M. Télèphe Astruc, à Paris.	5 fr.	» c.
M. Carvalho, id.	20	»
M. Victor Saint-Paul, id.	20	»
M. M. Coblentz aîné, id.	10	»
M. Abraham Cohen, id.	5	»
La Société de bienfaisance de la Jeunesse israélite de Paris.	35	»
M. Gustave Picard, à Lyon.	25	»
	120	»
Liste précédente. . .	557	30
Total. . .	677 fr.	30 c.

M. le baron James de Rothschild a envoyé 200 fr. et M. Albert Cohn 20 fr.

La Société de la Jeunesse israélite a accompagné sa souscription de la lettre suivante :

Paris, le 10 juin 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Par suite de la décision prise dans notre assemblée générale du 3 courant, nous vous prions de nous inscrire pour la somme de trente-cinq francs dans la souscription ouverte pour la reconstruction du temple d'Ancône.

Cette cause est sainte, et ne peut manquer de s'attirer la sympathie de tous les vrais israélites. Puisse notre faible offrande être suivie de celles plus importantes de nos aînées, les autres sociétés de bienfaisance de Paris.

Agréez, etc. Pour la Société : *Le Président.*

A. Millaud.

DE L'USAGE DU SANG CHRÉTIEN

DANS LES AZYMES DES ISRAÉLITES (1).

Les persécutions des chrétiens contre les israélites ne datent guère en Orient que du XIII[e] siècle. Aussi, quoique nous lisions dans l'histoire du gouvernement byzantin des dispositions par lesquelles on retranchait aux israélites de ce pays différentes prérogatives dont la jouissance exclusive était laissée aux chrétiens; quoique nous trouvions dans la législation de ce pays des lois qui donnaient plus de liberté aux manifestations de la religion dominante et plus de solennité publique à l'exercice de son culte qu'elles n'en donnaient à celui de la loi mosaïque; quoique, dans les querelles privées entre les chrétiens et les israélites, les autorités, par un motif très naturel, fussent entraînées à se ranger le plus souvent du côté de leurs coreligionnaires; quoique, enfin, il y eût quelquefois des rixes individuelles entre les fanatiques des deux religions, il n'y eut jamais dans ce pays, nous devons le dire, ni persécution systématique contre les israélites en général, ni intolérance établie, provoquée, ou même tolérée, de la part du gouvernement.

Car l'esprit du christianisme et l'administration de l'Église en Orient n'y avaient jamais admis ni inquisitions, ni tribunaux secrets, ni espions des consciences, ni bûchers, ni bras séculier.

Aussi le fanatisme des peuples de ce pays y éclatait-il parfois de lui-même, quand il n'y était pas allumé par les passions humaines; mais, comme il ne se trouvait dans le pouvoir ni aliment pour l'entretenir, ni intervention officielle pour le défendre, ses ravages n'allaient pas au delà des limites où il se borne ordinairement chez tous les peuples.

Mais à dater de l'époque fatale où plusieurs pays de l'Orient eurent le malheur de tomber sous le joug des croisés, à dater surtout de l'invasion des Vénitiens et de celle des Génois dans l'empire byzantin, les chrétiens de ce pays, tels que ces belles campagnes qui, se trou-

(1) Extrait de la *Revue d'Orient* (25 mars 1861), publiée à Londres par M. le prince Pitzipios. Au moment où la plus odieuse des calomnies surgit de nouveau dans certains pays, à la honte de notre temps et de notre civilisation, on lira avec intérêt le travail de la *Revue d'Orient*. S. B.

vant plus ou moins rapprochées du rayon qui suit un nuage chargé d'émanations délétères, ne peuvent échapper à des influences plus ou moins sinistres, les chrétiens d'Orient, disons-nous, durent avoir leur part de persécution, en raison de leur contact plus ou moins direct avec les Occidentaux.

D'un côté, ces persécutions arrivaient de plein droit dans tous les pays orientaux où les autorités latines venaient de s'établir; de l'autre, elles étaient en quelque sorte autorisées par l'espèce de souriante indifférence et presque par le plaisir secret que le bas peuple, parmi les chrétiens, éprouvait à voir maltraiter ces gens qu'on lui disait avoir crucifié son Dieu.

Et, pour tout dire enfin, ce même peuple finit par s'habituer à ces persécutions comme, avant lui, le peuple-roi s'était habitué aux luttes des martyrs chrétiens dans le cirque de Rome; il finit même par y prendre goût par suite des avantages qui lui en revenaient, et qui n'étaient autres que ceux qui, l'an 1567, provoquèrent, à Candie, l'intervention officielle du patriarche de Constantinople.

L'opinion que les israélites enlevaient des jeunes gens pour prendre leur sang et le mêler aux pains azymes de leur Pâque ne se propagea dans l'Orient qu'après que Constantinople fut tombé au pouvoir de la dynastie mahométane. Cette opinion ne peut être fondée que sur le goût effréné du plaisir, auquel le genre de vie et les conséquences naturelles du harem entraînent les femmes des sectateurs du Prophète.

La condamnation morale et physique que la loi de l'islam a prononcée contre les femmes des Mahométans, en les privant de toute liberté, de tout exercice de leurs droits naturels dans ce monde, et en les excluant dans l'autre de toutes les jouissances matérielles dont partout elle fait entourer l'homme; les immenses prérogatives que celui-ci trouve dans cette loi, tant pour sa cohabitation avec autant de femmes qu'il lui plaît d'en avoir que pour la stricte réclusion de son épouse, réduite même à rechercher une distraction à sa solitude et un soulagement à ses peines dans la société de ses légitimes rivales; l'isolement de toute société et l'abstention complète de travail où doivent croupir les femmes du harem; enfin le manque de tout principe moral, l'absence de toute éducation et de tout développement intellectuel, tout semble s'être réuni pour ne leur laisser que la partie brutale des plaisirs sensuels. C'est là leur seul droit, leur seul agrément, leur seule distraction à l'isolement auquel elles sont condamnées; on peut presque dire que pour elles, comme pour certains

êtres de la création, le plaisir des sens est le seul et unique signe de leur automatique existence!

Aussi leur soin exclusif, leur occupation principale et leur seul but, c'est d'en obtenir la jouissance momentanée par tous les moyens en leur pouvoir.

La contrebande de l'homme, tel fut le moyen le plus ordinaire auquel ce beau sexe captif eut recours.

Tout le monde sait que, pour les femmes mahométanes, les rôles des deux sexes, sous le rapport de l'enlèvement, sont très-souvent intervertis : chez elles, c'est le beau et faible sexe qui enlève le sexe laid et fort; et cette compensation des droits immenses de son maître sur elle est la seule à laquelle puisse, dans ses rêves, aspirer la femme mahométane.

Cependant, les difficultés insurmontables que ces filles captives d'Ève rencontraient à chaque pas dans l'exercice de cette contrebande parmi les Mahométans, leurs seigneurs et maîtres, les firent, surtout dans les temps passés, tourner leurs filets du côté des ghiaours (chrétiens), qui devaient être une proie plus facile.

Les chrétiens même de l'Occident se laissaient prendre quelquefois à leurs attrayantes amorces; néanmoins ils avaient la chance d'être sauvés quelquefois par l'intervention de leurs ambassadeurs près de la Sublime-Porte (1).

C'est surtout pour les garçons boulangers, épiciers, bouchers, etc., à cause de la facilité qu'ils ont de fréquenter les harems, que les filets de ces sirènes ont le plus de danger. Moins prudents que ne le fut Ulysse, ils se laissent prendre. Une fois tombés au pouvoir de ces nouvelles Circés, au lieu d'éprouver le sort des compagnons du roi d'Ithaque, ils subissent le même traitement que jadis, dans la tour de Nesle, à Paris, subissaient les jeunes galants qui s'étaient laissés entraîner par la Messaline de l'époque (2). Ces jeunes chrétiens, après avoir assouvi les passions effrénées de ces Marguerites orientales, étaient assassinés par elles, enfouis dans des souterrains secrets, ou jetés à la mer.

(1) Qu'on se rappelle l'événement arrivé à deux officiers anglais, en 1833, dans le quartier Khachim-Pacha, à Constantinople.

(2) Au XIV^{e} siècle, Marguerite de Bourgogne, épouse du roi de France Louis X, et sa belle-sœur, Blanche de la Marche, faisaient venir la nuit à la tour de Nesle tous les jeunes Français et étrangers qu'elles pouvaient y attirer par les agents de leurs plaisirs. Là, après avoir satisfait leurs passions brutales, elles faisaient assassiner ces malheureux et jeter leurs cadavres dans la Seine.

Dans les pays où il y a un gouvernement régulier et des lois qui couvrent également de leur protection tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances religieuses, de pareilles horreurs ne pourraient pas, au moins par suite de l'impunité, être encouragées à de fréquentes récidives. Mais dans les pays gouvernés par l'islamisme, les adhérents des autres religions sont traités comme les israélites l'étaient au moyen âge dans toute l'Europe chrétienne, et comme ils le sont encore de nos jours dans les États pontificaux et en Russie. Aussi les parents ou amis des jeunes chrétiens qui disparaissaient en parlaient-ils quelquefois entre eux, mais tout bas, la peur qu'ils avaient d'être condamnés à de fortes amendes les obligeant à se taire. Cette peur était si grande qu'ils n'osaient pas même se risquer à exprimer leurs soupçons, ou à faire connaître les preuves qu'ils avaient de tels crimes, encore moins prononcer le nom des femmes mahométanes. Une pareille imprudence aurait infailliblement attiré sur eux les fureurs de la jalousie si naturelle aux Mahométans, lesquels auraient vu dans ces expressions l'honneur des femmes qui leur appartenaient attaqué par des ghiaours.

D'un autre côté, on sait bien que les peuples privés de leurs droits par une longue servitude deviennent la proie de tout le monde. Plusieurs missionnaires occidentaux, profitant de ce servage de leurs frères d'Orient, enlevaient secrètement des enfants schismatiques, et les envoyaient pour être élevés dans les colléges et dans les séminaires de Rome; c'était un moyen facile d'augmenter le nombre des adhérents de leur *prétendu catholicisme*. Ces loups ravisseurs de l'Évangile furent plusieurs fois soupçonnés et même pris en flagrant délit par les chrétiens rayas; mais la protection imprudente que les consuls et les agents des puissances occidentales accordaient en Orient aux missionnaires (1) imposait aussi dans ce cas le silence le plus absolu à ces chrétiens outragés. Ils auraient certainement vu tourner contre eux-mêmes les plaintes qu'ils auraient adressées aux autorités turques.

Non-seulement donc toute voie de réclamation contre ces crimes était définitivement fermée aux chrétiens rayas de la Sublime-Porte, mais encore ils étaient forcés de ne pas en parler clairement et de s'en tenir à une expression conventionnelle inventée par eux pour désigner ces soustractions contre nature. Le bruit que faisait en Occi-

(1) Voyez notre ouvrage *l'Église orientale* (IV[e] partie, p. 13 et suiv.), ainsi que notre avant-dernier ouvrage, *les Réformes de l'Empire byzantin*, chap. III.

dent le prétendu enlèvement des chrétiens par les israélites, — idée que les croisés et surtout les conquêtes des Vénitiens et des Génois avaient aussi propagée en Orient, — leur fit préférer en ce cas cette formule allégorique : *Ce sont les juifs qui l'ont enlevé pour prendre son sang* (1).

Il est vrai que les rancunes religieuses n'étaient pas tout à fait étrangères à l'emploi de ces expressions conventionnelles par lesquelles les chrétiens indiquaient allégoriquement l'enlèvement de leurs enfants par les femmes mahométanes, ou par les missionnaires latins. Nul doute que le fanatisme n'ait accrédité cette opinion même parmi le bas peuple chrétien, et qu'il ne crût de bonne foi que véritablement les israélites enlevaient ces enfants pour prendre leur sang. Il arrivait donc très-souvent qu'ils dénonçaient aux autorités turques les israélites coupables de ce prétendu crime, et souvent dans l'unique but de leur causer du mal. L'administration mahométane n'avait rien de plus pressé que de se mêler de ces affaires-là, toujours productives pour elle. En effet, d'un côté, elle extorquait de l'argent aux chrétiens pour faire des poursuites, trouver les coupables, et les punir; de l'autre, elle en recevait des israélites, qui lui donnaient pour qu'elle restât tranquille ; enfin, elle trouvait dans ces procès le moyen assuré d'entretenir les antipathies religieuses parmi les différents peuples soumis à son autorité.

Nous avons eu, dans tous les temps, plusieurs exemples de cette politique empruntée par la Sublime-Porte au gouvernement de l'ancienne Rome (2), et qui fut toujours funeste à tous les peuples non mahométans de l'empire byzantin. En 1821, surtout, à l'occasion de la mort ignominieuse du patriarche œcuménique de Constantinople, le gouvernement de la Sublime-Porte remit entre les mains de quelques israélites du bas peuple de Constantinople le cadavre de ce chef de la religion chrétienne, avec ordre de le traîner, au moyen d'une corde, et pendant trois jours, dans toutes les rues de la capitale.

(1) De telles expressions allégoriques sont en grand usage en Orient. C'est ainsi qu'en Roumélie, ces mêmes chrétiens disent : « *C'est la lune qui l'a mangé* », pour signifier un Mahométan qu'un Grec aurait tué la nuit.

(2) Cette base fondamentale de la politique séculaire du gouvernement romain fut scrupuleusement conservée à Rome même, après qu'Octavius eut fait revivre le système romain sous le nom de *Papauté*. Un des princes-évêques de Rome, le pape Jean XXII, dit publiquement, en 1324, que « *quand les rois sont divisés, c'est alors que le pape est un vrai pape et que tout le monde le craint* ». (Voyez les actes de la grande diète de Saxenhausen.)

Il est aisé de comprendre si les pauvres israélites de Constantinople, qui doivent leur existence aux négociants chrétiens de cette ville, avaient envie d'exécuter cet ordre; ceux qui connaissent le gouvernement turc comprendront également si les israélites pouvaient s'y refuser (1)!

Une autre remarque très-sérieuse et qui constate ce que c'est vraiment en Orient que ces enlèvements mystérieux, c'est qu'il n'y a jamais que des jeunes garçons qui disparaissent, et jamais des filles; toujours des hommes, et jamais des femmes; et pourtant, s'il ne s'agissait que de sang chrétien, pourquoi n'enlèverait-on pas également des filles et des femmes? Ne sont-elles pas aussi chrétiennes que les hommes? Le bon sens dit même que les israélites auraient dû enlever plus de femmes que d'hommes parmi les chrétiens; car il est naturellement plus aisé de se rendre maître d'une femme ou de l'entraîner dans un lieu isolé qu'il n'est facile de prendre ou d'entraîner un homme.

Passons maintenant aux preuves matérielles.

Parmi tant de prétendus enlèvements des chrétiens faits par des israélites, et si souvent signalés en Orient par la clameur publique durant les deux derniers siècles; au milieu des poursuites sévères qui, par suite d'accusations formelles, y avaient toujours été exercées, tant par les autorités mahométanes que par celles des communes locales des chrétiens, ainsi que par les consuls des puissances occidentales résidant en ces pays; malgré la disposition bien prononcée que tous les habitants de l'Orient, chrétiens et mahométans, indigènes et étrangers, fanatiques ou raisonnables, avaient pour aider la justice à la découverte de ce crime abominable, on n'a jamais pu constater,

(1) Cependant cette fois, outre l'animosité qui s'établit naturellement parmi les adhérents de ces deux religions, cet événement étendit encore plus loin ses funestes conséquences; car après que le cadavre du patriarche eut été traîné dans les rues et affreusement mutilé, il fut jeté à la mer. Un bâtiment grec l'ayant pêché, le transporta à Odessa, où l'empereur de Russie avait ordonné qu'il fût enterré avec la pompe due à sa haute position. La police de cette ville eut la précaution d'ordonner que le jour de la cérémonie aucun israélite ne parût dans les rues, et que toutes leurs boutiques fussent fermées jusqu'au lendemain. Quelques-uns d'entre eux eurent par malheur la curiosité de regarder à travers une fenêtre entr'ouverte pour voir passer le convoi funèbre. Ils furent remarqués par le peuple, dont le fanatisme arriva soudain à son paroxysme : les portes des maisons israélites furent enfoncées, leurs habitants furent horriblement traités, et ce ne fut qu'avec une peine infinie que la police put empêcher un des plus affreux massacres.

ni légalement ni même par des présomptions juridiques, aucun de ces meurtres commis par des israélites!

Au contraire, il y a eu mille circonstances et mille faits historiques qui ont évidemment démontré que c'était une indigne calomnie employée contre ce peuple infortuné, soit par une malveillance préméditée, soit par un aveugle fanatisme, soit enfin (et ce fut toujours le cas le plus fréquent) pour couvrir par cette présomption, généralement accréditée en Orient, d'autres crimes qui y étaient réellement commis.

Nous pourrions citer un grand nombre de faits légalement constatés et de notoriété publique; mais c'est là justement le motif qui nous oblige à ne pas abuser de la patience de nos lecteurs; aussi n'en rapporterons-nous que deux.

Au commencement de notre siècle, un jeune Grec, nommé Michalaky, âgé de vingt-deux ans et d'une belle constitution, fils unique et garçon de boutique d'un des principaux boulangers d'Arnaout Kioï, village du Bosphore de Constantinople, disparut soudainement la semaine des Rameaux. La clameur publique désignait les israélites comme l'ayant enlevé pour prendre son sang, d'après leur prétendue coutume. En peu de jours, ce bruit avait pris une telle consistance que les parents de Michalaky portèrent une accusation formelle devant les autorités turques. Plusieurs témoins déposèrent que, le jour de sa disparition, ils avaient vu entrer le jeune Grec dans une maison israélite, d'où il n'était plus sorti. Un chrétien, voisin de cette maison, attestait que, dans la nuit du vendredi saint, en passant devant cette même maison, il avait entendu des cris perçants, pareils à ceux d'un homme qu'on égorge; il croyait même, ajoutait-il, avoir reconnu dans ces cris la voix de Michalaky. L'iman de la mosquée du quartier avait assuré sur sa tête que, passant à la même heure dans la rue où était la maison dont il s'agit, pour aller crier sur le minaret de sa paroisse les prières de minuit, il avait entendu les mêmes cris. On arrêta toute la famille de l'israélite prévenu et huit autres des principaux israélites, on les jeta dans un cachot, et l'instruction du procès amena journellement de nouvelles découvertes. Quelques jours après, la police arrêta un Albanais, domestique jardinier au palais de l'Esma Sultane, lequel escaladait une maison pendant la nuit. On avait pratiqué des fouilles dans le domicile du voleur, et l'on avait trouvé, entre autres choses, tout un habillement grec. L'Albanais, interrogé sur l'origine de ces habits, finit par avouer qu'il les avait trouvés à quelques jours de là dans un coin de l'écurie d'une maison où il

s'était introduit pour voler un cheval. On l'emmena sur les lieux pour désigner la maison où il avait commis le vol, et il montra précisément celle de l'israélite accusé. Les vêtements de ce dernier étaient plus ou moins tachés de sang; et quand on les montra aux parents de Michalaky, ceux-ci les reconnurent pour être les mêmes que leur fils portait le jour de sa disparition. En présence de pareilles preuves, on mit à la torture toute la famille israélite et tous les prévenus. Leurs réponses furent toutes évasives et confuses, et dès lors il ne resta aucun doute sur la mort de Michalaky. On rechercha le cadavre du jeune chrétien, et un domestique israélite, qui mourut sous le bâton, et qu'on disait avoir vu, une nuit, jeter un gros paquet à la mer, avoua, dit-on, en expirant, que c'était le cadavre du jeune Grec. On condamna six des accusés à être pendus, et quatorze à recevoir une forte bastonnade. Comme, d'après les lois turques, un assassin peut s'arranger avec les parents de la victime et racheter son crime, ceux de Michalaky renoncèrent à tout accommodement; mais les employés du gouvernement se mirent en leur lieu et place, et en moins de quinze jours tout fut arrangé, moyennant 200,000 francs que la commune des israélites paya, et qui furent hiérarchiquement partagés.

Deux mois avaient passé sur cet arrangement de l'affaire, et tout Constantinople était encore sous le coup de la consternation que cet abominable meurtre avait causée, lorsque l'événement que voici vint de nouveau bouleverser ce même quartier.

Tout à côté d'Arnaout-Kioï se trouve, sur les rives du Bosphore, le palais d'Esma Sultane, si fameuse par l'influence qu'elle exerçait sur l'esprit de son frère, le sultan Mahmoud II, régnant à cette époque, et surtout par les caprices effrénés que cette femme avait pour les chrétiens.

Elle entretenait à cette époque des relations intimes avec M. Frondik, conseiller de l'ambassade russe à Constantinople, et le plus bel homme de son temps. Ces relations causaient beaucoup de scandale parmi les Mahométans, et plus d'une fois la vie du conseiller de l'ambassade courut de grands dangers par les attaques des fanatiques. Des plaintes formelles avaient été même adressées au sultan; mais le caprice de la passionnée Esma pour le Franc-Ghiaour devenait de plus en plus fort, et le galant diplomate affrontait tout danger, ne voulant pas abandonner une femme qui lui faisait croire qu'elle lui était entièrement dévouée.

Or, par une belle matinée d'été, après une nuit délicieuse, M. Frondik se promenait tout seul dans le jardin intérieur du harem

de sa maîtresse, lieu dont l'entrée est interdite à tout homme, sous peine de la vie. Tout à coup, une écorce de pastèque vient tomber aux pieds de l'Adonis chrétien. Celui-ci, familiarisé avec les mystères de ces lieux, fut sur-le-champ convaincu qu'il y en avait un dans la chute de cette écorce, laquelle, en tombant, s'était séparée en deux. Il en ramassa les morceaux, et y vit gravés à l'aide d'un couteau les mots suivants en langue grecque : *Moi, Michalaky, je me trouve ici.* M. Frondik lève la tête, cherche des yeux à deviner la fenêtre d'où l'écorce avait été lancée, et voit un gros morceau de la même écorce supendue par une ficelle à l'une des fenêtres des chambres situées derrière l'appartement de la sultane. De la main il fait signe qu'on se montre; aussitôt Michalaki paraît, et prie, par des gestes suppliants, qu'on le sauve de la mort. M. Frondik, qui, comme tous les galants téméraires, avait dans sa poche une échelle en soie, la lance à la fenêtre, fait signe au jeune Grec de descendre, et celui-ci se trouve en deux minutes auprès de son généreux libérateur. Il lui raconta brièvement qu'ayant porté durant trois mois du pain au palais de la sultane, il fut un jour introduit par un eunuque dans l'intérieur des appartements comme pour être payé, qu'on le dépouilla de ses habits, qu'on le mena au bain, et qu'après avoir été couvert de somptueux vêtements, il avait été présenté à la sultane Esma, qui, depuis lors, le tenait enfermé dans cette chambre.

M. Frondik connaissait comme tout le monde l'histoire du garçon boulanger, mais celui-ci ne savait pas même à qui il parlait. Aussi le jeune Grec fut-il effrayé en voyant se montrer sur la figure du bel inconnu des signes de colère soulevés par certains détails de son aventure. C'est que le diplomate amoureux venait d'acquérir la triste conviction que Michalaky était son rival forcé. Mais la bonté et les nobles sentiments du diplomate, chez qui les qualités du cœur égalaient les charmes de la figure, ne le laissèrent pas hésiter un moment sur le parti qu'il devait prendre. Il rassure le tremblant Michalaky, et lui dit qu'il va le ramener dans la maison paternelle; mais dans ce moment Esma Sultane apparaît courant sur lui comme une furie. L'intelligent Frondik tire de sa poche un pistolet, et la menace de l'étendre morte si elle ose mettre obstacle à leur sortie. Une heure après Michalaky était entre les bras de ses parents.

Le bruit du retour du garçon boulanger égorgé par les israélites se répandit en un clin d'œil dans tout Constantinople, et la foule accourait voir l'objet de si pathétiques péripéties. Mais le même soir,

les parents de Michalaky furent forcés d'abandonner toute leur fortune, et d'aller avec leur fils chercher un asile en Russie !

La Porte adressa des notes diplomatiques à l'ambassade russe ; l'affaire arriva jusqu'à l'empereur Alexandre I^{er}, et le scandale provoqué par une action généreuse coûta à son auteur la haute place qu'il occupait à l'ambassade russe de Constantinople, où il ne rentra qu'en 1829.

(*La fin au prochain numéro.*)

CORRESPONDANCE.

Paris, le 18 juin 1861.

Monsieur le Rédacteur de *L'Univers israélite*,

M. L.-R. Bischoffsheim, banquier à Paris, et madame son épouse, viennent de faire à Amsterdam une fondation qui a pour but de venir en aide aux jeunes israélites dépourvus des moyens suffisants au moment où, après avoir terminé leurs études préparatoires, ils voudraient embrasser une carrière libérale pour laquelle ils se sentent une vocation.

Une moitié des revenus annuels de cette fondation, qui sont de 15,250 fr., est destinée aux villes d'Amsterdam et de Mayence ; l'autre moitié, c'est-à-dire 7,625 fr. par an, reviennent aux jeunes israélites de Paris, et, dès le premier juillet prochain, une somme de 3,812 fr. 50 c. devient disponible.

Les fondateurs ont formé, à Paris, un comité chargé des intérêts particuliers de cette ville, et composé de :

MM. Anspach, président ;
L.-R. Bischoffsheim, président honoraire ;
Cahn d'Anvers, trésorier ;
Derenbourg, secrétaire ;
Michel Alkan ;
Albert Cohn ;
S.-H. Goldschmidt ;
D^{r} Otterbourg.

En attendant que les statuts et le règlement soient imprimés, le

Comité a cru qu'il serait utile de donner à cette œuvre toute la publicité possible, et je ne doute pas, Monsieur le Rédacteur, que vous ne vouliez y contribuer pour votre part par l'insertion de cette lettre dans votre estimable journal. Ceux de nos coreligionnaires qui croiraient pouvoir prétendre à une subvention de la part de cette fondation voudront bien m'adresser leur demande, afin que le Comité puisse prendre une décision à cet égard.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération très-distinguée,

DERENBOURG,
30, *rue de la Tour-d'Auvergne.*

NOUVELLES DIVERSES.

INTERIEUR.

Un décret impérial, en date du 27 mai, autorise l'acquisition d'une maison pour la synagogue de Vaucouleurs (Meuse).

— Par une décision ministérielle du 7 juin, il est accordé un secours de 2,000 fr. pour aider au payement des frais de construction de la synagogue de Hayange (Moselle).

— Par décret impérial du 29 mai 1861, rendu sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Elie Furtado, membre du Consistoire central des israélites, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Plusieurs journaux israélites étrangers, notamment le *Maguid* du 19 juin, donnent des détails romanesques sur la remise faite au temple israélite de Paris d'un Sepher-Thora rapporté d'Espagne par les armées françaises et conservé au Louvre depuis Napoléon Ier. Il n'y a rien de vrai dans cette histoire.

— Une nouvelle institution de bienfaisance vient d'être fondée dans notre communauté : celle d'une *Caisse solidaire des israélites pauvres de Paris*. Les deux premiers articles des statuts expliquent clairement le but charitable de cette œuvre ; ils disent : « La Caisse a pour but de soulager, par le principe de la solidarité, les israélites

pauvres résidant à Paris. Elle délivre à titre de prêt les marchandises et matières premières qui lui sont demandées. »

Les auteurs de cette institution, qui ont placé en tête de leur appel ces nobles paroles : « Le philanthrope ne doit se reposer que lorsqu'il n'y a plus rien à faire, » méritent tous les éloges. Seulement il faut espérer que leur Caisse solidaire sera plus alimentée par les gens riches et aisés que par les pauvres eux-mêmes.

— M. Edmond Marx, fils du grand rabbin de Bordeaux, vient d'être reçu docteur médecin par la Faculté de Paris, avec les meilleures notes.

— Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* publie le fait suivant, qui a eu lieu à Riom, et qui y est l'objet de tous les entretiens :

« Un pauvre colporteur qui traversait notre département, il y a dix-huit ans, fut forcé de s'arrêter aux environs de Clermont pour les couches de sa femme. L'enfant qui naquit était une fille; elle fut confiée aux soins d'une nourrice de la localité; le père déclara que l'enfant appartenait à la religion israélite, paya d'avance quelques mois de pension, et promit de subvenir aux dépenses ultérieures; après quoi, reprenant sa route, il s'éloigna de la contrée.

« Mais les envois d'argent se ralentirent bientôt, et même finirent par cesser tout à fait. La nourrice vint alors à Clermont, afin de prévenir les coreligionnaires de l'enfant que son dessein était de le déposer à l'hospice. La communauté israélite, mue par un louable sentiment, se chargea des frais d'entretien. Cela dura peu de temps, car les époux Estener, qui étaient d'un âge avancé et privés d'enfants, proposèrent de prendre chez eux cette petite fille ainsi abandonnée. Ils lui donnèrent le nom de Sarah, la firent élever et la traitèrent toujours comme leur propre enfant.

« C'est alors seulement que la véritable famille se souvint de Sarah; son père et sa mère ne manquèrent pas à la visiter toutes les fois que leurs affaires les conduisirent à Clermont.

« Cependant les époux Estener étant morts presque en même temps, la jeune Sarah se trouva de nouveau sans appui. Instruits de sa triste situation, les époux C..., de Riom, lui offrirent un asile; la jeune fille l'accepta. Ici commence une intrigue obscure que les tribunaux auront à dénouer.

« Il y a peu de mois, le père de Sarah se rend à Riom pour chercher sa fille; on lui laisse croire qu'elle est prête à le suivre; puis on la fait disparaître, et on la dérobe à toutes ses recherches.

« Etranger et s'exprimant avec difficulté en français, il vient réclamer l'assistance de la communauté de Clermont. Il est entendu; il rencontre partout sympathie et concours : la communauté se joint au père pour activer et presser le zèle du parquet de Riom. Les perquisitions, même faites au nom de la loi, n'aboutissent à rien.

« Mais le père ne se décourage pas; il s'adresse directement au ministre de la justice. Les magistrats de Riom reçoivent l'ordre d'informer encore; plus heureux cette fois, ils découvrent les traces, et bientôt la retraite mystérieuse de la fugi-

tive, qui avait voyagé de couvent en couvent, et la rendent à l'autorité et à l'affection de son père.

« Aujourd'hui cette jeune fille, qui s'est prêtée complaisamment à toutes les manœuvres exécutées en vue de la soustraire à sa famille, dépose tranquillement contre des personnes honorables, auxquelles on ne saurait reprocher, à tout prendre, qu'un zèle de prosélytisme trop ardent pour le siècle de tolérance dans lequel nous vivons. »

— La *Société de bienfaisance de la Jeunesse israélite de Marseille* vient de publier le compte-rendu de sa septième année sociale. Le Consistoire, dans sa sollicitude pour toutes les institutions de bienfaisance, a pris cette œuvre sous sa haute et énergique protection, en constituant lui-même le comité de la Société. Espérons que les souscripteurs deviendront plus nombreux, et que les sentiments charitables de nos jeunes coreligionnaires marseillais trouveront partout l'appui et les sympathies qu'ils méritent à un si haut titre. M. le baron J. de Rothschild a envoyé un don de 100 fr.

— Nous avons sous les yeux un remarquable discours *Sur la vitalité de la Synagogue*, prononcé au temple israélite de Metz, le deuxième jour de Pâques, par le rabbin Eliézer Lambert. Il y a là de grandes et frappantes vérités, unies à un magnifique langage. Le jeune orateur, digne fils de l'éminent grand rabbin de Metz, fait honneur à la chaire sacrée du judaïsme français.

— Il vient de paraître à Paris deux Annuaires israélites pour l'année 5622 :

Celui de M. Ben Baruch Créhange est assez connu, et nous n'avons plus besoin d'en parler.

Celui de M. Blum, professeur d'hébreu, est une publication nouvelle qui renferme tous les renseignements désirables sur le judaïsme français. L'étranger et l'habitant de Paris y trouveront toutes les indications nécessaires à la vie religieuse israélite. Cet utile et indispensable petit écrit, qui ne coûte que 50 centimes, se vend chez M. Blum, *rue Sainte-Croix-de la Bretonnerie*, 14.

ITALIE.

Un service funèbre en l'honneur du comte de Cavour a été célébré dans une des synagogues de Ferrare, et M. le rabbin Isaac Ascoli a prononcé un discours qui a vivement touché le cœur des assistants.

Ce discours, livré depuis à la publicité, a produit une excellente impression dans la population de la ville (1).

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 10 juin :

« On sait que le ministre de la justice, M. de Bernuth, a déclaré dernièrement par un rescrit que les israélites seraient admis aux fonctions judiciaires. Il vient maintenant de demander aux rabbins un avis officiel sur la question de savoir si les juges juifs pourraient siéger le samedi. Il est probable que la question sera décidée affirmativement (2). »

— La chambre des seigneurs a rejeté le projet de loi, voté par la chambre des députés, qui abolissait le *serment juif*, auquel sont encore soumis les israélites de Prusse.

— Une feuille cléricale de la province de Posen pousse de nouveau l'autorité ecclésiastique à défendre aux domestiques chrétiens de servir chez des israélites. Elle est surtout indignée contre les nourrices catholiques, « ces abominables louves qui nourrissent de lait chrétien les modernes Romulus et Remus juifs, afin, lorsqu'ils seront devenus grands, qu'ils égorgent les Polonais, et qui sont élevés dans notre province, non pour édifier Rome, mais pour sa ruine et sa destruction complète. »

— La communauté israélite de Hanovre a résolu la construction d'une nouvelle synagogue dont la dépense s'élèvera au moins à 70,000 thalers.

— L'empereur d'Autriche a daigné permettre qu'une école rabbinique, jouissant des droits d'un établissement d'enseignement public, soit fondée en Gallicie; les frais de cette école, à défaut de ressources locales suffisantes, seront couverts par le fonds d'instruction publique catholique et israélite réuni.

(1) La mort de M. de Cavour est en Italie un grand et légitime deuil national; il est donc naturel que nos patriotiques coreligionnaires de ce pays y prennent la part la plus vive, non précisément comme israélites, mais comme citoyens. La même considération n'existe pas dans le judaïsme français; ce que nous avons dit dans notre Bulletin sur des prières récitées dans un temple de Paris nous paraît donc incontestable. S. B.

(2) A quoi bon cette question? Si le juge juif ou un autre fonctionnaire public de notre culte refuse de remplir ses fonctions le jour du sabbath, il est considéré comme démissionnaire et révoqué. Est-ce que l'État nous force d'être juges comme il nous oblige d'être soldats? S. B.

— On lit dans la *Presse* de Vienne :

« Nous apprenons que, pour être reçu élève à l'Académie Joséphine, il ne faudra plus qu'un certificat de naissance, tandis que jusqu'ici il fallait un certificat de baptême. Ce progrès dans l'égalité des confessions est très-heureux, et on remarque avec plaisir que Vienne admet des juifs à l'Académie Joséphine, tandis qu'en Prusse ils continuent à être exclus de l'institution analogue de Berlin. »

DANEMARK.

Le représentant de la communauté israélite, M. J. W. Heyman, homme de bien sous tous les rapports, a été dernièrement, de la part du roi Frédéric VII, l'objet d'un honneur qu'aucun israélite n'a encore obtenu, même dans ce pays tolérant.

Il y a peu de temps que, pour ses vastes entreprises industrielles, notamment sa création d'une grande fabrique de produits chimiques, il a été nommé par le gouvernement conseiller de commerce. Admis à présenter au roi sa reconnaissance, il soumit à Sa Majesté le plan d'un nouvel établissement qu'il venait d'achever ; alors le souverain exprima le désir de visiter cet établissement avant son ouverture. M. Heyman sollicita la faveur d'offrir à cette occasion un déjeuner au roi, invitation qui fut acceptée avec une grâce parfaite.

Quelques jours après, le roi, accompagné d'une suite brillante, arriva au magnifique établissement, qu'il visita avec beaucoup d'intérêt, et exprima au propriétaire sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs. Puis il offrit à M^me^ Heyman le bras et la conduisit à la table royalement servie. L'amphitryon porta à son royal hôte un toast où il fit remarquer que déjà dans son enfance on lui avait inculqué le commandement de l'Écriture sainte : « Craignez Dieu, mon fils, et le roi. » Cette citation des paroles bibliques toucha visiblement Sa Majesté, qui en remercia chaleureusement M. Heyman, et exprima en même temps des vœux ardents pour lui, sa famille et ses entreprises ultérieures.

Après lui avoir donné de nouvelles preuves de sa satisfaction et de sa bienveillance, le roi partit et invita son amphitryon à dîner le même jour, le fit placer vis-à-vis de lui, et s'entretint avec lui de la manière la plus affable et la plus cordiale.

HOLLANDE.

Un rapport municipal sur la ville d'Amsterdam en 1860 contient les renseignements suivants :

La population de cette ville était de 269,532 habitants, dont 26,879 israélites néerlandais et 3,208 israélites portugais.

La communauté néerlandaise a huit temples et deux ecclésiastiques, et la communauté portugaise quatre temples et trois ecclésiastiques. Les réparations et améliorations des synagogues et maisons de bain de la communauté néerlandaise entreprises cette année sont achevées.

GRANDE-BRETAGNE.

On écrit de Londres, le 7 juin :

« Dans un des endroits les plus charmants des environs de la capitale, il a été posé hier, par sir Anthony de Rothschild, la première pierre d'un établissement d'éducation pour les enfants israélites. L'emplacement a été donné gratuitement par un membre de la communauté, et les frais de construction et d'arrangement, estimés à 25,000 livres sterling, seront couverts par des dons volontaires. Des chasseurs de la milice nationale étaient sous les armes à cette solennité ; *le grand rabbin royal britannique de terre et de mer*, M. le docteur Adler, sir Francis Goldsmid et d'autres personnes prononcèrent des discours. »

CORFOU.

Le *Diavoletto*, journal de Trieste, raconte dans les termes suivants une scène qui a eu lieu récemment à Corfou :

« Les Grecs envahirent le cimetière juif, brisèrent en mille morceaux les pierres tumulaires, arrachèrent les morts de leurs tombes, dansèrent sur leurs ossements dispersés, et se livrèrent sur les restes mortels à toutes les monstrueuses abominations. Le gouvernement anglais veille-t-il à ce que la justice remplisse son devoir à Corfou, ou à ce que la police fasse connaître les coupables? Nullement. On fait semblant d'ignorer le fait. »

AUSTRALIE.

M. Nathaniel Lévi, négociant de Melbourne, a été nommé député au parlement de Victoria ; c'est le premier israélite de ce pays appelé à cette haute fonction. On compte actuellement quatorze communautés juives en Australie. (*Jewish Chronicle.*)

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. BLOCH.

CHRONIQUE.

אלה מסעי בני ישראל :

Le judaïsme est absent de la capitale, depuis le grand rabbin du Consistoire central jusqu'au *samas*-adjoint, et l'artiste placé derrière le moulin à tuyaux pour moudre les prières sur l'orgue — עד בכור השפחה אשר אחר הרחים; le judaïsme parisien est dispersé dans les campagnes et les bois, les villas et les parcs, les eaux thermales et les maisons de jeu, les montagnes de la Savoie annexée et la forêt Noire unie à la France par le nouveau pont de Kehl; et nous sommes là, triste Jérémie, à nous lamenter sur le vide de la Synagogue, abandonnée comme une veuve sans consolateur, et nous nous demandons: Dans ce désert de la communauté, sous ce feu suffocant qui chasse les hommes et dessèche la source des idées, où prendrons-nous la manne spirituelle nécessaire pour alimenter notre chronique? En vérité il n'y a rien de nouveau sous ce soleil!

Aussi, comme nous n'avons pas la prétention qu'en présence des trente-cinq degrés de chaleur dont nous jouissons on lise ce numéro, au lieu de se rafraîchir plus agréablement, avons-nous pensé à consacrer ces dernières pages, destinées aux nouvelles absentes, à des méditations sur le premier chapitre des *Sentences* (*Pirkeh Aboth*) qu'on a lu hier au temple. Nous disons méditations, c'est une erreur: nous voulons dire traduction, telle que beaucoup de gens la font de nos jours, pour leur usage personnel, de ces admirables et sublimes maximes des Pères de la Synagogue, qui conservent à tout jamais leur haute valeur, leurs vérités inaltérables et leurs célestes beautés. Qu'on nous pardonne les extravagances qu'on va lire; dans cette atmosphère tropicale qui nous enveloppe, il est naturel que la plume batte la campagne, et puis, nous le répétons, personne ne devant nous lire cette fois, nous n'avons pas besoin de nous gêner.

Voici donc comment certaines gens traduisent notre chapitre:

הֱווּ מְתוּנִים בַּדִּין. וְהַעֲמִידוּ תַלְמִידִים הַרְבֵּה. וַעֲשׂוּ סְיָג לַתּוֹרָה :

Conseil aux journalistes judaïques: Soyez circonspects, réservés dans vos jugements; ne blâmez rien et ne critiquez rien; trouvez toutes les choses parfaites, tous les abus utiles, sacrés, et tous les hommes incomparables — ועמך כלם צדיקים. Si vous avez des principes, des convictions, cachez-les aux yeux de tous, murez-les soigneuse-

ment, entourez-les d'une triple haie d'hypocrisie, de mensonge et de fausseté — ועשו סיג לתורה, et alors vous aurez une masse d'abonnés ! — והעמידו תלמידים הרבה.

∴

על שלשה דברים העולם עומד. על התורה ועל העבודה ועל גמילות חסדים:

Le monde civilisé repose sur trois appuis : 1° Le Code pénal (תורה) avec les gendarmes, 2° les galères avec les travaux forcés (עבודה), et 3° les maisons de dépôts de mendicité (גמילות חסדים).

∴

אל תהיו כעבדים המשמשין את הרב על מנת לקבל פרס:

Doctrine de la Réforme : Ne respectez et ne vénérez plus l'ancien *Rav*, le savant et consciencieux docteur de la loi, le fidèle et saint ministre de Dieu qui attire sur nous les bénédictions du ciel et la considération des hommes — על מנת לקבל פרס ; mais servez humblement le *Rav* réformiste *dont il n'y a rien à espérer* — שלא על מנת לקבל פרס, ni honneur, ni prospérité, ni paix, ni avenir pour la communauté ; prosternez-vous à ses pieds, et soyez ses valets ! Que la terreur du Jupiter rabbinique foudroyant le Sinaï et tout le judaïsme antique soit constamment sur vous ! ויהי מורא שמים עליכם.

∴

יהי ביתך בית ועד לחכמים. והוי מתאבק בעפר רגליהם. והוי שותה בצמא את דבריהם:

Ceci s'adresse aux gros financiers ou à ceux qui désirent le devenir : Réunissez dans votre maison tous les fins boursiers, les habiles, les adroits, les tripotiers, les renards de la coulisse, les gens qui savent enfreindre le Code pénal et éviter les gendarmes, enfin les *'hachamim ;* laissez abîmer votre salon par leurs souliers crottés et leurs habits crasseux — והוי מתאבק בעפר רגליהם ; laissez-les même vous dire des insolences et vous cracher à la figure — והוי שותה בצמה את דבריהם.... votre bénéfice sera grand !

∴

יהי ביתך פתוח לרוחה. ויהיו עניים בני ביתך:

Cependant, par prudence, laissez votre porte ouverte du côté de la route de. .. Belgique ou d'Amérique — יהי ביתך פתוח לרוחה, afin que

vous puissiez facilement faire une promenade nocturne de ce côté, emporter l'argent de vos dupes, la dot de votre femme, le patrimoine, l'honneur et l'avenir de vos enfants! ויהיו עניים בני ביתך.

*
* *

אַל תַּרְבֶּה שִׂיחָה עִם הָאִשָּׁה :

Ne causez pas beaucoup avec votre femme, car elle profitera de l'occasion pour vous demander un tas de robes, de chapeaux, de manteaux, de crinolines, d'uniformes de zouave et de Garibaldi, de voyages d'agrément et de loges d'Opéra; votre amabilité vous coûterait cher! La mauvaise humeur du mari, voilà le secret de l'économie conjugale!

Mais s'il est imprudent de parler beaucoup à votre propre femme, il est encore plus dangereux de converser avec celle de votre prochain — קל וחמר באשת חברו; un Anglais, par exemple, se fait payer mille livres sterling de dommages-intérêts pour la moindre *conversation* qu'on aura eue avec son Anglaise.

Généralement, depuis la femme d'Adam, — sans doute pour avoir une autre toilette, — faisant exiler du paradis son infortuné époux, qui, lui aussi, avait trop causé avec elle et l'avait appelée *ma chère* — בשר מבשרי, les filles d'Ève nous préparent souvent l'enfer ici-bas — וסופו יורש גיהנם.

*
* *

עֲשֵׂה לְךָ רַב. וּקְנֵה לְךָ חָבֵר. וֶהֱוֵי דָן אֶת כָּל הָאָדָם לְכַף זְכוּת :

Autre recommandation aux journalistes: Procurez-vous des patrons, faites de la camaraderie — וקנה לך חבר, flattez, encensez, élevez aux nues les plus piètres écrivailleurs, pour qu'à leur tour ils vous proclament grand homme; annoncez comme collaborateurs des gens qui n'ont jamais écrit une ligne ou qui ne savent pas en écrire une; surtout rampez aux pieds de tous ceux qui ont un écu dans la poche pour s'abonner; exaltez, glorifiez des individus auxquels on devrait la charité et la pudeur du silence — והוי דן את כל האדם לכף זכות; chantez la gloire d'un tel personnage dont tout le mérite consiste à avoir eu un grand-père respectable ou une grand'mère vertueuse, et, nous le répétons, vous aurez une masse d'abonnés!

Traduisez devant votre tribunal et traitez comme coupables tous ceux qui se refusent à lire votre feuille; mais traitez en grands et nobles cœurs ceux qui sont venus respectueusement chez vous, se sont

soumis à votre loi, ont accepté vos livraisons et.... votre quittance! וכשנפטרים מלפניך יהיו בעניך כזכאין כשקבלו עליהם את הדין.

*
* *

אֱהַב אֶת הַמְּלָאכָה. וּשְׂנָא אֶת הָרַבָּנוּת. וְאַל תִּתְוַדַּע לָרָשׁוּת׃

Si vous êtes employé d'une certaine administration supérieure israélite, aimez le travail et la servitude, courbez-vous pendant toute votre vie sous le joug et les humiliations; mais détestez, supprimez votre dignité personnelle — ושנא את הרבנות, et n'aspirez point à la liberté — ואל תתודע לרשות, au droit de parler et d'écrire. Que votre éloquence se borne à dire : Oui, Monsieur; que votre plume se contente d'écrire éternellement : Nous avons reçu votre lettre, etc.; que votre esprit ne se permette jamais d'être au-dessus de celui de M. le président!.... « J'ai passé de longues années au milieu de ces sages, et j'ai trouvé que, dans ce noble corps, le mutisme était la plus grande des vertus. » כל ימי גדלתי בין החכמים, ולא מצאתי לגוף טוב משתיקה.

*
* *

חֲכָמִים הִזָּהֲרוּ בְּדִבְרֵיכֶם. שֶׁמָּא תָחוּבוּ חוֹבַת גָּלוּת׃

Encore une maxime pour certains faiseurs d'affaires : Si vous vous trouvez devant la police correctionnelle, soyez prudents dans vos paroles! car vous pourriez être trouvés coupables, envoyés aux lieux des eaux désagréables.... à Brest ou à Toulon — ותגלו למקום מים הרעים, et les disciples que vous aurez formés pourraient également, comme on dit dans votre monde, boire un bouillon — וישתו התלמידים הבאים אחריכם, s'enfoncer à leur tour, et on dira : Les juifs sont des fripons! ונמצא שם שמים מתחלל. Soyez donc prudents dans vos paroles, et ne vous laissez pas prendre ni pendre!

*
* *

הֱוֵי מִתַּלְמִידָיו שֶׁל אַהֲרֹן. אוֹהֵב שָׁלוֹם. וְרוֹדֵף שָׁלוֹם. אוֹהֵב אֶת הַבְּרִיּוֹת וּמְקָרְבָן לַתּוֹרָה׃

Soyez des disciples de Loyola! Ayez l'air d'aimer la paix, mais persécutez-la — רודף שלום; rendez-la impossible par vos manœuvres et vos intrigues. Parlez sans cesse de fraternité, d'union, de communauté et de famille religieuse; mais excitez la discorde pour que, dans votre nullité, vous deveniez chef de parti. Ayez l'air d'aimer les hommes, de respecter même vos adversaires; mais dans vos écrits, par des paroles doucereusement perfides, livrez-vous contre eux à

toutes les insinuations odieuses et *immolez-les* à vos doctrines — ומקרבן לתורה, à vos rancunes, à votre jalousie, et surtout à votre intérêt ! Car אם אין אני לי מי לי *chacun pour soi !*

*
* *

עֲשֵׂה תוֹרָתְךָ קֶבַע. אֱמוֹר מְעַט וַעֲשֵׂה הַרְבֵּה. וֶהֱוֵי מְקַבֵּל אֶת כָּל הָאָדָם בְּסֵבֶר פָּנִים יָפוֹת:

Principes de certains rabbins : Mettez à prix fixe votre Thora — עשה תורתך קבע ; taxez le plus haut possible chacun de vos actes ; vendez chèrement votre moindre service. Parlez peu, ne prêchez pas souvent — אמור מעט —, mais travaillez beaucoup — ועשה הרבה — la vigne du Seigneur, pour qu'elle *produise* énormément ; et, chose essentielle, recevez *de* tous les hommes avec un aimable et gracieux sourire ! והוי מקבל מן כל האדם בסבר פנים יפות. Tout vrai rabbin doit être *kabbaliste* — בעל קבלה.

*
* *

וְלֹא הַמִּדְרָשׁ עִקָּר אֶלָּא הַמַּעֲשֶׂה:

Dans une communauté bien organisée, l'école n'est pas l'essentiel, mais la boutique et l'atelier — לא המדרש עקר אלא המעשה.

Dans la vie morale et sociale, dans la sainte et pure vie de famille, l'étude, la culture du cœur et de l'esprit, et les plus belles vertus qu'on acquiert au foyer domestique, valent infiniment moins que les *actions* à prime qu'on achète à la Bourse — לא המדרש עקר אלא המעשה.

Dans la carrière littéraire, les travaux solides et utiles, les recherches approfondies des vérités divines et humaines, ont bien moins de lecteurs et d'encouragements que les petites histoires, la fable, le conte, le roman — לא המדרש עקר אלא המעשה.

Dans le monde, enfin, les droits de la raison et de la justice, les progrès des lumières et la supériorité de l'intelligence, doivent souvent s'effacer devant le fait accompli, devant la force brutale — לא המדרש עקר אלא המעשה.

*
* *

עַל שְׁלֹשָׁה דְבָרִים הָעוֹלָם קַיָּם. עַל הָאֱמֶת וְעַל הַדִּין. וְעַל הַשָּׁלוֹם:

Le Consistoire central est soutenu par trois fortes colonnes : *la vérité* — un professeur de philosophie — אמת —, *la justice* — un juge de la Cour impériale — דין —, et *la paix* — un guerrier paisible — שלום.

S. Bloch.

ANNONCES.

ספר ברית אברהם

Die Beschneidungsfeier. La cérémonie de la circoncision et les prières et chants en usage dans cet acte religieux, avec traduction et commentaire, une introduction littéraire historique, exposition de toutes les prescriptions (*dinim*), et des meilleurs procédés curatifs, par le docteur B. H. AUERBACH.

Prix : 2 francs; chez J. Kauffmann, libraire à Francfort-sur-le-Mein.

J'ose appeler l'attention de nos coreligionnaires sur ce petit ouvrage, déjà par cette raison qu'il est dédié au souvenir d'un de nos anciens et célèbres rabbins français, feu R. Abraham Auerbach, rabbin de Bonn, un homme en qui la communauté israélite de Strasbourg avait un fidèle et consciencieux guide spirituel, non salarié, à l'époque critique de 1788 à 1799, et qui, à côté de son beau-père, le plus grand théologien juif français de ce temps, R. David Sinzheim, travailla sans cesse pour le salut de ses frères en ces années difficiles.

Ce petit ouvrage contient aussi, dans sa dédicace, une notice historique sur le règne de terreur qui pesait alors sur la France, notice qui offre un intérêt général. Quant au livre lui-même, nous nous abstenons de tout éloge, attendu qu'il a déjà été qualifié de production hors ligne par nos autorités les plus reconnues, entre autres par le célèbre historien Jost. On y trouve aussi une décision remarquable et inconnue jusqu'à présent des plus illustres rabbins français du siècle dernier, rendue sous la présidence de R. Sinzheim, grand rabbin du Consistoire central.

L'ÉDITEUR.

Un jeune israélite ayant fait des études classiques et théologiques pendant de longues années, muni du diplôme de *schohet*, désire trouver un emploi dans le culte ou dans l'enseignement.

S'adresser à M. Lévy, rabbin à Niederhagenthal (Haut-Rhin).

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes conservateurs du Judaïsme.

SEIZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 12. — AOUT 1861.

BULLETIN.

Depuis quelque temps le judaïsme, en France et à l'étranger, fait des pertes cruelles. La mort vient de frapper un des hommes les plus éminents de notre époque, M. le docteur Bernhard Beer, de Dresde, célèbre par sa science et ses vertus. Nos lecteurs n'ont pas oublié les pages remarquables qu'il a données à ce Recueil, et il nous honora de son amitié pendant vingt-cinq ans.

Sa science était vaste et variée, et ses nombreux travaux, au lieu d'être, comme ceux de beaucoup d'autres, de pures spéculations sans but et sans utilité réelle, présentaient tous des résultats positifs d'une haute importance. Il avait surtout comme écrivain un mérite bien rare dans les lettres allemandes, celui de la clarté et de la précision. Il aimait la France et notre littérature, et venait souvent visiter notre capitale et ses monuments littéraires. Il y a peu de mois, nous avions le bonheur de le voir au milieu de nous, et l'état de sa santé nous promettait de le posséder encore longtemps. Dieu nous l'a enlevé, trop tôt pour son épouse dont il était le bonheur et l'orgueil, pour

ses amis qui le chérissaient tendrement, pour sa communauté dont il était la couronne et l'appui, pour la science sacrée qu'il cultivait avec amour et conscience, et pour la religion dont il était un fils fidèle et inébranlable. Sa mémoire sera à tout jamais bénie en Israël (1).

Le hatt impérial promulgué par S. M. le sultan Abdul-Aziz contient le passage suivant :

« Je tiens à proclamer également que mon désir pour la prospérité de mes sujets *n'admettra aucune distinction*, et que ceux de mes peuples qui sont de différentes races trouveront en moi la même justice, la même sollicitude et la même persévérance à assurer leur bonheur. »

Un écrivain de la *Gazette de France*, M. Tiengou, en rendant compte dernièrement d'un drame qu'on joue sur un théâtre de Paris et qui a pour titre : *Loin du pays*, a dit : « C'est comme l'Allemagne elle-même une bonne et franche terre, cette terre d'Alsace, *malgré les juifs qui la rongent.* »

M. David Fonsèque, de Toulouse, qui nous a fait connaître cette belle phrase de la dévote feuille, a adressé à la *Gazette* une lettre énergique pour protester contre ce stupide outrage lancé à toute une classe de citoyens. Nous dirons seulement à M. Tiengou : Allez en Alsace, et vous verrez que, malgré les juifs, ou plutôt à cause d'eux, cette province est une des plus prospères, des plus éclairées et des plus florissantes de notre pays, tandis que les campagnes de Rome et beaucoup de contrées archi catholiques, où nul juif n'ose mettre le pied, sont d horribles déserts, ne présentant que l'aspect désolé de la stérilité du sol, de l'idiotisme des populations, frappées de la malédiction de Dieu. Allez dans les bureaux du *Siècle*, de *la Presse*, du *Journal des Débats*, etc., et vous y verrez, malgré les nombreux juifs qui viennent ronger les escaliers et s'abonner, plus de succès matériel et moral, des caisses mieux remplies et des plumes plus spirituelles que dans les bureaux déserts de la *Gazette de France* que les juifs ne rongent point. Il est vrai que les *juives* rongent les saintes demeures des chanoines Mallet.

Le Consistoire de Colmar, dans sa séance du 20 juin, a décidé

(1) Voy. plus loin l'article *Nécrologie*.

qu'il publiera régulièrement toutes ses décisions ayant pour objet des questions d'un intérêt général.

C'est une mesure louable que tous les Consistoires et toutes les administrations synagogales devraient prendre. Le temps du mutisme est passé, et si le Consistoire central y persistait, ne serait-on pas en droit de penser qu'il continue à ne rien dire, parce qu'il continue à ne rien faire? Ceux qui se taisent et se cachent prouvent qu'ils n'osent pas montrer leurs actes aux hommes. Les isréalites français ont aussi bien le droit de savoir ce que font leurs représentants dans les Consistoires, que les Français en général ce que font leurs mandataires au Corps législatif et au Sénat.

Nous avons souvent déploré les aberrations de beaucoup de rabbins et d'instituteurs israélites d'Allemagne, surtout leur manie de singer les cultes étrangers et d'introduire dans la synagogue et dans l'école des éléments antijudaïques. C'est ainsi que dans un livre de lecture pour la jeunesse israélite, imité de celui d'un écrivain chrétien, M. Haester, on a reproduit un poëme où l'on fait parler les pierres de l'*Ephod* du grand prêtre, et où il est dit : « Le *rubis :* Je suis rouge comme ton sang, je te rappelle le Christ qui a souffert dans la douleur et dans la détresse la mort pour toi ! » Dans un autre livre du même genre, publié par un M. Joël Nathan, on apprend aux enfants juifs que le dimanche avant Pâques s'appelle dimanche des Rameaux. On y trouve aussi un chant avec cette phrase : « Si nous portons *la croix* et la misère » (*Befällt uns Kreuz und Noth*); puis le conte d'une femme qui a rêvé ceci : « Notre bon Dieu est mort, et les chers petits anges l'ont porté en terre. »

Tout cela serait bien triste si ce n'était bien ridicule. Voilà pourtant ce que la science allemande, tant vantée, produit pour l'éducation de la jeunesse israélite! Il est vrai, ce sont des plumes réformistes qui fournissent toutes ces belles choses. Un écrivain orthodoxe ne pourrait jamais s'élever à une telle hauteur, à cette croix que nous portons et à cet enterrement du bon Dien !

Les israélites de Kœnigsberg ont inauguré, à l'anniversaire de la bataille de *Belle-Alliance*, une nouvelle maison d'orphelins. Or savez-vous ce que la bataille de Waterloo doit rappeler aux juifs prussiens? La suppression des libertés politiques et civiles que leur roi, vaincu par les armes et les idées de la France, leur avait accordées en 1812. La bataille de Waterloo, ce fut la rechute des juifs prussiens dans l'é-

tat passé d'ignominie et d'opprobre du paria ! Le triomphe de Blücher fut la dégradation des juifs, dégradation qui dure encore aujourd'hui en partie. En vérité, les juifs prussiens et ceux de toute l'Allemagne devraient célébrer et pleurer comme un jour de deuil tout anniversaire qui rappelle un échec, une douleur pour la France, c'est-à-dire un temps d'arrêt dans la civilisation du monde, un malheur particulier pour les israélites de tous les pays.

S. Bloch.

A NOS LECTEURS.

Nous voilà arrivé au terme de la seizième année de notre publication. Béni soit le ciel de nous avoir conduit jusqu'ici, et grâces soient rendues aux hommes qui nous ont soutenu dans cette longue et souvent pénible marche.

Reposons-nous un instant et réfléchissons. Quelle est la cause de cette longévité de *l'Univers israélite ?* Quel est le secret de sa durée ? Il n'a ni richesse ni puissance ; ses soutiens sont fort peu nombreux, tandis que ses adversaires s'appellent légion ; son talent est modeste, tandis que d'autres feuilles se vantent de posséder toutes les grandes lumières d'Israël ; il est presque seul, abandonné à lui-même ; il a eu même à supporter des attaques violentes, des haines et des persécutions. De quoi a-t-il vécu au milieu de tant d'éléments ennemis ? de quoi vit-il encore en présence de tant de dispositions hostiles ? Disons-le hautement : Il a vécu et il vit de la VÉRITÉ, qu'il a toujours eu le courage et la bonne foi de proclamer à la face du mensonge doré, armé, hissé sur toutes les hauteurs, menaçant et frappant. La vérité, voilà le secret de l'existence prolongée de ce Recueil.

Oui, *l'Univers israélite* n'a ni richesse ni puissance, mais il est riche de convictions inébranlables, de vérités précieuses, éternelles, de ces trésors de doctrines sacrées et salutaires « qui valent mieux que tout l'or et que tout l'argent » טוב לי תורת פיך מאלפי זהב וכסף ; il est fort de sa conscience, de son droit, de sa liberté, surtout du sentiment profond, invincible et invariable, d'être dans le vrai et de marcher dans la bonne voie.

Oui, *l'Univers israélite* a peu de soutiens, mais le petit nombre d'hommes d'élite qui aident à son existence presque miraculeuse sa-

vent que leurs sacrifices sont employés à une grande et sainte cause, à l'édification, à l'entretien et au besoin à la défense du sanctuaire d'Israël au milieu de la société. Ils se sont tournés vers nous, non par l'attraction de la flatterie ou les manœuvres de l'intrigue, mais par les fortes et pures convictions religieuses dont ils sont animés eux-mêmes et dont ils ont trouvé l'expression et le rayonnement dans notre œuvre.

Oui, *l'Univers israélite* est presque seul, abandonné à lui-même, mais Dieu donne à chaque homme la somme de force nécessaire pour remplir sa tâche. Quand Moïse, notre maître, se plaignit d'être trop faible pour supporter le fardeau de tout un peuple, le Seigneur lui dit : « Choisis soixante-dix hommes parmi les anciens d'Israël, et *j'ôterai de l'esprit qui est sur toi pour le mettre sur eux*, et ils t'aideront à conduire le peuple » (Nombres, XI, 16, 17). Ainsi les collaborateurs de Moïse ne recevaient pas un nouvel esprit, une nouvelle force morale et spirituelle, mais seulement une portion de l'esprit du divin prophète qui suffisait pour l'accomplissement de sa mission sinaïque sur la terre. Il y avait plus de têtes et plus de bras, mais pas une âme de plus. Si donc nous pouvons sincèrement déplorer d'être souvent seul pour exécuter notre travail et remplir notre devoir, nous sommes aussi convaincu, sans présomption et sans vanité, que le Très-Haut nous a dispensé la force et les facultés nécessaires pour atteindre le but qu'il a daigné tracer à nos efforts, à notre foi et à nos espérances. Nous ne sommes pas seul, parce que dans chaque bonne pensée qui nous vient, dans chaque salutaire principe qu'il plaît au Seigneur de nous enseigner, dans chaque parole de vérité qu'il daigne placer sous notre plume, il nous envoie un précieux et divin collaborateur.

Si l'on nous demande : Qu'avez-vous fait pendant cette année ? Comment avez-vous rempli votre tâche, justifié la bienveillance et les sympathies des hommes, la protection et la bénédiction de Dieu ? Nous osons montrer la collection de cette année, où l'on ne verra peut-être pas un grand éclat de science et de talent, mais où l'on ne découvrira pas non plus une tache, un oubli de notre devoir, une violation de la vérité, une apostasie de nos convictions et de nos croyances. Nous avons plus que jamais soutenu les droits et l'honneur de la Synagogue et du judaïsme contre toutes les prétentions de l'orgueil et toutes les hérésies de l'esprit. Nous avons eu le courage de montrer les plaies là où d'autres, par une flatterie intéressée ou un aveu-

glement déplorable, ne voient que des roses. Nous avons fait voir ce judaïsme faux et dégénéré qui, absent des cœurs, disparu du foyer domestique, foulé aux pieds dans la vie publique et privée, méprisé par ceux-là mêmes qui se sont placés à sa tête comme chefs et comme princes, n'est qu'une espèce de comédie jouée dans un édifice officiel, à certains jours de l'année, par des acteurs salariés devant des spectateurs distraits.

L'époque actuelle a une ressemblance frappante avec celle de la construction du second temple. Alors, dit l'Écriture, « beaucoup des prêtres, des lévites, des chefs de tribus et des anciens qui avaient vu la première maison pleurèrent à haute voix, tandis que beaucoup d'autres se livraient à la joie et à l'allégresse. » (Esra, III, 12.) Nous aussi, et tous ceux qui pensent comme nous, sommes de ces anciens qui avons encore vu, dans notre jeunesse, dans nos traditions, dans nos souvenirs, ou qui voyons dans notre esprit et notre conscience l'ancien sanctuaire d'Israël, et, en le comparant avec celui de nos jours, nous ne pouvons que nous attrister profondément. Comme au temps du second temple, la Synagogue d'aujourd'hui est bâtie et entretenue par Cyrus, et elle n'a plus son ancienne indépendance, sa force, sa dignité et sa grandeur d'autrefois. L'arche sacrée s'y trouve bien encore, mais les tables de la loi sont absentes, ou défigurées, ou mutilées; les éléments étrangers l'envahissent de plus en plus. Les idoles, les hauts lieux, le culte des *astharoth*, les mœurs anti-israélites l'entourent de toutes parts. Faut-il, dans cet état vrai des choses, se livrer à la joie, à l'allégresse, ou plutôt pleurer avec tous les sincères et fidèles israélites, qui voient dans cette inondation de l'élément étranger, profane, impur, dans le sanctuaire et la vie d'Israël, une prochaine et certaine destruction du troisième temple?

Si le domaine religieux offre tant de douloureux ravages, le domaine administratif, le gouvernement de la chose sacrée n'est pas moins attristant. En 1832, sous l'empire d'une large liberté politique et civile, un poëte célèbre, Victor Hugo, écrivait au sujet d'une œuvre dramatique interdite par la police : « Le moment de transition politique où nous sommes est curieux : c'est un de ces instants de fatigue générale où tous les actes despotiques sont possibles dans la société même la plus infiltrée d'idées d'émancipation et de liberté. »

Un phénomène pareil ne se produit-il pas avec mille fois plus de vérité dans le judaïsme français? Placé sous la loi la plus libérale du monde, jouissant de tous les droits et de tous les honneurs d'une religion d'État, recevant du gouvernement tous les bienfaits, toutes les

protections et tous les hommages, le judaïsme français n'est-il pas plus humilié, plus opprimé, *en dedans*, que tous les judaïsmes des autres pays? Où existe-t-il encore dans le monde, même dans les contrées les plus barbares, une communauté israélite qui n'ait pas le droit de nommer ses fonctionnaires, ses officiants, ses rabbins; d'administrer ses revenus, d'être maîtresse de ses destinées religieuses et spirituelles; une communauté enfin qui soit si annulée, si frappée d'ostracisme, si livrée pieds et poings liés à l'omnipotence, au bon plaisir de quelques hommes n'ayant aucun caractère religieux et vivant souvent éloignés et en dehors du culte et du Dieu de nos pères? Partout on parle d'*autonomie;* les villages les plus obscurs et les plus misérables de Pologne ou de Gallicie la réclament à hauts cris, et le fier judaïsme français subit, à l'intérieur, une servitude qu'il n'a point connue aux plus mauvais jours de son histoire!

Nous avons planté et élevé dans ce Recueil un arbre de la science du bien et du mal, dont les fruits dessilleront les yeux de tous ceux qui ne veulent pas rester aveugles, qui veulent voir et examiner les choses avec sang-froid, avec raison, justice et impartialité, sans se laisser détourner par la forme qui laisserait peut-être à désirer, sans jeter le fruit parce que l'écorce leur semblerait rude, sans accuser l'écrivain consciencieux de se livrer à de vaines déclamations, à une opposition malveillante ou systématique; et alors ils verront, comme Adam et Ève, *que nous sommes nus*, que le judaïsme français cache d'affreuses plaies et d'affreuses misères sous le manteau de pourpre dont l'État et la liberté le couvrent. Ils verront qu'après le temps de parler, le temps de travailler est arrivé.

Partout on travaille, on construit, on creuse la terre, on s'élève dans les nues. Jamais l'activité humaine n'a déployé plus d'ardeur, plus de puissance, plus de génie; elle transforme la création entière, arrache à la nature ses secrets les plus cachés, recule les limites de l'univers, en ébranle les fondements, et dit au Créateur : Votre œuvre n'est pas achevée! Et dans cet immense et gigantesque travail des fils d'Adam, les descendants d'Abraham se montrent les plus ardents, les plus infatigables, les plus entreprenants, souvent les plus heureux et les plus grands. Leur part à l'édification du monde est audessus de toute proportion. Pourquoi, hélas! ne montrent-ils pas une activité analogue pour la construction de leur sanctuaire? C'est cependant pour cultiver et pour garder l'Éden de la religion avec son

arbre de la science et son arbre de la vie que Dieu nous a désignés parmi les hommes

Après leur sortie de l'Égypte, le premier usage que nos pères firent des arts et des métiers qu'ils avaient appris dans le pays des Pharaons, fut d'élever un tabernacle au Seigneur : leur or, leurs bras et leur génie appartenaient avant tout à leur religion et à leur temple. Pourquoi, là aussi, n'imitons-nous pas leur glorieux et saint exemple, et ne donnons-nous à notre foi divine qu'une misérable aumône, à peine les miettes de nos richesses matérielles et intellectuelles, comme le millionnaire jette une obole au mendiant qui passe !

Nous aimons à rappeler les gloires et les vertus de nos ancêtres, leur constance inébranlable au milieu de la persécution, leur héroïsme en présence de la mort, leur courage surhumain à déployer le drapeau du Sinaï devant un monde ennemi et barbare, leurs saintes et touchantes mœurs domestiques, fruits de leurs traditions et de leurs croyances, enfin tous leurs mérites immortels par lesquels ils purent traverser le feu et les flammes, des siècles de ténèbres, de meurtre et de sang, et rester debout au milieu de toutes les ruines et de toutes les destructions. Mais que faisons-nous pour les imiter, pour être les dignes fils de tels pères, nous qui, plus heureux qu'eux, pourrions vivre de leur vie religieuse, déployer au grand jour cette Thora dans laquelle ils s'enveloppèrent pour monter au bûcher, accomplir joyeusement et fidèlement tous les commandements israélites, non-seulement en toute liberté et sans danger aucun, mais avec la certitude de conquérir par là l'estime, la confiance et l'affection des hommes, les bénédictions et les grâces de Dieu ?

Certes, on s'occupe beaucoup aujourd'hui du judaïsme, on imprime sur lui des livres sans nombre ; mais on le traite comme une science archéologique, non comme une religion, et ceux-là mêmes qui publient des ouvrages et des journaux religieux restent souvent dans une stérile théorie, dans une propagation de mots, dans un enseignement d'idées abstraites, et se gardent bien de descendre dans la vie, de montrer le mal, les ruines, les résultats désastreux, de réveiller les hommes et de leur dire la vérité. Quel écrivain israélite oserait emprunter le bâton de Moïse pour frapper le rocher et en faire jaillir la source de la vie, ou la parole d'Isaïe pour enflammer les cœurs, ou la harpe de David pour chanter, non la gloire des riches et des puissants de la terre, mais uniquement Dieu et sa loi im mortelle ?

Nous continuerons, avec l'aide du Seigneur et l'appui des vrais israélites, à exhorter et à enseigner, à proclamer et à propager toutes les vérités religieuses que nous puisons dans nos livres saints, toutes les pensées sérieuses que notre conscience nous inspire.

Nous continuerons à rendre notre Recueil intéressant et instructif, digne de la haute intelligence de nos frères, de la brillante civilisation de notre pays, de la beauté éblouissante de notre religion. Nous ne cesserons de creuser notre esprit, de travailler et de produire, de puiser dans les publications israélites étrangères tout ce qui nous semblera mériter d'être connu de nos lecteurs.

Nous continuerons à mépriser les attaques ouvertes et les menées ténébreuses de tous ceux qui, pour atteindre leur but, rampent dans la poussière et remuent la fange, ou qui, pour s'élever, ont besoin de fouler aux pieds autrui, ou de l'écarter de leur chemin par la diffamation, le mensonge et les insinuations calomnieuses.

Nous continuerons à offrir à nos coreligionnaires tout ce qui peut les intéresser comme israélites, contribuer à leur instruction, à la fortification de leurs sentiments religieux, à l'entretien de leur amour et de leur orgueil du judaïsme, à l'élévation de leur esprit vers les splendides hauteurs de notre foi, de nos gloires passées et à venir. Nous ne nous occuperons pas de ces relations oiseuses avec des prédicateurs et missionnaires étrangers, qui, sous des paroles de paix et de fraternité, cachent presque toujours le piége et le poison de l'apostasie....

Nous continuerons à travailler à l'édification et à la grandeur du judaïsme français si haut placé dans la grâce de Dieu, dans les espérances de nos frères du monde entier, si actif dans l'œuvre civilisatrice de la société, si avancé dans tous les progrès et toutes les vertus, si brillant par ses hommes célèbres à tant de titres, si heureux et si béni sur le sol de ce moderne Canaan où le ciel a versé tous ses trésors, le génie humain tous ses splendeurs, et l'esprit national sa justice et son amour pour tous les enfants de la patrie.

Nous continuerons à faire nos plus sérieux efforts pour mériter de plus en plus les sympathies et l'appui de nos amis, l'attention de nos ecteurs, l'estime des honnêtes gens. Et si un jour *l'Univers israélite* a le malheur de faiblir dans ses principes, d'oublier son passé, de taire ce qu'il a enseigné, c'est que son fondateur aura cessé de vivre, ou que la vérité aura été proscrite sous peine de mort.

S. Bloch.

DE L'USAGE DU SANG CHRÉTIEN

DANS LES AZYMES DES ISRAÉLITES (1).

(Suite et fin.)

Le fait suivant, d'une nature différente, mais qui avait été rattaché à la même fiction du sang chrétien, eut lieu à Smyrne vers la fin du XVIIIe siècle.

La compagnie des révérends pères jésuites fonda à Smyrne, vers le milieu du XVIIIe siècle, un collége pour la propagation de la foi catholique romaine et pour la conversion des schismatiques.

Le désir qu'avaient les Grecs de cette ville de donner à leurs enfants une éducation meilleure que celle qu'ils avaient eux-mêmes reçue de leurs parents, et le manque où se trouvait le pays d'écoles nationales bien organisées, obligèrent plusieurs familles orthodoxes à envoyer leurs enfants à l'externat de ce collége.

Plusieurs de ces enfants disparaissaient chaque année vers la semaine des Pâques; néanmoins, comme l'opinion accréditée attribuait ces enlèvements aux israélites, qui d'ailleurs sont fort nombreux à Smyrne, le crédit de l'école des révérends pères ne souffrit point de ce côté-là.

Mais bientôt apparurent les fruits du prosélytisme, et le zèle des Smyrniotes pour l'instruction éprouva de désespérantes secousses! Un Grec, Sary-Pantely, négociant très-riche, domicilié et marié à Smyrne depuis de longues années, et originaire de la famille des Sevastopoulo de Chios, se décida à venir en aide à ses coreligionnaires. Son immense fortune lui permettant de faire toute espèce de sacrifice matériel, il acheta un grand terrain près de la cathédrale métropolitaine de Smyrne et y fit bâtir une vaste école grecque. L'édifice venait d'être terminé, et Sary-Pantely, après avoir doté ce bel établissement, voulut se mettre en mesure de le garantir contre toute espèce de persécution politique en le mettant sous la protection d'une des grandes puissances chrétiennes.

Cependant plusieurs mois s'étaient déjà écoulés avant qu'il fût

(1) Extrait de la *Revue d'Orient* (25 mars 1861), publiée à Londres par M. le prince Pitzipios. Au moment où la plus odieuse des calomnies surgit de nouveau dans certains pays, à la honte de notre temps et de notre civilisation, on lira avec intérêt le travail de la *Revue d'Orient*. S. B.

bien fixé s'il devait préférer la Russie à l'Angleterre; et au moment où il s'était décidé à faire des démarches pour demander la protection de la Grande-Bretagne, un bâtiment de commerce, venu de Trieste, jeta l'ancre dans le port de Smyrne. Le bâtiment amenait deux négociants européens qui venaient faire sur cette place un achat très-considérable de *fils d'angora*, pour les transporter à Marseille. Comme ce genre de commerce était la spécialité de la maison Sary-Pantely, ce fut à lui que s'adressèrent les deux négociants, porteurs de lettres d'un crédit illimité ouvert sur toutes les places du Levant par les premiers banquiers de Vienne et de Paris. Donc un marché fut conclu, et il en résulta un profit immense pour la maison de Sary-Pantely, lequel, d'accord avec ses fils, qui étaient déjà ses associés, l'ajouta tout à la dotation de l'école. Les marchandises embarquées et tous les comptes liquidés et acquittés, Sary-Pantely voulut donner aux deux négociants étrangers un souper d'adieu le soir même de leur départ.

On était alors dans le grand carême des Grecs, et les usages des familles de cette nation regardaient à cette époque comme un scandale de préparer même chez soi un dîner gras. Sary-Pantely ordonna donc au sieur David, israélite, courtier de son commerce, de préparer chez lui un souper où ce riche négociant amena les deux étrangers, et d'où ceux-ci devaient aller directement à bord de leur bâtiment pour partir après minuit.

Sary-Pantely n'étant pas de retour chez lui le lendemain matin, sa famille envoya chez le courtier David pour avoir de ses nouvelles; mais quel fut l'étonnement de tous, lorsque l'israélite David accourut lui-même dire que la veille, après souper, ils étaient sortis tous ensemble et étaient descendus au port pour faire embarquer les deux étrangers. Il ajouta qu'ils avaient avec eux le janissaire Halil, qui le précédait tenant un fanal; deux matelots du navire qui les suivaient, portant quelques petits objets; que lui, David, venait après, causant avec les deux matelots, tandis que le grand patron causait avec les deux négociants. Il dit que, arrivés presque à moitié chemin, Sary-Pantely avait ordonné à David de retourner à sa maison, lui-même devant prendre pour rentrer chez lui une route opposée; enfin le courtier israélite avait souhaité un bon voyage aux deux étrangers, dit bonsoir à son patron, et s'était dirigé vers son domicile.

A ce récit de l'israélite David, tout le monde resta dans l'étonnement, et après diverses suppositions, on alla sur le port s'informer si Sary-Pantely n'avait pas passé la nuit à bord du bâtiment des deux

négociants ; mais le bâtiment n'y était plus. On courut alors chercher le janissaire Halil, mais celui-ci non plus n'avait pas reparu chez lui. On passa presque toute la journée en recherches inutiles, et vers le soir, les fils de Sary-Pantely crurent devoir informer le gouvernement local de ce qui était arrivé. Mais toutes les recherches les plus minutieuses faites pendant deux jours n'amenèrent aucun résultat. On ne put découvrir la moindre trace ni de Sary-Pantely ni du janissaire Halil : le bruit public désignait ces deux hommes comme ayant été victimes de l'abominable usage des israélites. Aussi le troisième jour opéra-t-on l'arrestation du courtier David et celle de toute sa famille. Quelques jours après on arrêta le grand rabbin et tout le Consistoire des israélites de Smyrne. Enfin, au bout d'un mois, la peine de mort fut prononcée contre le courtier David. Quinze autres israélites, parmi lesquels étaient le rabbin et plusieurs primats, furent condamnés à la bastonnade et aux galères.

La commune racheta la punition de ceux-ci par de grandes sommes d'argent; mais la mère du janissaire Halil fut inexorable. Elle exigea du sang pour du sang, et le courtier David fut pendu à la porte de sa maison, qui fut confisquée, ainsi que toute sa fortune.

La famille de Sary-Pantely pleura longtemps son chef, et la nouvelle école son fondateur. Ses enfants se partagèrent son immense fortune, et bientôt on ne parla plus de lui que comme d'un fait historique.

Huit ans après ce tragique événement, un Grec de Céphalonie, nommé Gérassimo, capitaine d'un bâtiment de commerce, avait, dans les fréquents voyages qu'il faisait à Trieste, formé une liaison intime avec une jeune servante employée dans une maison située dans le quartier de cette ville appelé *Citta-Vecchia*. La jeune fille, qui s'appelait Florentine, donnait très-souvent des rendez-vous secrets au marin son amant, et celui-ci finit par lui proposer, quelques jours avant son départ, de l'emmener avec lui et d'en faire son épouse. Florentine fut enchantée de la proposition ; mais le lendemain, elle parut toute déconcertée, toute triste, et, les larmes aux yeux, elle dit au capitaine Gérassimo que pour le moment il lui était impossible de le suivre.

L'esprit subtil et pénétrant du marin grec vit dans les paroles, dans les soupirs, dans les gestes, et dans toute la manière d'être de sa maîtresse, quelque chose d'incompréhensible ; il insista donc pour savoir d'elle le motif si puissant qui pouvait la retenir. Il lui adressa plusieurs questions ; il la supplia, lui promit tout, et finit par la faire

parler. Alors Florentine lui raconta qu'on tenait enfermé depuis huit ans, dans un souterrain de la maison, un vieillard dont elle ne connaissait ni le nom ni l'histoire; que personne, excepté son maître, banquier des révérends pères jésuites, et quelques membres de la compagnie, n'avait jamais vu cet homme; qu'elle seule pénétrait chez lui pour lui porter à manger et le servir. Elle ajouta que la veille, au moment où elle lui avait appris qu'elle allait quitter la maison, le vieillard avait pleuré avec tant d'amertume qu'elle n'avait pu s'empêcher de lui jurer qu'elle ne l'abandonnerait pas. Le Grec demanda instamment alors à voir le prisonnier, mais Florentine refusa; néanmoins, sur la persistance de son amant, et après qu'il lui eut fait mille serments de garder le secret le plus absolu, le lendemain, à une heure du matin, et sous la conduite de Florentine, le marin grec descendait les marches du souterrain de l'inconnu.

« Frère, lui dit en langue grecque un homme à longue barbe blanche, si, comme cette fille me l'a dit hier, tu es Grec et chrétien orthodoxe, je suis de ta nation et de ta religion! Il y a huit ans que je n'ai pas vu le soleil et que je n'ai pas communié au corps du Seigneur! Aie pitié de moi! Va trouver un de nos prêtres, dis-lui qu'il y a un prisonnier qui le prie instamment de lui envoyer en secret la sainte communion pour la prendre au moment de sa mort! Je prierai Dieu pour toi! »

Et le vieillard fondit en larmes, tout en pressant les mains du marin.

« Mais qui êtes-vous, et pourquoi vous trouvez-vous ici? demanda le capitaine grec.

— Je me nomme Sary-Pantely, et je me trouve ici par un guet-apens des jésuites », répondit le vieillard, qui était bien Sary-Pantely!

Le capitaine Gérassimo recula de frayeur.

« Comment, dit-il, vous ne fûtes donc pas assassiné à Smyrne par votre courtier israélite il y a huit ans? »

Mille questions, mille réponses, furent alors échangées; enfin, il fut convenu que le capitaine Gérissimo partirait dans deux jours pour porter à la famille de Sary-Pantely une lettre que Florentine devait lui remettre.

En effet, après vingt jours de voyage, le capitaine Gérassimo arriva à Smyrne, et remit la lettre entre les mains du fils aîné de Sary-Pantely.

Qu'on se figure ce qui dut se passer dans l'intérieur de la famille

à la nouvelle de ce qui était arrivé; néanmoins, elle jugea avec raison qu'il était prudent de faire le moins de bruit possible.

Un des fils de Sary-Pantely s'embarqua immédiatement pour aller avec le capitaine Gérassimo à Trieste, afin d'entretenir, par l'intermédiaire de Florentine, quelques relations secrètes avec son vieux père. D'un autre côté, le second fils partit pour Constantinople pour faire des démarches officielles par le canal de la Sublime Porte. Quatre mois après, Sary-Pantely entrait dans le port de Smyrne, à bord du navire du capitaine céphaliniote!

Les deux négociants qui huit ans auparavant avaient fait chez Sary-Pantely le riche achat dont nous avons parlé n'étaient que des jésuites déguisés; toutes les dépositions de l'infortuné David et de sa malheureuse famille furent trouvées ponctuellement vraies!

Voici ce qui s'était passé huit ans auparavant:

Après le souper qui avait eu lieu dans la maison du courtier israélite, celui-ci et Sary-Pantely étaient sortis ensemble pour accompagner jusqu'au port les deux étrangers qui allaient s'embarquer. Chemin faisant, ceux-ci, s'entretenant à part avec le négociant grec d'une nouvelle spéculation, lui dirent qu'il ne devait pas avoir tant de confiance en un juif; ils lui insinuèrent donc de le renvoyer pour qu'il n'entendît pas leur conversation. Sary-Pantely, pour les rassurer, congédia David, qui s'en retourna, et les autres allèrent jusqu'au bord de la mer. Là les deux prétendus négociants invitèrent Sary-Pantely à prendre une tasse de thé à bord. Celui-ci ordonna au janissaire Halil de l'attendre sur le rivage, et monta avec les autres dans la chaloupe du navire, qui les transporta sur le bâtiment. Mais aussitôt à bord, on leva l'ancre et l'on fit voile pour Trieste, où l'on débarqua et où Sary-Pantely, à qui l'on avait fait prendre de l'opium, fut descendu tout endormi dans sa prison. Telle était du moins la supposition qu'il faisait; car il ne se rappelait aucune circonstance à partir du moment où il avait pris le thé à bord du bâtiment à Smyrne jusqu'au moment où il se réveilla le lendemain matin. Quant au janissaire Halil, on ne put découvrir, même après le retour de Sary-Pantely à Smyrne, ce que cet homme était devenu. On sait bien ce que les révérends pères jésuites sont capables de faire; mais personne n'a jamais pu savoir ce qu'on a fait du pauvre mahométan!...

Sary-Pantely n'eut rien de plus pressé que de placer formellement l'école grecque qu'il avait fondée sous la protection de la Grande-Bretagne. Cet établissement existe encore dans ce pays sous le nom d'*École évangélique*, et il continue d'être toujours protégé dans toutes

ses affaires par le consulat d'Angleterre, qui confirme chaque année les trois surveillants ou *éphores* que la commune des chrétiens d'Orient de ce pays choisit parmi les sujets du royaume de Grèce ou de la République ionienne.

On trouvera de plus complètes informations sur cette origine de l'école grecque évangélique de Smyrne dans les archives de cet établissement (1).

LES ISRAÉLITES DE CHINE.

Paris, le 11 juillet 1861.

A M. le Président de l'Alliance israélite universelle.

Au nom de la société *l'Alliance israélite universelle*, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser quelques questions auxquelles le besoin de préparer ma réponse non moins que de nombreuses occupations ne m'ont pas permis de répondre plus tôt.

J'aurais voulu pouvoir apporter quelques faits nouveaux et utiles à l'enquête que vous poursuivez. Sans la trahison dont j'ai été l'une des victimes, j'aurais parcouru la Chine et j'y aurais cherché les traces encore visibles d'une immigration israélite. Mon itinéraire projeté me conduisait dans ce but à Kaï-Foñ. Les événements en ont décidé autrement. Je n'ai pu recueillir sur un point d'un aussi haut intérêt aucune lumière nouvelle, et j'en suis réduit à résumer en quelques mots le peu que les hommes voués à l'étude de la Chine ont pu jusqu'ici apprendre sur vos coreligionnaires de Kaï-Foñ.

Le P. Ricci, jésuite, le premier et le plus grand missionnaire de son ordre en Chine, fut aussi le premier qui fit mention des israélites chinois. Le P. Aleni les visita plus tard. Le P. Gozani copia des inscriptions hébraïques de leur synagogue. Elles furent perdues, mais recopiées plus tard par le P. Gaubil. Les Lettres Edifiantes, publiées au XVIII[e] siècle par les jésuites, nous font connaître ce que ces hommes éminents avaient pu apprendre. Depuis cette époque, les missions ont été moins florissantes et ont répandu moins de lumiè-

(1) Extrait de l'ouvrage (encore inédit) intitulé : *La Nation hébraïque, le Christianisme et la Société*, par le prince Pitzipios.

res. Les missionnaires protestants eux-mêmes ont plus disserté que risqué. C'est sous la dynastie des Khan (Han), c'est-à-dire il y a deux mille ans au moins, que les israélites parurent en Chine, au nombre de soixante-dix familles ou groupes portant un même nom. Leur nombre paraît s'être réduit, peut-être parce que bon nombre d'entre eux embrassèrent il y a quelques siècles l'islamisme. Un missionnaire leur attribue l'usage d'un bonnet bleu par lequel ils se distingueraient des musulmans, qui porteraient seulement un bonnet blanc. J'ai, quant à moi, vu le bonnet bleu presque exclusivement porté par les musulmans.

Les israélites occupèrent d'abord plusieurs villes, parmi lesquelles Pékin. On ne les rencontre plus aujourd'hui qu'à Kaï-Foñ, chef-lieu du département du même nom (Kaï-Foñ-Fou), ainsi que de la province et du gouvernement de Kho-Uan, ville jadis immense et très-peuplée, fort réduite après une inondation survenue en 1642, située au sud et à deux lieues environ du fleuve Jaune, par 34° 52′ 05″ de latitude nord et 1° 55′ 30″ de longitude occidentale comptée de Pékin. De Schanghaï ou de Tien-Tsin on pourrait s'y rendre en un mois. Des israélites y auraient toujours eu plus de facilité que des chrétiens, dont la religion a souvent paru aux Chinois une menace et une conspiration. Il est donc surprenant qu'aucune tentative n'ait encore été faite pour relier ce tronçon abandonné et presque perdu au reste de la race hébraïque. Il me semble qu'il serait à bien des points de vue désirable que les circonstances actuelles fussent mises à profit dans ce but. Je crois que les israélites chinois auraient fort à apprendre de leurs frères d'Europe. Ces derniers trouveraient peut-être aussi quelque intérêt dans l'étude de textes fort anciens, *non ponctués*, qui fourniraient peut-être des variantes dignes d'attention. Les israélites chinois ne sont attachés à leur religion que par une tradition dont ils ont comme perdu le sens. Isolés depuis tant de siècles, ils ont pris toutes les idées de la Chine, sauf son polythéisme grossier. Ils honorent Confucius, mais je ne crois pas que cette pratique puisse être regardée comme ayant rien de religieux. C'est seulement un hommage public rendu à cet homme illustre, et par conséquent désigné par Dieu pour guider sa race. Cet hommage, condamné par l'Église catholique, qui l'avait longtemps admis, est exigé des lettrés et des magistrats, par l'État, et nous savons que les israélites de Kaï-Foñ ont rempli souvent dans l'empire des fonctions élevées.

J'ai le regret, Monsieur, de ne pouvoir vous donner de plus sé-

rieux éclaircissements sur un sujet qui en serait si digne, et je vous prie d'agréer l'expression d'une profonde considération.

Signé : Comte d'Escayrac de Lauture.

P. S. Il me semble qu'il serait difficile d'entrer en relations avec les israélites de Kaï-Foñ, que les missionnaires ont dû rendre méfiants, autrement que par une action personnelle et directe. Si l'occasion de le faire venait à se présenter, je serais heureux de mettre à la disposition de l'israélite qui se rendrait en Chine le peu de notions que je possède sur ce pays, et la faible expérience que j'ai pu acquérir de ses usages.

LA PLOUTOCRATIE ET LE JUDAÏSME [1].

A une époque où la puissance de l'argent est devenue la première des grandes puissances, devant laquelle tout se prosterne dans la poussière ; où la noblesse de la naissance se courbe devant la noblesse de l'argent, et où même des princes sont forcés à en reconnaître la souveraineté ; à une époque où l'argent produit un tel charme autour de lui, que même des hommes éprouvés sont entraînés à l'abîme du crime ; à une telle époque, il n'est peut-être pas sans intérêt de soulever la question de savoir si le reproche de *ploutocratie* fait au juif a son fondement dans sa croyance religieuse et son caractère national, ou dans les restrictions civiles qui l'avaient forcé à considérer l'argent comme sa seule ressource dans toutes les éventualités, comme sa seule arme de défense contre les agressions ennemies, comme son seul ami dans le malheur.

L'Écriture sainte exhorte bien souvent contre la domination de l'argent, comme le plus dangereux ennemi de la religion et de la morale ; par exemple, Deutéronome, chap. VI, v. 7 et 8, et chap. IX, v. 12 à 14. Pour ne pas devenir la proie de cette domination dangereuse, il a été défendu au roi d'amasser une grande quantité d'or et d'argent (*ibid.*, XVII, 17), et dans beaucoup de cas le butin conquis

(1) Extrait de l'Annuaire israélite de Vienne pour 5621. Au moment où fait tant de bruit le procès scandaleux d'un homme qui n'a de commun avec le judaïsme que le hasard de la naissance, on lira utilement ce travail dû à M. A. Kohn, rabbin du cercle de Raudnitz.

dans la guerre a été considéré comme bien inviolable (Genèse, XIV, 23; Josué, VI, 19; Esther, IX, 15). Les prophètes prêchent contre tous les vices de leurs contemporains, mais non contre l'idolâtrie de l'argent, preuve qu'ils n'avaient point sujet de se plaindre à cet égard; et si Jérémie exhorte les riches à ne pas se glorifier de leur richesse (IX, 22), ce n'est pas là un reproche, mais un enseignement, à savoir, que parmi tous les biens terrestres il n'y a qu'un seul dont il soit permis à l'homme de se glorifier : la connaissance de Dieu.

Salomon le Sage exhorte contre la société des gens cupides (Proverbes, I, 3-15), contre la vanité de la richesse (XI, 28), et place une bonne réputation au-dessus de l'or (XXII, 1); il déplore la domination et la force d'attraction de l'argent (XXII, 7; XVIII, 11; X, 10, 15) et les présomptions des riches (XIX, 23); il déclare insensée la chasse de la richesse (XXIII, 4), et raille les prétentions des riches (XXVIII, 11); il prie Dieu de le garder de richesse comme de pauvreté (XXX, 8), et il appelle la richesse une vaine chimère (Koheleth, II, 4-11) et une maladie fâcheuse (V, 12).

L'aversion du judaïsme contre la ploutocratie se trouve encore plus clairement exprimée dans le Talmud. Sans doute, ici aussi, l'argent est reconnu comme un moyen nécessaire pour obtenir une existence indépendante et atteindre des buts terrestres. Rabbi Iehuda Hanasi traita les riches avec distinction; Rabbi Éliésor ben Charsum hérita de son père mille vaisseaux et mille villages (*Ioma*, 35 *b*); Rabbi Éliésor ben Aseria donna tous les ans douze cents veaux comme dîme de ses troupeaux (*Sabbath*, 54 *a*); Rav Huna se fit porter dans une litière d'or (*Taanith*, 20); Rabbi Tuzfon appela seulement riche celui qui possédait cent vignes, cent arpents de terre et cent valets (*Sabbath*, 25); l'écuyer de Rabbi Iehuda Hanasi était plus riche que Schavour, roi de Perse (*ibid.*, 113); Rabbi Akiba, Rav Gamdon et Rabbi Ismaël étaient également riches (*Nedarim*, 50 et 86); Moïse et les prophètes aussi étaient riches : d'où le Talmud conclut (*ibid.*, 38) que Dieu fait reposer sa gloire sur ceux qui sont doués de force, de sagesse, de richesse et de modestie. C'est ainsi encore que le grand prêtre devait surpasser tous les autres en beauté, force, sagesse et richesse (*Horioth*, 9).

Mais si nous demandons pourquoi la richesse était nécessaire au grand prêtre et au prophète, nous trouvons la réponse dans l'Écriture sainte (Nombres, XVI, 15, et I Samuel, XII, 3). Le guide spirituel ou temporel du peuple, s'il veut que sa personne soit entourée d'une auréole et que sa parole exerce un charme irrésistible, doit se trou-

ver dans une position matérielle telle, qu'il puisse s'écrier comme Moïse et Samuel, en présence de l'émeute menaçante : « Me voici! témoignez contre moi devant Dieu et devant son oint : à qui ai-je pris son bœuf ou son âne, de la main de qui ai-je accepté un don? »

Si, de plus, nous considérons les sources où le Talmud veut qu'on puise la richesse et ce qu'il entend par ce mot, nous verrons tout de suite combien la ploutocratie est une abomination à ses yeux.

Le Talmud cite comme sources de la richesse :

1° L'éducation de la race ovine (*Chullin*, 84), à l'exclusion de l'élève du menu bétail en général, qui n'est point accompagné de bénédiction (*Passachim*, 50);

2° Le commerce, mais seulement le commerce loyal et solide (*Nida*, 70), à l'exception du commerce d'objets saints, comme Thora, Tephillin, Mesusa, et de choses fragiles (*Passachim*, 50);

3° Les professions (*Kiduschin*, 82), à l'exception de celle de scribe (*Passachim*, 50).

Mais comme toutes ces sources d'acquérir ne produisent pas de richesse prompte et énorme, il est clair que les talmudistes n'entendent par richesse qu'une existence sûre, tranquille et contente. Les preuves suivantes démontrent la justesse de cette opinion.

Rava demanda un jour à Rav Paza et Rav Huna s'ils possédaient de la richesse. Oui, répondirent-ils, nous possédons chacun un petit champ qui nous nourrit (*Horioth*, 10).

Le Talmud qualifie de riche 1° celui qui est content de son sort (*Aboth*, I, 1); 2° celui qui donne la dîme de son revenu (exerce la bienfaisance); 3° celui qui honore la Thora et le sabbath (acquiert du bien non par la violation des lois religieuses, *Sabbath*, 119); 4° celui qui a les aises nécessaires de la vie domestique; 5° celui qui jouit de sa richesse (*ibid.*, 25).

Ce n'est pas seulement indirectement, mais aussi directement, que le Talmud, en beaucoup de passages, manifeste son aversion pour la ploutocratie.

Le commandement de l'Écriture : « Vous ne vous ferez pas de dieux d'or et d'argent » est appliqué par lui à l'adoration de l'or (*Sanhédrin*, 7). La véritable richesse est, selon lui, inconciliable avec toute pauvreté de sentiment (*Sabbath*, 102; *Ketuboth*, 106). Il annonce l'enfer aux riches de Babylone (*Beza*, 32), à cause de leur orgueil; et pour imprimer à la ploutocratie le sceau du ridicule, il représente Aman comme ayant tatoué sur sa poitrine toutes ses richesses, afin que tout passant pût les voir (*Meguilla*, 15).

Si pourtant la ploutocratie s'est naturalisée parmi les juifs, on ne saurait l'attribuer qu'en partie à la maladie générale du temps, et en partie à leur position sociale : car à celui à qui l'on ne permet de posséder autre chose que de l'argent, l'argent doit être son idole, son bien suprême, et il doit regarder avec mépris quiconque n'en a pas. Mais parler d'une ploutocratie spécialement juive, c'est-à-dire née et élevée avec le juif, enracinée dans son caractère national et tolérée par sa conscience religieuse, voilà une des nombreuses calomnies par lesquelles le préjugé et la haine religieuse aiment tant à nous rendre suspects devant le monde.

Combien peu l'israélite se livre à l'idolâtrie de l'argent, bien qu'il y ait presque été forcé, voilà ce que prouvent sa charité proverbiale et la facilité avec laquelle il se sépare de son argent lorsque la prospérité de l'Etat et de la religion, la fondation d'écoles, de temples, d'établissements de bienfaisance, l'éducation de ses enfants ou un autre but supérieur le réclament. Quand partout tomberont les barrières élevées contre la noblesse de l'âme, la domination de la noblesse de l'argent imposée en quelque sorte au judaïsme tombera aussi, et le vrai mérite, la science, l'intelligence, la vertu et la crainte de Dieu, seront de nouveau, comme autrefois, la suprême noblesse et la suprême richesse de l'israélite.

L'ORGUE DANS LA SYNAGOGUE [1].

Messieurs, je me rappelle que depuis plusieurs années il a été parlé et écrit sur l'introduction de l'orgue dans la synagogue. Occupé d'autres travaux que ceux relatifs au culte, je n'ai qu'entendu par hasard et passagèrement, à peine lu, les motifs pour et contre l'orgue.

Il peut donc m'arriver facilement de répéter ce qui a déjà été dit; je vous en demanderai pardon. Cependant je suis à l'abri d'un dan-

(1) Discours de M. le docteur Louis-Auguste Frankl, prononcé au sein du comité chargé, en 1857, de délibérer sur l'introduction d'un orgue dans la nouvelle synagogue de Vienne. Nous empruntons ce morceau remarquable à un journal *réformiste*, *Ben Chanania* (du 21 juin 1861), ce qui est bien significatif. On y retrouvera à peu près les mêmes idées que M. le rabbin Lévy, de Hochfelden, a dernièrement exposées avec tant d'éloquence et de chaleur dans ce Recueil même.

S. B.

ger, celui d'être soupçonné par vous de parler contre l'orgue par des raisons orthodoxes.

Permettez, Messieurs, à un laïque, sans autre préambule, les considérations suivantes, qui, d'une nature purement subjective, n'ont pas l'immodestie de prétendre à une valeur générale quelconque.

Quand nous passons par une rue et entendons les sons de l'orgue, notre imagination voit le prêtre lisant la messe et nous sentons l'odeur de l'encens; mais certainement l'idée ne nous vient pas que nous nous trouvons dans le voisinage d'une synagogue. Mais combien doivent être blessées l'imagination et la pieuse pensée de l'israélite qui n'a point reçu en lui les éléments d'une éducation générale, et qui ne voit toujours dans une telle apparition que le *chukoth hagoïm*, la loi étrangère!

Quand une communauté doit bâtir une synagogue, si elle est guidée par une juste idée de l'art, elle ne la construira certainement pas dans le style gothique. La forme de croix de ce style architectural, né de l'imagination romano-chrétienne et identifié avec l'église, convient peu ou point à la maison de Dieu israélite.

L'orgue est, si on peut parler ainsi, le christianisme *sonnant;* le style gothique, le christianisme maçonné.

De ces motifs, qui sont plutôt du domaine de la fantaisie, passons à ceux qui en appellent à la raison.

Il existe des millions de chrétiens sur la terre qui ont l'usage de l'orgue, de cet instrument destiné exclusivement à l'église. Mais les Grecs unis et non unis n'ont point d'orgue dans leurs cent mille temples, et cela par deux motifs:

Parce que entre l'homme et Dieu il ne doit point y avoir de voix intermédiaire. L'homme qui prie s'adresse directement à son Créateur et ne lui envoie pas des sons sans pensées comme un « Priez pour nous »;

Et parce que la voix humaine est plus puissante, plus touchante que celle des instruments.

En outre, le personnage le plus catholique sur la terre, s'il veut célébrer la cérémonie la plus profonde de sa religion, ne se sert pas de l'orgue. Dans la chapelle Sixtine, à Rome, on n'entend que de la musique vocale; ici la voix humaine seule (1) parle à Dieu; de même l'orgue ne retentit pas dans la basilique Saint-Pierre. Pourquoi donc la synagogue abandonnerait-elle ce qu'elle possède depuis des centaines de

(1) Arrangée cependant par une opération monstrueuse bien connue. S. B.

siècles, le chant de la voix humaine, la langue parlant directement à Dieu?

Je suis à même de citer l'opinion du plus grand des compositeurs vivants contre l'orgue, même dans l'église, et un exemple frappant qui illustre sa manière de voir. Lorsqu'au printemps de 1856, sur le vœu de l'administration israélite de Berlin, je demandai au directeur général de musique, M. Meyerbeer, une composition de psaume pour l'inauguration de la nouvelle synagogue, il répondit inopinément : « Sans doute vous aurez seulement du chant et point d'orgue dans la synagogue? Dans le dôme de l'église de cette ville, à Berlin, la métropole du protestantisme, je suis parvenu à obtenir que l'orgue ne fût pas introduit, parce que les chœurs chantants produisent une force et des effets beaucoup plus puissants. »

Permettez-moi, Messieurs, de peindre la scène qui se présente quand on entre dans une synagogue moderne au moment où le sermon va commencer :

Il retentit un cantique allemand accompagné de l'orgue et de la communauté chantante ; en haut se tient debout le prédicateur, enveloppé d'une robe noire avec un rabat blanc et coiffé d'un bonnet carré ; les murs sont dépourvus d'images, nus et blancs. Qui, Messieurs, pourrait, s'il ne le savait pas, ne pas se croire plutôt dans un temple protestant que dans une synagogue?

A Sion, Messieurs, dans l'église bâtie par la société de la mission anglaise, j'ai vu célébrer un service divin par cent vingt juifs baptisés; ils prient dans des rituels hébraïques et chantent les psaumes en hébreu ; on ne voit point de croix sur le maître-autel, mais seulement un psaume gravé en lettres d'or sur deux tables de marbre noir ; on n'entend pas d'orgue. Voilà comment la mission anglaise respecte les vieux usages et l'imagination des juifs. Et une grande communauté israélite de la capitale d'Autriche, qui doit servir d'exemple, voudrait les blesser !

Et pourquoi? Si encore les rabbins permettaient de célébrer avec l'orgue tout le service divin, pour, d'après l'opinion de quelques-uns, le rendre plus solennel et lui donner un nouvel élément de vie, soit ! Mais les rabbins permettent seulement à l'orgue de se faire entendre les jours ouvrables et pour l'introduction du sabbath. Doit-on pour ce mince avantage, si cela en est un, blesser la grande majorité des esprits et amener peut-être une division dans la communauté unie jusqu'à ce jour?

Mais qui doute que le culte ne devienne plus solennel par la musique

instrumentale? Un homme dont l'opinion pèse bien plus que celle de beaucoup d'autres, le puissant dominateur des instruments, Meyerbeer lui-même. Cependant, si l'on veut absolument de la musique, pourquoi ne chercherions-nous pas les instruments du temple de Salomon, les harpes et les trompettes? Dans la construction de la nouvelle synagogue de Vienne, n'a-t-on pas également choisi, non le style chrétien gothique, mais le style syro-arabe, et produit une belle réminiscence architecturale des deux colonnes de bronze du sanctuaire de Jérusalem par deux colonnes placées à l'entrée principale du temple?

Depuis quand donc l'esprit israélite est-il un esprit imitateur? Original dans sa croyance en un Dieu unique, original dans sa légende et son histoire, original dans ses poésies sacrées et profanes, pourquoi deviendrait-il soudain l'imitateur de l'église à laquelle il ne rend pas hommage, devant laquelle l'orthodoxe se détourne, et qui rappelle au plus progressif d'entre nous plutôt les cris de douleur de ses frères pendant vingt siècles, que la musique?

RÉVISION DE L'ORDONNANCE DE 1844.

Le Consistoire central a depuis longtemps soumis au Gouvernement un projet de révision, mais on sait dans quel sens: dans le sens d'une augmentation notable de pouvoir et d'omnipotence personnels, dans le sens d'une soumission absolue, humiliante, de la Communauté et de la Synagogue à l'autocratie consistoriale.

Nous aussi nous demandons une révision de la loi organique de 1844, mais dans un sens bien différent: nous voulons aujourd'hui revenir seulement sur un point, sur celui de la composition du Consistoire central.

Cette administration est formée de neuf membres laïques et d'un seul membre ecclésiastique. Quelle garantie réelle peut-elle offrir à la religion dont les destinées sont entre ses mains? On comprend que jadis, dans les temps d'oppression, et lorsque les israélites, repoussés de la société, formaient une société à part, nous ayons eu besoin d'un gouvernement à part, de placer à notre tête des hommes riches, puissants, jouissant de crédit et d'influence, pour nous représenter au dehors et nous protéger au besoin. La chose religieuse était d'ailleurs puissamment sauvegardée par la piété de nos pères et le grand nombre d'illustres rabbins vivant et enseignant au milieu d'eux.

Mais aujourd'hui, en présence de notre émancipation politique et civile, à quoi bon une administration laïque qui n'a réellement plus rien à administrer, des représentants qui n'ont plus rien à représenter? Le judaïsme français, aujourd'hui, n'a plus besoin que d'une administration spirituelle, d'une autorité religieuse qui nomme les rabbins, les officiants, les employés du culte, et propose au Gouvernement des hommes honorables et fidèles pour gérer les affaires de la fabrique. La Synagogue française n'a plus d'intérêts laïques, sociaux, à faire représenter dans le monde; alors, à quoi bon tant de banquiers, d'officiers, de magistrats, d'avocats, pour administrer une chose qui n'est point de leur compétence? Au lieu d'un Consistoire, c'est-à-dire d'une assemblée d'ecclésiastiques, le judaïsme français a un conseil de guerre présidé par un colonel!

La nécessité de la révision du règlement organique de 1844 se fait donc vivement sentir; nous dirons plus, il y a urgence, surtout en présence du projet élaboré par le Consistoire central, et qui a déjà été repoussé par l'un des précédents ministres des cultes.

On sait que notre *Conseil des Dix* avait cru devoir, pour la forme, consulter les Consistoires départementaux; mais après avoir reçu les avis de chacun d'eux, et repoussant leurs justes observations, il présenta au Gouvernement un nouveau projet amendé. Le Consistoire central, ou plutôt son nouveau doge, désire un pouvoir illimité; l'organisation qu'on sollicite n'est heureusement ni dans les mœurs de la France, ni dans la pensée de l'administration. Si on a insinué, dans les bureaux ministériels de la place Vendôme, que ce projet était approuvé par les Consistoires départementaux, on a étrangement abusé l'autorité supérieure.

Napoléon I[er] convoqua une assemblée afin de préparer un règlement pour l'exercice du cule israélite.

En 1808, d'après cette organisation, il y avait dans les Consistoires départementaux *deux Rabbins* et trois laïques; au Consistoire central siégeaient *trois Rabbins* et deux laïques N'est-ce pas une anomalie que cette organisation de 1844? N'a-t-on pas mille fois raison de répéter que le judaïsme français n'a qu'une garantie éphémère dans ses représentants (1)?

(1) Il y a des éléments divers au Consistoire central. Tous ses membres n'ont pas les mêmes principes; il y en a qui ne reconnaissent d'aucune utilité la présence d'un grand rabbin; d'autres qui ne croient pas à la révélation du Sinaï. Il en est un qui, oubliant son mandat, signa une lettre administrative de la signature de sa maison de commerce!

En 1844, M. Martin (du Nord) s'exprima ainsi dans le rapport qui précède l'ordonnance :

« Elle (l'administration) a demandé au Consistoire central des israé-« lites un travail préliminaire basé, d'après ses instructions, sur les « documents transmis par les consistoires départementaux, et dans « lesquels il a été tenu compte des observations graves fournies, des « griefs justifiés et des réclamations sérieuses élevées par ces consi-« stoires. Ce travail, révisé, coordonné dans ses diverses parties, « a été soumis aux délibérations d'une commission spéciale, dans « laquelle j'ai appelé des membres du Consistoire central, du Con-« sistoire départemental de la Seine, et le grand rabbin de la cir-« conscription de Paris. Au sein de cette commission, ce règlement « préparé a été discuté dans tous ses détails, etc. »

Une commission existe bien pour élaborer une nouvelle organisation, c'est tout ce qu'on semble avoir emprunté au passé. Pourquoi y appellerait-on plutôt les membres du Consistoire de Paris que ceux d'un autre département?

Le Consistoire central ni les consistoires départementaux n'ont reçu mandat de modifier notre organisation; il appartient aux israélites seuls, aux communautés, de présenter un projet à l'administration des cultes.

Nous demandons qu'une assemblée composée du Consistoire central, d'un membre de chaque consistoire départemental, des grands rabbins et de cinq délégués choisis également dans chaque circonscription ou parmi les israélites résidant à Paris, se réunisse, comme en 1806, pour discuter et préparer une loi d'organisation du culte israélite en France, en harmonie avec les traditions, les usages et les droits du judaïsme et les intérêts religieux des communautés. Nous espérons que S. Exc. M. le ministre des cultes, dans sa vive sollicitude de les protéger tous, prendra en considération nos observations.

PROSPER LUNEL.

NÉCROLOGIE.

Dresde, le 5 juillet 1861.

C'est avec un cœur affligé que je vous adresse aujourd'hui ces lignes, car j'ai à vous annoncer une bien triste nouvelle. M. le docteur Bernhard Beer a rendu sa noble âme le 1er de ce mois, un peu

avant le soixantième anniversaire de son jour de naissance. Je ne veux pas parler de ce que ses amis et ses parents perdent par cette mort, mais quels trésors de science et de grandes et sublimes vertus ont été déposés dans la tombe avec les restes du noble trépassé! Les juifs et le judaïsme de notre époque ont profondément et amèrement à déplorer cette perte cruelle. Dans un temps où les hommes ont et poursuivent toutes sortes d'intérêts, à l'exception de ceux de la religion; dans un temps où toutes les sciences sont recherchées et cultivées, tandis que celle du judaïsme n'est que chose secondaire — והתורה מנחת בקרן זווית, le défunt, pendant toute sa vie, n'a cherché qu'à voir son peuple grand et estimé aux yeux des hommes, et la science juive était son élément vital. Toutes les choses précieuses qu'il trouvait dans l'étude des autres sciences, il les consacra et les appliqua au judaïsme. Comme l'abeille suce le miel de toutes les fleurs, il tira de toute chose tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de ses coreligionnaires et de sa croyance.

Abstraction faite de ce que le défunt fut pour sa communauté et son peuple, indépendamment de sa profonde et vaste science, il était homme dans la plus belle et plus noble acception du mot — גדול שבכלם אדם. Quiconque vivait avec lui pendant quelque temps pouvait se convaincre de son extrême affabilité, de son amitié dévouée. Le malheur et la mauvaise fortune de son prochain le touchaient vivement, et c'était pour lui une grande joie de voir le bien-être et la prospérité de son semblable. Ceux à qui il était donné de fréquenter sa maison n'oublieront pas les heures si pleines de jouissance qu'ils ont passées avec lui et sa femme, si distinguée par son cœur et son esprit, et qui est maintenant plongée dans le deuil. Tous peuvent dire : חבל על דאבדין ולא משתכחין.

La population israélite et chrétienne de Dresde se pressait au convoi funèbre de l'homme de bien, et beaucoup de ses amis étaient venus de l'étranger pour lui rendre les honneurs suprêmes. M. le grand rabbin docteur Landau prononça l'oraison funèbre, et après lui parlèrent les amis du défunt, MM. le docteur Frankel, directeur du séminaire de Breslau, le prédicateur Dr Goldschmidt, de Leipzig, et le docteur G. Wolf, professeur au collége israélite de Vienne. Puisse le juste reposer en paix!

CORRESPONDANCE.

Paris, le 2 juillet 1861.

Monsieur le Rédacteur,

L'article de M. P. Lunel, si bien écrit, si instructif, me rappelle avoir naguère signalé dans ce journal un service éminent rendu à la population israélite de Paris par Jacob Rodrigues Péreire, savoir : l'obtention sous l'ancien régime d'un cimetière public. Je proposai de lui élever un monument, par voie de souscription, dans le champ de repos actuel, et engageai ses opulents descendants à attacher son nom à l'une des voies de communication qu'ils possèdent dans la capitale, et à solliciter l'admission de son buste au musée de Versailles, parmi les gloires de la France.

Nous savons maintenant, grâce à M. Lunel, que sa pierre tumulaire existe encore à La Villette.

Une simple demande du Consistoire central suffirait pour obtenir la translation, en indiquant l'endroit où il faudrait élever le monument.

Je saisis cette occasion pour déclarer que j'applaudis aux observations critiques, quelquefois incisives, ainsi qu'aux razzias infiniment spirituelles du rédacteur, bien plus utiles à la cause israélite que cet optimisme engourdissant, ces fastidieuses litanies d'éloges dont le moindre inconvénient est d'être très-ennuyeuses. Quoique je n'aie jamais abandonné mes opinions *tsarphatiques*, respectant toutes les convictions sincères, je me félicite d'avoir donné ma voix, dans les dernières élections consistoriales, à M. Prosper Lunel, et aussi de l'avoir refusée à un autre par une sorte de pressentiment.

Votre très-dévoué,

O. TERQUEM.

Paris, le 19 juillet 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Dans tous les pays où il y a des israélites, le 9 *ab* est un jour de deuil, jour de triste souvenir. Dans les quatre parties du monde, tout homme dont le cœur israélite bat dans sa poitrine se rappelle en ce jour la décadence de notre nationalité, la perte de notre liberté,

de notre couronne et de notre gloire — נפלה עטרת ראשנו. Orthodoxes comme réformateurs sont d'accord pour célébrer ce jour de deuil, sinon en jeûnant, au moins en se livrant à une légitime affliction : car c'est un anniversaire néfaste pour un peuple qui, le premier parmi les nations, tomba si complétement et en si peu de temps à un tel degré d'abaissement, qu'il devint un objet de mépris pour ses voisins, comme dit le prophète : היינו חרפה לשכנינו ; et ce souvenir doit être présent à tout israélite jusqu'au temps prédit par nos prophètes pour la restauration de Jérusalem.

Cette année, Monsieur le Rédacteur, j'ai passé bien tristement le 9 *ab ;* car étant à Mulhouse, j'ai été bien surpris de voir, le soir de ce jour de deuil, le temple illuminé au gaz, sauf le lustre du milieu, et le ministre officiant chantant la prière de *arbith* avec tout le chœur, comme un soir de fête. Je peux vous assurer, Monsieur, qu'ayant été Pourim dernier au temple portugais de Paris, j'ai trouvé qu'on célébrait plus gaîment le 9 *ab* à Mulhouse que la fête de Pourim audit temple. Vraiment je ne comprends pas que notre respectable ami M. le grand rabbin de Colmar ne fasse pas cesser cet état de choses à Mulhouse, qui est sous la dépendance du grand rabbinat du Haut-Rhin. Je suis certain qu'en signalant ces faits, ils ne se renouvelleront plus.

Agréez, etc. ITAMAR COHEN.

L'ÉCOLE ISRAÉLITE

D'ARTS ET MÉTIERS DE MULHOUSE.

C'est avec une bien vive satisfaction que nous avons lu le rapport publié par le comité de cet établissement sur sa gestion pendant l'année 1860. Il présente des résultats matériels et moraux d'une haute importance.

Nous avons déjà fait connaitre l'examen si satisfaisant et l'intéressante exposition des travaux des élèves qui ont eu lieu en octobre dernier. Par suite de cet examen, dix élèves ont quitté l'établissement et ont été remplacés par treize autres, de sorte que le nombre actuel est de trente-huit ; mais quand les nouvelles constructions projetées auront été exécutées, on pourra admettre cinquante à soixante élèves.

Les recettes de l'année ont dépassé les dépenses de près de 14,000 fr., et le capital de réserve a été porté de 15,000 fr. à 29,000 fr.

Cette magnifique situation financière est due à la confiance, aux sympathies et aux espérances toujours croissantes qu'inspire l'école d'arts et métiers aux populations israélites du Haut-Rhin et aux hommes éminents de tous les cultes. Chacun qui a réellement un cœur et une croyance israélite, chacun qui a réellement des sentiments français, charitables et civilisateurs, considère comme un devoir sacré et un acte méritoire de contribuer à la prospérité d'une institution si utile et si noblement bienfaisante dans la pensée de son origine, si saintement moralisatrice dans son but, si bénie dans ses résultats, si incalculablement féconde et productive dans son avenir.

Les hommes le plus haut placés par leurs lumières, leur position sociale, leur généreux caractère ou leurs éminentes fonctions dans l'État l'ont ainsi compris. Nous voyons parmi les donateurs et les souscripteurs les noms, israélites et chrétiens, les plus respectés, les plus aimés, souvent les plus admirés. Nous voyons surtout ce don magnanime de dix mille francs fait à cette œuvre juive par M. et Mme André Kœchlin, deux protestants qui font honneur à leur confession, à leur pays, à leur siècle.

Mais le plus brillant, le plus significatif succès de cet établissement, nous l'apercevons dans le changement merveilleux qui s'opère de plus en plus dans l'opinion publique israélite elle-même, qui ne lui était pas toujours favorable. Ouvrant les yeux à la lumière, à la vérité, à l'évidence, les esprits jadis les plus hostiles reconnaissent et proclament aujourd'hui tout ce qu'il y a d'utile et de salutaire dans l'institution de Mulhouse. « Le nombre de nos élèves payants, dit le rapport, tend à s'augmenter et prouve que notre école jouit de plus en plus de la faveur du public. En dehors des élèves que nous formons, notre établissement a rendu de grands services en faisant pénétrer dans nos campagnes le goût du travail manuel en remplacement du négoce. En effet, beaucoup de parents aisés destinent leurs enfants à des carrières professionnelles. »

Voilà comment ce judaïsme de l'Alsace, si décrié, si attaqué autrefois pour ses affaires et ses industries équivoques, se réhabilite glorieusement, grâce aux écoles de Strasbourg et de Mulhouse, par le travail actif, l'industrie honorable, les arts civilisateurs. Aux comptes rendus de procès financiers scandaleux, nous pouvons

répondre par le rapport que vient de publier le comité de l'établissement israélite du Haut-Rhin.

Ce comité montre un zèle et un dévouement sans bornes dans l'accomplissement de sa grande et sainte mission. Ce sont des israélites selon le vœu du Seigneur : ils arrachent nos pauvres enfants du chemin de la misère et de la perdition, les conduisent par une main paternelle dans la voie du bien, de la morale et de la religion, et leur donnent le moyen infaillible, une profession honorable et sûre, la meilleure des armes contre le mal et le vice, pour qu'ils deviennent réellement de vrais israélites, c'est-à-dire des hommes honnêtes, utiles, aisés et peut-être riches, n'ayant jamais besoin, pour vivre, de violer les lois divines et humaines, de profaner le nom du Dieu de nos pères.

S. Bloch.

LA FOI D'ISRAEL.

Notre excellent confrère de Londres, M. le directeur du *Jewish Chronicle*, dans son numéro du 28 juin, consacre à notre livre *la Foi d'Israël* un article de la plus gracieuse bienveillance. Après avoir parlé de l'ancienne littérature religieuse populaire, qui produisit des effets si salutaires au milieu de nous, le savant écrivain anglais dit :

« En Allemagne, le besoin de l'ancienne littérature religieuse se fait peu sentir, tandis que la France a produit dernièrement plusieurs ouvrages de piété qui rivalisent avec les meilleurs qui aient jamais été faits. L'un d'eux a été, il y a quelques années, transplanté sur le sol britannique, où il a pris fortement racine ; nous parlons des « Prières et méditations », imitées du français par M. L.-M. Rothschild. C'est maintenant un devoir agréable d'appeler l'attention sur un autre ouvrage religieux, quoique d'une différente tendance, mais également la production d'un Français, qui ne mérite pas moins d'être traduit en anglais. L'ouvrage auquel nous faisons allusion, c'est *la Foi d'Israël*, par M. Bloch, directeur de *L'Univers israélite*. Quoiqu'il soit difficile d'analyser cet ouvrage, nous l'essayerons cependant, car il réunit l'instruction religieuse, la méditation et un examen rationnel. Sans être un catéchisme, un livre de prières ou un essai méthodique, c'est un des ouvrages de piété les plus attrayants que nous ayons jamais vus.

« Étant divisé en quatre parties, l'éloquent livre traite dans la première, en un langage lucide, des principes fondamentaux du judaïsme; dans la seconde, des différentes fêtes, solennités et cérémonies; dans la troisième, des lois religieuses et saintes; tandis que dans la quatrième il traite, avec un enthousiasme communicatif mais tempéré par un jugement solide, du passé, de l'avenir d'Israël, des questions sur Israël et sa mission, sur la liberté et l'ordre social dans le judaïsme, le judaïsme de l'avenir, la promesse, etc. Tout celà est exposé avec une foi et un respect profonds, mais sans aucune superstition. Un tel livre est éminemment convenable pour des lectures de sabbath et de fêtes au sein des familles et dans d'autres circonstances solennelles, et ne peut que satisfaire les aspirations saintes des esprits qui s'inquiètent de l'accomplissement de ces observances religieuses que prescrit la stricte orthodoxie. L'auteur est connu comme représentant en France les principes de l'orthodoxie, qu'il défend dans ses colonnes avec autant de zèle que d'habileté.

« Nous terminons avec l'expression du sincère vœu que cet ouvrage aussi soit bientôt transplanté sur le terrain anglais, où il est en effet très-nécessaire (1). »

LE PASSÉ.

Observation des jours de fête. — Sentence de rabbin rendue le jour de la Saint-Louis. — Annulation. — Un almanach perfide.

En l'année 1745, le sieur Samuel Weil, rabbin des juifs de la haute Alsace, saisi d'une contestation entre deux israélites de Blotzheim, rendit sa sentence (2) dans la journée du 25 août; or, la fête

(1) En remerciant vivement notre confrère anglais de cette flatteuse appréciation, nous avons le plaisir d'apprendre que la nouvelle société formée à Londres pour la propagation des connaissances religieuses parmi les israélites, a décidé de publier une traduction de *la Foi d'Israël*. S. B.

(2) Voy., sur la juridiction des rabbins, l'excellent ouvrage de M. Véron-Réville, *Essai sur les anciennes juridictions de l'Alsace*, p. 234. « Cette juridiction, dit l'auteur, n'était pas forcée, en ce sens que les juifs pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, se soumettre à la décision des juges territoriaux; mais une fois le rabbin saisi, les causes ne pouvaient plus être déférées aux tribunaux ordinaires. Ceux-ci, d'un autre côté, ne pouvaient ni contraindre les juifs à se faire juger par eux, ni faire obstacle à l'exécution des sentences rendues par eux. »

de Saint-Louis tombait précisément sur le 25 août, et cette coïncidence devait être invoquée avec succès par la partie qui avait succombé et qui s'était empressée de déférer la sentence au Conseil souverain d'Alsace.

A l'audience du 27 mai 1747, l'appelant demanda la nullité de la sentence qui avait été prononcée un jour de fête; l'intimé soutint la sentence et répondit qu'en tous cas, si elle était nulle, le rabbin était seul coupable de la nullité. Sur ce, le Conseil souverain ordonna la mise en cause du rabbin.

L'affaire ayant reparu à l'audience du Conseil, le rabbin allégua que la sentence rendue par lui était parfaitement valable, parce que les rabbins avaient l'habitude de rendre leurs sentences les dimanches et jours de fêtes célébrées par les chrétiens; que d'ailleurs il possédait un almanach qui lui servait de règle pour les jours d'audience, et qui n'indiquait pas la Saint-Louis comme un jour de fête.

M. l'avocat général Müller répondit qu'il ne s'agissait pas dans cette affaire d'examiner si la sentence était juridique, mais seulement de savoir si elle était frappée de nullité, comme ayant été rendue un jour de fête; il ajouta qu'il y avait de l'audace et de la témérité de la part du rabbin de prétendre qu'elle était valable, et surtout en présentant les moyens qu'il invoquait.

« Les juifs, dit M. Müller, ne sont dans la province que par pure tolérance du prince, qui veut bien les y souffrir et leur permettre d'y vivre selon leurs usages, et de pratiquer leurs cérémonies superstitieuses, mais à la condition de se conformer à toutes les lois publiques prescrites par le prince ou par les magistrats dépositaires de son autorité. Les jurisconsultes, aussi bien que les canonistes, enseignent les mêmes maximes, et les décisions du Conseil souverain y sont conformes; c'est ainsi que la Cour a condamné à l'amende deux juifs de Sierentz, pour avoir cuit du pain le jour de la Saint-Barthélemy.

« Les législateurs, attentifs à tout ce qui peut intéresser la gloire du Seigneur et de ses saints, ont proscrit toute œuvre servile les jours de dimanche et de fête, et déclaré nulles toutes les sentences rendues en ces mêmes jours. Comment, après cela, un rabbin ose-t-il prétendre se soustraire à des lois aussi formelles et aussi sages ?

« Ils ne peuvent être mis en parallèle avec les luthériens, ceux-ci étant fondés en des traités publics qui assurent leur état en la province; et cependant, si des juges luthériens, tels que ceux de la régence de Bouxviller, rendaient une sentence un jour de fête, très

certainement elle serait nulle. Pourquoi ? parce que telle est la loi du prince qui a mérité le titre glorieux de Fils aîné de l'Église, et sous la protection duquel ils vivent. En sera-t-il donc autrement envers un rabbin ? Tous les sujets seront-ils liés par la loi ? Les juifs seuls en seront-ils exempts ? Cette proposition est scandaleuse et révoltante ! »

Ces considérations déterminèrent le Conseil souverain, qui annula la sentence du rabbin, et condamna celui-ci en tous les dépens de la cause.

Décidément M. le rabbin Samuel Weil avait un bien mauvais almanach.

Un contrat de mariage israélite en 1778.

Les contrats de mariage n'ont en général rien de poétique; les conventions qu'ils renferment sont d'un prosaïsme désolant, et s'expriment en un style émaillé de bien peu de fleurs. Voici un échantillon de contrat de mariage israélite, qui ne nous paraît guère conforme au formulaire notarial; nous le publions, en sollicitant pour lui l'indulgence du *Parfait notaire :*

« Bonheur et prospérité naîtront, comme dans un jardin soigneusement arrosé, des paroles d'alliance et des conditions qui ont été arrêtées entre les deux parties à X..., lors de la célébration de leur noce, le jeudi 3 juillet 1778.

« Art. 1er. Le futur a épousé la Dlle... en lui donnant un anneau nuptial d'or, qu'elle a accepté suivant l'usage des lois de Moïse et d'Israël.

« Art. 2. Le futur a apporté en dot tout son avoir, et il s'est muni pour les jours de fête, de samedi et de jours ouvrables, d'habits conformes à son rang et à sa dot; il a aussi donné des présents conformes à son rang et à sa dot.

« Art. 3. Le père de la future a fourni à celle-ci un trousseau convenable à son rang et à sa dot; de plus, il lui a donné un lit monté et des présents conformes à son rang et à sa dot.

« Art. 4. Si le mari se conduisait mal envers sa femme, et si elle était forcée de s'en plaindre à justice, il serait tenu de lui remettre, durant la discorde, une somme de dix florins par mois, ainsi que tous ses vêtements et bijoux; il devra comparaître, dans la quinzaine, devant les juges devant lesquels sa femme le citera; il se conformera au jugement prononcé. Lorsque l'harmonie sera rétablie dans le ménage, la dame X... retournera dans la maison de son mari : les fonds qu'elle aura encore en ses mains seront remis à celui-ci; les différents articles du trousseau qu'elle avait repris seront réinstallés en leur lieu et place, etc. »

Le contrat débute de la façon la plus poétique et se termine par une disposition pleine de réalisme, et qui révèle une profonde con-

naissance des choses humaines; il prévoit le cas où l'harmonie cessera de régner dans le ménage, et avise aux mesures que nécessitera l'état de guerre déclarée entre les époux.

D'abord il n'est question que « du bonheur et de la prospérité qui naîtront comme dans un jardin arrosé », puis arrive une clause qui parle de discorde et des désagréments judiciaires que la zizanie peut entraîner. Quelle chute!

Mais n'est-ce pas là l'image même du mariage? Au commencement, tout semble sourire; tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles; les jeunes époux s'épanouissent sous l'influence des rayons de la lune de miel. Puis, la satiété, le dégoût, surviennent; la passion du nouveau s'empare de ces heureux d'hier, et les orties commencent à pousser dans le jardin conjugal. Cette déplorable végétation se développe de plus en plus; « le bonheur et la prospérité » sont étouffés, et bientôt il ne reste plus au sein du paradis perdu que deux êtres souverainement antipathiques l'un à l'autre.

Tel est malheureusement le dénoûment de beaucoup d'unions qui se sont nouées sous les plus heureux auspices : il se détache trop souvent des flambeaux de l'hymen quelques brandons de discorde.

(*Petite Gazette des Tribunaux.*)

SOUSCRIPTION

POUR

LA RECONSTRUCTION DE LA SYNAGOGUE D'ANCONE

DÉMOLIE PAR LES SOLDATS DU PAPE.

(Sixième liste.)

		fr.	c.
M. P. Millaud,	à Paris	20 fr.	» c.
M. Eugène Norzi,	id.	10	»
M. Alexandre Fray,	id.	5	»
M. D. Léon,	id.	20	»
		55	»
	Liste précédente. . . .	677	30
	Total. . . .	732 fr.	30 c.

NOUVELLES DIVERSES.

INTÉRIEUR.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a confirmé l'élection de M. Bloch (Élie) aux fonctions de ministre officiant dans la communauté d'Odratzheim (Bas-Rhin), en remplacement de M. Welhoff, décédé.

— S. M. l'Empereur, pendant son dernier séjour à Fontainebleau, a accordé à la communauté israélite de cette ville une somme de 1,000 fr. pour aider à payer les dépenses de construction du nouveau temple.

— On lit dans le *Siècle* :

« Il y a peu de jours, le nommé Cerf, israélite, employé chez M. Konigs, relieur, 71, rue Montorgueil, en qualité de courtier pour la reliure artistique, recevait de M. R..., architecte, deux grands volumes in-4°, entre les feuillets desquels avaient été oubliés 7,000 fr. d'obligations de l'Ouest. Le sieur Cerf s'est empressé de reporter ces valeurs à leur légitime propriétaire, et il a refusé toute rémunération. Ce trait de probité lui fait d'autant plus d'honneur, que le pauvre courtier est surchargé de famille et qu'il se trouve actuellement dans une position peu aisée. »

— On nous écrit de Versailles :

« M. Jules Jacob, chef de musique au 1er régiment de dragons, en garnison à Lyon, a célébré ici son mariage avec une jeune Alsacienne, Mlle Charlotte Desprez. L'autorité militaire a eu la gracieuseté d'envoyer la musique du 2e régiment de cuirassiers de la garde impériale pour jouer des symphonies pendant la cérémonie nuptiale, célébrée par M. le rabbin Lazard.

« M. Jules Jacob est frère d'un de nos héros de Crimée, le lieutenant Gustave Jacob, qui a été décoré sur le champ de bataille à la prise de la tour Malakoff; il a eu la jambe gauche emportée par un boulet, et l'Empereur lui a accordé une perception dans la Nièvre. »

— On lit dans l'*Union-Franc-Comtoise*, journal de Besançon :

« M. le maire de Besançon nous fait parvenir la note suivante, que nous publions avec empressement :

« A l'occasion de son mariage avec Mlle Irma Wolf, célébré à la « mairie de Besançon le 19 juin courant, M. Picard (Abraham-Ar- « thur), chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant démissionnaire

« du 100e régiment de ligne, précédemment domicilié à Lyon, et qui « annonce l'intention de fixer sa résidence dans notre ville, vient de « mettre à la disposition de M. le maire une somme de 500 fr. pour « les pauvres.

« Cette somme a été immédiatement versée au bureau de bien-« faisance.

« Une telle œuvre est trop digne d'éloges et trop gracieusement « accomplie pour que nous ne soyons pas empressés de la signaler « à la reconnaissance de nos concitoyens. »

« A cette note nous pouvons ajouter que M. Wolf, plusieurs jours avant et après le mariage de sa fille, a fait d'abondantes aumônes aux pauvres qui se sont présentés à son hôtel.

« Il a fait d'autres largesses, et il vient, notamment, à notre connaissance personnelle, d'envoyer la somme de 300 fr. à une maison religieuse qu'on lui a signalée comme ayant de pressants besoins.

« De tels actes portent avec eux leur récompense, mais méritent d'être signalés. J. MICHEL. »

— Le comité de la loterie organisée par la Société de bienfaisance de la jeunesse israélite de Bayonne avait eu l'heureuse pensée de réveiller les souvenirs de jeunesse de M. Joseph Andrade, enfant de Bayonne et établi à Philadelphie, pour faire un appel à ses généreux sentiments en faveur de cette œuvre. M. Andrade s'est empressé de répondre par une lettre charmante, accompagnée d'une traite de 1,000 fr. Un tel acte de charité n'a pas besoin de commentaire. M. Andrade est fils de l'ancien grand rabbin de Bordeaux.

— On nous écrit de Bayonne :

« Une grande douleur vient de frapper la communauté israélite de notre ville. *M. Joseph Weill*, chef de bataillon au 67e régiment d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur, est mort mardi dernier.

« Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un concours immense de citoyens.

« Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Daublat, major de place ; Massaroth et Verjus, chefs de bataillon au 2e de ligne ; A. Furtado, président du Consistoire israélite ; Naquet, président de l'administration de bienfaisance, et Castro fils, oncle du défunt.

« M. le colonel du 2e de ligne avait envoyé la musique, et deux détachements formaient la haie, commandés par M. Sautureau, chef de bataillon et ami du défunt.

« Après les prières d'usage, M. Marx, notre grand rabbin, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Hier, en nous rendant au temple pour réciter ces élégies que chaque année, à ce triste anniversaire, nous répétons en souvenir des héros d'Israël qui s'ensevelirent sous les ruines de Jérusalem pour ne pas survivre à celle de la patrie, on vint m'annoncer le fatal événement qui nous réunit ici, et je me suis dit : « Lui « aussi était de ces guerriers qui poussent le culte de la patrie jusqu'au dévoue- « ment le plus absolu ; lui aussi était de ces hommes de cœur qui donnent volon- « tiers la dernière goutte de leur sang pour le salut de tous. » Non, la mort qui l'a emporté n'était pas une mort naturelle, mais la suite des blessures et des souffrances qu'il est allé chercher sur le sol brûlant de l'Afrique ! Il y a ici des voix plus autorisées que la mienne pour rendre justice à son courage militaire, à son esprit d'ordre et de discipline et à son mérite qui l'ont fait élever du rang de simple soldat au grade de chef de bataillon ! Mais ce que je puis vous dire, c'est que le lendemain de son mariage il me répétait : « Je serai partout où le devoir « m'appelle, car je suis soldat avant tout. » Nobles paroles auxquelles il est resté toujours fidèle. Ah ! n'en soyez pas surpris, chaque fois que le soleil de la patrie luit sur Israël, il paye largement son tribut de sang ! Est-ce qu'à Varsovie, dans cette jeune Pologne qui jette maintenant sur nous des regards attendrissants, les premiers martyrs de la liberté n'étaient pas nos coreligionnaires, de même que nous en comptions un grand nombre parmi les morts et les blessés de Magenta et de Solferino ? Tu étais, commandant, de cette race forte qui sait si bien concilier les devoirs de la religion avec ceux de la patrie, porter aussi haut le drapeau de la croyance que celui de son arme, et prouver que la plus ancienne des religions est aussi celle qui inspire le plus de vertus et d'abnégation ! Dors donc en paix, car la mort est douce à celui qui s'est dévoué pour ses concitoyens ! Dors en paix, car ta jeune veuve éplorée dira à ton enfant, trop tôt orpheline, qui tu étais et quelle belle âme battait dans ton sein ! Dors enfin en paix, car chaque fois que nous passerons près de ta tombe nous dirons : « Ici repose un noble cœur qui s'est usé au « service de la patrie ; » et en récitant tous les ans à cette date funèbre des prières pour les héros d'Israël, tu y occuperas une des premières places. »

— On écrit de Paris à un journal d'Allemagne :

« Dernièrement est mort ici M. Meschulam Ehrlich, de Lublin, à l'âge de quarante-trois ans. C'était un des savants les plus distingués de notre temps. Il possédait une érudition talmudique comme le plus grand rabbin de Pologne, et une connaissance étendue des langues anciennes et modernes ; il était également fort versé dans presque toutes les sciences exactes ; il était en outre investigateur profond et pénétrant sur le domaine de l'archéologie juive, de la critique et linguistique talmudiques. Il a laissé beaucoup de travaux qui seront publiés par sa veuve ; cette noble femme veut faire tous ses efforts pour élever ce monument durable à son défunt époux. Il avait passé sa vie en partie à Breslau, en partie à Paris, indépendant, voué uniquement à la science, et avec une telle modestie qu'il pensait seulement publier quelque chose de lui dans une vingtaine d'années. La

mort l'a malheureusement surpris dans la force de l'âge ; il travaillait encore à ses dernières heures. Mais plus encore que par sa science, il brilla par son beau caractère, qui réunissait toutes les vertus, la générosité et la plus haute morale. Tous ceux qui l'ont connu sont pénétrés de la plus profonde douleur. M. le grand rabbin Isidor a su apprécier cet homme ; il fit assigner à ses restes mortels une place distinguée, et prononça sur sa tombe un discours touchant en présence de plusieurs savants et de tous ceux qui étaient venus accompagner le trépassé à sa demeure dernière. Qu'il repose en paix ! »

ALLEMAGNE.

S. M. le roi de Prusse a conféré la décoration de l'Aigle-Rouge, quatrième classe, à M. Abraham Sudro, grand rabbin de Münster (Westphalie). M. Sudro est le premier rabbin d'Allemagne qui ait obtenu une pareille distinction.

— M. Abraham Oppenheim, chef de la grande maison de banque Salomon Oppenheim et C^e^, de Cologne, à l'occasion de l'attentat si heureusement déjoué commis sur le roi, a consacré une somme de cinq mille thalers pour une fondation perpétuelle dont les revenus sont destinés à offrir tous les ans, le 14 juillet, un repas aux invalides de l'armée. C'est le même M. Oppenheim qui a fait construire à ses frais la magnifique synagogue de Cologne qui est sur le point d'être achevée.

— On écrit de Tarnow, le 6 juillet, à l'*Ost-Deutsche-Post :*

« La crinoline cause des malheurs en Gallicie. Au moment où ce vêtement devint de mode, les dames juives portaient des robes très-étroites, et bientôt elles ne purent plus trouver place dans les synagogues, où l'ampleur de leurs robes donnait lieu chaque jour à de vives disputes. Enfin, les rabbins intervinrent. Celui de Cracovie prit l'initiative en déclarant la crinoline une œuvre du diable (1), et en défendant aux femmes de se présenter sous ce vêtement dans la maison de Dieu. Tous les autres rabbins de Gallicie suivirent son exemple.

« Cependant quelques dames voulurent faire exception et parurent ici, le 4 de ce mois, accompagnées de messieurs, dans la Synagogue, avec des crinolines. Immédiatement, un certain nombre de juifs de bas étage se ruèrent sur elles à coups de bâtons et de couteaux, et

(1) Comme tout ce qui est exagéré, surtout les dépenses inutiles et le luxe effréné qui conduisent à toutes les ruines matérielles et morales. S. B.

elles eurent peine à s'échapper la vie sauve. Il s'ensuivit une rixe qui dura jusqu'à minuit, et dans laquelle beaucoup de personnes furent blessées. La police n'est pas intervenue. »

— La ville de Thorn (Prusse) vient de fournir un pendant à l'histoire Mortara. Une femme juive de Pologne, servant en cette ville, avait confié son petit enfant dans son pays, à Sluzewo, aux soins d'une nourrice chrétienne, et payait régulièrement le prix convenu. Dernièrement la nourrice, au milieu de la nuit, porta l'enfant chez le vicaire catholique et le fit baptiser. C'est en vain qu'on s'adressa à la police, au sous-préfet (*landrath*) et à l'évêque pour obtenir la restitution de l'enfant; la mère au désespoir fut partout renvoyée. On reconnaissait bien l'illégalité de l'acte, mais on n'avait pas le courage d'annuler ce qui avait été fait. L'administration de la communauté juive de Wloclawek, sur l'instigation de ses rabbins, a pris la résolution de prendre en main la cause de la pauvre femme et de la porter devant l'autorité supérieure.

— Aux dernières élections communales de Sandweiler (duché de Luxembourg), le bourgmestre Godchaux fut exclu parce qu'il est juif et ne peut en cette qualité procéder à un mariage chrétien ! Mais si les israélites voulaient élever les mêmes prétentions contre les officiers civils chrétiens? Ce n'est plus de l'intolérance, c'est du fanatisme grossier. Le gouvernement, se fondant sur la loi communale qui confère à la couronne le droit de nomination du bourgmestre en dehors du conseil municipal, a rétabli M. Godchaux dans ses fonctions; là-dessus sept membres du conseil municipal ont donné leur démission, et cela sur les instigations du pasteur de la localité. Les jeunes gens de toutes les sections, pour protester contre de si indignes tendances, ont organisé une cavalcade solennelle et élevé un arbre d'honneur à M. Godchaux.

— On écrit de la Hesse-Électorale :

« Les israélites de notre pays ne doivent pas espérer, sous le régime actuel, d'être admis à la moindre fonction publique. L'animosité contre eux monte plus haut que le ministère. Nous avons ici des jeunes gens de notre culte qui ont passé leur examen, fait leur stage, et ne peuvent cependant obtenir une place d'avocat ou un emploi avec 200 thalers de traitement. Présentés par le ministre de la justice lui-même, l'Électeur leur a refusé la confirmation. »

— Deux nouveaux journaux israélites se publient depuis quelque temps à Lemberg; l'un, rédigé en hébreu et en allemand, a pour titre : *Hamevaser* (« le Publiciste »); l'autre, rédigé en allemand

avec des caractères hébraïques, est intitulé : *le Messager gallicien*. Les deux feuilles traitent des matières religieuses et politiques.

SUÈDE.

On écrit de Stockholm au *Hamaguid :*

« Le roi a nommé un israélite, M. Lewi, aux fonctions de vice-consul à Alexandrie ; le consulat général de Smyrne lui est promis.

« Récemment, un catholique de Copenhague s'est converti au judaïsme à Malmœ. Une chrétienne avec ses trois filles et ses deux fils ont également adopté la religion israélite à Copenhague.

« Un garçon israélite, né le jour même où le roi de Piémont fut proclamé roi d'Italie, a reçu de son père, outre un nom hébreu, celui de Victor-Emmanuel. »

POLOGNE.

La bonne harmonie entre juifs et Polonais dont on a tant parlé depuis les derniers événements, semble déjà être profondément altérée. A la réouverture de la *Ressource* (cercle des négociants), à Varsovie, les israélites membres de la société n'ont pas été invités, et la corporation des charpentiers a refusé l'admission d'un jeune israélite, bien qu'il ait fourni les meilleurs certificats et passé l'examen de maître.

AMÉRIQUE.

Nos coreligionnaires de l'Union montrent un noble et ardent patriotisme dans la lutte actuelle engagée sur le sol américain. On comptait trente-cinq officiers israélites parmi les volontaires partis de New-York pour marcher contre le Sud. Deux des régiments du Missouri sont commandés par des israélites; le sixième régiment de l'État de New-York est presque exclusivement composé de soldats juifs.

On sait aussi qu'un rabbin, le docteur Einhorn, a mieux aimé quitter son siége, Baltimore, s'exiler et souffrir, que de partager les doctrines esclavagistes de cette ville.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

Paris, Imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

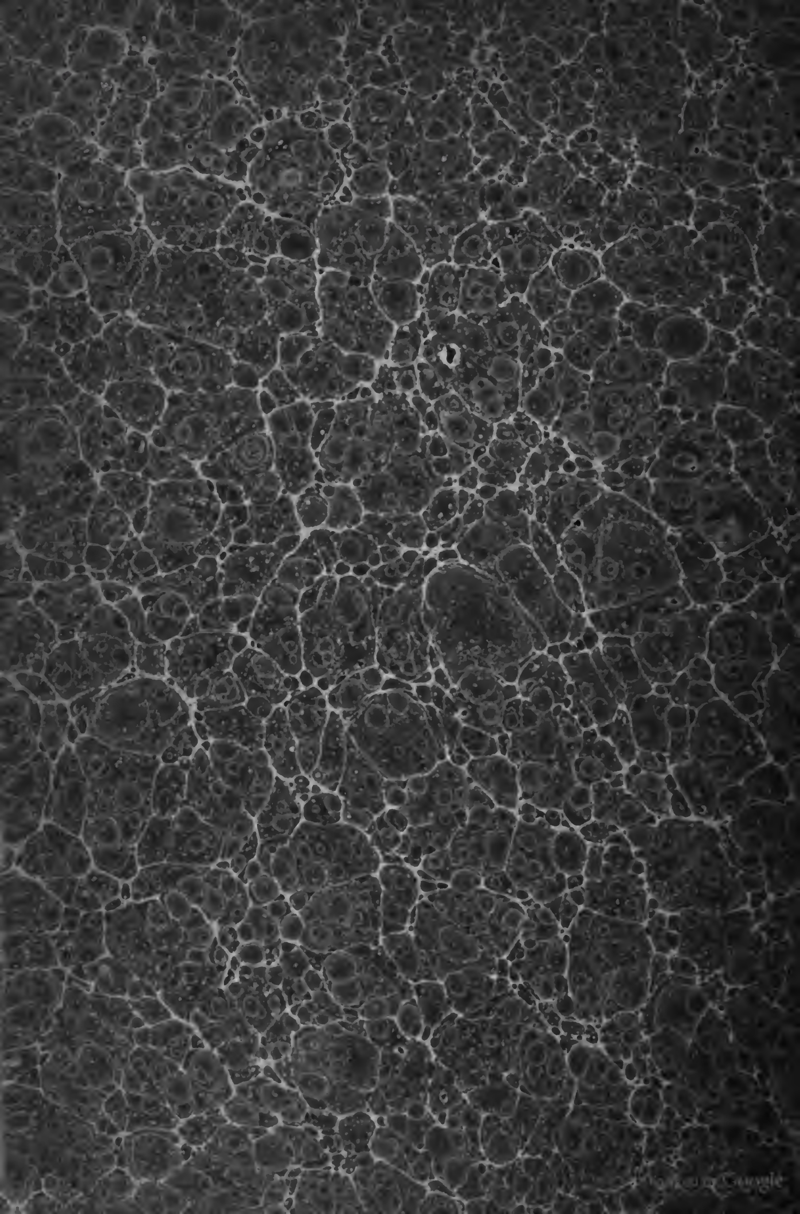

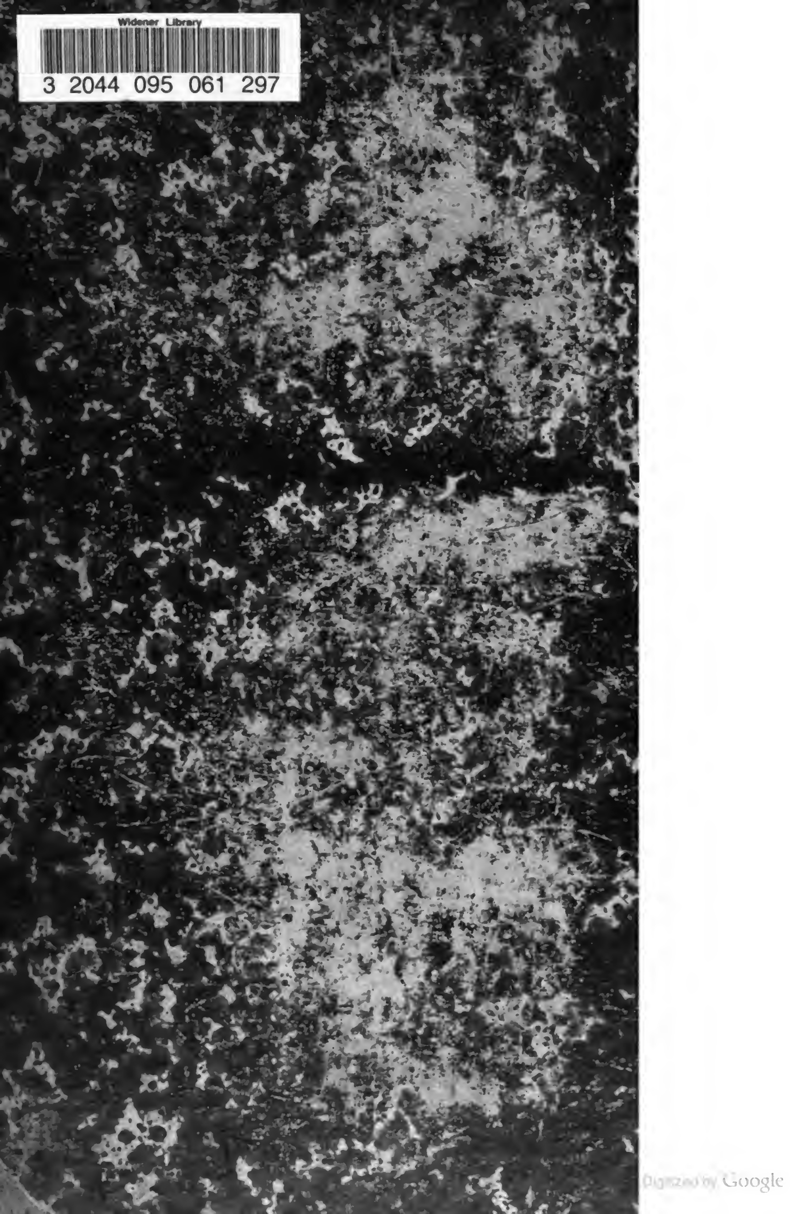
Widener Library
3 2044 095 061 297